

REVUE INTERNATIONALE DE
RECHERCHES ET D'ETUDES
PLURIDISCIPLINAIRES



GUREP

REVUE SEMESTRIELLE ET SCIENTIFIQUE FONDE EN 1996
PAR LE GROUPE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

N° 26 - Décembre- 2017

*Numéro publié avec le concours du Centre Lyonnais
Sur les identités professionnelles et sociales
(C.L.I.P.S.)*



Editeur LE CROQUANT

**REVUE SEMESTRIELLE ET SCIENTIFIQUE FONDÉE EN 1996 PAR LE GROUPE
DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES (GUREP)**

**Ce numéro 25 est entièrement publié sous la direction scientifique des Professeurs Michel Cornaton et
Hanick Houel**

ADRESSE :

Centre Lyonnais sur les identités professionnelles et sociales
Université Lumière Lyon II
5, Avenue Pierre Mendès-France
C.P.11.69676 Bron Cedex.

ÉDITEUR :

COMITE DE REDACTION

Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management, Delaware State, University-USA.
Alphonse Yapi DIAHOU, Professeur Titulaire, Université de Paris VIII, France.
Robert CARIO, Professeur Titulaire, Université de Pau et des pays de l'Andour, France.
Maurice CUSSON, Professeur Titulaire, Université de Montréal, Canada.
Marc Le BLANC, Professeur Titulaire, Université de Montréal, Canada.
Opadou KOUDOU, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody, Côte d'Ivoire.
Firmin D. KREKRE, Maître-Assistant, Ecole Normale Supérieure
Paulin Gnanagbé GOGOUA, Maître-Assistant, Université de Cocody, Côte d'Ivoire.
Lucie N'GORAN Koko, Maître-Assistant, Criminologie, Université de Cocody, Côte d'Ivoire

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

1– Sciences juridiques et économiques

Pierre-Henri BOLLE, Professeur Titulaire de Droit, Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Neuchatel
Suisse
Paul yao N'DRE, Professeur Titulaire de Droit, Université de Cocody-Côte d'Ivoire
Gilbert Marie N'GBO Aké, Professeur Titulaire d'Economie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire

2– Sciences Humaines, Sociales et Criminelles

Michel CORNATON, Professeur Emérite, Institut de Psychologie, Université Lyon II.
Hanick HOUEL, Professeur titulaire de Psychologie, Université Lyon II
Diby KOUADIO, Professeur Titulaire de philosophie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire
Yapi YAPO, Professeur Titulaire de psychologie Sociale, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-
Côte d'Ivoire
Alphonse Yapi DIAHOU, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Paris VIII.
Alain SISSOKO, Professeur Titulaire de Sociologie, Université de Cocody,-Côte d'Ivoire
Maurice CUSSON, Professeur Titulaire de Criminologie, Université de Montréal, Canada.
Marc le BLANC, Professeur Titulaire de Criminologie, Université de Montréal, Canada.
Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management, Delaware State, University-USA.
Dedy SERI, Maître de Recherche de Sociologie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

3– Arts, Lettres, Langues et Communication

Z. SERY Bailly, Professeur Titulaire, Anglais, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.
Paulin ZIGUI Koléa, Professeur Titulaire, Lettres Modernes, Université de Bouaké-Côte d'Ivoire.
Roger CamilleABOLOU, Professeur Titulaire, Communication, Université de Bouaké-Côte d'Ivoire.

Jacques Silué SASSONGO, Maître de Conférences, Anglais, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.
Véronique IKOSSIE-KOUAKOU, Maître-Assistant, Espagnole, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

4– Sciences et Technologie

Kouamé BINI DONGUI, Maître de Conférences, Chimie, Université d'Abobo-Adjamé, Côte d'Ivoire.
Hortence ESSIS-TOME, Maître de Conférences, Chimie, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.
Philippe AYENON, Maître de Conférences, Mathématiques, Ecole Normale supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

1. Auteur 1, Auteur 2

Institution de rattachement
Adresse postale
Adresse électronique

2. Présentation

Le corps de texte est composé en Times New Roman 12, avec un interligne simple ne dépassant pas vingt (20) pages bibliographie y comprise. Un espace de six points est défini après chaque paragraphe, aucun avant. Le style correspondant à un style « normal ». Les paragraphes sont justifiés.

3. Format

La première page du texte propose : un titre ; éventuellement un sous-titre ; le nom du ou des auteurs, ainsi que la mention de leur appartenance institutionnelle, de leur adresse et d'une adresse électronique de contact pour chacun d'entre eux ; un résumé du texte en Times New Roman 11 ; 3 à 6 mots-clés.

3.1. Marges et format

Les marges sont définies de la manière suivante :

- Haut & bas : 1,7 cm
- Gauche & Droite : 1,7 cm

4. Figures et tableaux

Les figures, illustrations et tableaux doivent être incorporés au texte. Les figures et illustrations sont numérotées de 1 à n à l'intérieur de l'article, les tableaux également. Des légendes explicites les accompagnent, composées en Times corps 10 justifiées, sans alinéa, Figure x en romain gras suivi d'un point gras, texte en italique maigre.

5. Soumission des textes

Les textes doivent parvenir à la rédaction sous forme de fichier électronique (en format Word ou RTF) envoyé à ngorankokolucie@yahoo.fr Un accusé de réception électronique suivra la réception du document

6. Références citées dans le texte

- Ne pas citer les renseignements bibliographiques en entier dans le texte ou en notes infrapaginales. Il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. S'il y a lieu, indiquer les pages auxquelles on se réfère en les faisant précéder d'un deux-points. Ex : (Boileau, 1991 : 312-313).
- Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le texte, le faire suivre par l'année (et les pages s'il y a lieu) entre parenthèses. Ex : Boileau (1991).
- Lorsqu'un auteur a plus d'un ouvrage publié la même année, les distinguer par les lettres a, b, c, etc., ajoutées à l'année. Ex : (Boileau, 1991a).
- Si plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre croissant d'année de publication et les séparer par un point-virgule. Ex : (Fagnan, 1991; Dupuis, 1995; Tardif, 1998).
- Si un ouvrage compte deux auteurs, mentionner les deux noms.
- Si un ouvrage compte plus de deux auteurs, ne mentionner que le premier nom suivi de “ *et al.* ” en italique. Ex : (Bourbonnais *et al.*, 1997).
- Les références complètes devront apparaître dans la liste des références, à la fin du texte.

6.1. Liste des références (Bibliographie)

La liste des références doit être présentée à la fin du texte dans une section intitulée “ Références ”.

Lorsque plusieurs références se rapportent à un même auteur, les présenter en ordre croissant d'année de publication.

Lorsque qu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser *et al.* dans la liste des références.

6.2. Normes à suivre pour la présentation des références (normes de l'APA)

Les noms des auteurs sont saisis en petites capitales.

6.3. Livre

Sanders, D.H., Murph, A.F., & Eng, R.J. (1984). *Les statistiques, une approche nouvelle*. Montréal : McGraw-Hill Éditeurs.

Article

Brillon, Y. (1986). L'opinion publique et les politiques criminelles. *Criminologie*, 19 (1), 227- 238.

Chapitre d'un livre

Lasvergnas, I. (1987). La théorie et la compréhension du social. In B. Gauthier (ed.), *Recherche sociale* (111-173). Sillery : Presses de l'Université du Québec.

Sources électroniques

1) Périodique en ligne

Auteur, S. (Année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, VV, NN. Consulté le jour, mois, année, URL.

Ex. : Smith, C. A. & Ireland, T. O. (2005). Les conséquences développementales de la maltraitance des filles. *Criminologie*, 38, 1. Consulté le 23 février 2006, <http://www.erudit.org/revue/crimino/2005/v38/n1/011486ar.pdf>.

2) Document en ligne

Auteur, A. (Année). *Titre du document*. Consulté le jour, mois, année, URL.

Ex. : APA Online (2001). *Electronic References*. Consulté le 23 février 2006, <http://www.apastyle.org/electgeneral.htm>.

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

ISBN/978-2-952-7687-4-0
EAN/9782952768740

REVUE SEMESTRIELLE

N° 26– Décembre- 2017

SOMMAIRE

Problèmes écologiques de l'agriculture a base d'herbicides à Issia (sud-ouest/cote d'ivoire) Par AMANI Yao Célestin.....	9
Cohésion sociale et excision en Côte d'Ivoire: Cas des Worodugukakan dans la Sous-préfecture de Séguéla Par KOFFI Okon Marguerite-Djah & KONKOBO Maman Marcelle.....	20
Analyse sociologique des rapports entre le personnel soignant et les malades au centre de prise en charge de l'ulcère de buruli de Kongouanou (cote d'ivoire) Par ADJET A Abel.....	37
Opportunités criminelles et vols dans les taxis communaux à Abidjan Par Bakary OUATTARA.....	48
Cybercriminalité et réseaux criminels à Abidjan Par Alexandre Kouassi AHISSAN & Antoine Nassoua OKPO & Josselin Wilfred AZI.....	61
Vécu carcéral des détenus usagers de drogue de la MACA Par TRAORE Didiata & N'GUESSAN Badou Roger	73
Support des tests d'intelligence et variabilité des performances Par Hassan Guy Roger TIEFFI & Franck Gustave KOFFI.....	87
Paradoxe de l'itinéraire thérapeutique de l'Assogo (ulcère de buruli et/ou érysipèle) dans le département d'Adzopé (sud, Côte d'Ivoire) Par VONAN Amangoua Pierre Claver & ACHO Boa Delphin.....	95
Enjeux socioculturels autour du traitement de la drépanocytose au Bénin Par COOVI Gilbert & BABADJIDE Charles Lambert & ANATO Emile Noudéhouénou.....	110
Estime de soi, aspiration a l'autonomie et intention entrepreneuriale chez des étudiantes d'Abidjan Par DJAHA Koffi Henri & KOUAME Konan Simon	124
Contrebande de médicaments de contrefaçons en cote d'ivoire: réseaux et stratégies des acteurs Par Dr KROUBO Kafé Guy Christian.....	137
Didactisation de la culture traditionnelle africaine à travers le roman Par KONAN Jean-Claude David Kouadio.....	154

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs; la reproduction, même partielle, sous toute forme, est interdite sans autorisation

L'approche par compétence, et l'évaluation ? Pascal Nambo KADJA.....	164
Déficit en eau potable et stratégie d'adaptation a Gonzagueville (Abidjan) Par Fulbert TRA & Bernard Tchimou MAMBA & Reine Prisca.Dadi.....	175
Communication pour la scolarisation des enfants issus des forets classées du sud-ouest ivoirien dans le cadre de la politique de scolarisation obligatoire (PSO) Par Bassémory KONE & Yéboué ALLANGBA & Nanga Désiré COULIBALY.....	185
Perception de la carrière professionnelle et motivation au travail chez la femme cadre Par KOUA N'Da Lazare.....	203
La permanence des facteurs de délinquance juvénile à Abidjan Par DEDOU Zozo Alain.....	215
Logique du peuplement et insalubrité au quartier marais à Daloa (centre ouest Côte d'Ivoire) Par DIGBO Gogui A. & DALOUGOU G. Dali & TCHEHI Zananhi Florian J.....	235
La problématique de l'assistance judiciaire des enfants mineurs en conflit avec la loi : une étude de cas d'enfants mineurs du centre d'observation de mineurs (COM) d'Abidjan Par Okou Djagbré Esaïe	246
Logique de renégociation des rentes agraires et conflits fonciers dans le département de Bolequin (Côte d'Ivoire). Par KOUAME Kouakou Justin	260
Etude des facteurs de risque de la déscolarisation des filles mères Par OPADOU Koudou & KAZON Diescieu Aubin S. & ZRIMBA Edith Blah C.....	273
Evaluation de la capacité entrepreneuriale des stagiaires finissants des lycées professionnels de la ville d'Abidjan Par Hillarion BENIE.....	287
Les collèges de proximité en Côte d'Ivoire améliorent-ils les résultats scolaires ? Par Blaise N'GUETTA KABLAN & ETTIEN Assoa & ANON N'guessan	309
Conditions de travail, source d'accidents et de maladies dans le secteur privé Par ABIGOUA Césaire Epiphane.....	329
La prostitution comme activité professionnelle par des élèves et étudiantes à Abidjan : entre logiques sociales de clientélisme, de visibilité sociale et perte du capital symbolique de l'école Par BAMBA Massandjei	339
Cybercriminalité et mysticisme à Port-Bouët (cote d'ivoire) Par KOUASSI Koffi Justin & DAGBE Ahodan Stéphane.....	357
Utilisation du gain issu du "broutage" à Abidjan Par Mathieu A. AKADJE & René S. SAHI & Hermann MOULI.....	369

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

ISBN/978-2-952-7687-4-0
EAN/9782952768740

REVUE SEMESTRIELLE

N° 26– December- 2017

SUMMARY

Ecological problems of basic agriculture from herbicides to Issia (southwest /cote d'ivoire) By AMANI Yao Célestin.....	9
Social cohesion and excision in Côte d'Ivoire: cases of Worodugukakan in the sub-prefecture of Séguéla By KOFFI Okon Marguerite-Djah & KONKOBO Maman Marcelle.....	20
Sociological analysis of the relationships between the nursing staff and the patients at the buruli ulcer center in Kongouanou (Côte d'Ivoire) By ADJET A Abel.....	37
Criminal opportunities and thefts in communal taxis in Abidjan By Bakary OUATTARA.....	48
Cybercriminality and criminal networks in Abidjan By Alexandre Kouassi AHISSAN & Antoine Nassoua OKPO & Josselin Wilfred AZI.....	61
Life of drug users in prison (MACA) By TRAORE Didiata & N'GUESSAN Badou Roger	73
Support for intelligence testing and variability of performance By Hassan Guy Roger TIEFFI & Franck Gustave KOFFI.....	87
Paradox of the therapeutic itinerary of the Assogo (ulcer of buruli / or erysipelas) in the department of Adzopé (south, Côte d'Ivoire) By VONAN Amangoua Pierre Claver & ACHO Boa Delphin.....	95
Sociocultural issues around the treatment of sickle cell disease in Bénin By COOVI Gilbert & BABADJIDE Charles Lambert & ANATO Emile Noudéhouénou.....	110
Self-esteem, aspiration to autonomy and entrepreneurial intention among female students in Abidjan By DJAHA Koffi Henri & KOUAME Konan Simon	124
Counterfeiting drugs in ivory coast: networks and strategies of actors. By Dr KROUBO Kafé Guy Christian.....	137
Didactization of african culture traditionnal across the roman By KONAN Jean-Claude David Kouadio.....	154

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs; la reproduction, même partielle, sous toute forme, est interdite sans autorisation

The competence approach, and evaluation? By Pascal Nambo KADJA.....	164
Drinking water deficit and adaptation strategy in Gonzagueville (Abidjan) By Fulbert TRA & Bernard Tchimou MAMBA & Reine Prisca.Dadi.....	175
Communication for the schooling of children from classified forests in south-west ivory coast under the compulsory schooling policy (CSP) By Bassémory KONE & Yéboué ALLANGBA & Nanga Désiré COULIBALY.....	185
Perception of professional career and motivation at work of executive women By KOUA N'Da Lazare.....	203
The permanent factors of juvenile delinquency in Abidjan By DEDOU Zozo Alain.....	215
Logic of the population and insalubrity in the district of “marais” in Daloa (centre-west Côte d'Ivoire) By DIGBO Gogui A. & DALOUGOU G. Dali & TCHEHI Zananhi Florian J.....	225
The problem of legal assistance for minor children in conflict with the law: a case study of children minors of the center of observation of minors (COM) of Abidjan. By Okou Djagbré Esaïe	246
Logic of renegotiation of agrarian rents and land conflicts in the department of Bolequin (Côte d'Ivoire) By KOUAME Kouakou Justin	260
Study of the risk factors of descolarization of merry girls By OPADOU Koudou & KAZON Diescieu Aubin S. & ZRIMBA Edith Blah C.....	273
Evaluation of the entrepreneurial capacity of the internal trainees of the professional schools of the city of Abidjan By Hillarion BENIE.....	287
Do the meddle secondary school in Côte d'Ivoire Improve school results ? By Blaise N'GUETTA KABLAN & ETTIEN Assoa & ANON N'guessan	309
Work conditions, source of accidents and diseases in the private sector By ABIGOUEA Césaire Epiphane.....	329
Prostitution as professional activity by students in abidjan: between social logic of clientelism, social visibility and Loss of symbolic capital of the school By BAMBA Massandjei	339
Mysticism and cybercrime in Port-Bouët (cote d'ivoire) By KOUASSI Koffi Justin & DAGBE Ahodan Stéphane.....	357
Use of the "broutage" profit in Abidjan By Mathieu A. AKADJE & René S. SAHI & Hermann MOULI.....	369

PROBLEMES ECOLOGIQUES DE L'AGRICULTURE A BASE D'HERBICIDES A ISSIA (SUD-OUEST/ COTE D'IVOIRE)

ECOLOGICAL PROBLEMS OF BASIC AGRICULTURE FROM HERBICIDES TO ISSIA (SOUTHWEST / COTE D'IVOIRE)

AMANI Yao célestin

Enseignant-chercheur

Institut Des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD)
Université Félix Houphouët -Boigny, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

RESUME : La maîtrise de l'enherbement des adventices des cultures demeure une préoccupation importante dans les systèmes culturels en général. Cette étude fait donc le point de l'implication des herbicides en tant que technologie moderne et chimique de lutte contre les mauvaises herbes des exploitations, afin d'identifier les mutations dans le comportement cultural des paysans et l'impact des herbicides sur les terres agraires : écosystèmes du sol, floristiques et fauniques. L'étude s'est appuyée sur une enquête menée auprès des agriculteurs du département d'Issia, notamment dans les terroirs de ses villages. Il ressort que l'utilisation répétée et les fortes doses des herbicides dégradent les sols (lessivage ou érosion de la couche arable, apparition de gravillons etc. dû aux longues durées d'absence de couverture végétale sur les sols). Les herbicides modifient aussi la configuration de l'écosystème floristique et bouleversent l'équilibre alimentaire et de l'habitat de la faune. Les mutations profondes occasionnées par l'usage des herbicides, et qui affectent le comportement cultural des paysans et les milieux de production sont le résultat d'un ensemble de problèmes socioéconomiques qui minent le système de production agricole actuel.

Mots clés : Agroécologie – technologie chimique – Herbicide – Terres agricoles – comportement cultural.

ABSTRACT: The control of weed crops remains a major concern in cropping systems in general. This study takes stock of the involvement of herbicides as modern chemical technology of struggle against weeds farms to identify mutations in the cultural behavior of farmers and the impact of herbicides on farmland : soil ecosystems, flora and fauna. The study was based on a survey of farmers in the department of Issia, especially in territories of its villages. It appears that repeated use and high doses of herbicides degrade soils (leaching or erosion of topsoil, gravel etc. appearance due to long periods of absence of vegetation on land). Herbicides also change the configuration of the flora ecosystem and upset the nutritional balance and habitat for wildlife. The profound changes caused by the use of herbicides, and which affect the cultural behavior of farmers and production environments are the result of a set of socio-economic problems that plague the current system of agricultural production.

Keywords : Agroecology - Chemical Technology - Herbicide - Farmland - cultural behavior.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire un pays à caractère essentiellement agricole compte 11 millions d'hectares de parcours (34% du pays) pour 6,5 millions d'ha de terrains agricoles en 2001 soit 21% (Birgit et Bruzon, 2006). La superficie totale actuelle cultivée (9.5d'ha) représente 40 % des terres cultivables elles-mêmes estimées à 75% du territoire national. (Prao, 2012). Cette agriculture est dominée par des exploitations familiales encore peu équipées. Le niveau des techniques culturales est rudimentaire et se limite à quelques outils dont la machette et la daba (Doumbia et *al.*, 2009). Ainsi, depuis plusieurs années, les producteurs agricoles s'emploient à utiliser des herbicides (11% rang national) pour détruire les mauvaises herbes sur les parcelles de terre en vue d'y effectuer leurs cultures vivrières ou industrielles (Doumbia et *al.*, 2009). Les agriculteurs du département d'ISSIA ne sont pas en marge de cet outil de travail agricole. En effet, les herbicides sont employés pour lutter contre les adventices, ou "mauvaises herbes", destinées à détruire ou à limiter la croissance des végétaux, qu'ils soient herbacés ou ligneux (Glounhao, 2012 et Mangara et *al.*, 2014).

Cependant, malgré les avantages des produits phytosanitaires, il a été démontré qu'ils représentent également une menace croissante pour la santé humaine, animale et même environnementale. Les produits chimiques mal utilisés peuvent polluer l'air, les sols, empoisonner l'eau et contaminer les sources d'eau potable (PNGTER, 2009 ; PSAC, 2012 ; Étilé, 2012).

Ainsi, au regard de ce qui précède et compte tenu du faible niveau de formation des petits agriculteurs nationaux sur les défis agroécologiques de l'utilisation des pesticides, la gestion à long terme de l'enherbement d'une parcelle devient l'un des principaux défis de la durabilité des espaces de production. Cette étude a pour d'identifier les problèmes liés à l'usage des herbicides par les paysans d'Issia dans leur lutte contre les « mauvaises plantes ». En effet, toute plante n'est pas une mauvaise herbe en soi et, ce statut s'acquiert dans un contexte particulier. Autrement, la maîtrise des adventices n'est possible qu'en ayant une parfaite connaissance de la flore et de la faune du milieu d'application et leurs apports dans l'équilibre des écosystèmes. Il est vrai que ces questions ont toujours préoccupé les acteurs du secteur agricole, mais l'attachement des producteurs aux herbicides pousse à s'interroger d'avantage sur les problèmes agroécologiques que l'utilisation des herbicides peut induire sur les espaces agricoles, notamment à Issia.

1.METHODOLOGIE

La réalisation de cette étude a été possible grâce à un ensemble de démarches méthodologiques. A cet effet, elle a débuté par la recherche documentaire qui a contribué à caractériser l'ensemble des productions scientifiques sur les produits agrochimiques utilisés dans l'agriculture tropicale.

Ensuite, l'observation directe portant les facettes des pratiques et des utilisations paysannes des herbicides a permis l'analyse des impacts des produits sur le milieu naturel. Ces observations ont porté également sur les cultures développées sur les superficies des terroirs de la région d'Issia.

Enfin, des entretiens semi-directifs ont été effectués avec l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi des herbicides dans la pratique de leurs activités agricoles : ils intègrent les paysans, les commerçants et les agents des structures promotrices privées et/ou publiques à l'instar de l'ANADER. Ainsi, ce sont 48 personnes qui

ont constitué l'échantillon de cette étude.

II.RESULTATS

II.1. Les herbicides, un usage tous azimuts à Issia

La Sous-préfecture d'Issia située au Nord de Namané, à l'Ouest de Saïoua et à l'Est de Nahio et au Sud de Grand-Zattry et Dignago (Fig.1) jouit d'un climat très favorable à la pratique de l'activité agricole. Elle est à cet effet caractérisée par de grandes plantations de cacao, de café, d'hévéa, de palmier, etc. qui occupent l'ensemble des superficies d'exploitation des paysans. Lesquels paysans ont intégré et utilisent les herbicides des moyens nécessaires au développement de leurs concessions agricoles.

L'usage des herbicides en agriculture à ISSIA remonte à plus d'une décennie. Le mode d'utilisation des herbicides est divers. Ils sont utilisés soit pour le débroussaillage des plantations de cultures pérennes (cacao, café et hévéa), soit pour le désherbage des cultures vivrières (riz de bas-fonds, maïs, ignames, manioc, etc.) avant les semences ou les mises en culture et en post-levé. Ils manifestent leur efficacité pour le contrôle des adventices annuels, les graminées vivaces, les espèces pérennes. Ils servent également aux agriculteurs pour la destruction des arbres nuisibles sans nécessairement se préoccuper des problèmes environnementaux qu'ils occasionnent à différents termes.

Quelle que soit la formulation de l'herbicide utilisé (liquide ou solide), le produit chimique est dilué (mélange à l'eau) dans un réservoir de 16 litres de l'appareil à pulvériser. Les prescriptions de la pulvérisation recommandent qu'elle se fasse le jour entre 7 heures du matin et 17 h 30 avant la rosée du soir.

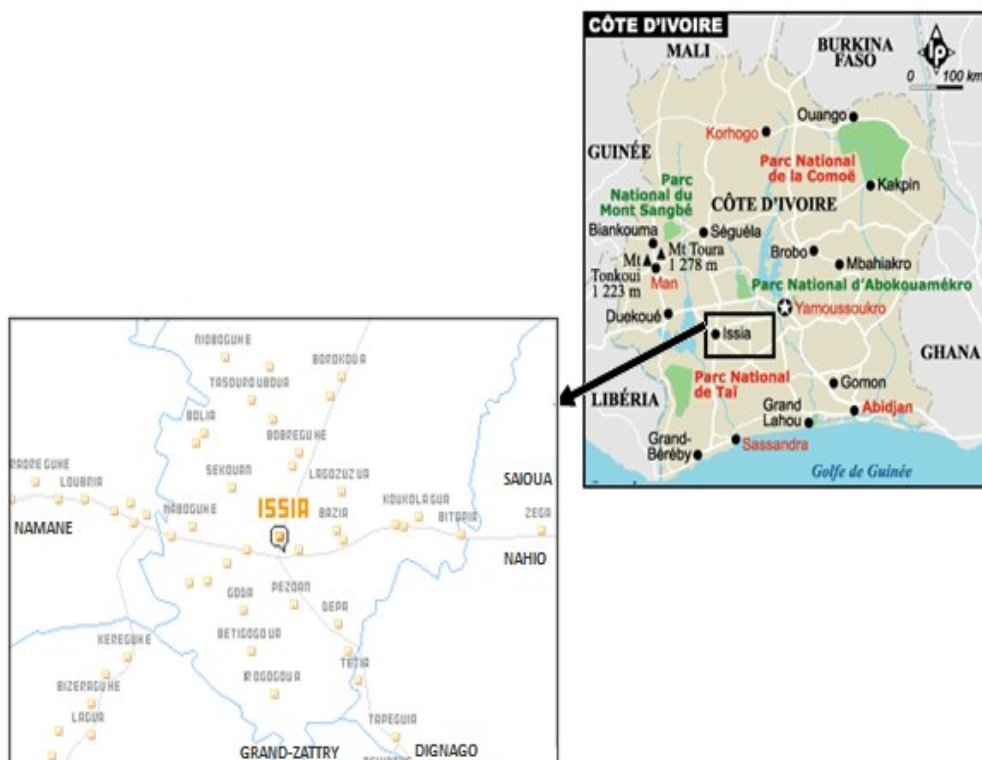


Figure 1. Localisation du cadre de l'étude

Le traitement se fait à toutes périodes de l'année mais de préférence pendant la saison des pluies. Ces périodes s'étalent de Février à Juin (période de grandes activités agricoles : défriche-brulis des bas-fonds pour le riz, des parcelles pour la culture d'igname et de maïs, pour leurs désherbages et aussi pour le débroussaillage des plantations de cacao, de café et d'hévéa).

Une seconde période qui part d'Août à Novembre correspond à la dernière phase de traitement des parcelles avec les herbicides. Elle se caractérise par la densité de la récolte de riz, de cacao et de café et qui par conséquent, justifie l'insuffisance de temps consacré à l'entretien des autres cultures à savoir, les derniers désherbages de la cacaoyère par exemple. Ces usages des herbicides observés essentiellement dans les cultures pérennes, font aussi l'objet de présence dans les cultures de soja, de haricot et de maïs à cette période.

D'une manière générale, l'usage des herbicides se fait lorsque le paysan est dans l'incapacité de défricher ou de désherber deux cultures dans la même période, une situation qui s'inscrit dans un modèle d'usages des phytocides.

II.2.Modèle d'usage à risque des herbicides

L'impact du modèle d'usage des herbicides sur la gestion des terres agricoles s'observe à plusieurs niveaux.

- **Pratique récurrente au surdosage**

Le désherbage rapide est à l'origine de la fréquence de l'utilisation des herbicides.

Les résultats montrent que la fréquence d'usage des herbicides varie généralement de 1 à 3 traitements par année pour la même parcelle et selon la culture exercée. Toutefois, ce qu'il importe de retenir, c'est la quantité utilisée par traitement. A cet effet, les différents d'enquêtes confirment effectivement que pour une meilleure efficacité de désherbage, ils n'hésitent pas à faire une surdose d'herbicide lors de l'épandage.

Nous observons que la dose utilisée lors des traitements des parcelles est nettement supérieure à celle recommandée quel que soit le niveau de la flore adventice et de l'herbicide utilisé (Tableau 1). Cette surdose peut s'expliquer par l'efficacité de désherbage désirée par les paysans. De plus, un ménage utilise en moyenne 10 Litres d'herbicides par année.

La surdose répétée a un impact qui retarde considérablement la repousse de la flore, sur le maintien de l'humidité du sol et sur la lutte contre la dégradation (érosion) du sol. En effet, les connaissances locales des agriculteurs nous enseignent sur l'importance de la couverture végétale pour le maintien de la fraîcheur (humidité) du sol ou la protection contre la chaleur du soleil, pour la lutte contre l'érosion ou le lessivage des sols. C'est la raison pour laquelle, parmi les différents usages des herbicides en agriculture, ceux effectués en saison sèche (d'octobre à décembre) sont perçus par les paysans comme problématique pour la durabilité des espaces agraires. Cette période rend les sols plus vulnérables à la forte température du soleil et l'érosion car, face au temps d'action des matières actives de certains herbicides (2 à 6 mois), il est possible d'observer une longue période d'absence de repousse d'une nouvelle couverture floristique sur le sol (2 à 3 mois selon les agriculteurs).

Tableau 1 : Dosage de traitement des herbicides à l'hectare (Ha)

Flore cible	Dose d'herbicide prescrite ou recommandée	Dose d'herbicide utilisée par les agriculteurs
Jeune flore	1 Litre/Ha	1 Litre/Ha à 3 Litre/Ha
Flore mature	1.5 Litre/Ha à 3 Litre/Ha	2 Litre/Ha à 6 Litre/Ha

En outre, l'absence à long terme de couverture végétale sur le sol en saison pluvieuse suscite également l'érosion des sols, car les éléments nutritifs que compose la couche superficielle fertile ou arable du sol se retrouvent progressivement lessivés à chaque pluviométrie. En effet, les sols tropicaux sont réputés pour être pauvres en nutriments (Sanchez, 1987) et si l'agriculteur itinérant impose à ses terres un repos entre deux cultures, c'est avant tout parce qu'il perçoit comme primordial la régénération forestière pour restaurer la fertilité du milieu et ses caractéristiques écologiques (diversité et structure).

Une telle destruction entraîne un retardement assez long de la couverture floristique du sol en fonction du niveau d'évolution des adventices. Il est alors difficile pour les jeunes flores traitées de repousser assez rapidement, car les souches ou les semences de graminées sont détruites à un âge prématuré. Contrairement, à la flore adventice évoluée ou mature composée en grande partie de graminées, la repousse est moins tardive, car le stock de semence est disponible.

En revanche, quel que soit le niveau de la flore adventice traitée, l'absence de couverture végétale expose le sol à une dégradation progressive durant les années

d'utilisation des herbicides. La dégradation des espaces agraires liés à l'utilisation des herbicides se vérifie à travers cette expression récurrente des paysans : « *au bout de 2 à 3 années consécutives de traitement de la même parcelle, le vrai sol fait surface* ». D'un point de vue objectif, le sol n'a point disparu suscitant une remise en surface mais plutôt, c'est la couche fertile du sol composée de détritux de végétaux ou d'animaux qui a disparu (lessivage). C'est donc en réalité l'érosion de cette couche arable qu'on observe progressivement.

• *Recours à la combinaison des herbicides*

Une des remarques faites à propos du modèle d'utilisation des herbicides susceptibles d'influencer la durabilité des terres agricoles est l'association de différents désherbants chimiques utilisés. En effet, quelques agriculteurs des campements et villages enquêtés affirment faire des associations de différents herbicides lors de leur usage. Cette association s'observe à deux niveaux :

- Il s'agit d'une part, de *mélange systématique* de différents herbicides totaux et/ou sélectifs. Cette association s'observe le plus souvent dans la lutte contre la flore adventice des rizicultures de bas-fonds. L'inconvénient de ces mélanges d'après les enquêtés se manifeste en général sur le développement des cultures (ralentissement de la croissance, jaunissement des feuilles et parfois la destruction totale) ;
- La seconde association est la plus pratiquée. Il s'agit en réalité d'une *succession de traitements* de différents herbicides (totaux et sélectifs) sur la même parcelle. Le traitement par succession permet de détruire le maximum de flores adventices selon les enquêtés.

Le volet le plus important reste l'impact que peut avoir la combinaison de différents composés chimiques des herbicides sur le sol et son écosystème. Cela au regard des modes d'action des herbicides sur la flore et du temps d'action de ceux-ci dans le sol.

II.3. Risques écologiques liés à l'utilisation paysanne des herbicides

L'utilisation par les paysans des herbicides influence véritablement l'ensemble de l'environnement agricole de la région d'Issia. Des études montrent que leur utilisation récurrente constituent des risques pour la flore, la faune du milieu et la santé humaine (Mangara et al., 2014 ; Etilé, 2012 ; PSAC, 2012 ; Traoré, 2006).

II.3.1. Perturbation de la biodiversité floristique locale

Au regard de la repousse floristique tardive sur les parcelles traitées aux herbicides, les agriculteurs affirment que l'utilisation des désherbants chimiques participe activement à la disparition de certaines flores. Par exemple, dans la majorité des bas-fonds visités, nous notons l'absence de fougères dans les lieux traités régulièrement aux herbicides.

Entre autres menaces sur les écosystèmes du sol, on note la perturbation de la diversité floristique par l'utilisation répétée d'un ou plusieurs herbicides. L'utilisation répétée des herbicides au même endroit entraîne une réduction importante de la diversité floristique. Evidemment, Boraud et al., (2010) observent une acquisition de la résistance par certaines mauvaises herbes du fait de l'utilisation répétée d'un même herbicide et aussi, la prolifération de nouvelles espèces de flore adventice

plus envahissante. Elles seraient apparues progressivement à mesure que l'usage des herbicides pris une place de choix dans l'entretien des cultures agricoles.

La sélection et la dominance d'une flore spécifique sur une parcelle donnée a souvent une influence négative sur les cultures observées. En effet, Sebillotte et *al.*, (1993) prouvent à travers leur étude sur les jachères et leurs fonctions agroécologiques que certaines flores enrichissent très peu les sols occupés. Tandis que, d'autres sont utiles pour une bonne fertilisation des terres notamment, le *chromolaenaodorata* comme le soutient les agriculteurs d'Issia. En outre, selon certains enquêtés, toutes les herbes ne sont pas mauvaises pour le développement des cultures, leur présence sur le sol est capital pour garantir son humidité et apporter les éléments nutritifs nécessaires pour les cultures.

II.3.2. Désorganisation de la faune du milieu

Selon les enquêtés et les observations faites, les incidences majeures au niveau de la faune demeurent difficilement observables à cause de sa mobilité. En effet, l'impact qu'ont les herbicides sur la faune s'observe au niveau de l'habitat et du mode alimentaire. D'après les praticiens des herbicides, quelques jours après le traitement d'une parcelle, la faune composée en grande partie d'insectes migrent vers d'autres parcelles non traitées. Cette migration se justifie par la contamination et la destruction de leurs ressources alimentaires.

Aucune répercussion fondamentale sur les cultures observées à savoir l'orientation du mode alimentaire de la faune sur les cultures mises en place. Par contre, cette situation peut s'observer chez les petits et grands mammifères (rongeurs, gazelles, etc.) dans les cultures de riz, d'hévéa, d'igname, de maïs...

Toutefois, nous avons observé des termites ronger des racines et troncs de jeunes plantes de cacaoyère ou d'hévéa. Cette action qui pourrait être une conséquence de la réduction ou la destruction d'herbes fraîches, quoi que cela mérite encore d'être vérifié et confirmé par d'autres recherches.

II.3.3. Risques de contamination humaine

La question liée aux risques contamination humaine par l'utilisation des herbicides s'observe dans les sources d'approvisionnement en eau de consommation (marigots, puits) qui se trouvent en bordure des bas-fonds. Or, les bas-fonds sont par excellence, les lieux où les agriculteurs utilisent la plus grande quantité d'herbicide à cause, de l'intérêt alimentaire et économique accordé au riz.

Les risques de contamination sont énormes, car les marigots servent aussi de source d'approvisionnement d'eau lors de l'épandage dans les cultures de riz. Les bas-fonds sont connus pour leur sol argilo-sableux très imperméable. Cette imperméabilité provoque souvent la montée des eaux de pluie qui quelquefois, se mélangent aux eaux de ces marigots ou puits.

Selon Traoré (2006), les herbicides détectés à l'état de traces dans les puits ou bas-fonds sont principalement constitué d'ame-trine, de diuron et la simazine. Ils correspondent aux résidus dont les concentrations sont au-delà des normes ou des valeurs de référence recommandées pour l'eau potable, soient 0,1µg/L pour une matière active distincte, et 0,5µg/L pour le total des matières actives. Le pourcentage de contamination dans les puits observé près des plantations de bananiers et ananas est de 62% et 90 % près des cultures maraîchères et bas-fonds.

Par ailleurs, au-delà des contaminations enregistrées, l'usage répété des herbicides a conduit à accentuer progressivement la disparition de certaines plantes médi-

nales selon les agriculteurs.

III.DISCUSSION

III.1.Herbicides et bouleversement des écosystèmes des milieux agricoles

Les considérations de développement durable sont devenues une composante majeure de la gestion de notre environnement. D'ailleurs, l'un des critères écologiques fondamentaux de la durabilité des milieux agricoles et forestiers repose sur le maintien et la conservation de la biodiversité. Il est donc nécessaire de choisir des traitements qui n'occasionnent que très peu d'impact négatif sur l'environnement, en termes de pollution de l'eau, du sol, de l'air, de toxicité sur les animaux, de pertes d'espèces ou de modifications à long terme de la structure et de la composition en espèces végétales et animales (Fortier, 2005). En somme, l'usage des herbicides par des acteurs non formés et mal encadrés engendre divers problèmes environnementaux auxquels s'expose le département d'Issia.

- **Vulnérabilité du sol**

L'absence de couverture floristique à long termes a entraîné l'érosion de certains sols observables par lessivage de la couche fertile, laissant apparaître les gravillons enfouillis dans le sol. Ce phénomène s'accroît au niveau des sols sur pente. A cela, s'ajoute le dosage élevé des produits chimiques (herbicides) utilisés soit en association systématique (mélange direct), soit en application ou traitement successif. Même si la gamme des herbicides utilisés Issia a pour matière active dominante le glyphosate, on a pu observer d'autres composés chimiques. Or, un herbicide contient généralement une ou plusieurs molécules actives (comme le glyphosate) et des adjuvants (à l'exemple du polyoxyéthylène amine ou POEA).

L'association de différentes matières actives à concentration élevée dans le sol a évidemment des effets nocifs sur la qualité des sols. Les études du Ministère de l'agriculture (2012) à travers le PSAC (plan de gestion des pestes et pesticides) montrent que, les pesticides qui entrent en contact avec le sol après pulvérisation ou lors du nettoyage du matériel d'application aboutissent dans les sols où ils subissent des phénomènes de dispersion. Les risques de contamination des sols sont d'autant plus grands que les produits sont intensément utilisés et ont une forte persistance dans les sols. Le sol comporte des éléments minéraux et organiques ainsi que de nombreux organismes et microorganismes vivants qui peuvent être détruits par des pesticides de forte toxicité et à forte rémanence (PSAC, 2012).

La surdose des herbicides appliqués par les paysans d'Issia trouve quelques éléments de confirmation à travers les études de Mangara et *al.*, (2014). En effet, leur étude réalisée en vue de tester l'efficacité de trois herbicides (Dominator 360 SL, Kalach 360 SL et Spécial 30 WP) a montré que l'efficacité des herbicides dépend de la dose appliquée. Plus la dose est élevée, plus l'effet est immédiat et à long termes. A ce sujet, nos résultats ont montré qu'il est parfois possible d'observer environ deux à trois mois d'absence de nouvelles flores d'adventices ou de couverture végétale sur le sol.

- **Modification des écosystèmes floristiques**

Au sujet de la dynamique des adventices et le contrôle chimique, les investigations

réalisées par Boraud et *al.*, (2010) révèlent que l'application successive d'herbicide à base de glyphosate trois fois par an sur la même parcelle agit sur la diversité floristique et engendre une baisse de 2/3 du nombre d'espèces et de 1/2 des nombres de familles et de genres. L'utilisation répétée de l'herbicide favorise la sélection d'un certain nombre d'adventices.

Par ailleurs, le raccourcissement du temps de jachère, la fréquence des cycles culturels conduisent inévitablement à une raréfaction des ligneux face aux herbacées et aux espèces à reproduction végétative (Mitja et Puig, 1993; Yossi et Dembélé, 1993). Cette situation est comparable à l'usage important d'herbicides dans le département d'Issia.

Il est présenté également au niveau de la végétation qu'aux doses supérieures aux valeurs recommandées, les pesticides entraînent une perte de végétation qui varie avec le type de végétation (PSAC, 2012). L'élimination ou la raréfaction de certaines espèces d'adventices après traitements herbicides favorise le développement privilégié d'autres espèces épargnées ou présentes sous forme de semences. La résurgence des espèces préalablement détruites peut s'expliquer par la présence, dans le sol, soit de leurs semences (cas des héliophytes), soit de leurs organes de réserve (cas des géophytes) qui se développent à nouveau (Mangara A. et *al.*, 2014).

- **Risque d'extinction des espèces fauniques**

Le constat fait avec Fortier, (2005), en conformité aux résultats obtenus montre que le changement de composition de végétation suite à l'application du glyphosate, bien qu'il soit éphémère, peut provoquer des impacts indirects sur la faune. Par exemple, chez les gros mammifères, l'application de glyphosate sur des terrains forestiers a comme conséquence, une diminution à court terme de la disponibilité en nourriture. La diversité et la densité des populations de petits mammifères sont cependant peu affectées par ce type de traitement. Du côté des invertébrés et des oiseaux, les impacts indirects peuvent être positifs ou négatifs dépendamment de l'espèce étudiée.

De nombreuses autres études ont démontré l'effet négatif des pesticides et herbicides sur les communautés d'ennemis naturels (Etilé, 2012; Ulber, (2010), Heard, (2006). Les effets sur les prédateurs et les parasitoïdes peuvent être directs (soit en affectant directement leurs fonctions biologiques) ou indirects (soit en affectant leurs ressources alternatives). Les travaux d'Ulber, (2010) ont montré que plusieurs espèces de parasitoïdes des ravageurs du canola sont directement affectées par l'arrosage de pesticides durant la floraison, période à laquelle ils sont particulièrement actifs. Les effets indirects des herbicides sur certains arthropodes ont été démontrés par Heard, (2006) dans le maïs : la suppression des mauvaises herbes par l'application d'herbicide a également supprimé les ressources qu'elles offraient aux auxiliaires.

Les espèces les plus touchées sont les vers de terre, les abeilles, les serpents et les rongeurs (Greenpeace, 2004). Cela présente des conséquences très délétères sur l'environnement avec un déséquilibre de la chaîne trophique. Les animaux domestiques sont aussi exposés à des intoxications en s'abreuvant dans les cours d'eau contaminés ou en broutant les herbes se trouvant en bordure des champs traités.

CONCLUSION

Le travail a permis de présenter l'ensemble des problèmes liés à l'usage paysan des herbicides sur la qualité des espaces agricoles à Issia.

Notons que l'utilisation rationnelle des herbicides est incontestablement la condition légitime et raisonnable pour un développement durable de l'agriculture en Côte d'Ivoire : légitime en raison du contexte actuel dans à Issia. L'introduction des herbicides dans les pratiques culturales a indéniablement conditionné le comportement cultural des agriculteurs de la zone. L'attachement des populations agricoles à l'utilisation effrénée des herbicides est fondé sur les avantages qu'elles en tirent.

Toutefois, les résultats de la recherche font mention d'un non-respect des doses d'usage recommandées lors de l'épandage, de modification de la diversité floristique, d'un bouleversement du mode alimentaire et de l'habitat de la faune et une dégradation des surfaces fertiles du sol. En effet, les longues périodes d'absence de couverture floristique dues aux surdoses et aux pratiques répétées des herbicides dégradent les sols à travers le lessivage ou l'érosion des sols. Ces pratiques mettent à mal l'équilibre des écosystèmes floristiques et fauniques car, malgré les avantages socioéconomiques de l'usage des herbicides dans l'agriculture, ses conséquences environnementales restent évidentes. Comme le souligne Boraud et *al.*, (2010), l'utilisation répétée des herbicides réduit considérablement le nombre de mauvaises herbes, donc la biodiversité. Quant à la faune de ces milieux agraires dominée par les insectes, ceux-ci migrent dès les premiers jours de traitement vers les parcelles non traitées pour d'autres habitats.

En définitive, au regard de la lecture des résultats obtenus, il est important de souligner que l'utilisation des herbicides par les paysans expose l'ensemble de la biodiversité d'Issia à une vulnérabilité réelle qui n'épargne guère les acteurs eux-mêmes (les paysans).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BIRGIT H. et BRUZON V., (2006) : Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire - Rapport final, Consortium AGRIFOR Consult, 133p.
- BORAUD M. N. K, AKÉ-ASSI E., N'Dja J. K., AKÉ S. ? GASQUEZ J. (2010) : Impact agro écologique de simulation de culture transgénique de maïs résistant au glyphosate et effet répétitif d'un traitement herbicide sur la flore adventice en Côte d'ivoire. *Sciences & Nature*, Vol.7, N°1, pp41 – 49.
- CARRIERE S. (1999) : "*LES ORPHELINS DE LA FORET*" *Influence de l'agriculture itinérante sur brûlis des Ntumu et des pratiques agricoles associées sur la dynamique forestière du sud Cameroun*. Thèse, Université Montpellier II, workingpaper APFT (Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, U-E, DG VIII), 459p.
- DOUMBIA M. et KWADJO K. E. (2009) : Pratiques d'utilisation et de gestion des pesticides par les maraîchères en Côte d'Ivoire : cas de la ville d'Abidjan et deux de ses banlieues (Dabou et Anyama), *Journal of Applied Biosciences* N° 18, pp992-1002. www.biosciences.elewa.org/JABS/2014/80/16.pdf.
- ÉTILE E., (2012) : Pratiques agricoles favorisant la répression des ravageurs des cultures par leurs prédateurs naturels, *Revue: Agriculture et Agroalimentaire Canada*, 41p. www.agrireseau.qc.ca/.../06/11/2014.

- FORTIER J.P., (2005) : La problématique de l'utilisation des herbicides en foresterie : le cas du Québec, *Revue Vertigo*, Vol.6, N°2. <http://Vertigo.revues.org/4372/26/05/2014>.
- GLOUNAHOU D., 2012 : Sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. ANADER, *Le Partenaire*, n°17 Avril-Mai-Juin, 38p.
- GREENPEACE(2014) : Piqûre de rappel-vivre sans pesticides, solutions pour une agriculture écologique, 64p.
- HEARD M. S. (2006): Effects of successive seasons of genetically modified herbicide-tolerant maize cropping on weeds and invertebrates. *Annals of Applied Biology*, pp249-254, 149p.
- MANGARA A., KOUAME N, SORO K., N'DA A, GNAHOUA G. M, SORO D., (2014): Test d'efficacité d'un herbicide en culture d'ananas, à la station d'expérimentation et de production d'Anguédedou en Côte d'Ivoire. *Journal of Applied Biosciences* N°80, pp761-7172, 12p. www.m.elewa.org.
- MITJA, D. et PUIG, H. (1993) : Influence de la culture itinérante sur la végétation d'une savane humide de Côte d'Ivoire (Booro-Borotou; Touba). Dans Floret, C. & Serpantié, G. (Eds.). La jachère en Afrique de l'Ouest. Collection Colloques et Séminaires, ORSTOM, Paris, pp377-392.
- PNGTER (2009) : Projet National de Gestion des Terroirs et d'Équipement Rural: Cellule Nationale de Coordination, plan de gestion des pestes et pesticides. Document projet MINAGRI, 81p.
- PRAO S. Y. (2012) : Les producteurs enrichissent la Côte d'Ivoire mais eux sont pauvres.
- PSAC(2012) : Projet d'appui au secteur de l'agriculture de Côte d'Ivoire (PSAC) : cadre de gestion environnementale et sociale, rapport final1, document projet MINAGRI, 83p.
- SANCHEZ P. A. (1987): Management of acid soils in the humid tropics of Latin America, Management of Acid Tropical soils for Sustainable Agriculture: Proc. No. 2. IBSRAM. Bangkok, Thailand, pp63-107.
- SEBILLOTTE M, SOPHIE A, DORE T et MEYNARD J. M. (1993) : La jachère et ses fonctions agronomiques, économiques et environnementales diagnostic actuel. *Dossier de l'environnement de l'INRA*, n°27, pp125-136.
- TRAORE S. K. (2006): Contamination de l'eau souterraine par les pesticides en régions agricoles en Côte d'Ivoire (centre, sud et sud-ouest, *Journal Africain des Sciences de l'Environnement*, N°1, 32p.
- ULBER, B., (2010): Parasitoids of Oilseed Rape Pests in Europe: Key Species for Conservation Biocontrol, 30p.
- YOSSI H. et DEMBELE F. (1993): Dynamique de la végétation post-culturelle en zone soudanienne au Mali : évolution de la composition floristique et de la strate ligneuse. Dans Floret, C. & Serpantié, G. (Eds.). La jachère en Afrique de l'Ouest. Collection Colloques et Séminaires, ORSTOM, Paris, pp341-350.

COHESION SOCIALE ET EXCISION EN COTE D'IVOIRE: CAS DES WORODUGUKAKAN DANS LA SOUS-PREFECTURE DE SEGUELA

SOCIAL COHESION AND EXCISION IN COTE D'IVOIRE: CASES OF WORODUGUKAKAN IN THE SUB-PREFECTURE OF SEGUELA

KONKOBO MAMAN MARCELLE

konkobomamanmarcelle@yahoo.fr

Doctorante à l'Institut Ethnosociologique Département de sociologie

RESUME : Cet article analyse les logiques socioculturelles et les nouveaux mécanismes sociaux qui entretiennent la persistance de l'excision chez les Worodugukakan. L'enquête a confirmé que les valeurs socioculturelles conférées à la pratique expliquent sa persistance et la préservation des liens sociaux justifie sa pérennisation. La méthode structuro-fonctionnaliste et la théorie fonctionnaliste ont été mobilisées pour analyser les données collectées à travers les entretiens individuels et les *focus group*. L'excision apparaît comme un fait social total chargée de rôles symboliques. Elle permet la perpétuation de leur organisation sociale assortie d'obligation religieuse autour des normes suivantes: consécration et valorisation de la femme, structuration des rapports communautaires et consolidation de la cohésion sociale. Cet article précise de nouveaux modes opératoires qui sous tendent la pérennisation de cette reproduction sociale dans un contexte de judiciarisation: clandestinité de la cérémonie caractérisée par l'abandon des festivités, révision de l'âge des candidates à l'excision et réseautage du phénomène.

Mots clés : Worodugukakan, excision, fait social total, capital symbolique, cohésion sociale, réseautage.

ABSTRACT: This article analyzes the sociocultural logics and new social mechanisms that maintain the persistence of excision among the Worodugukakan. The survey confirmed that the socio-cultural values conferred on the practice explain its persistence and the preservation of social ties justifies its perpetuation. The structural-functionalist method and the functionalist theory were mobilized to analyze the data collected through individual interviews and focus groups. The excision appears as a total social fact with symbolic roles. It allows the perpetuation of their social organization with religious obligation around the following norms: consecration and valorization of women, structuring of community relations and consolidation of social cohesion. This article specifies new modes of operation that underpin the perpetuation of this social reproduction in a context of judicialization: clandestinity of the ceremony characterized by the abandonment of the festivities, revision of the age of female candidates for excision and friends networking of the phenomenon.

KEYWORDS: Worodugukakan, excision, total social fact, symbolic capital, social cohesion, friends , networking.

1- INTRODUCTION

Des tenants de l'approche particulariste de l'excision considèrent la pratique comme un élément du patrimoine culturel à préserver du fait de ses bienfaits et vertus (Sylla, 2004). Ils mettent en exergue ses fonctions socioculturelles dans la société et la définissent comme une ablation du gland clitoridien qui selon la tradition purifie la femme et lui permet de préserver sa chasteté pour sa valorisation et son honneur. En cela, Sovide V. (1988) conclut que l'excision a un cachet qui garantit un mariage respectable à la jeune fille.

Tauzin A. (2002), dans cette même perspective précise que le statut de la femme arabo-musulmane en Mauritanie est lié à la stratification de la société. A cet effet, son statut s'inscrit dans une relation de subordination à l'homme. Les discours dogmatiques teintés de religiosité et de patrilinéarité décryptent tout et impliquent un contrôle sur la sexualité de la femme. A ce titre, l'excision garantit le destin maternel ainsi que l'honneur et la dignité du groupe d'appartenance. Toute opposition à cette pratique entraîne l'exclusion de la réfractaire et de sa famille de la communauté.

Kouassi R., (2014) dans son étude de la question révèle que l'excision est pratiquée au sein de ces différentes communautés ethnoculturelles pour des motivations diverses (socialisation, esthétique, contrôle de la sexualité de la femme, accroissement et facilitation de la reproduction féminine...). Ces fonctions constituent des valeurs ancrées dans les consciences collectives de ces communautés et se révèlent être des éléments importants du patrimoine culturel de celles-ci. La récurrence de la pratique s'explique par sa légitimation.

En Côte d'Ivoire, la pratique de l'excision concerne cinq (5) groupes ethnoculturels et touche 38% de la population féminine (EDS-MICS, 2012). Cette prévalence nationale se répartie entre ces différents groupes ethnoculturels selon les données statistiques comme suit : Akan: 2,4% ; Krou : 19,09% ; Mandé du Nord : 66,8% ; Mandé du Sud : 51% ; Voltaïque /Gur : 64,1%.

Mais, de plus en plus, ce rite devient une question majeure inscrite au cœur de la problématique de la santé reproductive. Blai Bombade (1982) dans ses différentes publications, présente les conséquences gynécologiques de l'excision chez la femme. Selon lui, les complications gynécologiques sont tardives et peuvent entraîner la stérilité de l'excisée.

L'Etat ivoirien et ses partenaires conjuguent à cet effet leurs efforts contre ce phénomène de résistance sociologique à travers des mesures répressives surtout par la loi 98/ 757 du 18 Décembre 1998 et des campagnes de sensibilisation pour un changement social et comportemental. Cette loi stipule que : « *Quiconque commet une mutilation génitale féminine est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 360000 francs CFA à 2000000 de francs CFA. La peine est portée au double lorsque l'auteur appartient au corps médical ou para médical. La peine est d'un emprisonnement de cinq à vingt ans lorsque la victime en décide* » (République de Côte d'Ivoire, 2000)

Kavena, un village des Worodugukakan (Langue Locale de la région, un dialecte dumalinké) avec une prévalence de 80% (EDS-MICS, op.cit.) ne fait pas exception à cet élan de lutte. Des ONG (Organisation Non Gouvernementale) telles: "Djiguy", Femme "sabari" à charge de la question œuvrent dans ce sens et connaissent des résistances dues aux inerties et pesanteurs socioculturels. Cette pérennisation de l'excision semble s'inscrire dans un dynamisme de régulation sociale.

Le présent article a pour objectif d'analyser les logiques socioculturelles et les nou-

veaux mécanismes sociaux qui entretiennent la persistance de l'excision. Ces réalités nous conduisent aux interrogations suivantes:

- la persistance de l'excision n'est-elle pas liée aux valeurs socioculturelles conférées à cette institution?

- la préservation des liens sociaux n'explique-t-elle pas cette pratique ?

La réponse à ces questions convoque la formulation des hypothèses suivantes :

- les valeurs socioculturelles conférées à la pratique de l'excision expliquent sa persistance.

- La préservation des liens sociaux justifie la pérennisation de l'excision.

2- METHODOLOGIE

En vue de vérifier nos hypothèses ci-dessus définies, le choix de Kavena est motivé par le fait que l'excision continue d'y être pratiquée de façon récurrente. Nous avons opéré un choix raisonné des zones d'études que sont: les quartiers Bêkro, Sifié et Niangora y compris le quartier administratif de Séguéla. Par ailleurs, nous avons entrepris des entretiens collectifs en complément des entretiens individuels en tenant compte des caractéristiques sociologiques des groupes d'appartenance qui sous-tendent la réalisation d'un *focus group*. Ce qui a permis l'organisation de quatre (4) focus group avec un nombre minimum de cinq (5) et maximum de dix (10) participants autour des échanges menés à l'aide d'un guide d'entretien. L'étude étant de type qualitatif, de façon pratique, l'orientation socio-anthropologique nous conduit à un échantillonnage qualitatif. Nous avons choisi la méthode de recherche structuro-fonctionnaliste de Parsons (1988) pour analyser les données et opérationnaliser les hypothèses. Cette recherche a été soutenue par la théorie fonctionnaliste pour le fait qu'elle met l'accent sur la relation de l'individu à l'organisation en termes de rôles et de fonction.

La technique d'échantillonnage a permis de faire les choix des unités sociales par la constitution d'un corpus d'opinion. Des entretiens individuels, semis structurés préconisés par Weil (2006) et des *focus group* selon Le Grignou (2003) avec les différents acteurs concernés en fonction de leur statut social sur ce phénomène de l'excision ont été menés. Ainsi donc, le chef et sa notabilité, les leaders religieux, la Direction du centre social de Séguéla, les responsables de l'association des jeunes, les présidentes des associations de femmes, le leader de la jeunesse, les femmes et filles excisées, les exciseuses, les animateurs sociaux, les autorités locales de l'administration ont été interviewés.

Les différentes thématiques abordées lors des interviews ont tourné autour des questions relatives aux représentations que se font les Worodugukakan de l'excision, aux fonctions liées aux statuts des acteurs de l'excision et à leur perception de la loi sur l'interdiction de la pratique de l'excision.

De façon pratique, les entretiens semi-directifs menés selon la technique d'interview centrée sur des thèmes, ont été administrés, aux autorités administratives, religieuses et coutumières.

3- RESULTATS

Les investigations menées montrent que deux facteurs concourent à l'enracinement de l'excision chez les Worodugukakan. Ce sont: les enjeux de la pratique de l'excision et les mécanismes de pérennisation de la pratique de l'excision.

3-1. Enjeux de la pratique de l'excision

La pratique de l'excision est inéluctablement liée à des raisons inhérentes aux us et coutumes, à la religion, au souci de maîtriser la sexualité de la femme qui de nature est insatiable, ou encore aux méfaits supposés du clitoris sur la santé de la femme, de l'homme et sur la survie du nouveau-né (Onufemme, 2012). Au terme des investigations menées, l'excision se présente comme un rite qui permet la perpétuation de la coutume des ancêtres assortie d'obligation religieuse. Au-delà de ces raisons évoquées, les représentations liées à la pratique sont construites autour de la consécration de la femme, la structuration des rapports communautaires et la cohésion sociale de la communauté.

3-1-1. Excision comme symbole de consécration de la femme

La consécration de la femme par l'excision est un acte culturel qui confère une notoriété à la femme. Cette consécration de la féminité (La féminité désigne ici l'ensemble des caractères lié au statut de femmes comme épouse, mère...) est un rituel qui se traduit chez les Worodugukakan par l'acquisition de certains attributs. Ces attributs sont des éléments identitaires qui permettent de distinguer les femmes excisées à travers les noms qui célèbrent leur bravoure, leur dignité et l'amour des parents. Ces attributions sont faites selon des critères qui prennent en compte l'âge des géniteurs des excisées issus d'une même lignée et celui des filles elles mêmes. Ainsi, l'aînée des filles d'une descendance va s'appeler « *Sama* » (Attribut signifiant éléphant, susceptible de balayer le chemin pour ses cadettes). C'est elle le porte flambeau et la capitaine du groupe. Ainsi si après « *Sama* » naît une fille d'un même géniteur, celle-ci prend l'attribut « *Miacha* » qui veut dire la deuxième. Mais la deuxième fille de l'aîné des pères est « *Siëbatigui* » (« Attribut traduit par « propriétaire de beaucoup de ...ou celle qui possède beaucoup de troupes, c'est une meneuse ») signifiant un leader.

La suite des attributs est produite en fonction de l'âge des filles ; on les nomme de la plus âgée à la plus jeune sans tenir compte de l'âge des pères. Ainsi, les noms s'attribuent de la façon suivante :

- « *Angnia* » (je suis à l'aise)
- « *Ndialôh –déh* » (enfant chéri, mon préféré)
- « *Nankandu* » huile sur la sauce qui agrmente, et cela est considéré comme un complément, qui vient compléter le groupe
- « *Diëhdéh* » enfant affectueux
- « *Gbiënan-déh* » enfant précoce, né de mère très jeune ; c'est aussi une fille qui se fait exciser dans sa famille maternelle.

La plus jeune du groupe va s'appeler « *Chiatigui* » équivaut à "propriétaire de la route" car selon la tradition, c'est toujours les plus jeunes qui sont au devant d'une marche afin que les plus âgés puissent veiller sur eux. Il y a aussi des noms comme « *Gnémadjuhu* » (Expression se rapportant à la bravoure), « *Dogotigui* » (Mot signifiant chef de famille) et « *Tchogotigui* » (expression signifiant Conquérante). Ces attributs participent à l'intégration des excisées au sein de leur communauté. A propos du caractère intégrationniste de l'excision, *B. K. une excisée*, donne les arguments suivants :

« *Chez les Worodugukakan, chaque femme porte un nom d'excision. Si tu entends Sama, Miacha, Andia, Nankandu ... y a au moins dix noms comme ça. Une femme Worodugukakan qui n'a pas de nom d'excision n'est pas à l'aise avec les autres car on fait toujours exprès pour lui montrer qu'elle n'a pas sa place parmi les*

autres. Les autres femmes cherchent à l'humilier partout ; une telle femme ne peut pas se montrer partout. Ici, l'excision est une affaire sérieuse, ce qui fait que chaque femme lutte pour que ses filles soient excisées afin de porter un nom d'excision. Ces noms permettent de dire qui tu es et c'est par ces noms aussi que tu te sens vraie femme Worodugukakan, et, tu n'es pas vue d'un mauvais œil ».

La valorisation de la femme par l'excision est confirmée par la présidente des femmes D. en ces termes :

« Le fait d'avoir un nom d'excision est une fierté et un honneur pour la femme elle-même, sa famille, son mari, ses enfants et surtout sa famille maternelle. C'est au cours des grands rassemblements que les femmes de même génération s'appellent par leurs noms d'excision. Une femme qui n'a pas été excisée se trouve isolée, ignorée par celles qui ont les noms d'excision ; c'est en ce moment que les chansons teintées de provocations cherchant à humilier "l'intruse" sont entonnées de partout. Ce qui est très difficile à supporter ».

Ces témoignages présentent l'excision comme un rite symbole d'expression de la quête d'originalité et d'autochtonie qui catégorise par des statuts particuliers les femmes excisées valorisées d'un côté et les femmes non excisées stigmatisées.

Cette catégorisation met en opposition les deux types de femmes dans leurs rapports avec leur communauté.

Ainsi, l'exciseuse S.K., dépeint les caractéristiques d'une femme excisée comme suit :

« Une femme excisée a beaucoup plus d'atouts ; elle remplit les critères de féminité. C'est celle qui a plus de considération car tout le monde l'a vue, elle n'est pas source de déshonneur pour la famille car elle se réserve plus et ne court pas les hommes » elle est "lamé baala" (Expression désignant la valeur de la femme).

Par ce discours, nous constatons que les Worodugukakan considèrent la femme excisée comme une femme qui remplit les critères de féminité c'est-à-dire une femme respectable et respectueuse. Ce statut d'excisé est un rituel qui permet à la femme excisée d'être intégrée à sa communauté et de s'inscrire facilement dans une alliance matrimoniale. Ainsi en reproduisant les valeurs socioculturelles communautaires, la femme a un statut, elle est légitimée comme une épouse et une mère idéale.

Les arguments du "président communautaire" D. M., attestent cet état de fait par ces propos :

« Chez nous, l'excision fait partir des valeurs déterminantes dans les échanges. Quand la femme est excisée, elle est toute suite vue comme étant respectueuse et respectable. Une telle femme est une référence morale, source de tranquillité et de quiétude au sein du foyer ; elle gagne vite vite mari, elle est le symbole de la confiance de la quiétude et de la paix dans le foyer ; chez nous, on appelle ces femmes "lamé mouso", elles sont pétries de vertus pour soutenir et couvrir dignement leurs conjoints dans toutes les situations, elles sont soumises et sont de bonnes femmes de foyer ».

Abordant la même question, D.S., le président de la mutuelle déclare ceci :

« En ce qui me concerne personnellement, ma préférence dans une relation de mariage est une femme excisée. Je dis cela en fonction de mes nombreuses aventures amoureuses. Pour leur honneur et leur tranquillité, les hommes préfèrent les femmes excisées qui sont plus rassurantes pour le moral des hommes ».

Ces discours indiquent que le statut d'excisé d'une femme est un facteur déterminant de son inscription dans le jeu matrimonial. C'est un facteur de reconnaissance. En effet, les Worodugukakan priorisent le statut d'excisée de la femme comme un

certificat d'aptitude du champ matrimonial. Ce statut confère à la femme une légitimité, une reconnaissance qui la catégorise et la distingue des non excisées en faisant d'elle un modèle qui ne souffre d'aucune contestation sociale ; ce qui fait d'elle une référence en conformité avec la norme sociale; celle-ci est désignée par « *lamé mousso* ».

L'excision comme élément essentiel du champ matrimonial est aussi considéré comme un facteur de facilitation de la procréation chez la femme.

Sur la question, D.M., la présidente des femmes exprime son opinion:

« La vérité, c'est que tout dépend de DIEU, mais, on excise pour faciliter le problème d'enfant des femmes. La femme excisée est prompte à tomber enceinte, elle "gagne enfant vite vite". En outre, une femme excisée accouche facilement par rapport à une non excisée car le clitoris pousse et grossit, il ferme le passage de l'enfant et les sages-femmes sont obligées d'attacher "ça" pour faire passer l'enfant en force ; ce qui fait des blessures très douloureuses et des séquelles indélébiles. Avec l'excision, les femmes ne sentent rien dans l'accouchement, elles accouchent sans grande souffrance parce que l'enfant trouve vite la route, pour sortir ; il n'ya pas affaire d'opération dedans. Nous avons toutes connues l'excision et nos enfants également. Nous avons fait de nombreux enfants et il y a des femmes qui ont dépassé largement la dizaine d'enfants mais nous n'avons pas eu recours à une sage femme pour accoucher ».

L'analyse de ce discours montre l'excision comme un canal par lequel la femme Worodugukakan est valorisée en tant qu'épouse et mère. En effet, l'inscription des femmes dans les liens matrimoniaux est un cadre institutionnel dans lequel les individus perpétuent l'espèce humaine à travers la procréation liée singulièrement au destin maternel. Ce qui laisse transparaître une corrélation entre l'excision et la nuptialité symboles de la réalisation de cette destinée des femmes. Cependant, au-delà de la croyance selon laquelle l'enfant est un don de DIEU, les Worodugukakan attribuent à l'excision des vertus de fertilisant et de facilitation de la maternité. Syl-la (op.cit.) dans son étude révèle cette fécondité de la femme excisée en affirmant que certains pensent qu'une femme non excisée est incapable d'avoir des enfants et que même le clitoris peut rendre l'homme stérile s'il touche à son sexe.

Si le statut d'excisé permet à la femme excisée d'être intégrée à sa communauté et de s'inscrire facilement dans une alliance matrimoniale avec une assurance de procréer, la femme non excisée par contre est dans une situation d'exclusion communautaire qui lui vaut l'attribution de "chioman" qui signifie femme immature, insatiable et de mauvaise vie. Avec ce statut, elle ne bénéficie d'aucun respect des membres de la communauté.

La situation de la femme non excisée est dépeinte par l'exciseuse de Bêkôrô, S. K. à travers les propos suivants :

« « Quand on sait que tu n'es pas excisée ici chez nous, les gens pensent que tu ne peux pas dire non à un homme, une telle fille est provoquée par les hommes qui veulent simplement aller avec elle; les gens racontent pleines de bêtises les concernant : on dit qu'elles courent après les garçons parce qu'elles sont insatiables au plan sexuel ; les gens sont convaincus que ces genres de femmes trompent toujours leurs maris car elles ne sont jamais fatiguées dans affaire de garçons. Les filles non excisées entretiennent permanemment des rapports conflictuels avec la communauté ; et c'est ce qui amène des femmes d'un âge avancé à se faire exciser. Certes, elles peuvent gagner beaucoup d'amants mais difficilement des maris. Les hommes jouent avec elles et rares sont ceux qui les gardent comme épouses. Elles sont la risée des autres femmes qui n'acceptent pas leur compagnie, on les fuit car

elles ne remplissent pas les critères de féminité ». Ce que l'exciseuse traduit en patois par "*otamoussoya ma dafa*".

La femme non excisée est assimilée à une femme perverses, une 'accro' sexuelle représentant un danger pour la communauté. Cette représentation sociale de la femme non excisée est expliquée par la thèse de l'étiquetage de Becker cité par Echaudemaison (2003). Dans sa thèse, l'auteur assimile l'étiquetage à une catégorisation, à un processus au terme duquel des individus sont considérés comme des "étrangers". Avec cette position, l'auteur indique que les individus étiquetés sont publiquement désignés comme des déviants aux normes sociales, sont classés de ce fait dans la catégorie dévalorisante des étiquetés. Cette situation, soutient-il, explique la stigmatisation des individus dans le jeu des interactions sociales et ce qui entraîne selon lui à leur encontre un discrédit profond. Cette théorie résume la nature des rapports entretenus avec leur groupe d'appartenance en relation avec leur statut de femmes non excisées. Cela explique leur stigmatisation par la perte de leur réelle identité au profit d'un sobriquet "chioman" qui les assimile aux femmes de mauvaise vie, dépourvues de vertus. Cette situation d'étiquetage est synonyme de leur exclusion communautaire.

Cet avis sur l'étiquetage est partagé par D.M., le président communautaire lors du focus group en ces termes :

« Chez nous, quand tu entends "chioman", c'est la pire des injures qu'on puisse faire à une femme ; c'est par rapport à une femme non excisée considérée comme un jouet que n'importe quel homme peut approcher sans égard pour une simple aventure occasionnelle; elle n'est respectée pas du tout et est vue comme un danger pour la société».

La célèbre assertion de Simone de Beauvoir (1949) qui déclare que : « *on ne naît pas femme, on le devient* » conforte bien la construction sociale de la féminité. Les représentations de l'excision déterminent les valeurs que renferme l'excision, elles démontrent les fonctions sociales de l'excision dans la construction sociale de la féminité chez les Worodugukakan. En effet, à Kavena, l'excision participe à la construction et la consécration d'une féminité qui idéalise la femme épouse-mère autour des valeurs gages de la préservation de la dignité et de l'honneur de l'époux et de la femme elle-même.

Dès lors, l'excision, se présente comme une valeur incrustée dans la conscience collective, comme des normes culturelles familières partagées et préservées au sein de cette société. Cette construction sociale du modèle féminin est perceptible dans l'œuvre de Bourdieu (1982). Selon cet auteur, le rite d'institution consiste à assigner des propriétés de nature sociale qui sont destinées à apparaître comme des propriétés de nature naturelle. Le rite d'institution est un passage considéré comme une limite arbitraire instituée consacrée et légitimée. Le rite d'institution est un acte de magie sociale car doté d'une efficacité symbolique en ce sens qu'il a le pouvoir qui lui appartient d'agir sur le réel en agissant sur la représentation du réel.

Il a donc le pouvoir de signifier à un homme ce qu'il a à être : « *deviens ce que tu es* » ; le rite exerce un travail d'inculcation qui traitera le corps comme une mémoire pour faire advenir cette seconde nature qu'est la fonction sociale. Par exemple, l'investiture exerce une efficacité symbolique tout à fait réelle en ce qu'elle transforme réellement la personne consacrée ; d'abord parce qu'elle transforme la représentation que s'en font les autres agents et surtout peut être les comportements qu'ils adoptent à son égard (le plus visible de ces changements étant qu'on lui donne des titres de respect et réellement le respect associé à cette énon-

ciation) ; et ensuite parce qu'elle transforme du même coup la représentation que la personne investie se fait d'elle-même et les comportements qu'elle se croit tenue d'adopter pour se conformer à cette représentation. On peut comprendre dans cette logique l'effet de tous les titres sociaux de crédit ou de croyance qui comme le titre de noblesse ou le titre scolaire multiplient et durablement, la valeur de leur porteur en multipliant l'étendue et l'intensité de la croyance en leur valeur.

Dans le même registre, le concept de capital symbolique de Bourdieu(1994) est une illustration pertinente dans la compréhension de l'excision comme un rite institutionnalisé de consécration de la femme. En effet, le concepteur de la théorie du capital symbolique l' assimile à une propriété quelconque, à une force physique , une richesse ou une valeur guerrière , qui, perçue par des agents sociaux dotés des catégories de perception et d'appréciation permettent de la percevoir, de la connaître et de la reconnaître ; il devient efficiente symboliquement , telle une véritable force magique : une propriété qui parce qu'elle répond à des attentes collectives socialement constituées, à des croyances exerce une sorte d'action à distance , sans contact physique.

L'excision en tant que capital symbolique, au-delà de ses traditionnelles fonctions de construction et de consécration de la féminité, représente un enjeu de consolidation du lien social.

3-1-2. Excision comme symbole de structuration des rapports communautaires

Les rapports sociaux selon Bourdieu sont des relations qu'entretiennent les groupes sociaux les uns avec les autres. Ils sont selon lui assimilables au capital symbolique doté de la réputation, de l'honneur et du prestige. En effet, l'excision est une occasion d'expression et de témoignage d'affinité par excellence entre les parents maternels appelés « biènakalou » et les enfants de leurs filles (nièces) appelés « biény ». Des relations interpersonnelles unissant les Worodugukakan sont construites autour de plusieurs institutions à savoir : "lebièniya"et "le djoniya". En effet, lors d'une cérémonie d'excision, ces institutions sont mises à contribution pour le bon déroulement de celle-ci. Elles concernent certains membres de la famille qui ont des rôles spécifiques à jouer surtout au niveau de l'encadrement des excisées. L'excision est une occasion au cours de laquelle ces personnes sont mobilisées pour assister, soutenir et honorer la tradition.

Ces personnes ressources sont les tantes maternelles de l'excisée ou "biènimouso" et les grandes cousines paternelles ou "djoni" (signifie petit masque en termes de protection de l'excisée.). Ce sont elles qui à la fin de l'opération, procèdent après l'exciseuse aux soins jusqu'à la guérison complète des plaies. Celles -ci sont actives à toutes les étapes du processus de l'excision. Cette assistance des personnes ressources envers les excisées crée des relations particulières qui se traduit le plus souvent par la manifestation d'un témoignage d'affection qui leur vaut un attachement et un amour particulier alimentés et matérialisés par des actes de gratitude de la part des nièces (visites, cadeaux, soutiens moral, matériel et financier...). Ce qui institue le principe qui veut que les nièces soient toujours redevables aux tantes maternelles et cousines paternelles. Et, souvent, même si l'excision est faite à un âge dont les concernées n'ont aucune souvenance, les mères se chargent toujours de révéler à leurs progénitures devenues grandes leur "djoni et leur "biènimouso" afin que celles-ci s'acquittent de ce devoir moral vis-à-vis de ces personnes. Ce principe peut se définir comme un contrat, un pacte d'humanisme,

de complicité et de protection liant à jamais l'excisée à son "djoni" et "biénimoussou". Ces dernières deviennent dès lors leurs conseillères, confidentes et protectrices. En outre, par sa fonction sociale à elle dévolue par la société, l'exciseuse, appelée "kihindonanh" ou "worossomoussou" incarne l'institution qui valorise et consacre la féminité qui confère l'autochtonie et le prestige à la gente féminine.

De ce fait, elle est dotée de la puissance protectrice et dévastatrice qui sert d'interface entre le monde visible et le monde invisible pour conjurer les mauvais sorts contre les excisées. Ces attributions de l'exciseuse fait d'elle un personnage qui inspire à la fois la crainte et l'affection au sein de la communauté Worodugakan. Cette situation crée entre l'exciseuse et les mères des excisées des actes de reconnaissance qui s'expriment à travers le respect, la confiance, les témoignages et les remerciements renouvelés à chacune de leur rencontre par des "initché" ou "ibarika". C'est désormais des relations de gratitude voire d'humanisme qui les lient. Par son caractère à réunir et à resserrer les liens entre les excisées, les "biénimoussou", les "djoni" et les exciseuses, l'excision apparaît comme un facteur de rassemblement, de solidarité, de rapprochement et de raffermissement des liens communautaires.

Donnant ses arguments sur les rapports suscités par l'excision entre les différents acteurs, les propos de S.K., l'exciseuse de Bêkôrô révèlent que :

« L'excision est le lieu par excellence où s'expriment et se renforcent des rapports de privilège entre les excisées ou "kihindé" et certains membres de la famille. L'excisée est assistée et protégée par son "djoni" qui n'est autre que la doyenne des cousines paternelles. Ce sont des relations de confiance, de complicité et de protection. "Djoni" joue le rôle d'un "coach", de conseillère et représente l'ange gardien, l'éducatrice et le "médecin" de l'excisée. Quant à la tante maternelle ou "biénimoussou" de l'excisée, elle est au cœur de l'excision de cette dernière ; c'est elle qui veille sur son alimentation et sert d'interface entre l'excisée et son fiancé. Elle est la complice de l'excisée surtout dans tout ce qui touche sa vie sentimentale. Après l'excision, même si on te l'a fait quand tu étais bébé, ta mère te montre ton "djoni" et ta "biénimoussou" et automatiquement, tu t'attaches à elles et tu les adoptes ; elles deviennent incontournables dans tes prises de décision. Avec elles, on se sent libre et confiant pour dire des secrets et avoir des conseils ; tu te confies plus à elles qu'à ta propre mère, il ya des liens très forts car autant elles doivent être honorées par leurs "biéni" autant ces dernières les chouchoutent aussi. Entre elles, ce sont des rapports de complicité, de confiance, de solidarité et donc d'amour ».

Quant aux relations liant l'exciseuse à la société, le discours de B. N., l'exciseuse du quartier Niangoro les définit par les propos suivants :

« Chez nous, les exciseuses sont issues de la caste des griots qui sont des esclaves ; elles ont un rôle traditionnel qui est d'anoblir la gent féminine. Chez nous c'est par l'exciseuse que la femme acquiert son statut de femme au vrai sens ; par elle, la femme est intégrée et bien traitée dans la société. Ce sont aussi des voyantes parce qu'elles sont capables de dérouter les mains occultes qui cherchent à saboter leur travail en semant la désolation dans le rang des excisées. Ce sont aussi de très bonnes guérisseuses qui ont le secret des plantes. Ce qui fait d'elles des personnes très respectées, craintes et sollicitées. Elles font partir des personnes auxquelles la société reste toujours reconnaissante mais en particulier les femmes. Chaque femme ou mère passe toute sa vie à dire "initché, initché" à celle qui a excisé sa fille. Elle bénéficie de la reconnaissance et de la confiance de la société qui constitue pour elle un capital social. L'exciseuse en dehors de toute plaisanterie, est tri-

butaire des actes d'humanisme».

Au sortir d'un rite d'excision, ces différentes actrices : "Djoni", "biènimouso" et "Worossomouso" par les rôles qu'elles jouent dans la quête de l'identité féminine, restent des personnages très importants pour les excisées et leurs mères dans leur vie de tous les jours. Elles incarnent les institutions qui les valorisent et les consacrent en leur conférant le prestige. Cette situation permet un renforcement social des rapports entre ces actrices de l'excision. Ces rapports basés sur la complicité, la confiance, l'amour, la gratitude donc sur l'humanisme contribuent à la consolidation d'une société solidaire et stable. Ce qui participe à l'édification de la cohésion sociale.

3-1-3. Excision comme symbole de cohésion sociale

La cohésion sociale est définie comme ce qui cimente l'unité minimale d'un ensemble social, ce qui permet aux membres d'une société de cohabiter et de vivre ensemble (Echaudemaison, op.cit.). L'enjeu de l'excision dans la société, consiste à brider le désir féminin, à le « refroidir », afin que l'honneur du groupe ne se trouve à aucun moment menacé en ce sens que « l'ablation du gland clitoridien dont on dit, que s'il est conservé, il «tire la fille vers l'impudence ». En outre, le clitoris, par sa propriété d'être érectile, et de signaler le désir, se voit instauré comme le lieu du corps qui pousse la fillette à bouger, à tenir tête aux adultes et à quitter cette passivité à laquelle elle est assignée et qui la défend contre la conception du « bâtard », honni en ce qu'il risque de compromettre l'ensemble de la construction sociale» Tazuin (2002). D'un point de vue sociologique, l'excision est un capital symbolique dont les fonctions dans les sociétés africaines diffèrent d'une culture à une autre.

Chez les Worodugukakan, au-delà de ses fonctions basées essentiellement sur la valorisation de la féminité, l'excision par cette position centrale apparaît aussi comme un capital symbolique qui permet aux Worodugukakan d'organiser socialement la solidarité et la coexistence communautaire. C'est un principe organisationnel de la société représentant la femme comme la pièce angulaire de la stabilité et de l'équilibre social. Chez les Worodugukakan, de façon générale les foyers sont bâtis sous le sceau de l'endogamie. Dans chaque ménage, la mère est originaire d'un village voisin ou même d'un autre canton. Ce qui fait que les liaisons de parenté favorisées par le mariage endogamique unissent Kavena à plusieurs villages et cantons.

L'excision étant une valeur culturelle locale que ces villages ont en partage, l'organisation de sa pratique devient une occasion par excellence où les membres de toute la famille au sens large et comme telle tous les membres de la famille sont solidaires et mobilisés pour le succès de la cérémonie de l'excision quelque soit leur lieu de résidence. En effet, l'excision est une institution de valorisation et de consécration de la féminité dans le but de canaliser les pulsions sexuelles féminines. Celles-ci sont à l'origine de la débauche sexuelle des femmes qui a une incidence sur la stabilité familiale et même de la société. Par conséquent, une femme non excisée est communément étiquetée par "chioman", elle est vue comme de mauvaise moralité ; elle est assimilée à une dévergondée, à une amante. Caractérisée ainsi, "chioman" est vue comme une source de perversité au sein de la société donc de la déconstruction des valeurs morales.

Cette approche est soutenue par Sovide (1988) dans ses aveux sur l'excision : « *D'ailleurs, Waris Dirie devrait remercier ses aïeux et ses parents, car grâce à son excision, elle n'est pas tombée dans les pièges de la prostitution de luxe*

dont sont souvent victimes les mannequins dans les pays européens. L'excision n'a pas fait d'elle une femme dévergondée. Sinon force est de constater qu'aujourd'hui avec le recul de ce rituel qu'est l'excision, les femmes sont de plus en plus dévergondées».

Le discours du chef des Bakayoko, B.T., lors du focus group est le suivant :

« Les femmes excisées sont les meilleurs femmes de foyer, elles sont soumises, rassurantes, fidèles et fécondes ; ce sont des femmes qui protègent la vie du couple en couvrant la pauvreté et les défauts de leurs conjoints ; et puis, elles savent attendre dans la sérénité leurs époux car il ya beaucoup de polygames chez nous, elles supportent tout dans le foyer pour la « baraka » des enfants et la longévité du foyer. Ces comportements impactent positivement la bonne marche des foyers et déterminent la nature des relations pilier de solidarité, de compréhension, d'équilibre et de stabilité. Tout ceci participe à l'amour, à l'entente et à la joie dans le couple et entre les familles. Ainsi l'homme est épanoui et libre dans la tête ».

Le chef du village, D.N., renchérit en ces termes :

« La femme excisée, c'est celle qui donne la valeur à son mari, qui le fait respecter au sein de la société ; c'est celle qui fait la fierté de son homme et non sa honte. Elle n'est pas mêlée aux perversités auxquelles s'adonnent les "chioman", femmes insatiables et éhontées qui ont de nombreux partenaires et les changent comme le font les hommes. Elles choquent et heurtent la société, ce sont elles qui sont à la base de la perte de la morale dans la société ».

D. M., le président communautaire affirme que :

« Une femme excisée est celle qui est soucieuse du bonheur de son époux, de l'harmonie entre sa belle famille et la sienne, elle œuvre à l'entente entre les familles par son silence, sa soumission et sa sagesse. Chez nous, on les appelle "saga mousso" (Terme désignant les femmes soumises) ou "missènimouso" (Terme désignant les femmes qui préviennent les tensions entre les membres de la famille, celles qui recollent le tissu familial, celles qui unissent et qui aident à bâtir l'unité familiale.), elles sont sources d'équilibre et de paix pour l'homme et la société. C'est ce qui est mentionné même dans le coran car Dieu recommande aux femmes d'être des sources de tranquillité pour leurs maris ».

La cohésion sociale d'une société peut être analysée comme des règles morales qui créent entre les individus une relation qui dépasse leur ergo (qui dépasse leurs propres intérêts) et tissent entre eux des liens qui les « attachent les uns aux autres » dans le but d'éviter le désordre dans la société selon Emile Durkheim (1960). C'est ainsi que le statut d'excisé et celui de non excisé de la femme sont respectivement considérés comme des facteurs de consolidation du lien social et de déconstruction sociale.

3-2. MECANISMES DE PERENNISATION DE LA PRATIQUE DE L'EXCISION

L'interdiction de tous les rituels liés à la pratique de l'excision a entraîné l'émergence d'une pratique clandestine, plus familière et moins communautaire. L'excision est actuellement pratiquée sur des enfants à un plus bas âge et les endroits pour l'effectuer sont tenus secrets (Onu femme, op.cit.). La pratique de l'excision, capital symbolique du patrimoine, est soumise à des mesures répressives pour dit-on, du fait de ses conséquences sur la santé des femmes. Les populations dans un souci de sauvegarder cette pratique, ont développé des mécanismes et stratégies qui leur permettent de protéger la pratique et de se protéger eux même en vue

de sa reproduction pour le "bon fonctionnement" de la société.

Trois stratégies permettent la reproduction sociale de l'excision. Ce sont: la clandestinité de la pratique et abandon des festivités liées à la cérémonie, la révision de l'âge des candidates à l'excision et le réseautage de la pratique.

3-2-1. Clandestinité de la pratique comme stratégies de perpétuation de la pratique de l'excision

L'excision qui se déroulait dans un passé récent avec faste dans un ordre générationnel, concernait des jeunes filles mûres prêtes à rentrer dans une alliance matrimoniale. Mais, dans un souci de contourner les dispositions répressives de l'Etat, sa pratique est rentrée dans une phase de clandestinité. En outre, désormais, l'excision se fait dans la discrétion dans les fins fonds des villages et hameaux les plus reculés, là où aucune intimidation ou dénonciation ne peut compromettre la cérémonie.

C'est ce que déplore Madame K., conseillère municipale: « *Avec la répression, l'excision est réduite à l'acte de couper sans les ferveurs et les grands festins qui la caractérisent. C'est regrettable ; moi je connais beaucoup de familles à Séguéla qui s'appêtent à aller faire exciser leurs filles sans publicité dans un village de Sifié juste après les examens de fin d'année. Maintenant, les gens s'organisent de plusieurs façons pour faire ça surtout sans les fêtes et les déplacements massifs ; l'excision est devenue une affaire de cachette; il n'ya plus de "kienlabôh" avec les parades des "kiendêh" chez nous ici au fasso.* »

Ces propos confirment la clandestinité comme nouveau mode opératoire.

3-2-2. Révision de l'âge des candidates à l'excision

Traditionnellement accessible aux jeunes filles pubères en prélude à leurs noces, l'excision concerne désormais les nourrissons et les fillettes généralement avant l'âge de la scolarité pour éviter que celles-ci ne se rebellent une fois devenues grandes. Cette catégorie d'individus est susceptible de protéger et de préserver l'institution de l'excision ainsi que ses acteurs des indiscretions, source de sa déstabilisation.

À cet effet, l'exciseuse S.K. de Bêkôrô, fait la révélation suivante sur la nouvelle génération d'excisée:

« *Cela nous fait très mal mais on est obligé par devoir moral d'exciser les bébés et les petites filles sans qu'elles ne puissent vivre et exprimer les intenses moments de joie et de fierté de cette cérémonie. L'absence de tout ça dénature cette pratique mais il faut continuer comme ça pour qu'on ne change pas leurs têtes après à l'école ; chez nous, la femme n'est femme que par des valeurs* ».

Ce témoignage laisse entrevoir la dénaturation de l'excision par sa mue en la clandestinité à travers le réseautage.

3-2-3. Réseautage de la pratique

Sur le plan organisationnel, la pratique de l'excision s'effectue dans le cadre de réseaux sociaux, en s'appuyant sur des relations familiales et communautaires (Onufemme, op.cit.). Dans le Worodougou, l'existence des institutions basées sur les diverses formes de parenté (parenté directe et parenté collatérale) sont activées et renforcées par la mobilisation des personnes ressources. Dans le cas de l'excision, des mobilisations secrètes mettent en relations les acteurs de l'excision. Des mécanismes de survie sous-tendus par les liens de complicité et de solidarité unissent les acteurs. Par cette stratégie, ils protègent la pratique et se protègent eux-mêmes contre la loi réprimant cette pratique depuis sa mise en application en Côte d'Ivoire. Cette situation est consécutive aux arrestations et condamnations d'excis-

seuses et de parents d'excisées dans la Sous-préfecture de Séguéla par le tribunal de Séguéla.

Ce mécanisme de protection contre la loi est expliqué par la théorie des réseaux de Katuszewski et Ogien (1983). Ces auteurs qualifient le réseau comme un ensemble de connections entre des personnes qui ne se côtoient pas au même moment dans le même lieu. Selon eux, le réseau permet à ses membres de s'affranchir des obstacles que l'espace leur impose en les mettant en contact et en quadrillant sans limites les frontières afin de conquérir le lointain. Ainsi, le réseau apparaît-il comme la marque de ce qui échappe au contrôle des agents officiels chargés de le recenser ; ce qui opère par contacts dyadiques et peut se glisser dans les interstices des groupements organisés et désigne de ce fait les types d'organisation officieuses qui sont le support social de la clandestinité ; cette dernière vue comme ce qui peut échapper aux organes centraux de "contrôle" ou de l'administration (réseaux de résistance, réseaux alternatifs). Cette situation favorise la mise en scène organisationnelle des réseaux de complicité. Ainsi, le réseautage de la pratique de l'excision met en relation plusieurs réseaux de complicité dans la mobilisation des ressources stratégiques. Deux réseaux de complicité sont mis en œuvre. Le premier réseau de complicité met en liaison la mère garante du bonheur de sa fille, l'exciseuse et la grande mère paternelle ou maternelle et le deuxième réseau se joue entre la mère et sa sœur ou une parente sociale fruit de relations de parenté ou de mariage endogamique ou exogamique. Dans les deux cas, le père peut être associé ou pas.

En témoignage de l'existence de ces réseaux de complicités entre les acteurs de l'excision, C.D., membre du relais de sensibilisation affirme ceci :

« Aujourd'hui, il s'agit de sauvegarder un pan essentiel de notre culture contre ceux qui font la promotion de la perversité, l'excision est devenue une affaire arrangée secrètement entre des personnes de confiance au sein des familles. Elle est décidée et faite de façon restreinte maintenant, soit c'est la grande mère paternelle et maternelle de l'enfant en complicité avec la mère de l'enfant qui "volent" pour faire exciser les filles à l'insu du père ou soit c'est la tante paternelle ou maternelle du père ou soit c'est simplement le père et la mère qui dans la discrétion font exciser les enfants sans publicité avec l'aide des parents alliés dans une autre contrée ».

À ce propos, le président du tribunal de Séguéla, Mr Drizoua, donne son avis sur l'existence des réseaux par les arguments suivants :

« Dans la région, les gens contournent la loi par des techniques très discrètes, l'excision se fait en secret par l'exciseuse en présence de deux ou trois parents. C'est donc un nombre réduit de personnes complices qui se déplace pour exciser les enfants sans défense dans d'autres régions ou villages lointains ».

Ces témoignages attestent de la résistance de la pratique de l'excision à travers son organisation dans la clandestinité autour d'un réseau de personnes ressources mobilisées liées par la confiance.

Gökalp (2000) résume les réseaux comme les liens mobilisés pour résoudre divers problèmes et pour poursuivre des objectifs précis. Pour l'auteur, les réseaux font partie intégrante des stratégies individuelles ou collectives et quelque soient les critères définis (phénomènes, amitié, associatifs ou de quartier, entraide familiale, solidarité, géographique, ethnique ou religieuse), ce qui importe aux individus ou aux groupes sociaux, c'est de construire des réseaux solides et les mobiliser avec habileté pour en tirer le maximum de bénéfices (matériel ou moral).

Cette mobilisation clandestine est une résistance qui échappe au contrôle régalién est assimilée à la théorie de réseautage que Carson et Al., (1987), définis-

sent comme une activité à la fois de constitution et de mobilisation du réseau personnel. Ce terme est une traduction littérale de l'expression « Networking » utilisé dans les travaux anglo-saxons et utilisé comme synonyme de « constitution et mobilisation du réseau personnel ».

La théorie du capital social de Bourdieu (1980) contribue à la compréhension des mécanismes de mobilisation des ressources stratégiques dans la perpétuation de l'excision. Selon Bourdieu, cette théorie désigne l'ensemble des relations socialement utiles et mobilisées par les individus ou les groupes dans le cadre de leur trajectoire professionnelle et sociale. L'auteur l'assimile aussi à la possession durable d'un réseau de relations sociales ou à l'appartenance à un groupe stable que l'individu peut mobiliser dans ses stratégies.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Facteur de reconnaissance et de régulation sociale, la pratique de l'excision chez les Worodugukakan de par sa légitimation demeure un stock social. Ce rite consacre le dimorphisme sexuel en tant que processus qui élabore le produit intermédiaire entre mâle et femelle, qui régit les rapports entre les sexes et participe à la construction sociale. Les Worodugukakan sont au cœur d'une société hiérarchique, d'un système autoritaire où le pouvoir a une origine sacrée et/ou sa légitimité émane de la puissance transcendante de la divinité qui se pense comme le produit d'un ordre divin ou de la coutume. Société au sein de laquelle les femmes sont dans un état d'assujettissement de manière indéniable selon Mosconi N. (1994). Ce système de pouvoir s'appuie sur la religion, les univers symboliques. Les divinités sont des figures paternelles qui capturent la raison, les femmes quant à elles sont enfermées dans la tradition et reçoivent des connaissances dévaluées d'où la nécessité de remédier à un tel "aveuglement" selon Collin F. (2002). En cela, Bourdieu P. (1998) porte la remarque selon laquelle le "sexe biologique", "masse de chair" représente des marqueurs politiques et sociaux sans fin de la différence. Il est fortement emprunt de significations culturelles.

Les changements opérés par les théories de la modernisation vont conduire à des révolutions de tous ordres (religieux, symboliques, traditionnels...). Dans les sociétés dites primitives, l'histoire des femmes s'insinue dans les brèches. Les changements suscitent des résistances sourdes ou déclarées à causes des inerties et des pesanteurs socioculturels. Simone de Beauvoir (2001) dans l'optique du changement déclare : « Aucun destin biologique (...) ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine, c'est l'ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre l'homme et la femme ».

Ainsi, les sociétés qui favorisent la tradition plutôt que l'innovation, les aspects communautaires ou régionalistes plutôt que les perspectives de conciliations nationales sont appelées sous-développées car elles ne sont pas encore au même stade de leur développement que les sociétés occidentales selon T. Parsons (1951).

La modernisation était vue comme un processus uniquement occidental que les sociétés non occidentales ne pouvaient suivre qu'en abandonnant leurs cultures traditionnelles. Mais ce système d'opposition binaire avait été jugé trop abrupt, l'évolutionnisme qui le sous-tendait trop naïvement optimiste et la perspective avaient été contestés. Communication, concept synthétique désigne l'ensemble des relations sociales d'échange et d'obligations mutuelles qui « tissent » une société, sens que donne Lévi-Strauss. Ce sont des relations de coopérations entre les parties prenantes. La communication doit être inclusive.

Dans le cadre du changement social et comportemental, cette pratique de l'excision nécessite une approche culturelle qui implique d'investiguer les modes de communication privilégiés dans la communauté donnée (mode de communications oraux, traditionnels). Car selon Dutta P., (2007), l'approche culturelle considère la culture locale comme une ressource plutôt que comme un obstacle au changement. Cette approche reconnaît la valeur de l'expertise locale ou communautaire et des connaissances. Elle considère les membres de la communauté comme des agents capables de promouvoir le changement au sein de leur propre communauté. Si au siècle dernier, Hubert McLuhan soutenait que « *The medium is the message* », c'est-à-dire le media est le message, on peut dorénavant avancer que « *social is the message* » (le social est le message).

Elément de valorisation et de consécration de la féminité, l'excision est un pan de la culture qui participe à la structuration des rapports sociaux socle de la cohésion sociale. Cependant, si dans une mesure le statut d'excisé est un facteur de consolidation de la cohésion sociale, celui de non excisé est perçu comme un facteur de déstructuration et de dysfonctionnement social qui explique la stigmatisation et l'étiquetage par le sobriquet de "chioman" symbole d'exclusion et de rejet des femmes non excisées par la société. Ainsi, depuis l'avènement de la loi 98/ 757 réprimant l'excision, cette pratique est rentrée dans une phase de clandestinité avec le maintien de la forte prévalence (80%) que connaît cette région. Les forces de résistance à la loi sont l'abandon des festivités liées à cette pratique qui sont des représentations de capital social des acteurs, le réseautage et l'admission précoce des candidates à l'excision. Ces mécanismes de résistance permettent ainsi de perpétuer l'excision et éviter de la sorte le contrôle régalien.

BIBLIOGRAPHIE

BALANDIER G., 1971 (Sens et puissance, les dynamiques sociales).
Paris : PUF.

BECKER, H. (1985) ; La théorie de l'étiquetage : une vue rétrospective; in outsiders. Etudes de sociologie de la déviance. Paris: Métailié.

BOMBADE B. (1982) ; Complications gynécologiques et obstétricales de l'excision rituelle, thèse de Doctorat en Médecine, Abidjan, Université de Cocody

BONI, T. (2009) ; Corps blessés, corps retrouvés ? Les discours sur les mutilations sexuelles féminines ; Diogène.

BOURDIEU, P. (1980) ; Le sens pratique. Paris: Minuit, collection « Le sens commun ».

COLLIN F. (1990), Savoir et différence des sexes. Les cahiers du GRIF, N° 45, Fécondité et limites des études féministes.

CONSTITUTION du 1^{er} Août 2000 de la République de Côte d'Ivoire.

DURKHEIM, E. (1960) ; Les formes élémentaires de la vie religieuse. Paris : Puf, 4^e édition.

DUTTA P. (2007), Returns to Education: New Evidence for India, 1983–1999, *Journal Education Economics* Volume 14, 2006 - [Issue 4](#)

ECHAUDÉMAISON, C-D. (2003), Dictionnaire d'économie et de sciences sociales. Paris : Nathan.

EDS MICS (2012), République de Côte d'Ivoire : Enquête Démographique

et de Santé et à Indicateurs Multiple.

KATUSZEWSKI J. et OGIEŃ R. (1982), Réseau total et fragments de réseau. La formation et le développement de réseaux sociaux d'immigrants dans des centres urbains. Ed. Ceresm. Université de Province.

KOUASSI, Y. R (2014), Les considérations éthiques autour de l'excision comme une pratique culturelle, mémoire de Master 1 économie, Université Alasane Ouattara.

LE GRIGNOU, B. (2003) ; Du côté du public. Usages et réceptions de la télévision. Paris : Economica, « Collection études politiques ».

MOSCONI N. (1994), Femmes et Savoir : la société, l'école et la division sexuelle des savoirs, Paris, l'Harmattan.

ONUFEMME, (2012), Etats des lieux et évaluation des actions dans les zones frontalières du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali et du Niger.

SIMONE de Beauvoir (1949) ; Le deuxième sexe¹. Paris : Gallimard.

SOVIDE, V. (1988) ; Excisée ou dépravée, la Nation (Bénin).

TAUZIN, A. (2002) ; La femme et la jouissance interdite. Différences des sexes dans la société maure de Mauritanie, Essaim.

WINKIN Y. (2001), Anthropologie de la communication. Paris : Seuil, coll. Points.

ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES RAPPORTS ENTRE LE PERSONNEL SOIGNANT ET LES MALADES AU CENTRE DE PRISE EN CHARGE DE L'ULCERE DE BURULI DE KONGOUANOU (COTE D'IVOIRE)

SOCIOLOGICAL ANALYSIS OF THE RELATIONSHIPS BETWEEN THE NURSING STAFF AND THE PATIENTS AT THE BURULI ULCER CENTER IN KONGOUANOU

ADJET A Abel

Enseignant – Chercheur, Université Jean Lorougnon Guedé, Daloa (Côte d'Ivoire)
UFR Sciences Sociales et Humaines, BP 150 Daloa
aberlosadje@yahoo.fr

RESUME : L'ulcère de Buruli, en Côte d'Ivoire, constitue un véritable problème de santé publique au regard des conséquences qu'il engendre. La pathologie représente une menace pour les populations rurales. Ainsi pour faire face à cette maladie, la plupart des malades consultent-ils les thérapeutes traditionnels avant de fréquenter les centres de prise en charge spécialisés de la médecine occidentale. En effet, la prise en charge médicale et chirurgicale des malades qui est de longue durée du fait de larges ulcérations que traînent les malades est très peu documentée sous l'angle des interactions entre les malades et le personnel soignant. Les données ont été collectées auprès de 12 malades hospitalisés et 8 prestataires de soins à l'aide de grille d'observation, et d'entretiens semi-directifs. Il ressort de cette étude que les soins du malade prennent en compte le rétablissement de l'agression subie par le corps, sa prise en charge psychologique et sa situation sociale après sa guérison.

Mots clés: Ulcère Buruli – Prise en charge – interaction sociale – Côte d'Ivoire

ABSTRACT: Buruli ulcer is in Côte d'Ivoire a real public health problem. Pathology represents a threat for rural populations. Thus, most patients consult traditional therapists before going to specialized care centers in Western medicine. Indeed, medical and surgical management of patients who is long-term because of large ulcerations that drag the patients is very little documented from the angle of interactions between patients and caregivers. It is in this perspective that this study aims to describe and analyze the relationships between patients with Buruli ulcer during their hospitalization and the nursing staff in a care center. It is a descriptive and qualitative study that took place at the Buruli ulcer management center in the Yamoussoukro health district. Data were collected from 12 hospitalized patients and 8 care providers using observation grid and semi-structured interviews. It emerges from this study that the care of the patient takes into account the recovery of the aggression suffered by the body, its psychological care and its social situation after recovery.

Keywords: Ulcer Buruli - Management - social interaction – Côte d'Ivoire

I- INTRODUCTION

L'ulcère de Buruli est une infection cutanée nécrosante grave et lente causée par une mycobactérie environnementale: *Mycobacterium ulcerans*.

Le réservoir de *mycobacterium ulcerans* est environnemental et la contamination se ferait soit par inoculation directe ou soit par l'intermédiaire d'un vecteur. Selon de récentes informations, les sujets exposés sont donc ceux qui ont des contacts avec des milieux aquatiques et humides pour l'agriculture, la pêche, la lessive (PNLUB, 2009).

La maladie est classée comme une maladie tropicale négligée bien qu'elle ait été décrite dans plus de 30 pays, dont le Ghana, le Togo, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Mexique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Asie du Sud-Est et l'Australie; affectant surtout des individus dans les communautés rurales vivant dans les régions endémiques.

En Côte d'Ivoire, les premiers cas s'observent autour de 1980. La maladie semble également émerger dans des zones où ont été créés des aménagements de territoires, tels que des barrages hydroélectriques (lac de Kossou dans le centre de la Côte d'Ivoire) servant à la production d'électricité et à l'exploitation agricole. (PNUM, 2001).

Cette maladie infectieuse constitue un problème réel de santé au regard des conséquences qu'elle occasionne. Ce sont de larges ulcérations qu'elle provoque qui peuvent conduire à des amputations du bras ou de membre inférieur et des stigmatisations. Au plan social, elle est à la base de la scolarisation et la non scolarisation des enfants.

Pour faire face à cette maladie, les populations des zones rurales endémiques recourent à diverses médecines présentes. La quête de la guérison passe par des itinéraires thérapeutiques pluriels. Généralement, ils consultent de façon successive, alternative et complémentaire la médecine africaine et la médecine occidentale (Adjet et al, 2016).

En effet, l'acculturation médicale ou le passage de la médecine scientifique n'a pas condamné au dessin de fossiles culturels les conceptions et les pratiques dites «grossières» de la «médecine nègre» qui résiste comme une actualité culturelle dans l'attitude et les comportements de l'homme africain face à la maladie. La quête de la maladie prend chez lui un itinéraire pluriel qui passe à la fois chez le guérisseur et le thérapeute moderne (Essane, 2001). De nos jours, il est difficile chez l'homme africain de rompre avec les consultations de la médecine africaine malgré la présence et la haute technicité de la médecine occidentale.

Dans cette logique, les itinéraires thérapeutiques des malades se combinent et n'offre pas un recours exclusif à une médecine. Cette réalité est observable dans la lutte contre l'ulcère de Buruli. Les logiques de soins dans un contexte de pluralisme médical tirent leurs fondements des représentations liées à la maladie. Celles – ci orientent l'itinéraire thérapeutique des malades.

Particulièrement, autour de l'ulcère de Buruli, des investigations scientifiques ont relevé la place des représentations sociales liées à cette maladie et leur importance dans la conduite de la thérapie et rendent compte du recours tardif des malades au centre de prise en charge.

Pour Adjet et al (2016), l'évolution impressionnante du nodule ou de l'oedème vers de larges ulcérations renforce les croyances des malades à la médecine africaine. Les causes de l'ulcère de Buruli sont attribuées à au sorcier, à l'envoûteur qui cher-

chent à nuire au malade ou à sa famille.

Malgré les motifs du recours tardif aux soins dans les centres de prise en charge, les malades finissent de fréquenter les centres de prise en charge et y sont hospitalisés pour des soins.

Cependant, les rapports que ceux-ci entretiennent avec le personnel de soins et les responsables des centres de prise en charge pendant leur hospitalisation sont très peu documentés au regard de la littérature existante. En clair, la vie quotidienne des malades au centre de prise en charge a été très peu abordée.

Pourtant, l'hospitalisation des malades immobilise le malade et son accompagnant sur une période allant de trois mois à trois ans (PNUM, 2000). La quête de la guérison oblige les malades et leurs accompagnants à quitter leurs lieux de résidence, abandonnant leurs familles et activités pour devenir des «occupants» du centre de prise en charge. Ainsi, la maladie met-elle en relation le malade et le personnel soignant qui ne sont pas forcément de la même culture. Dès lors, l'environnement de soins, le cadre institutionnel dans lequel le malade reçoit des soins met en place un ensemble d'interactions entre lui et le malade et inversement. C'est dans cette perspective qu'un regard sociologique mérite d'être jeté sur les rapports des malades et le personnel dans un centre de prise en charge sous l'angle des interactions. La question principale de cette étude est la suivante: Quels sont les rapports que les malades et leurs parents entretiennent avec le personnel du centre de prise en charge pendant leur hospitalisation? Les questions secondaires sont: Comment sont-ils accueillis dans le centre de prise en charge? Quelles sont les opinions des malades sur les soins qu'ils reçoivent? Quelles sont les activités que mènent les malades et leurs accompagnants durant leur hospitalisation?

Cette étude a pour objectif de décrire et analyser les rapports entre les malades de l'ulcère de Buruli pendant leur hospitalisation et le personnel soignant du centre de prise en charge.

II- MATERIELS ET METHODES

Cette étude s'est déroulée dans le district sanitaire de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire. Précisément, les données ont été collectées au centre de prise en charge de Kongouanou situé à 27 Kilomètres de la ville de Yamoussoukro auprès des malades hospitalisés et du personnel soignant.

C'est une étude descriptive et qualitative. La collecte des informations s'est faite à l'aide de l'observation et de l'entretien. Une grille d'observation a été élaborée et l'instrument utilisé est la photographie. L'entretien semi – directif a été utilisé avec un guide d'entretien. Nous avons utilisé également une approche participative. 12 malades ont été interrogés au cours de cette étude. Les renseignements recherchés portaient sur les rapports que les malades entretiennent avec le personnel soignant, l'administration du centre de prise en charge à travers les soins et les activités qu'ils mènent. Pour le personnel du centre, nous avons interrogé 8 prestataires de soins.

III- RESULTATS ET DISCUSSION

III-1. Présentation du centre de prise en charge

Situé à 27 kilomètres de la ville de Yamoussoukro, le centre de prise en charge de l'ulcère de Buruli de Kongouanou a été créé en 1991.

Il dispose d'un ensemble de personnel et de matériels pour son fonctionnement.

Photo I. *Centre de prise en charge de Kongouanou*



Source: Dr S.DIZOE (Médecin au PNLUB), 2013

III.1.1. Personnel du centre de prise en charge

C'est un centre de santé confessionnel dirigé par les religieuses de la congrégation des sœurs de la providence. Il fonctionne depuis 1993 avec, un médecin affecté par le PNLUB, deux infirmières, un garçon et une fille de salle pour les soins infirmiers, cinq aides soignants spécialisés dans les soins de l'ulcère de Buruli formés au sein du centre, deux aides kinésithérapeutes, un chargé du soutien scolaire, un jardinier, un technicien de surface, un chargé de l'entretien des locaux, une responsable de la restauration des malades, un chargé de sécurité. A ce personnel s'associent les relais communautaires qui travaillent en collaboration avec le centre.

III.1.2. Ressources matérielles du centre

Le centre de soins de l'ulcère de Buruli est composé d'une salle de pansement, d'un bloc opératoire, d'un bâtiment d'hospitalisation de 54 lits, une salle de rééducation, d'une ambulance, d'un réfectoire, d'une cuisine, d'une salle de jeux. Une autre cuisine est mise à la disposition des accompagnants des malades pour confectionner leurs repas.

III-2-RAPPORT MALADES ET CENTRE DE SOINS

La prise en charge médicale et chirurgicale de l'ulcère de Buruli met en rapport les malades, leurs parents qui les accompagnent et le personnel médical au centre de prise en charge de Kongouanou. L'analyse de ces différents rapports prend en compte les soins et l'implication des malades et de leurs parents aux activités du centre de prise en charge.

III.2.1- Accueil et les soins des malades

Les premiers contacts des malades et leurs accompagnants avec le centre de prise en charge de l'ulcère de Buruli constituent pour la plupart des malades une seconde étape de leur itinéraire thérapeutique. Les malades qui ont fréquenté pendant de longs moments la médecine africaine sans succès se rendent dans cette institution hospitalière dans le but de pouvoir se rétablir.

Les malades et leurs accompagnants jugent «bon» l'accueil que leur réserve le personnel soignant. Pour eux, une attention particulière est accordée aux malades dès leur entrée au centre de prise en charge. La prise en charge débute par le sourire, les premiers soins, l'écoute, l'accès à un lit, la présentation aux autres malades hospita-

lisés. *«Depuis que nous sommes ici, nous n'avons aucun problème avec les religieuses et tous ceux qui soignent nos enfants. Ils s'occupent bien de nous. Ils s'amuse avec nous. Ils ont du respect pour nous et nous considèrent comme leurs parents. Cette ambiance nous rassure. Ils nous donnent des conseils et nous donnent de l'espoir»*, affirme un parent de malade.

Les soins administrés aux malades et observés rejoignent ceux recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le traitement médicamenteux constitué d'une association rifampicine/ streptomycine pendant 8 semaines. Ce traitement n'est cependant pas applicable à toutes les personnes atteintes et les effets secondaires de la streptomycine nécessitent un suivi régulier des malades sous traitement. Le traitement chirurgical dépend fortement de la forme clinique de la maladie lorsque le patient se présente au centre de santé (OMS, 2001). De même, Les représentations de cette maladie en Afrique nous apparaissent ainsi plus ou moins identiques et influencent également les types de recours aux soins. L'actuelle prise en charge médico-chirurgicale de l'UB recommandée par l'OMS constitue un défi si l'on tient compte des significations de ces appellations d'UB dans les langues africaines (Kibadi et al, 2007).

En dépit du bon accueil que leur réserve le personnel médical, des soins reçus, l'hospitalisation est marquée par des angoisses chez les malades. Ils intègrent un nouvel environnement de vie où ils doivent apprendre de nouvelles habitudes. C'est cette situation que décrit le médecin du centre en ces termes: *«Il faut du temps pour que les malades et leurs parents acceptent totalement les soins que nous leur administrons. La plupart d'entre eux demeurent convaincus que cette maladie ne peut se guérir du fait des représentations qui la lie aux envouteurs et aux sorciers. Cependant, la prise en charge médicale finit par les convaincre avec la cicatrisation qui s'annonce. L'angoisse, la peur et la réticence disparaissent. Dès lors, nous entretenons de très bonnes relations durant leur hospitalisation. Vous avez pu le constater. Nous nous amusons, nous nous taquinons tous ici.»*

En effet, les sources d'angoisse des malades de l'ulcère de Buruli sont diverses. Les pansements réguliers de l'ulcération constituent une source d'angoisse perpétuelle par rapport à la douleur. *«Les pansements font mal. C'est douloureux. Nous les acceptons. Nous devons passer par les pansements pour guérir. Franchement, je vous avoue que les pansements font peur.»*

La douleur des pansements est également vécue par les parents des malades qui les accompagnent. Une mère accompagnant son enfant en donne l'illustration: *«J'avoue que quand il fait jour, je ne peux rien faire. J'attends que mon fils revienne de la salle de pansement d'abord. Quand j'imagine la douleur du pansement, ses cris me rendent aussi malade.»*

Malgré le caractère douloureux des pansements, tous les malades rencontrés reconnaissent que leur état de santé s'améliore depuis leur présence au centre de prise en charge. Selon les malades, les pansements réguliers au Dakin et à la Bétadine, les excisions de parties mortes de la peau, la biothérapie contribuent à améliorer leur état de santé. De ce fait, ils espèrent la guérison à travers la cicatrisation de leur ulcération.

Les déformations des membres, les amputations des membres, ou la perte d'organes troublent les malades. La réponse de cette enquêtée l'expose clairement: *«Chez les blancs (parlant de l'hôpital), ce n'est pas comme chez nous. Ici, si ça ne marche pas, ils couperont ton pied ou ton bras. C'est très sûr.»*. Cette réalité est décrite par Stienstra et al (2002). Ils soutiennent que pour les malades, parlant du traitement de l'ulcère de Buruli dans les centres de prise en charge, ce traitement

paraît coûteux et pourvoyeur de mutilations diverses, voire des amputations. Dans certaines localités, 20 à 25% des malades restent après leur guérison avec des incapacités qui auront des conséquences sociales et économiques sur le long terme (OMS, 2002).

Il se dégage clairement que les soins sont acceptés par les malades mais n'occultent pas la dimension psychologique de l'ulcère de Buruli qui se traduit par les discours précédents des malades. C'est dans cette logique que le personnel soignant et les responsables du centre de prise en charge de Kongouanou apportent des solutions pour une prise en charge totale des malades. Ces résultats qui précèdent rejoignent la position de Fassin et al (1990) quand ils affirment que la maladie n'est pas seulement de nature biologique et individuelle, elle est aussi un élément psychologique et social: dans la guérison, « l'efficacité symbolique » repose sur le pacte qui lie le malade, le chaman et la société tout entière. Cette étude révèle également que l'action des religieuses qui se traduit par la prière constitue une prise en compte de la dimension psychologique de la maladie.

III.2.2. Actions des religieuses du centre

Le centre de prise en charge de Kongouanou est un centre de santé confessionnel. Il est à ce titre dirigé par la congrégation catholique des sœurs de la providence. La religion occupe une place importante pour le personnel du centre auprès des actions curatives. La prise en charge de l'ulcère de Buruli par les religieuses est une occasion pour la religion catholique d'exprimer sa compassion aux malades.

C'est dans cette perspective que les malades et leurs parents qui les accompagnent ne sont pas ignorés et isolés au centre de prise en charge. Ils sont impliqués aux activités du centre de prise en charge. Ils reçoivent à des occasions de réjouissance organisées par le centre et ses premiers responsables des présents. Ce sont généralement des habits, des biscuits, des jouets... Ce sont des occasions pour les religieuses de témoigner leur amour qu'ils ont pour ces malades et les rassurer de leur présence à leur côté afin qu'ils ne se sentent pas abandonner.

Photo II. Religieuses et les malades



Source: Dr S.DIZOE, 2013

Un malade affirme: *«Les religieuses, tous ceux qui travaillent ici sont gentils. Par leur comportement, nous oublions souvent nos soucis. Ils s'intéressent à nous et s'occupent de nous. Ils nous font des cadeaux. Quand c'est nécessaire, ils nous im-*

pliquent aux activités du centre»

Cela se traduit par la participation aux cérémonies solennelles tel que l'accueil d'une autorité administrative ou d'un bienfaiteur.

Photo III: Accueil de Sœur Maria à Kongouanou



Source: Dr S. DIZOE, 2013

En plus, les accompagnants des malades participent aux activités d'entretien de l'espace du centre et à certains travaux comme l'illustre la photo suivante.

Photo IV: Parents de malades rangent des ignames



Source: Dr S. DIZOE, 2013

Dans ce centre, les accompagnants des malades (voir photo ci – dessus) aident les religieuses (sœurs) à conserver les ignames qui seront utilisées pour la confection des déjeuners des malades. Comme le souligne cette enquêtée, «*C'est le minimum qui nous puissions faire pour ce centre qui nous fait du bien. Tout le personnel s'occupe bien de nous. En retour c'est avec joie que nous entretenons nos chambres, les toilettes et tout l'espace. C'est dans notre intérêt* » A la différence des études de Didier Gobbers (2002), l'amélioration de l'accueil, de l'examen clinique, la personnalisation de la consultation, la promotion de la prise de rendez-vous n'ont pas été énumérées comme des difficultés auxquelles sont confrontés les malades.

III.2.3. Prière quotidienne

Les religieuses catholiques interviennent dans la lutte contre l'ulcère de Buruli dans le district sanitaire de Yamoussoukro. L'ulcère de Buruli est après la lèpre une des maladies à avoir fourni à la religion chrétienne le moyen d'exprimer sa compassion. Depuis l'apparition des premiers cas de cette endémie, les religieuses de la congrégation Sainte Famille et celles de la congrégation des sœurs de la providence se mobilisent.

Des séances de prière sont organisées par la direction du centre de Kongouanou et dirigées par les soignants du centre. Bien qu'elles ne soient pas une obligation, pour le personnel soignant, il s'agit à travers ces réunions de prières de confier la journée de travail et les malades à Dieu. La séance de prière précède toutes les activités au centre de soins.

Au-delà de l'intervention médicale, des soins dispensés, de l'application de la Bétadine, d'une greffe de la peau en vue de cicatriser une vaste ulcération, les pratiques religieuses des malades concourent et participent à leur guérison. C'est la croyance en un être invisible et supranaturel: dieu. Dieu est appelé pour le rétablissement de la santé. Il est positionné ici comme un «médecin par excellence» capable de guérir le malade. Si son intervention n'est pas visible sur l'ulcération, dans le monde spirituel, pour les malades, il peut guérir toutes sortes de maladies. C'est à travers les prières que les malades et non malades s'adressent à lui à travers les écrits de la sainte bible qui constituent un support de communication avec lui. Pour Eninga (2011), la foi vivante en DIEU, celui qui est prêt à répondre à tous nos besoins, peut grandement aider le patient dans plusieurs domaines, dans les périodes de stress de tous genres, pour accepter sa maladie,

III.2.-4 Prise en compte des réalités des malades

Pour permettre aux malades d'être pris en charge par leurs parents, une cuisine est mise à leur disposition par le centre de Kongouanou. (Voir photo suivante)

Photo V: *Parents de malades en zone cuisine*



Source: EMA, 2005

A l'analyse, la présence d'une cuisine pour les parents de malade est une reconstitution de leur espace de vie au village. Ainsi, le parent du malade fait-il à manger pour lui et son malade. Certaines affinités se créent entre les accompagnants de malades qui font à manger ensemble soit sous la base ethnique ou amicale. Malgré la présence d'une cuisine pour les parents de malade, le centre de soins offre le petit

déjeuner, le déjeuner, le dîner au malade durant toute la période de sa prise en charge.

II.2.-5 Activités proposées aux malades

Photo VI: *Malades et tricotage à Kongouanou*



Source: Dr S. DIZOE, 2013

Des activités de tricotage sont proposées aux malades. Elles constituent une forme de préparation à leur réintégration sociale quand ils vont regagner leur localité d'origine. C'est une forme anticipative de leur réintégration sociale. Le malade qui aura assimilé correctement l'apprentissage de ses activités récréatives peut en faire son activité rémunératrice de revenus après sa guérison. Ces activités ne sont pas strictement circonscrites aux malades. Elles s'adressent également à leurs accompagnants. Elles ne sont pas obligatoires.

Les malades, dans ce centre, apprécient ces activités. C'est pourquoi la majorité d'entre eux s'y applique. « *C'est ici que j'ai appris à tricoter. J'ai commencé déjà à me faire du sou par mes petites œuvres que je réalise actuellement* » affirme un malade.

En outre, l'éducation scolaire occupe une place importante au sein du centre de soins. De ce fait, des cours qui sont dispensés au centre de Kongouanou. Si la priorité des cours est accordée aux élèves malades internés au centre, ils sont ouverts aux malades analphabètes et accompagnants de malades qui voudraient profiter de leur présence au centre pour apprendre à lire et à écrire.

Les niveaux d'étude vont du cours préparatoire au cours moyen. Les programmes enseignés ont un rapport avec ceux de l'éducation nationale ivoirienne. Dans ce centre confessionnel, se «conjuguent» la santé et l'éducation. Intégrer l'école dans le programme d'activité des malades et de leurs accompagnants, c'est résoudre ou tenter d'apporter une solution à une conséquence de la maladie.

Photo VII: *Malades en salle de classe à Kongouanou*



Source: Dr S. DIZOE, 2013

V. CONCLUSION

L'analyse sociologique des rapports entre les malades et le personnel soignant au centre de prise en charge de l'ulcère de Buruli de Kongouanou nous a permis de découvrir que les activités s'y déroulent sous la direction des religieuses. Les malades et agents de soins rencontrés ont affirmé entretenir de «bons» rapports. Ces rapports sont marqués par le bon accueil du patient, la prise en charge médicale du malade. La religion catholique occupe une place importante dans ce centre. Une communion quotidienne est organisée entre le personnel et les malades à travers les séances de prières quotidiennes. Les malades et leurs accompagnants ne sont pas isolés. Ils sont intégrés et participent à certaines activités du centre. Le centre de prise en charge anticipe sur la réinsertion sociale des malades après leur guérison à travers leur suivi scolaire et l'apprentissage de petits métiers. Durant leur hospitalisation, la lutte contre les ulcérations et la prise en charge psychologique des malades constituent une priorité pour le personnel du centre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adjet, A., ADOU D., DANIELE O.(2016) Itinéraires Thérapeutiques Pluriels Et Recours tardif des malades de l'ulcère De Buruli dans les centres de prise en charge dans le District Sanitaire de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), *European Scientific Journal*, October, vol.12, No.30, pp263 - 279
- AUJOULAT I (1999) - Enquête sur les perspectives et les représentations de l'ulcère de Buruli dans une région endémique du Bénin : le Zou. Rapport de recherche pour l'AGCD, Institut de Médecine Tropicale, Antwerpen (document non publié), 1999.
- AUJOULAT I, JOHNSON C, ZINSOU C *et Coll* (2003) - Psychosocial aspects of health seeking behaviours of patients with Buruli ulcer in Southern Benin. *Trop Med Int Health* 2003; 8 : 750-9.
- AUJOULAT I, HUGUET RIBAS, KOITA Y (1996) - L'ulcère de Buruli : un problème de santé publique méconnu, appelant une mobilisation internationale. *Développement et santé* 125 : 22-30.
- ENINGA M P (2011). Problématique de l'accueil du malade dans un milieu hospitalier et son impact sur la qualité de soins. Cas de l'hôpital général de référence d'Uvira en RDC: Institut supérieur des techniques médicales d'Uvira-Graduat
- ESSANE S. (2001) Une sociologie de l'université en Afrique, Abidjan, PUCI.
- FASSIN D et al (1990) Sociétés, développement et santé, Paris, éditions ellipses / AUPELF, 287 pages
- FASSIN D (1990). Influence of social perceptions of leprosy and leprosy patients on public health programs. *International Journal of Leprosy* ; 58; 1: 111-114.
- GOBBERS D (2002). L'équité dans l'accès aux soins en Afrique de l'Ouest adsp n° 38 mars
- KIBADI K et al (2007) Etude des appellations et des représentations attachées à l'infection à mycobacterium ulcerans dans différents pays endémiques d'Afrique *Med Trop*, , 241 - 248
- KIBADI K (2004) - Enquête connaissances - attitudes - pratiques (CAP) de la population de Songololo (RD Congo) sur l'ulcère de Buruli. *Bull Soc Pathol Exot* ; 97 : 302-5.
- OMS (2001) Ulcère de Buruli. Prise en charge de l'infection à Mycobacterium ul-

cerans. Buntine J et Crofts K ed, 72 p

PNUM (2001). L'ulcère de Buruli en Cote d'Ivoire. Situation actuelle et perspectives de lutte, Abidjan.

PNLUB (2009). Le bulletin de l'ulcère de Buruli, octobre- novembre- décembre.

PORTAELS F (1998) - Ulcère de Buruli : une maladie émergente en Afrique. Travail présenté pour le prix Smithkline Beecham Pharma des sciences médicales d'Outre-Mer. Institut de Médecine Tropicale, Nationalestraat 155, B-2000 Antwerpen, mai, p. 102.

STIENSTRA Y. et al (2002). Beliefs and attitudes toward Buruli ulcer in Ghana, *Am J Trop Med Hyg*, 67: 2, 207-13.

OPPORTUNITES CRIMINELLES ET VOLS DANS LES TAXIS COMMUNAUX A ABIDJAN

CRIMINAL OPPORTUNITIES AND THEFTS IN COMMUNAL TAXIS IN ABIDJAN

Par

Bakary OUATTARA

Enseignant-Chercheur,
UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan
ouattarabakary2000@gmail.com

RESUME : Cette étude a pour objectif d'analyser le lien entre les activités de vols pratiquées dans les taxis communaux et les opportunités criminelles offertes par les victimes. Le site de l'enquête est Abidjan (Côte d'Ivoire). 166 personnes ont arbitrairement été interrogées. L'enquête auprès des acteurs de transport, des prévenus incarcérés pour vols dans les taxis et des structures de lutte permet de fournir les résultats suivants : la distraction, la négligence et l'étalage des biens par les victimes contribuent à faciliter les vols dans les taxis communaux à Abidjan. Ces résultats valident les théories de l'analyse stratégique et de l'opportunité criminelle. Une prise de conscience de la nécessité d'exercer un contrôle accru sur ses biens lorsque l'on est dans un taxi et une politique efficace d'insertion des jeunes s'avèrent nécessaires.

Mots clés : Opportunités criminelles, vols, distraction, négligence, étalage de biens.

ABSTRACT: The aim of this study is to demonstrate that the activities of thefts in communal taxis are favored by the criminal opportunities offered by the victims. The survey site is Abidjan (Côte d'Ivoire). 166 people were arbitrarily interviewed. The survey of transport actors, detainees held for taxi thefts and control structures provides the following results: distraction, neglect and display of goods by the victims help to facilitate thefts in Taxis in Abidjan. These results validate theories of strategic analysis and criminal opportunity. Awareness of the need to exercise greater control over one's possessions when one is in a taxi and an effective youth integration policy is necessary.

Keywords: Criminal opportunities, thefts, distraction, negligence, display of goods.

I- INTRODUCTION : QUELQUES CONSIDERATIONS THEORIQUES

Si en Afrique en général et la Côte d'Ivoire en particulier, l'on a toujours parlé de criminalité liée aux conditions socio-économiques défavorables des individus au point où certains observateurs et chercheurs la qualifient de criminalité de "subsistance", l'on peut parler aujourd'hui de criminalité liée à l'abondance des biens et aux opportunités criminelles offertes par les victimes elles-mêmes.

Plusieurs travaux abordent la problématique de la criminalité en rapport avec les opportunités criminelles offertes par les victimes.

Ainsi, pour Gassin (1985), le criminel est un être doué de raison lequel choisit et décide en fonction de l'utilité du résultat qu'il attend de son activité criminelle. Selon l'auteur, le délinquant fait des choix sur tous les plans de sa vie, anticipe des effets probables de ses actes et de ses paroles et apprend des techniques.

Les individus sont perçus comme faisant une évaluation stratégique de leur choix d'action en fonction des occasions données et des alternatives possibles (Pirès, 1994). La théorie stratégique développée par Cusson se situe dans une analyse scientifique du crime où les caractéristiques du criminel n'étaient plus perçues exclusivement en termes de déterminisme par les criminologues mais plutôt comme le résultat de choix à peu près rationnels. Pour lui, le choix du crime découle d'une analyse sommaire des coûts et bénéfices anticipés (Cusson, Cordeau, Boisvert, 1994). Ces auteurs qualifient leur approche de "stratégique" parce que le crime met son auteur en conflit avec toute une série de personnes. Ainsi, c'est parce que le criminel est-il en opposition ouverte ou latente avec ses victimes, avec les forces de l'ordre, avec ses semblables et avec tous ceux qui condamnent son acte, qu'il est conduit à agir de manière stratégique. Il doit alors ménager l'effet de surprise et faire en sorte que le rapport de force soit à son avantage. Il doit être prêt à parer les coups portés par les victimes ou par les policiers. A cet effet, le délinquant est donc considéré comme un acteur qui choisit, qui décide et qui agit de manière intentionnelle.

Clarke (1995), a relevé que la prévention situationnelle repose sur le postulat que la plupart des délits résultent du choix influencé par les données immédiates des situations dans lesquelles se trouvent leurs auteurs. Dans ce contexte, la stratégie consiste à peser sur les décisions que prennent les délinquants avant qu'ils ne soient exposés à la tentation de transgresser la loi ou quand, devant la tentation, ils aboutissent à la conclusion que le geste qu'ils désirent poser est trop difficile, trop risqué ou trop peu probable (Koudou, 2009).

Concédant que beaucoup d'individus agissent avec de fortes contraintes morales, éthiques, Becker (1968) note que les criminels agissent, eux, rationnellement dans les situations où les bénéfices de leurs crimes surpassent la probabilité d'arrestation, de condamnation et de peine de prison. Les criminels ne s'engagent dans le crime que si celui-ci paie. C'est-à-dire que les bénéfices nets (les gains moins les coûts) qu'ils dégagent sont supérieurs aux bénéfices nets du travail légitime. Ainsi, le choix de commettre un illégalisme peut-il s'analyser théoriquement comme une décision rationnelle. L'acte déviant est alors conçu comme le résultat d'une décision prise par des individus soucieux de maximiser leur satisfaction. C'est dans ce sens que Cusson (1986), relève que l'activité individuelle sociale ou collective procède de choix, poursuit un but ; elle est une tentative d'adaptation ou de solutions à un problème. Il émet par ailleurs, l'hypothèse selon laquelle « *la délinquance doit être vue comme un choix de vie, car le délinquant adopte le raisonnement selon*

lequel violer la loi lui apporte plus d'avantages que d'inconvénients »

Selon l'auteur, le crime apparaît comme un moyen utilisé par le délinquant pour réaliser ses fins. Dans ce cadre, les caractéristiques de la cible visée par le délinquant devraient l'influencer. L'évolution de la criminalité est liée aux changements dans les habitudes de vie des gens.

Ainsi, l'occasion, l'opportunité a-t-elle également un rôle déterminant à jouer dans le crime. Le voleur qui a la chance de tomber sur un grand nombre de cibles importantes commettra plus de vols que son collègue qui n'a pas cette chance. Or, pour un voleur, une opportunité c'est avant tout une bonne occasion de réaliser un vol lucratif. Et, un voleur opportuniste sera celui qui sait profiter des circonstances, qui "saute" sur les occasions qui se présentent à lui. Car, une opportunité naît quand un acteur peut grâce à ses ressources, profiter des circonstances pour réaliser ses fins. L'opportunité, selon Cusson, apparaît quand sont réunies dans un lieu et à un moment donné les conditions favorables à la perpétration d'un crime.

Les opportunités découleraient alors selon Roché (1998), d'une exposition des personnes et de la vulnérabilité des biens. L'augmentation des richesses produites par nos économies ne s'accompagne pas de la production des dispositions mentales ou des dispositifs physiques susceptibles d'entraver les motivations prédatrices, notamment avec la consolidation et la généralisation d'un mode de vie urbain.

Dans ce contexte, chacun a devant lui un ensemble de possibilités acceptables pour réussir et un ensemble de possibilités illégales. Le jeune qui dispose d'opportunités légitimes limitées alors qu'il dispose d'opportunités illégitimes très étendues risque fort de se lancer dans le crime (Cusson, 1995).

Toutefois, selon Cusson (1992), la croissance des opportunités stimule celle du crime cependant que le contrôle social et la sanction pénale agissent comme des freins. Les progrès du crime encouragent l'autoprotection, laquelle, en réduisant les opportunités fait reculer la criminalité.

Cohen et Felson (1979) ont formulé une proposition célèbre sur l'opportunité criminelle. Elle énonce en substance qu'on est en présence d'une opportunité criminelle lorsque trois éléments convergent dans le temps et dans l'espace : un délinquant potentiel, une cible intéressante et enfin l'absence de gardien capable de prévenir ou d'empêcher le passage à l'acte. Le délinquant potentiel est un individu ayant la motivation suffisante pour passer à l'acte et sa prise de décision résulte d'une certaine rationalité (évaluation des risques, des coûts et des bénéfices). La cible intéressante représente une valeur élevée et doit être visible ou accessible. Les gardiens sont de trois types : les personnes ayant de l'influence sur le délinquant (parents, amis, enseignants...), les protecteurs des cibles qu'il s'agisse de personnes ou de biens (vidéosurveillance, alarme de voiture...), les garants de la sécurité (police, sécurité privée...) et gérants des lieux (gardiens d'immeubles, responsables de magasins...). La convergence de ces éléments confère selon ces auteurs une grande valeur explicative à la notion de proximité : tout ce qui rapproche le délinquant de la victime potentielle augmente le risque de victimisation.

Les travaux de Van Dijk, Mayhew et Killias (1991) illustrent bien cette théorie. Les auteurs montrent que les individus qui sortent fréquemment de chez eux présentent des risques élevés de victimisation. En comparant les individus qui sortent presque tous les soirs et ceux qui ne sortent jamais, les auteurs constatent que les taux de victimisation des premiers sont entre une fois et demi et deux fois supérieurs aux taux des seconds pour les vols d'autos ; ils sont trois fois plus élevés pour les vols dans les autos et trois fois et demi plus élevés pour le vandalisme sur les voitures.

Au-delà des aspects théoriques abordés sur la question des vols en lien avec les opportunités criminelles, d'autres auteurs ont mené des travaux empiriques sur le vol.

Selon Bonnet (2005), les vols ont connu un essor massif dans les sociétés occidentales entre les années 1960 et les années 1980. Le taux de vols en France est passé de 4,5 pour 1000 habitants en 1945 à 43 pour 1000 habitants en 1984. L'hypothèse de l'entrée dans la société de consommation, c'est-à-dire de l'abondance des biens et de leur importance et de leur importance dans la définition du statut social, est couramment admise. Aussi, l'auteur relève-t-il qu'environ 800 000 plaintes pour « vols simples » sont déposées aux services de police et de gendarmerie par an en France, soit un tiers de tous les vols annuels.

Tucker (1993) a mené une enquête par autorévélation auprès de 277 étudiants qui exerçaient des petits boulots précaires pour financer leurs études. Mais, en raison des opportunités qui leurs étaient offertes, 7% d'entre eux avouent s'être livrés à des vols internes sur le lieu du travail. Pour lui, le vol en interne des employés est une forme de contrôle social, un moyen qu'ont les salariés de manifester leur mécontentement et de punir leur encadrement (Tucker, 1983). C'est dans ce contexte que Hollinger et Clark (1983) ont conduit une enquête quantitative (N= 9175) qui montre que de 28,4 à 35,1% des employés (selon les secteurs d'activités) volent ou fraudent dans leur intérêt personnel au moins une à trois fois par an.

Selon Mucchielli (2004), si les vols de voitures baissent, la plupart des autres catégories de vols, en particulier les vols sur les particuliers (vols simples ou vols aggravés par la violence), augmentent fortement. En 1994, le nombre de mineurs mis en cause pour vols simples sur particuliers est de 8994 alors qu'en 2004 l'on enregistre 16015 cas. Pour l'auteur, le cœur de cette délinquance demeure donc la question de la compétition pour la possession des richesses. Dès lors, dans une société de plus en plus inégalitaire (repartissent de moins en moins ces richesses), il serait assez logique que cette compétition soit de plus en plus âpre.

Dans cette logique, Kitchen (2006) relève que les caractéristiques sociales des victimes d'actes criminels ressemblent à celles des contrevenants. Selon l'auteur, l'Enquête Sociale Générale (ESG) de 1999 a révélé que c'est dans la tranche des jeunes canadiens de 15 à 24 ans qu'on relève les taux les plus élevés de victimes de crimes de violence et de crimes contre les biens. L'ESG a aussi révélé que les taux de victimisation personnelle étaient plus élevés dans les régions urbaines et chez les personnes seules et celles vivant dans des ménages à faibles revenus. Toutefois, selon Kitchen, en ce qui concerne certains crimes contre la propriété, des études ont montré que les taux de victimisation au Canada sont plus élevés pour les ménages à revenu plus élevé.

En Côte d'Ivoire, l'INS dans son rapport de 2012 relève qu'en 2010, 39338 cas de vols de toutes catégories ont été recensés. Les vols les plus récurrents en Côte d'Ivoire en 2010 sont les vols de véhicules de particuliers, 308 cas, vols de taxis compteurs, 116 cas, vols de taxis-ville, 24 cas.

Pour Loukou (2012), le vol d'ordinateurs en pleine rue, dans les domiciles, les entreprises ou dans les services administratifs est devenu une pratique courante à Abidjan, comme naguère pour le téléphone portable. Les ordinateurs font désormais partie des équipements les plus souvent dérobés. Les témoignages de victimes et les nombreuses déclarations de vols d'ordinateurs enregistrées par les services de police indiquent que le phénomène a réellement pris de l'ampleur. Malheureusement rien ne permet pour l'instant en Côte d'Ivoire de retrouver un ordinateur volé ou perdu parce que les forces de l'ordre n'ont pas à leur disposition une base de

données centralisée pour vérifier l'identité du véritable propriétaire d'un équipement donné. Aussi, les revendeurs de matériels d'occasion n'ont pas tellement à se soucier de se protéger et de protéger leurs clients contre les dangers du recel. Dans ces conditions, les victimes de vol (individus, entreprises ou administrations) ont peu de chance de retrouver les équipements volés qui alimentent le marché de vente d'ordinateurs d'occasion. Touré et N'Guessan (1994) poursuivent pour dire que les agressions sont généralement le fait de bandes de jeunes délinquants (quelquefois drogués) qui n'hésitent pas à faire usage de leurs couteaux pour obliger leurs victimes à leur donner ce qu'ils demandent. Ces jeunes élisent domicile sous les ponts, dans des bâtiments abandonnés, dans les jardins publics ou dans les marchés. Pendant une partie de la journée, certains se livrent aux activités du secteur informel (gardiens de voiture, cireurs de chaussures, porte-faix) qui leur donnent une couverture relativement honorable. Les risques d'agression sont aujourd'hui tellement grands, surtout la nuit, que la vie nocturne dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire a considérablement baissée d'intensité.

Plusieurs travaux ont été réalisés sur le lien entre les opportunités criminelles et la criminalité. Ces travaux antérieurs ont permis une meilleure compréhension du phénomène et d'établir une relation entre les habitudes de vie et le passage à l'acte. Toutefois, ces études nous renseignent moins sur le lien existant entre l'exposition des biens de consommation par les victimes et les vols dans les taxis communaux à Abidjan.

En effet, même si ces écrits relèvent que l'opportunité est la condition nécessaire de l'acte criminel et que le nombre important de biens de consommation et la hausse marquée de la richesse personnelle créent de plus en plus d'opportunités pour l'activité criminelle, il faut faire remarquer que les faits de délinquance exercés dans les taxis communaux en lien avec l'étalage des biens par les victimes n'est pas pris en compte par les travaux antérieurs.

Quel rapport existe-t-il entre les opportunités criminelles offertes par les victimes et les vols dans les taxis communaux d'Abidjan ?

Comment l'étalage des biens par les victimes contribue-t-il à faciliter les activités criminelles dans les taxis communaux ?

Cette étude a pour objectif d'analyser le lien entre les activités de vols pratiquées dans les taxis communaux et les opportunités criminelles offertes par les victimes.

Au regard de cet objectif, nous formulons l'hypothèse suivante : les opportunités criminelles offertes par les victimes contribuent à faciliter les vols dans les taxis communaux à Abidjan.

L'étude s'inscrit dans deux modèles théoriques : L'approche stratégique (Cusson, 1986) et la théorie de l'opportunité criminelle (Cohen et Felson, 1979). L'approche stratégique tend à expliquer les actes criminels en prenant en compte la rationalité de l'acteur. Le criminel est un être doué de raison lequel choisit et décide en fonction de l'utilité qu'il attend du résultat de son activité criminelle (Gassin, 1985). Il agit généralement avec motifs précis en s'adaptant au contexte et en minimisant les risques d'être arrêté.

La théorie de l'opportunité criminelle de Cohen et Felson (1979), pourrait contribuer à la compréhension de la criminalité liée à l'étalage des biens de consommation.

Selon Cohen et Felson, le nombre grandissant et l'exposition des biens de consommation créent de plus en plus d'opportunités pour l'activité criminelle.

II- METHODOLOGIE

• Site et participants à l'enquête

Dans le cadre de notre étude, nous avons fait le choix de la ville d'Abidjan à cause de sa situation géographique et démographique. En effet, Abidjan est une ville résidentielle, populaire et commerciale. Ce qui contribue à rendre cette ville très mouvementée de jour et de nuit, porte ouverte à des situations anormales.

Afin de mieux cerner notre objet d'étude, en plus des observations sur le terrain, nous avons mené nos investigations auprès de plusieurs catégories de populations. Nous avons pris en compte des structures de répression de la délinquance, syndicats de transporteurs, présidents de consommateurs, chauffeurs de taxis, usagers, prévenus incarcérés à la MACA pour activités de vols dans les taxis.

Toutes ces personnes ont été choisies comme populations cibles parce qu'à leur niveau, elles sont concernées par la question de vols dans les taxis qui touchent souvent leur aire d'activités.

Ce travail qui s'est déroulé sur une période de trois mois a pris en compte un échantillon de 166 individus choisis arbitrairement et composé comme suit :

- Agents de structures de répression (Police et Gendarmerie) (10)
- Syndicats de transporteurs (5)
- Président des consommateurs (01)
- Chauffeurs de taxis (10)
- Usagers de taxis (80)
- Prévenus incarcérés pour vols dans les taxis (60)

• Techniques de recherche

Il convient de relever les techniques qui ont permis de collecter nos données et d'atteindre l'objectif de l'étude. Pour ce faire, nous avons eu recours à la recherche documentaire, qui nous a permis d'avoir accès aux écrits antérieurs pour la construction du problème et des théories afférentes à notre étude.

Concernant les acteurs, il nous a paru opportun d'utiliser l'entretien et le questionnaire afin de recueillir un ensemble d'informations relatives à l'objet d'étude.

Ces instruments nous ont donc permis de nous imprégner des données d'opinions et des témoignages de personnes ayant des connaissances sur la pratique des vols dans les taxis communaux.

• Méthodes d'analyse des données

L'analyse qualitative et quantitative a servi comme méthodes d'analyse des données dans cette étude. L'analyse qualitative a porté sur la qualité de l'information et a permis de comprendre le phénomène social à travers le discours, le vécu des participants à l'enquête. La démarche phénoménologique a donc été privilégiée. Dans l'analyse quantitative, il s'est agi de traitement statistique des données. Cette analyse a permis de montrer le lien entre la variable dépendante (Vols dans les taxis communaux) et la variable indépendante (les opportunités criminelles offertes par les victimes).

III- RESULTATS

Les résultats de nos investigations porteront sur : La distraction, la négligence et

l'étalage des biens.

Tableau 1 : Répartition des vols en fonction du type

TYPE DE VOLS	FREQUENCE	POURCENTAGE
Vol de distraction (VD)	20	33,33%
Vol par négligence de la victime (VNV)	15	25%
Vol par étalage des biens (VEB)	25	41,67%
Total	60	100%

Source : Enquête de terrain, 2016

1- "Vols de distraction" ou " Vol Flôcô"

Quand nous utilisons ici l'expression " vol de distraction", il s'agit ici d'un vol opéré en utilisant comme procédé la distraction. La victime est distraite par le délinquant, ce qui occulte sa capacité d'attention. Dans ces conditions, elle peut être mieux dépouillée. Ce type de vol est appelé dans le milieu des jeunes de la rue, "vol Flôcô". En effet, Flôcô est un mot de l'argot Ivoirien qui signifie mensonge, distraction, plaisanterie etc.

Dans le cas du vol de distraction, il faut noter que le délinquant utilise des moyens susceptibles de conduire sa victime à la distraction, il peut pour ce faire échanger avec la future victime sur des thèmes d'actualité. La discussion aidant, la future victime se laisse aller à ces moments. Pendant ce temps, le délinquant lui soustrait insidieusement des objets dans ses poches sans même qu'elle ne s'en aperçoive du fait de la causerie. Souvent encore, ils(les délinquants) utilisent d'autres procédés de distraction qui consistent à laisser tomber l'argent vers le côté où est assise la future victime. Celle-ci par bienséance s'abaisse pour récupérer la pièce tombée. C'est à ce moment que le délinquant profite pour lui vider les poches. Cette situation est bien décrite par **Paul** : « *J'ai été naïf une fois, j'ai emprunté un taxi avec des malfrats et ils m'ont distracts. Il ya un, qui a laissé tomber son portable en dessous de mes jambes et pendant que je m'évertuais à chercher ce portable, ils m'ont fait les poches. Portable, porte-monnaie sont partis et je m'en suis rendu compte qu'à la descente du taxi* ».

A l'analyse de cette affirmation, l'on se rend bien compte de l'insidieuse manière avec laquelle des individus distraient les usagers de taxis pour en faire des victimes de vols.

Aussi, existe-t-il une autre technique de distraction appelée la technique du "Sigui Yôrô". "Sigui yôrô" signifie littéralement l'endroit où l'on s'assoit, mais de façon générale, il désigne une place, un siège. C'est une technique qui prend le siège du taxi comme élément pour distraire. Dans le cas de la technique du siège, les délinquants vont essayer de faire diversion à la future victime en construisant un subterfuge où le siège sur lequel s'assoit la future victime fera l'objet de problèmes et de sollicitations. En effet, les délinquants pour annihiler toutes capacités d'attention chez la future victime, généralement assise sur le siège avant de la voiture à côté du chauffeur, vont dérégler le fonctionnement du siège à partir de ses mani-

velles. Ainsi, le délinquant fera-t-il semblant d'arranger le siège. Par ce fait, il se retrouve en contact direct avec la future victime qu'il palpe et puis qu'il volera. Il peut même demander à la future victime de bien attraper le siège et pendant ce temps, le délinquant passe à l'acte de vol.

« Je suis une victime patente de cette situation. J'étais à Adjamé et je devais me rendre à mon lieu de travail à Cocody. J'ai emprunté un taxi avec des individus. Après quelques mètres du trajet, l'un d'eux se plaignait de douleurs en estimant que mon siège coinçait ses pieds. Donc moi-même j'ai demandé au chauffeur de s'arrêter pour qu'on puisse aider le frère qui était mal en point. C'est en ce moment que je donne mon sac à l'un d'entre eux pour régler le siège. Lorsque je suis arrivé à destination, à ma grande surprise, je trouve un morceau de brique bien taillé à la place de mon ordinateur. J'ai été vraiment distrait par ces vandales », affirme **Koffi**, victime de vol dans un taxi.

Il s'agit ici d'un acte rationnel qui offre à ses auteurs de bonnes chances d'atteindre le résultat qu'ils visent. Il leur permet d'empocher des sommes d'argent et des objets rapidement vendables.

2- "Vols par négligence de la victime" ou "vols des Gaoua"

Le vol par négligence de la victime est un vol où la victime favorise elle-même la perpétration du crime. Appelé aussi vol des "Gaoua" selon l'expression de l'argot Ivoirien, "Nouchi", "Gaoua" désigne en général un individu qui n'est pas civilisé, qui n'a pas les mœurs d'un citadin ou désigne encore un naïf. Dans le cas du vol par négligence de la victime, les délinquants vont exploiter la négligence des clients dans le taxi. Généralement un peu distraites et ce non pas par le fait des délinquants, les victimes affichent un manque de contrôle sur leurs biens. C'est le cas d'un portefeuille pendant à travers la poche, d'un billet de banque perceptible dans la poche, ou de l'étalage d'un portable sur le siège de la voiture. Les délinquants utilisent à cet effet la négligence des victimes pour les dépouiller de leurs biens. Il constitue en fait un des facteurs essentiels parmi les autres recensés. Les jeunes délinquants que nous avons rencontrés lors de nos différentes investigations ont noté que la plupart des personnes qui ont été victimes d'un acte vol de leur part ont été négligeant en termes de contrôle de leurs biens. Certains ne prenaient pas la peine de contrôler leurs articles quand d'autres ne savaient même pas où ils mettaient leurs biens lorsqu'ils sont dans un taxi. Tout ceci a permis aux délinquants de voler insidieusement les objets des usagers.

Fofana, 28 ans, incarcéré à la prison nous dit ceci : *« Vous voyez non, quand les gens s'asseyent dans le wôro-wôro, ils ne zieux pas leurs affaires (ils ne procèdent à aucun contrôle de leurs biens). Sinon, la plupart des objets que moi j'ai 'yahou' là (que j'ai volés) dans les taxis étaient facilités par les "Gaoua" (les victimes elles-mêmes) qui étaient en "gaouaya" (souvent distraites). C'est surtout les femmes et les jeunes filles après avoir fini de faire leurs achats ne savent pas où se trouvent leurs portables cellulaires. En tout cas, moi je ne tolère pas ces "Gaoua" comme ça ».*

Un autre, **Dénis**, usager des taxis communaux reconnaît les négligences des clients : *« Je me souviens avoir perdu 30.000 f CFA dans un taxi communal. Je pense que je n'ai pas pris toutes les précautions qu'il fallait adopter pour éviter de les perdre. J'étais en réalité un peu saoul donc je ne contrôlais rien. Mon état d'ébriété a du inciter les autres usagers à me voler... »*

En sommes, ces discours de certains de nos enquêtés confirment le rôle important joué par la négligence dans la perpétration des vols dans les taxis communaux à Abidjan. Le manque de contrôle sur ses biens dans un taxi contribue fortement à faciliter les actes de vols dans les taxis communaux.

3- “Vols par étalage des biens” ou “vols des choccos”.

Le foisonnement des atteintes contre la propriété semble être en prise directe sur l’opulence, plus précisément, sur l’abondance des biens exposés dans les taxis communaux. La production industrielle d’énormes masses d’objets de consommation séduisants, utiles et légers (portables, lecteur MP3, clé USB, bijoux et montres) n’a pas été sans effets pervers. La jeunesse est exposée à d’intéressantes occasions de vols. Car, les populations dans leurs envies de paraître, de frimer, créent des tensions d’autant plus fortes que les biens sont exposés à la convoitise des délinquants. Tous s’habillent aujourd’hui de sorte à attirer l’attention des autres sur soi, à ne pas passer inaperçu. L’on entend des personnes tenir des propos du genre : *« il faut choquer pour plaire »*. Il ne faut donc pas rester dans l’indifférence, chaque geste, sortie ou action doit créer de l’envie chez les autres. Ainsi, très souvent assiste-t-on à des scènes où des jeunes assis dans les taxis sont préoccupés par la manipulation de leurs portables ou ordinateurs de luxes. Toute l’attention étant portée sur l’écran de leurs portables, les usagers de taxis n’ont plus de contrôle sur leurs biens et deviennent vulnérables.

Brakissa, usagère de taxi et victime de vol abonde dans le même sens avec ce témoignage : *« Une fois j’étais dans un taxi à Adjamé, je voulais “Dja foule un peu (frimer) avec ma nouvelle tablette. J’étais assise devant et je jouais un jeu avec ma tablette lorsque celle-ci m’a été volée »*

Dans la même optique, on aperçoit souvent des usagers de taxis extravagamment vêtus, laissant apparaître des bijoux de grandes valeurs (bijoux en or, montres, kit d’oreillettes...).

« Mais qui va se négliger. Il faut se faire respecter quand tu sors. Il faut que les gens te regardent. Il faut choquer pour plaire, être “Choco” quoi. Ce qui est dommage, est que nous sommes souvent victimes de vols. A cause de nos bijoux, ils sont souvent jaloux et nous volent », affirme **Kady**, victime de vol.

Téa, incarcéré pour vol dans un taxi : *« Les gens même nous facilitent souvent le travail. On a souvent devant nos yeux ce que nous cherchons. On n’a pas besoin de se fatiguer pour aller fouiller dans un sac. Les gens se promènent avec les biens à porter de main. Il suffit seulement d’être rapide et d’attendre la bonne occasion »*.

A la suite de ces propos, l’on retient que, croyant attirer le regard des autres ou l’estime des populations, certains usagers de taxis s’exposent plutôt à la merci des délinquants en leur offrant de belles occasions d’être victimes de vols.

4- Attitudes et perceptions des populations face à l’insécurité dans les taxis communaux.

La récurrence des vols dans les taxis diffuse aujourd’hui la peur et la méfiance et engendre les conditions de sa propre croissance : Plus de vols, plus de peur.

Au centre de ce processus en spirale se trouve le sentiment d’insécurité ou de peur du crime parmi les usagers de taxis communaux. Nous avons mesuré ce senti-

ment avec notre échantillon d'étude dans un sondage par une question comme : « Personnellement, vous sentez-vous en insécurité dans les taxis communaux ? ». Les réponses à cette question ont été analysées en fonction de deux variables ; Age et sexe.

Tableau 2 : Age et peur du crime dans les taxis communaux

Age Opinions	[18-23[	[23-28[	[28-33[	[33-et + [	Total	Pourcentage
Oui	12	15	18	20	65	81,25%
Non	08	04	02	01	15	18,75%
Total	20	19	20	21	80	100%
Pourcen-	25%	23,75%	25%	26,25%	100	

Source : Enquête de terrain 2016

L'analyse du tableau 2 montre que de façon générale les populations ne se sentent pas en sécurité dans les taxis communaux soit 81,25% contre 18,75% qui se sentent en sécurité dans ces dits taxis. De plus, on note que ce sont les individus de la tranche d'âge de [28-33ans et plus qui se sentent le plus en insécurité (38 réponses) contre 27 réponses pour les individus de la tranche d'âge de 18 à 23 ans. En revanche, ces derniers ne se sentent pas en insécurité dans les taxis communaux alors que très peu d'individus de la tranche d'âge de 28 à 33 ans et plus disent ne pas avoir peur dans les taxis communaux. Cela pourrait s'expliquer par le fait que cette tranche d'âge est très souvent la plus active au niveau professionnel et ayant des biens susceptibles d'être volés. Aussi, faut-il noter que le sentiment d'insécurité est plus élevé chez cette catégorie parce qu'elle constitue la tranche d'âge regroupant le plus de victimes.

Tableau 3 : Sexe et peur du crime dans les taxis communaux

Sexe	Homme	Femme	Total	Pourcentage
Oui	20	45	65	81,25%
Non	10	05	15	18,75%
Total	30	50	80	100%
Pourcentage	37,5%	62,5%	100%	

Source : Enquête de terrain 2016

L'analyse du tableau 3 nous permet de faire une constatation essentielle à savoir que les femmes se sentent plus en insécurité que les hommes dans les taxis communaux. On peut penser qu'en fonction de leur nature, elles semblent plus vulnérables et représentent les cibles les plus visées par les délinquants. Car, elles se déplacent très souvent avec plus de bagages ou d'enfants. Ce qui leur offre une marge réduite de contrôle sur les biens et sont pour la plupart du temps exposées, par conséquent plus victimes. Ainsi, constituant une cible de choix pour les délinquants, l'on assiste à une proportion importante de ce sentiment d'insécurité chez les femmes.

IV- DISCUSSION ET CONCLUSION

Cette étude a porté sur les vols dans les taxis communaux en rapport avec les opportunités criminelles offertes par les victimes. L'objectif était de démontrer que les vols dans les taxis à Abidjan sont facilités par l'exposition des biens par les victimes.

Cet objectif a été atteint d'autant plus qu'au regard des résultats obtenus, il est possible d'établir un lien entre les opportunités criminelles offertes par les victimes et les vols perpétrés dans les taxis communaux à Abidjan.

Dans ce contexte, la distraction par les délinquants, la négligence et l'étalage des biens par les victimes constituent autant d'éléments qui contribuent à faciliter les activités de vols dans les taxis communaux à Abidjan.

On note que les jeunes délinquants en commettant les actes de vols dans les taxis veulent avant tout montrer qu'il y a plus d'avantages à les pratiquer que de risques. Ainsi, en analysant nos résultats de terrain, note-t-on que les gains rapportés par ces jeunes font de cette activité le meilleur moyen de se procurer beaucoup de biens. Ils s'inscrivent dès lors dans une situation de rationalité où la commission de l'acte dérogatoire répond à une certaine logique. L'individu choisit ici une activité illégale qui lui procure beaucoup de gains et moins de risques. Nos résultats convergent vers un ensemble de travaux sur les logiques de l'acte criminel (Hough, Clarke, Mayhew, 1980 ; Cusson, 1986 ; Gould, 1969). D'où l'intérêt de l'approche stratégique de Cusson (1986).

Toutefois, l'étalage des biens par les futures victimes contribue à les exposer aux vols dans les taxis. Il s'agit en effet de situations et de circonstances qui rendent favorables et effectives la commission du délit. Nous nous trouvons dans une situation d'opportunités criminelles. Les différentes enquêtes attestent que le manque de contrôle et la négligence des usagers les mettent en situation de vulnérabilité et donc plus susceptibles d'être l'objet de vol. En nous référant à ces résultats, nous

validons les travaux de Gassin (1985), Felson (1994) et Ellen Berger(1954). D'où l'intérêt de la théorie de l'opportunité criminelle (Cohen et Felson, 1979).

En termes de réponses face à la persistance du phénomène, les usagers de taxis communaux devront prendre conscience de la nécessité d'exercer un contrôle strict sur leurs biens chaque fois qu'ils se retrouvent dans un taxi. D'autre part, des projets de sensibilisation et d'insertion des jeunes délinquants de l'Etat devront favoriser leur désistement.

REFERENCES

BECKER, G.S.(1968). « Crime and punishment : an economic approach''. Journal of political economy, vol 76, N° 2. 169-217.

BONNET, F. (2005). Vol en interne et vol à la tire dans les magasins: Deux poids, deux mesures? Cahier Européen numéro 08/05 du pole ville/metropolis/ Cosmopolis. Centre d'Etudes Européennes de Sciences po (Paris).

BONNET, F. (2006). De l'analyse économique du crime aux nouvelles criminologies anglo-saxonnes? Les origines théoriques des politiques pénales contemporaines. *Déviance et Société*, 30(2), 137-154.

CLARKE, R.V. (1995), « les technologies de la prévention situationnelle », les cahiers de la sécurité intérieure, N° 21, 101-115.

COHEN, L., FELSON, M. (1979). « Social charge and crime rate trends : A routine activity approach ». *American sociological Reviews*, vol.44, N° 4, 588-608.

CUSSON, M. (1995). *Délinquants pourquoi ?*, Montréal : Bibliothèque québécoise inc.

CUSSON, M. (1996). L'analyse stratégique et quelques développements récents en criminologie, *Revue criminologie*, vol.19, N° 1, 53-72.

CUSSON, M. (2000). « La prévention de crime par la police : Technique actuelle et orientation pour des crimes », *Revue de Droit Pénal et de criminologie*, 113-134.

CUSSON, M., CORDEAU, G., BOISVERT, R. (1994), « Le crime d'un point de vue de l'analyse stratégique » In D.SZABO et M. LEBLANC. *Traité de criminologie empirique*. 91-112, Montréal : PUM, 2^{ème} édition.

CUSSON, M., DANIEL, E. (1992). « Autour de croissance et décroissance de crime », « Les femmes et le contrôle pénal, questions féministes », vol25, N° 21, 135-147.

DOYON, B., BUSSIERES, M. (1999). *Recherche sur la criminalité et la délinquance : Une distinction selon le sexe*. Conseil Permanent de la Jeunesse. Université LAVAL.

FELSON, G., VAN DIJK, J.J.(1993). La théorie des opportunités et l'erreur de généralisation, *Criminologie*, Vol 26, N° 2, 29-36.

FELSON, M. (1994). *Crime and Everyday life*, thousand oaks', California, Pine forge press.

GASSIN, R. (1985). La crise des politiques criminelles occidentales, in Boulan, F.et coll., *problèmes actuels de science criminelle*, 103-121 Aix-en –Provence.

GOULD, L. (1969), "The changing structure of property crime in an affluent society" *social forces*, 48, 50-59.

HOLLINGER R. C., CLARK J. P., (1983), « Deterrence in the Workplace : Perceived Certainty, Perceived Severity, and Employee Theft », *Social Forces*, 62 (2), December, 398-418.

- HOUGH, J.M., CLARKE, R.V.G., MAYHEW, P. (1980). "Introduction" in R.V.G. CLARKE, P.MAYHEW, *Designing out crime*, London, Her Majesty's stationary office".
- KITCHEN, P. (2006). Examen du lien entre la criminalité et la situation socio-économique à Ottawa et Saskatoon: Analyse géographique à petite échelle. Ministère de la Justice Canada. Division de la recherche et de la statistique.
- KOUDOU, O. (2009). Insécurité urbaine, analyse criminologique et prévention situationnelle intégrée, *Revista di criminologia vittimologia sicurezza*, vol III, N° 2, .68-79.
- LOUKOU, A. F. (2012) « La diffusion de l'Internet en Côte d'Ivoire. Obstacles et implications », *Netcom*, 26-3/4 |, 307-328.
- MUCCHIELLI, L. (2004). L'évolution de la délinquance en France (1980-2000), *Sociétés contemporaines*, 53, 101-134.
- PARENT, G. (2013). L'explication de la délinquance prolifique : l'importance de l'interaction entre le risque individuel et le risque contextuel, Université de Montréal.
- PIRES, A. (1994). « La criminalité : enjeux épistémologiques, théoriques et éthiques ». In Dumont, F., Langlois, S. et Martin, Y. (eds.). *Traité des problèmes sociaux*. 247-277 Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture.
- PUECH, F. (2005). Analyse des déterminants de la criminalité dans les pays en développement. Economies et finances. Université d'Auvergne-Clermont-Ferrand I ; Français.
- RAPPORT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE(INS) (2012). *Annuaire des statistiques Démographiques et Sociales*, Edition n°7, (2007-2010).
- ROCHE, S. (1998). *Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation*. Paris : PUF.
- TOURE, I., N'GUESSAN K. (1994). La violence urbaine en côte d'ivoire : le cas de la ville d'Abidjan. Institut français de recherche en Afrique, ibadan, 59-108
- TUCKER, J., (1989), « Employee Theft as Social Control », *Deviant Behavior*, 10, 319-334
- TUCKER, J., 1993, « Everyday Forms of Employee Resistance », *Sociological Forum*, 8 (1), March, 21-45
- VAN DIJK, JJM, MAYHEW, P et KILLIAS, M.(1991). "Experiences of crime across the world: Key Findings of the 1989 International crime survey", Deventer, Netherlands, Kluwer."

CYBERCRIMINALITE ET RESEAUX CRIMINELS A ABIDJAN**CYBERCRIMINALITY AND CRIMINAL NETWORKS IN ABIDJAN****Alexandre Kouassi AHISSAN**

Docteur en Criminologie, Psycho-criminologue,
UFR Criminologie/Université Félix Houphouët Boigny de Cocody
ahissanfr@hotmail.fr

Antoine Nassoua OKPO

Docteur en Criminologie, Psycho-criminologue,
UFR Criminologie/Université Félix Houphouët Boigny de Cocody
nassoua.antoine@yahoo.fr

Josselin Wilfred AZIdocteurazi@gmail.com

RESUME : Cette étude vise d'une part à décrire le caractère organisé de la cyber escroquerie à Abidjan et d'autre part à identifier les facteurs explicatifs du phénomène. Ce travail de recherche tentera de vérifier l'hypothèse suivante : La criminalité organisée observée dans la cyber escroquerie est due à la recherche d'efficacité et de gain. Le cadre théorique d'analyse de notre sujet s'est effectué autour de la théorie de la criminologie de l'acte et le choix rationnel et la théorie des opportunités criminelles. Pour atteindre les résultats présentés dans ce travail, nous avons eu recours à une méthodologie reposant sur l'observation, l'entretien et la recherche documentaire. L'échantillon de la population d'enquête est composé de cent (100) individus. Pour l'analyse des données, nous avons opté pour la méthode qualitative. L'étude des réseaux criminels montrent que plusieurs personnes sont en complicité avec les brouteurs. Les agents de police et ceux des établissements financiers sont les principaux acteurs en interaction avec les cybers escrocs.

Mots-clés : Cybercriminalité-Cyber escroquerie-Réseaux criminels organisés-Délinquance juvénile-Complicité.

ABSTRACT: This study aims on the one hand to describe the organized character of the cyber scam in Abidjan and on the other hand to identify the explanatory factors of the phenomenon. This research will attempt to test the following hypothesis: The organized crime observed in the cyber scam is due to the search for efficiency and gain. The theoretical frame of analysis of our subject was carried out around the theory of the criminology of the act and the rational choice and the theory of the criminal opportunities. To achieve the results presented in this work, we used a methodology based on observation, maintenance and documentary research. The sample of the survey population is made up of one hundred (100) individuals. For data analysis, we opted for the qualitative method. The study of criminal networks shows that many people are in complicity with grazers. Police officers and those in financial institutions are the main actors in interaction with rogue cyber-criminals.

Keywords: Cybercrime-Cyber scam-OrganizedCriminal Networks-JuvenileDelinquency-Complicity

I- INTRODUCTION : Quelques repères théoriques

Les remous sociopolitiques ainsi que les crises militaro-politiques qu'a connus la Côte d'Ivoire restent les grands débats d'actualité en ce qui concerne l'insécurité. Les questions de désarmement, de réinsertion des ex-combattants et la répression de la haute criminalité constituent la priorité des actions menées par l'Etat pour garantir la sécurité des citoyens. La criminalité violente est donc une préoccupation non seulement pour les autorités, mais également pour la population et les investisseurs qui réclament la quiétude et la stabilité pour des œuvres de développement durable et l'émergence du pays. C'est dans cette recherche de solutions pour empêcher la réalisation des actes d'insécurité que l'Etat met très souvent en place des mesures d'anticipation et de traitement. Cusson (2005) parle d'analyse stratégique qui est une réponse d'anticipation sociale qui s'adapte aux différentes formes toujours renouvelées du phénomène criminel. Cette analyse stratégique permet de se rendre compte des efforts sociétaux inlassables pour adapter les moyens de lutte contre les comportements problématiques qui vont à l'encontre des lois. Ainsi, face à la multitude d'actes d'insécurité grandissante en Côte d'Ivoire, notamment à Abidjan, les autorités préconisent des mesures quelques fois sans incidence réelle sur les comportements qui renvoient à un malaise social. Il serait alors intéressant de tenir compte du développement de la criminalité comme le recommande Roché (2004) pour apporter une réponse adéquate à cette évolution. En effet, selon Roché (2004), les plus récents développement de la criminologie nous orientent vers l'analyse des opportunités délinquantes, c'est-à-dire des occasions de pouvoir commettre un vol ou une agression. Dans cette perspective, parallèlement aux mesures prises pour solutionner la préoccupante criminalité violente, des précautions devraient être projetées pour anticiper et traiter cette autre nouvelle forme de criminalité plus douce et astucieuse qui se développe à travers les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). En effet, les télécommunications à travers les NTIC ont connu un développement important en Côte d'Ivoire ces dernières décennies. Ce dynamisme s'illustre par la création d'un ministère dédié aux NTIC afin de favoriser le développement de ce secteur au potentiel important. Depuis lors, selon ce ministère, l'on peut relever la numérisation complète du réseau de télécommunication et la couverture du territoire national avec près de 2000 kilomètres de fibre optique. Toujours selon le ministère ivoirien chargé du développement de ce secteur, au moins un million de personnes se connectent tous les jours à internet. L'Etat a également entrepris des travaux et des investissements pour améliorer son système d'information et la bonne santé de l'économie liée aux TIC. Cependant, l'on note une absence de texte législatif dans ce domaine pour le réglementer et prévenir d'éventuels actes de criminalité. Ce vide législatif a permis aux cybercriminels, venus du Nigeria où ils étaient réprimés, d'exercer et de développer la délinquance liée aux NTIC en toute impunité. Ces derniers ont ainsi détourné les nobles objectifs de l'internet à des fins criminelles.

Ainsi, l'ignorance du phénomène de la cybercriminalité, l'absence de texte de loi pour l'exploitation adéquate du potentiel NTIC, et la résurgence des actes de criminalité dans ce secteur d'activités, ont conduit les gouvernements à prendre des mesures de répression qui quelque fois restent sans véritables effets. Cette réaction Etatique sans véritable incidence sur les différentes pratiques des criminels astucieux a certainement favorisé et encouragé de nombreux individus à s'essayer et à devenir de véritables cybercriminels. Le Blanc (1998) évoque l'apprentissage de comportements antisociaux par la fréquentation assidue d'individus antisociaux.

Pour lui, les comportements délinquants s'acquièrent au cours d'un processus de communication ou d'interaction symbolique dans un groupe restreint de criminels. Les cybercriminels ivoiriens auraient donc appris aux côtés des cybercriminels nigériens. Gueu (2013) a même relevé les cybercriminels ivoiriens qui sont en général des jeunes élèves scolarisés et déscolarisés, des étudiants et des chômeurs.

L'ampleur du phénomène de la cybercriminalité a attiré l'attention et suscité le centre d'intérêt de plusieurs recherches. Ce sont les cas par exemple de Quemener et Ferry (2009), El-Azzouzi (2010) et Bogui (2010). Ces auteurs ont cherché à décrire et à exposer les facteurs susceptibles de l'expliquer et les différentes conséquences subies par les victimes de ces cybercriminels. Ce qui paraît original, c'est l'organisation de ces cybercriminels que ces auteurs relèvent. L'on avait pensé que cette criminalité était le fait d'individus isolés. Cependant, ces auteurs ont montré des dispositions qui soulignent le fonctionnement en réseaux criminels organisés de ces criminels astucieux.

Quemener et Ferry (2009) soulignent l'ampleur du phénomène qui est une délinquance d'avenir, lucrative et moins risquée.

El-Azzouzi (2010) montre la rentabilité et l'organisation des acteurs de cette activité criminelle. Une diversité d'infractions compose la routine quotidienne de ces cybercriminels. L'auteur souligne qu'avec ce réseau, il faut s'attendre à plusieurs formes d'actes criminels telles, l'attaque virale, le blanchiment d'argent, la fraude à la carte bancaire, l'escroquerie et la pédophilie sur internet.

Bogui (2010) indique le caractère astucieux de la cybercriminalité qui est connue sous le nom de "broutage". Il traduit ainsi l'image de gestes anodins d'un mouton qui broute tranquillement de l'herbe. Ces criminels s'interrogent très souvent sur le mal que fait un mouton qui se nourrit. Son étude et bien d'autres comme Akadjé (2011) décrivent les méthodes et techniques utilisées, les conséquences subies par les victimes et les obstacles de lutte que représentent les complicités au sein des entreprises cibles des criminels.

Kohlhagen (2005) établit un lien entre la cyber escroquerie et le "couper-décaler". En effet, en argot ivoirien, "couper" donne sens à escroquer et "décaler", traduit prendre le large, prendre la fuite. L'auteur expose le broutage comme toute une manière de vivre, de se comporter, de s'affirmer des jeunes ivoiriens qui repose sur l'escroquerie via internet. En fait, le couper-décaler a été un élément prépondérant dans le développement du broutage. Des individus poussés vers le luxe, l'abondance, une culture du succès matériel sans observer les normes sociales, conditions d'occupation d'un rang socialement accepté. Selon l'auteur, ces termes traduisent la réussite qui semble effectivement réservée à ceux qui savent défier l'ordre et qui "coupent", c'est-à-dire les escrocs et malfrats confirmés. Il s'agit également de ceux que le parler abidjanais désigne comme des "brouteurs". Dans ce sens, Gbadamassi (2003) soutient que le "couper-décaler" est un mouvement culturel né de l'escroquerie, et qualifie le "couper-décaler" comme étant la danse des brouteurs à l'origine et qui a participé au développement de la cyber escroquerie en Côte d'Ivoire. Akadjé (2011) insiste sur les principales conséquences de cette cybercriminalité liées à l'économie et à l'image de la Côte d'Ivoire où les transactions sur internet deviennent de plus en plus difficiles. L'auteur relève également le comportement de certains individus et agents de l'Etat qui traduit une nette collaboration. Il indique que certains établissements de retrait d'argent enregistrent la complicité de certains policiers qui compliquent ainsi la lutte.

Bogui (2010) souligne l'universalité de ce phénomène qui est tout de même

dramatique pour un pays comme le nôtre en voie de développement. L'auteur observe que ces cybercriminels sont issus des milieux défavorisés puisque la majorité de ces escrocs du net est issue des milieux défavorisés de la capitale économique ivoirienne. Ces derniers avancent que ce sont les conditions économiques précaires qui les poussent vers la pratique du broutage. Poursuivant son étude, il expose également les principales conséquences liées à l'économie, à l'image négative de la Côte d'Ivoire et à l'éducation car les cybercriminels sont non seulement très jeunes, mais ne peuvent pas construire un avenir. S'appuyant sur de tels résultats, l'auteur propose de sensibiliser et d'éduquer la jeunesse.

Gueu (2013), fait l'état des lieux du broutage, ses conséquences avant de proposer également des mesures de lutte. Pour cet auteur, la cyber escroquerie est un phénomène qui s'inscrit dans un effet de mode se justifiant par le plaisir d'être connecté au monde d'un côté et de l'autre, il y a l'amour du gain facile ancré dans la mentalité d'une grande majorité qui extériorise cette mentalité sur internet. Contrairement à Bogui qui lie la pratique de ce phénomène à la pauvreté et aux conditions économiques précaires, Gueu postule plutôt pour l'amour du gain facile et le plaisir d'être à la mode.

Sur quoi l'auteur s'appuie-t-il pour une telle démarcation ? Deux théories : les théories de la criminologie de l'acte et du choix rationnel et la théorie des opportunités contribuent à la compréhension du phénomène. En effet la théorie de la criminologie de l'acte et du choix rationnel considère l'acte criminel comme une réalité individuelle dans la vie de son auteur. Dans le cadre de notre étude, cette théorie exprime la volonté délibérée des cybers escrocs de se mettre ensemble et s'organiser. Selon la théorie économique du crime de Becker (Koudou, 2007), le sujet qui commet un crime au lieu de s'engager dans une activité licite le fait non pas parce qu'il est sous l'influence d'une personnalité délinquante mais parce que l'utilité qu'il attend de ce crime est supérieur à celle qu'il retirerait s'il utilisait son temps et ses ressources à poursuivre une activité licite. On comprend dès lors, l'intérêt pour les cybers escrocs de se mettre ensemble et de s'organiser selon l'estimation des avantages et coûts respectifs de l'activité criminelle. Dans cette même optique, la théorie stratégique de Cusson (Koudou, 2007) évoque que le crime est le résultat d'une décision influencée principalement par la balance des avantages et des inconvénients. Ce qui illustre également le choix rationnel des cybers escrocs de se mettre ensemble et s'organiser. Le fait de se constituer en réseau criminel dans la cyber escroquerie est donc un choix rationnel de la part des auteurs pour atteindre leurs objectifs. Quant à la théorie des opportunités criminelles, elle s'inscrit dans le cadre théorique d'analyse de notre sujet. Ainsi, les importantes escroqueries en termes d'avantage, les possibilités d'escroquer de plus en plus grandes sont susceptibles de pousser les cybers escrocs à se mettre ensemble et à s'organiser. Selon Cohen et Felson cités par (Koudou, 2007), le nombre et la nature des activités délinquantes s'expliquent par les possibilités de réalisations offertes.

En somme, la théorie de la criminologie de l'acte et le choix rationnel et la théorie des opportunités criminelles nous semblent les mieux indiquées pour le cadre théorique d'analyse du sujet. Quels sont les réseaux criminels et de qui se composent-ils ? Comment fonctionnent alors ces réseaux criminels dans le domaine de la cybercriminalité ?

Ce travail de recherche tentera de vérifier l'hypothèse suivante : La criminalité organisée observée dans la cyber escroquerie est due à la recherche d'efficacité et de gain.

De cette hypothèse découle des hypothèses spécifiques à savoir :

-La recherche de l'efficacité par les cybers escrocs explique la criminalité organisée dans la cyber escroquerie.

-La criminalité organisée observée dans la cyber escroquerie est due à la recherche du gain par les cyber escrocs.

Aussi, cette étude vise d'une part à décrire le caractère organisé de la cyber escroquerie à Abidjan et d'autre part à identifier les facteurs explicatifs du phénomène.

II-METHODOLOGIE

1. Site et participants

Ce travail de recherche a porté sur deux communes de la ville d'Abidjan: Marcory et Port-Bouët. Le choix de ces communes se justifie par le fait qu'elles abritent, en général, de nombreux cybercriminels. Concernant les personnes interrogées pouvant nous fournir des informations sur le phénomène, le choix s'est porté sur trois principales catégories de population: P_1 : gérant de cybercafé et de cybercriminel. P_2 : agents des structures chargés de lutter contre la cybercriminalité (des agents de l'ARTCI, Mairie web et des agents de la PLCC) et des agents d'établissement financier. P_3 : la population civile. Nous avons choisir les gérants de cybercafés car ce sont des personnes qui côtoient régulièrement les cybercriminels. De ce fait, ils ont souvent connaissance des documents que possèdent les cybercriminels d'autant plus qu'ils les scannent pour ces derniers. La présence des cybercriminels dans notre population d'enquête se justifie par le fait que ce sont les principaux acteurs dans la cybercriminalité et la criminalité organisée observée dans ce phénomène. Les agents des structures chargées de lutter contre la cybercriminalité nous ont intéressés car ces structures ont des données relatives à notre objet d'étude. En ce qui concerne les agents des établissements financiers, les ouvrages que nous avons consultés relèvent qu'ils sont souvent complices avec les cybercriminels. Nous avons choisi d'associer la population civile à cette étude pour avoir leur perception du phénomène car souvent victime.

Dans le cadre de cette étude sur les réseaux criminels dans la cybercriminalité à Abidjan, l'échantillon d'enquête est composé de 100 individus repartis comme suit : 15 agents des structures de lutte contre la cybercriminalité et 15 agents des établissements financiers, 15 cybercriminels, 15 gérants de cybercafé et 40 individus de la population civile.

Cet échantillon été constitué autour des personnes volontaires et surtout disponibles.

La détermination de l'échantillon d'enquête s'est faite sur la base de techniques d'échantillonnage par choix raisonné.

2. Protocole et matériel

Nous avons eu recours, dans le cadre de cette recherche, à l'observation, à des entretiens, à l'étude documentaire. Ainsi, nous avons observé les cybercriminels en groupe dans leurs quartiers et dans les cybercafés. L'entretien semi-directif a été retenu parce qu'il constitue un mode de recueil d'informations qui permet le plus souvent aux personnes de s'exprimer assez librement sur un sujet donné. Cet entretien semi-directif nous a permis d'avoir des informations sur le phénomène de la cybercriminalité de manière générale et particulièrement les rapports que ces cyber-délinquants entretiennent avec les agents de police et les structures bancaires. Quant

à l'étude documentaire, elle doit être comprise dans un sens large. Selon Loubet (2000), Le terme de document est pris ici dans un sens large : tout élément matériel, toute "trace" en rapport avec l'activité des hommes vivant en société et qui, de ce fait, constitue indirectement une source d'informations sur les phénomènes sociaux. Nous avons consulté des ouvrages de base théorique, portant sur la cybercriminalité et la criminalité organisée, des documents empiriques. Des revues et articles sur la cybercriminalité en Côte d'Ivoire et ailleurs, des rapports. Nous avons consulté des sites internet. Tous ces supports documentaires ont été des sources où nous sommes allés puiser des informations relatives à notre objet d'étude. La méthode d'analyse qualitative des données a permis d'évaluer et de dégager l'intérêt des données recueillies. Elle permet de comprendre le phénomène étudié elle nous a permis d'ajouter les propos des enquêtés dans nos travaux, de porter un regard sur l'analyse, la description et l'interprétation des données relatives à notre objet d'étude.

3. Méthode de traitement des données

Les données recueillies ont l'objet d'un traitement proposant l'aspect qualitatif. Selon Sissoko (2009), l'analyse qualitative est une méthode d'analyse des données qui consiste pour le chercheur à prendre note des propos des enquêtés, utiliser des magnétophones ou des camera vidéo pour saisir les individus en interaction. Il s'agit de recueillir aussi des informations de première main auprès des informateurs. Dans le cadre de cette recherche, elle nous a permis d'ajouter les propos des enquêtés dans nos travaux, de porter un regard sur l'analyse, la description et l'interprétation des données relatives à notre objet d'étude.

En sommes, certains enquêtés (Agents des établissements financiers, cyber escrocs, gérants de cybercafé et individus de la population civile) ont manifesté des réticences à nous répondre. Malgré ces difficultés, l'enquête a pu être réalisée et a permis d'obtenir les résultats suivants portant sur les réseaux criminels dans la cybercriminalité à Abidjan.

III-RESULTATS

Les résultats obtenus dans cette étude se présentent autour de trois articulations : évolution de la cybercriminalité et réaction sociale, manifestation des réseaux criminels dans la cybercriminalité et facteurs explicatifs.

1-EVOLUTION DE LA CYBERCRIMINALITE ET REACTION SOCIALE

1.1-Evolution du phénomène

De plus en plus, la pratique de la cybercriminalité est en pleine croissance en Côte d'Ivoire. Les étrangers en général et les ivoiriens en particulier deviennent de plus en plus victimes de ce phénomène. Selon les rapports d'activités de la Direction informatique des traces technologiques (DITT), le préjudice financier de la cybercriminalité au cours des deux dernières années montre que le phénomène évolue. En 2013, la somme totale du préjudice financier s'élève à 3.601.993.735 FCFA contre 3.384.972.093 FCFA en 2012. Comparé à l'année précédente (2013), une augmentation est à noter en 2014. Le préjudice global (43,85%) est essentiellement le fait d'une grosse arnaque de plus de 1,5 milliards de FCFA De ces statistiques,

nous pouvons affirmer que le phénomène de la cybercriminalité évolue en Côte d'Ivoire.

1.2-Réaction sociale face à la cybercriminalité

Face au phénomène de la cybercriminalité, la société ivoirienne n'est pas restée indifférente. Elle a multiplié les stratégies de lutte. Ainsi les moyens de contenir cette nouvelle forme de criminalité en Côte d'Ivoire se présente sous un double aspect : un aspect théorique et un aspect pratique. L'aspect théorique concerne les lois qui sanctionnent le phénomène et l'aspect pratique renvoi aux structures qui luttent contre le phénomène à savoir : ARTCI (Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire), DITT (Direction informatique de traces technologiques), PLCC (Police de lutte contre la cybercriminalité). En ce qui concerne les réactions face à la cybercriminalité, elles sont dans ce sens mitigées. Tandis qu'une frange de la population approuve et soutient les actes de ces malfrats tout en les acclamant, en faisait les éloges de ces cybercriminels au grand dam de tous. Ainsi un enquêteur déclare ceci : *« ces blancs là nous ont trop volé, laissez les jeunes vont récupérer petit à petit tout ce qu'ils nous ont volé. En tout cas, moi, je ne trouve pas de mal à cela »*. D'autres par contre désapprouvent cette pratique du fait de ces nombreuses conséquences sur le plan politique et socio-économique. Pour Lucie M. : *« cette pratique n'honore point la Côte d'Ivoire qui aspire être un pays émergent. En effet elle donne une mauvaise image du pays sur le plan international et la destination Côte d'Ivoire n'est pas conseillée »*.

Ils vont jusqu'à dénoncer cette pratique. Pour eux, la Côte d'Ivoire et ivoiriens sont devenus eux aussi des victimes de la cybercriminalité. L'économie du pays a pris un coup car les hommes d'affaires ivoiriens sont nombreux à souffrir des conséquences du développement de ce phénomène. Ainsi atteste Mr X opérateur économique : *« Il est quasi impossible pour nous de faire des affaires avec des opérateurs économiques étrangers sur le Net. En effet, quand tu leur dit que tu résides en Côte d'Ivoire alors le correspondant préfère rompre le contact. C'est le calvaire que nous vivons ici en Côte d'Ivoire. Si rien n'est fait, on va à la dérive »*.

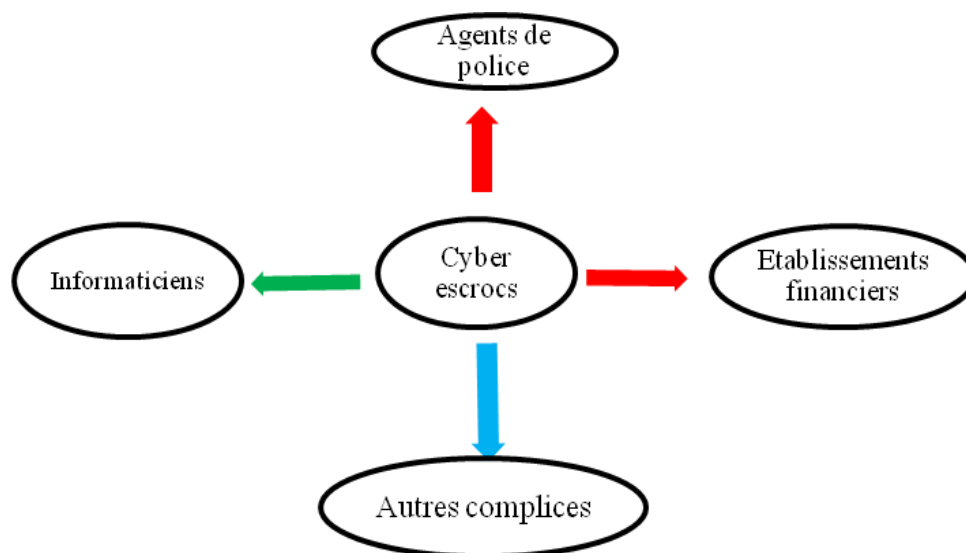
2-MANIFESTATION DES RESEAUX CRIMINELS DANS LA CYBER-CRIMINALITE

2.1-Acteurs en présence

Dans notre étude sur la criminalité organisée en matière de cybercriminalité à Abidjan, il ressort que plusieurs acteurs composent les réseaux criminels organisés. Les résultats de notre enquête sur le statut ou la profession des personnes qui aident les cybercriminels, nous a permis de savoir que les agents de police, les agents des établissements financiers, les auxiliaires de justices et les informaticiens sont les principaux acteurs dans cette délinquance. En outre, certains enquêteurs ont mentionné les gérants de cybercafé et les marabouts comme étant des acteurs dans ces réseaux criminels organisés. Nos différents entretiens avec les cybercriminels et certains agents des établissements financiers, nous ont renseignés sur les manifestations des interactions entre acteurs.

2.2-Interaction entre acteurs

Le recueil des données sur les manifestations des interactions entre acteurs dans la pratique de la cybercriminalité a été possible grâce à nos différents entretiens avec les cybercriminels et certains agents des établissements financiers. Il ressort que tout part du cybercriminel, c'est la personne centrale dans le processus. Il convient de rappeler que les cybercriminels n'ont pas tous les mêmes spécialités. Les spécialités divergent selon les méthodes criminelles. A cet effet, selon arobase Clinton, un brouteur dans la commune de Port-Bouët : *« tous les brouteurs n'ont pas les mêmes spécialités, certains sont fort dans le love, d'autre dans l'héritage, certains ne broutent pas directement mais sont spécialisés dans la vente des formats et des documents dont nous avons besoin »*. Les individus qui vendent les documents sont très souvent les cybers escrocs nigériens qui selon eux ont des contacts au niveau des différents administrations. Il peut arriver que certains cybercriminels sollicitent l'aide de leurs amis cybercriminels pour aboutir à leurs fins. Selon la nature de l'activité délictuelle, le cybercriminel a recours à différents individus. Il peut s'agir d'un notaire, d'un informaticien, d'un agent de police pour la confection d'une pièce... Il s'agit de document très souvent frauduleux c'est-à-dire destiné à faire la fraude. Selon monétaire euro : *« on a très souvent besoins d'autres personnes dans le broutage. En 2008 je travaillais avec un informaticien programmeur qui m'avait conçu un logiciel qui récoltait des emails. Avec ce logiciel activé et connecté dans mon ordinateur portable, je reçois tous les transferts d'argent à proximité d'une agence. Reste ensuite à établir de fausses pièces pour le retrait ou je me fais payer par des agences dont les brouteurs en sont propriétaires »*. En ce qui concerne les agents de police et agents des établissements financiers, ils sont incontournables dans le processus. Selon les cybercriminels, ce sont les agents de police qui souvent les accompagnent pour retirer leurs butins dans les agences. Au cours d'un entretien avec gouverneur le diamantaire : *« pour ne pas avoir d'ennui il est toujours important d'avoir son policier, c'est lui qui t'accompagne pour le retrait de argent. Souvent il te défend et te protège lorsque d'autre policier t'appréhende »*. Les agents des établissements financiers facilitent aux cybercriminels le retrait de leur butin sans exiger souvent les pièces requises pour de telles opérations. Selon un agent d'établissement financier : *« il arrive des fois ou certains de nos collègues retirent l'argent pour le remettre aux cybercriminels moyennant un pourcentage »*. Les gérants de cybercafé ont une action passive dans ce processus, elle consiste à ne pas identifier ou enregistrer les internautes qui sont en grande majorité les cybercriminels comme le recommande l'ARTCI. De tels réseaux ne possèdent donc pas de hiérarchie fixe, et ne présente que des relations hiérarchiques temporaires. En somme, plusieurs acteurs sont impliqués dans les réseaux criminels organisés dans la cybercriminalité. Les agents des établissements financiers et les agents de police sont les principaux complices en interaction avec les cybers escrocs.



Légende

Forte interaction
Moyenne interaction
Faible interaction

3- FACTEURS EXPLICATIFS

A la lumière des théories positives qui les soutiennent, les comportements criminels sont rarement le fruit du hasard. Ils résultent d'un ensemble de facteurs qui poussent l'individu à adopter des conduites déviantes. Pendant notre étude sur les réseaux criminels en matière de cybercriminalité à Abidjan, plusieurs facteurs semblent pousser les cybercriminels à se constituer en réseaux criminels et à s'organiser. Il s'agit de la recherche de l'efficacité et la recherche du gain.

La recherche de l'efficacité désigne dans notre contexte ; La recherche de la rapidité dans les opérations par les cybercriminels, la capacité chez les cybercriminels à passer les obstacles. Il s'agit du dynamisme dans le processus, accroître la synergie entre les acteurs, la rapidité dans le traitement des opérations afin d'accomplir l'acte délictuel.

Au cours de notre entretien semi-directif avec les cybercriminels sur la connaissance des facteurs qui poussent à la criminalité organisée dans la cybercriminalité, plusieurs cybercriminels nous ont expliqué qu'il est difficile à l'heure actuel de pratiquer de façon isolée la cybercriminalité. La recherche de l'efficacité dans leurs activités est très déterminante. En effet, dans l'obtention des documents et des éléments que souhaite avoir le cybercriminel pour établir la relation de confiance et convaincre la victime, il est important d'avoir recours à d'autres individus pour accélérer le processus car la victime peut se décourager et douter devant le temps que prend le cybercriminel pour la convaincre.

L'analyse qualitative des résultats de notre entretien avec les cybercriminels et cer-

tains agents des établissements financiers, nous a permis de recueillir des propos allant dans ce sens. Selon Willy dix chiffres, un brouteur vivant dans la commune de Port-Bouët : « *si nous nous mettons ensemble dans le broutage c'est pour que ça aille vite, pour accélérer le bara et prendre notre argent* ». Un autre cybercriminel soutient : « *c'est surtout pour la recherche d'efficacité que nous nous mettons ensemble. Généralement, c'est de gros montant que nous prenons. Lorsque nous nous mettons ensemble, nous allons vite et l'argent aussi vient vite. Plus vous travaillez rapidement, le client paye et c'est la belle vie* ». Dans la commune de Marcory, deux brouteurs affirment : « *dans notre métier, il est difficile de profiter lorsque tu travailles seul. Il faut avoir des contacts pour aller vite parce que le blanc demande souvent des choses que tu n'as pas et tu dois aller chercher avec d'autres personnes. Si cela dure trop il peut se décourager, douter et même couper le contact. Si on se met en groupe c'est pour aller rapidement, gagner plus de temps* ». Dans la commune de Port-Bouët, un enquêté de la catégorie des agents des établissements financiers, nous a affirmé : « *je pense que les brouteurs se mettent ensemble et s'organisent dans le but de faire avancer rapidement leur business, rentrer rapidement en possession de leur butin* ». Les propos des enquêtés suite à l'entretien mettent en relief que l'une des raisons qui poussent les cybercriminels à se constituer en réseaux criminels organisés est la recherche de l'efficacité.

La recherche du gain constitue le deuxième facteur qui pousse les cybercriminels à se constituer en réseaux criminels organisés. La recherche du gain désigne dans notre contexte ; la tendance chez les cybercriminels d'avoir plus d'argent, il s'agit d'augmenter les bénéfices de la cybercriminalité. Pendant notre entretien avec des cybercriminels, il ressort que la décision de se constituer en réseau est aussi due à la recherche de gain. Il s'agit pour eux d'augmenter les retombées de leur activité. Nous avons recueilli les propos de quelques cybercriminels. Selon Souba on l'official : « *quand nous nous mettons ensemble, c'est pour avoir plus de sou, on dit l'union fait la force* ». Au cours d'un entretien dans la commune Marcory un cybercriminel spécialisé dans les achats / ventes en ligne frauduleux affirme : « *le broutage est devenu plus qu'une activité pour nous. Il existe aujourd'hui des groupes de brouteurs et s'ils le font c'est pour gagner beaucoup d'argent. Chaque individu du groupe cherche des opportunités et quand l'occasion se présente tous les membres du groupes s'investissent* ». Selon Born (2012), cette collaboration dans le crime suit plusieurs logiques dont la plus sûre, en ce qui concerne le crime organisé, est la recherche d'efficacité et de profit.

En somme, l'étude des facteurs qui rendent compte des réseaux criminels organisés dans la cybercriminalité montre que deux facteurs majeurs conduisent les cybercriminels à se mettre ensemble et à s'organiser.

VI-DISCUSSION ET CONCLUSION

Les résultats de l'étude montrent que le phénomène de la cybercriminalité constitue une réalité sociale en Côte d'Ivoire. Et la société ivoirienne réagit d'une manière ou d'une autre contre ce phénomène. Ainsi c'est ce que montrent Cusson et Yebouet dans leurs différents travaux. Selon Yebouet (2012) la réaction sociale ne s'est pas fait attendre. L'auteur décrit la manière dont le groupe sociale se comporte face au phénomène criminel. Pour Cusson (1998), les contrôles sociaux peuvent être appréhendés de deux points de vue complémentaires mais fort différent : soit comme des moyens de contenir le crime, soit comme des réactions au crime. Les statistiques sur le préjudice indiquent que le phénomène est en pleine évolution. L'organisation

des cybercriminels en réseaux criminels organisés dans la cybercriminalité est une réalité. Plusieurs acteurs sont impliqués dans cette criminalité organisée : Les cyber escrocs, les agents de police, les agents des établissements financiers et certains agents de l'administration. Ainsi selon Akadjé (2011), la collaboration et le partenariat des délinquants avec les employés des agences de transfert d'argent et avec des policiers rendent de plus en plus difficile la lutte contre ce phénomène.

Dans le fonctionnement de ces réseaux criminels, plusieurs acteurs ou complices interagissent pour aider les cybercriminels. Les agents de police, les agents des établissements financiers constituent les principaux complices des cybercriminels. La récurrence des réponses obtenues indiquent qu'il existe une forte interaction entre les cybercriminels, agents de police et les agents des établissements financiers. L'étude mentionne en outre que les gérants de cybercafé et les marabouts sont souvent impliqués dans ces réseaux criminels. C'est ce que montre El Azzouzi (2010) en ces termes, contrairement à ce que nous pensons, le cyber délinquant ne serait pas toujours quelqu'un qui agit d'une façon hasardeuse et désorganisée. La complexité des systèmes et réseaux informatiques est telle qu'aujourd'hui une personne à elle seule ne peut développer de l'expertise dans tous les domaines. Le recours à d'autres acteurs est inévitable pour mener à bien une opération cybercriminelle.

L'auteur ajoute ceci, la réussite d'un acte cybercriminel exige une discipline de fer en amont, durant et en aval de toute opération cybercriminelle. Cette discipline a comme pré requis de base, un travail d'équipe. Ce travail d'équipe engage une segmentation et une spécialisation à outrance dans les différents maillons de la chaîne cybercriminelle.

Plusieurs facteurs sont susceptibles de rendre compte des raisons qui poussent les cybercriminels à se constituer en réseaux criminels organisés. Dans notre étude, la recherche de l'efficacité c'est-à-dire la rapidité dans les opérations et la recherche du gain c'est-à-dire le fait d'augmenter les bénéfices de la cybercriminalité sont les facteurs majeurs qui poussent les cyber délinquants à se mettre ensemble et à s'organiser. Ainsi c'est ce que montrent Quemener et Ferry (2009), El-Azzouzi (2010) et Bogui (2010) dans leurs travaux. Ces auteurs ont cherché à décrire et à exposer les facteurs susceptibles de l'expliquer et les différentes conséquences subies par les victimes de ces cybercriminels. Par ailleurs, la prévention et la répression doivent être indissociables dans la lutte contre la criminalité organisée et la cybercriminalité. Il est donc nécessaire d'accentuer les campagnes de sensibilisation, d'associer les autorités municipales et les parents dans la lutte contre ce phénomène. Organiser des patrouilles régulières dans les cybercafés pour intimider et dissuader les cybercriminels. L'utilisation des nouvelles technologies étant incontournable dans les années à venir, il serait souhaitable que l'Etat adopte une véritable politique visant à organiser le cyberspace et à garantir la sécurité des personnes. Les solutions proposées doivent être prises en compte et appliquées. Tous les acteurs doivent s'impliquer dans la lutte. L'Etat doit manifester une réelle volonté de lutter contre la cybercriminalité avant qu'elle n'atteigne son paroxysme.

Au terme de cette étude, nous pouvons affirmer que toutes les hypothèses de recherche ont été confirmées, à partir des résultats présentés par l'étude. Ce qui confirme donc l'hypothèse générale, selon laquelle, La criminalité organisée observée dans la cyber escroquerie est due à la recherche d'efficacité et de gain. Il en est de même pour les objectifs. Ainsi, au vu des résultats obtenus, l'on peut affirmer que l'objectif général poursuivi par étude a été atteint. En effet, ces résultats ont permis de décrire le caractère organisé dans la cyber escroquerie, d'identifier et expliquer les facteurs qui conduisent à ce registre d'expression.

BIBLIOGRAPHIE

- Akadjé, M.** (2011). Cybercriminalité et “broutage” à Abidjan. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, volume LXIV, 299-310.
- Azi, W.** (2014). Les attitudes et comportements des parents vis-à-vis du broutage dans la commune de yopougon. Mémoire de Master1 en Criminologie (non publié). Abidjan : UFR Criminologie.
- Bako, N.** (2001). La corruption au port de Cotonou : douaniers et intermédiaires. *Politique africaine*, n°83, 38-58.
- Bogui, J-J.** (2010). *La cybercriminalité et les escroqueries internet en Côte d’Ivoire*. *Afrique contemporaine*, n°234, 155-170.
- Born, M.** (2012). *Psychologie de la délinquance*. Bruxelles, De Boeck 2^{ème} édition
- Gbadamassi, F.** (2003). Les origines douteuses du couper-décaler quand l’escroquerie donne naissance à un mouvement musical. *Politique africaine*, N° 227, 23-32.
- Cusson, M.** (2000). *Criminologie*. Paris, Hachette 3^{ème} édition
- Doumbia, Y.** (2008). La Mafia de la cybercriminalité en Côte d’Ivoire. Qui sont-ils ? Comment opèrent-ils ? L’inter, jeudi 15 mai.
- El Azzouzi, A.** (2010). *La cybercriminalité au Maroc*. Casablanca, Bishops Solution 1^{ère} édition.
- Gassin, R.** (2003). *Criminologie*, 5^{ème} édition Dalloz, Paris
- Chaurand, N. & Brauer, M.** (2008). La déviance. *Revue de Psychologie Sociale*, n°3, 9-23.
- Freyssinet, E.** (2010). La cybercriminalité en mouvement. *Annales des mines-Réalité industrielles*, 28-33.
- Gueu, D.** (2013). La cybercriminalité à Abidjan, un phénomène de mode ou une nouvelle guerre contre les finances en Côte d’Ivoire. *Journal scientifique européen*, vol.9, N°1, 97-106.
- Koudou, O.** (2007). *Histoire de la Criminologie*. Abidjan : Presse Universitaire Abidjan 1^{ère} édition.
- Leblanc M ; Dionne J. et al.** (1998), intervenir autrement. Un modèle différentiel pour les adolescents en difficultés, PUM
- Roche, S.** (2004), *Sociologie politique de l’insécurité*, Paris, PUF, coll. Quadrige
- Sissoko, A.** (2009). *Sociologie générale*. Abidjan : groupe AK 3^{ème} édition.
- Quemener, M. & Ferry, J.** (2009). *Cybercriminalité défis mondial*. Paris : economica 2^{ème} édition.
- Yebouet, B. C. P. H.** (2012). Insécurité et sécurité privée en Cote d’Ivoire. *Cahier de la sécurité*, n°21,
- DITT-PLCC (2012-2014)**. Rapport d’activité annuel de la Direction Informatique et des Traces Technologiques, Côte d’Ivoire.

VECU CARCERAL DES DETENUS USAGERS DE DROGUE DE LA MACA

LIFE OF DRUG USERS IN PRISON (MACA)

Par
TRAORE Didiata

Doctorante, UFR Criminologie,
Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Abidjan/ Côte d'Ivoire
traore80@live.fr

Dr N'GUESSAN Badou Roger

Médecin, Chargé du Traitement de la Toxicomanie, de la Recherche et des Etudes
épidémiologiques au Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue (CILAD).
Membre du Comité Directeur du Réseau Africain de Partenariat sur le VIH en Mi-
lieu Carcéral (AHPPN) Côte d'Ivoire
badou244@hotmail.com

RESUME : Les réalités liées au milieu carcéral démontrent que l'emprisonnement, en tant que réponse sociale à la consommation de drogue, a d'énormes répercussions négatives sur le devenir du détenu usager de drogue. Au travers d'une analyse qualitative et descriptive de données obtenues par entretien et observation directe, les récits de vie d'usagers de drogue incarcérés (44 personnes) combinés à ceux d'agents exerçant au sein de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) (20 personnes), ont montré que le milieu carcéral ne répond pas au besoin thérapeutique de l'utilisateur de drogue. Il contribue par contre à renforcer le statut de consommateur de drogue, et favorise le développement d'une personnalité délinquante par l'influence néfaste des associations différentielles.

Mots clés : Vécu carcéral – Détenu usager de drogue – Besoin thérapeutique – Personnalité délinquante – Association différentielle.

ABSTRACT: Realities linked to the prison show that imprisonment, as a social response to drug use, has many negative impact on the future of drug user imprisoned. Through qualitative analysis, descriptive data obtained by exchange, direct observation, life stories of drug users imprisoned (44 people) associated to those of employees of MACA (20 people) show that the medium prison does not meet the therapeutic needs of the drug user. He however helps strengthen the status of drug consumer, and promotes the development of a delinquent personality by the disastrous influence of differential associations.

Keywords: Prison experience – Drug user imprisoned– Therapeutic need – Delinquent personality – Differential association.

I- CONSIDERATIONS D'ORDRE THEORIQUE

L'approche thérapeutique, dans le domaine de la lutte anti-drogue, est un ensemble de mesures qui visent la protection de la personne usagère de drogues (Beaushesne, 2006; INSERM, 2012 ; Beaulac, 2014). La convention internationale de lutte anti-drogue de 1961 (article 38) et celle de 1971 (article 20) prévoient, à l'égard des consommateurs de drogues interpellés, des mesures de substitution à la peine d'emprisonnement, voire la cure de désintoxication par injonction thérapeutique. Cette approche, qui s'inscrit dans la vision de la politique de sécurité humaine, expose la nécessité de mesures de protection de la personne du toxicomane (Menard, 2008 ; CSH, 2009). Toutefois, dans son application, aucune attention n'est accordée à ce volet de prise en charge des dépendants à la drogue. L'avantage est à l'adoption d'une politique antidrogue hautement répressive (Brochu, 1997).

La double personnalité des individus consommateurs de drogue est un fait qui a de tout temps influencé les techniques d'approche à leur égard. La toxicomanie se trouve à la fois dans le champ de la santé et de la délinquance. Deux modes d'intervention sociale se dégagent donc de cette construction de la personne toxicomane: «guérir» et «punir» (Desjardins et Germain, 1995 ; Koudou, 1998 ; Rassart, 2010 : 5). Ainsi, l'étude menée par Desjardins et Germain, avec pour objectif d'étudier le profil de la clientèle admise dans un centre de réadaptation public, évoquait un taux de plus de 70% d'usagers de drogue ayant auparavant connu des démêlés avec la justice.

En Afrique de l'Ouest, l'adoption de peines privatives de liberté à l'encontre des consommateurs de drogues déferés est un fait courant et ordinaire. Cette pratique est devenue un phénomène d'actualité, voire un problème de santé publique qui suscite l'attention de plusieurs organismes internationaux et régionaux, en vue d'une harmonisation des politiques de lutte antidrogue, et d'un meilleur traitement à l'égard des usagers de drogue appréhendés (ONU DC, 2015 ; Kavanagh, 2013 ; OICS, 2014 ; WACD, 2014).

En effet, en Côte d'Ivoire, bon nombre d'usagers de drogues sont incarcérés pour détention et consommation de drogues illicites, au détriment du traitement de leur état de dépendance prévu pourtant aux articles 8 et 9 de la loi spéciale ivoirienne n° 88-686 du 22 juillet 1988 portant répression du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants, des substances psychotropes et des substances vénéneuses. Dans la perspective où la majorité des déferés usagers de drogues se trouvent être des démunis (Koudou, idem ; Berghezan, 2014), et que les frais de traitement médical, très élevés, incombent au prévenu, l'alternative de la prison se présente comme unique mesure applicable au consommateur de drogue appréhendé. Les mesures de prise en charge des usagers de drogue sont donc négligées ; nulle attention n'est accordée à un quelconque volet médical, ou à une étude de la personnalité délinquante du prévenu. En 2016, pour 532 déferés par la police pour infractions liées aux drogues illicites, l'on y comptait 66% de déferés pour consommation de drogues ; et en juin 2017, sur un effectif total de 219 incarcérés à la MACA pour vente et consommation de drogues illicites, l'on y comptait environ 30% de consommateurs de drogues. L'emprisonnement de l'usager de drogue se révèle être, en pratique, l'unique mesure judiciaire appliquée pour contrôler les problèmes d'abus de drogue. Dans le cas contraire, l'on assiste à l'acquittement simple du prévenu pour délit non constitué ; aucune mention relative à un quelconque traitement thérapeutique n'est évoquée.

Les fréquentes récidives observées au sein de cette population carcérale, et la per-

sistance de l'état de dépendance vis-à-vis des drogues, témoignent de l'inefficacité des mesures répressives appliquées en l'encontre des usagers de stupéfiants (Kokoreff, 2010 ; Coppel et Doubré, 2012 ; Obot, 2013, 2016). Ainsi, pour plusieurs auteurs, la criminalisation de l'usage de drogues illicites fait obstacle au traitement médical qui devrait être apporté aux dépendants (Brochu et Schnei., 2001 ; Arseneault, 2012 ; Beaushesne, idem).

A la Maison d'arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA), l'incarcération des usagers de drogues est un fait qui engendre des conséquences négatives sur leur devenir social (Le Monde, 2017). Comment s'opère ce processus ? Quels en sont les facteurs explicatifs ? L'hypothèse de cette étude est que le milieu carcéral exerce une influence négative sur l'usager de drogue en contribuant au développement de sa personnalité délinquante. L'analyse du vécu carcéral des détenus usagers de drogues se présente donc comme un cadre de réflexion permettant de mettre en lumière l'inadéquation qui existe entre le milieu carcéral et la dépendance aux drogues, d'où la nécessaire adoption de nouvelles mesures d'approche.

Ainsi, dans la visée d'une analyse psychosociale, deux théories ont été évoquées pour servir de guides explicatifs. Il s'agit de la théorie des associations différentielles et la théorie de l'affaiblissement du contrôle social. La théorie des associations différentielles, telle que définie par Sutherland, Becker H., Akers, et Clark (cités par Gassin et al., 2011), permet d'étudier l'influence déterminante de groupes de pairs déviants sur la formation de la personnalité délinquante. Celle-ci s'opère par un processus de communication, d'interaction, d'imitation et d'apprentissage, au cours duquel l'individu éprouve rapidement les besoins d'autojustification et de soutien moral face à sa conduite prohibée (Curtet, 2001). La théorie de l'affaiblissement du contrôle social de Merton (1965) a été évoquée pour rendre compte des défaillances du dispositif sécuritaire qui, au sein de la MACA, devrait en principe pouvoir empêcher tout commerce de stupéfiants. Ces deux théories permettront de rendre compte des effets de l'incarcération sur les détenus usagers de drogue.

II- CONSIDERATIONS D'ORDRE METHODOLOGIQUE

- Site et participants à l'enquête

L'étude a été réalisée au sein de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA), sur une période de six (06) mois, allant du 20 mars au 30 septembre 2017. Sur un effectif de 219 individus incarcérés pour vente et consommation de stupéfiants (données de juin 2017), 65 personnes, représentant environ 30% de cet effectif, sont des consommateurs de drogue. L'objectif de l'enquête était d'arriver à échanger avec l'ensemble de ces usagers de drogue, mais, en fin de compte, ce fut 44 personnes qui se disposèrent à l'entretien portant sur leur vécu carcéral. L'étude s'est déroulée dans un environnement propice où, en tant que stagiaire, le fait d'avoir été intégrée au personnel administratif de la prison, précisément au sein du service socio-éducatif, a permis d'entrer facilement en contact direct avec les détenus. Les différents échanges avec des consommateurs de stupéfiants incarcérés se sont révélés fructueux pour la collecte de données nécessaires à l'analyse. L'écoute des détenus a été une opportunité permettant de tisser des liens de confidentialité qui ont largement contribué à une meilleure connaissance du vécu existentiel des détenus consommateurs de stupéfiants.

En plus des 44 usagers de drogues interrogés, 20 agents exerçant dans l'enceinte de la prison (Responsables de services, Représentants d'ONG, Gardes pénitentiaires)

se sont disposés à donner des informations utiles à la recherche.

- Instruments de collecte de données

La prison est un milieu très sensible où la méfiance et la réserve prévalent. Gagner la confiance des enquêtés s'est donc révélé être une activité éprouvante où il a fallu parfois user de ruses (comme faire croire à l'interlocuteur que l'on détiendrait certaines informations le concernant), pour arriver à obtenir les informations nécessaires. L'entretien libre, semi-directif et l'observation directe ont constitué les instruments d'enquête. Bien que ces techniques aient fourni des données difficilement quantifiables, ils ont aussi favorisé des échanges libres fondés sur la qualité de l'information. Les informations recueillies auprès d'agents exerçant dans l'enceinte de la prison se sont rapportées au récit d'expériences professionnelles (approche phénoménologique), et à une recension d'opinions relatives à l'objet d'étude. Par ailleurs, le contact avec le personnel pénitentiaire, l'observation directe qui s'y est opérée, a également permis de mieux analyser les relations entre le personnel administratif et les détenus.

Toutes ces informations recueillies ont servi à mieux rendre compte des réalités liées au milieu de détention, de l'impact de ce milieu sur la personnalité du consommateur de drogue.

- Analyse des données

Les données recueillies ont permis, au travers d'une analyse qualitative, de mieux connaître les réalités existentielles des consommateurs de drogues incarcérés au sein de la MACA, de comprendre comment ce milieu exerce une coercition sur le détenu usager de drogue, et comment ce dernier appréhende ce milieu. L'étude s'est limitée à une analyse descriptive des données collectées.

III- RESULTATS

L'analyse relative au vécu carcéral des usagers de drogue incarcérés à la MACA s'articule autour de deux grands axes : la présentation de l'usager de drogue en milieu carcéral, et l'étude des interactions entre ce milieu et l'usager de drogue.

1- Présentation de l'usager de drogue en milieu carcéral

Ce point analyse le profil sociodémographique des détenus usagers de drogue, et expose les difficultés liées au milieu carcéral.

1-1- Profil sociodémographique des détenus usagers de drogue

Les consommateurs de drogue incarcérés à la MACA sont dans l'ensemble constitués de jeunes hommes dont l'âge varie entre 18 ans et 35 ans. Le pourcentage élevé de vendeurs de drogue incarcérés (70%) par rapport à celui des consommateurs (30%) s'explique par le fait que les vendeurs de drogue soient condamnés à des peines d'au moins 05 ans d'emprisonnement. Un autre fait est que durant l'année 2016, suite à une décision administrative d'accentuer la répression à l'encontre des vendeurs de drogue, l'on a assisté à l'incarcération de 130 vendeurs de drogue sur les 202 incarcérés jusqu'en juin 2017 pour trafic, culture et vente de drogue. Ce qui

équivalait à un taux d'incarcération de 65% de vendeurs de drogue pour l'année 2016, par rapport à l'effectif total d'incarcérés à ce niveau. Quant aux consommateurs qui n'écopent que de 12 mois (1an) d'emprisonnement, la grâce présidentielle qui s'applique annuellement en leur faveur (infractions mineures), est un fait qui écourte en quelque sorte leur durée au sein de la prison.

Les consommateurs de drogue incarcérés sont en général des ouvriers du secteur informel (ferrailleurs, chauffeurs et apprentis-chauffeurs, couturiers, menuisiers, peintres, mécaniciens, etc.), et des jeunes débrouillards (vendeurs de divers articles, pousseurs de brouettes, gérants de toilettes publiques, etc.) qui selon leurs dires, ne disposaient pas de la somme exigée pour payer leur libération avant le verdict de condamnation (actes de corruption et escroquerie au sein de l'appareil répressif). Issus de milieux défavorisés (milieux pauvres et absence de suivi familial), ceux-ci sont délaissés par leurs proches, livrés à eux-mêmes, privés de tout soutien affectif et financier tout au long de leur incarcération. Dans les premiers mois de l'incarcération, quelques-uns (5%) perçoivent de faibles soutiens financiers (2000f à 4000f par semaine) venant d'amis ou de parents informés de leur situation carcérale. Ce soutien de courte durée ne saurait répondre réellement aux exigences de vie en milieu carcéral.

Les verbatim de Yacou, incarcéré depuis 4 mois pour consommation de drogue, illustrent cette situation: *« Dès qu'on te met au trou, dis-toi que tu n'as personne et que tu dois batailler seul pour t'en sortir. C'est mieux, sinon si tu attends qu'un parent vienne te remonter le moral, te rendre visite, ou t'apporter un peu de jétions, je t'assure que tu vas mourir de chagrin. Quand tes parents même sont informés que c'est parce que tu consommes que tu as atterri ici, ils te voient déjà en délinquant, quelqu'un qui a raté sa vie. Donc ils n'ont même plus envie de te voir. Ils t'abandonnent. Moi je ne veux même pas qu'un de mes parents soit informé de ma présence ici. De toute façon, ils ne viendront pas me voir même. Je préfère donc passer mon temps et sortir d'ici sans que quelqu'un sache où j'étais tout ce temps ; ça te permet de mieux vivre après, sinon à la sortie de prison, on risque de te rejeter en disant que tu es un bandit sorti de prison, un délinquant. Cela détruit le moral quand tu penses qu'on te traite ainsi pour un joint, et que c'est simplement la malchance qui t'a conduit en prison. Sinon plusieurs personnes fument, les enfants de boss et même les grands types, et ils ne sont pas en prison comme moi. Nous, on est pauvre, et c'est surtout quand il s'agit d'un pauvre que les autorités appliquent la loi »*. Ainsi, les incarcérés pour usage de drogue se trouvent être des jeunes démunis délaissés, devant s'adapter aux dures réalités d'une prison soumise au régime de l'emprisonnement collectif.

1-2- Difficultés liées au milieu carcéral

Sous le régime de l'égalité de traitement, les détenus pour usage de drogues sont traités au même titre que tout autre détenu de la MACA (hormis la différence au niveau des bâtiments d'incarcération). Le fait marquant le premier jour de détention à la MACA est le surpeuplement de la prison, fait perçu par l'effectif très élevé de détenus admis dans les différentes cellules d'incarcération (près de 5000 détenus pour 1500 places prévues au total). Ces cellules d'incarcération de détenus en surnombre sont non convenablement ventilées. La promiscuité et l'humidité qui y règnent, font que ces détenus sont tenus dans des conditions exposant à toutes sortes de maladies cutanées et respiratoires (gale, teigne, crises d'asthme, difficultés respiratoires, infections, etc.).

KP, couturier âgé de 22 ans, interpellé dans un fumoir situé dans la commune du Plateau (Abidjan), parle de ses premiers jours d'incarcération à la MACA : *« Après avoir été condamné à 1 an de prison pour consommation de cannabis, j'ai été enfermé au bâtiment C de la MACA, là où on enferme les vrais criminels, en attendant qu'on me trouve une place au bâtiment B où je devais être incarcéré. J'ai vécu la plus grande peur de ma vie ce jour-là. Quand j'ai mis mes pieds dans la cellule, franchement je me disais que l'heure de ma mort était arrivée, c'était la fin pour moi. On respire avec difficulté, tout sent mauvais, et en plus il n'y a pas de place pour se coucher. Je n'avais pas d'argent pour payer le droit de cellule (500f par semaine), ni le droit de baïgon (nettoyage) qui est de 100f par semaine. Notre responsable de cellule, un ancien détenu, m'a donc demandé de me trouver une couchette dans les toilettes, un endroit très sale. Je devais obéir. C'est ce qui explique l'état de ma peau (gale, mycose, saleté). Avec le temps, je me suis habitué. A l'hôpital, on m'a remis des antibiotiques et des vitamines. Mais je ne sais pas à quoi tout cela sert quand il faut redormir chaque soir dans ce même endroit, en attendant que je sois admis au bâtiment B. Il n'y a plus de place dans les cellules, et en plus la nourriture pénale est un poison pour le corps. Au bout de trois jours de calvaire, j'ai compris qu'il fallait que je m'intègre au système pour trouver des solutions sinon j'allais vraiment mourir dans ce lieu ».*

Ces réalités évoquées par KP, sont le vécu d'un bon nombre de détenus ne disposant pas de moyens financiers conséquents pour s'acquitter de certaines taxes d'origine non officielle, versées à des responsables de bâtiments, de paliers, et de cellules, qui se trouvent être aussi des détenus ayant acquis au fil du temps, au nom de leur ancienneté et de la crainte suscitée, des droits sur les autres détenus. Il faut même payer des droits de protection auprès de ces détenus plus aguerris, jouissant d'une certaine notoriété au sein de la prison, au risque de s'exposer aux actes odieux de certains bourreaux. Pourtant, 99% des détenus usagers de stupéfiants sont des démunis ne bénéficiant d'aucun soutien financier ou aide extérieure pouvant les aider à répondre à toutes ces exigences carcérales.

BFT, un autre incarcéré, corrobore les propos de KP en ces termes : *« Je ne suis pas un zôgô (informateur) mais il faut que je t'explique comment les choses fonctionnent ici. Le but, c'est de survivre. Il faut pouvoir payer son badjô (couchette) et autres. La prison, c'est comme une petite ville, et les citoyens que nous sommes (parlant des détenus), avons besoin de tout ce qu'il faut pour vivre ; nous devons également payer l'impôt (droits perçus par d'autres détenus). Il faut donc trouver du travail, quelque chose qui te rapporte des sous, sinon tu deviens un clochard. Moi, ça fait la quatrième fois que je viens ici, parce que je vends et je consomme la drogue. Tant mieux, on s'adapte. Si tu ne veux pas faire les vrais kens (de vrais business) comme moi (vendre de la drogue au sein de la prison), tu peux faire les corvées. Au dehors, on trouve des quartiers de boss et des quartiers de pauvres, et les pauvres travaillent pour les riches ; en prison aussi, il y a des paliers de boss emprisonnés qui emploient des petits pour leurs services de nettoyage, de cuisine, de lessive, etc. ; un service de ménage quoi ! Ils paient aussi certains durs de la prison pour assurer leur sécurité (garde approchée), et leurs paliers sont très bien gardés. Des petits sont donc employés pour assurer les corvées. Ils lavent les habits, les toilettes, nettoient les paliers et cellules des boss, font leur cuisine ; et en retour, ils reçoivent la nourriture, un peu de jetons, quelques petits cadeaux (pâte dentifrice, savon), et parfois bénéficient de la protection accordée à leurs patrons. Moi, franchement, tous ces travaux ne sont pas mon truc. J'ai fait les corvées à ma première incarcération, mais après ça, j'ai intégré mon groupe. C'est mieux pour moi ».*

Ces propos montrent que la majorité des détenus usagers de drogues incarcérés à la MACA s'adonnent à des activités de corvées pour pouvoir se faire un peu d'argent. Ils perçoivent un salaire dérisoire qui varie de 300f à 1500f par semaine. Une partie de cette somme est utilisée pour garantir la consommation de stupéfiants (cannabis, comprimés, coke, etc.), après s'être acquitté des différentes cotisations exigées par les responsables de bâtiments, paliers et cellules d'incarcération.

2- Interactions entre milieu carcéral et usager de drogue

Le système pénitentiaire ivoirien est régi par le décret N° 69-189 du 14 mai 1969 portant réglementation des établissements pénitentiaires et fixant les modalités d'exécution des peines privatives de liberté, modifié par le décret N° 2002-525 du 11 décembre 2002. Selon l'article 6 de ce décret, la MACA, comme tout établissement pénitentiaire ivoirien, fonctionne selon le principe de l'emprisonnement collectif. Cela signifie que tous les détenus sont mis ensemble et forment une communauté de vie. Ils partagent, suivant les répartitions opérées, les cellules en commun et accèdent aux mêmes espaces récréatifs. Cette pratique de vie communautaire favorise un renforcement du statut de consommateur de drogue et induit à la formation d'une personnalité criminelle.

2-1- Renforcement du statut de consommateur de drogue

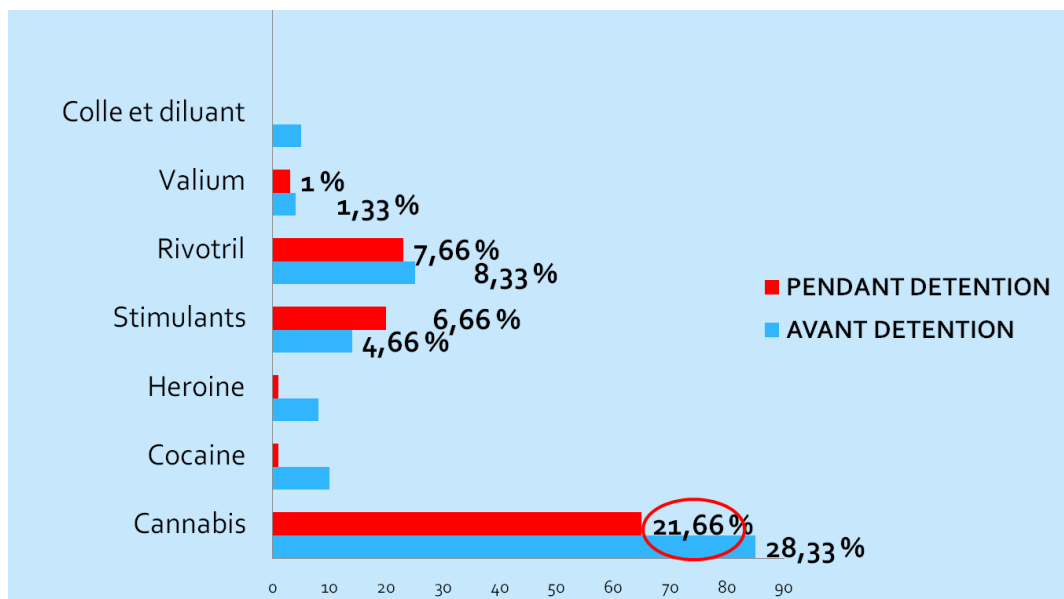
Le milieu carcéral est en lui-même un milieu où s'opère librement le commerce de drogues illicites. La complicité de certains agents en fonction à la MACA, dans le commerce de drogue tenu par des prisonniers, est un fait avéré. Ainsi, le 26 septembre 2016, un infirmier en exercice à la MACA, a été appréhendé par les gardes pénitentiaires lors d'une fouille corporelle (PV 266 du 29 septembre 2016 de la DPSD). Ce dernier était en possession de 150 grammes de cannabis destinés à être livrés à un détenu qui en assure la commercialisation au sein de la prison. Que ce soit au sein des bâtiments (A, B et C), ou dans la cour de la prison, des espaces sont reconnus par les gardes et détenus comme étant des points de rassemblement de dealers et consommateurs de drogues illicites. C'est l'exemple d'un espace dénommé « Colombie 2 », appellation à dessein qui tire son origine du règne du célèbre dealer de la MACA, Yacou le chinois, assassiné le 20 février 2016 dans l'enceinte de la prison, au cours d'une mutinerie armée opposant ses hommes de mains aux gardes pénitentiaires. Les espaces de libre vente et consommation de stupéfiants sont dénoncés par plusieurs détenus et des surveillants qui se gardent de s'y aventurer sans être auparavant liés à ces pratiques. Certains détenus témoignent qu'il faudrait en parler avec beaucoup de discrétion, car les tenants de ce commerce illicite, constitués en réseaux, n'hésitent souvent pas à s'en prendre aux détenus, allant jusqu'à commettre de graves agressions et crimes qui resteraient impunis, faute de preuves. Ces dealers jouiraient d'une grande notoriété leur accordant pleine autorité en milieu carcéral. Des relations tissées avec des surveillants assermentés, faisant d'eux des responsables de bâtiments, de paliers ou de cellules, sont des positions qui leur accordent une grande emprise sur les autres détenus ; positions exploitées par ces derniers pour légitimer leurs pratiques répressives à l'encontre des autres détenus.

Abdoul, un détenu raconte : *« Quand je suis arrivé en cellule, les autres ont su très tôt que c'est pour avoir consommé de la drogue que j'ai atterri en ce lieu. Donc les petits vendeurs de drogue de la prison m'ont repéré comme client. Après, mon res-*

ponsable de cellule m'a trouvé un job de valet (employé aux corvées), et depuis ce jour, c'est sur mon salaire qu'il récupère régulièrement ma consommation de cali (cannabis), de comprimés, et de cigarettes, qu'il me donne à crédit (étant lui-même un vendeur de drogue). Je ne perçois donc rien de mon salaire. C'est mon responsable de cellule qui reçoit toute ma paye. Et, à mes heures libres, je gère aussi son commerce de vente de poissons et légumes au sein de la prison. Je ne me plains pas, parce que plusieurs cherchent à avoir ce travail mais c'est impossible. Chaque soir, j'ai droit à un vrai repas offert par mon patron, et j'évite ainsi le repas pénal. Je peux dire que c'est une chance pour moi, parce que je n'ai pas de problème de nourriture, et ma consommation de drogue est garantie. Actuellement, je vends un peu de cannabis et comprimés pour mon responsable, parce que la personne qui nous livrait le poisson et les légumes à vendre ne vient plus. Il fallait donc vendre autre chose. Ce sont nos visiteurs, nos connaissances qui livrent à nos patrons la drogue à vendre. Parfois, il faut négocier avec les gardes et autres travailleurs d'ici pour faire passer la drogue. Parfois, avec de la chance, les gardes n'arrivent même pas à trouver le produit sur le visiteur qui vient livrer. Les femmes arrivent mieux à bien cacher le produit pour nous faire la livraison pendant les visites. C'est ainsi que je suis devenu vendeur de drogue en prison. Je peux dire que beaucoup de prisonniers consomment la drogue pour faire passer le temps, donc ça marche bien, et ça m'arrange ». Ainsi, pour l'ensemble des enquêtés, la consommation de drogue est constatée dans le vécu quotidien d'un bon nombre de détenus. Ces dires sont également confirmés par des gardes pénitentiaires et des agents de santé exerçant au sein de la prison, interrogés à ce sujet.

Une étude de prévalence réalisée en 2014 à la MACA, par Docteur Traoré Samuel et M. Coulibaly l'infirmier responsable du service de psychiatrie, établit une courbe d'évolution de la consommation de drogues avant et après la détention, représentée dans le graphique ci-dessous :

Graphique : Evolution de la consommation de drogues avant et pendant la détention



Source : Etude réalisée à la MACA par Docteur Traoré Samuel et l'infirmier-psychiatre M.

Coulibaly (2014)

Cette étude rend compte de l'effectivité d'une consommation de drogue en milieu carcéral. Les drogues vendues à l'extérieur de la prison, dont l'usage a motivé au préalable une condamnation pénale, sont également vendues dans l'enceinte de la prison, faisant plus de victimes. Les drogues les plus vendues sont le cannabis et les comprimés (rivotril, valium, stimulants ou amphétamines). Bien que ces drogues soient vendues à des prix plus élevés qu'à l'extérieur de la prison (500f pour la boulette de cannabis vendue à l'extérieur à 100f, et au minimum 100f par comprimé), elles se présentent au détenu comme les moins chères et donc les plus accessibles. Des cotisations sont souvent levées entre consommateurs, pour arriver à s'acheter une boulette qui sera ensuite consommée en groupe. Au regard du graphique, l'on pourrait conclure que, hormis les drogues dures, il existe une faible différence entre les niveaux de consommation de drogue avant et pendant la détention. Les drogues dures, comme la cocaïne et l'héroïne, à raison de leur prix élevé (même à l'extérieur de la prison), sont moins consommées en prison.

La prison se présente donc comme un milieu hautement criminogène, un environnement de détention non adapté pour une rééducation sociale du détenu incarcéré pour consommation de drogue. C'est un milieu qui offre des opportunités de consommer davantage, et impunément, de la drogue illicite, d'entretenir sa consommation, de renforcer sa dépendance vis-à-vis des drogues.

L'observation de comportements sur le terrain d'enquête, a permis de se rendre compte du fait que des détenus, pour entretenir leur addiction à la drogue, simulent des malaises dans l'objectif d'obtenir des prescriptions médicales délivrées par l'agent de santé ; des médicaments qui seront par la suite exploités à des fins toxicomaniaques (des médicaments contre la toux, des antidouleurs, etc.). Ces détenus recherchent ainsi des médicaments pouvant atténuer ou compenser le besoin en drogue. Plusieurs opportunités sont donc exploitées par des personnes souffrant d'un abus problématique, pour parer à un certain syndrome de sevrage.

L'infirmier-responsable affirme à ce sujet : « *Nous recevons dans nos services plusieurs cas de patients souffrant de syndrome de sevrage. Ce sont surtout les nouveaux détenus consommateurs qui manifestent le plus souvent ce genre de crise dans les premiers temps de l'incarcération, quand ils sont en manque. Les usagers de drogue qui se rendent dans nos locaux sont en général des poly-toxicomanes. A ce niveau, le traitement est administré par cas. Il se limite à un traitement clinique des symptômes que décrit ou présente le patient dépendant. Certes, après diagnostic clinique, nous nous rendons compte qu'il s'agit bien d'un syndrome de sevrage, mais le fait est que nous ne sommes pas outillés pour assurer une prise en charge effective du dépendant. Nous sommes parfois confrontés à des cas de troubles psychiques liés à une toxicomanie. Nous faisons de notre mieux pour leur apporter secours et assistance, mais l'offre médicale apportée est bien insuffisante et non adaptée face au besoin exprimé. Et, la récurrence est bien fréquente, car le patient incarcéré retourne dans sa cellule où il est exposé aux mêmes pratiques de vie.* ».

Durant l'année 2016, le service psychiatrique de la MACA a enregistré 48 cas de demande d'aide au sevrage sur 233 consultations enregistrées, soit un taux de 21% de demande d'aide médicale au sevrage. Ce constat interpelle sur l'urgence d'une prise en charge adaptée à l'égard des détenus incarcérés pour consommation de drogues.

En ce qui concerne la récurrence des usagers de drogue incarcérés, une étude effectuée par l'ONG Monique Barnet (2013) a révélé que bon nombre de ces détenus se

retrouvent à nouveau dans les mailles de l'administration pénitentiaire, tout simplement parce que la prison ne réduit en rien les habitudes de consommation. La prison serait même l'un des facteurs favorisant le renforcement du statut de consommateur de drogue, un facteur de renforcement de l'activité délictueuse.

Un agent-enquêteur de l'ONG précitée, rend compte d'une étude menée à ce sujet : *« Au début de l'enquête en 2006, dix (10) ex-détenus usagers de drogue, ont été choisis à leur insu, juste après leur incarcération, afin d'étudier la fréquence d'une éventuelle récidive. Sur une période de deux ans, au nombre des 10 enquêtés, 08 ont été incarcérés à nouveau, et cela au moins 3 fois jusqu'en 2010 ; 03 ont été condamnés à 20 ans d'emprisonnement lors de leur dernier forfait ; ils ont donc viré dans une délinquance professionnelle. A la suite de la première enquête, une autre étude a été menée à la MACA, en Août 2011, à sa réouverture après la guerre. Il y avait des récidivistes, et les enquêteurs ont choisi comme sujets parmi ceux-ci, cinq (05) usagers de drogue à suivre après leur incarcération. Ils fréquentaient tous des fumeurs. Connaissant leur quartier, les enquêteurs les ont suivis de manière discrète pendant trois mois. A la fin de l'enquête, les cinq sont retournés en prison pour une nouvelle inculpation de consommation de drogue. Par la suite, deux d'entre eux sont encore repartis en détention pour vols et agressions, tandis que les trois autres ont continué à fréquenter les fumeurs. La conclusion de l'étude est que : sept détenus sur dix consomment la drogue, et huit consommateurs de drogue incarcérés sur dix sont multirécidivistes ».*

Pour les usagers de drogue, la peine fixée à un an d'emprisonnement et la grâce présidentielle qui s'applique annuellement en leur faveur, sont des faits qui favorisent leur libération à temps réduit. Toutefois, l'absence de cure de désintoxication, d'une prise en charge réelle de leur état de dépendance à la drogue, fait que la récidive à leur niveau paraît bien une évidence. N'ayant pas interrompu la consommation de drogue, même durant le temps de détention carcérale, l'usager de drogue, à sa sortie de prison, retourne toujours à ses habitudes de consommation. Cette pratique a donné naissance à une routine, marquée par de fréquents retours en milieu carcéral ; ce qui a pour conséquence l'engorgement des prisons et la persistance de l'activité délictueuse des détenus usagers de drogue.

2-2- Renforcement des conduites délictueuses de l'usager de drogue

La transformation de la personnalité de l'usager de drogue incarcéré s'opère au cours d'un processus d'associations différentielles. Le fait de vivre en contact permanent avec d'autres délinquants occasionne des partages d'expérience, favorise l'apprentissage de pratiques délinquantes et criminelles qui influent sur le profil déviant du simple usager de drogue. Au nombre des 44 usagers de drogue enquêtés, 16 personnes ont admis être des récidivistes. Les récits qui suivent, sont ceux de deux détenus qui relatent leur escalade dans la délinquance, suite à une première expérience carcérale. Ce qui sert d'illustrations pratiques au passage du statut de simple consommateur de drogue à la commission de délits plus graves.

Souleymane, apprenti-chauffeur âgé de 35 ans : *« J'avais 19 ans quand j'ai été enfermé pour la première fois. La police m'a pris avec la drogue. Je fumais dans un coin avec des potes. Arrivé en prison, des anciens m'ont conseillé de ne jamais donner mon vrai nom aux policiers si je me faisais arrêter une prochaine fois. Donc quand je suis sorti de la prison, comme je fumais toujours et que je vendais parfois pour gagner un peu d'argent, je suis revenu en prison 03 ans après, et je leur ai donné un faux nom. D'autres prisonniers m'ont reconnu et ils me taqui-*

naient avec ça. C'est là que j'ai commencé à jouer au dur. J'avais des potes en prison, et on avait des projets pour gérer des mouvements (affaires) ensemble après notre libération. Je suis donc rentré dans un groupe de braqueurs, mais on n'a jamais tué quelqu'un. Je suis à ma quatrième condamnation sous différents noms. J'étais avec mes amis dans un fumoir, on consommait et on parlait de nos projets quand la police a débarqué. Nous étions cinq, mais les deux autres ont réussi à s'échapper. On est donc là pour 1 an. C'est la prison qui a fait de moi ce que je suis aujourd'hui. Quand pour la première fois je venais en prison, je n'étais pas comme ça. C'est juste une boulette de cannabis 100f qui m'a conduit ici. Et aujourd'hui je consomme du cannabis, du crack, des comprimés et autres choses. La vie en prison n'est pas facile, ça change l'homme. Maintenant je n'ai plus peur, j'ai compris que la vie est injuste. Donc je fais avec. ».

Ange, 20 ans, sans emploi : *« La prison est un lieu de formation pour devenir un dur. Si tu veux t'en sortir, tu dois te soumettre aux plus expérimentés, apprendre auprès d'eux. En prison, ce sont les faibles qui souffrent le plus. Il faut savoir entrer dans le jeu des grands en répondant à leurs attentes. En vérité, je suis un vendeur de drogue, mais je me suis défendu devant le juge et j'ai fini par être condamné pour consommation de drogue. Cela fait la deuxième fois que je viens en prison pour consommation de drogue. J'ai appris à vendre la drogue en prison, j'avais besoin d'argent pour m'en sortir et j'ai saisi l'occasion qui se présentait. A ma première sortie de prison, mon boss d'ici m'a donné le numéro d'un autre boss au dehors, pour que j'ais du boulot à ma sortie de taule. J'ai donc continué la vente au dehors. Je me suis fait des amis ici. Il y a parmi eux des vendeurs de drogue comme moi, des consommateurs, des inculpés pour vol, viols, agressions... L'essentiel c'est qu'on vit la même galère ici et ça rapproche. Il faut se serrer les coudes, et il faut appartenir à un groupe pour pouvoir résister en prison. Et c'est surtout dans les difficultés qu'on se fait de vrais amis. Donc pour moi, un ami de prison demeure un ami pour la vie. Tu ne peux pas avoir fait de la prison et rester le même homme, tout change en toi, les relations changent à coup sûr. Quand j'étais au dehors, je faisais aussi des courses pour mon boss qui est ici en prison, je venais pour les visites, et je lui faisais ses commissions. C'est la vie qui s'est imposée à moi. Mes vrais amis sont ceux que j'ai connus en taule. Moi je pense qu'on ne choisit pas de devenir délinquant, ce sont des choses qui s'imposent, et on gère les choses comme on peut. On dit que je suis un délinquant, alors je vis la vie d'un délinquant, et je marche avec des délinquants comme moi. C'est bien en prison que j'ai appris à me défendre. Dans les causeries, chacun raconte ce qu'il a vécu, et tout cela te permet d'apprendre et de savoir te gérer pour avancer ».*

Tous ces propos laissent paraître le rôle joué par le milieu carcéral, son influence sur la transformation de la personnalité de l'usager de drogue dès sa première incarcération. Le contact avec des délinquants plus expérimentés, qui font la loi dans l'enceinte de la prison, et avec qui il faut collaborer pour pouvoir s'en sortir, fait que la majorité des usagers de drogue incarcérés sombrent dans la délinquance, soit par résignation, soit par craintes de maltraitance, par soumission ou processus d'endurcissement du caractère orienté vers l'auto-défense. Le milieu carcéral offre une facilité de côtoyer, d'intégrer, ou d'être intégré à un réseau criminel. C'est donc un milieu qui favorise, pour des usagers de drogue incarcérés, une initiation à une carrière délinquante.

IV- DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

Les informations recueillies auprès d'usagers de drogue incarcérés à la MACA ont conduit aux résultats suivants : l'objectif de l'étude, qui est de montrer que l'incarcération des usagers de drogue est un fait qui engendre des conséquences négatives sur leur devenir social, a été atteint. L'hypothèse, selon laquelle le milieu carcéral contribue au renforcement des conduites délictueuses de l'usager de drogue, est vérifiée sur la base d'études descriptives et confirmée par une analyse qualitative des données collectées. Les deux théories évoquées, la théorie des associations différentielles et la théorie de l'affaiblissement du contrôle social, expliquent l'impact de l'incarcération sur les détenus usagers de drogue. L'affaiblissement du contrôle, de la surveillance au sein de la prison, la complicité de certains agents en service dans le commerce de drogue, et les habitudes de vie en milieu carcéral, sont des faits qui exposent l'inefficacité de la répression, de la visée rééducative de l'incarcération vis-à-vis du détenu usager de drogue. L'endurcissement dans la consommation de drogue, la virée vers la commission de délits plus graves, et le niveau de récidive constaté, démontrent l'échec de la prison comme moyen de rééducation sociale du consommateur de drogue.

C'est bien ce fait qui est déploré dans le rapport de la Commission ouest-africaine sur les drogues (WACD, 2014 : 57) au travers de sa recommandation de traiter l'usage de drogue comme un problème de santé publique avec des causes et des conséquences socio-économiques, plutôt que de le confier à la justice pénale. Ces propos rejoignent ceux du Président de la République de Côte d'Ivoire, S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la CEDEAO, lorsqu'il affirme : « *Nous ne devons pas nous laisser dicter nos politiques publiques uniquement par la chasse aux trafiquants. Nous devons envisager cette problématique dans son ensemble afin d'en saisir les implications en matière de santé et de développement* » (WACD, 2014 : 53). Comme l'évoque Obot (2016 : 3), la stratégie de lutte contre la drogue en Afrique de l'Ouest a longtemps été centrée sur la réduction de l'offre, en s'appuyant en particulier sur le système de justice pénale. D'autres aspects importants de la lutte contre la drogue, voire les mesures de réduction de la demande (prévention, traitement, soins, épidémiologie, etc.), ont été négligés. Ce qui est un échec patent des politiques de drogues, en particulier dans le cadre d'une meilleure compréhension de la dynamique de la toxicomanie et de la prévention de l'abus des drogues parmi les jeunes.

Par ailleurs, le rapport de l'OICS (2015 : 13) relève ce fait : outre que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues (1961, 1971, et 1988) limitent l'utilisation des stupéfiants et des substances psychotropes exclusivement à des fins médicales et scientifiques, elles font également obligation aux gouvernements de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir l'abus de drogues et assurer le dépistage précoce, le traitement, l'éducation, la postcure, la réadaptation et la réintégration sociale des personnes concernées (article 38 de la convention de 1961 ; article 20 de la convention de 1971).

Aujourd'hui, il est à reconnaître que les défis de protection de la dignité humaine s'étendent à l'usager de drogue psycho-dépendant, dont le besoin en soins médicaux, l'encadrement socio-psychologique et environnemental (approche holistique), se présentent comme des alternatives à la peine de prison, des moyens de resocialisation plus appropriés.

En Côte d'Ivoire, l'application de ces dispositions pose problème, face au constat d'une insuffisance de services spécialisés à la prise en charge thérapeutique des usagers de drogues, et au coût élevé (non subventionné) du traitement. Dans l'ensemble, ces observations exposent, comme le soutient Kavanagh (2013), la nécessi-

té d'une harmonisation de la politique de lutte antidrogue pour des normes minimales. Ce qui revient à :

- Créer plus de centres qui soient spécialisés dans la prise en charge des usagers de drogue, et qui soient subventionnés, afin de donner à tous les mêmes chances d'accès à un traitement médical en cas d'addiction aux drogues. Ce qui permettra d'instaurer un cadre propice à l'application de l'injonction thérapeutique à l'égard des usagers de drogue interpellés.

- Prôner l'adoption de mesures répressives basées sur une étude de la personnalité délinquante du prévenu, et appliquer des mesures alternatives à la prison pour des infractions mineures et non-violentes comme celles se limitant à la consommation de drogues illicites (article 9 de la loi ivoirienne de 1988).

- Promouvoir et appliquer, dans un cadre adapté, le traitement thérapeutique par approche holistique, à l'endroit des usagers de drogue appréhendés par la police, ou incarcérés. Mettre à la disposition des services de soins exerçant dans les prisons, les moyens de pouvoir efficacement répondre aux besoins de traitement de l'addiction aux drogues.

- Prévenir les abus de drogues par une lutte efficiente contre la production et la commercialisation de drogues, et assurer une surveillance plus rigoureuse au niveau des prisons (présence de brigades cynophiles : Girouille, 1993).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARSENEAULT, C. (2012). Évaluation des effets du programme d'intervention en toxicomanie offert par le Centre de réadaptation en dépendance de Québec à l'Établissement de détention de Québec. Université du Québec à Trois-Rivières : Centre International de Criminologie Comparée.

BEAUCHESNE, L. (2006). Les drogues : légalisation et promotion de la santé. Montréal : Bayard.

BEAULAC, P. (2014). Les impacts de la consommation de substances psychoactives sur les pratiques sexuelles chez l'adulte. Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé. Université de Sherbrooke

BERGHEZAN, G. (2014). La métamphétamine : une réalité ouest-africaine, note d'analyse. Bruxelles : GRIP.

BROCHU, S. (1997). Les drogues et les questions criminelles : bilan de la recherche québécoise, Santé mentale au Québec. Montréal. Vol. 22, n° 2, p. 218-232

BROCHU, S. et SCHNEEBERGER, P. (2001). Drogues et délinquances, regards sur les travaux nord-américains. OFDT. n°17, PP 4.

Commission sur la Sécurité Humaine (2009). La sécurité humaine en théorie et en pratique. Nations-Unies : Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

COPPEL, A., et DOUBRE, D. (2012). Drogues, sortir de l'impasse : expérimenter des alternatives à la prohibition. Paris : Collection Cahiers libres/ La Découverte.

CURTET, F. (2001). La drogue est un prétexte. Paris : Flammarion

DESJARDINS, L. et GERMAIN, M. (1995). Profil de la clientèle à double problématique : toxicomanie et délinquance. Montréal, Québec : le RISQ.

INSERM (2012). Médicaments psychotropes, consommations et pharmacodépendances. Paris : INSERM. Collection Expertise.

GASSIN, R. et al. (2011). Criminologie. Paris : Dalloz, 7ème Edition.

GIROUILLE, M. (1993). Des chiens au service des hommes. Les brigades canines : drogue, explosifs, catastrophes. Paris : Editions Robert Laffont.

KAVANAGH, C. (2013). Harmoniser la législation sur les drogues en Afrique de

- l'Ouest – Pour des normes minimales. Document de référence de la WACD, N°9.
- KOKOREFF, M. (2010). La drogue est-elle un problème ? Usages, trafics et politiques publiques. Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- KOUDOU, O. (1998). Etude des facteurs des niveaux de complexité de la relation drogue-délict chez l'adolescent en Côte d'Ivoire. Paris : Psychotropes, Revue internationale des toxicomanies. Vol 4 n°4, p. 67-82.
- LE MARCIS, F. (2017). Enquête à la prison d'Abidjan, le parcours tortueux de Yacou le chinois. Publié le 09 février 2017. Le Monde.
- MENARD, S. (2008). La sécurité humaine aujourd'hui. Uqam : CHAIRE C.-A., Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement.
- MERTON, R. K. (1965). Eléments de méthodes sociologiques. Traduit par MENDRAS, H. Paris : Plon.
- OBOT, I. S. (2013). Prévention et traitement de la dépendance à la drogue en Afrique de l'Ouest. Document de référence de la WACD n°21. Genève : Commission ouest-africaine sur les drogues.
- OBOT, I. S. (2016). La consommation de drogues et ses effets sur les jeunes en Afrique de l'Ouest. Nigeria : Centre de Recherche et d'Information sur la toxicomanie (CRISA).
- OICS (2015). Rapport 2015. Vienne : OICS.
- ONUDDC (2015). Rapport mondial sur les drogues : Résumé analytique. New York : ONUDDC-Research.
- RASSART, M. (2010). La tolérance zéro, l'intolérance construit la déviance : l'intervention auprès des toxicomanes judiciairisés, un regard sur le contrôle social. Mémoire de Philosophie. Québec : Université Laval.
- WACD (2014). Pas seulement une zone de transit. Etat et sociétés en Afrique de l'Ouest. Rapport WACD.

SUPPORT DES TESTS D'INTELLIGENCE ET VARIABILITE DES PERFORMANCES

SUPPORT FOR INTELLIGENCE TESTING AND VARIABILITY OF PERFORMANCE

Hassan Guy Roger TIEFFI

Enseignant-Chercheur, Maître-Assistant au Centre Ivoirien d'Etude et de Recherche en Psychologie Appliquée (CIERPA), Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Cocody, Tél : +22509220521, 22 BP 159 Abidjan 22 Côte d'Ivoire, thgrfr@yahoo.fr

Franck Gustave KOFFI

Conseiller Psychologue, Doctorant au Laboratoire de Psychologie Génétique Différentielle/Département de Psychologie, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Cocody

RESUME : Le support sur lequel un test psychologique est présenté n'est pas fortuit. Son choix préoccupe les psychométriciens. On peut le considérer comme une dimension ergonomique du test. La présente étude, qui se situe dans la cadre de l'ergonomie cognitive, s'interroge sur l'influence que pourrait avoir un support de test sur les performances des individus dans le cas des tests d'intelligence. Après avoir enquêté sur 50 lycéens de 14-15 ans à partir de deux tests, l'un à support familial (MGM) et l'autre à support non familial (B53-T), les résultats montrent que quel que soit leur sexe, les participants ont de meilleures performances dans le test à support non familial comparativement au test à support familial. L'étude montre ainsi que les expériences quotidiennes ont un impact sur l'adaptation et l'exécution d'une tâche intellectuelle. Il y a donc lieu d'en tenir compte dans le choix et la construction du matériel de sélection des individus.

Mots-clés : intelligence, test, support, différences individuelles.

ABSTRACT: The support on which a psychological test is presented is not accidental. His choice is of concern to psychometricians. It can be considered as an ergonomic dimension of the test. The present study, which is part of cognitive ergonomics, examines the influence that a test support could have on the performance of individuals in the case of intelligence tests. After investigating 50 students aged 14-15 from two tests, one with familiar support (MGM) and the other with unfamiliar support (B53-T), the results show that whatever their sex, Participants performed better in the unfamiliar support test compared to the familiar support test. The study shows that everyday experiences have an impact on the adaptation and performance of an intellectual task. They should therefore be taken into account in the choice and construction of the material for the selection of individuals.

Keywords: intelligence, test, support, individual differences.

I-PROBLÉMATIQUE

La quête d'une définition de l'intelligence humaine a préoccupé et mobilisé des chercheurs de renom, et a même meublé une partie de l'histoire de la psychologie contemporaine. Depuis les travaux de Binet (1857-1911), trois approches de l'intelligence ont vu le jour. Il s'agit de l'approche psychométrique qui met l'accent sur les performances intellectuelles, de l'approche cognitive qui s'oriente vers les processus impliquées dans ces performances, et de l'approche du traitement de l'information qui se préoccupe de la vitesse d'exécution dans le fonctionnement intellectuel (Lautrey, 2005). Ces trois conceptions ont abouti chacune à des constructions de tests d'intelligence de nature différente, qui ont soulevé en même temps tous les problèmes liés à la mesure ; notamment celui des supports des tests. Les spécialistes des instruments de mesure d'intelligence comme ceux des autres domaines en psychologie, se sont alors interrogés sur la nature que devrait avoir le support d'un test.

Cette préoccupation purement psychométrique se retrouve en ergonomie dans le système homme-machine, lorsque les ergonomes se focalisent, entre autre, sur l'adaptation des individus en situation d'exécution de tâche. Cet enjeu est clairement évoqué par la Direction Générale Humanisation du Travail (2005, p. 16) qui, dans la présentation des défis de l'ergonomie, mentionne que « le concepteur d'un produit, d'un instrument, d'un poste de travail, d'une forme d'organisation ne tient pas toujours suffisamment compte des caractéristiques de l'utilisateur et des modalités d'utilisation ». Elle indique également la pertinence de la différence entre les personnes dans la variation des comportements. Cette différence concerne, d'une part les caractéristiques externes (taille du corps), et d'autre part les possibilités et les limites physiques ainsi que les aptitudes psychiques et sociales. C'est pourquoi « l'ergonomie vise à rendre la situation (instrument, environnement) appropriée pour le plus grand nombre possible de personnes (adaptations standard) ou essaye de trouver des solutions pour des groupes d'utilisateurs ayant des caractéristiques spécifiques » (Direction Générale Humanisation du Travail, op. cit., p. 16).

Vu que la psychologie cognitive sert d'appui à l'ergonomie, notamment à l'ergonomie cognitive (Hoc, 1991 ; Tricot, Détienne & Bastien, 2003), le recours à certains travaux sur les performances intellectuelles pourrait contribuer à l'appréciation de l'influence subtile des supports des tests (Flynn, 1984) dans le champ de l'ergonomie. De ce fait, alors que Daley et al. (2003) ; Flynn (1987 ; 2007) ; Lynn et Hampson (1986) soulignent l'influence positive du support non familier des tests sur les performances intellectuelles des sujets, Teasdale et Owen (2008) et Nicollet, Guillen, Jouhar, et Rossier (2009) prônent plutôt l'influence du support familier des tests sur lesdites performances. Autrement dit, les supports des tests (familier vs non familier) entraîneraient des variations dans les performances intellectuelles. Cette suggestion pourrait reposer sur le modèle Cattell-Horn-Carroll (1993) notamment au niveau de l'intelligence fluide (Gf) et de l'intelligence cristallisée (Gc) qui accordent une place de choix aux situations nouvelles et aux situations anciennes. Les résultats contradictoires de ces études nous amènent à nous interroger sur la nature que devrait avoir le support du test présenté aux individus pour la production de meilleures performances intellectuelles. Devrait-il être familier ou non familier ? Aussi, ces influences sont-elles plus perceptibles au niveau intra ou interindividuelle ? Ces différentes interrogations ont pour finalité d'examiner la relation entre le support des tests et la variabilité intra et interindividuelle dans les performances

intellectuelles. De ce fait, elles suggèrent les hypothèses suivantes :

- dans le test à support familial la moyenne des performances des garçons se distingue de celle des filles (H1).
- dans le test à support non familial la moyenne des performances des filles se distingue également de celle des garçons (H2).
- dans le test à support non familial la moyenne des performances des participants se différencie de celle de leurs homologues dans le test à support familial (H3).
- Au niveau intra individuel, la moyenne des performances des participants dans le test à support non familial se différencie de leur propre moyenne de performances dans le test à support familial (H4).

II - MÉTHODES

2.1-Les variables

Deux variables sont en relation. Il s'agit de la variable indépendante supports des tests et de la variable dépendante performances intellectuelles.

- Support des tests:

Depuis les travaux de Binet (1890) jusqu'à nos jours, divers tests ont été créés. La plupart de ces tests ont subi des modifications pour répondre aux problèmes d'étalonnage (Flynn, 1984). Les modifications apportées aux tests actuels ne sont pas sans conséquences sur les supports de ces tests (Gregoire, 2005 ; Rozencwaig, 2006). Ainsi, on aura des tests à support perceptif, verbal ou figuratif. Par exemple au niveau des tests à support figuratif, l'on distingue le support familial du support non familial.

La familiarité au support des tests renvoie à l'ensemble des images, objets et signes anciens déjà perçus, et qui auraient laissé une trace en mémoire et dont l'utilisation serait facilitée (Gonnand (2000). Quant à la non familiarité au support des tests présentés au sujet, il s'agit de situations nouvelles rencontrées par le sujet (Koffi, 2015).

- Performances intellectuelles :

Ce sont les notes totales obtenues par les participants après la passation des tests de type efficience reposant sur un support familial et un support non familial.

2.2-Participants

L'échantillon est composé de 50 élèves d'un lycée de la commune de Yopougon à Abidjan en Côte d'Ivoire. Il comprend 25 garçons et 25 filles provenant du même milieu social, non redoublant et âgés de 14 à 15ans.

2.3-Instruments de mesure

En raison du caractère particulièrement familial du support du MGM (les cartes) et de sa consigne de passation qui obéit au même principe que celui du B53-T (compléter une série d'items), l'étude repose sur le B53-T pour le test à support

non familial et le MGM pour le test à support familial.

III - RÉSULTATS

Les données ont été traitées avec le logiciel SPSS 17.0. Les résultats sont présentés en deux points. Le premier point concerne les résultats au niveau interindividuel. Ici, trois résultats sont présentés. Le premier se rapporte au lien entre le support familial (MGM) et les performances intellectuelles selon le sexe. Le second se rapporte au lien entre le support non familial (B53-T) et les performances intellectuelles selon le sexe. Enfin, le troisième est relatif au rapport entre les supports des tests (familier et non familial) et les performances intellectuelles. Le second point s'intéresse aux résultats au niveau intra individuel. A ce niveau deux résultats sont présentés. Nous présenterons dans un premier temps, les résultats portant sur le lien entre les supports des tests et les performances intellectuelles chez les garçons. Dans un deuxième temps, nous exposerons, les résultats se rapportant au lien entre les supports des tests et les performances intellectuelles chez les filles. Des comparaisons de moyennes sont effectuées. L'indice statistique utilisé est le t de student.

3.1-Les résultats au niveau interindividuel

- Support familial et performance intellectuelle selon le sexe

La différence entre la moyenne obtenue par les participants de sexe masculin au MGM et celle des filles au même test n'est pas significative ($t=1,80$, $p>.05$). L'hypothèse H1 n'est pas confirmée. Les performances intellectuelles dans le test à support familial ne sont pas distinctivement liées au sexe (cf. tableau 1)

Tableau1 : *Moyennes des performances au MGM selon le sexe des participants*

test	Sexe	N	Moy	Ecart-type
MGM	M	25	21,08	10,16
	F	25	25,92	8,80

$t=1,80$, $p>.05$ non significatif

- Support non familial et performance intellectuelle selon le sexe

La différence entre la moyenne obtenue par les sujets de sexe masculin au B53-T et celle des filles au même test n'est pas significative ($t= 1,34$, $p >.05$). L'hypothèse H2 est infirmée. Cela signifie que les performances intellectuelles dans le test à support non familial ne sont pas clairement liées au sexe (cf. tableau 2).

Tableau2 : *Moyennes des performances au B53-T en fonction du sexe des participants.*

test	Sexe	N	Moy	Ecart-type
B53-T	M	25	34,44	10,58
	F	25	30,52	10,43

$t=1,34$, $P > .05$ non significatif

- Supports des tests et performances intellectuelles

La différence entre les moyennes obtenues par les sujets au MGM et au B53-T est significative ($t=5,38$, $p<.05$). L'hypothèse H3 est confirmée. La non familiarité aux supports des tests influence positivement les performances intellectuelles des sujets.

Tableau3 : *Moyenne des performances intellectuelles des participants en fonction du support du test*

Tests	N	Moy	Ecart-type
MGM	50	23,50	0,48 Paire
B53-T	50	32,48	0,50

$t= 5,38$, $p<.05$ significatif

3.2-Les résultats au niveau intra individuel

- Supports des tests et performances intellectuelles des garçons

Les résultats du tableau 4 montrent qu'il y a une différence significative entre la moyenne des performances intellectuelles des garçons en fonction du support des tests ($t=5,06$, $p<.05$). L'hypothèse H4 est confirmée. Ce qui signifie que les garçons sont plus performants dans les tests à support non familier (B53-T) que dans les tests à support non familier.

Tableau4 : *Moyenne des performances intellectuelles des garçons en fonction du support de test*

Tests	N	Moy	Ecart-type
MGM	25	21,08	10,16
Paire B53-T	25	34,44	10,59

$t = 5,06$, $p < .05$ significatif

- Supports des tests et performances intellectuelles des filles

Les résultats du tableau 5 montrent qu'il y a une différence significative entre la

moyenne des performances intellectuelles des filles en fonction du support des tests ($t=2,74$, $p<.05$). L'hypothèse H4 est confirmée. Les filles sont plus performantes dans les tests à support non familier (B53-T) que dans les tests à support familier.

Tableau5 : *Moyenne des performances intellectuelles des filles en fonction du support de test*

Tests	N	Moy	Ecart-type
MGM	25	25,92	8,80
Paire			
B53-T	25	30,52	10,43

$t=2,74$, $p < .05$ significatif

IV- DISCUSSION

L'objectif était de montrer qu'il existe des variations intra et inter individuelles dans les performances intellectuelles de ces élèves soumis à des épreuves à support familier (MGM) et non familier (B53-T). Les résultats indiquent au niveau inter-individuel que les élèves performant dans les épreuves à support non familier comparativement aux épreuves à support familier. Ces résultats, qui confirment notre hypothèse opérationnelle (H3), s'expliqueraient par un allongement et une généralisation de la scolarité des enfants. En effet, avec cette situation de scolarisation, les élèves vont développer leur intelligence fluide, qui accorde une place de choix à la nouveauté. Ainsi, l'accent est mis sur le caractère inconnu de l'épreuve qui, par le truchement de la correspondance structurelle, facilite la production de la bonne réponse (modèle Cattell-Horne-Carroll, 1993).

Dans le monde moderne, les capacités intellectuelles des êtres humains sont de plus en plus sollicitées, et celles-ci le sont encore plus avec le développement sans cesse croissant des nouvelles technologies de l'information (ordinateurs, poste de travail électronique, etc.), vu que ceux-ci doivent cumuler rapidité et efficacité dans leur production intellectuelle. Ce mode de vie amène donc les individus, à analyser les nouvelles situations, à identifier les tendances et les relations qui sous-tendent les problèmes et de les extrapoler au travers de la logique. De ce fait, ils deviennent

capables d'organiser les tâches complexes et nouvelles. Toute chose qui les aide à être plus performantes dans les épreuves à support non familial.

De tels résultats ne constituent pas des faits isolés dans la mesure où ils s'accordent avec ceux de certains travaux déjà réalisés. Par exemple, les travaux de Teasdale et Owen (2008) aboutissent, après la comparaison des quotients intellectuels d'individus soumis à deux versions (ancien vs nouveau) d'un même test, que les individus performant dans la nouvelle version du test. Cette conclusion s'apparente également à celle qui parachève l'étude de Daley et al. (2003). Cependant, la production différenciée des performances intellectuelles décrite dans ces travaux a porté sur l'effet flynn. Pour ce qui est de la comparaison des performances intellectuelles au niveau de deux tests d'induction présentant différents supports (familier vs non familial), très peu d'études s'y sont penchées. De ce fait, nous proposons que d'autres études soient menées, en tenant compte des aspects précédemment évoqués dans une perspective développementale et différentielle, en vue d'étendre la portée de l'étude.

V- CONCLUSION

Cette étude visait à examiner l'influence des supports de tests sur les performances intellectuelles des élèves au niveau intra et interindividuelle. Les résultats obtenus soulignent que les individus sont plus performants dans les épreuves à support non familial. Ainsi, nous pensons que pour évaluer des performances intellectuelles, le psychologue devrait utiliser des tests à support non familial pour espérer mesurer l'expression des potentialités des individus. Aussi, l'étude suggère-t-elle que l'utilisation des tests à support familial implique implicitement le recours à des tests à support non familial qui présentent les mêmes caractéristiques dans une situation de post test afin d'évaluer la significativité des écarts entre les mesures.

BIBLIOGRAPHIE

- Binet, A. (1890). Perceptions d'enfants. *Revue Philosophique de la France Et de l'Etranger*, 30, 582-611.
- Binet, A., & Simon, T. (1905). Méthodes nouvelles pour le diagnostic du niveau intellectuel des anormaux. *L'Année Psychologique*, 11, 191-244.
- Carroll, J.B. (1993). *Human cognitive abilities, A survey of factor analytical studies*. New York: Cambridge University Press.
- Daley, T.C., Whaley, S. E., Sigman, M. D., Espinosa, M. P. & Neumann, C. (2003). The Flynn effect in rural kenyan children. *Psychological Science*, 14(3), 215-219.

Direction Générale Humanisation du Travail (2005). Méthodes et instruments pour une analyse ergonomique et psychosociale. Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

Flynn, J.R. (1984). The mean IQ of Americans: Massive gains 1932 to 1978. *Psychological Bulletin*, 95, 29-51.

Flynn, J.R. (1997). Massive IQ gains in 14 nations : What IQ tests really measure. *Psychological Bulletin*, 101, 171-191.

Flynn, J. R (2007). *What is Intelligence ? : Beyond the Flynn Effect*. Cambridge University Press.

Gonnand, S. (2000). *Effet de familiarité et capacités de restitution dans les narrations écrites d'enfants de 6 à 11 ans*. Thèse de Doctorat en sciences du Langage. Université Lyon 2.

Grégoire, J. (2005). Les métamorphoses des échelles de Wechsler. *Questions d'orientation*, 4, 53-59.

Hoc, J-M. (1991). L'ergonomie cognitive : un champ pluri-disciplinaire dans les sciences cognitives. In G. Vergnaud (Ed), *Sciences cognitives : formes, catégories et représentations des connaissances*. Paris : Editions du CNRS.

Koffi, F. G. (2015). *Support des tests et variabilité intra et interindividuelle dans les performances intellectuelles*. Mémoire pour l'obtention du diplôme de Conseiller Psychologue au CIERPA. Abidjan : Université Felix Houphouët-Boigny de Cocody.

Lautrey, J. (2005). Evolution du concept d'intelligence depuis Binet. In S. Nicolas (Ed), *L'Encyclopédie Psychologique*. Paris: L'Harmatan.

Lynn, R. & Hampson, S.L (1986). The rise of national intelligence: evidence from Britain, Japan and the USA. *Personality and Individual Differences*, 7, 23-32.

Nicollet, J., Guillen, C. J., Jouhar, A. C., & Rossier, J. (2009). Performance aux tests d'intelligence : vers une inversion de l'effet flynn. *L'Ecole des parents*, 579, 41-43.

Teasdales, T.W. & Owen, D.R. (2008). Secular declines in cognitive test scores: A reversal of the Flynn effect. *Intelligence*, 36, 121-126.

Tricot, A., Détienne, F. & Bastien, B. (2003). *Recherches en psychologie ergonomique*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

**PARADOXE DE L'ITINERAIRE THERAPEUTIQUE DE L'ASSOGO
(ULCERE DE BURULIET/OU ERYSIPELE) DANS LE DEPARTEMENT-
D'ADZOPE (SUD, COTE D'IVOIRE)**

**PARADOX OF THE THERAPEUTIC ITINERARY OF THE ASSOGO
(ULCER OF BURULI / OR ERYSIPELAS) IN THE DEPARTMENT OF
ADZOPE (SOUTH, COTE D'IVOIRE)**

VONAN Amangoua Pierre Claver

Enseignant-Chercheur,
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)
Département de Sociologie, vonan@ymail.com

ACHO Boa Delphin

Doctorant, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)
Département de Sociologie, achoboadelphin11@yahoo.fr

RESUME : La prise en charge de l'ulcère de Buruli ou érysipèle requiert un dépistage précoce et le recours immédiat aux centres de santé les plus proches. Or dans le département d'Adzopé, la médecine traditionnelle constitue l'option thérapeutique des malades. Ainsi, l'étude se propose-t-elle de rendre compte de leur itinéraire thérapeutique. A l'aide d'un questionnaire et d'entretiens semi-directifs avec 59 enquêtés, d'observations et de la recherche documentaire, elle a déterminé les facteurs contradictoires entre les directives des autorités sanitaires et les comportements des malades. Cette étude a abouti au résultat suivant : le traitement traditionnel constitue le choix thérapeutique pour la majorité des malades. Ce choix est tributaire des représentations associées à l'ulcère de Buruli ou érysipèle, à la perception de l'efficacité du traitement traditionnel et à la peur du traitement médical.

Mots clés : Représentations sociales (de la maladie) - Itinéraire thérapeutique – Erysipèle- Ulcère de Buruli- Médecine traditionnelle.

ABSTRACT: The assumption of responsibility of the ulcer of Buruli or erysipelas requires an early tracking and the immediate recourse to the closest health centers. However in the department of Adzopé, traditional medicine constitutes the therapeutic option of the patients. Thus, the study proposes it to give an account of their therapeutic route. Using a questionnaire and surveyed semi-directing talks with 59, of observations and the document retrieval, it determined the contradictory factors between the directives of the health authorities and the behaviors of the patients. This study led to the following result: the traditional treatment constitutes the therapeutic choice for the majority of the patients. This choice is dependent on the representations associated with the ulcer of Buruli or erysipelas, the perception of the effectiveness of the traditional treatment and with the fear of the medical care.

Keywords: social representations (of the disease) - therapeutic route – erysipelas - ulcerates of Buruli- traditional medicine.

INTRODUCTION

L'ulcère de Buruli est une des maladies tropicales négligées et considérées comme maladies infectieuses émergentes par l'organisation mondiale de la santé (OMS, 1998). Il se manifeste par la destruction étendue de la peau, des tissus mous sous-cutanés, des muscles et même des os, avec formation d'ulcérations importantes généralement localisées au niveau des jambes ou des bras (OMS, 2012). D'évolution chronique, l'infection à *Mycobacterium ulcerans* provoque de larges ulcérations indolores nécrosantes (Ahoua, 2004). L'ulcère de Buruli est une maladie dont le fardeau en termes de morbidité est considérable avec des complications allant de surinfections microbiennes à une atteinte à l'intégrité physique sur le long terme en plus du poids psychologique et économique (Kingsley et Etuaful, 2000). Le plus souvent, la maladie évolue vers des cicatrices inesthétiques et des séquelles invalidantes allant parfois jusqu'à l'amputation du membre atteint (Ahoua, Idem). Elle crée des sentiments de complexes et de marginalisation, engendrant ainsi des problèmes d'insertion sociale (Coulibaly *et al.*, 2015). L'ulcère de Buruli est une maladie qui ébranle l'équilibre social des personnes atteintes et leur ménage. C'est donc une maladie complexe qui rend la prise en charge thérapeutique encore plus difficile (Ahoua, Idem).

A cause de sa complexité, les institutions de prise en charge de la pathologie préconisent un dépistage précoce des cas et un recours immédiat aux centres de soins spécialisés. Cependant, la majorité des malades recourent aux structures de santé à un stade tardif de la maladie, après avoir souvent fait appel à la médecine traditionnelle (Ahoua, Ibid) ou privilégié l'automédication (Johnson *et al.*). Il apparaît dès lors un itinéraire thérapeutique plurimodal. Par itinéraire thérapeutique, il faut entendre les différents moyens de traitement entrepris par le patient depuis le moment où il découvre les premiers symptômes jusqu'à ce qu'il trouve un traitement qui lui est efficace.

Les soins traditionnels constituent le premier choix thérapeutique pour la plupart des malades (Adjet *et al.*, 2016), le traitement biomédical n'intervenant qu'en dernière intention (Johnson *et al.*, Idem). Ainsi, dès l'apparition de la maladie, l'entourage (parents et amis) oriente-t-il les malades vers la médecine traditionnelle. Cet entourage exerce une pression sur le malade et constitue une véritable pesanteur dans le choix de l'itinéraire thérapeutique (Johnson *et al.*, Ibid). L'évolution impressionnante du nodule ou œdème vers de larges ulcérations renforce les croyances culturelles et les représentations des populations relatives aux causes mystiques ou occultes de l'ulcère de Buruli. Ces croyances relatives à l'origine de la maladie varient en fonction du contexte socio-culturel et socio-économique des individus, mais aussi de leur appartenance religieuse. La religion se pose comme une caractéristique importante qui influence le choix du type de traitement choisi par le patient et son entourage (Johnson, Op cit). Les représentations de cette maladie ont une influence sur le choix du traitement entrepris par le patient et son entourage.

Le recours tardif aux centres de santé semble s'expliquer par la proximité de la médecine traditionnelle et les croyances rattachées à la maladie (Adjet *et al.*, Op cit). La prise en charge médicale de l'ulcère de Buruli se heurte à des difficultés du fait de ces comportements (Adjet et Al., idem).

INTRODUCTION

L'ulcère de Buruli est une des maladies tropicales négligées et considérées

comme maladies infectieuses émergentes par l'organisation mondiale de la santé (OMS, 1998). Il se manifeste par la destruction étendue de la peau, des tissus mous sous-cutanés, des muscles et même des os, avec formation d'ulcérations importantes généralement localisées au niveau des jambes ou des bras (OMS, 2012). D'évolution chronique, l'infection à *Mycobacterium ulcerans* provoque de larges ulcérations indolores nécrosantes (Ahoua, 2004). L'ulcère de Buruli est une maladie dont le fardeau en termes de morbidité est considérable avec des complications allant de surinfections microbiennes à une atteinte à l'intégrité physique sur le long terme en plus du poids psychologique et économique (Kingsley et Etuafu, 2000). Le plus souvent, la maladie évolue vers des cicatrices inesthétiques et des séquelles invalidantes allant parfois jusqu'à l'amputation du membre atteint (Ahoua, Idem). Elle crée des sentiments de complexes et de marginalisation, engendrant ainsi des problèmes d'insertion sociale (Coulibaly *et al.*, 2015). L'ulcère de Buruli est une maladie qui ébranle l'équilibre social des personnes atteintes et leur ménage. C'est donc une maladie complexe qui rend la prise en charge thérapeutique encore plus difficile (Ahoua, Idem).

A cause de sa complexité, les institutions de prise en charge de la pathologie préconisent un dépistage précoce des cas et un recours immédiat aux centres de soins spécialisés. Cependant, la majorité des malades recourent aux structures de santé à un stade tardif de la maladie, après avoir souvent fait appel à la médecine traditionnelle (Ahoua, Ibid) ou privilégié l'automédication (Johnson *et al.*). Il apparaît dès lors un itinéraire thérapeutique plurimodal. Par itinéraire thérapeutique, il faut entendre les différents moyens de traitement entrepris par le patient depuis le moment où il découvre les premiers symptômes jusqu'à ce qu'il trouve un traitement qui lui est efficace.

Les soins traditionnels constituent le premier choix thérapeutique pour la plupart des malades (Adjet *et al.*, 2016), le traitement biomédical n'intervenant qu'en dernière intention (Johnson *et al.*, Idem). Ainsi, dès l'apparition de la maladie, l'entourage (parents et amis) oriente-t-il les malades vers la médecine traditionnelle. Cet entourage exerce une pression sur le malade et constitue une véritable pesanteur dans le choix de l'itinéraire thérapeutique (Johnson *et al.*, Ibid). L'évolution impressionnante du nodule ou œdème vers de larges ulcérations renforce les croyances culturelles et les représentations des populations relatives aux causes mystiques ou occultes de l'ulcère de Buruli. Ces croyances relatives à l'origine de la maladie varient en fonction du contexte socio-culturel et socio-économique des individus, mais aussi de leur appartenance religieuse. La religion se pose comme une caractéristique importante qui influence le choix du type de traitement choisi par le patient et son entourage (Johnson, Op cit). Les représentations de cette maladie ont une influence sur le choix du traitement entrepris par le patient et son entourage.

Le recours tardif aux centres de santé semble s'expliquer par la proximité de la médecine traditionnelle et les croyances rattachées à la maladie (Adjet *et al.*, Op cit). La prise en charge médicale de l'ulcère de Buruli se heurte à des difficultés du fait qu'en Côte d'Ivoire, l'ulcère de Buruli constitue un problème de santé publique à cause de son rythme d'expansion avec 30.000 cas notifiés en 2008 (OMS, 2009). Depuis l'année 2000, plus de 2.000 nouveaux cas (sur un total de 3.300 cas dans le monde) sont dépistés chaque année, faisant de la Côte d'Ivoire, le pays le plus touché au monde et en Afrique (OMS, 2011, cité par Coulibaly *et al.*, Op cit). L'ulcère de Buruli se présente également comme un handicap au développement. Il touche en priorité les populations des zones rurales considérées comme le moteur de l'économie (Adjet *et al.*, *ibid.*). En effet, les sujets les plus touchés sont les enfants et les

femmes (Ahoua, Op cit). Dans plus de 70% des cas, l'ulcère de Buruli touche des enfants de moins de 15 ans. Dans certaines localités, 20 à 25% des malades restent après leur guérison avec des incapacités qui ont des conséquences sociales et économiques sur le long terme (OMS, 2002, cité par Adjet *et al.*, Idem)). Cette maladie est à la base de la déscolarisation des enfants et de leur non scolarisation, de la dégradation de la qualité de vie, de l'immobilisation des parents du malade pendant la période d'hospitalisation allant de 3 mois à 3 ans (PNUM, 2001). Dès lors, elle entraîne de lourdes conséquences sur le plan biologique et social.

Face à l'ampleur de cette maladie, l'Etat ivoirien ne cesse de multiplier les actions de lutte. Ainsi, est-il créé le Programme National de lutte contre les Ulcères à Mycobactéries (PNUM) avant 1995, devenu Programme National de Lutte contre l'Ulcer de Buruli (PNLUB) en 1998. Ce programme a pour objectifs de réduire la mortalité et la morbidité par la décentralisation de la prise en charge médicale, l'intensification de la sensibilisation et l'accroissement du dépistage actif. S'agissant du dépistage, un projet spécial initié par le ministère de la santé et de l'hygiène publique a permis d'accroître le nombre de malades dépistés précocement. Concernant la politique de décentralisation du système de prise en charge, elle a permis de passer de 9 centres de prise en charge en 2006 à plus de 231 centres fin mars 2009. A ce jour, la Côte d'Ivoire compte 353 établissements qui font la prise en charge des malades dans 32 districts sanitaires (PNLUB, 2009). Cette décentralisation permet aux malades de se soigner à proximité de leurs lieux de résidence. En outre, le personnel de santé a été formé, afin de disposer au niveau des zones de pandémie, de compétences nécessaires à la prise en charge des cas dépistés. Enfin, il faut noter la gratuité de la prise en charge médicale et chirurgicale (dans les centres spécialisés) pour les malades de l'ulcère de Buruli.

Paradoxalement, l'on constate une contradiction dans la démarche de quête de guérison. En effet, il apparait un décalage entre les comportements thérapeutiques des malades et les recommandations des autorités sanitaires. En effet, face à la maladie, les individus préfèrent la médecine traditionnelle à toute autre forme de prise en charge (Aujoulat *et al.*, 1996). En 2011, sur 1659 malades, 972 malades ont eu recours à la médecine traditionnelle avant de s'orienter vers les centres de prise en charge selon le PNLUB. Dès lors, les malades arrivent dans les centres spécialisés à un stade avancé, présentant le plus souvent un ou plusieurs ulcères associés ou non à des complications (surinfections, ostéomyélites...). A ce stade clinique, la prise en charge devient lourde et coûteuse (Ahoua, Op cit). Pourtant, un recours rapide aux soins biomédicaux permet d'éviter l'apparition de douleurs ou d'inconforts (Ackumey *et al.*, 2012).

Dès lors, quels facteurs socioculturels contribuent au choix de la médecine traditionnelle dans le traitement de la maladie Assogo? Comment les malades et leur entourage construisent-ils l'efficacité de la médecine traditionnelle? En d'autres termes, quels facteurs fondent le choix de la médecine traditionnelle comme recours thérapeutique?

La réponse à ces interrogations est saisie à partir de l'hypothèse suivante: l'origine mystique attribuée à la maladie Assogo explique la préférence de la médecine traditionnelle dans son traitement. L'étude rend compte de l'itinéraire thérapeutique de l'Assogo (ulcère de Buruli et/ou érysipèle) dans le département d'Adzopé (Département abritant un centre spécialisé de prise en charge de l'ulcère de Buruli et des plaies chroniques telles que la lèpre et l'érysipèle, l'institut Raoul Follereau d'Adzopé (IRFA). Le district sanitaire d'Adzopé ne figure pas parmi les districts sanitaires endémiques de la Côte d'Ivoire. Toutefois, la maladie de l'ulcère de Bu-

ruliy sévit de plus en plus dans. En nombre de cas, l'Institut Raoul Follereau d'Adzopé, depuis la notification du premier cas d'ulcère de Buruli en 1992, enregistre plus de 1303 cas à ce jour, soit 53 nouveaux cas sont découverts chaque année (IRFA, 2015)). Spécifiquement, il s'agit de présenter la construction de l'efficacité de la médecine traditionnelle et de décrire les déterminants socioculturels contribuant au recours à la médecine traditionnelle.

La théorie de l'interactionnisme symbolique d'Herbert Blummer (1969) a été mobilisée dans une perspective phénoménologique dans le but de rechercher le sens que les malades et leurs familles attribuent à la maladie et la perception qu'ils ont de sa manifestation. L'analyse qu'ils se font du phénomène relève du sens qu'ils lui attribuent. Ce sens provient de leurs interactions sociales particulières et du processus interprétatif qu'ils se font du phénomène. La mobilisation de cette théorie se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la signification, les sens de la maladie autant chez les familles que chez les malades renforcent la difficulté de ceux-ci à percevoir l'intérêt des soins médicaux et plus spécifiquement dans un centre de santé.

I- METHODOLOGIE

Une enquête de terrain a été menée dans deux villages du département d'Adzopé (Abié et Biasso) du 11 mars 2016 au 25 mai 2016 inclus. Deux techniques d'échantillonnages ont été mobilisées : l'une quantitative et l'autre qualitative. L'échantillon quantitatif est composé des malades atteints de l'ulcère de Buruli ou érysipèle, et qui ont eu recours à un thérapeute traditionnel (au moins) pendant l'épisode de maladie ou avant de se référer à un centre de santé moderne. La technique du choix raisonné a permis d'interroger 50 malades (23 malades de l'érysipèle et 27 malades de l'ulcère de Buruli) âgés de moins de 10 ans à 65 ans. Ainsi, à Abié, 11 malades de l'érysipèle et 14 malades de l'ulcère de Buruli ont-ils été interrogés, et 12 malades de l'érysipèle et 13 malades de l'ulcère de Buruli, à Biasso. Pour la composition de l'échantillon qualitative, le sondage boule de neige a été utilisé pour sélectionner les guérisseurs. En effet, en l'absence de bases de données sur les tradipraticiens, c'est au cours (ou au terme) de l'entretien avec des malades que ceux-ci indiquaient la résidence du guérisseur auquel ils ont recouru. Ainsi, a-t-on interrogé 5 praticiens de la médecine traditionnelle, soit 2 dans le village d'Abié et 3 à Biasso et 4 agents de santé.

Un questionnaire a été administré à 50 malades (soit 28 femmes et 22 hommes), des entretiens semi-directifs réalisés avec certains de ces malades, 5 guérisseurs et 4 agents de santé. Des observations directes et participantes ont contribué à la collecte des données pour la réalisation de cette étude qui a concerné au total 59 enquêtés.

A partir d'un dépouillement manuel, les contenus des différents questionnaires et entretiens ont été thématisés et analysés. Les résultats ci-dessous en sont ressortis.

II- RESULTATS

Différents facteurs expliquent la préférence de la médecine traditionnelle. Ce sont :

- l'efficacité de la médecine traditionnelle ;
- les déterminants socioculturels contribuant au recours à la médecine traditionnelle.

2.1- Construction de l'efficacité de la médecine traditionnelle

2.1.1 Efficacité du traitement traditionnel et la réputation des thérapeutes

L'efficacité du traitement traditionnel et la réputation du praticien sont déterminantes dans le choix de la médecine traditionnelle comme recours thérapeutique. 80% des enquêtés s'orientent vers la médecine traditionnelle en se référant au retour qu'ils ont d'un thérapeute. Si un malade n'est pas satisfait des soins reçus, il abandonne le traitement au profit d'un autre. Ainsi, un enquêté avait suivi un traitement de plus de trois mois chez un tradipraticien, bien qu'il considère les soins traditionnels comme étant plus lents. Pour lui : *«la guérisseuse est puissante. Elle soigne les cas jugés désespérés. Elle a soigné un monsieur qui avait un pied dont on voyait les os. On voulait couper, mais elle a réussi à le guérir»*. Un autre malade abonde dans le même sens : *«La guérisseuse est connue. Elle a guéri beaucoup de malades. Les gens viennent des villages voisins pour se faire soigner, après avoir fait le tour de plusieurs guérisseurs »*.

Le jugement en faveur de l'efficacité de la médecine traditionnelle dans le traitement de l'Assogo (Dans le parler akyé (département d'Adzopé), originairement un fétiche dont les victimes présentent des plaies ulcérales débutant par un petit bouton, désigne l'érysipèle (une plaie ulcérales) et l'ulcère de Buruli) a pour fondement la guérison totale qu'elle donne au malade. 85% des interviewés soutiennent qu'elle survient sans intervention de la chirurgie lourde. C'est en cela que témoigne un des enquêtés : *« lorsque j'ai eu l'Assogo, j'étais traité au CHU de Yopougon durant 6 mois, mais ça n'allait pas du tout. La plaie au fur et à mesure se développait et on voulait couper mon pied. Je suis venu ici et je suis traité par cette guérisseuse. Aujourd'hui ça va, j'ai gardé mon pied et aussi la plaie est finie »*.

L'efficacité du traitement et la réputation des thérapeutes orientent les malades vers la médecine traditionnelle dans la quête de guérison de l'Assogo. Pour la plupart des enquêtés, l'Assogo ayant une origine mystique ne peut être traité que par la médecine traditionnelle. En somme, les enquêtés justifient l'efficacité et la réputation de la médecine traditionnelle par la recherche de la cause de la maladie. Cette justification est liée à la mentalité étiologique dans laquelle la recherche de la cause métaphysique en matière de maladie est prépondérante.

2.1.2- Traitement traditionnel comme option thérapeutique des malades

L'itinéraire des malades de l'Assogo s'énumère sous différentes formes. Cependant, les données de l'enquête font apparaître que le recours à la médecine traditionnelle constitue le premier choix thérapeutique pour la majorité de ces malades. 70% des enquêtés choisissent de s'adresser en première intention aux praticiens de la médecine traditionnelle pour leur prise en charge. Ce recours systématique à la médecine traditionnelle s'explique par l'origine mystique que les populations attribuent à la maladie dans le département. Les enquêtés qui choisissent de s'adresser à la médecine moderne, finissent toujours par recourir à la médecine traditionnelle en cas d'insatisfaction liée à la chronicité de la maladie et aussi de la peur de subir une chirurgie lourde (chirurgie qui englobe les amputations et les greffes de peaux (chirurgie plastique)). Ce parcours les amène tantôt chez les guérisseurs, tantôt chez les médecins. Cette alternance est due à la relation du malade avec la souffrance physique et mentale. Les propos ci-dessous de N M, ancien malade à Abié l'illustrent bien:

Je suis d'abord allé au centre de santé du village, puis chez les guérisseurs, puis à l'hôpital d'Adzopé, on m'a donné les premiers soins quand ma main gonflait tous les deux jours. Comme ça n'allait pas, je me suis rendu à l'institut Raoul Follereau pour la radiographie. Après la radio, on m'avait certifié que la maladie avait déjà atteint l'os, qu'il fallait couper le bras, j'avais refusé. On m'a fait une incision. Après l'incision, j'ai commencé à suivre le traitement qui n'était pas favorable (6 mois à l'hôpital). Après, j'ai pris le chemin du guérisseur, parce qu'on m'a dit que je guérirais là-bas.

67,38% des enquêtés affirment être guéris totalement de la maladie par la médecine traditionnelle. Par contre, 32,62% affirment s'être remis partiellement de la maladie. Ces chiffres traduisent l'efficacité de la médecine traditionnelle dans le traitement de l'affection et aussi la réputation des thérapeutes. Concernant ceux disant être partiellement guéris, la raison qu'ils évoquent est la non-reprise totale de leurs activités quotidiennes. Mais, l'on note une amélioration dans leur état de morbidité. Selon eux : *« avant leur arrivée chez les guérisseurs, ils n'arrivaient pas à marcher, la plaie était puante, grosse et se développait rapidement. Les os et les nerfs étaient à nu. Après avoir suivi le traitement des guérisseurs, même si la plaie n'est pas totalement guérie, l'on ne voit plus les os et les nerfs »*.

Cette efficacité de la médecine traditionnelle est tributaire des systèmes de représentations qui existent entre les malades et leurs familles. Ces représentations se composent des déterminants socioculturels qui orientent vers la médecine traditionnelle.

3- Déterminants socioculturels contribuant au choix de la médecine traditionnelle

Plusieurs facteurs sous-tendent le recours des malades de l'Assogo à la médecine traditionnelle. Ce sont leurs systèmes de représentations ou les croyances liées à cette maladie, l'accessibilité financière du traitement traditionnel, l'accessibilité (proximité) culturelle et géographique de la médecine traditionnelle, la méconnaissance de la maladie et enfin la peur du traitement hospitalier.

3.1 Systèmes représentationnels de l'Assogo des malades et de leur entourage

Cette séquence s'intéresse à la manière dont les malades, les anciens malades et leurs proches caractérisent la maladie, c'est-à-dire au sens qu'ils donnent individuellement et/ou collectivement à l'épisode pathologique qui les concerne ou les a concernés. Il s'agit de leurs explications personnelles de la maladie tout en utilisant les représentations causales véhiculées au sein de la communauté. Dans la zone de l'étude, les différentes représentations de cette maladie se répartissent en deux catégories principalement : « l'Assogo simple » et « l'Assogo mystique », autour duquel convergent tous les propos des enquêtés.

3.1.1 Assogo, une mauvaise plaie incurable

Pour 60% des enquêtés, la maladie Assogo est qualifiée de « *kiépoïn y ponza* », signifiant « *mauvaise plaie qui n'a pas de remède* ». De par cette représentation, les enquêtés font allusion à la durée de la maladie. La maladie est source de détresse et de bouleversements socioéconomiques pour les membres de la famille du malade. Elle engendre la déscolarisation (des enfants du malade ou du malade lui-même, s'il est encore enfant), suscite des railleries voire une stigmatisation à cause du handicap qu'elle occasionne. La maladie est également qualifiée de mauvaise, à cause des différentes séquelles qui créent la honte, un complexe et des difficultés d'insertion sociale surtout pour les filles, quand elles deviendront majeures. Les séquelles de la maladie font d'elles, des mères célibataires à la charge de leurs parents. En outre, la maladie occasionne des pertes de revenus chez les malades et leur entourage. C J, à Biasso, à ce propos témoigne: « *Cette maladie qui n'est pas bonne. À cause d'elle, je n'ai plus rien, mais ça finit pas. Ça fait 4 ans que je la traite. Avant, je vendais, aujourd'hui, je ne fais rien, je n'ai rien même pour scolariser mes enfants. Je ne peux pas sortir de chez moi sans que je ne cache mon pied malade. En tout cas, j'ai honte* ».

3.1.2 Assogo, une plaie mystique

L'Assogo est désignée par « *kpun-kié* », signifiant « *plaie provoquée par une attaque de sorciers* » ou « *plaie due à un mauvais sort* ». Dans l'étude, 90% des personnes interrogées considèrent que l'étiologie de l'Assogo est mystique, occulte. Les enquêtés ne comprennent pas pourquoi tel peut être atteint et non pas un tel autre, alors que tous vivent dans les mêmes conditions et sont le plus souvent en contact. La seule explication est que le malade est visé particulièrement par un mauvais sort ou la sorcellerie. Aussi, L'évolution du nodule ou de l'œdème vers de larges ulcérations renforce-t-elle les croyances à cette étiologie de la maladie. Les causes sont attribuées à un sorcier, à un envoûteur qui cherche à nuire au malade ou à sa famille. Selon les malades, des malfaisants ou jaloux ont la capacité de jeter un sort à quiconque. Lequel sort se matérialise par l'Assogo. Cette opinion transparait des propos de A S, à Biasso : « *C'est à cause de la réussite (sociale) de mes enfants qu'ils m'ont rendu malade. Qu'ai-je fait si tous mes enfants ont réussi? C'est ma mort qu'ils recherchent, mais Dieu est grand.* »

Cette étiologie mystique ou occulte (surnaturelle) fait que les populations refusent la prise en charge médicale. Cette prise en charge ne tient pas compte de l'environnement social des malades atteints et du rapport entre la maladie et la culture qui influencent l'itinéraire thérapeutique des malades.

3.1.3 Assogo, une plaie incurable par la médecine moderne

Pour 75% des personnes interviewées voient la maladie comme incurable par la biomédecine. Pour elles : « *wui yi et le bofoéye* », c'est-à-dire « *cette maladie ne relève pas de la médecine moderne* ». Cette représentation de la maladie s'explique par le fait que, pour elles, la médecine moderne ne peut pas traiter les maladies d'origine supposée mystiques ou dues à la sorcellerie. Aussi, certains estiment-ils que l'action de la médecine moderne n'est pas observable rapidement par les malades et leur entourage familial. Ainsi, malgré la prise en charge médicale, l'état de morbidité du patient ne s'améliore guère, illustré par les propos de S S : « *Quand j'étais malade, je suis allée à l'hôpital, j'ai suivi le traitement durant 1 mois, mais ça n'allait pas. Progressivement, la plaie s'élargissait et avait atteint l'os et donc on devait couper. C'est là que j'ai décidé d'aller chez une guérisseuse que m'a conseillé une amie. Là-bas, après 2 mois de traitement, la plaie est totalement finie.* »

Donc l'hôpital ne peut pas guérir cette maladie ».

Ce type de représentation transparait également dans le discours de Y N : *«Jene suis pas parti à l'hôpital parce qu'on m'a lancé un sort, l'Assogo, à cause de ma parcelle de 4 hectares que mon oncle veut s'en approprier. Seuls les guérisseurs sont capables de me guérir. Donc pas question de me présenter à l'hôpital, ils peuvent pas traiter ça ».*

Au-delà des systèmes représentationnels, l'accessibilité financière détourne les malades des centres de santé.

3.2 Accessibilité financière au traitement traditionnel

L'insuffisance de ressources financières détermine le choix de la médecine traditionnelle comme recours thérapeutique. L'exemple de O J, ancienne malade, l'illustre. Elle avait eu l'Assogo à la cuisse en 2013 et s'est d'abord soignée à l'hôpital, où elle a subi une incision et pris des médicaments. Elle a été guérie en deux mois. Mais quelques temps après, elle a fait une rechute : la maladie est réapparue à côté de son ancienne plaie. N'ayant plus d'argent pour se faire soigner à l'hôpital et payer les soins, elle est allée se faire soigner chez un guérisseur. L'insuffisance de moyens financiers est donc un élément déterminant le choix de la médecine traditionnelle dans le traitement de cette maladie. Le coût du traitement traditionnel est estimé entre 5000 F CFA et 200.000 F CFA sur tout le temps du traitement (jusqu'à 3 ans selon les cas), tandis que le traitement médical oscille entre 33.800 F CFA et 102.000 FCFA le mois. A ce coût, il faut ajouter celui de la chirurgie plastique (le traitement chirurgical, c'est-à-dire une greffe de la peau), évalué entre 100.000 FCFA et 500.000 FCFA (source : DMS, institut Raoul FOLLERAU).

3.3 Accessibilité (proximité) culturelle et géographique du tradipraticien

L'entourage (parents et amis) des malades de l'Assogo, de prime abord les oriente vers la médecine traditionnelle. L'itinéraire thérapeutique est dirigé toujours vers un thérapeute ou un voisin susceptible de guérir le malade dès les phases de début de la maladie. En effet, la proximité des thérapeutes traditionnels aux malades et leurs parents fait de ce traitement la première référence médicale attestée par la communauté depuis plusieurs années. La médecine traditionnelle est utilisée pour toutes les maladies et l'Assogo n'échappe pas à cette logique. Elle est accessible. De ce fait, elle est une référence historique et culturelle pour certains patients et leur entourage. Sous ce rapport, A F et S H soutiennent : *«le médicament de l'hôpital peut être bon, mais nous ne pouvons pas délaisser les remèdes qui ont sauvé nos parents».*

K P, l'un des enquêtés témoigne : *«Ce notre science. C'est pourquoi on essaie toujours de se traiter avec cette médecine. C'est avec elle que nos parents se sont soignés et nous ont soignés. C'est pourquoi quand cette maladie a commencé, nous avons traité à notre manière.».*

Ces propos de malades attestent de la proximité de la médecine traditionnelle d'avec les malades. Cette proximité se situe à un double niveau : au niveau culturel et géographique. D'un point de vue culturel, cette médecine est perçue par certains malades comme un héritage, une science incontournable. Dès lors, la proximité semble jouer un rôle important dans le phénomène de recours à la médecine traditionnelle dans le traitement de l'Assogo. Au niveau géographique, les praticiens sont dans la communauté. Ils sont le plus souvent voisins ou parents des malades.

3.4 Méconnaissance de la maladie

Le personnel de la médecine moderne lie le recours tardif au centre de santé à une méconnaissance de l'infection à *Mycobacterium ulcerans*. Pour ce personnel, l'évolution rapide de la maladie conduit les populations à l'attribuer à une œuvre de la sorcellerie et à un envoûtement. Cette origine les oriente vers le traitement traditionnel. Les agents de santé soutiennent que les thérapeutes traditionnels concourent à aggraver l'état de santé des malades et accentuent leur souffrance. Cette opinion transparait des propos de l'infirmier du centre de santé d'Abié : *«La plupart des malades nous arrivent très angoissés et désespérés. Mais Après quelques soins, ils se rendent compte qu'ils ont perdu du temps chez les tradipraticiens. En vérité, ils amalgament l'ulcère de Buruli à d'autres infections bénignes que les tradipraticiens prétendent guérir»*. L'aide-soignant au centre de santé de Diasson, abonde dans le même sens : *«Nous recevons les malades à un stade avancé de la maladie. Ils sont anémiés et sont couverts de grosses ulcérations. Ils traînent au village parce qu'ils ne connaissent pas la maladie.»*

Les propos des agents de santé rendent compte du vécu des malades de l'Assogo dans le département. La majorité des malades affirment ne pas connaître l'infection à *Mycobacterium ulcerans*. Ils affirment avoir vu des ulcérations ayant débuté par des nodules et été traitées dans leur milieu de vie, mais ce n'est pas ulcère de Buruli. Certains malades mentionnent que : *«Quand la maladie commence, elle est insignifiante. L'on ne peut pas s'imaginer qu'un petit bouton peut provoquer de si graves ulcérations»*

Pour les malades et leurs accompagnants, l'ulcère de Buruli est donc une maladie récente, différente des *«anciennes plaies»* connues. *«Cette maladie fait peur, elle paralyse et «gâte» les gens. Elle est douloureuse et évolue rapidement. Elle peut même tuer»*, soutiennent-ils pour traduire l'ulcère de Buruli, les larges ulcérations, les handicaps liés à cette maladie. La méconnaissance de l'ulcère de Buruli conduit les malades et leurs parents à le confondre à des maladies bénignes. La plupart des malades affirment n'avoir pas été sensibilisés sur les dispositions à prendre dès l'apparition des premiers signes. En clair, ils n'ont pas été touchés par les campagnes de sensibilisations et de prévention. Cette situation est l'un des facteurs explicatifs du recours à la médecine traditionnelle dans le traitement de cette maladie.

3.5 Peur du traitement biomédical

La peur du traitement hospitalier, notamment de la chirurgie, est un autre facteur du choix de la médecine traditionnelle dans le traitement de l'Assogo. L'enquête Y V, qui a eu l'Assogo au dos, a séjourné pendant 1 an et 3 mois à l'hôpital, puis il est parti chez un guérisseur. Selon : *« Quand, j'allais à l'hôpital. On me coupait le dos. Mes parents se sont dit qu'on pourrait un jour m'enlever tout le dos. Nous sommes alors venus chez ce tradipraticien.»*

A B, un malade atteint aux deux jambes s'est préalablement fait soigner par un tradipraticien, car *« j'avais d'abord eu peur de venir à l'hôpital. Comme beaucoup de gens, j'avais peur de la chirurgie»*. L'infirmier de l'un des sites d'enquête, qui s'est souvent entretenu avec les malades, évoque les entraves à la consultation dans les structures sanitaires occidentales : *« Un facteur qui les empêche d'aller à l'hôpital est la peur. Les patients ont peur d'aller au bloc, de l'anesthésie générale. Certains partent avant le bloc pour ne plus revenir»*.

De même, une malade a quitté l'hôpital lorsque le personnel lui a parlé d'amputation. «*Mon épouse en a été victime dans sa jeunesse. On l'a amenée à l'hôpital, parce que le pied était déjà enflé et l'ulcération était beaucoup avancée. On nous proposa de lui amputer le pied. Sa mère a fui avec elle dans la nuit. Elles sont allées voir une guérisseuse dans un village où elle a reçu les soins. Aujourd'hui elle est totalement sur pied et n'a pas été amputée* », témoigne Monsieur A.

III- DISCUSSION

L'analyse des données recueillies au cours de cette étude confirme l'existence mais surtout la persistance de facteurs contribuant au choix de la médecine traditionnelle dans la quête de guérison. Des facteurs socioculturels sont mis en avant comme justificatifs de ce comportement. Mais le phénomène est bien plus profond car sociétal. Les malades de l'Assogo font recours à la médecine traditionnelle pour leur guérison, comme ont l'affirmé Aujoulat *et al.*, (Op cit). En effet, la médecine traditionnelle est proche des malades de l'ulcère de Buruli interrogés et constitue le premier recours thérapeutique. Elle se positionne comme une référence culturelle pour la communauté et les malades. La confiance est un aspect important pour la préférence du traitement traditionnel. Les populations pratiquent cette médecine (traditionnelle) depuis des lustres. Ils la considèrent efficace et sont bien familiarisés avec ses méthodes et ses praticiens, avec qui ils partagent les mêmes représentations. Les résultats de cette étude rejoignent ceux Ahoua (Op cit) et Adjet *et al.*, (Op cit). Plusieurs facteurs sous-tendent ce recours à la médecine traditionnelle dans le département d'Adzopé. Ce sont, la proximité culturelle et géographique de la médecine traditionnelle, les croyances culturelles et les représentations de l'Assogo et la méconnaissance de cette maladie.

Les différentes représentations de cette maladie ne peuvent qu'entraîner un recours à la médecine traditionnelle. En effet, la maladie est perçue comme une « plaie provoquée par une attaque de sorciers » ou « plaie chronique due à un mauvais sort ». Elle est également vue comme une « mauvaise plaie chronique qui ne guérit pas » et enfin comme une « plaie incurable par la médecine moderne ». Les différentes croyances ou représentations rapportées dans l'étude influent sur la prise en charge des cas. Cette définition de la maladie soit par des procédés occultes (envoûtement et sorcellerie), soit par les observations de l'état des lésions, fait de l'Assogo une maladie ayant une étiologie surnaturelle ou mystique. L'imputation de la maladie à la sorcellerie chez les malades dans l'étude est confirmée Adjet *et al.*, (Idem). En effet, dans une enquête sur l'origine de la maladie, ces auteurs ont révélé que les patients atteints de l'ulcère de Buruli imputaient la cause de la maladie à la sorcellerie et au fait d'être victime d'un mauvais sort.

En lien avec les différentes explications sur les origines de l'Assogo (attribuées à des agressions de sorciers ou à un envoûtement) la maladie se traite la plupart du temps par la médecine traditionnelle. Le traitement fait rarement recours à des procédés magico-religieux. Il consiste en l'application de remèdes phytothérapeutiques. La cure concerne plutôt le registre symptomatique et met rarement en jeu le registre étiologique et la communauté. Par conséquent, il y a peu d'actions rituelles et paraît surprenant lorsque les individus mentionnent l'origine « mystique » de l'affection et le nécessaire recours aux guérisseurs, contrairement à ce que soutient Zemplini (1985). Selon lui, une affection à «*causalité naturelle*» peut être soignée par une intervention magique et qu'une maladie à «*cause surnaturelle*» peut être

traitée de manière empirique. Dans le cas de l'Assogo, le thérapeute n'est pas forcément un voyant ou un divin, mais un simple herboriste. Il donne un sens en nommant et en confirmant la maladie, mais ne recherche que rarement l'instigateur du mal.

L'itinéraire thérapeutique des malades dans le département d'Adzopé montre que les enquêtés ne pratiquent pas l'automédication. Ils ne recourent pas à la "pharmacie par terre" contrairement à ce que révèlent les études menées par Johnson *et al* (Op cit). Ceux-ci montrent, en effet, que l'itinéraire thérapeutique des malades de l'ulcère de Buruli passe d'abord par l'automédication et le traitement traditionnel à cause de la croyance en la possible origine surnaturelle de la maladie. Ainsi, les croyances et l'entourage sont-ils déterminants pour le choix du traitement. De ce fait, les résultats de cette étude rejoignent ceux de Johnson *et al.*, (Idem) quand ils affirment que le recours à la médecine traditionnelle est motivé par l'implication de l'entourage du malade. Ils notent que la communauté exerce une pression sur malade et constitue une véritable pesanteur dans le choix de l'itinéraire thérapeutique. Ainsi, l'influence des parents dans la thérapie joue-t-il un rôle important dans l'itinéraire thérapeutique. Les conseils des parents (l'entourage) sont un facteur externe important qui influence la recherche de soins pour la plupart des personnes. Les résultats de l'étude rejoignent ceux d'Adjete *et al.*, (Ibid) obtenus dans le district de Yamoussoukro. Par ailleurs, comme ils le soulignent, c'est en fonction de l'évolution de la maladie et des conseils de l'entourage que les malades définissent la maladie et réagissent par conséquent. Cette réalité des malades du district sanitaire de Yamoussoukro est identique à celle des malades rencontrés dans le département d'Adzopé.

La plupart des enquêtées n'a aucune connaissance médicale de la maladie comme l'affirment Adjete et al (Idem). La méconnaissance de l'infection à *Mycobacterium ulcerans* amènent les malades à banaliser la maladie à l'apparition des premiers symptômes. Relativement aux informations sur l'ulcère de Buruli, les malades interrogés dans le département d'Adzopé affirment n'avoir pas été touchés par les campagnes de sensibilisation et de prévention contre cette pandémie. Cette situation est identique à celle du district de Yamoussoukro rapportée par Adjete *et al* (Idem).

L'étude révèle que le sexe féminin est infecté à 54,20% contre 45,80% du sexe masculin. Il apparaît que la maladie est prédominante chez les enquêtés du sexe féminin. En effet, en milieu rural, les femmes ont en charge les tâches domestiques notamment : la collecte de l'eau, la vaisselle, la lessive. L'exécution de ces tâches les met en contact avec les milieux à risque. Ces résultats sont corroborés par ceux obtenus par Ahoua, (Op cit) qui affirme que les principaux foyers (de l'ulcère de Buruli) se situent proche de zones marécageuses ou faiblement drainées.

Les hommes et les femmes malades sont l'objet de railleries et tenus à l'écart. Ils sont victimes de stigmatisation à cause des marques déformatrices et handicaps physiques occasionnés par la maladie. Ces différentes séquelles créent des sentiments de honte, de complexe et des difficultés d'insertion sociale. Aussi les enfants qui sont infectés dès les premières années de l'enfance subissent une diminution de leur qualité de vie, un ralentissement au niveau scolaire dû au traitement prolongé ainsi qu'une diminution de leur productivité (économique) à l'âge adulte. Plusieurs auteurs comme Coulibaly *et al.*, (Op cit) confirment les conséquences socio-économiques de l'ulcère de Buruli. Leurs conclusions mentionnent d'autres répercussions socio-économiques au sein de la famille, sur les enfants et leurs activités, sur les femmes, leurs activités et leurs responsabilités.

De la présentation des résultats cette étude, il ressort une pluralité de conduites et de discours de malades qui partagent pourtant les mêmes conceptions de l'affection Assogo. Le malade essaie diverses thérapies dans l'espoir que l'une d'entre elles soit efficace. Il peut commencer par une thérapie traditionnelle, puis passer par le système de santé formel ou inversement. Il peut aussi suivre uniquement une thérapie dans l'un des deux systèmes. Toutefois, un échec dans un système conduit à expérimenter l'autre système ou en un autre lieu : un premier échec à l'hôpital par exemple incite le malade à entreprendre une visite chez un guérisseur. Ces pratiques poussent les groupes impliqués dans la maladie (malade, famille, les amis et autres) à cheminer le long d'un itinéraire thérapeutique, comme le montrent les facteurs d'influences dans le choix de la thérapie et l'appréciation des soins : les difficultés conjoncturelles comme l'insuffisance de ressources financières, le fait de devoir séjourner longtemps à l'hôpital ou de devoir abandonner ses travaux champêtres. Ces éléments engendrent des coûts directs et indirects qui entraînent des modifications de la cellule familiale et des rôles attribués à chacun. D'autres facteurs comme la peur d'être amputé d'un membre, l'efficacité des soins, la durée du traitement, ne peuvent être évoqués qu'à posteriori, étant entendu que le patient, au moment de son choix thérapeutique, ne peut pas présager de l'issue de sa cure.

Le choix de la médecine traditionnelle par les malades de l'Assogo dans le département d'Adzopé pour leur traitement se justifie par le fait que les guérisseurs partagent de nombreux éléments avec eux : un système représentationnel commun de la maladie, la souffrance endurée, des techniques de soins et de protection connues et reconnues par les malades dans leur quotidien. La médecine traditionnelle dispose donc de ressources au plan humain, matériel et représentationnel qu'elle puise dans la communauté. De plus, les "*soignants*" ne se placent pas dans un rapport concurrentiel avec l'hôpital. Ils ne sont pas des "*charlatans*" comme l'ont pensé certains acteurs biomédicaux. La médecine traditionnelle peut être une ressource pour la biomédecine. Mais pour y parvenir, il faut que les préjugés et les idées reçues cèdent le pas à un réel désir d'établir une relation de confraternité, dans une perspective de partenariat et non de hiérarchie et de domination. Il y a des rapprochements possibles entre la biomédecine et les guérisseurs, mais il y a aussi des points de divergences (notamment dans la définition du problème, dans les pistes et les obstacles pour le résoudre) qu'il serait intéressant d'atténuer ou d'intégrer pour permettre une réelle collaboration.

CONCLUSION

L'Assogo (ulcère de Buruli et/ou l'érysipèle) a d'énormes conséquences sur le plan fonctionnel, socio-économique et personnel. La présentation précoce dans un centre de santé ou un hôpital spécialisé a l'avantage de diminuer le désastre induit par cette maladie. Pourtant, les personnes atteintes se présentent encore très tardivement pour un traitement biomédical, au moment où la maladie est déjà à un stade avancé.

L'itinéraire thérapeutique, dans le département d'Adzopé, reste dominé par un recours à la médecine traditionnelle. Cette étude a permis de mettre en avant les facteurs déterminants l'itinéraire thérapeutique de ces malades. Il s'agit des différentes représentations sociales liées à l'ulcère de Buruli et/ou érysipèle et de leur méconnaissance par les populations. A cela, s'ajoutent la construction de l'efficacité du

traitement de la médecine traditionnelle par les malades et leur entourage, l'insuffisance de ressources financières pour une prise en charge médicale et la certitude d'un probable rétablissement après un traitement chez des tradipraticiens. Aussi le recours à la médecine traditionnelle se justifie-t-elle par son accessibilité aux malades due à sa proximité culturelle et géographique. La peur du traitement biomédical notamment de la chirurgie est un autre facteur dans le choix de la médecine traditionnelle.

BIBLIOGRAPHIE

- ADJET A., ADOU D., DANIELE, O., (2016). *Itinéraires thérapeutiques pluriels et recours tardif des malades de l'ulcère de Buruli dans les centres de prise en charge dans le district sanitaire de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)*. European Scientific Journal, October 2016 edition, Vol.12, N°30.
- AGUIAR J, STENOUE, C. (1997). *Les ulcères de Buruli en zone rurale au Bénin : prise en charge de 635 cas*. Med Trop.
- AHOUA L, (2004). Prise en charge de l'ulcère de Buruli : médicaments disponibles, PERSPECTIVES ? Drug for Neglected Diseases Initiative. Epicentre/Elis-Torreele.
- AUJOULAT I.&Coll, (1996). *Enquête sur les perspectives et les représentations de l'ulcère de Buruli dans une région endémique du Bénin : Zou*. Rapport de recherche pour l'AGCD, Institut de Médecine tropicale.
- AUJOULAT I., RIBS M P. et KOITA Y, (1996). «L'ulcère de Buruli: un problème de santé publique méconnu, appelant une mobilisation internationale » In *Développement et Santé*.
- BERNET N. & PFISTER A., (2010). *Ulcère de Buruli : Représentations sociales et recours aux soins : travail de Bachelor*. Haute école cantonale vaudoise de la santé, Lausanne.
- BIGELOW J., WELLING R., SINNOTT R., TORRES S. & EVANSON R. (2002). *Attitudes Toward Clinical and Traditional Treatment for the Buruli ulcer in the Ga District, Ghana*. Annals of African Medicine.
- COULIBALY B., DIBI K., BIOBO K., KOLI B, (2015). *Répercussions socio-économiques de l'ulcère de Buruli en Côte d'Ivoire. Exemple de la région du Béliet et du district autonome de Yamoussoukro*. Revue de Géographie tropicale et d'Environnement, n°2.
- DARIE H., (2003). *Infection par Mycobacterium ulcerans: aspects épidémiologiques, cliniques et thérapeutiques*. Bull. Soc. Pathol. Exot.
- FASSIN D.& BROUSSELLE C, (1991). *Les enquêtes d'accès aux soins en Afrique. Problèmes méthodologiques*. Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique.
- JOHNSON R C., MAKOUTODEM, HOUNGNIHIN, R. (2004). *Le traitement traditionnel de l'ulcère de Buruli au Bénin*. Med Trop 2004.
- KANGA J.M. & KACOU E.D., (2001). *Aspects épidémiologiques de l'ulcère de Buruli en Côte-d'Ivoire : résultats d'une enquête nationale*. Bull Soc Pathol Exot.
- KIBADI K., (2004). *Enquête connaissances - attitudes - pratiques (CAP) de la population de Songololo (RD Congo) sur l'ulcère de Buruli*. Bull Soc Pathol Exot.

- KINGSLEYA. & ETUAFUL S., (2000). 'Répercussions économiques sociales de l'ulcère de Buruli'. In *Organisation Mondiale de la Santé (OMS) 2000. L'ulcère de Buruli. Infection à Mycobacterium ulcerans*. Genève.
- LATERALI M., (2004). 'Analyse anthropologique des pratiques et représentations liées à l'ulcère de Buruli ou Atom dans l'arrondissement d'Ayos au Cameroun'. In *Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2004. Rapport de la VIIème réunion du groupe consultatif spécial de l'OMS sur l'ulcère de Buruli*. Genève.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS), (1998). *Conférence internationale sur la lutte et la recherche relatives à l'ulcère de Buruli*. Yamoussoukro, rapport.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS), (2012). *Traitement de l'infection à Mycobacterium ulcerans (ulcère de Buruli) - Recommandations à l'intention des agents de santé*. Genève.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS), (2014). *Ulcère de Buruli (Infection à Mycobacterium Ulcerans)*, Aide-mémoire.
- PNLUB, (2009). Le bulletin de l'ulcère de Buruli, octobre- novembre décembre.
- PNLUB, (2014). Le bulletin de l'ulcère de Buruli, octobre- novembre décembre.
- SAGNO, M., BAHSOU, O. & SYLLA, M, (2001). *Evaluation préliminaire de la situation de l'ulcère de Buruli dans les préfectures de N'Zerekore, Lola et Yomou en Guinée forestière*. 41e Réunion du groupe consultatif spécial de l'OMS sur l'ulcère du Buruli. Press release WHO/2001, OMS Genève.
- STIENSTRA Y., VAN DER GRAAF WT., ASAMOA K., VAN DERWERFTS., (2001). *Beliefs and attitudes towards Buruli ulcer in Ghana*. Am Trop Med Hyg.
- ZEMPLINI A., (1985). 'La maladie et ses causes, origines et agents de la maladie chez les peuples sans écritures', In *L'Ethnographie*, n° 96-97, Paris, Editions Société d'Ethnographie.

ENJEUX SOCIOCULTURELS AUTOUR DU TRAITEMENT DE LA DREPANOCYTOSE AU BENIN

SOCIOCULTURAL ISSUES AROUND THE TREATMENT OF SICKLE CELL DISEASE IN BENIN

COOVI Gilbert,
gilbertcoovi@gmail.com

BABADJIDE Charles Lambert,
charlesbab@yahoo.fr,

ANATO Emile Noudéhouénou
emileanato@yahoo.fr

Département de Sociologie Anthropologie, Université d'Abomey-Calavi.

RESUME: Malgré les informations données aux populations, les avancées enregistrées dans la prévention, le traitement des maladies chroniques ces dernières décennies grâce aux actions conjointes du Ministère de la Santé et de l'Organisation Mondiale de la Santé, des communautés construisent de stigmates sanitaires autour de la drépanocytose. Les ordonnances thérapeutiques de la médecine africaine sont administrées seules ou associées à celles de la biomedicine. Ce travail vise à decrier les strategies locales de lute contre cette pathologie et la place réservée à la biomedicine. L'approche est inspire de l'interactionnisme, amélioré de l'analyse stratégique et de la rationalité.. Le choix est raisonné et au hasard, et concerne soixante informateurs. Les techniques d'investigation sont les récits de vie, les études de cas, l'entretien semi-directif, le questionnaire et l'observation directe. La pratique des saviors locaux semble distancier les crises. La drépanocytose est une charge financière lourde malgré les actions de l'Etat dans ce sens. Elle est la maladie héréditaire la plus répandue dans le monde. Son polymorphisme Clinique en fait un problem de santé publique. Son evolution est imprévisible. Son traitement est essentiellement préventif. Au Bénin la prevalence oscille entre 25 à 30% à la naissance.

Mots clés: Bénin, enjeux socioculturels, économique, traitement et drépanocytose.

ABSTRACT: Despite the availability of information on the advances in the prevention and cure of chronic diseases through the joint action of the Health Ministry and the world Health Organization, local communities still build some stigma around the sickle-cell disease. Its treatment involves either the administration of traditional African medicine alone or its combination with biomedicine. This paper describes the local strategies used to fight this disease and the proportion of biomedicine involved. It has rationally and randomly selected a sample of sixty informants and dawn on a combine of interactionism and improved strategic analysis for an approach. With the use of such investigative techniques as real-life stories; case studies, semi-structured interviews, questionnaires, direct observation and the snowball, the study finds out that the prevalence of the sickle-cell disease ranges from 25% to 30% at birth in Benin Republic and that its treatment is mainly preventive. In addition, despite State intervention, the prevention of this condition remains a heavy financial burden for families and local knowledge only seems to distance crises. One the whole the clinical polymorphism of this disease makes it a major public health problem as its evolution is unpredictable.

Keywords: Benin, Socio-cultural issues, economic, and sickle-cell treatment

INTRODUCTION

La drépanocytose semble encore très peu connue au Bénin et est confondue à d'autres affections comme l'arthrose et le rhumatisme. Elle fait souvent l'objet d'escroquerie de la part de certains "tradithérapeutes" parfois autoproclamés et promettant la guérison totale. Cette pratique alourdit davantage la charge financière déjà insupportable aux malades. La pauvreté ne justifie pas le choix thérapeutique mais l'oriente au point de le déterminer. Des construits sociaux présentent cette maladie en termes de malédiction provenant des divinités offensées et d'envoûtement ensorcelant. Les manifestations cliniques, répétitives et pernicieuses amènent à penser que le malade est à l'article de la mort. Elle est assimilée à d'autres maladies par la population en marge des réalités socioculturelles. Le patient est très exposé aux infections auxquelles il reste très sensible. La drépanocytose ou l'anémie SS est une maladie génétique grave héréditaire, transmissible aux descendants par les géniteurs drépanocytaires ou porteurs sains.

Les statistiques de la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases, 2006) à Paris présente la drépanocytose comme la maladie génétique la plus répandue au monde. Elle touche des milliers de personnes dans le monde. En Afrique Noire 1/65 nouveau-né est drépanocytaires, 3% le sont au Togo. La drépanocytose est plus fréquente dans la race noire, surtout en Afrique de l'Ouest où elle atteint 16% dans certains pays. Au Bénin, la prévalence est de 25 à 30% à la naissance.

Les construits sociaux, appuyés des statistiques de la prévalence du mal, ne laissent le chercheur indifférent. Dès lors, la question est de savoir si la population connaît la drépanocytose et quels sont les stratégies mises en œuvre autour du traitement de cette maladie au Bénin ? Les pratiques de la médecine africaine s'alternent avec celles de la biomédecine dans le sens de la complémentarité. Ainsi, ce travail vise à décrire les stratégies locales de lutte contre cette pathologie et la place réservée à la biomédecine tout en insistant sur les déviations observées dans les rapports interpersonnels. La recherche s'inscrit dans la perspective de la sociologie de l'éducation à la santé et de l'anthropologie de la maladie.

1-LA PROBLEMATIQUE

La maladie est un construit social qui désorganise moralement, socialement, culturellement et économiquement non seulement le patient mais aussi tout le groupe dans lequel il vit (Augé, 1983). Même l'intervention de l'Etat à travers les prises en charge ne comble pas les attentes des patients et parents qui paniquent face aux récidivismes d'une maladie meurtrière. La méconnaissance du mal handicapant amène la population aux construits de stigmates et à lui donner du sens au regard des perceptions cosmogoniques. C'est le cas de la drépanocytose. Cette dernière n'est pas qu'un fait biologique mais aussi un phénomène social construit par des acteurs sociaux, tels que les pouvoirs publics, des médecins généticiens, les malades, l'entourage familial, le personnel éducatif, le groupe organisateur de la thérapie, etc. Elle est donc un fait social non seulement en tant que maladie mais surtout en tant qu'une construction sociale, un support d'interprétations diverses avec des lignes d'action, des approches différentes de l'hérédité et de l'identité. Elle relève des préjugés, suscite des pratiques de solidarité, de discrimination et donne lieu aux stratégies de prises en charge ou de dissimulation.

La maladie de l'hémoglobine falciformée engage le malade dans des processus de socialisation identitaires, présente des systèmes de valeurs diversifiés selon les ethnies ou groupes linguistiques et les croyances religieuses. Elle incruste des pratiques de connaissances propres aux domaines scientifiques d'intervention. En Afrique en général et au Bénin en particulier, sa prise en charge biomédicale paraît récente et tardive. Les interprétations renvoient à de nombreuses variantes dialectales. Les "signifiants flottants" se rapportent à une multitude de signifiés selon les communautés historiques ou les aires culturelles (Amselle, 1985 : 37).

Pour comprendre les interprétations au sens réel des signifiants par rapport aux signifiés il faut non seulement un effort d'intégration mais surtout d'inculturation eu égard aux ethnies. Les recherches sur la drépanocytose révèlent toujours de nouvelles connaissances donnant lieu à de nouvelles interprétations. Les pratiques thérapeutiques par rapport au mal et les interprétations diverses amènent à certaines interrogations : est-ce que la drépanocytose est vraiment connue de la population béninoise ? Quels sont les moyens et stratégies mis en œuvre dans le traitement de cette maladie ?

Le choix thérapeutique est alternatif et souvent à l'insu des médecins traitants au cas où ces derniers sont impliqués dans le traitement. Il y a complémentarité de la médecine africaine et de la biomédecine. Analyser le sens que les acteurs sociaux donnent à leurs actions après avoir observé et décrit une situation, semble essentiellement l'objectif de l'anthropologie (Bonnet, 2001 : 12).

C'est notamment cette volonté de réconcilier l'aspect technique avec l'aspect symbolique, et de saisir la réalité dans sa globalité, y compris dans les sociétés modernes et contemporaines, qui a conduit les anthropologues à orienter leur investigation sur des faits quotidiens et actuels (Augé M., 1997). Les travaux menés dans ce sens ont le mérite de briser cette dichotomie entre le traditionnel et le moderne, contribuant du coup à l'émergence d'un pluralisme médical et d'une anthropologie plus ouverte sur le monde contemporain. Ainsi ce travail, vise à décrire et à analyser les stratégies locales de lutte contre la drépanocytose, apprécie la place réservée à la biomédecine et montre que le choix thérapeutique reste tributaire des sens donnés au mal.

2- APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche est inspirée de l'interactionnisme, amélioré de l'analyse stratégique et de la rationalité, mais reste compréhensive. Les informateurs ont été sélectionnés au moyen du choix raisonné et de boule de neige au niveau des différentes localités et interviewés sur la base des outils de collecte de données. La technique de choix raisonné, a favorisé le contact avec les chefs religieux, les notables et les populations ciblées par l'échantillonnage pour les écouter et recueillir les informations toujours sur la base des outils de collecte. La boule de neige s'est imposée comme technique quand l'interviewé nous envoie chez une personne qu'il sait avoir vécu des expériences qui intéressent la recherche. Les récits de vie ont permis de prendre en compte les expériences humaines. L'étude de cas a permis d'expliquer la perception des malades de leur mal et de leur propre construction de stigmatisés. Les stratégies sont fonction de l'environnement culturel, économique, institutionnel, historique, etc.

La mise en œuvre des techniques d'investigation a permis d'interviewer une soixante acteurs sociaux de différents profils (30 patients, 15 parents et 15 agents

de santé spécialiste) dans les communes de Bohicon, d'Abomey, de Cotonou et de Parakou, et de recourir à la documentation disponible et accessible courant 2015-2016. Le choix est raisonné et aussi au hasard. Ces catégories de personnes enquêtées à partir des techniques d'investigations appropriées ont permis d'atteindre des résultats structurés et présentés ci-dessous.

3- LES RESULTATS DE LA RECHERCHE

Les résultats sur la maladie font état des dissemblances ou ressemblances à d'autres maux, aux constructions de stigmates et ostracisme social, en passant par les manifestations cliniques, les formes de traitement aux interférences interprétatives.

3.1- La drépanocytose : dissemblance ou ressemblance avec d'autres maux

Un bon nombre d'acteurs sociaux font la confusion en dehors des agents de santé bien avertis de la médecine et surtout ceux qui se sont spécialisés dans la prise en charge des malades drépanocytaires. La drépanocytose est confondue à l'arthrose qui est une affection chronique dégénérative des articulations, avec déformation et l'impotence survenant habituellement après cinquante ans.

Elle est également confondue au rhumatisme, une affection douloureuse aiguë ou chronique, se manifestant essentiellement au niveau des articulations. Plusieurs espèces de ces individus produisent des infections graves. La gravité tient aux risques de complications cardiaques. La polyarthrite est une arthrite atteignant simultanément plusieurs articulations, l'arthrite désignant un mal rhumatismal inflammatoire d'une ou plusieurs articulations.

Il convient de retenir que la drépanocytose se laisse encore assimilée à d'autres pathologies comme le rhumatisme et l'arthrose chez certains agents de santé non spécialistes. Les "tradithérapeutes" encore appelés "connaisseurs" ou "sachants" de la médecine africaine continuent de la confondre à ces maladies et au paludisme sévère. Pendant longtemps la biomédecine n'a pu l'identifier et la démasquer de ces maux car sans des analyses biomédicales bien précises le diagnostic est souvent mal posé et faussé. La symptomatologie ou le syndrome n'est pas spécifique au mal en question. Le mal semble être porteur de tous les autres maux et son étiopathie clinique défie bien les traitants ou soignants. L'état piteux du malade dû à son épuisement ne laisse au tradithérapeute que le choix de prescriptions précoces des ordonnances de la médecine africaine pour parer au plus pressé.

3.2- De l'existence des pratiques prophylactiques

Des mesures préventives qui permettent au malade d'éviter le mal en amont ne semblent pas exister. La maladie est héréditaire. La prévention ne dépend pas du patient, mais en amont, des parents. F. R., drépanocytaire SS, âgé de vingt-sept ans rencontré au Centre hospitalier départemental du Zou (CHDZ) à Goho, précisément au Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteintes de drépanocytose (CPMI-NFED) s'est confié en ces termes :

« Je suis victime de la fatalité, victime de l'amour inconditionné, incontrôlé de mes parents. Je fais les frais de leur ignorance. S'ils le savaient, peut-être ils auraient évité

leur union en vue de procréer. En effet, ils sont tous deux porteurs sains des gènes du mal qui s'ignorent. Ce sont mes crises répétées qui les ont conduits aux analyses biomédicales dont l'électrophorèse. Je suis porteur SS et dois, toute ma vie, lutter primordialement contre cette maladie qui paraît un véritable fléau sanitaire. L'amour ne doit pas être aveugle mais raisonné et passé sans complaisance au tribunal de la raison par l'analyse des conséquences médiate et immédiate. Ma mère est AS et mon père sans examen biomédical s'est dit exempt de port de gène éventuel de drépanocytose. Ma mère aurait pu demander à voir les résultats d'analyse interprétés par le médecin spécialiste et se remettre à Dieu » (F. R.).

Le malade s'en remet à la providence divine. Il visionne une bataille perdue avant l'entame. Mais l'espoir est permis, la mort prématurée est de plus en plus épargnée grâce aux avancées de la biomédecine en matière de prise en charge des hôtes de cette affection et de leur traitement. Les consultations pré-mariages ou pré-nuptiales visant à épargner le mal aux descendants semblent très indiquées. Le patient accuse et rend responsable ses géniteurs de sa morbidité.

A la question, *comment prévenez-vous les crises ?* Un malade, agent de santé, répond :

« Il est question d'obéir au médecin traitant en respectant ses consignes, de ne jamais stopper la prise d'un médicament à son propre gré, et de ne jamais faire l'automédication préventive ou curative. Le régime alimentaire est respecté et il faut boire abondamment de l'eau salée, environ un litre et demi à trois par jour. Le patient est soumis à l'hyperhydratation surtout en saison chaude. C'est le minimum prescriptible. Il est conseillé d'avoir une bonne oxygénation, une bonne alimentation et d'éviter les efforts physiques importants et épuisants. Le repos est très indiqué. Sans attendre la survenue des crises, la consultation régulière d'un médecin spécialiste de la drépanocytose semble un atout prophylactique recommandé. Aussi sont-ils très appréciés les services du Conseil Génétique (CG) qui est un acte médical spécialisé visant à évaluer la probabilité qu'une maladie à composante génétique se manifeste dans une famille. »

Les témoignages ayant trait aux différents domaines tels les manifestations cliniques et la prophylaxie semblent identiques. Il est noté cependant avec le malade-ci une réponse plus élaborée qui fait penser à une bonne connaissance du mal dont il souffre. Le patient en question a plus de soixante ans. Son cas est un exemple qui amène à dire que le drépanocytaire, même de la forme la plus chronique SS ne meurt pas forcément prématurément. Il a affirmé que d'autres personnes ou individus vivant avec le mal au Bénin et ailleurs sont plus âgés que lui.

Le dépistage précoce et le suivi des traitements chez le spécialiste sont des atouts pour la survie. Les spécialistes en la matière sont au Bénin des oiseaux rares. Le présent travail fait penser à un seul panthéon vivant et exerçant au Centre hospitalier universitaire de Cotonou, autour duquel gravitent les collaborateurs des Centres de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose (CPMI-NFED) de Cotonou, Abomey et Parakou. Il est la référence fréquemment citée par les informateurs des villes cibles.

3.3- La drépanocytose : de l'ignorance aux construits sociaux

La recherche s'intéresse ici aux expériences et savoirs empiriques des "connaisseurs" thérapeutes en matière de la médecine africaine. Dans leur perspective holistique, ils cherchent à sonder et approcher le mal dans toutes les dimensions de l'être physique et spirituel qu'est l'humain. Longtemps le mal a été inconnu et a donné lieu à plusieurs interprétations qui amènent à déprécier certaines pratiques relatives aux us et coutumes et à la culture. Une glissade interprétative s'est

opérée dans les thèses des facultés de médecine des années 1970 à Dakar, Bamako et à Cotonou (Lainé, 2009 : 24). Cet auteur rapporte une femme sarakollé, mère d'enfants drépanocytaires en ces termes :

« Les gens se marient entre eux, le gène ne sort pas du groupe. Ce qui est alors pathologique ce n'est plus seulement la structure génétique de la population mais aussi sa culture, ses modes d'alliance et de filiation ; chez nous on est des ignorants, on marie sa cousine ; ainsi le tort en reviendrait aux parents et aux coutumes » (Lainé, 2009 : 24).

Il y a une sorte de transposition du procès, qui n'est plus au gène malade, ni à son porteur mais au groupe social d'appartenance au regard de sa culture. On en vient à comprendre les raisons sécuritaires des interdits de Moïse dans lévitique 18 de l'ancien testament : tu ne coucheras pas avec un proche de ta famille. Des échanges administratifs de l'époque coloniale permettent d'ouvrir une fenêtre sur la genèse écrite du mal. En voici un exemple tiré des archives au Bénin, ancienne colonie Dahomey :

« L'administrateur résident du cercle de Savalou
A

Monsieur le Gouverneur du Dahomey,

Savalou le 1^{er} novembre 1908

J'ai l'honneur de rendre compte du fait suivant. A mon retour de Cabolé, Baguidi me fit part que Noukomouké, chef de canton de Djalloukou lui avait envoyé en mon absence, un enfant rachitique de sexe féminin qui quoique âgé de 6 ans d'après les dires des gens ne parle pas et ne marche pas.

Cet enfant désigné par les fétiches locaux comme la cause du défaut de pluies dans cette région devrait suivant les anciennes coutumes être sacrifié (...). Cet enfant m'a été présentée, elle porte le nom de Lokossie, fille de Ogoubi et de Oué (...).

J'ai l'honneur de vous demander l'envoi de cette enfant à Cotonou ; cette solution tout en donnant à la population une satisfaction partielle, permettra l'étude de ce cas de rachitisme ».

Un peu plus de deux semaines après, cet administrateur envoie un second courrier sur la même situation au Gouverneur.

« L'administrateur résident du cercle de Savalou
A

Monsieur le Gouverneur du Dahomey,

Savalou le 19 novembre 1908

Lokossie paraît bien avoir succombé aux suites de l'état de rachitisme très avancé où elle se trouvait à son arrivée à Savalou. Elle était depuis soignée par ses propres parents au village. Ceux-ci n'ont certainement (pas) apporté je crois tous leurs soins à leur enfant qui tombait assez souvent dans des crises douloureuses à l'une desquelles elle a succombé (...).

La petite fille dont il a été question dans l'extrait archivé au Bénin depuis l'ère coloniale a souffert certainement de la drépanocytose à une époque où la maladie était inconnue et donc encore non identifiée par la biomédecine. La médecine Africaine était, quant à elle, dans la superstition et recherchait la solution des problèmes vraisemblablement compliqués auprès des divinités auxquelles il fallait même sacrifier des hommes pour apaiser leur colère. Les explications coutumières, empiriques et culturelles faisaient incomber à la petite, la responsabilité d'un mal-

heur collectif que seul son sacrifice rituel et expiatoire, permettrait d'exorciser ou de conjurer.

Selon la première correspondance administrative il s'agissait du défaut de pluies, signe de sécheresse, de travaux infructueux, d'infortune avec ses corollaires de famine, de diverses maladies graves, épidémiques et /ou contagieuses voire mortelles. Le caractère piaculaire de l'holocauste compte beaucoup. D'après les échanges entre l'administrateur et le gouverneur « on voit une petite fille atteinte d'un état morbide, handicapée et laissée sans soins qui décède finalement au cours d'une de ses crises de douleurs récurrentes » (Lainé, 2009 : 4).

Le sens de malédiction prêté au cas de la fillette est certainement dû à son caractère handicapant issu de la chronicité et des récurrences sévères et fréquentes des crises. La recherche occulte et approfondie des causes possibles de ce cas typique de drépanocytose amène les prêtres-devins à l'affirmation d'une maladie atroce, punitive et maléfique. Celle-ci est annonciatrice d'un malheur collectif imminent et mérite qu'on y prenne garde. La solution selon eux passe par l'expiation et donc l'offrande piaculaire de la petite aux divinités dont surtout l'esprit de l'iroko.

Le nom de la fillette est assez évocateur. Lokossi, femme ou épouse de la divinité *Loko* ou encore son adepte doit passer de la vie à trépas pour rejoindre son mari afin que ce dernier n'en veuille plus aux communautés humaines. La translation survenue augure de la volonté manifeste de la divinité de ne plus attendre longtemps et impatientement l'accueil de son épouse. Les interprétations de la mort de Lokossi peuvent aller dans le sens que l'esprit *Loko* a vite agi de lui-même, pour épargner aux humains l'infanticide et aussi contrecarrer le projet d'envoi de la fillette à Cotonou.

Les sacrifices humains sont des prescriptions exceptionnelles pour amener les divinités du panthéon cosmogonique à guérir des personnages importants de la société d'un mal qui paraît incurable et mortel. C'est aussi le cas pour conjurer le mauvais sort à la communauté d'un malheur expansif, devenu fléau ou endémique. Cette solution, loin d'être une volonté délibérée d'assassinat ou d'infanticide programmé, reflète la perception cosmogonique dont résulte la philosophie du groupe ethnique qui à coup sûr impacte l'éducation dans le milieu. Ce qui illustre la variance du système de la hiérarchie des valeurs et la relativité de ces dernières dans le temps et l'espace.

3.4- Le syndrome drépanocytaire, diagnostic et traitement empiriques

Les informateurs "sachants" de la médecine africaine semblent unanimes sur les manifestations cliniques de la maladie et le diagnostic. C'est ce qui transparaît dans les données recueillies à Abomey, Bohicon, Cotonou et à Parakou. Les consultations prénatales coutumières traditionnelles si elles peuvent prévoir le malheur ou l'infortune avant et après la naissance de l'enfant, restent cependant imprécises, ou muettes quant à l'affirmation du cas de la drépanocytose. Les précautions ou dispositions rituelles et sacrificielles pour conjurer le mauvais sort à l'enfant, aux parents sont prises de manière générale, globale et non spécifique.

Bien des "sachants" de la médecine traditionnelle confondent la drépanocytose au rhumatisme et à l'arthrose. Le rhumatisme est une affection douloureuse aiguë ou chronique, se manifestant essentiellement au niveau des articulations. C'est la polyarthrite aiguë fébrile déclenchée souvent dans l'enfance, par une infection par des streptocoques, bactéries de forme sphérique dont les individus sont dis-

posés en chainettes. La polyarthrite est une arthrite, un mal rhumatismal inflammatoire qui atteint simultanément plusieurs articulations. Le mot qui le désigne en *fongbé est xudu xudu*. C'est le mal des os ou le mal des articulations (*goflèmèzon ou xukplétinzon*). L'équivalent de la drépanocytose ne semble pas exister dans les catégories nosologiques de la médecine africaine encore appelée il y a quelques années traditionnelle.

Le syndrome drépanocytaire, par la multiplicité des symptômes qui paraissent concerner ou toucher tout le corps, les plaintes du patient, peu spécifiques et peu révélatrices, ne situent distinctivement aucune partie du corps. Ils amènent plutôt à la confusion du mal à d'autres dont couramment le *xudu xudu*, *ataki* (maladie du refroidissement et durcissements ou raidissements intermittents), le mal du tétanos, l'ictère, le paludisme mâle ou sévère, selon les différents groupes linguistiques du Bénin. Associées à une anémie, à un ictère et à une grosse rate, les crises sont facilement assimilées à un accès aigu de paludisme d'autant plus que l'infection palustre est souvent un facteur déclenchant les crises drépanocytaires (Lainé, 2009 : 7). Il est à noter que la plupart des désignations de la maladie suivant sa symptomatologie se réfère au mal de l'os ou d'articulation.

La médecine africaine n'a pas de procédé fiable de détection de l'hémoglobinopathie. Elle procède par hypothèse ou soupçon. Le paludisme sévère ou chronique est souvent supposé et le traitement commence avec des ordonnances thérapeutiques de cette médecine dans le but de lutter également contre l'anémie et l'ictère. Puis les lamentations de l'hôte amènent à la complexification du diagnostic et font penser au rhumatisme, à l'arthrose, la typhoïde et aux maladies diarrhéiques. Selon la complexité de l'étiologie au regard des plaintes du malade et de la diversité des manifestations physiques ou du polymorphisme clinique, le "sachant" engage un traitement de multiguérison. Les rites et les offrandes expiatoires ne sont pas occultés. Certaines plantes médicinales ont été citées par des "sachants". La confirmation de ces essences doit se faire en collaboration avec les laboratoires pharmaceutiques et les médecins spécialistes des questions de la drépanocytose. Il s'agit de : *Labelab niger* (*Akpla ou kplakplama*), *Afraegle paniculata* (*Zigbo*), *Ehritia cymosa* (*Hêhêma*), *Anchomanes difformis* (*Zinwo hwexo*).

Ces essences s'utilisent seules ou associées, ou encore ajoutées à d'autres espèces médicinales. Selon certaines ethnies, il existe des animaux dont la consommation des viandes distancie les crises au point de faire penser à une guérison complète du malade. Ce sont là, peut-être des pistes d'investigation pour la biomédecine.

3.5- Des interférences interprétatives

Le cas que voici est révélateur d'interférences interprétatives, ou de convergence des savoirs dans un univers commun exploré et approché de manières différentes. Suite à la perte successive de trois enfants un informateur prit une décision sur les incitations de son frère, un fonctionnaire d'Etat. Elle a demandé une lecture électrophorique du sang et surtout de l'hémoglobine de l'enfant vivant, de l'époux et d'elle-même. Entre temps les consultations divinatoires ont suggéré l'implication des grands-mères dans les décès subits des enfants entre un à trois ans. Toutes les investigations occultes visant à prouver la sorcellerie chez la belle-mère et sa propre mère n'ont rien révélé. Mais comment sont-elles impliquées dans les morts des enfants qu'elles ont chéris, dorlotés et choyés avec tant de tendresse, de bienveillance et d'amour à leur vivant. Les révélations divinatoires, quels que soient les

consultants (les “sachants”) semblent opiniâtres et unanimes que les maux dont ont souffert les enfants décédés viennent des belles-mères ou des ascendants. Les arrières- parents ne vivant plus, ceux vivants font objet de toutes accusations.

En effet, les analyses biomédicales signalent que les géniteurs de ces enfants sont des porteurs CS et le seul enfant survivant CC. C’est alors que le frère fit faire l’électrophorèse à la belle- mère et à sa propre mère. Elles sont porteuses AS et CS. Le médecin spécialiste, après avoir écouté notre informateur en question, son mari et le frère, analysé l’impact psychologique endolorissant des uns et des autres, conclut à une transmission possible des gènes C et S à chacun d’eux. Les descendants qu’ils sont, transmettent à leur tour les gènes anormaux à leurs enfants. L’ignorance de la drépanocytose les amène à la négligence des symptômes précurseurs et au défaut de traitement adéquat. La létalité survient précocement par manque de suivi médical.

Entre temps l’informateur a renvoyé sa belle-mère et invité sa mère à aller s’installer au village. C’est celle-ci qui s’occupe des enfants son absence et de son mari souvent préoccupés des travaux champêtres. Que de gens innocents n’ont été victimes de fausses accusations de sorcellerie pour des maladies chroniques non dépistées et meurtrières. L’interférence interprétative ou la convergence des savoirs se perçoit dans les révélations divinatoires et les résultats d’analyse biomédicale. Le mal remonte aux grands-parents à cause des hémoglobines anormales transmises aux descendants immédiats dont les petits fils sont héritiers. La vraisemblance des interprétations semble se justifier dans la mesure que les consultants devins et les investigateurs occultes n’ont pu confirmer la sorcellerie chez les accusées.

« La maladie d’un enfant fait souvent ressurgir chez les parents, sans qu’ils aient conscience, des problèmes de leur propre enfance qui n’ont pas été réglés : des deuils anciens sont souvent réactivés par l’annonce de la maladie. Les entretiens psychologiques permettent alors leur mise en lumière par un travail d’élaboration qui aide à se libérer du poids du passé et à penser un avenir avec l’enfant malade. Le plus souvent, quelques séances suffisent à apaiser l’angoisse » (F. R.).

Le cas d’espèce a permis de ramener la paix dans le foyer et de parer à la division des familles alliées et encore d’innocenter les belles-mères accusées d’ensorceler les enfants. Les entretiens psychologiques dédramatisent le mal et préparent les parents à l’adoption d’une nouvelle vision, de nouveaux comportements vis-à-vis du malade et de nouvelles perspectives face à la chronicité de l’hémoglobi-nopathie. Mais au-delà de convergences des savoirs, le cas étudié pose également le problème de construction de stigmatite par rapport aux malades, aux ménages, aux familles et aux ethnies.

3.6- De constructions de stigmatite et ostracisme social

Le mal devient très handicapant pour la marche et l’insertion socioprofessionnelle de l’affecté même s’il survivait. Aussi, renvoie chacun des symptômes à plusieurs étiologies possibles ainsi que le confirment les conclusions des travaux de Olivier de Sardan, (1999) et de Diallo et al. (2008 : 7)

Une informatrice sexagénaire interviewée, a raconté qu’un jour, son exaspération l’a amenée à se prononcer à l’encontre des beaux-parents de sa fille suite aux décès répétés de ses petits fils avant l’âge de cinq ans en ces termes :

« Je ne savais pas que ma fille se mariait au cimetière et étaient dotée par les fossoyeurs de tombe ». (G. D.)

La drépanocytose est soupçonnée sans être confirmée car l'informatrice a conseillé le divorce à sa fille. Celle-ci s'est exécutée. Elle a repris la vie conjugale à Lomé et a fondé un nouveau ménage en paix. Au moment des enquêtes l'ex-époux a déjà passé de la vie à trépas. C'est certainement un couple d'hétérozygotes. Aux dernières nouvelles l'informatrice est, elle-même AS à la faveur d'un dépistage gratuit organisé par une ONG à Lomé où elle séjourne actuellement.

Les membres des familles qui sont victimes des morts subites et répétées d'enfants et même d'adultes sont traités des vivants au cimetière. Dans les villages aucune autre famille n'aime donner ses filles en mariage dans de famille stigmatisée pour fait de la drépanocytose. Celle-ci est perçue comme un héritage malsain, lugubre qui s'éternise en se transmettant des ascendants aux descendants et se manifestant par de passages incessants de vis à trépas des enfants nés. C'est la maison ou la famille des concepteurs de mort-nés et de personnes à courtes expériences de vie. Autres stigmatites sont les accusations de sorcellerie ou d'assassins occultes. L'assassinat occulte concerne les familles soupçonnées d'avoir des divinités qui se nourrissent du sang. Dans ce cas, ces dernières réclament leur dû et se satisfont en tuant les enfants surtout.

Enfants de piquûre, amis de l'hôpital, buveurs infatigables d'eau, malades permanents, non héritiers, etc. sont des attributs donnés aux drépanocytaires. Le père d'un enfant souffrant de l'hémoglobinopathie se confie :

« Je sais qu'il n'aura pas d'héritage car c'est un passager. Ainsi j'aime lui faire plaisir en mettant tout à sa disposition, en lui accordant tous les soins possibles afin de lui témoigner tout mon amour maintenant à son vivant. Je redoute ce jour fastidieux où il va me faire ses adieux. Je prie tous les dieux de m'épargner son retour éventuel sous la même forme. Pour qu'il ne se fatigue pas, je n'aime pas l'impliquer dans certains travaux. Mais il n'est pas toujours d'accord car il se sent parfois minimisé ou minoré. Chaque crise est perçue comme l'alarme de son départ à l'au-delà et la maman s'affole et pleure. » (A. C.)

Il s'agit de stigmatite positif mais que l'intéressé, le malade n'accepte pas toujours. Il se voit soustrait du reste de ses frères. A l'école, les enfants drépanocytaires sont dispensés de la pratique de l'éducation physique et sportive. Parfois cette situation est loin de les contenter et est vécu comme un ostracisme social et scolaire. Voici deux confidences de drépanocytaires rencontrés aux centres spécialisés de prise en charge.

« Je suis en terminale A., mes parents et moi-même ne sommes pas sûrs que je passe avec succès des examens académiques. J'ai eu le certificat d'étude primaire, le brevet d'étude du premier cycle et prépare actuellement le baccalauréat. Je prie Dieu de m'épargner la crise surtout en période des examens. Je garde l'espoir et demande à tous les êtres humains, quelle que soit leur appartenance religieuse de prier pour les malades drépanocytaires. Un jour, oui un jour, peut-être les chercheurs trouveront un remède à cette maladie. » (L. A.)

« L'état de gestation est possible chez la femme drépanocytaire, mais il faut qu'elle soit bien suivie. Il faut une structure spécialisée pour la suivre. Je connais un couple de drépanocytaires. Disons que c'est un foyer de drépanocytaires. Le père de famille est médecin. Les parents vivent avec les enfants sous contrôle et suivi biomédicaux. De nombreuses personnes vivent avec le mal, l'acceptent en quelque sorte grâce aux prises en charge psychologiques. J'ai appris au cours d'une émission télévisée sur une chaîne exté-

rieure que des rats ont pu être guéris complètement de la drépanocytose. L'expérience fait son chemin sur les hommes, a pu guérir un certain nombre de malades, mais a échoué avec d'autres. C'est un traitement à risque, très onéreux et rigoureusement encore sous contrôle bioéthique. Les recherches se poursuivent mais la prévention anténuptiale, anténatale, natale et néonatale de la drépanocytose avec suivi rigoureux au cas avéré dans un centre spécialisé est aujourd'hui plus indiquée. » (V. M., femme drépanocytaire enceinte)

Les parents et les malades vivent la stigmatisation différemment. Les uns portent l'espoir d'une vie sans drépanocytose que permettront un jour les découvertes scientifiques en biomédecine. Les autres trouvent le mal très handicapant et rédhibitoire dans ses caractéristiques récidivantes, récurrentes, chroniques, mortifiantes voire invalidantes. Ils sont présents mais les parents sont obligés d'attendre le retour de leur frère absent pour des services qui nécessitent le déploiement d'efforts physiques. Ils sont perçus comme des gens à l'article de la mort, de potentiels candidats au cimetière même si on leur témoigne assez d'affection.

4- DISCUSSION

La drépanocytose, l'hémoglobinopathie héréditaire touche environ 10 à 40% de personnes dans le monde (Rochette, 1990). Les représentations et les constructions de stigmates dépendent des perceptions cosmogoniques. Maladie de honte, de malédiction ancestrale, de discriminations et d'ostracismes intercontinentaux, nationaux, sociaux et familiaux, la drépanocytose reste un mal redoutable, invalidant et très mortel si l'on n'y prend garde. Les patients craignent d'être victimes d'une discrimination due à la maladie, ségrégation qui se double de celle liée à la couleur de la peau. Ils ont été par le passé dans la hantise de perdre l'emploi ou de le faire perdre à un fils s'ils se sont déclarés. Ainsi, ce sont développés des sentiments d'insécurité de précarité chez les patients des classes pauvres.

Au Bénin, les malades redoutent le mal et sont sous la pesanteur psychologique d'un sentiment d'appartenance à une ethnie de malédiction divine, d'offenseurs des divinités protectrices, d'être issus d'une famille de cimetière, de rançon de la mort, a priori livrée à l'article de celle-ci. La mort est perçue comme un être mystique invincible qui vient s'approvisionner dans son grenier ou champ d'adultes et surtout d'enfants à lui destinés. Ce complexe d'infériorité qu'entretient la peur d'être détecté ne favorise pas l'union avec d'autres membres issus d'une autre famille ou ethnie. La drépanocytose est une maladie du sang, de l'âme à qui en la circonstance on donne sens du sang (Latoundji et *al.*, 1991). Ironie du sort, c'est pourtant l'union avec des familles non porteuses qui semble la meilleure solution. C'est celle qui amène les patients à éviter les unions entre cousins, nièces et neveux. Au regard de l'hémoglobinopathie héréditaire elle paraît inopportune ou un vecteur de propagation du mal et du maintien de son endémie.

Le recours au terme de construction sociale a pour but, alors, de souligner le caractère contingent des phénomènes étudiés qui apparaissent comme des effets émergents, non voulus par aucun des acteurs impliqués, mais résultat de l'agrégation de leurs stratégies. C'est le sens donné par Crozier et *al.*, (1977) à l'emploi fréquent qu'ils font de la notion de « construction sociale ». Cette approche privilégiant les aspects sociaux et culturels de la maladie constitue une réaction vis-à-vis de l'ethnomédecine qui met l'accent sur l'efficacité technique de thérapeutiques traditionnelles empiriques et néglige les pratiques à caractères spirituels et symboliques jugés irrationnels. Ainsi par rapport à cette orientation ethno-médicale, l'an-

thropologie de la maladie se veut plus holiste et globalisante (Augé, 1986). Sa problématique est de dépasser le postulat biomédical (qui sépare l'homme, sa maladie et le médecin), pour intégrer la maladie à son support (l'individu, le groupe, etc.), à son contexte (histoire de l'événement, conjoncture de la maladie : (Sindzingre. et *al.*, 1982) et affirmer ainsi la solidarité entre ordre biologique et ordre individuel et social (Augé, 1986).

Les malades et les parents interviewés semblent ne jamais entendre parler du médicament VK 500 mis au point par le béninois Jérôme Fagla Médégan. Ce qu'il convient de retenir sont les mesures préventives et les soins de soulagement. Eviction de mariage entre porteurs sains et entre malades. Le mal ne semble plus "africanisé" et sa dénomination comme la maladie des Noirs paraît un refus de l'altérité. Le diagnostic préimplantatoire est très souhaité, mais nombre de béninois l'ignorent ou sont incapables d'y faire face à cause du coût ou des interdits culturels et religieux. Ces derniers refusent tout avortement considéré comme un infanticide. A force d'informer les communautés, elles s'apercevront de plus en plus que la drépanocytose n'est pas une maladie de honte et invalidante comme l'était la lèpre dans le temps. Non plus, le malade n'est pas forcément à l'article de la mort et est capable d'avoir la longévité pourvu qu'il respecte scrupuleusement les instructions du médecin traitant. Le diagnostic précoce semble la règle-mère à défaut des dispositions prénuptiales visant l'éviction des unions entre porteurs sains ou malades.

Des maladies chroniques amènent à victimiser des innocents traités de sorciers ou jeteurs de mauvais sorts aux autres. Bien des gens sont victimes de fausses accusations de sorcellerie et mis en paria par leurs propres fils et familles pour des maladies chroniques ignorées non diagnostiquées. L'interférence interprétative ou la convergence des savoirs soulignée dans les résultats montre que les révélations divinatoires sont parfois mal comprises du fait de l'ignorance des connaissances de la biomédecine. Le mal vient des parents ou remonte aux grands-parents ne veut nullement signifier que les parents sont sorciers ou anthropophages. Mais le mal remonte aux grands-parents à cause des hémoglobines falciformées transmises aux descendants immédiats dont les petits fils sont héritiers. Aucun devin ou prêtre de divinité n'a pu confirmer les effets de la sorcellerie. Sans les résultats des laboratoires de la biomédecine il est pensé à un défi lancé aux devins, voyants et prêtres de divinités par les accusés, certainement haut perchés dans la confrérie des sorciers.

L'action de la biomédecine est limitée à l'approche organiciste et individuelle de la maladie, et tend à isoler le patient de son cadre social, autant la thérapeutique traditionnelle est orientée vers une dimension symbolique visant l'intégration de celui-ci au sein de son entourage et de sa communauté (Abdmouleh, 2006). La maladie en plus d'être un désordre biologique est envisagée comme un désordre individuel et social. C'est le signe d'un malaise entre l'individu et la société, lequel se traduit en termes de sorcellerie et de possession. Comme le souligne Marc Augé, l'attaque du sorcier signifie en quelque sorte un rappel à l'ordre. Elle suscite une redéfinition de la personne individuelle, renvoie à un code de déchiffrement des symptômes et met en cause une ou plusieurs dimensions sociales pertinentes (Augé, 1983). Cette mise en cause, cette interpellation du social s'observe à travers le processus de diagnostic divinatoire ayant pour but d'identifier l'agresseur et le motif de l'agression (Abdmouleh, 2007).

CONCLUSION

L'objectif de l'article est de contribuer à la connaissance de la drépanocytose et de décrire les pratiques socioculturelles autour de son traitement. L'interactionnisme, l'analyse stratégique et la rationalité sont des approches qui ont éclairé plus les démarches et les analyses. La méthodologie est essentiellement qualitative. Les investigations ont permis d'obtenir les résultats La stigmatisation paraît polysémique selon la conception des groupes ethniques d'appartenance des informateurs. Elle dépend des construits sociaux qui présentent le mal comme une malédiction publique, familiale ou individuelle, expression de l'épée de Damoclès suspendu à la tête des collectivités et des familles. La forme chronique, invalidante est source de honte, d'ostracisme, de dissimulation. Aucune discrimination ne semble entièrement en faveur du malade qui y voit souvent une manière de le minorer ou un refus de le considérer comme égal aux autres. La drépanocytose est l'hémoglobinopathie la plus répandue dans le monde, touchant 10 à 40 % des sujets de la population africaine. La gravité avec une mortalité élevée est liée à 3 types d'accidents aigus que sont : les anémies graves, les infections bactériennes et les accidents ischémiques dits vaso-occlusifs.

L'hémoglobinopathie est un problème de santé publique de par ses caractéristiques génétiques et son polymorphisme clinique. Elle se caractérise par un risque de mort prématurée en absence de suivi, 5% des enfants décédant avant leur 5^{ème} anniversaire. Son diagnostic peut se faire avant ou après la naissance de l'enfant. Il y a des unions nuptiales déconseiller telles les unions entre les hétérozygotes AS, un hétérozygote AS et un homozygote SS, les homozygotes SS. Au Bénin la prévalence oscille entre 25 à 30% à la naissance. Son évolution est imprévisible. Son traitement est essentiellement préventif, reposant sur le conseil génétique dans les populations à risque et le diagnostic anténatal par biopsie de trophoblaste avec étude de l'ADN par PCR (*Polymeral Chain Reaction*) quand les deux parents sont hétérozygotes. Le traitement reste et demeure préventif comme dans tous les pays en développement. L'éviction des unions déconseillées paraît un remède sanitaire, socioéconomique et culturel. L'information permet aux membres des communautés de se défaire de certains préjugés et perceptions cosmogoniques stigmatisants. La médecine africaine par des rites sacrificiels expiatoires tente de conjurer le mauvais sort au malade et à la collectivité sans sacrifice humain. Ce n'est qu'une approche tâtonnante de lutte contre l'envoûtement. La drépanocytose n'est pas un envoûtement mais un choix conscient ou non des époux de construire un ménage héritier de cette maladie.

La pratique cumulative avec les ordonnances et médicaments de la médecine africaine relève le plus souvent de l'automédication et expose le malade à d'autres crises en dehors de celles liées à la drépanocytose. Des malades se nourrissent d'espoir de voir un jour les chercheurs en médecine proposer des soins curatifs et non seulement préventifs. La collaboration entre la biomédecine et la médecine africaine est souhaitée. En Afrique en général et au Bénin en particulier, il semble que les causes d'un malheur, d'un décès par exemple, ne sont pas que scientifiques ni qu'occultes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abdmouleh R., 2006, Les catégories de guérisseurs opérant aujourd'hui en Tunisie, in *IBLA N° 172*, pp. 247-259.

Abdmouleh R., 2007, Construction sociale de la maladie et rapport aux médecines. Une approche dynamique et intégratrice, in *Insaniyat* 38, pp. 91-109.

Amselle J.-L. 1985, Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique, in *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, pp. 11-48.

Augé M. et al., 1983, Le sens du mal : anthropologie. Histoire, sociologie de la maladie, in *Archives Contemporaines*, Coll. Ordres Sociaux, pp. 195-213.

Augé M., 1986, Anthropologie de la maladie, in *Encyclopédie Universalis*, Vol. XI, pp. 552-554.

Augé M., 1997, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Flammarion, 195p.

Bonnet L., 2001, Alternatives aux greffes osseuses autogènes et comblements sinusiens en chirurgie implantaire, Thèse à l'Université d'Auvergne Clermont -Ferrand I, Unité de formation et de recherche d'odontologie, 85 p. (Manuscrit)

Crozier M., 1977, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 500 p.

Diallo D., 2008, La drépanocytose en Afrique : problématique, stratégies pour une amélioration de la survie et de la qualité de vie du drépanocytaire, Bull. Acad. Natle. Méd., pp. 1361-1373

Lainé A., 2009, *Constructions d'un stigmat sanitaire : la drépanocytose, entre situations locales et globales*, HAL, 27p.

Latoundji S. et al., 1991, Morbidité et mortalité drépanocytaire au Bénin in *Médecine d'Afrique Noire* 38 (8/9), pp. 569-574

Olivier de Sardan J.-P., 1999, L'espace public introuvable chefs et projets dans les villages nigériens in *Revue Tiers-monde*, XL, n°157, pp. 139-167.

Rochette J. et al., 1990, Deux maladies génétiques : la drépanocytose et les thalassémies. Enquêtes en région parisienne. In: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 6, n°3, pp. 145-160

Sindzingre N. et al., 1982, Anthropologie de la maladie in *Bull. d'Ethnomédecine*, n° 15, pp. 3-22.

Singly (de) F. et al., 2013, *Nouveau manuel de sociologie*, 2e éd, Armand Colin, Paris, 279 p.

Souley A., 2004, Emassi. Discours autour de la drépanocytose en milieu Hausa au Niger, In Lainé A. (dir.), *La drépanocytose, regards croisés sur une maladie orpheline*, Karthala, Paris, pp. 141-170

ESTIME DE SOI, ASPIRATION A L'AUTONOMIE ET INTENTION ENTREPRENEURIALE CHEZ DES ETUDIANTES D'ABIDJAN

SELF-ESTEEM, ASPIRATION TO AUTONOMY AND ENTREPRENEURIAL INTENTION AMONG FEMALE STUDENTS IN ABIDJAN

DJAHA Koffi Henri

Assistant de Psychologie Sociale
Université Félix Houphouët Boigny

Cel : (00225) 49 47 11 17 / (00225) 05 49 47 14/ Email : kosroe01@yahoo.fr

KOUAME Konan Simon

Maître-assistant de Psychologie Sociale
université Félix Houphouët Boigny

cel : (00225) 05764552/ email : kouameksimon@gmail.com

CONTREBANDE DE MEDICAMENTS DE CONTREFAÇONS EN COTE D'IVOIRE: RESEAUX ET STRATEGIES DES ACTEURS.

RESUME : La présente étude vise à évaluer l'impact de l'estime de soi et de l'aspiration à l'autonomie sur l'intention entrepreneuriale des étudiantes d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Pour y parvenir, un questionnaire est administré à un échantillon de 80 étudiantes de l'université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Département de Psychologie). Celles-ci sont réparties en quatre groupes équivalents. Elles sont de la tranche d'âge 23 à 25 ans, inscrites en master 2, sans expérience professionnelle, toutes célibataires sans enfant vivant avec leurs parents qui sont d'une catégorie socioéconomique moyenne. Les données obtenues sont traitées à l'aide de la technique statistique du T de student. Celui-ci révèle deux résultats significatifs. Le premier indique que les étudiantes ayant une estime de soi élevée sont animées d'une intention entrepreneuriale plus élevée que celles de leurs paires dont l'estime de soi est faible. Le second montre que cette intention est plus marquée chez les étudiantes aspirant à l'autonomie dans la vie que chez celles qui n'éprouvent pas une telle aspiration.

Mots clés : estime de soi, aspiration à l'autonomie, intention entrepreneuriale, étudiantes.

ABSTRACT: This study aims at assessing the impact of self-esteem and the aspiration to autonomy on the entrepreneurial intention of female students in Abidjan, Côte d'Ivoire. To do so, a questionnaire is administered to a sample of 80 students from Félix Houphouët Boigny University in Abidjan (Department of Psychology). These ones are divided into four equivalent groups. They are in the 23-25 age group, enrolled in Master 2, without any professional experience, all singles without children living with their parents who are of an average socio-economic category. The data obtained are processed using the statistical technique of the student T. This reveals two significant results. The first indicates that students with high self-esteem have higher entrepreneurial intentions than their low-self-esteem peers. The second shows that this intention is more pronounced in students who aspire to autonomy in life than in those who do not experience such an aspiration.

Keywords: self-esteem, aspiration to autonomy, entrepreneurial intention, female students

I-INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies, le chômage est très manifeste dans le monde entier, aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement. Dans la quasi-totalité des pays africains, des milliers de jeunes formés et sortis des universités et grandes écoles sont sans emploi.

La Côte d'Ivoire n'est pas épargnée. L'obtention d'un emploi essentiellement au moyen d'un diplôme est presque un leurre. Les étudiants diplômés se retrouvent majoritairement au chômage. Ils sont pour la plupart oisifs ou, dans le meilleur des cas, dans l'informel c'est-à-dire dans « le système D » (débrouillardise) à travers des activités du marginalisme professionnel comme la gestion de cabines téléphoniques, le gardiennage, la vente de friperie, etc. En effet, le taux d'insertion des jeunes dans l'économie informelle est de 58,9% selon le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (2014). Ces activités ne sont exercées qu'à des fins purement utilitaires sans épanouissement réel chez leurs praticiens. Elles permettent seulement à ceux-ci de faire face aux difficultés matérielles quotidiennes, d'acquérir une autonomie financière et matérielle partielle pour éviter de peser sur leur famille souvent sans moyen financier.

L'état des lieux de la situation de l'emploi semble présenter le salariat comme étant une, sinon l'unique voie de réussite sociale offerte aux sans emploi notamment aux intellectuels chômeurs. Il se présente surtout comme l'option la meilleure pour le genre féminin. Or, celui-ci paraît peu sensible à l'auto-emploi.

Dès lors, il nous semble nécessaire de tenter de comprendre les raisons du manque ou du peu d'engouement des filles pour l'entrepreneuriat. C'est dans cette optique que s'engage la présente recherche.

La réticence des jeunes filles diplômées face à l'entrepreneuriat prôné par les gouvernants est une réalité en Côte d'Ivoire. En 2012, 554330 femmes (11,9%) étaient au chômage contre 431890 hommes (7,4%) sur un total de 986220 chômeurs (AGEPE, 2012).

Face aux difficultés d'insertion professionnelle, les femmes se tournent de plus en plus vers l'agriculture de subsistance. Selon Leadafricaine (2012), 67% de la main d'œuvre dans ce secteur sont du genre féminin. Le même organisme indique que les femmes sont également présentes dans le secteur tertiaire. En 1991, précise-t-il, elles y représentaient 22% de la population active et en 2001, ce taux est passé à 33%. Ceci suppose que les femmes ivoiriennes exercent généralement des activités précaires et peu rémunératrices. En conséquence, elles sont victimes de la pauvreté. D'après les enquêtes de Leadafricaine (op.cit.), le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire est passé de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008 notamment au regard de l'implication des femmes.

Le manque d'engouement des femmes face à l'entrepreneuriat est encore plus perceptible quand on compare le taux de chômage de celles-ci à celui des hommes. Leadafricaine (op.cit.) mentionne qu'en 2008 ce taux était de 19,8% pour les femmes contre 12,1% pour les hommes.

Cette réalité est sans doute tributaire du fait que les femmes entreprennent peu. Or, les encouragements ne font pas défaut. Ehui et al. (2011) rapportent que dans ce contexte, depuis 1991, la Côte d'Ivoire, à travers son Programme National de l'Emploi (PNE), initie le projet spécial d'insertion des femmes qualifiées ou non de 18 à 45 ans.

Comment comprendre ce comportement en dépit des efforts des gouver-

nants ? L'estime de soi et le niveau d'aspiration à l'autonomie des filles ne constituent-ils pas des facteurs déterminants ?

Le faible élan de celles-ci vers l'entrepreneuriat pourrait s'expliquer par la théorie du comportement planifié d'Ajzen (1991) et celle des carrières de Hollande (1997).

Pour Ajzen (op.cit.), la création d'une entreprise est un comportement planifié et donc intentionnel. Selon lui, l'intention est un indicateur de la volonté d'essayer, d'une véritable motivation et des efforts que l'on est prêt à consentir pour se comporter d'une certaine façon. Selon cette théorie, tout comportement intentionnel peut être prédit par l'intention d'avoir un comportement donné. L'intention est déterminée par trois éléments : l'attitude à l'égard du comportement concerné, la perception des normes sociales. Elle fait référence à la pression sociale perçue qui incite ou pas à mettre en place le comportement observé et le contrôle que l'individu pense avoir sur la situation, c'est-à-dire la perception qu'a l'individu des difficultés à surmonter pour mettre en œuvre le comportement perçu ou observé.

Rapportée à la présente étude, cette théorie permet de concevoir l'intention de l'étudiante de créer son entreprise pour son insertion professionnelle comme étant sous la dépendance de l'entourage mais aussi des aspirations de l'intéressée. Le choix professionnel de celle-ci sera donc tributaire de sa désirabilité personnelle et de celle de son milieu.

Par ailleurs, la théorie des carrières de Hollande (op.cit.) nous aide à comprendre le rapport pouvant exister entre l'aspiration à l'autonomie et l'intention entrepreneuriale. Elle établit une typologie des traits de personnalité et une classification des carrières entre lesquelles elle analyse les interactions. En ce sens, elle soutient qu'il existe un ensemble défini de traits de personnalité ou de caractéristiques psychologiques propres aux entrepreneurs.

En effet, Hollande élabore une typologie dite « RIASEC » qui décrit les six types de personnalités suivants : le réaliste, l'investigateur, l'artistique, le social et le conventionnel.

Sur cette base, Hollande explique les comportements vocationnels, le choix des carrières chez les individus. Ceux-ci optent pour telle ou telle profession en fonction de caractéristiques propres de leur personnalité, de leurs intérêts personnels et des variables de l'environnement de travail.

Ainsi, nous pouvons soutenir que l'intention entrepreneuriale des étudiantes sera largement tributaire de leurs traits de personnalité. Elle sera plus présente chez celles de type entreprenant que chez leurs paires présentant d'autres caractéristiques personnelles. Les premières nourriront le goût du risque, développeront l'esprit d'entreprise, seront animées d'un fort sentiment d'autonomie qui les conduiront à s'engager dans une « aventure entrepreneuriale » contrairement à leurs camarades réalistes, conformistes et économes.

L'impact que l'estime de soi et l'aspiration à l'autonomie semblent avoir sur l'intention entrepreneuriale des étudiantes ivoiriennes va dans le même sens que certaines recherches scientifiques.

St-Jean, Temblay et Jacquemin (2013) mènent une étude portant sur l'intention entrepreneuriale. Pour eux, les profils individuel (prédispositions, personnalité, sexe, etc..) et contextuel (famille, amis, réseaux, société, etc..), déterminent le choix professionnel.

Dans le même sens, Guyot et Lohest (2008) montrent que les freins à l'entrepreneuriat peuvent être classés en quatre catégories : les obstacles liés directement

à la personne, ceux concernant l'entourage, ceux relatifs à la perception du contexte économique et ceux renvoyant au processus de création lui-même.

Les travaux de Bowen et Hisrich (1986), soulignent également les mêmes facteurs : la personnalité et l'environnement.

Au regard de ce qui précède, il importe de relever l'abondance des recherches sur l'entrepreneuriat. Toutefois, aucune de celles-ci ne répond à notre question de recherche. Ceci nous permet d'émettre les deux hypothèses de travail suivantes :

-a : les filles diplômées ayant une estime de soi élevée manifestent une intention entrepreneuriale plus élevée que celle de leurs homologues dont l'estime de soi est faible.

-b : les étudiantes animées d'une forte aspiration à l'autonomie sont plus portées à l'entrepreneuriat que celles qui ne développent qu'une faible aspiration.

Afin de les vérifier, ces hypothèses donnent lieu à une collecte de données sur le terrain. Une telle opération obéit à des procédures méthodologiques qu'il importe d'exposer.

II. Méthodologie

La méthodologie mise en œuvre dans ce travail s'articule autour de trois axes essentiels. L'un de ceux-ci se consacre à la définition opérationnelle des variables de la recherche. L'autre s'attache à construire l'échantillon d'étude. Le dernier concerne la présentation et l'administration du matériel.

2. 1. Définition opérationnelle des variables

Deux types de variables sont impliqués dans cette étude : deux variables indépendantes, l'estime de soi et l'aspiration à l'autonomie et une variable dépendante, l'intention entrepreneuriale.

L'estime de soi se rapporte à la façon dont un individu évalue son degré de compétence, son importance et sa valeur. Elle révèle à l'individu ses forces et ses faiblesses. Ici, l'estime de soi est une variable de caractère qualitatif comprenant deux modalités : l'estime de soi élevée et l'estime de soi faible.

L'estime de soi est dite élevée lorsque le sujet tend à se valoriser, se sent capable de réussir dans tous les secteurs d'activité. Elle a donc un caractère positif. Elle traduit le fait que le sujet a de lui une haute image.

A l'opposé, une estime de soi faible est l'indice que le sujet se minimise c'est-à-dire sous-évalue ses capacités. Cela signifie qu'elle a une dimension négative en ce sens qu'elle est une perception dégradée de la valeur que le sujet s'attribue. Ce dernier a alors tendance à considérer ses défauts ou insuffisances comme étant au-delà de ses qualités ou forces.

La variable indépendante, l'aspiration à l'autonomie dans la vie, réfère à la liberté individuelle dont jouit l'individu dans le cadre de la vie sociale et matérielle. Elle est ici envisagée sous la forme d'une aspiration, donc, d'un besoin ou d'un désir. Telle qu'elle est présentée dans ce travail, l'aspiration à l'autonomie se voit assignés deux états. Il s'agit de l'aspiration à l'autonomie élevée et de l'aspiration à l'autonomie faible.

L'aspiration à l'autonomie est qualifiée d'élevée lorsqu'elle se manifeste dans toutes les circonstances de l'existence du sujet. Elle exprime donc une tendance marquée de ce dernier à toujours s'affirmer. Sur le plan des actes, elle s'exprime par le fait de développer un point de vue original, une attitude singulière.

L'aspiration à l'autonomie est dite faible lorsqu'elle ne domine pas la personnalité du sujet. Elle exprime une faible tendance de ce dernier à se différencier des autres.

La variable dépendante de cette étude, l'intention entrepreneuriale, désigne une disposition mentale, une volonté manifeste de l'étudiante à s'orienter vers l'auto emploi. En d'autres termes, elle renvoie à son aptitude à créer une activité socioéconomique, une entreprise, en vue de son insertion professionnelle.

L'intention entrepreneuriale, ici, est traitée comme une variable quantitative. Elle est exprimée au moyen de scores obtenus à l'aide d'une échelle mesurant l'intention à entreprendre. Ces scores varient sur un continuum allant de 10 à 40 points. La valeur de 10 traduit l'intention entrepreneuriale la plus faible voire l'absence d'une telle disposition d'esprit caractéristique des sujets valorisant le travail salarié (secteur privé ou étatique). La note 40 est le signe d'une intention entrepreneuriale très marquée c'est-à-dire la tendance de l'étudiante à opter pour la création de sa propre affaire (auto emploi) au détriment du salariat.

2. 2. Echantillon

La population d'étude choisie est celle des étudiantes de Côte d'Ivoire, précisément de l'université Félix Houphouët-Boigny. Elle est retenue pour deux raisons essentielles : la première tient au fait que cette université est la mère de toutes les autres implantées à l'échelon national. Elle enregistre donc le plus gros effectif d'étudiants (environ 100.000) et, donc, la frange d'étudiantes la plus importante des universités publiques de Côte d'Ivoire.

La deuxième raison du choix de cette population d'étude tient au fait de la disparité homme - femme devant l'école. En Côte d'Ivoire, les filles sont moins scolarisées que les garçons et, au fur et à mesure qu'on s'élève dans le système éducatif, la proportion de filles diminue. (GOUDO, 2013).

A ce fait, s'ajoute un autre lié à la situation de chômage. A ce sujet, l'AGEPE (2013) établit que le genre féminin fait partie des catégories sociales les plus vulnérables au chômage, les plus affectées par ce phénomène. A titre illustratif, cet organisme étatique chargé de l'emploi en Côte d'Ivoire indique que 13,50% des chômeurs sont du genre féminin.

La population d'étudiantes choisie étant hétérogène à divers points de vue (âge, origine socioéconomique, niveau d'études, filière de formation, fréquence de redoublement ...), s'impose la nécessité de la constitution d'un échantillon. Celui-ci est constitué pour être adapté au besoin de notre étude. Il est obtenu grâce à une technique relevant des méthodes d'échantillonnages quasi expérimentaux. Il s'agit du plan factoriel qui a l'avantage de permettre d'apprécier l'effet isolé d'une variable indépendante sur la variable dépendante en maintenant constante les conditions expérimentales.

L'emploi de ce procédé consiste à combiner les modalités des variables indépendantes afin de former des groupes d'échantillons dont chacun d'eux représente l'une de ces combinaisons. Il aboutit à l'établissement du tableau suivant :

Tableau 1 : *Définition des groupes expérimentaux formant l'échantillon d'étu-*

diantes.

Estime de soi aspiration à l'autonomie	Estime de soi faible E_1	Estime de soi élevée E_2	TOTAL
Faible A_1	$E_1A_1 : n=20$	$E_2A_1 : n=20$	40
Elevée A_2	$E_1A_2 : n= 20$	$E_2A_2: n= 20$	40
TOTAL	40	40	80

Le plan factoriel nous permet d'avoir des groupes équivalents, donc égaux sur certaines caractéristiques, de sorte à les rendre comparables. Ainsi, nous avons :

- le groupe E_1A_1 regroupe les étudiantes ayant une estime de soi et une aspiration à l'autonomie faibles.
- le groupe E_1A_2 renferme les étudiantes qui ont une estime de soi faible et une aspiration à l'autonomie élevée.
- le groupe E_2A_1 rassemble les étudiantes ayant une estime de soi élevée et ayant une faible aspiration à l'autonomie.
- le groupe E_2A_2 comprend les étudiantes ayant une estime de soi et une aspiration à l'autonomie élevées.

Les quatre groupes formant l'échantillon sont équivalents deux à deux par rapport aux variables parasites à contrôler que sont le genre, la catégorie socioéconomique des parents, l'âge, le niveau d'études, la situation matrimoniale, la responsabilité parentale, l'expérience professionnelle.

La réalisation de cette étude porte sur 80 étudiantes inscrites au département de psychologie dont l'âge varie entre 23 et 25 ans, de niveau d'études master 2, toutes célibataires vivant avec leurs parents qui sont d'une catégorie socioéconomique moyenne. Ces étudiantes n'ont aucune responsabilité parentale, c'est-à-dire qu'aucune d'elles n'a un enfant à charge n'y d'expérience professionnelle.

2.3. Matériel

Comme technique de recueil des données, nous avons eu recours au questionnaire. Le choix de celui-ci réside dans le fait qu'il présente plusieurs qualités. En effet, selon Chauchat (1995), le questionnaire est adapté aux études quantitatives comme la nôtre. En outre, il présente d'autres qualités telles que la standardisation, la facilité de dépouillement et du traitement statistique (N'da, 2015).

Le questionnaire est élaboré après une enquête préliminaire constituée d'un entretien semi dirigé réalisé auprès de 20 étudiantes afin de recenser les diverses opinions de ces dernières sur l'entrepreneuriat.

Les items ainsi obtenus sont soumis à la méthode des juges. Et, une côte d'ambiguïté est calculée pour chacun d'eux. Ceux jugés ambigus sont supprimés, remplacés ou reformulés.

Le questionnaire définitif renferme quatre volets et se présente donc comme suit :

- une fiche signalétique précisant les caractéristiques personnelles : sexe, âge, niveau d'études, statut matrimonial, catégorie socioéconomique des parents, etc. ;

-une échelle d'estime de soi, celle de Rosenberg (1979) : elle renferme 16 items auxquels l'enquêtée répond en optant pour l'une des modalités de réponses suivantes : Pas du tout d'accord, Pas d'accord, D'accord, Tout à fait d'accord ;

-un questionnaire sur l'aspiration à l'autonomie : il comporte 12 items dont 06 de caractère négatif (défavorable à l'aspiration) et 06 de valence positive (favorable à l'aspiration) ; à chacun de ces items, le sujet répond par « d'accord » ou « pas d'accord » ;

-une échelle de mesure d'intention entrepreneuriale : elle est formée de 12 items ; parmi ceux-ci, 06 sont de nature positive (encourage la libre entreprise) et 06 de caractère négatif (ne valorise pas l'intention entrepreneuriale) ; les réponses proposées à l'enquêtée sont au nombre de quatre : Pas du tout d'accord, Pas d'accord, D'accord, Tout à fait d'accord.

L'enquête s'est déroulée à l'université dans les amphithéâtres et salles de TD. Afin d'éviter les interférences des autres étudiants, nous avons opté pour le mode de passation collective. Les enquêtées répondaient à nos questions sur place.

Les informations brutes recueillies sont dépouillées et traitées statistiquement à l'aide du critère de signification du T de student. Celui-ci s'applique à la comparaison de données quantitatives, ici, les scores exprimant l'intention entrepreneuriale.

III. RESULTATS

Les résultats du traitement statistique des données issues du terrain sont examinés par rapport aux hypothèses de travail énoncées plus haut. Le premier concerne l'effet de l'estime de soi sur l'intention entrepreneuriale. Le second est relatif à l'impact de l'aspiration à l'autonomie sur celle-ci.

3.1. Estime de soi et intention entrepreneuriale chez les étudiantes

Le test statistique du T de student est employé pour la comparaison de deux groupes indépendants. Il est appliqué aux données du tableau ci-dessous :

Tableau II : Comparaison des scores moyens d'intention entrepreneuriale des étudiantes en fonction de leur estime de soi.

Estime de soi	Score moyen d'intention entrepreneuriale	Ecart type	Effectifs de sujets	Valeur du T	significativité
Faible (groupe 1)	$m_1=36.4$	$\sigma=5.26$	$n_1 = 40$	T = 2.30	P. $\leq .05$
Forte (groupe 2)	$m_2=38.92$	$\sigma=4.48$	$n_2= 40$		

La valeur du T de student s'établit à 2.30. Elle se révèle significative au seuil de probabilité .05. Il y a donc une différence significative entre l'intention entrepreneuriale des deux groupes de sujets déterminés par l'estime de soi. En témoignent la supériorité du score moyen des étudiantes ayant une estime de soi élevée

sur celui de leurs homologues dont l'estime de soi est faible ($m_2=38.92$ contre $m_1=36.4$). Se trouve ainsi confirmée notre première hypothèse de travail selon laquelle une estime de soi élevée favorise l'intention entrepreneuriale contrairement à une estime de soi faible.

Ce résultat peut s'expliquer par la théorie du comportement planifié qui stipule que l'individu planifie son comportement selon sa personnalité ou ses caractéristiques psychologiques propres. Autrement dit, la tendance des étudiantes à s'engager dans l'entrepreneuriat est fonction de leur personnalité notamment l'image que ces dernières ont d'elles-mêmes. L'étudiante qui a une estime de soi élevée est encline à se valoriser. L'idée relativement positive qu'elle a d'elle-même la met en confiance et l'incite à braver les risques liés à l'entrepreneuriat, à affronter l'incertitude du lendemain, à s'imposer dans la société par elle-même. Elle est comme animée d'un esprit d'adulte et entend prendre des initiatives sans attendre que l'entourage lui dicte ce qu'elle doit faire, c'est-à-dire l'infériorise en la traitant comme un enfant. La haute idée qu'elle a d'elle-même la libère de toute contrainte extérieure et crée en elle-même l'obligation morale de s'effrayer un chemin dans la vie, de réussir par ses propres initiatives. Alors elle est prompte à se lancer dans l'auto emploi, considérant sans doute le salariat comme une dépendance à l'égard d'autrui qui lui paraît insupportable, à tout le moins, non valorisant.

Il en va autrement de l'étudiante manifestant une estime de soi faible. Celle-là a une personnalité caractérisée par un manque de confiance en soi dans la mesure où elle n'a pas d'elle une image reluisante. Il peut même en résulter un sentiment d'insécurité personnel qui annihile tout désir d'initiative, de se lancer dans l'inconnu dont elle n'est pas sûre d'affronter ou de vaincre les dangers et menaces. Une telle tendance de la personnalité a pour effet de la scléroser quand elle ne la rend pas velléitaire, animée qu'elle est d'une demi-volonté qui « refroidit » son ardeur à se lancer dans la libre entreprise ou la possibilité à se décider par elle-même.

En définitive, tout se passe comme si les étudiantes développant une estime de soi élevée sont prédisposées à l'auto emploi alors que la personnalité de celles caractérisées par une estime de soi faible leur interdit de s'engager dans cette voie. Il va s'en dire que le salariat est l'option des secondes et l'entrepreneuriat une prédilection ou inclination des premières.

3.2.Intention entrepreneuriale et aspiration à l'autonomie

Pour examiner l'influence de l'aspiration à l'autonomie dans la vie sur l'intention entrepreneuriale chez les étudiantes, nous avons utilisé l'épreuve de signification du test T de student sur les données de ce tableau :

Tableau III : *Comparaison des scores moyens d'intention entrepreneuriale selon l'aspiration à l'autonomie chez les étudiantes.*

Aspiration à l'autonomie	Score moyen d'intention entrepreneuriale	Ecart type	Effectifs de sujets	Valeur du T	significativité
Faible (groupe1)	$m_1 = 34.67$	$\sigma = 4.56$	$n_1 = 40$	T = 6.63	P. $\leq .05$
Elevée (groupe2)	$m_2 = 40.65$	$\sigma = 3.45$	$n_2 = 40$		

Le T de student calculé est de 6.63. Il est significatif au risque d'erreur de 5%. Il indique donc l'existence d'une différence significative entre les deux groupes de sujets comparés sous l'angle de leur intensification entrepreneuriale. En effet, les étudiantes aspirant fortement à l'autonomie dans la vie ont un score moyen d'intention entrepreneuriale ($m_2=40,65$) plus élevé que celui de leurs paires témoignant une faible aspiration à l'autonomie ($m_1=34,67$). Notre seconde hypothèse de travail est ainsi corroborée par les faits. Nous pouvons donc affirmer qu'une forte aspiration à l'autonomie encourage à l'esprit entrepreneurial alors qu'une faible aspiration à l'autonomie ne favorise pas le développement de cet esprit.

La théorie des carrières de Hollande aide à comprendre ce résultat. D'après cette théorie, la fonction entrepreneuriale présente un ensemble de caractéristiques psychologiques propres à la personnalité qui l'exerce. On n'opte donc pas pour un emploi d'une manière hasardeuse mais on le fait à partir de ses traits de personnalité. Dans ce cas, les étudiantes animées d'une intention entrepreneuriale nous semblent relevées du type de personnalité "entreprenant" décrit par Hollande qui le caractérise comme étant, entre autres traits, ambitieux, aventurier, compétitif, confiant en soi. Une telle configuration psychologique porte à l'entrepreneuriat. L'ambition est le sel de la vie. Elle incite l'individu qu'elle anime à se surpasser dans des actions qui sont, pour lui, des opportunités lui permettant de réaliser ses desseins. Elle fait donc de lui un aventurier ayant le goût du risque et prêt à affronter parfois les incertitudes. Il en est ainsi chez les étudiantes manifestant une intention entrepreneuriale élevée. L'ambition qui est le moteur de leurs actes les pousse dans des aventures destinées à la concrétiser sans rechigner devant des situations de concurrence ou de compétition. La confiance en soi qui est l'un de leurs traits de personnalité les incite à aller toujours de l'avant, à tenter leur chance dans toutes les occasions qui s'offrent à elles, à affronter toutes sortes d'épreuves pour lesquelles elles sont encouragées par leur vision optimiste de la vie.

On ne s'aurait en dire autant des étudiantes aspirant peu à l'autonomie dans la vie dont on peut supposer qu'elles obéissent plutôt aux types de personnalité "réaliste" ou "conventionnel" isolés par Hollande (1997). Pour ce dernier, le type réaliste est conformiste, économe, fiable, et le sujet "conventionnel", calme, méthodique, consciencieux, obéissant, etc.

Au fond, les caractéristiques psychologiques correspondant à ces deux profils de personnalité nous semblent concordantes par leurs résonances et leurs effets dans l'action. Le fait d'être économe (le réaliste) rejoint l'esprit méthodique (du conventionnel). La qualité de conformiste (chez le réaliste) est semblable au caractère obéissant relevé chez l'individu conventionnel. Etre fiable (chez le réaliste) relève du fait d'être calme et consciencieux (caractéristique du sujet conventionnel).

Ainsi, les étudiantes relevant de type de personnalité réaliste ou conventionnel ne peuvent être que peu portées à l'esprit d'entreprise. Très calculatrices, elles ne s'aventurent pas dans des entreprises ou occasions qui peuvent leur paraître risquées. Toujours "posées" (consciencieuses, calmes, méthodiques), elles n'agiront que si les activités dans lesquelles elles veulent s'engager leur paraissent fiables. On comprend, dès lors, les faibles tendances à l'auto emploi, à l'entrepreneuriat.

De toutes les considérations précédentes, il ressort que les comportements vocationnels et la préférence pour tel ou tel métier ne sont pas tributaires que de l'environnement mais ils sont aussi et fondamentalement déterminés par les traits de personnalité des sujets. En d'autres termes, ils sont étroitement associés à notre identité.

IV. DISCUSSION ET CONCLUSION

L'objectif de cette étude est de mettre en évidence l'effet du niveau d'estime de soi et de l'aspiration à l'autonomie sur l'intention entrepreneuriale des étudiantes. Les deux hypothèses émises à cet effet sont confirmées. Autrement dit, le niveau d'estime de soi et la tendance à l'autonomie sociale impactent significativement l'intention entrepreneuriale. Plus précisément, une estime de soi élevée et une forte aspiration à l'autonomie prédisposent à la libre entreprise alors qu'une faible estime de soi et un faible penchant à l'autonomie ne sont pas propices à la manifestation ou au développement de l'intention entrepreneuriale. Certains travaux antérieurs rapportent des conclusions identiques. Ainsi, Delanoé et Brulhart (2011) montrent, à partir de la théorie du comportement planifié que l'attrait pour une carrière indépendante par rapport au salariat est essentiellement tributaire de l'attitude du sujet. Bouzekroui (2014) met l'accent, quant à lui, sur les facteurs personnels qui orientent les femmes vers la carrière d'entrepreneur. Il relève entre autres, le développement de soi, l'accomplissement et l'épanouissement personnel. Ces éléments peuvent aider le sujet à planifier son comportement, son choix professionnel. Bony (2013) indique qu'une estime de soi élevée permet de mettre en place des stratégies d'engagement face à une tâche et de garantir ainsi des chances de succès face à celle-ci. Autrement dit, des personnes d'un certain niveau d'estime de soi sont à même de faire face à une quelconque aventure entrepreneuriale. Fillion et al (2002) aboutissent aux mêmes résultats. Leurs conclusions, en effet, montrent que plusieurs raisons principales semblent motiver les étudiants à vouloir devenir entrepreneur. Il s'agit de pouvoir mieux se réaliser, mieux contrôler son environnement de travail, pouvoir se concentrer sur les activités qu'on aime, réaliser du nouveau, relever des défis personnels et maintenir une meilleure stimulation intellectuelle. Boudabbous (2009) abonde dans le même sens. Il soutient que l'éducation reçue et les stigmates que le milieu imprime à la personnalité stimulent positivement et significativement l'intention entrepreneuriale des individus. Dans le même ordre d'idées, Tounes (2003) affirme que les formations et programmes en entrepreneuriat, combinés avec des variables contextuelles et personnelles pertinentes, renforcent les perceptions des aptitudes entrepreneuriales qui, à leur tour, influencent positivement l'intention entrepreneuriale.

Au total, les travaux scientifiques antérieurs au nôtre dégagent des conclusions qui confortent nos résultats. Les variables personnelles, la perception de soi et le désir d'indépendance, jouent un rôle déterminant dans la manifestation de l'esprit entrepreneurial. Celui-ci ne dépend donc pas que des éléments environnemen-

taux comme les opportunités offertes, les fluctuations du marché de l'emploi. Par ailleurs, il faut noter que les travaux précédents incriminent la personnalité de façon générale alors que notre étude est plus précise puisqu'elle met en cause l'estime de soi.

En Côte d'Ivoire, malgré les efforts du gouvernement en matière de lutte contre le chômage et l'incitation à la création d'entreprise, les résultats restent mitigés. Le chômage reste massif avec un taux réel de plus de 45% et nombreux sont les jeunes chômeurs candidats au salariat. Le phénomène des intellectuels chômeurs reste préoccupant.

Dès lors, s'impose la nécessité d'une étude causale de la réticence ou de l'indifférence à l'auto emploi. C'est la perspective de la présente étude qui s'attache à l'examen de quelques déterminants psychosociaux de l'intention entrepreneuriale au niveau d'une couche sociale particulièrement vulnérable au chômage, le genre féminin, notamment au niveau des étudiants. C'est en ce sens que ce travail ouvre des pistes de recherches scientifiques ultérieures. Celles-ci gagneraient, en fécondité, à privilégier la prise en compte des facteurs psychosociaux dont l'orientation vers l'auto emploi. Elles s'attacheraient alors à intégrer les facteurs de la personnalité et ceux liés à l'environnement psychosocial pour l'explication de l'intention entrepreneuriale. Elles permettraient alors de comprendre que si les facteurs contextuels ou conjoncturels comme les textes législatifs ou juridiques, la location de ressources financières, la création de cabinets d'étude de dossiers ou de rédaction de projets sont des préludes indispensables à l'entrepreneuriat, il n'en demeure pas moins que l'individu est le moteur de celui-ci.

Il lui revient de l'entrevoir positivement et de s'y engager courageusement. Il ne peut le faire que s'il est libéré de ce qui peut porter atteinte à l'image de soi et de toutes contraintes à sa quête d'autonomie. C'est dans la mesure qu'il a une haute idée de lui-même (valorisation de soi) ou il est soucieux de se réaliser, de s'affirmer et de conquérir sa place au soleil qu'il brisera la chaîne des déterminations de toutes sortes (sociale, culturelle, politique, économique...), pour l'éclosion de ses possibilités, l'engagement franc dans l'auto emploi.

Sous cet angle, les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds internationaux et les organisations non gouvernementales sont invités à prendre le taureau par les cornes, à charger le fusil du pôle. Ils devraient axer leurs actions sur la personnalité même du sujet pour l'inciter à l'entrepreneuriat avant de prescrire les mesures d'accompagnement (règlementation, fonds, agence d'emploi). Il s'agit donc, pour eux, d'opérer une révolution des mentalités qui sera le déclic qui poussera les sujets vers l'entrepreneuriat. Les psychologues peuvent aider en relevant les résistances psychosociologiques à l'entrepreneuriat. Ils identifieront préalablement le regard des individus sur eux-mêmes, les préjugés, clichés et stéréotypes dont ils sont porteurs, dresseront l'inventaire de leurs principaux besoins idiosyncrasiques pour les rendre sensibles à l'auto emploi par une attitude et un comportement actifs dans leurs quêtes d'emploi.

A cet égard, des campagnes de sensibilisation tant radiophoniques que télévisuelles peuvent être organisées, des contacts directs avec des petits groupes choisis parmi les populations cibles peuvent être noués et un modèle de réussite sociale par l'entrepreneuriat, peuvent être présentés comme des idoles pour donner le goût à la libre entreprise et encourager ou renforcer l'intention entrepreneuriale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGEPE, (2012). Atelier de restitution de l'enquête emploi, rapport de travail.
AGEPE, (2013). Enquête Nationale sur la situation de l'emploi et le travail des enfants (ancêtre 2013). Document, Abidjan.
Ajzen, I. (1991). The Theory of Planned Behaviour. Organizational Behaviour and Human Decision Process, 50,2, 179-211.
Bony, K.N. (2013). Déterminants psychosociologiques de l'intention entrepreneuriale chez les étudiants ivoiriens. Thèse de doctorat de psychologie, Université Félix Houphouët Boigny. Cocody.
Boudabbous, S. (2009). L'intention entrepreneuriale des jeunes diplômés, Revue Libanaise de Gestion et d'Economie, 4,6 ,1-20.
Bouzekroui, H. (2014). Les obstacles à l'entrepreneuriat féminin au Maroc. Thèse de Doctorat en sciences de gestion. Université Abdelmalek Essaâdi.
Bowen, D.D. & Hisrich, D. (1986). The female entrepreneur : a career development perspective, the Academy of management review, 11,2, 393-407.
Chauchat, H. (1995). L'enquête en psychosociologie, paris, PUF.
Delanoé, S. & Brulhart, F. (2011). Analyse des antécédents de l'intention Entrepreneuriale de porteurs de projets Français, Aix Marseille université et Toulouse Business school, Presse de l'Université du Québec, 24,1 ,70-83.

- Ehui, P.J., Gbougnon, M., N'guessan, G.K.D. & Kouassi, S.S.A. (2011). La trajectoire des filles diplômées de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en Côte d'Ivoire. Rapport de Recherche en Education. Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE). Côte d'Ivoire.
- Filion, L.J., L'Heureux, D., Kadji-Youaleu, C. & Bellavance, F. (2002). L'entrepreneuriat comme carrière potentielle : Une évaluation en milieu universitaire. Rapport de recherche.
- Goudo, R. (2013). Education et la jeune fille en Côte d'Ivoire. Edition Bookelis, Paris.
- Guyot, J-L. & Lohest, O. (2008). Barrière à l'entrepreneuriat et primo création d'entreprise : le genre est-il une variable discriminante ? Rapport Belgique.
- Holland, J-L. (1997). Making vocational choices : a theory of vocational personalities and work environments. (3rd éd.), Odessa, FL : Psychological Assessment Resources.
- Leadafricaine, (2012). Egalité hommes – femmes, protection et promotion des droits et de l'émancipation sociale et économique des femmes. Rapport. Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
- (2014). Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique. Rapport.
- N'da, P. (2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. Paris, l'Harmattan.
- Rosenberg, M. (1979). Conceiving the self. New York, N.Y: Basic Books
- St-Jean, E., Tremblay, M. & Jacquemin, A. (2013). L'intention d'entreprendre sous le prisme de la théorie sociocognitive de la carrière : une comparaison homme/femme auprès d'étudiants universitaires. Congrès de l'académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation, Fribourg (Suisse), 22 au 25 octobre.
- Tounès, A. (2003). L'intention entrepreneuriale : Une recherche comparative entre des étudiants suivant des formations en entrepreneuriat (bac+5) et des étudiants en DESS CAAE. Thèse de doctorat ès Sciences de Gestion. Université de Rouen. France.

COUNTERFEITING DRUGS IN IVORY COAST: NETWORKS AND STRATEGIES OF ACTORS.

KROUBO Kafé Guy Christian.

Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan, UFR Criminologie.
BP V 34 Abidjan, (225) 09 33 45 14 kafechristian90@gmail.com

UTILISATION DU GAIN ISSU DU “BROUTAGE” A ABIDJAN

USE OF THE "BROUTAGE" PROFIT IN ABIDJAN

RÉSUMÉ : La présente contribution met en évidence la permanence des facteurs de risques socio-culturels et les tactiques d'adaptation des délinquants aux contraintes et aux occasions qui les entourent dans le développement du commerce illicite de médicaments pharmaceutiques en Côte d'Ivoire. L'étude a eu pour cadre, le district d'Abidjan, la ville de Niablé (département d'Abengourou à l'Est) et le village de Gbapleu (département de Danané à l'Ouest). Les enquêtés au nombre de 88, ont été interrogés à partir de deux techniques d'échantillonnage : l'échantillon de boule de neige et l'échantillon aléatoire. Les données recueillies grâce aux méthodes des groupes de discussion et d'entrevue en profondeur, ont fait l'objet d'analyse qualitative et quantitative. Les résultats montrent que l'homogénéité ethnique et culturelle entre les populations vivants de part et d'autre de la frontière, favorise des pratiques illicites socialement légitimées et dont les auteurs bénéficient de renforcements positifs, de protection, de gratifications sociales. Par ailleurs, les trafiquants utilisent la corruption et le crime violent comme modes opératoires pour s'adapter aux contraintes liées à leurs activités. En termes de réponse, face à la persistance du phénomène, l'étude propose une prise en compte des contextes d'usage et des modes d'appropriation des activités illicites dans les politiques de prévention.

Mots clés : Contrebande- contrefaçons de médicaments-homogénéité ethnique-crime-corruption.

ABSTRACT: This contribution highlights the persistence of socio-cultural risk factors and offenders' adaptation tactics to the constraints and opportunities that surround them in the development of the illicit trade in pharmaceutical drugs in Côte d'Ivoire. The study included the district of Abidjan, the town of Niablé (department of Abengourou in the east) and the village of Gbapleu (department of Danané in the west). Respondents numbering 88 were interviewed using two sampling techniques: the snowball sample and the random sample. The data collected through the focus group and in-depth interview methods were analyzed qualitatively and quantitatively. The results show that the ethnic and cultural homogeneity between the living populations on both sides of the border favors socially legitimate illicit practices and the authors benefit from positive reinforcements, protection and social rewards. In addition, traffickers use corruption and violent crime as *modus operandi* to adapt to the constraints associated with their activities. In terms of response, given the persistence of the phenomenon, the study suggests taking into account the contexts of use and the ways in which illicit activities are appropriated in prevention policies.

Keywords: Counterfeit-drug counterfeiting-ethnic homogeneity-crime-corruption.

I- INTRODUCTION

La contrefaçon de médicaments constitue un phénomène en pleine croissance aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement (Przyswa, 2013) avec des conséquences sur la santé publique (OMS, 2000) et l'ordre public (Przyswa, 2013).

Selon la convention Médicrime (Conseil de l'Europe, 2011) et le groupe IMPACT (Lery, 2015), « un produit médical est contrefait lorsqu'il y a une fausse représentation de son identité et/ou de sa source ». Cela s'applique au produit, à son conditionnement ou à toute autre information concernant l'emballage ou l'étiquetage. La contrefaçon peut s'appliquer à des spécialités ou à des produits génériques (OMS, 2011). Ainsi, les produits contrefaits peuvent être des produits contenant les bons composants ou de mauvais ingrédients, pas de principe actif ou un principe actif en quantité insuffisante ou encore des produits dont le conditionnement a été falsifié (IRACM, 2012) ». Telle que définie, la contrefaçon de médicaments comporte d'autres formes de délinquance, en plus des risques d'atteinte à la santé publique et au droit de propriété intellectuelle. Il peut s'agir de médicaments volés ou détournés, de médicaments qui n'ont pas d'autorisation de mise sur le marché (Collier, 2009). Même s'il s'avère impossible de fournir des statistiques mondiales fiables sur ce phénomène, en raison du chiffre noir considérable et des sources limitées, certaines études évaluent la contrefaçon de médicaments à environ 200 milliards de dollars (World Economic Forum, 2011) soit le premier secteur de trafics illicites devant la prostitution et le trafic des drogues illicites (Maes, 2003 ; World Economic Forum, 2011 ; IRACM, 2014). Pourtant, les pays émergents d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine restent la cible prioritaire du crime organisé et de la vente de faux médicaments qui menacent les fondements des systèmes de santé en contribuant à les discréditer aux yeux des populations (Binsinger, 2003 ; Harris, et al., 2009 ; Charpiat, 2011). Les médicaments de base comme les antibiotiques, les antipaludéens, ou encore les médicaments contre le VIH, font partie des plus contrefaits et vendus sur les marchés africains. Selon Hyeans (2011), les grands ports de Lagos, Cotonou, Lomé, Accra, Tema et Conakry sont les entrées privilégiées de médicaments frauduleux en Afrique. La position côtière des pays comme le Nigeria, le Bénin, le Togo et le Ghana en fait des portes d'entrée et des lieux de distribution privilégiés sur le continent. Niaufré (2014), constate que ceux en provenance des Emirats arabes unis via Dubaï et les territoires palestiniens sont soit soumis à plusieurs transactions intermédiaires, soit font route directement vers les côtes africaines sans transits. Les produits sont plusieurs fois transbordés, reconditionnés et les papiers falsifiés. Le but des trafiquants, empêcher la traçabilité de leur cargaison illégale. Pour d'autres auteurs, ces activités illicites sont le fait d'organisations criminelles (Cesoni, 2004), ou mafieuses (Favarel-Garrigues, 2002) qui se partagent de manière pacifique des territoires à une échelle globale. Comme toutes les activités criminelles (fausse monnaie, trafic de drogue ou d'armes, proxénétisme, trafic d'êtres humains), le trafic de contrefaçons et la vente illégale de médicaments s'enracinent là où le terrain est le plus propice (Keller, 2009). Les petits trafiquants locaux et, a fortiori, les réseaux internationaux du crime organisé n'ont de cesse d'exploiter les failles des systèmes nationaux, mais aussi les difficultés que rencontrent les autorités, les organismes nationaux et l'ensemble des acteurs de terrain chargés de prévenir et de réprimer ce trafic (Keller, 2009). De nombreuses causes fragilisent en effet les pays en voie de développement, notamment la faiblesse des systèmes de santé, ou de réglementation pharmaceutique, en termes de contrôle et

d'application (Charpiat, 2011). Les contrefacteurs profitent d'une certaine dérégulation pour pénétrer un marché après avoir transité par plusieurs pays (Przyswa, 2013). Cette technique nommée technique de la « rupture de la charge » par Davison (2011), consiste à « acheminer un produit contrefait vers sa destination finale en le faisant passer par un ou plusieurs pays tiers, qui autant que possible, ne sont pas réputés être des pays producteurs de contrefaçons. Par ailleurs, les contrefacteurs utilisent tous les moyens de transport possibles et fractionnent les étapes de fabrication et de conditionnement, dans le but de rendre délicate la traçabilité des marchandises (Pick, 2006).

Ces organisations criminelles ont aussi tendance à perfectionner le packaging de leurs médicaments plutôt que le contenu pour tromper des services douaniers sur l'origine des produits (Bate, 2012). A grande échelle, ces réseaux de contrefacteurs ont également la capacité de produire de faux certificats de conformité de qualité pour des médicaments ou autres faux documents officiels leur permettant d'infiltrer des réseaux légaux de grossistes ou des réseaux de distribution. La maîtrise du réseau de distribution étant en général le facteur clé des organisations criminelles les plus puissantes (Bate, 2012).

L'objectif étant de ne pas susciter la méfiance des structures de contrôles locales en associant les produits licites et illicites et en fragmentant au mieux la chaîne grâce à certains intermédiaires, ce qui rend encore plus difficile la remontée des filières (Przyswa, 2013). Moyer et Spink (2011), constatent que les criminels multiplient les zones d'entrée grâce aux nombreuses opportunités que leur offrent les flux logistiques. Les réseaux criminels peuvent fonctionner en s'ajustant aux conditions du marché et en exploitant les possibilités qui s'offrent à eux (Monnet et Véry, 2010). Ils trouvent perpétuellement de nouvelles idées dans les failles de circonstances liées au marché et aux lois (Sloterdijk, 2006). En effet, ces trafiquants font preuve d'une grande habilité pour repérer les dysfonctionnements au sein de la chaîne de distribution et vont jusqu'à commettre des vols ou des détournements de médicaments vers le marché noir (Przyswa, 2013).

En définitive, ils profitent de la faiblesse de l'État de droit et de la pauvreté des populations dans certains pays, pour y multiplier des activités illicites (Luntumbue, 2012). C'est sûrement pour ces raisons que l'Union des Fabricants (2005), considère qu'il n'existe pas de réseaux classiques et constants de trafiquants, mais une multitude de pays de transit, choisis le plus souvent en fonction du manque de rigueur des contrôles qui y sont effectués. Toutefois, selon Pick (2006), le marché de la contrefaçon de médicaments serait la conséquence de la lutte antidrogue qui aurait incitée certains groupes criminels structurés à se réorienter vers ce trafic où les risques de sanctions sont moindres et les profits restent élevés.

Les pays de la sous-région ont pourtant développé, au cours de ces dernières années, un ensemble d'instruments juridiques et de stratégies de lutte qui pourraient s'avérer pertinents s'ils étaient suffisamment appliqués.

La Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays en développement, n'échappe pas à ce phénomène en pleine expansion (Anoi, 1998 ; Kachi et al., 2011 ; Lida, 2013 ;). Selon Legris (2005), le marché informel couvrirait 30% du marché national de médicaments. À Abidjan, en dehors du marché de ROXY (situé dans la commune d'Adjamé), il existe plusieurs sites de ventes de médicaments de la rue dissimulés dans toutes les communes (Kachi, Angbo-Effi et al., 2011 ; MSHP, 2009). Plusieurs travaux évoquent divers facteurs pour expliquer le phénomène que l'on pourrait regrouper en quatre types. Les facteurs culturels qui regroupent l'analphabétisme et l'automédication (Traoré, 1999 ; Yoro, 2016), l'origine culturelle religieuse du ma-

lade (Fainzang 2001) ou encore le rôle du malade et de son entourage (Yoro, 2012). Les facteurs liés à la faiblesse du contrôle social formel qui évoquent l'insuffisance du cadre juridique, des sanctions et des mesures administratives non adaptées aux risques (Kroubo, 2013 ; MSHP, 2009 ; Achi O., 2003) et la porosité des frontières (Traoré, 1999 ; Anoi, 1998). L'inaccessibilité géographique et financière des médicaments (Coulibaly et Toumi, 2014 ; MSHP, 2009) liée soit aux coûts des médicaments, soit à la faible production locale (seulement 6%) et la pauvreté (Memon, et al., 2016). Dans ce pays, moins de 10 % de la population possède une assurance de santé et 90 % des dépenses de santé du ménage sont consacrées à l'achat de médicaments, favorisant ainsi la prospérité du marché parallèle (PNSCA, 2015).

Dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon des produits médicaux et la criminalité pharmaceutique, le législateur ivoirien a fait œuvre d'actualisation du cadre juridique applicable à cette activité en adoptant le 16 Juillet 2015, trois nouvelles lois parmi lesquelles la loi 2015-533 relative à l'exercice illégal de la pharmacie. Cette réglementation instituait depuis 1954 un monopole du commerce du médicament au profit des pharmaciens et créait le délit d'exercice illégal de la pharmacie (J.O.R.C.I, 2015 ; Yebouet et Koffi, 2016).

Au niveau de la répression, les autorités mènent régulièrement des opérations de saisies et de destructions des médicaments de rue, dont la dernière en date, fut celle lancée en collaboration avec l'organisation internationale de la police criminelle (OIPC-INTERPOL) en Mai 2014. Cette opération de grande envergure, dénommée « porc epic » a permis la saisie de 35 tonnes de produits pharmaceutiques non-enregistrés (Ppne) au marché de Roxy, à Adjamé, 42 tonnes à Man (Ouest du pays), 50 tonnes dans le village de Bounoufla, situé à 30 km de Daloa (centre Ouest), et 127 tonnes dans les autres villes du pays (Moussa, 2014). Par ailleurs, les autorités ont saisi en 2016 dans la ville de vavoua, 50 tonnes de faux médicaments et procédé à la destruction du marché de Roxy considéré comme l'épicentre des médicaments de la rue en Cote d'Ivoire (Moussa, 2017).

Malgré ces actions, le marché frauduleux des médicaments pharmaceutiques, gagne d'autres sites du district d'Abidjan et de l'intérieur du pays. Il semble que le commerce de médicaments de contrefaçons en Côte d'Ivoire, supporte les actions de répression de l'Etat et élargit ses champs d'action. Quelles sont les stratégies utilisées par les trafiquants pour répondre au défi posé par leur activité illicite ? Quelles sont les opportunités criminelles qu'exploitent les acteurs de l'exercice illégal de la pharmacie ?

L'objectif de la présente étude est d'appréhender les déterminants de la contrebande des produits pharmaceutiques en Côte d'Ivoire. L'étude s'appuie sur deux hypothèses à savoir :

- 1- Le trafic de médicaments de contrefaçons est lié à la permanence des facteurs de risque socio-culturels dans les zones frontalières.
- 2- Les réseaux de trafic prospèrent en raison d'un mode de fonctionnement basé sur le crime et la corruption.

Pour vérifier ces hypothèses, l'étude fait référence à deux modèles théoriques : la théorie économique du crime de Gary Becker (1968) et la théorie de l'apprentissage de la conduite antisociale d'Akers (1973).

Concernant la théorie économique du crime, les auteurs considèrent que le niveau de criminalité dépend de l'équilibre existant entre les incitations, positives et négatives, à commettre ou non des délits (Cusson, 1983). Les délits et crimes sont alors conçus comme des actions posées par des êtres humains qui choisissent, anticipent et corrigent le tir à la lumière de l'expérience. Selon cette logique, l'explication des

infractions devrait être cherchée, dans les résultats visés puis obtenus par ces actions (Cusson, 1981), mais également dans la capacité de reproduction et d'innovation des méthodes utilisées par les trafiquants pour accumuler du capital et défendre leurs intérêts. Dans cette étude, la théorie permet d'identifier les capacités et stratégies utilisées par les trafiquants pour dominer les risques inhérents à leur métier.

La théorie de l'apprentissage de la conduite antisociale d'Akers (1973), considère que la conduite criminelle est apprise comme le comportement conformiste. Toutefois, son acquisition, sa continuation et sa cessation dépendent fortement de deux conditions : un renforcement différentiel de cette conduite par rapport à un comportement alternatif de type conformiste ou déviant et la définition par les jugements moraux de l'entourage de la conduite déviante comme désirable ou tout au moins comme justifiée (Akers, 1973; 1994 ; Koudou, O. 2007, 72). Dans une étude qu'il a réalisée sur les principes de l'apprentissage social appliqué à la toxicomanie et l'alcoolisme, Born (1983 :194), conclut par des résultats similaires. L'auteur affirme que ce sont les groupes de références comme la famille, les groupes de pairs qui sont la principale source de ces renforcements et définitions normatives. Le comportement délinquant représente alors une conduite opérante acquise aussi par des renforcements positifs ou aversifs d'ordre individuel, tels l'obtention de gains financiers, l'approbation des proches, l'acquisition d'un statut au sein d'un groupe particulier (Fleury et Fredette, 2002). A travers cette théorie, le trafic illicite de faux médicaments est appréhendé comme l'effet de renforcements normatifs qui font état de facteurs de risques permanents.

II- METHODOLOGIE

1- Terrain d'étude

Les enquêtes se sont déroulées dans trois localités différentes : Abidjan, Niablé à l'Est et Gbapleu à l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

Dans le district d'Abidjan, l'enquête a concerné les marchés de la commune d'Adjamé, la cellule de lutte contre les produits pharmaceutiques non enregistrés (PPNE) au sein de la préfecture de police et la brigade anti drogue de la gendarmerie nationale. Plusieurs études portant sur les médicaments de la rue et réalisées à Abidjan attestent d'une prépondérance de ces produits dans toutes les communes (Legris, 2005 ; Memon et al., 2016 ; Alloko-N'guesan et al., 2017). Concernant Gbapleu, village de la sous préfecture de Kouhan-Houlé, dans le département de Danané à 670 km d'Abidjan, l'enquête a duré de Novembre à Décembre 2016. Le village se trouve dans le massif du mont Nimba, et partage ses frontières avec la Guinée et le Liberia. C'est une zone totalement couverte de forêts dont certaines ont un prolongement jusqu'en Guinée. Elle est traversée par les fleuves N'zoo, Nuon et Cavally qui marquent les frontières naturelles entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Liberia. La population fait partie du canton « kalé » du groupe ethnique Dan ou Yacouba qui partage certains traits culturels avec des peuples du Liberia. La localité de Niablé, dernière étape de notre enquête, est une ville frontalière située à 3 Km d'Ossey-Koaudjokro, premier village du Ghana. Nous y avons séjourné du 8 au 23 Janvier 2017. La population autochtone fait partie du royaume Indénien et appartient au peuple Agni N'dénien, un sous- groupe Akan, originaire du royaume Ashanti situé au Ghana, avec lequel elle partage des pratiques socioculturelles. Au regard de leur situation géographique, et des activités marchandes qu'elles partagent avec les pays voisins, ces localités présentent des caractéristiques criminogènes pour rendre compte du trafic de faux médicaments.

2- Echantillon d'enquête.

Nous avons interrogé 88 personnes réparties comme suit : Trafiquants (trafiquants ; passeurs ; convoyeurs) : 23 ; agents des forces de l'ordre (policiers, gendarmes, douaniers, frci) : 20; populations des zones frontalières 45. Nous avons utilisé deux types d'échantillonnages à savoir l'échantillon par réseau ou boule de neige et l'échantillon aléatoire simple. La première technique a servi à interroger les trafiquants. Nous avons d'abord soumis l'enquête à la présidente des femmes du marché de Roxy (épicerie du marché de faux médicaments à Abidjan) qui à son tour nous a introduit auprès de deux trafiquants qui par la suite nous ont présenté d'autres trafiquants, des passeurs et des convoyeurs de véhicule de transport qui assurent la livraison des produits. Cette technique a paru nécessaire dans la mesure où contrairement aux revendeurs installés dans les marchés et aux abords des rues, les trafiquants sont invisibles et très méfiants. Le recrutement des enquêtés a donc été opéré de façon progressive et ciblée. L'échantillonnage aléatoire a concerné des forces de l'ordre, des populations des zones frontalières et des revendeurs. Ainsi, pour s'exprimer sur l'objet d'étude, l'agent de police ou de gendarmerie devait avoir participé à une opération de saisie de médicaments prohibés ou de lutte contre les trafiquants ou appartenir à une unité spécialisée dans ce domaine. Concernant les sujets des zones frontalières, ils devraient avoir soit facilité le transport des médicaments soit en avoir été témoin.

3- Instruments de collecte et d'analyse des données.

Pour interroger les forces de l'ordre, les revendeurs, et les populations des zones frontalières, nous avons choisi la méthode des groupes de discussion. Celle-ci consiste en une méthode de recherche qualitative axée sur la discussion de groupe autour d'un sujet prédéfini et limité (Robinson, 1999). Les items portaient sur les réseaux, les stratégies des trafiquants, les facteurs de risques, l'implication des populations des zones frontalières dans ce commerce illicite. Pour chaque catégorie d'enquêtés, les participants se parlaient entre eux, commentaient les propos des autres. Ce qui amenait chacun à comparer ou à contraster son point de vue avec celui des autres. Cela a eu pour avantage, non seulement d'assurer une meilleure fidélité des transcriptions, mais aussi une meilleure compréhension des discussions. Concernant les trafiquants et les convoyeurs, l'entrevue en profondeur a été privilégiée. Cette technique, bien que ciblée, est discursive et permet au chercheur et au répondant d'approfondir le sujet tout en demeurant dans le contexte d'une conversation guidée. Elle fut utilisée par souci de mettre les trafiquants au cœur des échanges, de leur donner la liberté de détailler au maximum leur opinion sur le sujet, mieux exprimer leurs perceptions et échanger sur les éléments pertinents qui correspondent à l'objectif de l'étude. Pour les méthodes d'analyse, l'accent a été mis sur l'analyse quantitative et qualitative. Ce qui a permis d'obtenir des données statistiques sur le terrain et d'interpréter les avis et les propos des enquêtés. Le test de Khi carré a permis de vérifier le lien entre les variables dépendantes et indépendantes.

III- RESULTATS

Les résultats portent sur les facteurs de risques et les stratégies des trafiquants pour infiltrer le territoire national. Les facteurs de risques concernent la complicité des populations dans les activités de contrebande et sont liés aux liens ethniques et cul-

turels avec les contrebandiers et au sentiment de délaissement éprouvé vis-à-vis de l'Etat. Quant aux stratégies des délinquants, il s'agit du recours au crime violent et à la corruption.

Tableau 1 : Répartition des facteurs explicatifs selon les enquêtés.

Enquêtés Facteurs	Trafiquants		Forces de l'ordre		Population des zones fronta- lières		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Liens ethnique et socioculturels	9	39.13	10	50	31	68.89	50	56.82
Sentiment de délaissement	2	08.70	2	10	11	24.44	15	17.04
Usage du crime et corruption	12	52.17	8	40	03	06.67	23	26.14
Total	23	100	20	100	45	100	88	100

Source : nos enquêtes.

$\text{Khi}^2 = 19,86$, khi^2 S au seuil de 0,05 pour 4 ddl, $P(X \geq 9,48) = 0,05$.

1- FACTEURS DE RISQUE SOCIO-CULTURELS PERMANENTS

1-1-Poids des liens ethniques et culturels entre les peuples frontaliers.

Le marché illicite est alimenté en grande partie par la contrebande de produits issus des fabricants étrangers. Il existe selon les enquêtés, dans les pays comme le Ghana et la Guinée des fabricants ou des réseaux de trafiquants qui approvisionnent le marché national en Côte d'Ivoire.

1-1-1- Dans la zone frontalière Est.

Dans les zones frontalières de Gbapleu à l'Ouest et de Niablé à l'Est, la contrebande est omniprésente. Les contrebandiers qui font rentrer des marchandises de diverses natures parmi lesquelles les médicaments pharmaceutiques, opèrent selon un code de conduite où la parole donnée et la confiance mutuelle sont le mode opératoire. Cette activité clandestine est assurée à la fois par les commerçants traditionnels, par les travailleurs migrants qui sont dans les plantations de cacao et café, et les planteurs. Les relations socioculturelles entre les populations vivant de part et d'autre de la frontière favorisent les activités de contrebande. En dépit des limites territoriales tracées depuis la colonisation, les autochtones de la région de l'Indenié-Djuablin ont conservé leur relation socioculturelle historique avec certains peuples du Ghana. Selon les autorités coutumières de l'Indenié-Djuablin, le royaume Indenié appartient au peuple Agni N'denian, un sous groupe Akan, originaire du royaume Ashanti situé au Ghana, précisément de la région d'Agnuangnuan (Les archives du royaume de l'indenié -Abengourou).. Leur migration en Côte d'Ivoire remonte au milieu du 18^e siècle et fait suite à un conflit entre leur royaume et celui du Denkyra. Malgré la frontière, les peuples Agni et Ashanti ont le sentiment d'être membre d'une même communauté. D'ailleurs, dans les villages d'asemanou et ewouessou (Niablé), vivent les Assayié, groupe ethnique du Ghana qui est l'équivalent des Agni de Côte d'Ivoire. Ces populations frontalières ont en partage rites, coutumes, cérémonies et même des terres issues de certains legs et héritages. Ainsi,

de nombreux paysans, indépendamment de leurs origines, possèdent des terres et des plantations de part et d'autre de la frontière. Dans un tel environnement, la solidarité ethnique et les liens socioculturels prolongent les canaux d'échanges frontaliers et renforcent des éléments de confiance et de soutiens mutuels nécessaires aux opérations illicites. Sur la base des liens de sang, de la même histoire générationnelle, ou de l'appartenance ethnique et culturelle, les populations autochtones participent aux activités illicites et apportent aides et protections aux contrebandiers. Selon un notable de la cour royale, les liens ancestraux que partagent le peuple Agni et les trafiquants Ashanti ne saurait s'effriter par des dénonciations judiciaires liées à des conduites ancrées dans les habitudes de vie : *« C'est très mal vue dans notre société de dénoncer un frère ou une sœur à la police ou à la gendarmerie pour une affaire de commerce, nous sommes tous frères d'un même village ici, quand ils ont des problèmes chez eux ils viennent se cacher ici, et nous aussi nous allons nous réfugier chez eux en cas de problème, d'ailleurs les comprimés dont on parle sont utilisés au Ghana »*. Pour beaucoup d'habitants de ces zones, ce commerce parallèle n'a rien d'illégal, il est la continuité des circuits d'échanges que leurs peuples respectifs entretenaient depuis de longues années, qui ont été paralysés par les lois de l'économie nationale. Les trafiquants utilisent des voies maritimes, des pistes villageoises créées dans les forêts pour acheminer les produits vers les lieux de stockage et de distribution. Ils sont aidés dans ces tâches par des jeunes appelés trotteurs, venus de divers villages pour les activités de guetteurs, passeurs et de porteurs. Chaque jour, ils se rendent à la gare routière ou sur les pistes villageoises pour négocier avec des clients fidèles des prestations qui vont de 5 000 FCFA à 40.000 voire 50.000 FCFA.

Une fois les médicaments réceptionnés, ils sont par des voies détournées déchargés au campement d'Ossybissa (si tu ne sais pas il faut demander, traduction littérale de l'Ashanti langue parlée au Ghana) situé sur l'île Boulay dans la commune de Yopougon. D'autres passeurs prendront le relais, pendant la nuit, à bord de pinasse, des bateaux construits de façon artisanale pour regagner la rive et les sites de stockage. Le stockage permet de brouiller les pistes et donner le temps aux éclaireurs ou autres intermédiaires de s'assurer de la sécurité des lieux de distributions.

1-1-2- Dans la zone frontalière Ouest.

Dans la zone Ouest, près du Liberia et de la Guinée, la contrebande des médicaments de contrefaçons est le résultat de la solidarité ethnique des peuples partageant la même langue. En effet, il existe quatre groupes ethniques des deux côtés de la frontière, le groupe Yacouba dans la région de Danané appelé (Gio) dans le nord du comté de Nimba (Libéria), le groupe Gueré (Krahn) dans la région de Guiglo et dans le sud des comtés de Nimba et de Grand (Gedeh), le groupe Kru (Grebo) dans la région de Tabou et les comtés de River Gee et de Maryland (Libéria), et le groupe Malinké (Madingo) à travers l'ouest de la Côte d'Ivoire et dans la région de Nimba. Cette homogénéité ethnique et culturelle, par endroits, entre les différents peuples favorise un minimum de relations de confiance nécessaires à la conduite d'affaires commerciales. Ces liens familiaux et de parenté transfrontaliers signifient que les visites des villages voisins au-delà de la frontière sont extrêmement courantes et continuent de renforcer les liens socioculturels des populations. Le trafic à la frontière Ivoir-guinéenne est favorisé à la fois par les liens ethniques entre les peuples Yacouba installés à Gbapleu (Côte d'Ivoire) et ceux de Gueguapo (Guinée) et le massif du mont Nimba, une zone forestière et

montagneuse qui s'étend sur les territoires des deux Etats. Les trafiquants de médicaments partent de Gueguepo (Guinée). Ils ont le choix entre plusieurs options pour rallier Gbapleu (Côte d'Ivoire), considéré comme le centre commercial de la zone situé à 5 km du poste frontière. De Gueguepo, ils se rendent à Gouela par pirogue en traversant le fleuve Guégué puis aidés par des chasseurs traditionnels et des guides natifs de la région, ils passent par la forêt et les plantations villageoises du mont Nimba pour se retrouver à Yeale (Côte d'Ivoire). A partir de cette localité, ils se rendent soit à Danipleu ou à Gbapleu pour écouler leurs marchandises. Les trafiquants en provenance de la zone de Tuo dans le sud du mont Nimba se rendent également à Yealé puis traversent le fleuve Nuon qui fait office de frontière naturelle entre la Côte d'Ivoire et le Liberia pour avoir accès à la région. La dernière option consiste à passer par le poste d'observation en payant un droit aux soldats des forces nouvelles pour regagner la première localité ivoirienne Gbapleu. Certains trafiquants dissimulent leurs produits dans les plantations agricoles environnantes pour ensuite les déplacer la nuit venue. Ils payent aussi les services des paysans, qui se chargent de les transporter comme des produits agricoles à quelques kilomètres de la zone douanière ou des passeurs, pour la plupart des ex rebelles armés de fusil, qui font la traversée moyennant une somme qui fluctue entre 25 000 et 50 000 FCFA. Du côté du Liberia, les tribus Gio (Boutouo) et Yacouba (Bin -Houyé) en Côte d'Ivoire sont un seul et même peuple séparé par la frontière. Les déplacements sont donc difficiles à endiguer du fait des liens ethniques communs des populations. On remarque qu'en général, les communautés locales transfrontalières privilégient la loyauté ethnique sur la loyauté civique. Dans ces conditions, il n'est pas facile pour les forces de l'ordre de traquer des malfaiteurs qui trouvent de part et d'autre de la frontière, aide, complicité et refuge de la part des frères de sang. Des jeunes du village de Gbapleu interrogés à ce propos estiment que les activités illicites sont le fait de la frontière artificielle illégitime créée par l'administration coloniale : *« Comment peut-on parler de contrebande alors que des villages ivoiriens et guinéens s'étendent de part et d'autre de la frontière, des personnes qui vivent en Côte d'Ivoire ont leur plantations, leur campement ou leur village maternelle de l'autre côté en Guinée ou au Liberia ; on ne peut pas faire emprisonner nos frères, nous sommes liés par le sang ! »*. Ce rejet des cadres sociaux hérités de la colonisation est conforté par une exceptionnelle solidarité ethnique des populations frontalières et les périphéries commerciales informelles qui constituent une riposte à la mise en place de frontières jugées arbitraires. Au final, les liens ethniques et culturels que partagent les trafiquants et les peuples des zones frontalières favorisent les activités illicites dont le trafic de médicaments contrefaits.

1-2-Sentiment de délaissement.

Dans les zones frontalières, la population admet dans sa globalité, le commerce de faux médicaments en tant que moyen de survie et de recours thérapeutique accessible devant l'incapacité de l'Etat à leur assurer une couverture médicale adéquate. Le sentiment d'être exclu des mécanismes d'intégration sociale est assez partagé. Les enquêtés considèrent ne pas bénéficier suffisamment de politiques de développement alors que leurs villes constituent les portes d'entrées de capitaux pour l'Etat. Dans ce contexte, les activités souterraines s'effectuent avec beaucoup plus de légitimité et apparaissent même comme normales, comme un palliatif aux inégalités sociales dont les populations se disent victimes. Pour les couches défavorisées le trafic de faux médicaments fait partie d'une série d'activités de débrouille qui marquent leur quotidien. C'est une solution peu coûteuse et rapidement opération-

nelle avec une portée financière pour satisfaire des besoins existentiels. Dans la zone de Niablé par exemple, suite à la chute des prix des produits agricoles, de nombreux acteurs du secteur agricole se sont tournés vers cette activité. Le commerce illicite y est considéré comme une «institution locale» pour renforcer la sécurité économique. Il semble être à la fois un outil d'intégration social, mais en même temps, traduit l'adaptabilité des acteurs locaux face à diverses contraintes institutionnelles et structurelles. Par ailleurs ce sentiment d'inégalités sociales subies, favorise de fréquentes immixtions de certains acteurs du système de défense sociale dans les affaires judiciaires, réduisant davantage l'efficacité des actions des forces de l'ordre.

En effet, les relations sociales dans les régions étant fondées sur le bien-être commun, interpellé une personne en quête de fortune apparaît comme un sacrilège, dès lors que sa conduite est jugée légitime par son entourage. Les intervenants procèdent par des injonctions, des menaces pour influencer les décisions judiciaires. Ainsi, l'interventionnisme des cadres de la région, des autorités coutumières, et de riches personnages dans les affaires pénales et civiles engendre une méfiance des forces de l'ordre vis-à-vis des contrebandiers ou trafiquants de produits pharmaceutiques. Des enquêtés dénoncent en effet des libérations suspectes de personnes interpellées, des règlements à l'amiable et des complicités au sein des agents de sécurité qui créent un climat d'impunité de l'appareil judiciaire.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce sont les populations qui manifestent leur agacement face aux intrusions récurrentes des agents des services de sécurité dans les affaires de contrebandes et des activités illicites. Dans la zone d'Abengourou par exemple, où les pesanteurs culturelles influencent fortement les décisions de justice, de nombreux trafiquants interpellés sont libérés sur simple intervention de l'autorité royale ou des membres de sa cour. Un notable de la cour royale de Niablé témoigne : « *Avant la crise de 2010, le roi a demandé et obtenu l'affectation de l'ex commandant de brigade de la gendarmerie d'Abengourou qui couvrait toute la zone. La population lui reprochait d'être trop sévère envers les contrebandiers, de faire des contrôles intempestifs dans les villages, de saisir les marchandises et donc à la longue d'appauvrir encore plus les gens* ». Ces faits qui montrent toute l'importance que les activités illicites ont dans les habitudes de vie des populations locales, ont été confirmés par les agents de la section anti-drogue de la gendarmerie d'Abidjan. Par ailleurs, les agents de sécurité ne peuvent procéder aux arrestations de suspects dans les villages sans l'accord préalable des chefs coutumiers. Ce sentiment d'impunité amenuise également les actions des forces de l'ordre qui craignent des potentielles représailles de la part des bandits remis en liberté. En définitive, les attitudes favorables de la population pour les activités de trafic notamment les médicaments de contrefaçons réduit aussi les actions des forces de l'ordre. Un agent des Douanes explique : « *Dans cette région, la royauté a une forte influence, il faut travailler en fonction de la mentalité et de la culture des gens. Si tu fais une erreur, le roi va demander que tu sois muté ailleurs, alors nous travaillons avec prudence, parce que ce n'est pas toujours qu'on est affecté à la frontière !* »

Cette tolérance sociale du trafic illicite de médicaments, évolue dans un contexte sécuritaire de faible mobilité des forces de l'ordre. La longue frontière avec le Ghana, marquée par les cours d'eau et un milieu boisé rendent difficile la détection des franchissements illégaux. Par ailleurs, les postes frontières, à l'Est comme à l'Ouest ont cette particularité d'avoir la présence de membres des FRCI sur la ligne de front, de la police et de la gendarmerie en deuxième ligne et enfin des douanes, ce

qui contrevient à la législation douanière qui prévoit que l'administration des douanes est en première ligne. Par ailleurs selon le chef de poste douanier à Abengourou la plupart des opérations de contrebande se déroulent la nuit, car les agents des douanes ne sont pas armés et il n'y a pas de patrouilles aux frontières organisées la nuit par les douanes alors que les postes frontières des douanes sont entièrement contrôlés par les FRCI. Les moyens de mobilité, quand ils existent, sont en mauvais état, ne permettant pas aux patrouilles de s'éloigner de leur base ou même de répondre aux sollicitations des administrés. L'intense activité économique dans un environnement peu sécurisé constitue, pour les criminels, des opportunités de passage à l'acte. Un trafiquant de l'axe Osseykro-Niablé affirme ceci : *« Nous craignons plus les abus de confiance et l'escroquerie dans nos transactions, et non pas les forces de l'ordre. Ils ne sont pas équipés, souvent ils ne sont pas armés, et ils sont beaucoup intéressés par l'argent ».*

2- RECOURS A LA CORRUPTION ET AU CRIME

Selon les témoignages recueillis, les trafiquants de produits pharmaceutiques auraient recours à la corruption et au crime pour échapper aux contrôles des forces de l'ordre. Dans les zones frontalières, la contrebande de faux médicaments serait autant avantageuse pour les trafiquants, la population locale que les agents des services de contrôle et de la justice, qui reçoivent des pots de vin en contrepartie de leur silence et de leur "contribution" au crime. Les trafiquants n'hésitent pas à payer de fortes sommes aux agents en patrouilles dans les forêts ou sur les routes pour préserver leurs marchandises. Il est fréquent de voir des camions surchargés escortés par des FRCI, des douaniers ou des gendarmes qui vraisemblablement, connaissent le contenu. L'escorte vise à faire croire à une sécurisation du camion, pour éviter des coupeurs de route. Selon le rapport (2016) de la cellule anti-drogue de la gendarmerie nationale de Daloa, dans la nuit du jeudi 28 avril 2016, peu après 2h, un camion chargé, en provenance de Sipilou (à environ deux kilomètres de la frontière avec la Guinée), et escorté par des Douaniers a été intercepté par des Gendarmes au poste contrôle de Guessabo, grand carrefour. Le véhicule des douaniers qui était légèrement en retrait, a pris le chemin du retour à la vue des Gendarmes. L'inventaire qui s'en est suivi a permis de décharger quarante (40) tonnes de médicaments interdits de vente en Côte d'Ivoire et de faux médicaments sans indication. Le chef de la cellule interrogé au cours de l'enquête, explique les cas de corruption et de complicité avérés des agents de sécurité qui fragilisent aussi la lutte contre la criminalité : *« Lorsque nous les avons interrogés, les occupants du camion, ont affirmé avoir remis un million (1.000.000) de francs CFA aux douaniers qui les escortaient et 500.000 FCFA aux FRCI qui tenaient le poste de contrôle de Man, au nom de leur boss, rester en Guinée, pour pouvoir passer sans problème ».*

Pour les agents des forces de l'ordre en fonction aux postes frontières, la crainte de rencontrer des bandits armés est dissipée par les pots de vins et autres récompenses qu'ils obtiennent des trafiquants pour faciliter le transport de leurs marchandises. Généralement, sous-équipés en moyen de mobilité et de répression, et évoluant dans un environnement où des activités légalement interdites sont socialement légitimées, les agents de contrôles sont vulnérables. Des agents de forces de l'ordre en poste à Niablé expliquent : *« Il est difficile de résister à la corruption ; les trafiquants sont prêts à tout pour faire passer leur marchandises. Certains nous proposent 2 millions voire 5 millions or vous savez que nous ne sommes pas bien payés ; si tu confisque les produits tu as juste une prime et c'est tout ».*

Dans le processus de corruption, deux méthodes sont souvent utilisées. Dans le premier cas, le trafiquant étranger (Ghanéen ou Guinéen) prend attache avec un acheteur ivoirien pour conclure un contrat de vente et convoie les produits jusqu'à la frontière. La marchandise est ensuite évacuée par les manœuvres des jeunes villageois spécialisés en la matière, chez le transporteur qui se charge de la livrer au propriétaire à Abidjan. Selon les enquêtés, cette technique est coûteuse, car le trafiquant remet une importante somme d'argent au transporteur qui se charge de verser des pots de vin à chaque barrage rencontré. Un trafiquant rencontré à Niablé raconte : *« Cela demande beaucoup d'argent parce que les agents du barrage suivant se disent que tu as donné beaucoup d'argent au précédent barrage, donc ils demandent plus, mais nous sommes préparés à tout, on paye et on passe »*.

Dans le deuxième cas, plus fréquent à l'Ouest, dans la zone de Danané, le trafiquant ivoirien sur la base de la confiance, de la parole donnée, ou des rapports de longue durée, s'attache les services d'un trafiquant Guinéen ou Libérien. Ce dernier se charge de faire parvenir les marchandises à Toulepleu ou à Gbapleu. Des jeunes passeurs, natifs de la région prennent le relais et livrent la marchandise au marché de Bonoufla dans le département de Vavoua. Les médicaments prendront le chemin d'Abidjan deux à jours après pour être livrer au client. Dans ce type d'approvisionnement, le trafiquant corrompt à l'avance un agent de la cellule anti-drogue, qui se charge à son tour de lui fournir toutes les informations sur les moments propices de passage du véhicule et lui apporte toute son aide en cas de fouille. A ce propos, un trafiquant de faux médicaments de l'axe Guinée-Bonoufla, explique : *« Avant qu'on ne quitte la frontière, la vieille mère (entendez la patronne) appelle les policiers et leur donne leur argent, mais elle nous envoie aussi de l'argent pour gérer les imprévus, dans ce métier de médicaments il faut avoir de l'argent, tant que tu as l'argent tu payes les barrages et tu passes »*.

Toutefois, selon les forces de l'ordre, certains trafiquants sont armés et n'hésitent pas à faire usage d'armes à feu lors d'accrochage ou d'interpellation. Selon les données de l'enquête, les bandits s'approvisionneraient en armes auprès de trafiquants ghanéens et libériens, ou encore de fabricants traditionnels. Dans la zone de Gbapleu, des trafiquants interrogés ont reconnu acheter des armes avec de petits trafiquants libériens. Toutefois, la crise socio-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire a contribué à une prolifération des armes. Nous avons été renseignés sur des cas d'homicides volontaires, de blessures par balles commis sur des agents de sécurité, et perpétrés dans des champs, sur des pistes villageoises ou dans des domiciles. Certains restent toujours mystérieux, les mobiles et les circonstances demeurant méconnus. Aussi, en raison du secret professionnel auquel sont astreints les enquêteurs, ceux-ci sont très peu bavards sur les dossiers concernant les agents tués par les trafiquants. Ils restent cependant persuadés que le meurtre est une arme utilisée par les trafiquants pour créer la psychose chez les agents de sécurité et inhiber les personnes qui souhaiteraient dénoncer leurs activités. Dans un tel climat, les forces de l'ordre, généralement, sous-équipées se contentent de contrôles de routine à certains barrages érigés, laissant ainsi toute la latitude aux trafiquants de faire des transactions frauduleuses dans la forêt. Un gendarme en poste à Danané : *« Il y'a des zones ou nous n'allons pas, les trafiquants sont lourdement armés et connaissent mieux le terrain. Notre unité souffre d'une incapacité d'intervention, et manque de matériel qui limite sa capacité opérationnelle »*. Finalement, la crainte des agressions contribue à la passivité et à l'inaction des forces de l'ordre et fragilise la lutte contre le trafic illicite de produits pharmaceutiques.

III- DISCUSSION ET CONCLUSION

Malgré la dextérité des politiques criminelles pour réduire les risques de contrefaçon de produits pharmaceutiques, les opportunités criminelles ne sont pas complètement maîtrisables et elles augmentent avec les mutations que connaît notre société. Ce trafic semble supporter les actions de répression et s'adapter aux contraintes et aux occasions qui l'entoure. Dès lors, une approche du phénomène en termes d'opportunités criminelles et de facteurs de risques permanents, est apparue nécessaire. L'objectif de la présente étude est d'appréhender les déterminants de la contrebande des produits pharmaceutiques à Abidjan. Au plan théorique, l'étude s'appuie sur la théorie économique du crime de Gary Becker (1968) et la théorie de l'apprentissage de la conduite antisociale d'Akers (1973). Ceci pour tenir compte à la fois des contextes dans lesquels les délinquants s'organisent en fonction des occasions qui se présentent, à savoir le contexte stratégique et les contextes qui favorisent l'apparition de délinquants à savoir les occasions criminelles. L'hypothèse fondamentale du modèle économique du crime est de considérer que les criminels sont disposés à passer à l'action si l'entreprise ne présente ni trop de risque, ni trop de difficulté et si leur espérance de gain est suffisante (Puech, 2005). Ainsi, l'utilité du crime pour les délinquants ne dépend pas seulement de leur profit, mais aussi de leur capacité à dominer les risques inhérents à leur métier, notamment lorsque le marché est soumis à un accroissement de la répression (Kopp, 1996). Quant à la théorie de l'apprentissage de la conduite antisociale d'Akers (1973), le comportement délinquant représente une conduite opérante acquise par des renforcements positifs ou aversifs d'ordre individuel, tels l'obtention de gains financiers, l'approbation des proches (comme la famille, les groupes de pairs), l'acquisition d'un statut au sein d'un groupe particulier (Fleury et Fredette, 2002).

Les résultats montrent que d'une part, les trafiquants des médicaments de contrefaçons profitent d'un ensemble de facteurs de risques permanents et d'autre part ils ont recours à la corruption et au crime violent comme option stratégique pour contourner les contraintes et les obstacles auxquels ils sont confrontés. Les facteurs de risque portent sur les liens ethniques et socioculturels que partagent les populations transfrontalières impliquées dans les activités illicites, et le sentiment de délaissement qui les animent. Sur ces différents points, l'étude montre qu'en dépit des limites territoriales tracées depuis la colonisation, les autochtones des régions frontalières Ouest et Est ont conservé leur relation socioculturelle historique avec certains peuples du Ghana, du Liberia et de la Guinée, pays pourvoyeurs des médicaments de contrefaçons. Ces populations frontalières ont en partage rites, coutumes, cérémonies et même des terres issues de certains legs et héritages. Cette homogénéité ethnique et culturelle favorise des pratiques illicites socialement légitimées et dont les auteurs bénéficient de renforcements positifs, de protection, de gratifications sociales. En somme, le commerce de faux médicaments n'est pas suivi de réactions négatives de la part de l'entourage. Les contrevenants ne subissent pas de stigmatisation comme le ridicule associé à l'acte délinquant, l'opprobre, ou le rejet du coupable. Les coûts d'ordre moral et social qui auraient pu jouer un rôle central dans la décision de s'engager dans le trafic de faux médicaments sont insignifiants voire inexistants. A l'instar des travaux de Cario (1997), sur le devenir de l'individu, l'acte de trafic de faux médicaments en plus du caractère dissuasif insuffisant,

aboutit à l'assouvissement des besoins de son auteur. Il bénéficie ainsi d'un renforcement différentiel. Dès lors, le souvenir de gratification que conserve l'auteur du crime, favorise un renforcement de sa stratégie comportementale utilisée (Cario, 1997 : 11). Concernant les stratégies des trafiquants, l'étude note un usage de la corruption et du crime violent. Ces modes opératoires sont plutôt le résultat d'une adaptation des délinquants aux contraintes et aux occasions qui les entourent. Il semble que ces groupes s'organisent d'eux-mêmes et s'installent dans des milieux offrant des vulnérabilités considérables à exploiter parmi divers contextes trans-frontaliers. Le test KHI deux (Khi^2 observé = 19,86 ; khi^2 Lu au seuil de 0,05 pour 4 ddl = 9, 48. $P(X \geq 9,48) = 0,05$.), indique que la permanence des facteurs socio culturels et l'usage du crime violent et la corruption expliquent de façon significative le commerce illicite de médicaments.

A ce niveau de l'étude, les résultats rejoignent ceux de (Cusson (2008 : 43-57) selon lesquels la dynamique de la sécurité est une dialectique de rationalité dans laquelle l'action du contrevenant est guidée par les anticipations qu'il fait du prochain mouvement de l'agent de sécurité et vice versa. Dès lors, que dans le cadre du trafic illicite de produits pharmaceutiques, la réaction des forces de l'ordre se manifeste par des actes de complicité, d'assistance ou de passivité, de crainte de représailles, l'acte criminel s'en trouve renforcé et se perpétue. En définitive, l'espace frontalier est propice pour le modelage et le renforcement de comportements illégaux, ainsi que pour la transmission des valeurs les favorisant.

Etant donné que ces conduites antisociales sont initiées et façonnées par des processus socio-culturels, il serait nécessaire que les politiques de prévention et les stratégies de sensibilisation s'accroissent davantage aux contextes d'usage et aux modes d'appropriation auxquels les médicaments de contrefaçons prennent sens.

BIBLIOGRAPHIE

- ACHI, O. (2003). *La vente illicite des médicaments en Côte d'Ivoire : contribution à l'évolution d'une politique pharmaceutique*. Thèse de doctorat en Droit (non publiée). Paris : Université Paris 8.
- ANGBO-EFFI, K. O., KOUASSI, D. P., YAO, G. H., DOUBA, A., SECKI, R., KADJO A. (2011). « Facteurs déterminant la consommation des médicaments de la rue en milieu urbain », *Santé Publique*, 23(6), 455-464.
- ANOI, A. (1998). Le problème du marché parallèle du médicament en Côte d'Ivoire. A propos d'une enquête menée en Abidjan sur la vente illicite des antibiotiques. Thèse de doctorat en pharmacie (non publiée). Faculté de médecine, pharmacie, odontostomatologie. Dakar : Université Cheikh Anta Diop.
- BARBEREAU, S. (2006). La contrefaçon des médicaments : un phénomène en pleine expansion. *Médecine Tropicale*. 6(66), 529-532.
- BATE, R. (2012). Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines. In E.PRZYSWA (Ed.), *Contrefaçon de médicaments et organisations criminelles*. Rapport d'étude. PARIS : Institut de Recherche Anti-Contrefaçon de Médicaments.
- BEAUR, G., BONIN, H., LEMERCIER, C. (2007). *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*. Paris : Droz.
- BORN, M. (1983). *Jeunes déviants ou délinquants juvéniles*. Bruxelles : Pierre Margdala.
- CESONI, M. L. (2004). *Criminalité organisée : des représentations sociales aux définitions juridiques*, LGDJ.

- CHARPIAT, B., LEBOUCHER, G. (2011). Prescription informatisée et opportunités d'erreurs médicamenteuses : bilan d'un an d'observation dans deux unités de soins. *Risques et qualité en milieu de soins*, 8, 122-129.
- CLAIRE, D. (2009). *La contrefaçon de médicament et son impact sur le continent africain*. Thèse pour le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie (non publiée). Nantes : Université de Nantes.
- COLLIER, P. (2009). « L'OCLAESP cible toutes les problématiques liées à la santé publique ». *Contrefaçon Riposte*. Consulté le 16 décembre 2015. [http : www.contrfacon-riposte.info](http://www.contrfacon-riposte.info)
- Conseil de l'Europe (2011). Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique. Moscou : Série des Traités du Conseil de l'Europe - n° 211.
- DAVISON, M. (2011). *Pharmaceutical Anti-Counterfeiting. Combating the Real Danger from Fake Drugs*. Hoboken, New Jersey : John Wiley & Sons.
- COULIBALY, A., TOUMI, A. (2014). Étude pour le développement des industries pharmaceutiques locales (IPL) en Côte d'Ivoire. ONUDI-CI Rapport final.
- CUSSON, M. (1983). *Le contrôle social du crime*. Paris : PUF
- CUSSON, M. (1993). "L'effet structurant du contrôle social." *Criminologie*, 26 (2), 37-62.
- CUSSON, M. (2011). *La criminologie*. Paris : Hachette éducation.
- FAVAREL-GARRIGUES G. (2002). « La criminalité organisée transnationale : un concept à enterrer ? », *L'Economie politique*, n°15.
- FERNANDES, L. (2002). « Acteurs et territoires psychotropiques : ethnographie des drogues dans une périphérie urbaine », *Déviance et Société*, 26 (4), 427-441.
- GAYRAUD, J-F., THUAL, F. (2012). *Géostratégie du crime*, Odile Jacob, 2012.
- HARRIS, J., STEVENS, P., MORRIS, J., (2009). « Keeping It Real - Protecting the world's poor from fake drugs », Londres : *International PolicyNetwork*.
- HYEANS, A. (2011). La contrefaçon dans le monde: entre dangers, profits et perspectives. *Cahier de la sécurité*, 15, 36-45.
- IRACM (2013). Contrefaçon de médicaments et organisations criminelles. Rapport de l'Institut international de recherche anti-contrefaçon de médicaments (IRACM).
- IRACM (2014). *Les faux médicaments un fléau sanitaire grandissant une menace pour la sécurité un frein au développement, un problème d'actualité*. Paris : IRACM.
- IRACM, *Fiche Propriété Intellectuelle*, 30 janvier 2012.
- Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire n°68 du lundi 24 Aout 2015, pp1105-1112.
- KELLER, P-H. (2009). Psychotropes : vrais faux médicaments de l'esprit. *Revue sociologie santé*, 30, 227-43.
- KODJO, E. (3 Juillet 2007). Côte d'Ivoire : Pharmacie de la rue, ces médicaments qui tuent. *Fraternité Matin*. Consulté le 5 juin 2017. [https : www.fratmat.info](https://www.fratmat.info).
- KOFFI BOUADI, A. F., ALOKO-N'GUESSAN, J. (2017). Etude d'un espace marchand spécialisé dans la vente de médicaments de la rue: L'exemple du marché de Roxy à Adjamé (Abidjan, Cote d'Ivoire). *European Scientific Journal* February.13(5), 338-401.
- KOPP, P. (1992). Les analyses formelles des marchés de la drogue. *Tiers-Monde*, 33 (131), 65-579;
- KOUADIO, A. (3 Mai 2017). Côte d'Ivoire: démolition d'un marché de faux médicaments à Abidjan. <http://ivoiretimes.com/societe/cte-divoire-dmolition-dun->

[march-de-faux-medicaments-abidjan/](#)

KOUAKOU, KE. (2007). *Description du profil des acheteurs des médicaments de la rue au marché Roxy d'Adjamé*. Mémoire de santé publique (non publiée). Abidjan :INFAS.

KOUDOU, O. (2007). Histoire de la criminologie, les grands courants théoriques d'hier à aujourd'hui. Abidjan : PUA

LEMIEUX, V. (2003). *Les réseaux criminels*. Sous-direction de la recherche et de l'évaluation Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones. Gendarmerie royale du Canada Ottawa.

LERY, F.X. (2015). La convention MEDICRIME et l'action du conseil de l'Europe dans la lutte contre la contrefaçon. In C. Scott (dir), crime pharmaceutique une épidémie silencieuse

LIDA D., S., (2013). Echanges marchands et socialités primaires : la formation du prix dans les marchés de quartier d'Abidjan en Cote d'Ivoire. *Laboratoire de Sociologie Economique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques(LAASSE)*. Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan

LIDA, D., S., (2013). Echanges marchands et socialités primaires : la formation du prix dans les marchés de quartier d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan. Laboratoire de Sociologie Economique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques(LAASSE).

LUNTUMBUE, M. (2012). Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : Cadre et limites des stratégies régionales de lutte. Note d'analyse. Bruxelles : GRIP.

MAES, V., SAMYN, N., WILLEKENS, M., DE BOECK, G., VERSTRAETE, A. (2003). "Stupéfiants et conduite automobile les actions réalisées en Belgique (Drugs and driving – the Belgian experience)" *Annales de Toxicologie Analytique*, 15(1),28-37.

MADSEN, F. G. (2009) *Transnational Organized Crime*. Routledge : Philip Reichel, Jay Albanese.

MEMON F., MOUSSA S., KOMENAN, K. (2016). Approche réflexive de l'usage des médicaments de rue dans une communauté de transporteurs des communes d'Adjamé et d'Abobo du district d'Abidjan : Côte d'Ivoire. *The International Journal of Social Sciences and Humanities Invention*, 3 (2),1828-1835.

MINASSIAN, G. (2011). *Zones grises. Quand les Etats perdent le contrôle*. Paris : Amazone.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (2015). *Plan national stratégique de la chaîne d'approvisionnement en produits pharmaceutiques et intrants stratégiques : (PNSCA) 2016-2020*. Abidjan : MSHP.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique de Côte d'Ivoire (2009). Politique Pharmaceutique Nationale de Côte d'Ivoire. Abidjan : MSHP.

MONNET, B., VERY, P. (2010). *Les nouveaux pirates de l'entreprise : Mafias et terrorisme*, Paris : CNRS Editions.

MOUSSA, O. (30 Mai 2014). Lutte contre la drogue : 127 tonnes de produits pharmaceutiques prohibés saisies. Nord-Sud n° 2670. Publié le vendredi 30 mai 2014.<http://news.abidjan.net/h/499069.html>

MOYER, D. C., SPINK, J. (2011). « Defining the Public Health Threat of Food », *Journal of Food Science* , 76 (9).

NIAUFRE, C. (2014). *Le trafic de faux médicaments en Afrique de l'Ouest : filières d'approvisionnement et réseaux de distribution (Nigeria, Bénin, Togo, Gha-*

na).Note de l'IFR

NOVEMBER, V. (2006). « Le risque comme objet géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, 50(141), 289-296.

OMS (2000). Médicaments contrefaits Guide pour l'élaboration de mesures visant à éliminer les médicaments contrefaits. Genève : OMS

OMS (2010). La menace croissante des contrefaçons de médicaments. *Bulletin de l'OMS*, 88 (4), 241- 320.

PICK, B. (2006). *Accès aux médicaments et contrefaçon pharmaceutique en Russie postsoviétique*. Paris : L'Harmattan.

PRZYSWA E. (2013). Contrefaçon de médicaments et organisations criminelles. Rapport d'étude. PARIS : Institut de Recherche Anti-Contrefaçon de Médicaments.

RICO, J. (1977). Notes introductives à l'étude de la criminalité des affaires. *Criminologie*, 10(1), 8-28. Montréal : PUM.

SLOTEDIJK, P. (2006). *Le palais de cristal : à l'intérieur du capitalisme planétaire*. Paris : Maren Sell Editeurs,

SPINK, J., DOUGLAS, C. (2011). « Defining the Public Health Threat of Food », *Journal of Food Science*, 76 (9).

TRAORE, S.I. (1999). *Automédication en Côte d'Ivoire*. These de Doctorat en Pharmacie (non publiée). Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques. Abidjan : Université de Cocody Abidjan.

WATEL, P. (2001). « Théories de la déviance et délinquance auto-reportée en milieu scolaire », *Déviance et Société* 25 (3), 235-256.

World Economic Forum, (2011). Global Risks, Sixth edition, *An Initiative of the Risk Response Network*.

YEBOUET, B., KOFFI, K. R. (2016). La politique criminelle ivoirienne face à l'exercice illégal de la pharmacie. *J. Rech. Sci. Univ.* 18 (4) : 243-252.

YORO B.M., (2012). Maladies honteuses et recours aux soins chez les Bété (Côte d'Ivoire). *European Journal of Scientific Research*.89(2), 225-236.

YORO, B.M. (2016). Automédication et déterminants socioculturels des recours aux pharmacies-trottoirs à Abidjan (Cote d'Ivoire). IN Colloque L'automédication en question : un bricolage socialement et territorialement situé. 11, 12 et 13 mai 2016, Nantes, 153-163.

YORO, B.M., EHUI, P.J., AMANI, A.F. (2015). Les logiques socioculturelles des interdits alimentaires et comportementaux chez les femmes enceintes Agni N'denian (Côte d'Ivoire). *European Scientific Journal*, 11(32) ,134-147.

DIDACTISATION DE LA CULTURE TRADITIONNELLE AFRICAINE A TRAVERS LE ROMAN**DIDACTIZATION OF AFRICAN CULTURE TRADITIONNAL ACROSS THE ROMAN****KONAN JEAN-CLAUDE DAVID KOUADIO**

Enseignant-chercheur

Institut Pédagogique National de l'enseignement Technique et Professionnel

kjdav1980@yahoo.fr

RESUME : Cet article montre à travers « Les naufragés de l'intelligence » de Jean Marie ADIAFFI et « Sous l'orage » de Seydou BADIAN, deux romans produits par des écrivains africains que l'œuvre littéraire est un moyen d'expression, de véhicule et de découverte des savoirs. Ainsi, à travers ces œuvres romanesques, les auteurs, comme des pédagogues, diffusent et font découvrir aux lecteurs certains aspects de la culture africaine. Par le biais de ces productions, les lecteurs placés, dans une position d'autodidacte ou d'apprenant, découvrent à partir des faits relatés par les auteurs, des dénominations des personnages, de leur comportement et de leur rôle, l'Afrique dans ses pratiques traditionnelles et culturelles.

Mots-clés : Didactisation, roman, cultures traditionnelles

ABSTRACT: This article shows through Jean Marie ADIAFFI's "The Shipwrecked of the Intelligence" and "Under the Storm" by Seydou BADIAN, two novels produced by African writers that the literary work is a means of expression, vehicle and discovery of knowledge. Thus, through these novelistic works, the authors, as teachers, disseminate and introduce readers to certain aspects of African culture. Through these productions, the readers placed, in a position of self-taught or learner, discover from the facts recounted by the authors, the names of the characters, their behavior and their role in Africa in its practices traditional and cultural.

Keywords: Didactisation, novel, traditional cultures

INTRODUCTION

Le roman, tribune d'expression et de communication des écrivains, se présente aux Africains comme un moyen de diffusion et de découverte de savoirs. C'est à juste titre que Samaké (2011 : 266) reprenant Jahin fait noter ceci : « *le roman africain ou agysim bien ne se limite pas au plaisir de la narration. Dans le roman africain, le roman individuel n'est pas mis en exergue et aucune situation n'est retenue pour celle-ci. Aucun personnage n'est considéré pour son intérêt exclusivement psychologique. Le but du roman est fondamentalement didactique* ». Cette fonction didactique qu'assurent les romanciers africains en se servant de leur art et des thématiques abordées contribue à la transmission de nombreux savoirs issus de différents domaines de la connaissance. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les romans « Les naufragés de l'intelligence » et « Sous l'orage », deux œuvres respectivement écrites par Jean Marie ADIAFFI et Seydou BADIEN, tous deux Africains. En effet, s'appuyant sur leur art, ces auteurs mettent en exergue certains aspects des pratiques culturelles traditionnelles africaines. Ces démarches didactiques auxquelles s'adonnent ces deux écrivains dont les œuvres font l'objet de notre réflexion permettent au lectorat de découvrir selon la thématique abordée certains aspects de la culture traditionnelle africaine. Partant de là, la question de base est de savoir comment les romanciers africains se servent de leur plume pour diffuser la culture traditionnelle africaine. Par quels moyens permettent-ils aux lecteurs de s'imprégner des réalités culturelles traditionnelles africaines ?

Nous présenterons successivement quelques éléments de la littérature existante sur la question abordée, le corpus sur lequel portera notre analyse, l'orientation méthodologique et les moyens d'expression qui rendent compte de la culture traditionnelle africaine dans les romans étudiés.

QUELQUES ELEMENTS DE LA LITTÉRATURE EXISTANTE SUR LA QUESTION

De nombreux travaux scientifiques (thèses, articles, colloques) portant sur le roman africain ont été réalisés. Cependant, ils restent pour la plupart le fruit des travaux de chercheurs en littérature. Abordés strictement dans une perspective littéraire, la plupart des travaux se limitent à l'analyse textuelle, à l'explication de textes, à l'écriture, à l'étude des thèmes développés, des problèmes soulevés et des résolutions qui en résultent. Les travaux présentant le roman africain comme moyen d'expression de l'identité culturelle et linguistique sont encore en nombre restreint. En effet, les savoirs africains que les auteurs s'attèlent à mettre en relief et à faire découvrir aux lecteurs sont sous-exploités dans les travaux de recherche. Ainsi, nous proposons ici un bref aperçu des études qui ont traité directement ou indirectement des questions touchant à la diffusion et à la découverte de la culture traditionnelle africaine.

Dans un article intitulé « les intellectuels africains au carrefour des cultures : une lecture de L'ERRANCE DE M.A.M. NGAL », Alice Delphine TANG montre qu'il existe deux modèles de savoirs : celui des savoirs africains basé sur des modes d'être et des coutumes et celui du discours rationnel tenu par l'occident. On retient de cette étude que l'Afrique a ses modes de transmission des savoirs. En d'autres termes, la transmission des connaissances se fait dans les contes, les fables, les énigmes, les mythes, les légendes, les proverbes, les chants, les farces mais aussi à

travers les œuvres sculptées, peintes, écrites dans la mémoire des griots, de la pierre, des troncs d'arbres, des tatouages. L'oralité occupe par conséquent une place importante dans la culture africaine.

A sa suite, Bosson BRA (2011) dans son article : « L'ivoirisme, outil de construction identitaire de l'écrivain ivoirien : les exemples des écrivains Ahmadou Kourouma et Jean- Marie Adiaffi », à partir des marques spécifiques du parler africain en général et ivoirien en particulier, met en relief l'aire linguistique à laquelle appartiennent les auteurs cités. Les conclusions de cette étude montrent que l'écrivain africain évoluant dans un contexte multilingue, pour faire passer son message a parfois recours aux langues du terroir. Ce comportement linguistique de l'auteur africain vide certes le français, langue d'écriture, d'une partie de sa fonction véhiculaire mais celui-ci lui permet dans le même temps de bénéficier d'une fonction-symbolique lui permettant de manifester sa culture originelle et vernaculaire (Adja Bintou, 2014). Les auteurs africains en procédant ainsi soulignent les réalités linguistiques et culturelles auxquelles ils sont confrontés.

Abondant dans la même veine la question des savoirs culturels africains, Pierre Ndemby- Mapoumby (2005) identifie la parole dans le contexte traditionnel africain comme un méta-savoir qui donne au chef toutes les qualités pour agir dans son espace social.

Adja Bintou Bakayoko (2014) dans une étude récente sur la littérature noire repère les marqueurs qui fondent les œuvres d'Afrique noire. Ces marqueurs qu'il conviendrait de nommer africanismes selon elle sont les tropes culturels dans le fait littéraire et se présentent comme l'expression d'une identité. Par ces tropes, les auteurs africains expriment comme elle le précise, leur « moi profond », signe d'une réalité culturelle et linguistique.

Quant à Cécile Canut (2011-2012) dans une réflexion portant sur les « interférences linguistiques et substrats dans l'œuvre littéraire africaine : l'exemple de Massan Makan Diabaté », elle montre à travers une enquête sociolinguistique l'impact des langues africaines notamment celles du mali sur l'expression artistique des écrivains africains. Cette particularité linguistique n'est rien d'autre que l'expression de l'affirmation d'une identité culturelle et linguistique qui doit attirer l'attention des autorités éducatives sur la didactique de l'enseignement du français en Afrique.

Cette question liée à l'africanisation du français dans le roman africain a été également abordée par Edmond Bilao (2006). Dans cette étude, il rappelle le caractère étranger du français et note qu'il est impératif, en contexte africain, de se l'approprier si l'on veut dire ou traduire l'être. On comprend que l'affirmation de l'être africain passe par l'africanisation de la langue d'écriture qu'est ici le français. Du coup, les écarts linguistiques rencontrés dans les textes d'auteurs africains comparativement à la norme d'écriture apparaissent comme des marques qui permettent d'identifier les écrivains africains, donc d'en faire un fait culturel.

De ce qui précède, on note que la problématique à laquelle notre recherche s'intéresse ici a été plus ou moins étudiée par des chercheurs aussi bien en littérature qu'en linguistique. Toutefois, notre réflexion sur la question garde son importance en ce sens qu'elle aborde la question sous un angle didactique. Notre recherche a, de ce fait, pour objectif de montrer à partir des œuvres choisies pour constituer le corpus comment en s'appuyant sur le roman africain l'on découvre les savoirs traditionnels culturels. L'approche didactique de ce sujet pourrait être un outil efficace dans l'exploitation des textes littéraires et surtout dans l'acquisition du patrimoine culturel africain et de l'ouverture sur le monde extérieur comme mentionné dans la

loi n^o95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement en Côte d'Ivoire. Une telle étude permettrait également aux enseignants de la langue française d'être plus regardants sur les thématiques abordées au cours des études d'œuvres et de faire de la culture un objet didactique.

2. LE CORPUS

En abordant la question portant sur les savoirs culturels à partir du roman, nous limitons notre espace littéraire et culturel à la seule littérature noire francophone, parce que celle-ci nous est plus familière et nous laisse une marge de manœuvre importante. Les romans choisis répondent à certaines particularités qui nous permettent de mieux appréhender les préoccupations que pose notre problématique. Il est vrai qu'une large ouverture sur un grand nombre d'œuvres romanesques pour une telle étude est plus intéressante. Cependant, notre objectif est de conduire une recherche qui servirait d'exemple parmi d'autres déjà effectuées ou à venir. C'est la raison pour laquelle, nous nous limitons à deux romans écrits à des époques différentes sous des aires linguistiques différentes pour constituer notre corpus. Des critères ont cependant prévalu au choix de ces deux œuvres. D'abord, les thématiques abordées dans ces romans restent d'actualité dans des sociétés traditionnelles africaines. Ensuite, l'africanisation de la langue d'écriture qui apparaît comme un fait culturel avec lequel l'on pourrait désormais compter et enfin la portée didactique de ces romans qui continuent d'alimenter les débats sur la littérature et le patrimoine identitaire et culturel en Afrique.

3. ORIENTATION METHODOLOGIQUE

Le travail que nous proposons s'inscrit dans une optique méthodologique plus large. Le choix d'une telle approche s'impose car il s'agit dans cette étude de mettre en exergue les pratiques qui relèvent de la culture traditionnelle africaine et d'analyser le matériau linguistique utilisé dans la dénomination des personnages. A ce propos pierre Ndemby (2006 :32) citant Ngali écrit que la règle générale de la critique littéraire est d'insérer l'œuvre à analyser dans son système de référence : la langue ou la culture. Autrement dit, le chercheur doit saisir le signe et son signifiant, repérer, le cadre géographique et sociologique, connaître les traditions et le contexte historique qui entourent l'œuvre. Nous aurons pour ainsi recours à une démarche plurielle ouverte à l'interdisciplinarité. Les méthodes internes et externes seront utilisées de concert d'autant plus que notre démarche vise à la fois une analyse linguistique et une interprétation des items culturels. Cette approche nous permettra d'avoir accès à divers niveaux textuels.

4. MOYENS D'EXPRESSION DE LA CULTURE TRADITIONNELLE AFRICAINE

La définition proposée par l'ethnologue anglais E.B. Tylor (1871) montre la complexité de la culture parce qu'elle inclut les connaissances, les croyances, l'art, la morale, les lois, les coutumes et toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société. Partant de cette définition, les notions de tradition ou de civilisation peuvent être classées comme des synonymes de culture. En s'inspirant de cette définition, nous allons mettre en relief les éléments constitutifs de la culture africaine qui apparaissent dans les œuvres étudiées.

4.1. LE LEXIQUE DES NOMS

(Le nom dont nous parlons, ici, fait référence aux prénoms des personnages des œuvres étudiées. En Afrique, selon la région ou la coutume, le nom renvoie au patronyme. Celui-ci peut-être le nom du père ou le nom porté par les membres d'une famille. Le prénom permet d'identifier chacun des membres de la famille).

Prenant pour référence le grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Abbas Diao (1987 :4), définit le nom comme « *un mot ou groupe de mots servant à désigner, à nommer une catégorie d'êtres ou de choses, à les distinguer d'autres catégories, ou bien mot, groupe de mots servant à désigner, un individu, un élément de cette catégorie, à les distinguer des autres* ». Le nom donne des informations sur l'être du personnage. C'est ce qui permet à Adja Bintou Bakayoko (2014 :266) d'énoncer la formule selon laquelle : « *ton nom est ton destin, comme l'indice cristallin d'une blessure* ». Dès lors, il va s'en dire qu'il y a un rapport ou un lien qui va s'établir entre le nom et son porteur, entre le signifié et le signifiant, entre le personnage et l'agir ou l'action. Cette définition du nom cadre avec le lexique des noms attribués aux personnages des œuvres étudiées qui se veut sémantiquement riche et dynamique. En effet, d'origine africaine, ces noms varient selon l'auteur et son appartenance linguistique mais aussi selon le message qu'on cherche à véhiculer. Toutefois, on dénombre deux catégories de noms : les noms simples et les noms composés. Comme noms simples, on note **Kany, Samou, Benfa, Blayalè, Blezoua, Manouan, Mampioho, Guégon**. Au niveau des noms composés, on pourrait citer **Akoua mando sounan, sounan ahuéliè, misoro ehoulé nan min dè, akunda n'guéré anaoré**. Le choix des noms et leur composition se présentent comme l'une des expressions de la réalité culturelle dans la tradition africaine. Aussi, il convient de mentionner que si les noms tels que **Kany, Samou, Benfa, Birima** se rencontrent en contexte africain notamment malien selon les critères (Dans le contexte africain et principalement malinké, selon nos informateurs, les noms sont attribués de différentes manières. Certains sont donnés à partir de la lecture du coran, d'autres en tenant compte du jour de naissance, d'autres encore en souvenir de parents, d'amis, de connaissances en vie ou décédés. Des noms aussi sont obtenus à partir de faits tels que les grands événements qui ont marqué ou marquent l'histoire d'une communauté, d'un peuple.) d'attribution des noms, ceux des personnages de Jean Marie Adiaffi ne reposent pas sur des critères préétablis en pays agni, peuple kwa de Côte d'Ivoire situé dans l'est du pays.

Cependant ces noms sont composés de mots issus de la langue agni et d'autres langues ivoiriennes. Ici, l'auteur attribue à partir soit d'un mot africain (**Blayal è** (souffrance de femme), agni ; **guégon** (masque chasseur), yacouba) soit d'une association de mots (**sounan ahuéliè** (fin de l'homme), agni ; **Kalifa CFA**, malinké-français) des noms qui rendent compte de réalités existentielles. Le lexique des noms montre qu'en Afrique l'attribution des noms implique des critères comme c'est le cas avec les noms des personnages de Seydou Badian. A côté de ces dénominations régulièrement rencontrées et connues parce qu'émanant des règles définies par la communauté, on retient que dans la culture africaine le trait de la subjectivité intervient aussi dans le choix ou l'attribution des noms des personnages.

Ce mode d'attribution de nom relève de la volonté de celui qui donne le nom et du message qu'il veut faire passer. Ces noms issus de ce mode d'attribution sont pour la plupart porteurs de sens et très communicateurs. C'est cette réalité que nous partageons avec Jean Marie Adiaffi. Celle-ci s'explique de différentes manières. D'abord, elle sert à mettre en évidence une situation existentielle. C'est le

cas du nom « *Blayalè* » ou encore « *sounan ahuéliè* » qui signifient respectivement souffrance de femme et fin de l'homme.

Ensuite, l'attribution du nom est l'émanation d'un investissement de mission et de pouvoir. A titre illustratif, on a : Guégon, nom d'un masque yacouba, masque chasseur dont la mission est de traquer les sorciers. Dans l'œuvre, ce personnage a pour rôle de traquer tous les personnages indélécats.

Enfin l'attribution ou le choix du nom est fonction des traits de caractère d'une personne ou de ce qui a de particulier, d'où le nom attribué à l'associé de guégon, l'officier « *Blezoua* » qui signifie « *homme courageux* ». C'est cette situation qui est rendue par Abbas Diao (1987 :4) quand il écrit : « *le caractère fondamental du nom est de traduire la personne d'une manière ou d'une autre* ».

Les noms des personnages rencontrés montrent que dans la culture africaine le nom a une valeur d'identité culturelle. Les noms peuvent s'obtenir à partir de critères élaborés ou définis par la communauté ou selon des réalités que l'on veut véhiculer ou communiquer aux autres. Le mode d'attribution des noms repose certes sur des critères mais laisse une place aux uns et aux autres d'attribuer des noms en fonction des messages à communiquer, à partager. On peut donc dire que ce choix des écrivains cadre pour l'essentiel avec les réalités culturelles africaines. En un mot, on retient que le mode d'attribution du nom dans le contexte africain est dynamique et traduit une réalité culturelle, situationnelle ou existentielle. C'est en somme ce qu'exprime Abbas (1987 : 7) dans les termes suivants: « *les critères du choix du nom en Afrique sont divers d'une société à une autre et à l'intérieur d'une même société selon l'organisation sociale* ».

4.2. LES PRATIQUES ANCESTRALES

La pratique peut se définir comme le fait de suivre une règle d'action sur le plan moral ou social. Elle est traditionnelle lorsqu'elle est le fruit d'une manière de penser, de faire ou d'agir, qui est un héritage du passé.

4.2.1. Le mariage dans la société traditionnelle africaine

La culture traditionnelle africaine se lit aussi à travers les œuvres qui font l'objet de l'étude par le biais du mariage. D'abord, cela s'observe dans le roman « Sous l'orage » de Seydou Badian avec le père Benfa, le père de Kany. En effet, défenseur et gardien des pratiques traditionnelles, celui-ci décide sans le consentement de sa fille Kany de la marier à Famagan, un octogénaire et riche commerçant. Ainsi dans le strict respect de la tradition, après une réunion avec ses frères, il charge mamman

Téné d'informer sa fille de la délibération des anciens. La jeune fille est alors informée de son mariage en ces termes : « *Kany, ton père et ses frères se sont réunis. Ils ont décidé que tu épouses Famagan. Saches donc te conduire en conséquence. Dans la rue, au marché, partout où tu seras, n'oublie pas que tu as un mari désormais. Et les gens t'observeront. C'est la parole de ton père* ». Comme en témoignent ces propos, l'autorité paternelle a une mainmise sur le mariage de la jeune fille. Elle ne participe pas au choix de l'homme qu'elle est appelée à épouser. Le seul avis qui compte est celui du père. C'est à lui de décider et d'ordonner. Cette autorité se lit dans les propos du père que rapporte le narrateur : « *Que je ne vous*

voie plus ensemble, avait ordonné le père de Kany, tu auras le mari que je voudrai ». Les marques d'énonciation telles que le syntagme nominal « *ton père* » ou le pronom « *je* » montrent la forte implication du père Benfa dans le mariage de sa fille. Cette voie suivie par le père Benfa montre comment le mariage fonctionne dans la société traditionnelle africaine notamment dans la culture malienne. Cette culture africaine que nous découvrons à travers le mariage forcé de Kany permet de noter aussi que ni la mère ni la fille ne sont associées aux décisions concernant le mariage. Leur rôle se limite à l'exécution des décisions prises ou arrêtées par l'homme. Cette mise à l'écart des femmes se traduit dans les propos de maman

Téné : « *Il n'est pas question d'aimer, fit maman Téné ; tu te dois d'obéir, tu ne t'appartiens pas et tu ne dois rien vouloir ; c'est ton père qui est le maître et ton devoir est d'obéir. Les choses sont ainsi depuis toujours* ». Le rôle joué par maman Téné et le père Benfa, dans le contexte culturel africain, permet de souligner que le choix du conjoint ne dépend ni de l'enfant ni de la mère mais plutôt du père. Selon donc la tradition africaine, il revenait au père de choisir l'homme qui lui plaît pour sa fille. En plus, celle-ci doit accepter tout mari qui lui est proposé par la famille. C'est ce dont parle Philippe Antoine cité par Kouadio (2016 : 215) en ces termes : « *Normalement, en effet, il revient au père du garçon, et plus souvent encore s'il existe et est vivant, à son frère aîné, -la mère et les femmes étant en général officiellement exclues des tractations-, de choisir la fille dont on pense qu'elle conviendrait au garçon qu'on désire marier ; le choix est déterminé, notamment par toutes les observations qui ont pu être recueillies sur le comportement de la fille, sur ses antécédents familiaux [...]. On relèvera, cependant, qu'il n'y a pas là recherche d'un consentement du garçon [...] et [...] de [...] la jeune fille* ».

Ensuite, il faut souligner que dans la tradition africaine toute opposition soit-elle à la décision du père ou des anciens est sanctionnée par une punition. Ainsi comme réponse au refus de Kany d'épouser Famagan, le choix de son père, elle sera envoyée au village chez son oncle, le frère aîné de son père. Ce changement d'environnement brusque qui l'éloigne de la ville et donc de Samou, son jeune amant, est l'expression de l'autorité paternelle sur la vie de l'enfant africain.

Enfin, la médiation entreprise par le frère aîné du père de Kany qui aboutit au dénouement de la crise entre les deux personnages met en valeur l'écoute et le respect des aînés dans les sociétés traditionnelles africaines. En acceptant de laisser Kany épouser Samou, donc de piétiner la tradition et ses valeurs léguées par les ancêtres, le père Benfa valorise le droit d'ainesse, un des principes de la culture traditionnelle africaine. Outre les éléments ci-dessus exploités qui ont permis de rendre compte de certaines pratiques culturelles africaines à travers le roman « sous l'orage », d'autres moyens existent dans « les naufragés de l'intelligence » de Jean Marie-Adiaffi.

4.2.2. Croyance et civilisation dans la société traditionnelle africaine

Les rôles confiés aux personnages l'Abbé Yako Joseph, la prophétesse Akoua mando sounan, namala namala ou Kalifa CFA, l'officier Blezoua sont des items qui permettent d'opposer deux types de civilisation et de croyance.

Sur le plan religieux, le narrateur met en opposition l'Abbé Yako Joseph représentant la civilisation occidentale et la prophétesse Akoua mando sounan, un personnage fortement ancré dans la tradition représentant la civilisation africaine. Dans ce conflit culturel et religieux, on retient l'assassinat de l'aumônier par un gangster. Or, celui-ci avait pour mission de donner une éducation, un enseignement moral et

religieux à la population en déperdition. Son assassinat traduit ainsi l'échec de sa mission donc l'échec de la civilisation occidentale. L'insertion du mot « **Yako** », terme kwa, bien connu dans le contexte culturel et linguistique ivoirien dans la composition du nom de l'aumônier et expression de la compassion, de la pitié au sens dénoté apparaît dans ce contexte comme une ironie, une moquerie. Cette ironie semble traduire la volonté de l'auteur Jean Marie-Adiaffi de dévaloriser et de rejeter la culture occidentale notamment la religion chrétienne venue de l'occident. Face à cet échec, entre en scène la prophétesse Akoua mando sounan (***Je n'ai trouvé aucun être humain***). Son nom composé de trois lexèmes est très significatif et confirme l'échec de l'aumônier dans sa mission d'édification du peuple de Mambo (peuple en déperdition, en voie de disparition). Cette valorisation de la prophétesse Akoua mando sounan, un personnage fortement ancré dans la tradition montre que les croyances africaines sont différentes de celles de l'occident. Elles sont même présentées comme supérieures à ces dernières. En donnant les moyens à la prophétesse de prendre le dessus devant l'aumônier, l'auteur montre comment l'Africain croit et adore les êtres vivants. Cette forme de croyance fait partie du vécu traditionnel et culturel des Africains. C'est dans ce cadre que le psychanalyste Tobie Nathan cité par Nadja Merdaci (2013-2014 :269) écrit : « *L'Afrique vit en étroite communion avec le monde visible de la terre et les forces invisibles. Cette interaction entre l'homme et dieux détermine, y compris aujourd'hui, les sociétés africaines, en équilibre entre le réel et le surnaturel, le visible et l'invisible, le monde des esprits et des dieux. Sur terre, ceux qui les représentent ont un pouvoir immense. Ils sont gardiens des traditions, piliers de la société* » Cette réflexion, comme nous pouvons le noter, est l'expression de la profondeur des croyances idylliques de l'Afrique traditionnelle.

Au niveau administratif, on note à travers les personnages le commissaire namala namala, Kalifa CFA (CFA, terme bien connu dans le milieu des finances, permet dans le jargon des jeunes africains notamment ivoiriens de désigner tantôt les personnes qui ont une assise financière importante ou de nommer celles pour qui, tout se résume au gain. Ces dernières sont donc prêtes à tout pour se faire de l'argent.) et guégon et Blezoua représentant respectivement les valeurs occidentales et africaines la condamnation des pratiques occidentales et la valorisation des pratiques africaines. En effet, le commissaire namala namala et son associé Kalifa CFA sont présentés par le narrateur comme des corrompus. Ils ne jouissent que par la corruption ; d'où la reduplication du lexème « namala » (Le terme namala est un terme malinké qui signifie colporteur. Sa reduplication par l'auteur montre que le personnage Kalifa est un personnage corrompu, un personnage trempé dans de sales affaires. C'est pour dénoncer cette attitude négative que l'auteur utilise cette rhétorique), un mot malinké à connotation péjorative. A cela, il faut ajouter l'abréviation CFA qui est postposé au nom Kalifa. Pour l'auteur donc cette administration issue du modèle occidental est assujettie à de nombreux maux. A l'opposé de ces deux personnages se trouvent le commissaire guégon et l'officier Blezoua, deux associés incarnant les valeurs africaines et donc incorruptibles. Ils ont pour mission de traquer tous les personnages indécents en vue d'une société plus juste.

En positivant le comportement des personnages guégon et Blezoua, le narrateur montre comment la société traditionnelle africaine condamne la corruption et traite les personnes indécates. C'est une autre manière pour le romancier Jean Marie Adiaffi de valoriser les mœurs et coutumes qui fondent et caractérisent l'Afrique et de montrer comment la culture occidentale draine des maux.

CONCLUSION

La question relative à la diffusion des savoirs culturels dans la société traditionnelle africaine à travers l'œuvre romanesque a conduit à l'exploitation de deux romans dont « Sous l'orage » de Seydou Badian et « Les naufragés de l'intelligence » de Jean-Marie Adiaffi. Au terme de cette étude, il convient de noter qu'à partir de certains items, d'éléments linguistiques, du comportement et des rôles joués par des personnages, les auteurs permettent aux lecteurs de découvrir et de s'imprégner de certaines réalités culturelles africaines.

L'exploitation des œuvres romanesques dans une perspective d'acquisition du patrimoine culturel africain pourrait rendre l'enseignement du français encore plus efficace. La didactisation du patrimoine culturel africain avec la mondialisation s'impose et nécessite qu'elle soit prise en compte dans les instructions officielles qui accompagnent les programmes d'enseignement de la langue française dans nos établissements scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

BAKAYOKO, Bintou Adja, 2014, Les africanismes dans la littérature d'Afrique noire francophone. D'un concept colonial à une esthétique littéraire, thèse de doctorat, Université de Lausanne

BILAO, Edmond, 2006, « Appropriation, déconstruction du français et insécurité linguistique dans la littérature d'expression française » actes des journées scientifiques des réseaux de chercheurs concernant la langue et la littérature, Dakar, 23-25 mars, pp 19-29

BRA, Bosson, 2011, « L'Ivoirisme, outil de construction identitaire de l'écrivain ivoirien : les exemples des écrivains Ahmadou Kourouma et Jean-Marie Adiaffi », revue n°7 du LTML

CANUT, Cécile, 2011-2012, « Interférences linguistiques et substrat dans l'œuvre littéraire africaine : l'exemple de Massan Makan Diabaté », ROCFAN, vol.9.

COULIBALY, Moussa, 2009, « L'usage des langues ivoiriennes dans la création romanesque chez Jean-Marie Adiaffi : le cas des naufragés de l'intelligence » revue n°3 du LTML

DIAO, Abbas, 1987, Le catalogue des noms africains : étude des noms sénégalais et projet de norme : liste d'autorités à partir de catalogue d'éditeurs : mémoire de fin d'études, villeurbanne : Ecole nationale supérieure de Bibliothécaires

KOUADIO, Djoko Luis Stéphane, 2016, « Dynamique revendicatrice chez Benito Pérez Galdos et Seydou Badian : exemple d'une conjonction de deux écrivains féministes dans cassandra et sous l'orage, germivoire n°4, Allaba Djama Ignace, université Alassane Ouattara- Bouaké, 211-217

MERDADI, Nadja, 2013-2014, Jeux et enjeux de l'écriture littéraire dans la trilogie de Kouta (1979-1982) de Massan Makan Diabaté, Thèse de doctorat, Université Constantine 1

NDEMBY, Mamfoumy pierre, 2005, d'une écriture de la rupture à une relecture de culture : lire et comprendre les pouvoirs traditionnels dans le roman de l'Afrique noire francophone, thèse de doctorat.

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement en Côte d'Ivoire

SAMAKE, Adama, 9/2011, Roman africain et idéologie : le masque de l'aliénation culturelle dans le roman africain de langue française, acta iassyensia comparations,

masti/masks/masques pp 259-268

TANG, Delphine Alice, Les intellectuels africains au carrefour des cultures : une lecture de L'ERRANCE DE M.A.M. NGAL, université Yaoundé I (Cameroun)

TYLOR, Edward Burnett., 1871, Primitive culture : researches into the development of mythology, philosophy, religion, art, and custom, vol.1, London, Murray

L'APPROCHE PAR COMPETENCE, ET L'EVALUATION ?**THE COMPETENCE APPROACH, AND EVALUATION?****Pascal Nambo KADJA**

Assistant à l'Ufrica

Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan - Côte d'Ivoire

kakanananpas@yahoo.fr

RESUME : L'évaluation, à y voir de près est une véritable gageure pour toutes les méthodes pédagogiques. Aussi, de l'enseignement traditionnel, en passant par la pédagogie par objectif pour aboutir à l'approche par compétence actuellement en vigueur, elle suscite toujours de nombreuses difficultés. L'adoption de cette méthode d'enseignement en Côte d'Ivoire résulte de l'étude socio-culturelle des programmes scolaires de janvier 2000 et du résultat du séminaire sur les programmes scolaires de septembre 2000. Au demeurant, plus de dix ans après, cette approche connaît des fortunes diverses particulièrement dans la maîtrise de sa phase d'évaluation chez les enseignants. Quatre facteurs sont incriminés: la carence d'informations institutionnelles, le statu quo dans les pratiques évaluatives relatives à l'APC, le manque d'expertise des formateurs de formateurs et l'absence ou l'insuffisance de matériels didactiques. Le présent article, tente d'y apporter une lisibilité didactique. Tant au niveau des croyances, des représentations, de la formation que de sa pratique, afin d'envisager des mesures idoines. Du reste, cette problématique est appréhendée à partir des supports théoriques et conceptuels qui donnent sens aux préoccupations somme toute pertinentes à aborder dans la communauté éducative.

Mots clés : Approche par compétence, pédagogie par objectif, évaluation, représentation, formation, obstacle épistémologique

ABSTRACT: Evaluation is a challenge for all teaching methods. Thus, from traditional education, to objective pedagogy to the current competency approach, it still creates many difficulties. The adoption of this method of teaching in Côte d'Ivoire results from the socio-cultural study of the school curricula of January 2000 and the outcome of the seminar on school curricula in September 2000. Moreover, more than ten years later, this approach is experiencing a variety of fortunes, especially in the control of its evaluation phase among teachers. Four factors are blamed: the lack of institutional information, the status quo in CPA evaluation practices, the lack of expertise of trainers of trainers, and the lack or inadequacy of training materials. This article attempts to provide didactic visibility. Both in terms of beliefs, representations, training and practice, in order to consider appropriate measures. Moreover, this problem is apprehended from the theoretical and conceptual supports which give meaning to the preoccupations all relevant to be addressed in the educational community.

Keywords: Approach by skill, training by skill, pedagogy by objective, evaluation, representation, training, epistemological obstacle.

INTRODUCTION

L'approche par compétence est la méthode pédagogique actuellement en vigueur dans les systèmes éducatifs de la sous-région ouest africaine.

La Côte d'Ivoire en l'adoptant en 2000 a choisi de moderniser et d'ajuster à la base, son système éducatif aux réalités nouvelles.

Mais, ici comme ailleurs, les difficultés y sont légion, particulièrement en ce qui concerne ses modalités d'évaluation. Constat fait, nombre d'enseignants en sont encore à évaluer comme si la pédagogie par objectif était toujours en vigueur.

En effet, le passage d'une longue pratique d'évaluation d'apprentissages due par la pédagogie par objectif à l'évaluation des compétences est confronté à des obstacles de nature institutionnelle, structurelle, contextuelle, voire didactique.

I- CONTEXTE DE L'ETUDE

Officiellement, l'adoption de cette méthode d'enseignement en Côte d'Ivoire résulte de l'étude socio-culturelle des programmes scolaires de janvier 2000 et du résultat du séminaire sur les programmes scolaires de septembre 2000. Comme le disent Aya Ali et al (2009) :

Depuis 2002, les autorités ont procédé au diagnostic du système scolaire. L'étude socioculturelle sur les programmes réalisée à cet effet en janvier 2000, a mis en exergue les perceptions et les attentes des acteurs et des partenaires de l'école par rapport aux programmes scolaires existants. L'une des conclusions de cette étude met en exergue la nécessité de réviser les programmes scolaires.

Ainsi, selon la Direction de la pédagogie et de la formation continue (DPFC) : *l'approche pédagogique qui a semblé la plus pertinente aux yeux des décideurs est l'approche par compétences (APC), que les autorités ivoiriennes, pour des raisons de finalités éducatives ont appelé Formation Par Compétences (FPC). Cette réforme permet d'atteindre les objectifs de la loi de 1995 (Révisée) sur l'école.*

De plus, plusieurs projets éducatifs ont été réalisés (test du Programme d'appui au secteur éducation/formation (PASEC), du projet du Fonds des nations unies pour la population (FNUAP-EVF/EMP) et du projet du Plan d'action pour la réhabilitation et la reconstruction des enseignements (PARMEN).

De ces études, il ressort que la Pédagogie Par Objectifs (PPO) en vigueur depuis plus de deux (2) décennies (1976 à 2002) a fait ses preuves. Cependant, plusieurs problèmes persistent. Ce sont entre autres : des contenus souvent inadaptés aux réalités

ivoiriennes, l'absence de profil de sortie clairement formulé, le trop grand morcellement des objectifs et des apprentissages, la part importante des aspects cognitifs au détriment des domaines psychomoteur et socio-affectif, des pratiques pédagogiques peu participatives.

Dans un tel contexte, l'évaluation des compétences devient un enjeu majeur, tant sa pratique est consécutive à sa une longue pratique sous le sceau de la pédagogie par objectif. Ce changement engendre du reste des confusions, des adaptations qui se posent en obstacles à cette pratique enseignante.

II-PROBLEMATIQUE

La question de l'évaluation est inépuisable dans le domaine de l'éducation.

Aussi, continue-t-elle de nourrir les débats dans l'approche par compétences après plus d'une décennie en Côte d'Ivoire.

En effet, cette pratique dans la perspective de l'APC est particulièrement complexe. Aussi, se pose-t-il le problème de sa maîtrise par les enseignants dans le cycle primaire.

Les enseignants praticiens, de niveaux et d'expériences différents, développent des pratiques hétérogènes d'évaluation -pour ne pas dire qu'ils s'adonnent à un bachotage dans les classes.

Les représentations, les résistances, la formation de ces enseignants, le manque d'outils didactiques ne sont-ils pas autant d'obstacles à cette pratique enseignante dans l'approche par compétence ?

III- OBJECTIF DE L'ETUDE

La présente étude vise à interroger les pratiques d'évaluation dans l'approche par compétence à travers l'observation, l'analyse documentaire et des focus group après plus d'une décennie de pratique en Côte d'Ivoire.

IV-CONSIDERATIONS D'ORDRE THEORIQUE

IV. 1-l'approche par compétence

La notion de compétence a fait son entrée dans les milieux éducatifs à partir de la formation professionnelle. Elle est tributaire du monde du travail.

Jonnaert, (2002) pense qu'il existe deux visions de cette approche :

Une première dérivée du behaviorisme qui met l'accent sur l'acquisition par l'élève de comportements perçus comme nécessaires et insiste sur le développement des procédures et des techniques dans la formation des étudiants considérés d'emblée comme de futurs travailleurs, Romainville, (1996).

La seconde vision tend à renouveler la notion de compétence, en insistant sur l'importance de créer en classe des situations qui permettront aux élèves de mobiliser une multitude d'habiletés plutôt que d'essayer d'atteindre des objectifs imposés de l'extérieure. Les hérauts de cette conception sont : Allal, Bieman, Jonnaert, Rey. Cette vision dite constructiviste, prône le développement de la capacité à s'adapter aux exigences particulières d'une situation.

IV.2-La compétence comme construit théorique.

La compétence peut être considérée comme un construit théorique à ce titre, Roland louis, et al (1996) notent :

Les spécialistes des programmes de formation et les responsables de la formation dans les institutions d'éducation emploient généralement le terme de compétence au sens de construit théorique, c'est-à-dire comme un modèle conceptuel imaginé pour expliquer certains phénomènes. Lorsqu'on parle, par exemple, d'un ensemble de compétences, attendues ou de compétences psychologiques, on fait référence à la notion de compétence comme construit.

En Côte d'Ivoire, la définition de Lasnier, (2008), semble faire consensus. Car, la compétence affirme-t-il : *« est un savoir-agir qui fait suite à l'intégration, à la mobilisation d'un ensemble de ressources (capacités ,habiletés, et connaissances) utilisées efficacement dans des situations similaires. »*

Cette définition rejoint celle de (Perrenoud, 2008) pour qui : *« la*

compétence est la capacité d'agir efficacement dans un type défini de situations, capacité qui s'appuie sur des connaissances mais ne s'y réduit pas. »

Ces définitions suggèrent un cadre conceptuel, préalable à une bonne compréhension de cette méthode. Il se dégage néanmoins une constante, qui est la mobilisation des ressources pour résoudre des problèmes dans des situations données. Au demeurant, le système éducatif ivoirien en matière d'APC s'inscrit- dans le paradigme constructivisme. Contrairement à la PPO qui est plutôt de tendance behavioriste.

Passer alors du paradigme behavioriste (PPO) au paradigme constructiviste (APC) ne laisse-t-il pas naturellement augurer des difficultés ? si des anticipations, des prévisions, voire des formations ne sont pas initiées, particulièrement en évaluation ?

IV-3-L'évaluation des compétences, approche théorique

Elle suscite bien de réflexions dont la prétention est d'en optimiser la compréhension et la maîtrise de la pratique.

En effet, il s'agit, selon Scallon (2004) :

« d'un processus complexe étroitement lié à des intentions de formation que l'on a appelé « objectifs » pendant plusieurs années.(-) l'évaluation doit rendre compte du degré auquel les individus en formation répondent à ces intentions ou à des attentes »

Perrenoud (1998) affirme à ce sujet:

Ce que les apprenants savent ne leur est utile hors de l'école que s'ils parviennent à identifier, activer et coordonner leurs savoirs, voire s'en détacher pour inventer des solutions originales, lorsque la situation exige d'aller au-delà des savoirs établis. Ainsi, l'évaluation ne doit pas se limiter à un contrôle des capacités livresques, il doit tenir compte des capacités issues de l'inter et l'extradisciplinarité pour développer de véritables compétences.

Boutin (2000) n'en demeure pas moins convainquant :

Le problème de l'évaluation dans la perspective de l'APC est particulièrement complexe. Le paradoxe qui marque les réformes de l'éducation apparaît ici de façon évidente : comment répondre à des compétences attendues d'une part et procéder à l'acquisition de connaissances selon une perspective constructiviste ? La plupart des systèmes éducatifs qui optent pour l'APC ont fini par imposer des examens à la fin de chaque cycle de l'école primaire et conserver les épreuves qui ponctuent la fin du cours secondaire, etc. Il y a là un paradoxe que certains observateurs n'ont pas manqué de souligner à juste titre. Les enseignants, pour leur part, en sont venus à jouer sur les deux plans : d'une part, une pédagogie souple liée à l'autoévaluation par le truchement de portfolios et, de l'autre, un « bachotage » dans le but de préparer leurs élèves aux examens officiels réalisés.

Ces approches nous permettent de marquer le changement de perspective entre l'évaluation de l'objectif de connaissances et l'évaluation des objectifs de compétence. À ce niveau, la question posée est celle de l'évaluation des compétences

En effet, comment évaluer les compétences ? Faut-il observer les élèves ? Ou, faut-il leur poser des questions sur leur maîtrise des savoirs ou des savoir-

faire ? Et subsidiairement, avec quels outils ?

Dans ce système éducatif, la question demeure entière.

l'évaluation authentique entourant les compétences de toute sorte peut s'orchestrer autour de plusieurs types d'évaluation (Calisson, 1998), il peut s'agir d'entrevues orale sur ce que l'apprenant vient de vivre dans la situation d'évaluation, d'échantillon de productions écrites, de projets ou d'expositions, d'expérimentations ou de démonstrations de réponses à des questions ouvertes, ou de l'utilisation de portfolios. Une autre technique, c'est-à-dire « l'observation » est suggérée par Péaud (2008) :

l'évaluation des compétences repose essentiellement sur l'observation des élèves au travail dans différentes situations complexes, pour pouvoir recueillir suffisamment d'éléments lui permettant d'inférer la présence chez tel ou tel élève d'une ou plusieurs compétences ; évaluer des compétences c'est donc faire la synthèse de plusieurs observations des élèves mis en situation de travail.

Dans la mesure où l'évaluation des compétences repose sur l'observation de plusieurs activités, il faut recourir à des outils appropriés : portfolios, dossiers d'apprentissage, journaux de bord, entretiens, etc. De tels outils permettent d'accompagner une séquence d'apprentissages ou de témoigner d'une progression dans la mobilisation des acquis. (-) L'évaluation des compétences ne peut pas se réduire à faire des bilans de ce que l'élève a réussi ou échoué ; ce contrôle des compétences collégial, qui repose sur le livret personnel de compétences, n'est pas le seul travail des enseignants. L'évaluation des compétences, parce qu'elle se fonde sur l'observation des élèves au travail dans des situations complexes, est l'occasion de mettre en acte une évaluation qui cherche à promouvoir les potentiels des élèves, une évaluation qui se donne les moyens de travailler avec l'élève, ses possibles, une évaluation située qui l'accompagne dans son propre questionnement.

Telle que présentée, l'évaluation dans l'approche par compétence ne saurait consister à poser des questions aux élèves sur leur maîtrise des savoirs ou des savoir-faire, comme c'est le cas dans le système éducatif ivoirien, mais plutôt à les observer au travail et surtout d'en varier les outils.

Pareille perspective est-elle possible dans notre système où du fait, de cette réforme, les enseignants sont à cheval sur les deux méthodes pédagogiques depuis plus de dix ans.

IV-4 La notion d'obstacle épistémologique

Cette notion est empruntée au cadre théorique épistémologique.

En effet, un obstacle épistémologique est une connaissance, un savoir, ou une conception, mais pas une difficulté, une question ou un manque de connaissance.

Patricia NEBOUT (1996) dit à ce sujet : « *l'originalité de cette approche consiste dans cette attention à l'épistémologie de la connaissance enseignée* ».

Selon Bachelard 1993: C'est plutôt en termes d'obstacle qu'il faut poser le problème de la connaissance scientifique, c'est dans l'acte même de connaître intimement qu'apparaissent, des lenteurs, des troubles. Aussi, l'on peut montrer des causes d'inertie que l'on appelle : obstacles épistémologiques. Ainsi, face au réel,

ce qu'on croit savoir s'offusque de ce qu'on devrait savoir. Il affirme à ce sujet : « quand se présente à la culture scientifique, l'esprit n'est jamais jeune, il est même très vieux car il a l'âge de ses préjugés. (-) Accéder à la science, c'est accepter une mutation brusque qui doit contredire le passé. Dans le même ordre d'idée, Brousseau (1986), parlera « d'obstacle didactique » qui est une représentation de la tâche induite par un apprentissage antérieur. C'est la cause d'erreurs systématiques et faisant obstacle à l'apprentissage actuel. Selon lui,

« L'apprenant au cours de la construction de la connaissance, constate que les savoirs, les représentations qui dans le passé lui ont servi à résoudre certains problèmes ne sont plus valides dans une situation nouvelle. »

Cela n'est-il pas bien le cas des enseignants praticiens vis à vis de cette méthode pédagogique et de son évaluation ? Comme tantôt, souligné, le passage de la pédagogie par objectif à l'approche par compétence n'est pas aisé. Aussi, l'appréhension de l'évaluation par les enseignants sous le prisme d'obstacle épistémologique, ou d'obstacle didactique permet de mieux comprendre, les résistances, les représentations négatives, les lenteurs, les blocages et les stratégies de contournement que ceux-ci développent à l'occasion.

V- CONSIDERATIONS D'ORDRE METHODOLOGIQUE

V-1 observation

L'observation directe a permis d'étudier les pratiques de l'APC en matière d'évaluation dans des situations de classe, à partir de la grille d'observation des conseillers pédagogiques des secteurs. Mais aussi, d'observer l'existence ou l'inexistence du matériel didactique.

V-2Analyse documentaire

Plusieurs documents issus de la DPFC, des IEP relatifs à l'approche par compétence ont fait l'objet d'analyse. Le but, vérifier la qualité et la quantité disponible des documents et leurs contenus relatifs au sujet.

V-3Instrument

La démarche consistait à organiser des focus groupes sur l'approche par compétence particulièrement sur l'évaluation. Il s'agissait d'obtenir des exemples variés et de comparer des faits d'évaluation. L'objectif était de relever leurs perceptions, leurs avis et leurs impressions sur cette pratique.

V-4Population – échantillon

Sur la base d'un échantillonnage raisonné, nous avons rencontré les partenaires de l'école, à savoir : des inspecteurs de l'enseignement primaire, des directeurs d'école, et des instituteurs titulaires de classe de Cocody, de Bingerville et de Yopougon.

VI-LIMITES DE L'ETUDE

Cette étude a ses limites. Elle ne s'est pas voulue une enquête statistique. Elle ne visait pas à fournir des moyennes, des écarts ou déterminer une quelconque corrélation des variables observés. Ce n'était qu'une étude de cas localisée à quelques communes d'Abidjan. Elle donne malgré tout, dix ans après, une idée de l'impact de cette réforme en matière précisément d'évaluation dans l'enseignement primaire.

VII-COMPTE RENDU DES RESULTATS.

Il appert de la mise en œuvre de la présente méthodologie, les résultats suivants :

VII-1 Une carence d'informations institutionnelles

En effet, l'insuffisance ou le manque d'information entre les différentes hiérarchies (direction d'écoles, conseillers pédagogiques, inspections de l'enseignement primaire, directions régionales) et les agents terminaux est systématiquement pointé du doigt.

Les enseignants estiment que la chaîne de communication à ces niveaux est rompue ou inexistante. Ils dénoncent le trop grand mystère fait autour des documents- pourtant à eux destinés. Par exemple, les textes officiels sont comme frappés du sceau de la confidentialité. À ce sujet, la grande difficulté est illustrée par le manque de référentiel d'évaluation. L'on s'interroge sur l'existence du référentiel d'évaluation ; existe-t-il ? Ou, n'est-il pas simplement communiqué ? Car, il est bien curieux que les multiples séminaires n'aient pas prévu cela ! Il se pose ainsi le problème de l'hétérogénéité des paradigmes en matière d'APC, surtout en évaluation.

Cette situation engendre des paradoxes, un laisser-aller qui ouvre grandement la porte aux confusions. Par exemple, sur la disposition des élèves en classes, certains évoquent la disposition en « U » quand d'autres pensent que la disposition par rangée est recommandée, mais, aucun texte officiel ne viendra clarifier ce débat. Le déficit d'information et de communication sur la réforme et des fois, la multiplicité des sources sont dommageables pour les acteurs terminaux (enseignants), voire pour tout le système.

VII-2 Le statu quo dans les pratiques évaluatives

L'observation des cours donne à constater le statu quo particulièrement en évaluation. Ainsi, plusieurs enseignants titulaires de classes continuent d'animer les cours sans tenir compte des instructions institutionnelles actuelles. À l'occasion, ils évoquent les effectifs pléthoriques comme obstacle à la mise en œuvre de l'approche par compétence, et par voie de conséquence, la pratique de l'évaluation. Ils continuent d'évaluer d'ailleurs comme ils l'ont toujours fait. Aya Ali, et al confirment :

L'APC s'applique dans un environnement de classe caractérisé par des effectifs pléthoriques qui, selon les différents acteurs, rendent difficile son application. Les classes sont surchargées et ne permettent pas une bonne pratique de la "FPC". Les structures scolaires ne sont pas adéquates pour l'épanouissement des enfants. L'État ne construit plus d'établissements.

Remarquons ici que l'évaluation s'identifie à la notation des cahiers d'où l'évocation du phénomène des effectifs pléthoriques !

VII-3 Le manque d'expertise des formateurs de formateurs et l'insuffisance de formation.

Lasnier (2000) observe : « *de façon générale, le succès de la réforme repose en grande partie sur la quantité et la qualité de la formation qui sera donnée au corps enseignant* »

Le problème de la formation est allégué négativement car dû selon les participants aux focus group, aux insuffisances des formateurs des formateurs. Ils pensent que les formateurs n'avaient pas une bonne maîtrise de l'(APC) surtout de l'évaluation. De surcroît, constatent-ils, les ateliers de formation ont été rares, insuffisantes et le pensent encore aujourd'hui. A l'occasion de certaines séances de formation qui duraient un, maximum deux jours, des (CD) ont parfois simplement été distribués

VII-4 Absence ou insuffisance de matériels didactiques

Le matériel didactique (Guides pédagogiques, instruments pédagogiques, divers matériels) sont rares ou en nombre insuffisant. Cette situation au demeurant réelle sert d'argument de contournement aux enseignants face aux rarissimes contrôles des conseillers pédagogiques des secteurs. Conseillers auxquels l'on reproche la non maîtrise de la réforme.

Les quelques documents existants sont la propriété exclusive de certains formateurs et des autorités.

Comment enseigner dans ce cas sans matériels didactiques : calculatrices, boussoles, cartes et espérer atteindre des objectifs ?

Les enseignants sont unanimes, la question du matériel didactique grève, le peu de volonté qui leur reste.

VIII-DISCUSSION

Quatre facteurs sont incriminés dans le compte rendu des résultats des enquêtes que nous avons faites : la carence d'informations institutionnelles, le statu quo dans les pratiques évaluatives relatives à l'APC, le manque d'expertise des formateurs de formateurs et l'absence ou l'insuffisance de matériels didactiques.

Concernant la carence d'informations institutionnelles, il ressort qu'une mystique du document se soit développée autour de la diffusion des documents relatifs à l'APC et à son évaluation. Ainsi, chaque niveau hiérarchique ne communique pas les textes institutionnels en vigueur. D'un autre côté, les acteurs finaux 'c'est-à-dire les praticiens ne font pas l'effort de rechercher les documents. Par exemple, le référentiel d'évaluation de cette approche est passé sous-silence.

Quant au statut quo sur la pratique de l'évaluation, une confusion majeure au niveau de la pratique évaluative s'est instaurée, qui consiste à prendre la notation pour l'évaluation. Or dans le fond, la notation doit être l'expression ; la résultante de l'évaluation. Finalement, les enseignants développent des pratiques hétérogènes qui les conduisent au bachotage.

A ce niveau de notre discussion, le manque d'expertise des formateurs des formateurs stigmatisé par nombre d'enseignants. Ils soulignent notamment que certaines séances de formations ont tourné court en raison de l'incapacité des formateurs à répondre aux questions à eux posées. Par exemple, des compacts disques ont été distribués par secteurs afin que chacun s'auto- forme. Cette situation au demeurant, augure à fortiori la place de l'évaluation dans l'APC.

Enfin, que faut-il dire du manque de matériel didactique évoqué par la quasi-totalité des enseignants interrogés ?

En effet, il apert que cette réforme n'ait pas réglé suffisamment cette ques-

tion. De sorte que cette situation est devenue l'argument le plus fréquemment évoqué. De bonne foi ou pas, il est difficile de faire l'impasse sur cette question.

Ces quatre variables de notre sujet pose en réalité des questions de fonds de cette réforme qui dans l'urgence a été adoptée depuis 2000.

VIV-RECOMMANDATIONS

Afin de démêler cet écheveau, (APC& évaluation) quelques recommandations sont ici faites :

Opérer une nouvelle didactisation du cadre conceptuel local de l'APC et de son évaluation à l'instar des autres pays. En effet, il faut aider à élaborer de nouvelles cartes conceptuelles chez les enseignants qui leurs permettent d'être au même niveau d'information et de formation.

Poser la problématique de l'évaluation dans l'approche par compétence sous l'angle de l'obstacle didactique pour anticiper la résolution des écueils dans la formation des générations à venir.

Il s'agit d'opérer une contextualisation, comme le dit Therer (1990) « *concurrentement au travail sur les représentations l'enseignant s'efforcera d'insérer les nouvelles connaissances dans un réseau de faits significatif pour l'apprenant.* » Dans le cas d'espèce, nous pouvons orienter cette opération dans le sens du formé lui-même. Il ne s'agira pas pour le formateur de formateurs de le faire, mais plutôt à l'adulte enseignant de l'appliquer.

La seule solution doit être l'abandon de cette connaissance -PPO et son évaluation-même dans le domaine où elle était en usage, et son remplacement par une autre plus appropriée -l'APC et son évaluation. Ce « remplacement » est difficile du fait de l'illusion des avantages que l'obstacle avait procurés. Comme le dit Brousseau (1986) : *Il ne suffit pas de posséder une connaissance meilleure pour que celle qui faisait obstacle disparaisse, il faut l'identifier, la renier explicitement et incorporer sa négation aux connaissances nouvelles.*

Mettre en place un référentiel d'évaluation au niveau national le cas échéant.

Un référentiel est selon le Larousse (2013), un système de repérage permettant de situer un événement dans le temps et dans l'espace. C'est un ensemble auquel doivent appartenir, les solutions d'un problème posé. A priori ce document devrait accompagner cette réforme surtout en matière d'évaluation mais, son absence est de notoriété. Toutefois, les autorités compétentes doivent organiser des séminaires pour en concevoir dans les meilleurs délais ! Au cas où il n'existerait pas effectivement

Assurer la formation continue des formateurs des formateurs, à l'Ecole normale supérieure (ENS) ou à l'Institut de recherche d'expérimentation et d'enseignement-en pédagogie (IRREP).

Recycler massivement les enseignants pendant les grandes vacances sur tout le territoire national.

S'inspirer des exemples de réussite des autres pays.

Les cas de réussite du Sénégal, de l'Algérie sont fort intéressants, c'est pourquoi la Côte d'Ivoire doit s'en inspirer.

CONCLUSION

Cette étude s'interroge sur la place de l'évaluation dans l'approche dite par

compétence dans le système éducatif ivoirien.

Il ressort qu'après plus d'une décennie de pratique, des faiblesses demeurent. Elle ne suit pas les exigences institutionnelles.

L'évaluation demeure un véritable défi pour l'avenir de l'éducation dans ce système éducatif. Les résultats des enquêtes, montrent que les insuffisances sont dues particulièrement à des obstacles, non seulement de nature institutionnelle, structurelle communicationnelle, mais surtout de nature didactique.

La formation, faute de quantité et de qualité, est mise en cause.

Les enseignants se contentent de contourner ces réels obstacles, plongeant ainsi tout le système éducatif dans un vaste champ de bachotage.

Au total, ce n'est que par des études, ces recommandations et d'autres initiatives allant dans ce sens que ce système éducatif capitalisera par une bonne pratique de l'évaluation cette méthode d'enseignement, qui fait flores dans la sous-région ouest africaine.

BIBLIOGRAPHIE

AYA, A et al, (2009). Formation par compétence dans l'enseignement primaire en côte d'ivoire : réalités et défis, ENS, ROCARE.

Boutin et Julien. (2000). L'observation des compétences, son impact sur l'école et la formation des enseignants, Éditions Nouvelles.

Brousseau, G. (1986). Les obstacles épistémologiques, problèmes et ingénierie didactique. In *Théorie des situations didactiques* (pp. 115-160). Grenoble, La Pensée Sauvage

Calisson, D. (1998). Authentique assesment, school library activities, récupéré, le 16 juin 2014 de <http://archive.org/aaasl : slmr/ressource>.

Cardinet, J. (1982). Compétences, capacités indicateurs, quel statut scientifique ? Neuchâtel : Institut romand de recherche et de documentation, ESF, Paris,

DEPOVER, C. (2006). Conceptions, pilotage des réformes du curriculum, Unesco, Paris.

Direction de la pédagogie et de la formation continue, document de référence pour les formateurs nationaux en formation par compétence, 2006.

Durant, M et Mariani, Y. (1996) (dir°). Le concept de transfert en formation initiale et en formation continue, Lyon, CRDP p20.

GASTON, B. (1993). Formation de l'esprit scientifique, contribution à une psychanalyse de la connaissance, librairie philosophique J, Vrin, paris, p14.

GÉRARD, Scallon : L'Évaluation des apprentissages dans une approche par compétences, De Boeck, Bruxelles 2004.

GILLET, (dir), (1992). Construire la formation : outil pour les enseignants et les formateurs, paris ESF

JOAQUIM, D et Edmée O. (1999). La notion de compétence, nécessité ou vogue éducative, in raisons éducatives n°2 1999 1-2 Boeck Université.

Lasnier, F. (2000). Réussir la formation par compétence, Edition Guérin, Québec.

MICHEL, V. (2009). Se former pour évaluer. Se donner une problématique et élaborer des concepts, De Boeck, Bruxelles.

- PÉAUD, Ph: Observer les élèves au travail : évaluer des compétences, publiées en ligne sur www.fse.ulaval.ca/gerard.scallon/bep2mev.htm
- Philippe, J. (2000). Compétence et socio construvisme, un cadre théorique, de Boeck, Bruxelles.
- Scallon, G. (2004). L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétence Saint-Laurent (Montréal): Éditions du renouveau pédagogique

DÉFICIT EN EAU POTABLE ET STRATÉGIE D'ADAPTATION A GONZAGUEVILLE (ABIDJAN)

DRINKING WATER DEFICIT AND ADAPTATION STRATEGY IN GONZAGUEVILLE (ABIDJAN)

Fulbert TRA
fulberttra@yahoo.fr

Bernard Tchimou MAMBA
matchiberd@yahoo.fr

Reine Prisca Dadi
penielgago@gmail.com

Département de sociologie Université Félix HOUPHOUET
-BOIGNY (Abidjan – Cocody)

RESUME : L'objectif de cet article, consiste à analyser les différentes stratégies mises en œuvre par les populations de Gonzagueville pour pallier au déficit en eau potable. La crise qu'a connue la Côte d'Ivoire ces dix dernières années, à laquelle s'ajoute la démographie galopante de la ville d'Abidjan, a causé un important retard dans les investissements et la maintenance des dessertes d'eau. Cette situation a entraîné des difficultés d'approvisionnement dans certains quartiers d'Abidjan. Pour combler le manque, l'État a entrepris des actions de fourniture d'eau potable à travers la SODECI et l'ONEP. Cependant, les résultats demeurent inefficaces. Dans ce contexte, comment les populations parviennent-elles à satisfaire leurs besoins en eau potable ? Pour répondre à cette préoccupation, des techniques de recueil des données ont été mobilisées à savoir : l'étude documentaire, l'entretien individuel, l'observation directe et l'échantillonnage. La méthode de choix raisonnée est la technique qui a permis de sélectionner les 33 ménages enquêtés. Après l'analyse des données, les résultats montrent que, face à l'absence d'eau potable, les populations adoptent des stratégies informelles telles que la création des puits ou forages, l'achat en détail de l'eau, l'utilisation des récipients tels que les certains bidons pour la conservation de l'eau sur de longues périodes.

Mots-clés : Stratégie adaptation, quartiers précaires, déficit en eau potable, approvisionnement, Gonzagueville.

ABSTRACT: The objective of this article is to describe the various strategies implemented by the populations of Gonzagueville to overcome the deficit of drinking water. Indeed, the crisis experienced by Côte d'Ivoire over the past decade and the galloping demographics of the city of Abidjan have caused a significant delay in investment and maintenance of drinking water infrastructure. This has resulted in a deficit in the supply of drinking water in the districts of Abidjan. To meet this challenge, the State has undertaken actions to supply drinking water through SO-DECI and ONEP, the results of which remain ineffective. In this context, how do the populations manage to meet their drinking water needs? To achieve our objective, data collection techniques were mobilized, namely: documentary study, individual interview, direct observation and sampling. Based on the reasoned selection method, 33 households were surveyed. After analyzing the data, the results show that, in the face of the deficit in drinking water, people adopt informal strategies such as the creation of wells, boreholes, the purchase of drinking water in detail and the use of Receptacles for the conservation of water for long periods.

Keywords: Strategy adaptation, dangerous districts, deficit of drinking water, supply, Gonzagueville.

INTRODUCTION

L'eau potable, est un élément vital qui participe au développement d'un individu, d'une communauté ou d'un État. Selon Roche (2003), avant d'être un problème technique, l'eau est d'abord une question sociale, politique, économique ainsi qu'environnementale. La question de l'accès à l'eau potable est devenue un enjeu important pour l'humanité tout entière au point que les instances internationales l'ont inscrit parmi les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le but fixé à cet effet était de réduire de moitié avant 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès, de façon durable, à une eau de boisson salubre.

Selon l'ONU (2010), 884 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à une eau potable de qualité et plus de 2,6 milliards ne disposent pas d'installations sanitaires de base. C'est le cas par exemple de la ville de Port-au-Prince en Haïti où, l'état du service hydraulique est catastrophique. Selon Barrau (2007), les constats sont les suivants : la vétusté du réseau de distribution de la Camep, une majorité des installations datant des années 1960, le nombre de branchements privés s'élève à 30 000, soit à peine 10% des ménages de la capitale, le nombre de branchements illégaux étant évalué à plus de 10 000.

Une grande partie des quartiers défavorisés ne sont pas raccordés au réseau, dans la plupart des quartiers raccordés, l'eau n'est disponible que quelques heures par jour, voire quelques jours par semaine. Enfin, on compte à peine 120 bornes-fontaines dans toute la ville, les $\frac{3}{4}$ étant hors de fonctionnement ou fermées. Par tant, ce sont deux millions de personnes, pour la plupart des jeunes enfants, qui meurent chaque année des suites de maladies (choléra, diarrhées, légionellose) causées par une eau impropre à la consommation (Dos Santos, 2005 ; Kombasseré, 2007 ; ONU, 2010).

Cette situation ne fait que s'aggraver à l'échelle mondiale. La pénurie d'eau affecte aujourd'hui 40 % des habitants de la planète, ce qui devrait augmenter avec les effets du changement climatique (OMD, 2015).

La Côte d'Ivoire, ayant très tôt compris cette exigence a développé dès son accession à l'indépendance, une stratégie d'alimentation en eau potable qui a enregistré des résultats satisfaisants au fil des ans. Cette politique ponctuée par des réformes innovantes a permis selon les contextes, de structurer les besoins en trois (3) sous-secteurs : l'hydraulique urbaine (HU), l'hydraulique villageoise (HV) et l'hydraulique villageoise améliorée (HVA) (Diabagaté et al, 2016).

Dès 1973, elle a mis sur pied un programme national hydraulique destiné à satisfaire aussi bien les besoins des populations urbaines que rurales. Ce programme a abouti à la construction d'infrastructures pour vulgariser la distribution d'eau potable à travers le pays. L'une des principales réalisations est la création de la "nappe d'Abidjan". Celle-ci représente 68 %, elle est exploitée par 89 forages à gros diamètres et traitée par 12 usines de la SODECI (DHH, 2001). Au nombre des infrastructures, on note, la construction de plusieurs châteaux d'eaux dans le District d'Abidjan ainsi qu'à l'intérieur du pays.

Nonobstant ce système hydraulique, l'accès à l'eau potable demeure une énigme non seulement pour la plupart des villes ivoiriennes mais surtout pour les quartiers défavorisés du District d'Abidjan. En effet, la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire depuis septembre 2002 a entraîné une forte migration des populations des zones de fronts vers les villes du Sud, particulièrement à Abidjan. Cette population majoritairement démunie trouve logement dans les quartiers précaires dont ceux de Port Bouët. La forte croissance démographique augmente ainsi la pression sur les systèmes d'assainissement de même que les sources d'eaux (Coulibaly et al, 2004).

Face à l'insuffisance, aux coupures intempestives et au mauvais état des infrastruc-

tures de desserte d'eau, 84,4 % des ménages n'ont pour unique solution que de se diriger vers les revendeurs dont les contributions sont internationalement reconnues dans l'approvisionnement des ménages à faible revenu (Tia et al, 2015).

L'indice de couverture du réseau d'eau décroît des quartiers officiels aux quartiers illégaux (Koukougnon, 2015). À Gonzagueville, force est de constater par endroits la défaillance voire l'inexistence des infrastructures hydrauliques. Les effets de l'érosion côtière, dues à la montée des eaux de la mer, ont occasionné d'importantes pertes matérielles. Elle aurait provoqué la destruction d'environ 187 maisons faites de planches et de terres battues (Sadia, 2014).

Dans ce contexte, comment les populations parviennent-elles à satisfaire leurs besoins en eau potable ?

L'on observe quotidiennement à Gonzagueville des populations qui parcourent de longues distances avec des récipients sur la tête ou avec de nombreux bidons dans des brouettes à la recherche d'eau potable.

De plus, on note plusieurs points de vente d'eau en détaille par des acteurs privés. Parmi ces derniers, certains mènent cette activité de façon légale c'est-à-dire qu'ils le font par abonnement, d'autres part contre de façon frauduleuse commercialisent l'eau potable aux habitants qui n'ont pas d'autres choix parce que étant dans le besoin.

Parfois l'on assiste à de long fil d'attente, juste pour recevoir quelques litres d'eau de la part de l'ONEP. Aussi, la plupart des ménages ont soit des puits modernes ou traditionnels et un très grand nombre de bidons dans leur lieu de résidences. Par ailleurs, la population de Gonzagueville est continuellement exposée au phénomène de l'érosion côtière, ce qui fragilise les installations hydrauliques déjà inexistant.

En saison des pluies, il y a une disponibilité d'eau dans les puits. Au cours de la saison sèche, le niveau piézométrique (le niveau d'eau relevé dans un forage par un piézomètre) des nappes baisse, provoquant le tarissement général des puits dont la profondeur s'arrête dans la zone de battement des nappes (Diabagaté et al, 2016). Partant de ces constats, comment les populations s'y prennent pour pallier la pénurie d'eau ? En d'autres termes, quels sont les moyens mobilisés par les populations de Gonzagueville pour s'adapter à cette situation ?

I. MÉTHODOLOGIE

Les données de cette étude ont été collectées lors d'une enquête réalisée dans le mois de février 2015 à Gonzagueville dans la commune de Port-Bouët.

1.1 Zone de l'étude

La commune de Port-Bouët est située dans le sud-est du District d'Abidjan (figure 1). C'est une presqu'île localisée entre l'océan Atlantique et la lagune Ebrié. Elle s'étend le long du littoral maritime sur près de 30 km d'Est en Ouest avec une superficie de 111 km². Sa population est estimée à 419 033 habitants (INS, 2014). Port-Bouët a été construit sur un sol sableux qui a la particularité d'être plus ou moins plat avec des dépressions par endroits.

Figure 1 : *Situation géographique de Gonzagueville*

Source : <https://www.google.com>



Elle porte le nom du commandant Bouët-Willaumez qui en 1837 fut chargé par le roi de France de conclure des traités de commerce et de protection avec des chefs côtiers. C'est vers 1930 que Port-Bouët commença à être habité. Gonzagueville, zone de notre étude (Figure 1), fait partie de l'étroit bassin côtier de la Côte d'Ivoire recouvrant 2,5% du territoire situé dans le Sud, sur la côte atlantique. Les diverses activités pratiquées, en plus de déstabiliser le trait de côte, contribuent à la dégradation comme à l'érosion du littoral (Sadia, 2014).

Cette étude vise à analyser les stratégies d'adaptation mises en place par les populations devant l'insuffisance d'eau potable disponible. Pour atteindre cet objectif notre démarche scientifique consiste en l'utilisation d'un certain nombre de matériels et de méthodes propre aux sciences sociales.

1.2 Techniques de collecte des données

La recherche documentaire est la première technique qui a servi à la collecte des données. Celle-ci nous a donné les moyens d'exploiter la littérature en rapport avec la thématique à l'étude, de faire l'état des différents aspects ayant déjà été abordé par d'autres chercheurs. Pour se faire, nous avons visité la bibliothèque numérique de l'institut de recherche pour le développement (IRD), le centre culturel français ainsi que la bibliothèque du District d'Abidjan.

A travers la technique d'observation directe, nous avons pu observer le phénomène étudié, ce qui a permis de constater la vulnérabilité des riverains à travers les procédés d'approvisionnement en eau.

Il s'agit entre autres des camions citernes de distribution de l'O N E P, des puits modernes et traditionnels, des espaces de vente d'eau au détail, des forages, des récipients de conservation d'eau tels que les barriques et les bidons.

De plus, l'on a remarqué des méthodes de purification de l'eau telle que l'usage de comprimés, de grains de javel et une pierre dénommée « cailloux banc ».

En outre, des entretiens semis directifs ont été réalisés avec les populations pour avoir d'une part leur avis sur le phénomène du déficit d'eau potable, d'autre part, connaître les stratégies d'adaptations qu'ils utilisent pour satisfaire leurs besoins.

Les guides d'entretien ont abordé les thèmes suivants :

- les actions des structures en charges de la distribution de l'eau ;
- les modes d'approvisionnement en eau potable ;
- les méthodes de conservation de l'eau par les populations de Gonzagueville.

Il y a lieu de noter que, les techniques et outils choisis dans le cadre d'une recherche sont les instruments par lesquels on fait la collecte de données, mais la fiabilité d'une étude, exige de sélectionner ou de cibler des personnes-ressources susceptibles de fournir les bonnes informations.

1.3 Technique d'échantillonnage

La technique d'échantillonnage adoptée est l'échantillonnage raisonné, ici, le chercheur sélectionne une partie représentative de la population cible.

L'échantillonnage étant empirique, celui-ci prend en compte les responsables du service technique de la mairie de Port-Bouët, la représentante des femmes de même que les structures sous tutelles du ministère de la Santé. Ainsi, au nombre des personnes interrogées, note-t-on : (10) hommes, (13) femmes, (1) agent de la mairie, (4) membre du bureau des femmes, (1) agent du ministère de l'Environnement, (2) agent de la SO-DECI et (2) agent de l'O N E P, soit un total de 33 personnes interrogées.

1.4 Traitement des données

Nous avons procédé à un dépouillement manuel pour faire le tri des informations collectées sur le terrain en vue de retenir les plus pertinentes.

La méthode d'analyse des données est la méthode compréhensive de Max Weber. Elle consiste à rechercher le sens, les motifs des comportements humains, en rendant compte de l'action sociale par interprétation et explication causale de son déroulement ainsi que ses effets (Delas & Milly, 2009 :168-185).

Cette posture théorique a conduit à la compréhension des déterminants sociaux qui sous-tendent le déficit en eau potable tout comme les logiques sociales que les populations mobilisent dans leurs stratégies d'adaptation.

II. RÉSULTATS

Les résultats de cette étude révèlent des facteurs socio-démographiques cause du déficit en eau potable, des logiques sociales, des stratégies d'adaptations à la pénurie d'eau potable et les procédés de purification de l'eau.

2.1. Les Facteurs socio-démographiques et le déficit en eau potable

Situé en bordure de l'atlantique précisément au sud de Port-Bouët, Gonzagueville a été acheté, puis occupé par des travailleurs pour être proche de leur lieu d'emploi. Son peuplement, c'est fait par autorisations des autorités municipales. Abidjan n'était qu'une ville moyenne à cette époque.

À partir de 1980, le pays connaît un exode rural massif de plusieurs couches so-

ciales, surtout les plus défavorisées. Avec la crise qui survient en la Côte d'Ivoire entre 2002 et 2011, l'on assiste à une pression démographique accélérée. Ce déplacement massif des populations entraînant l'occupation anarchique de l'espace vont transformer Gonzagueville en un bidonville. Cette situation de précarité va alors exposer les habitants de ce quartier à de nombreux problèmes. Les plus importants étant la pénurie en eau potable et les inondations dues de la non-viabilisation de cet espace, à la proximité des habitations à la mer, mais principalement à la composition du matériel de construction des logements (planches, vieilles tôles, pneus, bâches, morceaux de briques pour la fondation).

2.2. Les logiques sociales comme facteurs justificatifs des stratégies d'adaptation au déficit en eau potable

En termes de logiques sociales on évoquera ici les conditions socio-économiques des populations.

La population de Gonzagueville est composée en majorité d'individus exerçant des petits métiers, de sans-emploi. Ils ont pour la plupart un faible revenu. De ce fait, ceux-ci estiment exorbitant le coût de l'installation des compteurs (le coût de l'installation s'élève à 175 440 FCFA) de même que celui des factures d'eau qui s'avère souvent égale ou parfois supérieur à leurs revenus. Du coup, de cette situation de précarité financière résultent les contraintes à ne pas s'abonner au réseau de distribution d'eau potable, mais plutôt de recourir à d'autres moyens ou stratégies pour s'approvisionner en cas de besoin. Les dires d'un répondant témoignent de cet état des choses. Celui-ci affirme que : « *Le tuyau de la SODECI passe devant ma maison mais nous n'avons pas les moyens financiers de nous abonner au réseau de distribution d'eau potable* ». Un autre enquêté aborde dans le même sens en disant ceci : « *Nous utilisons l'eau de puits pour réduire le coût de nos dépenses car l'eau de la SODECI est chère* ».

La situation financière des populations est à l'origine des stratégies que celles-ci utilisent pour s'approvisionner en eau potable.

2.3 Stratégies d'adaptations au déficit en eau potable

Plusieurs stratégies ont été mobilisées par les populations pour satisfaire leurs besoins en eau potable.

Ainsi, existe-t-il des stratégies communes qui se résument en l'assainissement du quartier et des points de vente de l'eau en détail pour éviter la pollution de la nappe souterraine.

Aussi, des dispositions sont-elles prises de façon individuelles. Elles dépendent du pouvoir d'achat des populations concernées. En conséquence, selon le revenu du ménage, il opte pour l'achat en détail de l'eau potable, l'utilisation des récipients tels que les barriques, les bidons, les bassines en vue de la conservation de l'eau sur une longue période. Un enquêté confirme ce fait en faisant savoir que : « *L'eau est difficile à avoir ici, donc vous allez remarquer que la majorité des ménages ont acheté des récipients pour garder de l'eau. Cela nous permet de gérer l'eau* ». Pour corroborer les propos du précédent, un autre répondant ajoute ceci : « *On achète des bidons d'eau : Cinq (5) bidons chaque deux (2) jours selon le nombre de personnes à la maison. On paye un bidon à deux 200F CFA* ».

D'autre part, ils choisissent de construire des puits modernes ou traditionnels ou encore des forages. Le recours à l'eau de puits est une façon pour les couches à très

faible revenu de combler leurs besoins en eau. A ce sujet, des enquêtés révèlent que: *« Ceux qui ont de l'argent installent des forages et ceux qui n'ont pas des moyens comme nous utilisent les sources d'approvisionnement comme les puits. Car l'installation des forages coûte cher »*. Dans cette même veine, un autre répondant fait savoir que : *« Les maisons qui s'approvisionnent à partir des puits, sont celles qui ne possèdent pas pour la plupart une pompe d'eau potable à domicile. Par contre, d'autres ajoutent les puits à la pompe pour éviter de payer une facture d'eau élevée »*.

2.4 Les procédés de traitement d'eau.

Du fait de l'inaccessibilité de l'eau potable, la plupart des populations de Gonzagueville, se tournent vers l'usage des eaux de pluie ou de puits. Ces pratiques entraînent souvent des cas de maladies telles que la diarrhée, tout comme des problèmes dermatologiques. Le témoignage de l'un de nos enquêtés révèle que : *« L'eau de puits a provoqué des problèmes de peau, la diarrhée chez nos enfants »*. Un autre répondant va encore plus loin en disant ceci : *« Les problèmes d'eau auxquels nous sommes confrontés sont les maladies liées à l'eau comme la diarrhée et les maladies de la peau. Pour cela, la croix rouge nous aide en nous donnant des comprimés qu'elle nous demande de mettre dans les puits que nous avons. Ces médicaments selon eux tuent les microbes »*.

Pour prévenir ces maladies, les populations procèdent par certaines méthodes de purification de l'eau. Pour ce faire, elles utilisent les comprimés que leur distribuent la Croix-Rouge et certaines ONG. En plus de cela, d'autres méthodes sont disponibles pour rendre l'eau propre à la consommation. Il s'agit de l'usage des grains de javel et des cristaux nommés « cailloux blancs ». À ce sujet, un enquêté révèle que : *« Nous, on utilise cailloux blancs-là au marché pour tuer les microbes qui sont dans le puits là »*. Une autre ajoute que *« Dans le puits on met de l'eau de javel et des cailloux blancs pour rendre l'eau claire parce que l'eau est de couleur jaune »*.

Au total, retenons que face au déficit en eau potable, les populations de Gonzagueville mobilisent des stratégies apparemment rudimentaires. Cependant, force est de noter que celles-ci leur permettent de combler leur besoin en eau potable.

III. DISCUSSION

La présente étude, nous a permis de mettre en exergue les différentes stratégies d'adaptations mobilisées par les populations de Gonzagueville pour remédier au déficit en eau potable.

Après analyse de la situation hydraulique de Gonzagueville, il semble que cette situation est analogue à celle des quartiers défavorisés comme des quartiers populaires. Cette remarque nous a permis d'élargir notre recherche vers d'autres espaces de résidences prisées ainsi que vers d'autres études réalisées sur la problématique de l'accès à l'eau potable.

Ces recherches révèlent que les quartiers défavorisés ou populaires qui présentent des difficultés d'approvisionnement en eau potable sont des espaces non viabilisés occupés de manière anarchique par des populations à faible revenu.

L'étude réalisée par Koukougnon (2015), à Gobelet (quartier défavorisé de Cocody) mentionne que l'absence d'eau potable de ce bidonville est due à la dégéné-

rescence croissante des population sur cet espace. Ce quartier dévoile des aspects de vulnérabilité causés par le manque d'infrastructure de distribution hydraulique. De ce fait, l'accès à l'eau potable à Gobelet repose sur des pratiques, des arrangements informels assurés par des opérateurs clandestins. Vu l'absence de puits traditionnels, deux modalités s'offrent aux populations pour accéder à l'eau salubre à savoir : le raccordement au réseau informel et l'achat en détail auprès des revendeurs.

Coulibaly et al (2004) justifient cette situation par le manque de moyen financier surtout par le coût élevé de la vie dans les grandes métropoles africaines contraignant ainsi les individus à faible revenu à trouver refuge sur des sites à risque, non viabilisés. En conséquence, ces populations se trouvent confrontées à l'inexistence des infrastructures de distributions et d'équipements socio-économiques les mettant en marge de toute qualité de vie sécurisée.

Par ailleurs, faute de moyens financiers, les populations privées d'abonnement développent des stratégies informelles d'approvisionnement en eau potable. Cette pratique observée plus haut est différente de celle décrite par Tia et al (2015) à Abobo.

Dans cette commune, on assiste à une indisponibilité de ressource en eau malgré que 66,8 % de la population soient raccordés au réseau de la SODECI.

Toutefois, pour satisfaire leurs besoins, les populations se tournent vers des acteurs privés locaux (revendeurs d'eaux) installés par la SODECI dans les espaces populaires défavorisés. Les conséquences de ce mode d'approvisionnement sont que les populations payent 3 à 5 fois plus chères chez des revendeurs fixes et 12 à 19 fois plus couteux chez les revendeurs mobiles qu'un abonnement normal à la SODECI. Le constat est le même à Ouagadougou où le coût du litre de l'eau acheté chez les revendeurs par les ménages est 10 fois plus élevé que celui d'un robinet à domicile (Dos Santos, 2005).

L'achat de l'eau est la seule stratégie d'adaptation des populations d'Abobo face à l'indisponibilité de l'eau potable.

Dans les quartiers défavorisés de port au prince (Haïti) les observations de (Barrau, 2007) ont été faites sur une stratégie d'adaptation mise sur pied par le GRET (ONG de solidarité internationale) et le CAMEP (structure en charge de la distribution d'eau) pour permettre aux populations d'avoir accès à l'eau potable.

Cette stratégie, consistait en un plan de distribution de plus de cinquante bornes fontaines publiques payantes à moindre coût, gérer par les comités du quartier. Ce programme a permis de satisfaire les besoins en eau potable des populations et au CAMEP de réaliser de gros bénéfices.

A Ouagadougou, selon Kombasseré (2007), dans les quartiers défavorisés des secteurs 29 et 30, les populations ont accès à l'eau potable grâce à des bornes fontaines ou des postes d'eaux autonomes gérées par les populations de ces quartiers en contrat avec l'ONEA (Office National de l'Eau et de l'Assainissement).

Au nombre des stratégies d'adaptation au pénurie d'eau potable des ménages à faible revenu des quartiers populaires surpeuplés, l'achat au détail demeure le moyen le plus fiable d'approvisionnement en eau potable même si elle présente plusieurs risques au niveau sanitaire ainsi qu'une paupérisation accrue.

L'eau est vendue dans des endroits insalubres contenant plusieurs flaques d'eaux usées. De là, la couche souterraine peut être infecté. Contaminer l'eau va favoriser le développement des larves de moustiques, exposant ainsi les populations à plusieurs maladies. De plus, le coût d'achat de de l'eau vendu par les acteurs privés étant élevé, cela fragilise les populations à faible revenu en ce sens qu'elle a un

impact sur leur mode de vie. De ce fait, on assiste à une croissance grandissante de la précarité.

Pour y remédier, Desille (2012) propose des techniques de potabilisation de l'eau de boisson que sont : la sédimentation, la filtration et la désinfection.

La sédimentation ou décantation est une approche traditionnelle qui vise à réduire la turbidité de l'eau ; elle consiste à débarrasser l'eau des matières en suspension qui se déposent sous l'effet de leur propre poids.

La filtration quant à elle est un procédé de séparation permettant de scinder les constituants d'un mélange qui possède une phase liquide et une phase solide au travers d'un milieu poreux. La filtration est souvent utilisée en complément de la sédimentation afin d'affiner le traitement de l'eau. Il existe de nombreux procédés pour filtrer l'eau : le tamisage, la filtration sur sable, la filtration sur membrane, la filtration sur céramique. L'utilisation de la méthode de filtration permet d'éliminer les matières solides, les pathogènes, certaines substances chimiques, certains goûts de même que les odeurs.

La désinfection de l'eau permet d'éliminer les agents pathogènes présents dans l'eau. Dans le cas de désinfections chimique, solaire ou par ultraviolet, l'efficacité du traitement sera réduite si l'eau contient une grande quantité de matières (solides ou organiques) en suspension.

A Cocody, Port-Bouët, Abobo et leurs quartiers défavorisés ; partant dans les pays en développement, l'on note une forme de résilience des populations face au déficit d'eau potable qui mérite d'être pris en compte dans les politiques d'approvisionnement en eau potables.

CONCLUSION

Plusieurs logiques sociales justifient l'absence d'infrastructures de distribution en eau potable dans les quartiers défavorisés et spécifiquement à Gonzagueville.

Il s'agit des occupations anarchiques, la croissance démographique, le non-lotissement, la non-viabilité. La vulnérabilité de cet espace n'est pas un gage garantissant la sécurité des équipements socio-économiques. L'accès à l'eau potable à Gonzagueville repose essentiellement sur des stratégies d'adaptations mobilisées par les populations pour satisfaire leurs besoins en eau potable. Les plus répandues sont l'achat au détail de l'eau, la création de puits modernes et traditionnels, les fourrages et aussi certains procédés pour rendre l'eau propre à la consommation.

Ces stratégies étant informelles, il revient à l'État de faire plus d'investissements dans les services de distribution d'eau potable et d'assainissement pour permettre aux populations à faible revenu de se procurer de l'eau potable.

Enfin, l'État peut confier l'approvisionnement des populations à plusieurs structures qui ont des compétences dans la distribution pour améliorer la qualité ainsi que le coût de l'eau potable. Cependant, une préoccupation demeure, celle de l'accès en permanence et en quantité suffisante à une eau propre à la consommation humaine.

Partant, il est important de se poser la question de savoir : quelle stratégie de gestion équitable de l'eau potable dans la ville d'Abidjan à partir de l'exemple de Gonzagueville?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Barrau, É. 2007 :« Accès à l'eau potable dans des quartiers défavorisés de port-au-prince (Haïti) : stratégies d'acteurs et enjeux institutionnels », in *Actes du colloque Eau société et développement durable*, Gret,.

Coulibaly, L. & al. 2004 :« Utilisation des ressources en eaux, assainissement et risques sanitaires dans les quartiers précaires de la commune de Port-Bouët (Abidjan ; côte d'ivoire) », vertigo la revue électronique en sciences de l'environnement (en ligne) volume V numéro/ décembre2004, mis en ligne le 1er décembre 200, consulté le 2 octobre 2015.URL : [http:// vertigo.revues.org/3299](http://vertigo.revues.org/3299).

Delas, J-P. & Milly, B. 2009 : Histoire des pensées sociologiques. Armand colin

Desille, D. 2012 : Conservation et traitement de l'eau à domicile in Guide pratique.www.pseau.org.

Diabagaté, A., Konan G. & Koffi, A.2016 : Stratégies d'approvisionnement en eau potable dans l'agglomération d'Abidjan (Côte d'Ivoire).Geo-Eco-Trop., 2016, 4 : 345-360

Dos Santos, S. 2005 :Koom la viim : Enjeux socio-sanitaires de la quête d'eau Ouagadougou (Burkina Faso), thèse de doctorat de démographie, université de Montréal (canada), 182 P.

INS 2014 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Côte d'Ivoire.

Kombasseré, A. 2007 :L'accès à l'eau potable et les risques diarrhéiques dans les zones irrégulières de Ouagadougou : le cas de Yatenga, mémoire de maîtrise, université de Ouagadougou. (En ligne) : [http :// www. Memoireonline.com/07/09/2242](http://www.Memoireonline.com/07/09/2242)., consulté le 2 octobre 2015.

Koukougnon, G.2015 :« stratégies d'accès à l'eau potable dans un quartier défavorisé : cas de gobelet dans la commune de Cocody (Abidjan-Côte d'Ivoire) ». Revue canadienne de géographie tropicale/ Canadian journal of tropical geography (*en ligne*), vol,(2) 2. Mis en ligne le 15 novembre 2015, pp.60-72. URL :// [http laurentienne.ca/rcgt](http://laurentienne.ca/rcgt).

OECD, 2008 : Les infrastructures à l'horizon 2030- électricité, eau et transport : quelles politiques ? Vol, paris, Éditions OECD.

OMS et Unicef 2007 : Atteindre l'OMD relatif à l'eau potable et à l'assainissement : le défi urbain et rural de la décennie.

ONU, 2015 : Objectifs du millénaire pour le développement, rapport 2015, 78p.

Roche, P-A. 2003 :L'eau, enjeu vital pour l'Afrique. Afrique contemporaine, 205, (1), 39-75. doi : 10.3917/afco.205.0039.

Sadia, C. 2014 :« Risque climatique et réactivité des populations urbaines vulnérabilisées face à la montée des eaux de mer à Gonzagueville, Abidjan (Côte d'Ivoire) », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], volume XIV Numéro 1 mai 2014, mis en ligne le 5 mai 2014, consulté le 21 juillet 2017. URL : <http://vertigo.revues.org/14743> ; DOI : 10.4000/vertigo.14743.

Tia, L. et Séka G. 2015 :« acteurs privés et approvisionnement en eau potable des populations de la commune d'Abobo-Côte d'Ivoire » *revue canadienne de géographie tropicale/ Canadien journal of tropical geography* (*en ligne*), vol (2) 2. Mis en ligne le 15 novembre , pp 15-28.URL :<http://laurientienne.ca/rcgt>.

COMMUNICATION POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DES FORETS CLASSEES DU SUD-OUEST IVOIRIEN DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SCOLARISATION OBLIGATOIRE (PSO)

COMMUNICATION FOR THE SCHOOLING OF CHILDREN FROM CLASSIFIED FORESTS IN SOUTH-WEST IVORY COAST UNDER THE COMPULSORY SCHOOLING POLICY (CSP)

Bassémory KONE

Enseignant-Chercheur/Maitre-Assistant
Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire
UFR Information, Communication et Arts, Département de Communication
konebassemory@gmail.com

Yéboué ALLANGBA

Enseignant-Chercheur/Assistant
Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire
UFR Information, Communication et Arts, Département de Communication
Dr.allangba.yeboue@gmail.com

Nanga Désiré COULIBALY

Doctorant
Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire
UFR Information, Communication et Arts, Département de Communication
nangadesty@gmail.com

RESUME : Cet article se propose d'analyser comment la communication peut contribuer à résoudre la problématique de la scolarisation dans les forêts classées du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. L'étude documentaire couplée à l'étude qualitative (entretien) ont permis de se rendre compte que l'éducation des enfants rencontre des difficultés du fait des agents forestiers qui détruisent les écoles communautaires de fortune construites illégalement dans ces forêts. Ce sont 110 écoles avec plus de 10 000 enfants qui vivent une instabilité dans leur scolarisation alors que l'État ivoirien met en œuvre une politique de scolarisation obligatoire pour garantir le droit à l'éducation de tous les enfants. En dépit des efforts de sensibilisation déployés visant à amener les populations à scolariser de façon durable leurs enfants des zones hors des forêts classées, nombreux sont les enfants qui continuent d'être scolarisés dans ces zones. Pour parvenir à résoudre le problème, nous proposons d'élaborer une stratégie de communication intégrée prenant en compte les spécificités de chaque région du pays dans la mise en œuvre de la PSO.

Mots clés : communication, scolarisation, obligatoire, politique, forêts classées

ABSTRACT: This paper proposes to analyze how communication can contribute to solving the problems of schooling in the classified forests of south-west Côte d'Ivoire. The literature review coupled with the qualitative study (interview) revealed that the education of children encounters difficulties due to the forest agents who destroy community makeshift schools built illegally in these forests. It is 110 schools with more than 10 000 children who are experiencing instability in their schooling while the Ivorian State implements a policy of compulsory schooling to guarantee the right to education for all children. Despite the awareness-raising efforts aimed at bringing people to school in a sustainable way from areas outside the classified forests, many children continue to be enrolled in these areas. To solve the problem, we propose to develop an integrated communication strategy taking into account the specificities of each region of the country in the implementation of the C S P.

Keywords: communication, schooling, compulsory, politics, classified forests

I- INTRODUCTION

Afin de combler le déficit de scolarisation en Côte d'Ivoire et assurer une éducation inclusive à tous ses enfants; l'État s'est donné pour projet et pour objectif de les scolariser. Pour ce faire, il s'est doté de la loi dite « *Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO)* » (La loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n°95-639 du 7 septembre 1995). À travers cette politique, l'État prévoit des peines d'emprisonnements et des amendes pour les parents qui ne scolariseraient pas leurs enfants en âges d'aller à l'école. Il s'engage, surtout à prendre en charge la scolarisation de tous les enfants concernés. De plus, il se donne les moyens de satisfaire tous ceux qui ont des besoins spécifiques en matière de scolarisation ; à savoir, les enfants qui présentent un handicap quel qu'en soit sa nature, sa gravité d'une part et d'autre part quel qu'en soit la zone et le lieu d'habitation.

En ce qui Concerne ce dernier point, il faut souligner qu'on retrouve une importante population d'enfants en âge de scolarisation qui habitent avec leurs parents, dans les forêts classées du pays. De ce fait, nombreux sont ceux qui fréquentent des écoles communautaires qui s'y trouvent ; d'autres sont en attente. Ces écoles sont cependant l'objet de destruction de la part des agents en charge de la protection du couvert végétal forestier. Cette action entre dans le cadre de la politique de lutte contre la déforestation effrénée du fait des campements clandestins car elle contribue à résoudre le problème.

La situation de la forêt ivoirienne est préoccupante. En effet, selon le Directeur de la SODEFOR ; « *de 16,5 millions d'hectares en 1960, sur une superficie de 322462 Km², le pays ne compte plus, en 2017, que moins de 3 millions d'hectares de forêt. Chaque année 300 000 hectares du domaine forestier de l'État disparaissent pour diverses raisons. Pire la quasi-totalité des forêts classées est en voie de destruction* ». Cette « consommation », pour dire cette consommation effrénée du couvert forestier, ne laisse pas l'État indifférent.

Pour lutter contre ce phénomène, depuis 1965, des mesures de protection, de gestion et de contrôle des forêts ont été prises. Ces dernières prévoient, fixent et précisent le domaine forestier permanent de l'État et le domaine forestier rural ; et toutes habitations et /ou plantations qui s'y trouvent doivent être déguerpies.

C'est en application de cette législation que des campements clandestins avec ou sans écoles communautaires sont constamment détruits par les agents de l'Administration forestière. Ces déguerpissements sont faits sans préavis, sans ménagement et à toute période de l'année scolaire. À l'évidence, la politique de protection de la forêt telle que menée va à l'encontre de la politique de scolarisation obligatoire voulue et mise à exécution par l'État. Il s'agit donc pour celui-ci d'allier les impératifs de la scolarisation obligatoire et le défi de la préservation de la biodiversité, donc d'un développement durable.

Des recherches théoriques et empiriques portant sur la situation générale de l'école d'une part et la forêt d'autre part en Côte d'Ivoire existent comme l'atteste la revue de littérature.

Au titre des travaux empiriques sur l'école ivoirienne en général, on peut convoquer ceux de Koné (2012) et de l'UNICEF.

Les travaux de Koné (2012) mettent en lumière la problématique de la communication pour le développement de la scolarisation de la jeune fille dans le nord de la Côte d'Ivoire. À partir de recherche de terrain, l'auteur a pu se rendre compte de l'étendu du large déficit de la scolarisation de la jeune fille dans le nord de ce pays. L'UNICEF produit chaque année un rapport appréciant la situation de l'école et des

enfants. Sa qualité d'organisation des Nations Unies en charge de la défense, de la protection et de la promotion de la culture et de l'éducation l'y oblige. Ainsi, en 2014, son rapport a questionné la situation de l'enfant en Côte d'Ivoire dans la perspective d'une société plus équitable dans un pays qui aspire à l'émergence. En 2015, elle a mené une étude sur le bien-être et la sécurité des élèves dans les écoles de Côte d'Ivoire et de constater que le résultat est mitigé du fait de multiples agressions et violence en milieu scolaire. En 2016, en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, l'UNICEF a produit un rapport d'État sur le système éducatif national dans la perspective de la mise en œuvre d'une politique éducative plus inclusive et plus efficace.

Dans sa quête d'une école ivoirienne plus stable et plus fiable, l'État a constitué une commission interministérielle en vue d'élaborer une politique de scolarisation obligatoire. Cette commission évalue et apprécie également l'expérimentation de la PSO dans chaque grande région administrative du pays. Chaque année, les différentes commissions interministérielles locales produisent un rapport sur la mise en œuvre des PSO régionales (PSO Bondoukou, PSO Korhogo et PSO San-Pedro...). C'est sur la base des résultats jugés encourageants que la PSO nationale a été élaborée.

Il existe également des travaux et rapports sur l'état de la forêt ivoirienne. Ainsi, ADON (2010) constate que la forêt ivoirienne s'est gravement détériorée. Cette situation a engendré des conséquences dommageables majeures sur l'équilibre des écosystèmes du pays (climat, hydrologie, écologie et pédologie) et sur son système socioéconomique (industrie du bois, écotourisme). SANGNE (2015) citant la Société de Développement des Forêts en Côte d'Ivoire (SODEFOR) affirme que le massif forestier ivoirien qui était de 16 millions d'hectares en 1947 est passé à environ 2,5 millions d'hectares en 1996. Selon le même auteur *« celles répondant encore aux caractéristiques de forêt ne sont plus qu'au nombre de 181 pour une superficie de seulement 1 650 000 hectares. »* Et, de l'illustrer par le parc de la Marahoué qui a perdu 93 % de sa couverture végétale entre 2002 et 2008. Les causes de la disparition et de la dégradation des forêts ivoiriennes sont multiples. Outre l'agriculture forestière extensive, les coupes incontrôlées de bois, il y a surtout l'infiltration clandestine d'agriculteurs dans les forêts classées. En effet, SANGNE constate que la politique forestière ivoirienne a été *« Élaborée en période coloniale sans prendre en compte les principes coutumiers, et reconduit après l'indépendance à cause de l'insuffisance de ressources humaines locales pour prendre en compte les réalités locales et l'initiative de stricte protection, la politique de protection forestière domaniale de la Côte d'Ivoire rentrait en contradiction avec les réalités locales. »* De ce fait, les populations autochtones qui vivaient dans les aires protégées de l'État, ou à proximité, se considèrent toujours comme les vrais propriétaires. Donc, elles continuent de céder des parcelles de forêt (classée ou non) à d'autres personnes, des allogènes en particulier, pour l'exploitation agricole. Ces derniers y construisent clandestinement des campements avec des écoles et des centres de santé communautaires. De sorte que selon Ministère des eaux et forêts (1989), de nombreuses forêts ont partiellement ou totalement disparue.

Ces quelques travaux précités et nos recherches n'ont pas permis d'avoir un travail portant à la fois sur la problématique de la déforestation et/ou de l'occupation clandestine des forêts classées dans laquelle se pose le problème de la scolarisation des enfants en Côte d'Ivoire et encore moins dans le sud-ouest du pays.

La revue de littérature a également permis de ressortir et de mieux cerner le cadre théorique de référence de l'étude.

La première théorie utilisée, le modèle socio-écologie, a été développée aux États-Unis. Selon HAGE et REYNAUD (2014), le précurseur du modèle socio-écologie est URIE BRONFENBRENNER, un Américain d'origine Russe. Pour ce modèle, le comportement individuel est influencé par des facteurs intra-personnels tels que la connaissance, les attitudes, l'image de soi et les compétences. Pour que les gens puissent changer de comportement, il faut s'attaquer aux facteurs clés qui les affectent ainsi que ceux qui les influencent directement ou indirectement. Dès lors, les facteurs tels que la motivation, la capacité d'agir, y compris l'auto-efficacité et les pesanteurs des normes sociales et/ou liées au genre doivent être pris en compte. Le modèle socio-écologique pour le changement est basé sur une synthèse de théories et d'approches tirées des disciplines telles que la psychologie, la sociologie, la communication et les sciences politiques. Pour ABSIL (2014), le modèle socio-écologie *« donnera à tous les individus une meilleure compréhension de ce qu'ils peuvent faire pour construire un meilleur futur : prometteur pour eux-mêmes, leurs enfants et toutes les personnes dans le monde »* car elle permet d'*« envisager les interactions entre individus/société/ environnement »*. Ainsi, de façon particulière, l'école communautaire dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire repose sur une compréhension complexe de plusieurs facteurs car il existe dans cette région deux grands groupes de populations. D'un côté, les autochtones installés dans les forêts (classées ou non) avant l'indépendance du pays et dont l'histoire est connue de tous. Elles ne comprennent pas d'être traitées de « clandestins ». De l'autre côté, dans ces mêmes forêts classées, où il est formellement interdit de s'installer, vivent également, mais « clandestinement » des populations allogènes et étrangères dans des campements avec des écoles communautaires. Toutes ces communautés voient leurs habitations et écoles communautaires régulièrement détruites par les agents des Eaux et Forêts. En définitive, l'approche socio-écologique permet de prendre en compte l'ensemble de tous les facteurs pour mieux appréhender le problème de la scolarisation et de la déforestation dans cette région. Et, les interventions en communication pour le changement de comportement doivent être développées autour d'une stratégie globale d'amélioration des connaissances, des attitudes, des croyances et des comportements en matière d'éducation dans tous les cycles et ordre de formation.

L'autre théorie utilisée pour cerner le travail est **la théorie des barrières à l'entrée**. Elle est empruntée aux sciences économiques. Ceci pour mettre en évidence la dimension interdisciplinaire des Sciences de l'information et de la communication. Elle s'adapte au phénomène étudié.

L'une des prédictions les plus importantes de la théorie des barrières à l'entrée pose que des profits anormalement élevés ne peuvent perdurer dans une industrie concurrentielle car leur présence attirera de nouvelles firmes. Selon, Maillard(2005), *« on doit à Bain (1956) et Sylos-Labini (1957) d'avoir les premiers développé le concept de barrières à l'entrée et souligné le rôle crucial de la concurrence potentielle »*. Pour celui-ci, *« la portée de leurs travaux est double. Bain et Sylos-Labini ont, tout d'abord, permis de dégager les facteurs caractérisant les structures industrielles, et plus particulièrement les barrières à l'entrée »*. Et de poursuivre *« ces barrières peuvent être qualifiées de naturelles dans la mesure où elles sont indépendantes de l'action des firmes installées »*. En effet, pour Bain et Sylos-Labini cités par Maillard(2005), *« seules les conditions économiques prévalant dans certaines industries peuvent bloquer l'entrée d'une firme sur un marché »*.

L'approche des barrières à l'entrée sert à mettre en évidence les solutions envisageables pour réduire la présence des planteurs dans les forêts classées. En effet, ces

populations étant installées illégalement dans ces forêts pour s'adonner à la culture du cacao, il faut envisager qu'elles ne s'accroissent pas davantage pour mettre en danger le couvert forestier ivoirien. En les privant de structures sociales (écoles, centres de santé...), on peut freiner sinon arrêter le flux de population clandestine. C'est sur cette base que les campements et écoles communautaires « clandestins » sont détruits par les agents des eaux et forêts.

Les destructions permanentes d'habitation et des infrastructures sociales des campements clandestins peuvent pousser les parents à ne pas ou à ne plus scolariser leurs enfants. Cette politique d'éradication de la présence humaine dans les forêts classées peut aller à l'encontre de la loi sur la PSO du gouvernement.

Comment la communication peut-elle aider au respect de la PSO dans les forêts classées ? Cet article se propose de montrer comment la communication peut contribuer à la conciliation de deux politiques « contradictoires » du même État : sauvegarder ses forêts classées et scolariser la totalité de ses enfants en âge d'aller à l'école qui s'y trouve.

L'étude s'intéresse singulièrement à la scolarisation des enfants se trouvant et/ou travaillant avec leurs parents dans les forêts classées du Sud-ouest à San-Pedro. Pour ce faire, après cette première partie, l'introduction, où la problématique a été posée ; dans une seconde partie développe la méthodologie utilisée pour comprendre le sujet. La troisième partie donne le résultat de l'étude et la quatrième et dernière partie, la conclusion, est lieu où des propositions ont été faites pour une meilleure perception de la problématique de l'école obligatoire et la préservation des forêts classées du pays.

La compréhension de l'étude s'appuie sur une méthodologie.

II- METHODOLOGIE

Compte tenu de l'objectif de la réflexion, la démarche adoptée est essentiellement qualitative. C'est pourquoi la méthodologie s'appuie donc sur une revue documentaire et des entretiens.

La revue documentaire est axée sur la consultation d'ouvrages généraux, méthodologiques et des textes de loi. Des données secondaires telles que les rapports de missions et de réunions ont été aussi utilisés. Des cartes géographiques du pays et de la région étudiée nous ont permis de mieux cerner l'ampleur de la déforestation et de l'occupation clandestine des forêts classées. Au total, ces documents ont permis d'asseoir une connaissance générale du phénomène étudié.

Au niveau de l'entretien, deux techniques de collecte ont été utilisées à savoir la discussion de groupe (Focus group) et l'entretien individuel approfondi. Il convient de souligner que ces entretiens semi-directifs (Blanchet, 1987) par moment se muaient en entretien compréhensif souple (Kaufmann, 1996).

Pouvant évoluer selon le matériau, le guide d'entretien est l'outil adapté à ce type d'étude. À cet effet, un guide d'entretien a été élaboré et utilisé dans le cadre de la collecte des données. À quelques nuances près, le même guide a été utilisé pour les différentes activités tant pour les entretiens individuels approfondis que pour les focus groups.

Le focus group (11 focus group) a été privilégié dans le cadre de l'entretien avec quelques parents d'élève et les responsables d'ONG et la constitution de ces groupes répondait aux critères de genre (Hommes et femmes). Avec les enseignants des écoles communautaires (groupe de 06 à 12 personnes), ce même principe a été respecté. En ce qui concerne les entretiens individuels approfondis (au total 23 en-

tretiens), les responsables locaux de l'éducation et des eaux et forêts ont été privilégiés. Dans chaque campement, nous avons choisi de faire des entretiens individuels avec les leaders communautaires (chefs traditionnels et leaders religieux). Étant donné que les comités de gestion (COGES) sont présents et organisés dans chaque établissement, nous avons pu faire des focus groups avec ces personnes.

Dans le cadre de cette vaste étude sur la préservation de la forêt et la PSO, l'enquête s'est déroulée en deux phases. La première part du mercredi 05 avril au 12 avril 2017. Les responsables en charge de la lutte forestière et scolaire ont été visités dans la sous-préfecture centrale de San-Pedro et de Gabiadji. La seconde a eu lieu du mercredi 19 avril au samedi 22 avril 2017. Des habitants de campements « clandestins » de la région de San Pedro ont reçu les enquêteurs. L'entrée sur le terrain a été facilitée par les différents directeurs régionaux de l'éducation nationale et de l'enseignement technique et des eaux et forêts des différentes localités visitées. Ces responsables se sont chargés de la mobilisation des informateurs venant du système éducatif et des campements clandestins. Quant aux leaders communautaires et jeunes déscolarisés, nous nous sommes chargés de les identifier et de les interroger.

L'ensemble des données recueillies par focus group, entretiens individuels ont été retranscrit. Ces données ont été fondues en un même corpus avec les documents collectés sur le terrain qui a été ensuite soumis à l'analyse de contenu qualitatif. La grille d'analyse appliquée a consisté à recueillir pour chaque cible les connaissances, les attitudes et les pratiques en lien avec l'école communautaire dans la spécificité des zones classées dans la région de San Pedro. Un autre point de cette grille a concerné la possible exposition de ces cibles à des campagnes de communication sur les différents thèmes de discussion.

Les résultats auxquels le travail a abouti se présentent comme suit :

III- RESULTATS : Le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire : entre déforestation et nécessité d'éducation inclusive

La présentation des résultats de cette étude commence par l'état des lieux des politiques forestière et scolaire de la Côte d'Ivoire ; plus singulièrement de la région de San-Pedro.

ÉTATS DES LIEUX

Politique forestière de la Côte d'Ivoire

« La déforestation rapide des forêts tropicales de la Côte d'Ivoire est alarmante. De 15 millions d'hectares de forêts vierges évalués en 1960, il ne reste plus aujourd'hui que moins de 2 millions d'hectares » ANDON(2010) Dès lors, pour y remédier, l'État a décidé de légiférer en prenant la loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier et par la suite d'autres textes réglementaires. La loi de 1965 définit le statut des forêts classées. Ces textes fixent, prévoient et précisent le domaine forestier permanent de l'État. Le domaine forestier rural est catégorique : aucune forêt classée ne peut être occupée et /ou habitée par des populations créer des zones protégées telles que les forêts classées, des parcs et réserves nationaux.

Leurs modalités de gestion ont été précisées dans le décret n°78-231 du 15 mars 1978 dont les modalités ont été précisées par le décret n°78-231 du 15 mars 1978. Face à l'échec de cette politique de sauvegarde basée uniquement sur des textes non adaptés, il est plus qu'urgent d'envisager des réformes. Ainsi, des principes de conservation plus associative ou intégratrice avec la participation des populations coutumières locales prennent désormais le dessus dans la stratégie de lutte. La volonté de l'État de Côte d'Ivoire de trouver une solution va le conduire à l'élaboration de la première politique de protection forestière proprement dite à travers le Plan directeur forestier (1988-2015), duquel émane la réforme du Programme cadre de gestion des aires protégées (1996-2015) après l'échec du Plan sectoriel forestier (1991-1996).

Apparemment, tous ces nouveaux efforts législatifs et réglementaires n'ont pas porté les fruits escomptés. La SODEFOR prévient qu'à ce rythme *“il n'y aura plus de forêt en Côte d'Ivoire en 2040”*. Dès lors des déguerpissements et des reboisements ont été inclus au programme de la lutte. En effet, selon le Ministère en charge de la forêt, la Côte d'Ivoire a le plus haut niveau de biodiversité en Afrique de l'Ouest, avec plus de 1200 espèces animales (232 mammifères, 702 oiseaux, 125 reptiles, 38 amphibiens, 111 poissons) et 4.700 espèces de plantes. C'est donc une opportunité de développer l'écotourisme. Mais, ce secteur de l'économie est fortement hypothéqué par la destruction massive des forêts ivoiriennes. De ce fait, de nombreuses actions de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire ont permis, *« entre 1929 et 2014, de reboiser 380 000 hectares de forêt ; soit à peine « 4% des pertes de forêts estimées à 200 000 hectares par an »*. .

La Situation de la forêt dans la région de San-Pedro interpelle tous. Située à l'extrême Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, la Région d'une superficie de 12.790 km² est à 340 kilomètres d'Abidjan par la côte, et à 368 kilomètres de Yamoussoukro, la capitale politique et administrative. Elle compte deux départements (San Pedro et Tabou), neuf sous-préfectures (San Pedro, Gabiadi, Doba, Grand-Béréby, Dogbo, Tabou, Olodio, Graboté, Djouroutou) et quatre communes (San Pedro, Grand-Béréby, Tabou, Grabo). Sa population, très hétérogène, estimée à environ un million d'habitants est composée d'autochtones Krou avec plusieurs sous-groupes (Winnin, Bakwé et Piaï), d'allochtones et d'allogènes (selon le RGPH 2014). Elle s'est rapidement accrue au cours de ces vingt dernières années. Sur le plan économique, cette région abrite le premier port d'exportation de cacao au monde et le deuxième port de la Côte d'Ivoire après celui d'Abidjan. Elle offre des opportunités économiques, touristiques avec des sites touristiques chatoyants et balnéaires féériques (les plages de Monogaga – Baies des Sirènes). De nombreuses sociétés sont implantées dans la région de San-Pedro, opérant dans divers secteurs. Au niveau agricole, on y pratique beaucoup plus les cultures pérennes telles que l'hévéa, le cacao, le palmier à huile que vivrières. Ce qui a un impact négatif sur la forêt en général. Sur le plan culturel, on compte des danses populaires (Fanfare et BOLO traditionnel), certaines réservées aux femmes (BOYE, MATIKO et TOUE) et d'autres réservées aux hommes (KLEH, DABEH et GBAHI).

Selon l'autorité en charge de la protection forestière de San-Pedro, le risque environnemental induit par les cultures extensives et l'exploitation des forêts classées, des parcs et des réserves, constitue une triste réalité. À titre d'exemples la forêt classée de Monogaga, réputée pour se prolonger jusqu'au bord de la mer n'existe plus que de nom. Elle a été complètement détruite par des occupants clandestins et remplacée par diverses plantations (cacao, hévéa, petites cultures vivrières). Elle présente le paysage typique des « forêts classées » de la région, avec les arbres

morts aux troncs blancs décharnés. En effet, les villageois de Moussadouougou, village Bakwé du département de San-Pedro situé en pleine forêt classée de Monogaga ont été insensible aux efforts de la SODEFOR pour préserver ladite forêt. Ils ont violé l'accord qui les liait à la SODEFOR. À l'époque, pour que les villageois y exercent les activités agricoles, des enclaves avaient été créées tout au long de la forêt. En dehors de celles-ci, toutes plantations seraient détruites. Mais à la faveur de la crise de 2002- 2010, ils se sont rués à l'intérieur de cette forêt et l'on entamée à 90%. Devant cette triste situation, les plantations, les campements clandestins et écoles communautaires situés en pleine forêt classée et hors des enclaves ont été détruites par la force publique. Des efforts de reboisement y ont été entrepris depuis lors. Dans ces conditions, l'école communautaire dans les campements clandestins en zones de forêts classées a du mal à prospérer. Cet exemple de Monogaga est typique de la situation de toutes les forêts classées de la région et du pays. Cet état de fait amène à faire l'état des lieux de la politique éducative de la Côte d'Ivoire en général et spécifiquement celle de l'école communautaire dans la région de San-Pedro.

Politique éducative en Côte d'Ivoire (cadre juridique et institutionnel) et la situation des écoles communautaires à San Pedro

Les principales initiatives en matière d'éducation de l'État de Côte d'Ivoire en général s'articulent autour de quatre axes stratégiques à savoir, l'accès, la qualité, l'environnement scolaire et la gouvernance. Nous nous intéressons spécifiquement aux trois premiers axes : l'accès, la qualité et l'environnement. Ces trois axes sont les plus perceptibles par la population.

Il existe désormais, depuis septembre 2015, une loi qui rend l'école obligatoire (Loi n°2015-635 du 17 septembre 2015). Cette loi fait obligation à tout parent d'inscrire son enfant en âge d'aller à l'école ; faute de quoi, il est *"passible d'une peine d'emprisonnement de deux à six mois et d'une amende de 50.000 à 500.000 F CFA ou de l'une de ces deux peines"*. La loi adoptée, précise cependant, que ces sanctions ne s'appliqueront qu'à partir de 2025. Cette politique éducative, qui se veut sensible au genre, a été officiellement annoncée et présentée à l'occasion du lancement de la tribune de communication du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant « Les Rendez-vous de la Famille » le 10 Août 2015. Dans le respect de cette vision, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP) à travers ses structures techniques ne manque pas d'initiatives pour promouvoir la scolarisation des groupes marginalisés que sont notamment les filles, les enfants en situation de handicap, les enfants des zones rurales, etc.

Concernant les filles, les récentes initiatives sont l'adoption du Plan Stratégique d'Accélération de l'Éducation des Filles (PSAEF-2016-2018), nouveau cadre d'orientation qui recommande que l'accent soit de plus en plus porté sur le maintien des filles à l'école, des progrès remarquables ayant été accomplis par rapport à l'accès.

L'amélioration de la qualité de l'offre éducative s'est faite par l'écriture, la numérisation et la mise en ligne des nouveaux programmes éducatifs ; l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation des apprentissages ; l'adoption d'un Cadre d'Orientations du Curriculum (COC) ; l'adoption d'un nouveau régime pédagogique dans l'enseignement primaire (90% du temps d'apprentissages consacré au français, aux mathématiques et aux sciences) ; l'écriture de nouveaux manuels scolaires en con-

gruence avec l'Approche Pédagogique par Compétences (APC).

L'environnement scolaire se traduit par la construction de nombreuses écoles en dur dotées de commodités pour les élèves et enseignants. Ainsi, sur la période 2011-2016, le Ministère de l'Éducation Nationale a accru l'offre éducative à travers la construction de 19 249 salles de classes du primaire (soit 38,95% de taux d'accroissement)

Toute cette description rend compte de la situation au niveau national, mais qu'en est-il de la situation spécifique de l'école communautaire dans la région de San-Pedro ?

La Direction Régionale de l'Éducation Nationale de San Pedro couvre les départements de San Pedro et de Tabou. Elle compte à ce jour 9 établissements secondaires publics et 31 privés avec 46 750 élèves. Au niveau de l'Enseignement Primaire, l'on dénombre 561 écoles réparties comme suit : 423 écoles publiques, 46 écoles privées et 92 écoles communautaires.

Ces 561 écoles sont fréquentées par 125 941 élèves. Pour la rentrée scolaire 2015-2016, sur une population de 92.477 enfants en âge scolaire dans la région, seuls 37.283 ont pu être inscrits au CP1 en 2016 ; soit un taux de scolarisation de 40,31%. On est loin de la PSO.

Tableau 1 : *Évolution des effectifs d'inscrits dans les écoles communautaires par sexe de 2010-2011 à 2015-2016*

Années élèves	10-11		11-12		12-13		13-14		14-15		15-16	
	G	F	G	F	G	F	G	G	G	F	G	F
	202 5	141 3	97 1	67 5	732 5	461 5	806 5	61 53	263 8	43 80	616 8	48 86
Total	3438		1646		11940		14218		7018		11054	

Source: Rapport PSO San Pedro 2016

Le constat est qu'on a une forte augmentation des élèves dans les écoles communautaires de la région. Ici, on est très loin de satisfaire l'offre de la demande d'éducation. Il y a de grandes localités en zone rurale où des enfants n'ont pas encore accès à des infrastructures éducatives.

Le nombre d'écoles disponible dans la région de San-Pedro est de 593. Ces écoles sont réparties comme suit :

Tableau 2 : *Nombre et répartition d'écoles dans la région de San Pedro*

IEP	NOMBRE D'ÉCOLES			
	PUBLIC	PRIVE	COMMUNAU- TAIRE	TOTAL
GABIADJI	119	7	5	131
GRABO	44	0	64	108
GRAND-BEREBY	98	5	36	139
SAN-PEDRO	113	33	2	148
TABOU	61	3	3	67
TOTAL DREN	435	48	110	593

Source: Rapport PSO San Pedro

L'analyse du Directeur Régional de l'éducation nationale est celle-ci : « à la faveur des tournées avec Le Préfet de Région et Le Sous-préfet de Dogbo, nous avons pu nous rendre compte de cette triste réalité. Le nombre de plus en plus croissant d'écoles communautaires dans notre Région, traduit l'insuffisance de l'offre d'éducation de base à la population. Selon un recensement récent mené, nous dénombrons 110 écoles communautaires (18,5%) dans un pays où l'École est obligatoire pour tout enfant entre 6 et 16 ans (du cpl à la classe de troisième). »

Afin de prendre des dispositions pour accueillir les 29 827 enfants de cette tranche d'âge qui doivent intégrer l'école, pour la rentrée scolaire 2017-2018, les besoins en salle de classe sont estimés à 497 classes.

Le taux de maintien des élèves dans le circuit scolaire est très faible. Déjà, à partir du cours élémentaire, plusieurs enfants abandonnent l'école. Il a été recensé au cours de l'année scolaire 2015-2016, 1675 cas d'abandon dont 897 filles. Il est question aujourd'hui de maintenir ces enfants à l'école jusqu'en classe de troisième et particulièrement les filles qui, en dehors des problèmes communs à tous les enfants, abandonnent les classes pour des motifs de grossesses, mariages précoces et autre.

Depuis 2015, date de l'éligibilité du pays au programme du Millénium Challenge Corporation (MCC), il est prévu pour la Région de San Pedro, la construction de 6 collèges de proximité.

De plus, nombreux sont les enfants de cette Région, en âge d'aller à l'école qui n'ont pas d'extraits de naissance, y compris même pour certains qui auront à passer des examens. Ainsi, pour l'année scolaire (2016-2017), on en dénombre 54812 enfants, dont 25024 filles sans extrait de naissance. Les inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire sont priés de dresser la liste de ces enfants au corps préfectoral et à l'UNICEF pour organiser si possible des audiences foraines.

Le nombre et la répartition d'écoles et d'élèves dans la région se présente comme suit

Tableau 3 : Situation des élèves dans les zones classées

Source: Rapport PSO San Pedro

Une analyse du tableau permet d'apprécier la réalité des écoles dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. La situation dans des zones classées qui au regard de la loi devraient être inhabitées est intéressante à plus d'un titre. Il se trouve qu'une importante population continue de vivre dans ces zones avec des enfants allant dans des écoles communautaires. Ces enfants fréquentent des écoles, dans des conditions juridiquement irrégulières. De nombreux autres en âge d'aller à l'école sont à leurs portes.

Cet état de fait permet de se focaliser sur l'école communautaire dans la région de San-Pedro au sud-ouest du pays. Ici, de nombreuses écoles communautaires permettent de garantir une offre éducative pour les enfants. Elles ont été construites ; y compris dans des zones classées c'est-à-dire interdites aux habitations humaines, et donc encore moins à la construction d'école par l'État.

Des écoles communautaires à San Pedro

IEP	NOMBRE D'ÉCOLE	NOMBRE D'ÉLÈVES	
		TOTAL FILLES	DONT
GABIADJI	17	3810	17550
GRAND-BEREBY	16	3885	1735
SAN-PEDRO		2983	1382
TOTAL DREN	45	10678	4867

La situation des écoles communautaires à San Pedro est exceptionnelle au vue du nombre élevé (110) de ce type d'école dans la région. Plusieurs d'entre elles sont situées dans les zones classées du sud-ouest de la Côte d'Ivoire. La situation environnementale des élèves y est préoccupante en ce sens que le Ministère ne peut véritablement y construire de salles de classe. Le faire, c'est les encourager à y demeurer. Construites par les populations elles-mêmes, sans l'apport de l'État, ces écoles communautaires sont construites en matériaux locaux précaires (branchage, bâche...). Bref, il n'y a aucun confort minimal, encore moins d'outils pédagogiques aux normes. Et pourtant, 10 678 enfants y sont scolarisés et de nombreux autres en âge d'aller à l'école sont prêt à y être accueilli. Livrées aux intempéries de la nature, quelques rares fois, elles se voient affecter en enseignants fonctionnaires.

Écoles communautaires et enseignants sont les cibles des agents de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) qui luttent contre la déforestation. Les instituteurs et les « bâtiments scolaires » des localités clandestines visitées sont violentés et détruits. Ce qui a pour conséquence le départ des parents, des écoliers et des instituteurs de la zone. Les enfants se trouvent ainsi déscolarisés du jour au lendemain.

Cette situation, fréquente dans la région de San Pedro, traduit la difficulté de la

mise en œuvre de l'école obligatoire du fait que deux politiques de l'État de Côte d'Ivoire s'opposent. D'une part la nécessité de protection du couvert forestier, de plus en plus menacée par une déforestation effrénée et d'autre part, la politique de scolarisation obligatoire qui prévoit l'école obligatoire dès l'âge de 06 ans jusqu'à 16 ans. La PSO est de nos jours à sa phase de sensibilisation ; une seconde phase de répression des parents qui ne respecteraient pas cette loi sera appliquée à compter de l'année 2025. Que faut-il faire en pareille situation ?

Au total, quoi qu'il en soit, il faut admettre que dans cette partie de la Côte d'Ivoire, un nombre important de la population, notamment les enfants en âge d'aller à l'école, ne bénéficient pas de ce droit. Les écoles construites dans ces zones sont systématiquement détruites par les autorités forestières du pays. Tout semble être fait pour que les populations « clandestines » qui habitent ces lieux, ne bénéficient pas d'infrastructures scolaires et socialisantes.

De plus, il arrive que certaines populations vivant dans ces zones classées ne se sentent pas en situation irrégulière car elles se considèrent sur les terres de leurs ancêtres. Dès lors, de leurs points de vue, il n'existe aucune ambiguïté : l'État ne peut prétendre les déplacer sur une autre zone qui appartient à d'autres communautés de la région.

La réglementation en vigueur, le décret de 1978 et la loi de 1965 régissant le domaine forestier permanent particulièrement les forêts classées en Côte d'Ivoire, prévoit que toutes ces zones ne doivent pas être habitées encore moins d'y construire des écoles. Toute personne qui s'y installe est en situation irrégulière et pourrait de ce fait se voir sommer de quitter ces forêts qui sont la propriété de l'État en vertu de la loi. Visiblement, cette réglementation n'a pas tenu compte du fait que certaines tribus vivaient initialement dans ces forêts.

Certes, à l'instar de Monogaga, des villages d'autochtones situés dans les aires protégées ont été relogés à l'orée de celles-ci, avec des enclaves dédiées à l'exploitation agricole. Mais l'État a-t-il réellement purgé les droits coutumiers des populations ? Les a-t-il associées à la gestion des dites forêts classées ?

La vraie question qui se pose est de se demander depuis combien de temps les populations sont installées dans ces forêts pour prétendre être détentrices de droit ancestraux sur les surfaces concernées.

Il y a lieu de s'interroger sur la légitimité de certaines actions, démarches et dispositions prises par l'État pour sauvegarder son patrimoine forestier. En effet, pourquoi laisser prospérer certains campements clandestins avec écoles et diverses infrastructures sociales ? Une telle situation semble curieuse au regard du nombre d'écoles communautaires dans ces zones classées.

Interrogé sur leur installation clandestine dans les forêts classées, les réponses montrent la responsabilité de la SODEFOR. « Depuis plus de 10 ans que notre production de cacao est effective ; nous versons chaque année de l'argent aux agents de la SODEFOR pour qu'ils nous laissent tranquille » nous dit un Planteur clandestin, chef de communauté. Il est évident donc que certains agents de la SODEFOR ont connaissance des installations dans les forêts classées. Le déguerpissement d'une communauté de clandestins dépend de sa capacité à « corrompre » les agents chargés de la surveillance des forêts classées. Dans le cas contraire, une violence inouïe s'abat sur la communauté de clandestins : destruction sans préavis de plantations, de campements et écoles communautaires. La brutalité de certains déguerpissements des forêts classées par la force publique est décriée par les ONG de protection des droits de l'homme (Humans rights watch, 2013).

110 écoles construites par des communautés vivant « clandestinement » dans ces

forêts gérées par des autorités forestières dénotent d'un laisser-faire voire d'une complicité de la part des agents en charge de la protection du couvert forestier. Au total, cette situation d'écoles communautaires détruites par les autorités forestières et l'important nombre d'élèves dans ces réalités aussi précaires donne à la population un sentiment d'injustice dans leur traitement, et surtout dans l'éducation de leurs enfants.

Plusieurs enjeux sont en confrontation : l'éducation de tous les enfants de Côte d'Ivoire (y compris ceux des campements clandestins) prônée par la PSO ; la protection du couvert forestier ivoirien de plus en plus menacé par l'action humaine clandestine et l'insertion d'une population « de clandestins » dans le tissu économique offert par l'agriculture cacaoyère. Il s'agit donc de la vie de milliers d'enfants dont l'éducation est compromise, de leurs parents qui n'ont plus accès à leur source de revenu et du pays qui court le risque de déforestation totale si rien n'est fait.

Pour le moment, la politique de protection de la forêt est privilégiée. L'ensemble des dispositifs législatifs et réglementaires ainsi que les déguerpissements et destructions d'infrastructures sociales qui s'y trouvent constituent des barrières à l'entrée des forêts classées. Il s'agit non seulement de sauvegarder le couvert forestier restant mais aussi de réduire les demandes insatiables de l'homme à la nature. Cette politique se justifie aujourd'hui d'autant qu'à l'échelle planétaire, il y a une mobilisation internationale sur la nécessité de lutter contre le réchauffement et l'instabilité climatique. Les forêts constituent une solution à ce phénomène et au niveau de la Côte d'Ivoire, le gouvernement à travers le ministère des eaux et forêts se doit d'assurer le maintien de l'existant.

Face aux enjeux sociaux, cette politique n'est pas bien perçue par les populations. Le recours à la communication apparaît comme évident. L'objectif de ce travail est de montrer l'apport de la communication dans l'atteinte d'un objectif de développement dans des zones illégalement occupées. En d'autres termes comment dans un tel contexte de « clandestinité et d'illégalité », la PSO peut-elle être mise en œuvre dans la région de San Pedro et permettre l'exclusion des écoles communautaires clandestines de la carte scolaire ? Comment la communication peut-elle dans cette région aider à susciter l'adhésion et l'implication des communautés en vue de réussir l'accès de tous les enfants à l'école, comme le prescrit la Politique de Scolarisation Obligatoire ?

Pour relever ce défi de la PSO, tous les acteurs de la chaîne éducative des différentes régions du pays ont été impliqués à travers l'élaboration de plans régionaux aux fins d'aboutir à terme à un plan national de mise en œuvre. À cet effet une feuille de route a été remise aux Préfets de Régions, Présidents des comités régionaux. Les autorités locales de l'éducation de la Région de San Pedro se sont engagées à la mise en œuvre de la feuille de route.

En outre, la PSO de la région élaborée en 2016 prévoit que pour mieux évaluer et par la suite maîtriser les facteurs qui influencent l'accès, le maintien et la qualité de l'éducation, il y a lieu, au préalable d'opérer une étude approfondie par localité en vue de réaliser un diagnostic qui va relever les forces et les faiblesses de chaque région dans la mise en œuvre de cette politique. Comment comprendre qu'après cette étude approfondie de chaque localité, qu'il y ait encore des réalités comme celles qui viennent d'être décrites tout au long de ce travail.

Pour répondre à cette interrogation, plusieurs décisions ont été prises. Il s'agit entre autres de : la création du comité régional par arrêté n°40/R. SP/P. SP/SG1 du 23 mars 2016 ; la mise sur pied d'un Secrétariat Exécutif dirigé par Monsieur le Direc-

teur Régional de l'Éducation Nationale de San Pedro ; la mise sur pied de sous-comités dans les Départements, les Sous-préfectures ; la mise en mission sur le terrain d'équipes d'enquêteurs qui ont sillonné toute la région pour recueillir les informations sur la cartographie de l'éducation. Malgré ce dispositif, il se trouve qu'il ait beaucoup encore à faire pour optimiser une efficace mise en œuvre de la PSO dans la région du sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

Dans cet environnement l'apport de la communication a été très utile.

Apport de la communication dans les politiques forestière et scolaire de l'État ivoirien

En vue de protéger le couvert forestier, l'État utilise de nombreux moyens de communication. Ainsi, outre les nombreuses réunions de sensibilisation initiées par les autorités administratives décentralisées et déconcentrées, de nombreuses pancartes et affiches sont disséminées aux abords des forêts et espaces protégées. Sur celles-ci il y a des images et icônes indiquant les gestes et comportements prohibés à l'approche ou dans ces espaces protégés. Ceci, dans l'optique de l'abolition d'éventuelles barrières linguistiques. Les images utilisées sont très iconiques et donc universelles dans leur appréhension et leur compréhension par les populations alphabétisées ou non. De plus, des messages en langues locales sont diffusés par la radio et la télévision nationale et les radios de proximité ou communautaire. Ces messages sont constamment relayés par les autorités administratives décentralisées (corps préfectoral) et déconcentrées.

Dans chaque grande région du pays, il existe des directions régionales et des cantonnements forestiers. Et les agents des eaux et forêts, bien formés et assermentés, on pour tâches de surveiller et de réaménager les espaces concernés. Ceux-ci ne manquent pas de sensibiliser les populations sur l'importance du couvert forestier.

En outre, dans le système scolaire, des programmes entiers sont consacrés à l'apport de la forêt dans la protection de l'environnement. Ces cours sont dispensés et inculqué aux élèves et écoliers. À charge pour eux de les rediffuser autour d'eux à des amis et surtout à leurs parents qui le plus souvent sont des non alphabétisés.

Malgré tous ces efforts de communication, il existe un grand écart entre l'information reçues et son application effective sur le terrain. Le comportement des populations n'est pas celui escompté par l'État. En effet, pour des raisons surtout économiques : quête de terre pour des plantations de cacao et d'autres plantes industrielles, des populations s'infiltrerent et s'installent illégalement dans les zones protégées ;parfois avec la complicité des populations riveraines qui se considèrent comme propriétaire de ces aires protégées et /ou de quelques agents des eaux et forêts véreux. Démasquées, les occupants illégaux de ces lieux se livrent à un jeu de cache-cache avec les forces de l'ordre. Ces dernières, lassées, recourent à des méthodes non conventionnelles pour les déloger.

La nouvelle politique de scolarisation, la PSO, adoptée par l'État a elle aussi connue une campagne de communication. Pour son lancement au niveau national, le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) a saisi une plateforme de communication du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE) pour annoncer et expliquer le contenu.

En effet, pour expliquer aux populations ses actions qu'il mène ou entreprend en faveur des populations dans le cadre de la problématique qui est la sienne, le MSFFE a créé une plateforme de communication qu'elle a dénommée « Les Rendez-vous de la famille ». À chacune des éditions mensuelles, une personnalité du

gouvernement viendrait expliquer les actions qu'elle mène ou compte mener en vue d'améliorer les conditions de vie des familles. À cet occasion, de nombreuses autres personnalités telles que des ministres, des rois et chefs traditionnels, des chefs de familles, des autorités administratives déconcentrées et décentralisées en provenances de toutes les grandes régions du pays seraient présentes. Les médias nationaux et internationaux seraient également invités afin qu'ils rendent compte de l'activité. « Les rendez-vous de la Famille » serait diffusé en direct sur Internet de sorte que les réactions des internautes soient enregistrées et soumises directement à l'invité du jour qui y apporterait des réponses en direct. L'évènement est en perspective très médiatisé.

C'est à cette tribune que le lundi 10 août 2015, le Ministre en charge de l'éducation nationale a été convié. Du fait de son caractère inaugural, « Les rendez-vous de la Famille » a mobilisé l'attention des populations ivoiriennes par une grande campagne d'annonce publicitaire radio, télévision, presse, affichage et autres sur deux semaines. Sous le thème de « l'école obligatoire pour tous les enfants de zéro à seize ans », la conférencière a déroulé tout le contenu et les articulations de cette nouvelle politique de l'école ivoirienne. Des questions qui ont suivi, aussi bien dans la salle que sur Internet ont été répondues.

La revue de presse effectuée les jours suivants la rencontre a montré que tous les médias ivoiriens et internationaux présents dans le pays en ont parlé. On peut en déduire que l'information sur la PSO a été largement diffusé au niveau national.

Suite à cette campagne nationale, cette étude révèle qu'au niveau de chaque localité, de chaque région ; rien n'a été fait en matière de communication locale pour expliquer la nouvelle politique scolaire de l'État. Or, chacune de ces entités locales a une particularité ou une spécificité en matière d'offre et de contraintes scolaires. Ainsi, San-Pedro avec ses nombreuses forêts classées abritant diverses populations devrait bénéficier d'un type spécifique de communication.

Afin de remédier aux différentes insuffisances constatées, dans la conclusion de cette étude, nous faisons diverses recommandations.

IV - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de ce travail, il importe d'indiquer que la mise en œuvre de la PSO en Côte d'Ivoire en général et dans le sud-ouest dans la région de San Pedro en particulier se heurte à une double difficulté. D'une part les franges de populations qui vivent en situation irrégulière dans les forêts classées construisent des écoles communautaires en ces lieux d'installations illégales. D'autre part, les agents des eaux et forêts en charge de la protection des forêts s'en prennent à ces écoles de fortune mettant ainsi en péril le droit à l'éducation de plus de 10 000 élèves dans 110 écoles communautaires qui appartiennent bel et bien au système éducatif régional. Après avoir présenté les confusions dans le fonctionnement de deux ministères appartenant au même gouvernement, il semble que des mesures correctives s'imposent. Ce travail propose à partir d'une approche par la communication de contribuer à la résolution du problème pour réussir à la fois la PSO et la politique forestière en Côte d'Ivoire.

En guise de recommandations, nous proposons d'inclure autant dans la mise en œuvre de la PSO que celle de la politique forestière des stratégies de communication intégrées ayant pour but de permettre aux populations de comprendre qu'elles sont en situation irrégulière dans des forêts qui servent à la protection globale de l'environnement et à la stabilité climatique tant dans la région qu'au-delà. Il faut

par ailleurs, pour faciliter leur relocalisation des mesures d'accompagnement concrètes. Parce qu'une fois qu'elles auraient compris la nécessité de quitter les forêts classées, il leur faudra des moyens financiers pour aménager sur de nouveaux sites qu'il faudrait au préalable viabiliser. De plus si les populations comprennent que la stabilité de la scolarisation de leur enfant est une responsabilité qu'ils partagent avec l'État de Côte d'Ivoire, elles devraient quitter les forêts sans résistance. Du côté de la politique forestière, il importe d'inciter les acteurs du domaine à la mise en œuvre rigoureuse de cette politique à travers une approche de consonance cognitive.

BIBLIOGRAPHIE

- ABSIL (G) et alli, (2012) *Bronfenbrenner, l'écologie du développement humain : réflexion et action pour la promotion de la santé*, article en ligne <https://orbi.ulg.ac.be/bistram/2268/1/14839/1/ELE%MET-CONC%20A-243.pdf>, consulté le 10/06/2017
- ABSIL (G), (2014) *Intervenir en promotion de la santé : approche socio-écologique*, article en ligne inpes.santepubliquefrance.fr/jp/cr/pdf/2014/1-absil.pdf consulté le 10/06/2017
- ANDON, N. G. (2010). «Évaluation de la politique de protection forestière domaniale de la Côte d'Ivoire à partir d'outils géomatiques: CAS du parc national de la Marahoué » Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en sciences de l'environnement
- ANDON, N.S. (2010), *Évolution de la politique de protection forestière domaniale de la Côte d'Ivoire à partir d'outils géomatique : cas du Parc National de la Marahoué*, Québec, www.uquam.ca/3704/1/D1987.PDF, mise en ligne, consulté le 24/08/2017
- BLANCHET A. et al. (1985) *L'entretien dans les sciences sociales*. Paris, Éditions Dunod-Bordas.
- DREN Bondoukou (2016) Rapport PSO dans la région du Gontougo, 2016.
- DREN Korhogo (2016) Rapport PSO dans la région du Poro, 2016.
- DREN San Pedro (2016) Rapport PSO dans la région de San Pedro, 2016.
- HAGE F. REYNAUD C., (2014), *l'approche écologique dans les théories de l'apprentissage. Une perspective de recherche concernant le « sujet-apprenant*, in <https://edso.revues.org/1048> consulté le 12/7/2017
- Humansrighthswatch, (2016), *Côte d'Ivoire :expulsion arbitraire d'habitants de forêts classées*, en ligne <https://www.hrw.org/.../cote-divoire-expulsion-arbitraire-dhabitants-de-forets-sacrees>. consulté le 17/07/2017
- KAUFMANN J.-C., (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris, Collection Nathan, 1996.
- KONÉ B., (2012), *Communication pour le développement de la scolarisation de la jeune fille dans le nord de la Côte d'Ivoire*, Thèse Unique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, 2012.
- Loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement in www.unesco.org/education/edurights/media/docs/ consulté le 17/ 08/ 2017

Loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier défini le statut des forêts classées in extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ivc2221pdf consulté 17/ 08/ 2017

MAILLARD O, *Les barrières à l'entrée : un retour aux origines*, en ligne, www.wirtschaft.fh-dormund.de/ib/DLfeals/HTML/PDF/barrieres.pdf, consulté le 10/06/2017.

UNICEF, (2014), *Pour une société plus équitable dans un pays émergent, la situation de l'enfant en Côte d'Ivoire* en ligne www.cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2017/09/SITAN-2014-pdf consulté le 09/09/2017

UNICEF, (2015), *Étude sur le bien-être et la sécurité des élèves dans les écoles de Côte d'Ivoire*, en ligne <https://medium.com/@unicef-civ/la-violence-en-milieu-colaire-faits-et-hiffres-9b3675116944>; consulté le 24/07/2017

UNICEF, (2016), *Rapport d'État sur le système éducatif national. Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace*, en ligne unesdoc.unesco.org/images/002470/24704.pdf; consulté le 15/6/2017

Yao S.C (2015), *Dynamique forestière post-conflit armée de la forêt classée du haut Sassandra (Côte d'Ivoire)* in <https://vertigo.revues.org//16784> , consulté le 15/07/2017.

NOTE DE FIN

Directeur de la SODEFOR cité par news-abidjan.net du 22 septembre 2016

La « task force » nom de la commission interministériel qui regroupe les Ministères en charge de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de l'enseignement supé-

la Marahoué : Le parc est situé dans la Région administrative du même nom, dans le centre-est du pays

Les COGES sont des structures associatives regroupant les parents d'élèves d'un établissement primaire ou secondaire. Elle fait cotiser les parents en vue d'obtenir un fond pour aider à la gestion financière dudit établissement. L'État ne pouvant pas faire face à tout assurer.

Direction de la société de développement de la forêt

Ministère des Eaux et Forêts

Société de développement des forêts, société d'Etat chargée de la gestion et de la protection des forêts ivoiriennes

Le MCC est un Programme du gouvernement américain visant à accroître l'aide au développement des pays du tiers monde qui font de la bonne gouvernance.

PERCEPTION DE LA CARRIERE PROFESSIONNELLE ET MOTIVATION AU TRAVAIL CHEZ LA FEMME CADRE

PERCEPTION OF PROFESSIONAL CAREER AND MOTIVATION AT WORK OF EXECUTIVE WOMEN

KOUA N'Da Lazare

Docteur, Enseignant-chercheur, à l'ISAD (Institut des sciences anthropologiques de développement), UFR des sciences de l'homme et de la société (SHS),
Université Félix Houphouët Boigny, Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

koualazare@yahoo.fr

RESUME : Cette étude traite du lien entre la perception de la carrière professionnelle de la femme cadre et son degré de motivation au travail. La méthode utilisée est constituée, d'une part, d'un questionnaire incluant une échelle de perception et une échelle de motivation, et d'autre part d'un entretien semi-directif. Les résultats indiquent que les femmes cadres qui ont une perception positive de leur carrière professionnelle sont plus motivées que celles qui en ont une perception négative.

Mots clés : femme cadre – perception – carrière - motivation

SUMMARY: This study deals with the link between the perception of the professional career of the female executive and her degree of motivation at work. The method used consists, on the one hand, of a questionnaire including a scale of perception and a scale of motivation, and on the other hand a semi-directive interview. The results indicate that women managers who have a positive perception of their professional career are more motivated than those who have a negative perception.

INTRODUCTION

Les aspirations humaines en général et celles relatives à l'évolution professionnelle et à la motivation en particulier reposent sur une multiplicité de facteurs. Le développement personnel en matière professionnelle peut s'expliquer par plusieurs modèles psychologiques dont la théorie de la satisfaction des besoins de Maslow (1997). En effet la satisfaction d'un besoin peut expliquer à ce niveau la motivation nécessaire qui sous-tend les actions entreprises pour y parvenir.

A cet effet la projection que l'on peut faire dans le futur sur un aspect ou un domaine de sa vie peut participer à l'explication d'un certain nombre de comportements ou d'attitudes visant à atteindre cet objectif. Il en est ainsi de la carrière professionnelle. Les travaux sur la motivation, la perception, la représentation ou la projection et le jugement de carrière sont nombreux.

Reuchlin (2000) soutient que la motivation consiste en des facteurs qui déclenchent l'activité d'un sujet, la dirigent vers certains buts, lui permettent de se prolonger si ces buts ne sont pas immédiatement atteints et l'arrêtent le moment venu. Ces facteurs, souligne-t-il, doivent avoir des effets "quantitatifs" : ils mettent l'organisme en état de passer à l'action plus ou moins facilement, sous l'effet de stimulations internes ou externes plus ou moins intenses ; ils soutiennent son activité plus ou moins longtemps malgré des obstacles plus ou moins difficiles à franchir. Mais en même temps ces facteurs ont aussi des effets "qualitatifs" : en un moment donné, ils amènent l'organisme à poursuivre un but ou un autre, à établir une certaine hiérarchie entre les buts possibles.

Ainsi, être motivé, consiste essentiellement, à avoir un *objectif*, à décider de faire un *effort* pour l'atteindre, à *persévérer* dans cet effort jusqu'à ce que le but soit atteint. A cet effet les degrés de la motivation dépendent de la variation de ces trois aspects et de leurs interactions avec tous les autres déterminants de la performance : *aptitudes, personnalité, savoirs et compétences* (Lévy-Leboyer, 2006).

Des facteurs aussi bien subjectifs qu'objectifs peuvent ainsi sous-tendre ce mécanisme qui est un levier pour la productivité et la performance des entreprises. L'observation des différents potentiels des travailleurs peut tenir compte entre autres paramètres de la variable motivation qu'on peut observer plus ou moins dans un certain nombre d'attitudes et comportements au travail. La motivation peut ainsi jouer un rôle déterminant dans la carrière du salarié.

Selon Guérin et Wils (1992), la carrière est une suite d'expériences de travail complémentaires (tâches ou rôles) qu'un individu accumule au cours de sa vie de travail dans le but de progresser, cette progression pouvant être appréciée soit en termes objectifs (grade, titre, rémunération) soit en termes subjectifs (sentiments, perception).

Pour ces auteurs, la carrière se présente comme le point de rencontre des besoins individuels et organisationnels. Ainsi au plan individuel le sujet fonctionne sous le modèle des besoins humains suivant la typologie de Maslow (1962) ou de McClelland (1961).

Rosenbaum (1993) souligne que la carrière des salariés a été conçue au moins de deux façons, à savoir, 1) le modèle individuel où l'individu est lui-même le principal agent de sa progression de carrière et 2) le modèle structurel où la carrière de l'individu est "structurée" par les caractéristiques internes du marché du travail et les politiques organisationnelles. Ces deux modèles peuvent influencer de concert le parcours d'un individu.

Livian (2004) souligne pour sa part que le contexte institutionnel des carrières est

négligé dans l'analyse des carrières. Le contexte institutionnel inclut les structures sociales, juridiques et politiques. Or le cadre institutionnel a un impact sur la manière dont les individus définissent leur carrière, et sur la manière dont les entreprises organisent la mobilité de leurs salariés. Par exemple, le système éducatif selon Livian (op. cit.) structure la carrière de trois façons, 1) en établissant des qualifications reconnues par le marché du travail et qui structurent ce marché, 2) en contribuant à la construction des identités professionnelles, et 3) en contribuant à établir des classements dans des hiérarchies, qu'elles soient professionnelles, salariales ou symboliques.

Pour Lévy-Leboyer (1995), les modèles de réussite des cadres, sur lesquels on a fondé depuis trente ans la gestion de leurs carrières, sont aujourd'hui périmés, d'où la nécessité de repenser les carrières. Ainsi, Roger et Tremblay (1998), statuant sur le plafonnement objectif et subjectif de carrière ont fait le constat que, plus ils sont plafonnés, plus les cadres se sentent insatisfaits et stressés, mais les réactions varient selon le type de plafonnement : en particulier, l'espoir d'une évolution permet de mieux accepter un plateau objectif. Les cadres qui se considèrent subjectivement comme plafonnés ne ressentent pas les mêmes facteurs de stress (notamment l'ambiguïté) selon qu'ils sont ou qu'ils ne sont pas plafonnés objectivement et selon leur fatalisme.

Des cadres plafonnés sont plus ou moins satisfaits de leur travail selon son contenu, les défis qu'ils y trouvent. Les entreprises peuvent donc améliorer la situation de leurs salariés plafonnés en améliorant leurs conditions de travail. Tremblay et Roger (1994) ont montré par ailleurs que le potentiel d'enrichissement du poste et la participation à la prise de décisions pouvaient avoir une influence positive sur la satisfaction de cadres plafonnés dans leur carrière.

Wayne et al. (1999) rappellent que le succès de carrière peut être défini à la fois en termes objectifs, où le succès comprend des réalisations observables comme la progression de salaire ou le taux de promotions, et en termes subjectifs, où l'indicateur principal de succès de carrière est la satisfaction de la personne envers sa propre carrière, comprenant les promotions, le salaire et le développement professionnel.

Selon Schein (1978, 1990), une ancre de carrière est composée de trois sortes de perception de soi, chacune reposant sur les expériences véritables de travail de l'individu. La perception que les individus ont d'eux-mêmes concerne 1) leurs talents et capacités, 2) leurs motifs et besoins et 3) leurs attitudes et valeurs. Ces ancres sont souvent présentées comme universelles, comme si les attitudes et les valeurs qui les sous-tendaient se retrouvaient invariablement quel que soit le contexte culturel.

Schein (op. cit.) a ainsi défini huit ancres de carrière qui correspondent à ce qu'un individu n'est pas prêt à négocier lors d'un choix de carrière. Les individus ancrés "technique" sont surtout intéressés par la dimension technique de leur travail alors que les individus ancrés "compétence managériale" sont captivés par le management, et considèrent la spécialisation technique comme un piège. Les individus orientés "ancre autonomie / indépendance" désirent devenir leur propre patron et travailler selon leur propre rythme. Les individus ancrés "sécurité / stabilité" recherchent une carrière qui leur assure de la stabilité, de la prédictibilité et de l'emploi sur le long terme. Ceux qui ont l'ancrage "créativité / stabilité" sont entrepreneurs dans leurs attitudes et recherchent des environnements de travail où leur créativité peut s'exprimer. L'ancrage "dévouement à une cause" se rencontre chez les individus qui désirent améliorer le monde en aidant les autres. Les individus ancrés

“défi pur” sont animés par le défi de surmonter des obstacles et de résoudre des problèmes réputés insolubles. Finalement, les personnes ancrées “qualité de vie” s’efforcent d’intégrer leur carrière avec leur style de vie et leur vision du monde.

Drucker – Godard et al. (2012) abordent pour leur part la question de plafonnement de carrière des enseignants chercheurs. En ce qui concerne le plafonnement de carrière, il apparaît qu’une nette majorité des enseignants chercheurs interrogés se sentent plafonnés de manière structurelle. En revanche, les enseignants chercheurs ne se sentent pas plafonnés en termes de contenu puisqu’ils considèrent majoritairement que leur emploi leur donne l’opportunité d’apprendre et de s’épanouir. Ainsi, il apparaît que le métier d’enseignant chercheur est appréhendé de manière positive en termes de contenu, c’est un travail enrichissant qui ne « lasse » pas, mais largement plus de la moitié des personnes interrogées ressentent des inquiétudes quant à leurs évolutions de carrière et de progression à venir (plafonnement subjectif structurel).

En matière de satisfaction, les auteurs constatent que près de 85 % des enseignants chercheurs interrogés se disent insatisfaits de leurs possibilités d’avancement tout comme de leur salaire par rapport à l’importance du travail réalisé.

Concernant l’implication organisationnelle, l’on constate que les enseignants chercheurs interrogés sont globalement attachés à leur institution et à l’université en général de manière affective. Ils présentent ainsi une perception de leur carrière largement à l’intérieur de l’institution qu’ils ont intégrée.

Partant de ces généralités sur la carrière le volet spécifique relatif à la variable genre qui nous intéresse particulièrement dans cette étude, notamment la carrière professionnelle des femmes, a fait l’objet d’un certain nombre d’exploration comme le témoignent les lignes suivantes.

Les travaux relatifs à la carrière professionnelle des femmes peuvent pour une large part avoir été inspirés par ce constat appelé « plafond de verre ». Le plafond de verre est en effet défini comme un ensemble de barrières artificielles, créées par des préjugés d’ordre comportemental ou organisationnel qui empêchent des individus qualifiés d’avancer dans leur organisation (Morrison et von Glinow, 1990; US Department of Labor, 1991; BIT, 1997).

Ainsi selon Belghiti-Mahut (2004), La difficulté des femmes à atteindre des positions élevées est illustrée par des études qui montrent que les femmes sont souvent plus qualifiées que les hommes dans les mêmes postes et pourtant elles ont à travailler plus dur et faire preuve de plus de performance selon les études sur les femmes cadres. En outre, l’une des barrières qui constituent le plafond de verre est certainement la disproportion des responsabilités familiales qu’elles ont à assumer par rapport aux hommes.

Belghiti-Mahut (Op. cit.) aborde ainsi la question de la carrière professionnelle des femmes cadres à travers trois facteurs déterminants, à savoir les facteurs individuels, les facteurs organisationnels et les facteurs sociétaux. Les résultats de l’étude qu’elle a menée ont permis de constater des différences majeures entre les déterminants de l’avancement hiérarchique des femmes et des hommes. Parmi ces déterminants, certains sont relatifs aux valeurs masculines véhiculées, aux attitudes envers les femmes cadres, aux appuis organisationnels et individuels, mais également, à la perception que les femmes ont d’elles-mêmes. En résumé, l’auteur montre que les femmes qui avancent dans la hiérarchie adoptent des « valeurs masculines », profitent de l’encouragement des pairs et des supérieurs mais également des attitudes positives envers les femmes. L’estime de soi de ces femmes influence leur avancement, mais dans cette configuration, le travail empiète inévitablement sur la fa-

mille.

Laufer et Pochic (2004) en s'intéressant à la question de carrière professionnelle des femmes cadres ont relevé, à leur niveau aussi, que traditionnellement la majorité des femmes cadres se distinguaient par un rapport « différent » à la carrière : le désir d'avoir un travail intéressant, mais peu d'intérêt pour les dimensions de l'ascension hiérarchique et du pouvoir (Laufer, 1982). Ces auteurs soulignent une véritable évolution dans leur travail car les femmes cadres manifestent un intérêt semblable à celui des hommes pour « la carrière » et ses attributs.

En effet, les femmes répondent ici exactement comme les hommes sur la motivation par rapport aux attributs d'un poste d'encadrement (la rémunération, la responsabilité ou la carrière). Par contre, elles se distinguent légèrement dans la manière de « vivre » ce poste de cadre (l'épanouissement personnel, la considération, le contenu du travail et les contacts). Ainsi les femmes se disent « très motivés » par ces dernières dimensions du travail.

Celles-ci sont en effet encore plus motivées que les hommes par l'épanouissement personnel (+10% de « très motivés »), les contacts (+7% de « très motivés »), le contenu du travail (+6% de « très motivés »), par la considération (+6% de « très motivés »).

Laufer et Pochic (op. cit.) poursuivent en relevant qu'en position professionnelle contrôlée, ces écarts entre hommes et femmes parfois s'accroissent. Ainsi, les femmes chefs de projet accordent plus d'importance à la considération qu'apporte le travail (+ 12% par rapport à leurs collègues hommes) et à l'épanouissement personnel que cela procure (+ 16%). De même, les femmes en position de cadres fonctionnels, experts ou producteurs, valorisent davantage le contenu du travail (+ 10%) et l'épanouissement personnel (+ 13%) que leurs homologues masculins, peut-être pour contrebalancer les moindres opportunités de promotion qu'offre ce type de postes.

Les femmes cadres se sentent en moyenne moins actrices-clés que les hommes, quant à la définition ou à la participation à la définition de la stratégie de l'entreprise, ce qui reflète sans doute leur part minoritaire dans les lieux de pouvoir. Ainsi, à position égale, les cadres dirigeants hommes se sentent plus souvent acteurs dans la définition de la politique de leur entreprise (28%) que les femmes cadres dirigeantes (18%), et pensent davantage participer à la mise en œuvre de la politique au niveau de l'entreprise ou de l'administration (32% contre 21%).

Laufer et Pochic (2004) notent que cette situation reflète aussi le fait que les femmes cadres dirigeants sont généralement à des postes de responsabilités qui peuvent être considérés comme plus « périphériques » par rapport au pouvoir et à la décision opérationnelle : communication, ressources humaines, administration et secrétariat général. La comparaison de la situation matrimoniale et de la fécondité semble d'ailleurs indiquer qu'il est toujours plus facile de conjuguer carrière et vie privée pour les hommes cadres que pour les femmes cadres.

Dans une autre rubrique relative à la carrière des femmes cadres à potentiel, Laufer (2005) soulignent la notion de *plafond de verre* qui renvoie à la difficulté d'avancement des femmes cadres dans leur carrière professionnelle. Plusieurs recherches sur les femmes diplômées soulignent l'existence de différences notables entre la situation des femmes et celles des hommes sur le plan des salaires, des parcours professionnels et des carrières, (Laufer et Fouquet, 2001 ; Epiphane, 2002 ; Belghiti, 2004 ; Marry, 2004 ; Laufer et Pochic, 2004).

Abordant donc la politique de gestion des carrières sur un plan général, Laufer (2005), indexe les rôles des cultures et normes organisationnelles avec à l'affiche

que le pouvoir organisationnel est masculin,

Les choix et les stratégies des femmes en matière de carrière, notamment la notion de carrière au féminin ainsi que les choix familiaux.

Pour la situation des femmes cadres à potentiel, Laufer (Op. cit.) souligne que cette situation peut être caractérisée par une tension entre deux orientations possibles : une volonté d' « assimilation » aux attitudes et comportements qui caractérisent les cadres de cette catégorie ; une volonté de différenciation de ces mêmes attitudes et comportements, dans la mesure où ils génèrent des situations de tension avec les aspirations et contraintes liées en particulier à la sphère familiale et qui est restreinte par les femmes avec davantage d'acuité.

Les différences d'attitudes et de réaction des femmes cadres par rapport à leur carrière peuvent susciter des interrogations sur leur psychologie propre quant à leur perception de carrière et leur motivation au travail.

L'objectif de cette étude est d'évaluer la relation entre la perception de carrière et la motivation au travail chez la femme cadre.

L'hypothèse de cette étude stipule que l'orientation que prend la perception de carrière a une influence sur la motivation de la femme cadre au travail.

Ainsi, on pourrait envisager de manière spécifique que les femmes cadres ayant une perception positive de leur carrière professionnelle sont plus motivées que celles qui en ont une perception négative.

II- METHODE

Participants

Nous avons interrogé cent (100) femmes cadres toutes issues d'entreprises privées et parapubliques de Côte d'Ivoire. Elles ont ceci de particulier d'avoir au moins cinq années d'expérience effective sur le plan professionnel, avec un âge compris entre trente et cinquante ans, ayant au moins un enfant.

Matériel et procédure

2.1- Techniques de collecte de données

- Questionnaire

A l'aide d'une échelle de perception et d'une échelle de motivation inscrites toutes deux dans un questionnaire, nous avons interrogé, cent femmes cadres. Après quelques indications bibliographiques devant permettre d'établir quelques critères d'homogénéité quant à l'échantillon, l'évaluation de la perception de carrière s'est faite au moyen d'une échelle de perception de carrière, composée de dix items dont six positifs et quatre négatifs. Ensuite vient l'échelle de motivation issue d'une précédente élaboration de Koua (2007), inspirée des données de la littérature, notamment, Francès (1988) et de l'inventaire de motivation adaptée aux cadres (IMAC), et qui regroupe vingt huit items. Les modalités de réponse de ces échelles sont de type Likert, et sont de quatre types : « tout à fait », « d'accord », « pas d'accord », « pas du tout d'accord ».

En vue d'un bon déroulement de l'enquête, nous avons rencontré les sujets, et après un certain nombre de formalités d'usage en la matière, notamment, la présentation de l'objectif de l'étude, son caractère personnel et anonyme ainsi que l'usage à des fins strictement scientifiques, le questionnaire leur a été distribué directement. Les

sujets ont été sélectionnés à l'aide de la méthode d'échantillonnage par choix raisonné. Le remplissage s'est fait généralement en notre présence, en vue de garantir le caractère individuel et personnel des réponses. Il s'agissait aussi de nous assurer que toutes les questions ont été renseignées, et de donner la réponse appropriée à ceux qui auraient éventuellement quelques questions à poser ça et là.

- Entretien

Dans le but de vérifier et d'approfondir les réponses obtenues des participants, nous avons eu recours à un entretien semi-directif. Cet entretien a amené la femme cadre à mieux verbaliser sur le regard critique qu'elle porte sur son avenir professionnel et au demeurant les raisons d'y croire ou pas quant à sa carrière. Ainsi après le questionnaire, nous sommes revenus sur nos pas pour un entretien avec dix sujets de l'échantillon d'étude.

2.2- Méthode d'analyse des données

Nous avons pour le dépouillement des données recueillies procédé d'abord par un tri à plat puis nous avons, après avoir rendu les variables dichotomiques, recouru à un tri croisé. L'échelle de perception a été cotée selon les quatre modalités de réponse. Quatre points à « Tout-à-fait d'accord », trois points à « d'accord » deux points à « pas d'accord » et un point à « pas du tout d'accord » pour les items positifs, et inversement pour les items négatifs, à savoir un point à « tout-à-fait d'accord », deux points à « d'accord », trois points à « pas d'accord » et quatre points à « pas du tout d'accord ». Le maximum de point théorique est de quarante (40pts), la moyenne est de vingt points (20pts) et le minimum de dix points (10pts). Pour avoir rendu la variable perception de carrière dichotomique (perception positive, perception négative), nous avons les sujets de part et d'autre de la moyenne observée. Ainsi, se retrouvent les sujets de perception positive d'un côté (40/100) et ceux de perception négative de l'autre (60/100).

Les données de l'échelle de motivation ont obéi au même principe de cotation, de regroupement et de répartition. Ainsi pour les vingt huit items, le maximum de points théorique est de cent douze (112) et le minimum de vingt huit (28). La moyenne théorique étant de cinquante six. Cette variable motivation a été rendue dichotomique, après que nous ayant considéré les sujets de faible motivation comme étant ceux qui ont un score inférieur ou égal à la moyenne observée ; et les sujets de forte motivation comme ceux ayant un score au dessus de la moyenne observée. Le regroupement nous a permis d'avoir pour les sujets de forte motivation, 44/100 sujets et pour les sujets de faible motivation, 56/100 sujets.

Au niveau de la technique statistique utilisée, nous avons eu recours au coefficient de corrélation Phi (ou) avec son équivalent en Khi Carré ou χ^2 . Le coefficient en effet fait partie de la famille des techniques alternatives de corrélation. On dit qu'elle fait partie des techniques statistiques non paramétriques. On y a recouru lorsqu'on est confronté à des données pour lesquelles les deux variables sont mesurées comme des dichotomies réelles. Il s'agira par exemple de la relation entre le sexe et l'emploi où les individus peuvent se répartir les catégories hommes ou femmes et travailleurs ou chômeurs.

Ainsi s'il ne s'agit pas de s'imposer des conditions d'application particulières, concernant la continuité sous-jacente de nos variables, le coefficient de corrélation le plus approprié est le coefficient (Phi). Autrement dit, le choix de cette technique

a été opéré par le fait que nos variables sont toutes traitées de façon qualitative et dichotomique. Ainsi le coefficient Phi, qui est une technique non paramétrique et qui sert à étudier les relations entre deux variables dichotomiques, nous a semblé la technique la mieux indiquée.

III- RESULTATS

TABLEAU I: Répartition des femmes cadres selon la perception de leur carrière professionnelle et le degré de motivation

Degré de motivation	Forte motiva- tion	Faible motiva- tion	Total
Perception de carrière			
Positive	25	15	40
Négative	19	41	60
Total	44	56	100

L'examen des données ci-dessus nous montre que 25 sujets ayant une perception positive de leur carrière professionnelle sont de forte motivation contre 15 de faible motivation soit un total de 40 sujets ayant une perception positive de leur carrière sur un effectif total de 100 sujets. Ce qui nous fait constater que seulement 40 % des sujets de notre échantillon ont une perception positive de leur carrière professionnelle.

Ensuite dans la population des sujets ayant une perception positive de leur carrière, 62,5 % sont de forte motivation contre 37,5% de faible motivation.

Au niveau des sujets ayant une perception négative de leur carrière professionnelle, 19 sujets (31,66%) sont de forte motivation contre 41 sujets (68,34%) qui sont de faible motivation.

Lorsque nous nous plaçons essentiellement au niveau de la variable motivation, 56,81% des sujets de forte motivation ont une perception positive de leur carrière contre 43,19% qui ont une perception négative. A l'opposé, dans la rubrique des faibles motivations, 26,78 % des sujets ont une perception positive de leur carrière professionnelle contre 73,22% qui en ont une perception négative.

Le test statistique du coefficient Phi nous donne les résultats suivants :

$$\text{Phi } (\Phi) = 0,304 \text{ soit } \text{Khi}^2 \text{ (ou } \chi^2) = 9,26$$

Le coefficient Phi calculé à ce niveau lu dans son équivalence en Khi carré, nous donne un résultat avec une différence significative au seuil de probabilité $P < .01$. On peut donc dire que la perception que la femme cadre a de sa carrière professionnelle a une influence sur sa motivation au travail.

Ainsi comme le laissait entrevoir les données d'observation (cf. tableau), l'hypothèse selon laquelle les femmes cadres ayant une perception positive de leur carrière professionnelle sont plus motivées que celles ayant une perception négative est confirmée.

Nous pouvons à la suite de cela parcourir les grandes tendances qui ressortent des discours recueillis dans l'entretien, au travers des trois cas suivants. Notons que pour une bonne distinction des choses le discours des enquêtées est mis entre guillemet et en italique, suivi après de notre commentaire.

Mme Amenan : *" j'ai déjà été nommé a un poste de responsabilité, j'y ai exercé avec toutes mes compétences, je n'y suis plus parce que le projet pour lequel j'ai été nommé a pris fin, mais n'a pas agit sur l'essentiel de mes avantages. Il est toujours bien de gravir les échelons. Mais pour une femme cela ne doit pas être une obsession. Lorsque malgré tous les vents contraires on parvient à ce niveau, c'est déjà très honorable. Je ne veux pas dire que la femme cadre ne doit pas avoir d'ambition quant à sa carrière professionnelle. A ce niveau où je suis, je suis pleinement satisfaite et je m'implique à fond et avec plaisir dans mon travail.*

Ce discours très nuancé fait ressortir tout de même deux remarques essentielles. La première concerne l'évocation de la différence de sexe, comme alibi pour une autosatisfaction quant au niveau auquel le sujet est parvenu. La deuxième remarque est que le sujet semble déterminé à s'impliquer au travail (question de motivation) sans toute fois présenter une perception positive de sa carrière professionnelle. La motivation au travail pour elle va découler d'autres paramètres que sa projection dans l'avenir quant à sa carrière professionnelle. Elle peut représenter la catégorie perception négative, mais forte motivation.

Mme Kouama: *" je suis déjà passée cadre supérieure, après avoir gravi quelques échelons. je ne suis pas encore au sommet mais je pense que j'ai de bonnes raisons de croire que je vais franchir d'autres étapes. Pour moi une fois que la compétence est là, c'est une question de vision, de stratégie et de bonne volonté. Je travaille sans relâche, et je crois que mais efforts seront payants"*

Ce sujet a une perception positive de sa carrière, avec un discours porté sur l'avenir professionnel. Ce qui semble justifier sa motivation au travail. Les efforts déployés se font avec la foi qu'ils permettront d'obtenir les résultats escomptés. Discours qui rejoint pleinement l'hypothèse confirmée (perception positive de carrière, forte motivation).

Mme Dolé : *« j'ai de bonne raisons de croire que je vais encore glaner des points et gravir les échelons. C'est d'ailleurs une de mes sources d'inspiration. L'entreprise a un plan collectif de carrière et beaucoup de critères objectifs d'avancement y sont rattachés. Je pense pouvoir parvenir aux instances décisionnelles un jour ou l'autre. Il est temps de sortir des schémas classiques confinement des femmes à des postes de second rang.les idées reçues ça et là à ce sujets semblent à mon sens révolues. La femme doit sortir de la prison qu'elle s'est créée elle-même ».*

Ce sujet a également une perception positive de sa carrière et évoque des raisons objectives d'y croire. Elle semble être affranchie des idées reçues qui paralysent l'ambition de la femme. Sa motivation est intacte. Dénier de la réalité ou analyse objective ? Toujours est-il que la corrélation entre perception positive de carrière et motivation au travail est perçue dans ce discours.

Au total nous pouvons dire que les grandes tendances des discours issus de l'entretien vont dans le sens de la confirmation de notre hypothèse.

IV- DISCUSSION ET CONCLUSION

Les résultats de cette étude montrent que le type de perception que la femme cadre a de sa carrière professionnelle a une influence sur sa motivation. Nous avons ainsi observé que l'hypothèse selon laquelle les femmes cadres ayant une perception po-

sitive de carrière sont plus motivées que celles qui en ont une perception négative, est confirmée. La perception positive de carrière accorde à l'individu une disposition mentale à se projeter dans l'avenir alors que la perception négative, est une absence ou une insuffisance de projection dans l'avenir et de ce fait être un facteur inhibiteur, pour la motivation au travail. Ces travaux se rapprochent des observations de Hafer et Olson (1993), qui montrent que lorsque des femmes comparent leur situation professionnelle à celle d'autres femmes ou d'autres hommes, elles sont plus enclines à désirer une promotion individuelle ; ainsi cela se justifie par la mise en œuvre d'un certain nombre de mécanismes pour y parvenir. Bien entendu cela peut se comprendre comme une projection positive dans l'avenir (perception positive de carrière) et en conséquence comme un facteur d'ordre motivationnel. En revanche et en conséquence celles qui n'ont pas cette vision des choses n'auront pas la même disposition d'esprit.

Mais ce résultat se rapproche aussi de la question de plafonnement de carrière évoquée par de nombreux travaux, notamment le fameux *plafond de verre* (Laufer, 2005 ; Morrison et von Glinow, 1990; US Department of Labor, 1991; BIT, 1997). Car les femmes cadres ayant une perception négative de la carrière peuvent avoir été affectées par une sorte de résignation qui consiste à croire que beaucoup d'efforts peuvent être fournis pour peu de résultats. Car si les politiques d'égalité professionnelle sont de plus en plus à l'ordre du jour, voire appliquées dans de nombreux pays, force est de constater que d'autres facteurs liés aux politiques de gestion des carrières (Laufer, 2005), au rôle des cultures et normes organisationnelles (wajcman, 2003) et aux choix des stratégies des femmes (Laufer, 2001 ; Marry, 2001) contribuent à maintenir cet état de fait.

Mieux pendant que les premières (perception positive) soit par une expérience personnelle ou organisationnelle plus heureuse, soit par détermination et persévérance, soit par un déni de la réalité vécu, trouvent des sources de motivation pour avancer, les secondes (perception négative) développent de stratégies d'auto-sabotage. Stratégie qui somme toute affecte leur degré de motivation comparativement aux premières (perception positive).

On pourrait toute fois nuancer les résultats de cette étude pour plusieurs raisons. Le première consiste à comprendre que c'est juste une comparaison entre deux groupes de femmes cadres ou nous cherchons à établir une différence de degré en matière de motivation. Cela n'empêche pas de penser qu'il est possible de voir que beaucoup de femmes cadres des deux bords (perception positive, perception négative) ont une implication voire une motivation réelle au travail. La deuxième raison est que l'étude a été menée dans un cadre restreint qui recommande que toute extrapolation soit faite avec beaucoup de précautions. La troisième suggère que d'autres instruments de collecte des données encore plus standardisées à grande échelle et d'autres contextes plus appropriés permettent de confirmer ou d'infirmer nos résultats. En un mot nous reconnaissons humblement que cette étude a ses limites et ses faiblesses, bien qu'elle présente des résultats sérieux et intéressants.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Belghiti-mahut, S. (2004). Les déterminants de l'avancement hiérarchique des femmes cadres. *Revue française de gestion*. 4 (151),145-160.
BIT, (1997). « *La promotion des femmes aux postes de direction* », OIT, *Programmes des activités sectorielles*. Genève : BIT.
Drucker-Godard (2012). *Le métier et la carrière des enseignants chercheurs* :

- incidences sur la satisfaction au travail et l'implication*. Consulté le 20 juin 2017, <https://www.agrh.fr/assets/actes/2012-druckergodard-fouque-gollety-leflanchec.pdf>
- Francès, R. (1988). *Satisfaction et motivation au travail*. Issy-les-Moulineaux: EAP.
- Guérin, G. et Wils, T. (1992). *Carrière point de rencontre des besoins individuels et organisationnels*. Consulté 3/07/2017, <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/1521/browse?type=titleindex&value=La+carri%C3%A8re%2C+point+de+rencontre+des+besoins+individuels+et+organisationnels>.
- Hafer, C. L., & Olson, J. M. (1993). Beliefs in a just world, discontent, and assertive actions by working women. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 19, 30-38.
- Koua, N., L. (2007). *La motivation au travail chez la femme cadre des entreprises privées et parapubliques de Côte d'Ivoire*. Thèse de doctorat 3^e cycle. Abidjan : Université de Cocody.
- Laufer J. (1982). *La féminité neutralisée. Les femmes cadres dans l'entreprise*. Paris : Flammarion.
- Laufer J. (2001). Travail, carrières et organisation . in J. Laufer, C. Marry, M. Maruani, *Masculin-féminin : question pour les sciences de l'homme*. pp. 57-79. Paris : P.U.F.
- Laufer J., Fouquet A. (2001). À l'épreuve de la féminisation. in P. Bouffartigue (dir.), *Cadres, la grande rupture*. Paris: La Découverte.
- Laufer J., Pochic S. (2004). Carrières au féminin et au masculin. in A. Karvar, L. Rouban (dir.), *Les cadres au travail, les nouvelles règles du jeu*. Paris : La Découverte.
- Lévy-Leboyer, C.(1995). Repenser la gestion des carrières des cadres. *Revue Française de Gestion*. n°104, juin-août, p. 24-29.
- Livian, Y-F. (2004).Le rôle du contexte institutionnel dans les carrières des salariés. In S. Guerrero, J-L. Cerdin & A. Roger (eds), *La gestion des carrières : Enjeux et perspectives*, Paris : Editions Vuibert (in press)
- Marry C. (2004). *Une révolution respectueuse : les femmes ingénieurs*. Paris : Belin.
- Marry C. (2001). Professions et genre, journée d'études. *Vers une sociologie française des professions*, Université de Rouen.
- Maslow, A. H. (1997). *Motivation and personality*. New York: Harper and Brothers, 3^e édition.
- Maslow A. M. (1962). *Toward a Psychology of Being*. New York: Van Nostrand.
- Mc Chelland, D. (1961). *The achieving society*. New York: The free press.
- Morrison A. M. et von Glinow M. A. (1990). Women and minorities in management. *American Psychologist*, n° 4, p. 200-208.
- Reuchlin M. (2000). *Psychologie*. Paris : P.U.F -15^e éd.
- Roger, A. et Tremblay, M. (1998). Plafonnement objectif et subjectif de carrière, satisfaction et stress au travail. Montréal : CIRANO
- Rosenbaum, J. E. (1993). Organization career system and employee misperceptions. In M. B. Arthur, D.T. Hall & B. S. Lawrence, *Handbook of career theory*. Cambridge, Cambridge University Press, p. 329-353.
- Schein, E. H. (1990). *Career Anchors: Discovering Your Real Values*, Pfeiffer & Company, San Diego, California.
- Schein, E. H. (1978). *Career dynamics: matching individual and organisational needs*, Reading : Addison-Wesley.

Tremblay, M. & Roger, A.(1994). Effet modérateur de l'ambiguïté de rôles, du potentiel d'enrichissement du poste et de la participation aux décisions sur les réactions au plafonnement de carrière. Neuchâtel : *Congrès AIPTLF*.

US Department of Labor (1991).A report on the glass ceiling initiative. Washington DC.

Wajcman J. W. (2003). Le genre au travail. in J. Laufer, C. Marry, M. Maruani (Éd.), *Le travail du genre*. Paris : La Découverte, pp. 151-162.

Wayne, S. J. Liden, R. C. Kraimer, M. L. & Graf, I. K. (1999). "The role of human capital, motivation and supervisor sponsorship in predicting career success". *Journal of Organizational Behavior*, vol. 20, n° 5, p. 577-595.

LA PERMANENCE DES FACTEURS DE DELINQUANCE JUVENILE A ABIDJAN

THE PERMANENT FACTORS OF JUVENILE DELINQUENCY IN ABIDJAN

Par

DEDOU Zozo Alain

Enseignant-chercheur / UFR Criminologie

Université Felix Houphouët-Boigny

alainededou@gmail.com / BP v 34 Abidjan

RESUME : Cet article a pour objectif d'identifier les facteurs de la récidive des mineurs délinquants, qui demeurent en dépit des dispositifs élaborés pour réguler le phénomène. ¶ Dans le District d'Abidjan, la délinquance juvénile fait l'objet d'interventions diverses, avec des actions visant la mise en observation des enfants en conflit avec la loi et leur réinsertion socioprofessionnelle et familiale. Toutefois, il est à noter une croissance du taux de récidive. L'hypothèse postule que la persistance de la délinquance des jeunes est liée à la permanence des facteurs de délinquance. L'étude s'est déroulée dans le District d'Abidjan et a porté sur 65 personnes, au total, réparties à travers cinq (5) communes (Abobo, Adjamé, Attécoubé, Port-Bouët et Yopougon) et des structures de prise en charge et de régulation de la délinquance juvénile (le COM et la SDLTEDJ). Les techniques de recueil de données auxquelles nous avons eu recours, sont la recherche documentaire, l'enquête-interrogation, l'entretien et l'observation. Les résultats montrent que les facteurs qui ont conduit à la délinquance juvénile sont les mêmes facteurs qui conduisent à la récidive, du fait tout simplement de leur permanence dans le temps et dans l'espace.

Mots-clés : Délinquance juvénile; permanence des facteurs; prise en charge; réinsertion.

SUMMARY: This article aims to identify the factors of the repetition of the delinquent minors, who remain in spite of the devices worked out to control the phenomenon. In the District of Abidjan, the juvenile delinquency is the subject of various interventions, with actions aiming at the setting in observation of the children in conflict with the law and their socio-professional and family reintegration. However, it should be noted a growth of the rate of repetition. The assumption postulates that the persistence of the delinquency of the young people is related to the permanence of the factors of delinquency. The study proceeded in the District of Abidjan and related to 65 people, on the whole, divided through five (5) communes (Abobo, Adjamé, Attécoubé, Port-Bouët and Yopougon) and of the structures of assumption of responsibility and regulation of the juvenile delinquency (the COM and the SDLTEDJ). The techniques of collection of data to which we had recourse, are the information retrieval, the investigation-interrogation, maintenance and the observation. The results show that the factors which led to the juvenile delinquency are the same factors which lead to the repetition, of the fact quite simply of their permanence in time and space.

Key words: Juvenile delinquency; Permanence of the factors; Assumption of responsibility; Reintegratio

I- INTRODUCTION

Les écrits relatifs à l'explication de la délinquance juvénile sont nombreux. Ils se sont, le plus souvent, focalisés sur les facteurs qui concourent à l'émergence du phénomène. Longtemps interprétée comme un fait héréditaire, lié à des déficiences intellectuelles (Cusson, 1983) ou à des troubles mentaux (Fillieule, 2001), la délinquance des jeunes naît de la combinaison de plusieurs facteurs, comme le souligne Leblanc (1994), qui interagissent pour soutenir le phénomène. C'est également l'avis de Boukerma (2014). Pour elle, « c'est un problème complexe qui dépend de plusieurs facteurs criminogènes ». Il s'agit de facteurs dynamiques et de facteurs statiques (Kazemian, 2013). Selon cette auteure, les facteurs dynamiques ou « besoins criminogènes », sont malléables et peuvent, en principe, être modifiés. Ce sont, entre autres, les caractéristiques cognitives, les valeurs, les comportements, etc. Les facteurs statiques, à l'inverse, ne peuvent pas être modifiés ; ils incluent des variables telles que l'âge, les antécédents criminels et les facteurs de risque durant l'enfance. Dans ce sens, Gendreau, Little et Goggin (1996) suggèrent qu'il est important de tenir compte de ces deux catégories de facteurs, notamment, dans l'étude de la récidive ou délinquance persistante. Pour Gendreau et al. (1996), les deux prédicteurs les plus saillants de la récidive sont les antécédents criminels et les besoins criminogènes. Lorsque ces facteurs, notamment les facteurs dynamiques qui nous intéressent plus, ne subissent pas une action profonde de la politique criminelle, ils ont tendance à se rendre permanents et entraînent des obstacles à la lutte contre la délinquance juvénile (Dédou, 2015). En cela, ils contribuent, en effet, non seulement au « développement d'une délinquance au quotidien » (Picca, 1996) qui menace la sécurité des biens et des personnes, au développement du « sentiment d'insécurité » mais surtout à la délinquance répétitive ou récidive, à l'apparition de nouvelles formes de délinquance telles que les bandes ou « microbes » (Gaulthry, 2015), à la variation du phénomène et de la réaction sociale (Dédou, 2015).

L'ensemble des dispositifs élaborés pour réguler la délinquance, en Côte d'Ivoire et, partant, dans le District d'Abidjan, se fonde essentiellement sur les interventions préventives et répressives. Dans le cadre des politiques de lutte contre la délinquance juvénile, les actions mises en œuvre, visent, en effet, à mettre les mineurs auteurs d'infractions, en observation. Ainsi, sur décisions de justice, beaucoup de jeunes, en provenance (la plupart) de la SDLTEDJ, sont conduit au Centre d'Observation des Mineurs (COM), dont la mission principale consiste à lutter contre la délinquance juvénile et autres déviances, en favorisant la réinsertion socioprofessionnelle et familiale des mineurs, en apportant une assistance psycho-affective et éducative aux jeunes, en rétablissant les liens familiaux et en leur faisant acquérir une formation professionnelle. Il s'agit, in fine, de plus ou moins, amoindrir la conduite antisociale de ces jeunes. Mais au sein du COM, la réalité est tout autre. Les jeunes y restent, en effet, sans réinsertion socioprofessionnelle, compte tenu de l'état de délabrement des salles et des outils qui devaient servir à leur formation (Koudou K., 2005). Ils y attendent juste leur date de sortie pour aller retrouver leur milieu, leurs habitudes, les mêmes conditions qui avaient favorisé leur passage à l'acte, sans accompagnement, souvent avec une plus grande « expérience carcérale » (Cusson, 1983 ; Koudou R. K., 2005 ; Yebouet, 2012 ; Dédou, 2015). Ainsi, les facteurs de délinquance étant restés inchangés dans leur milieu social d'origine, les jeunes vont encore commettre d'autres actes antisociaux, en voulant « subvenir à certains besoins », pour une fois de plus, se retrouver d'abord à la SDLTEDJ puis

au COM, de façon cyclique et permanente. Selon les statistiques administratives (celles de la police et de la justice 2013), les récidives des pensionnaires du COM, oscille en moyenne, entre 5% et 10%. En 2012, notamment, selon le tableau récapitulatif des mouvements des cabinets d'instructions, élaboré par les palais de justice du Plateau (cabinet I et II) et de Yopougon, sur les 212 pensionnaires placés sous ordonnance de garde provisoire (O.G.P.) au COM, il y avait 195 (92%) délinquants primaires et 17 (8%) délinquants récidivistes dont 49 (23.11%) âgés de moins de 15 ans, 69 (32.54%) âgés de 16 ans et 94 (44.33%) âgés de 17 ans. Ces jeunes ont commis des infractions variées allant de l'acte mineur, à l'acte le plus grave. Le vol constitue à lui seul, plus de trois quarts (75.46 %) de ces infractions commis par des jeunes ivoiriens (115 soit 73.11%) et des étrangers (57 soit 26.88%). Ces jeunes viennent majoritairement de la commune de Yopougon (61 soit 28.77%) et de la commune d'Abobo (33 soit 15.56%). Ainsi la judiciarisation et l'incarcération apparaissent clairement comme des façons de gérer la problématique de la délinquance juvénile (Laroche, 2010).

Si les études sur la prison témoignent d'une expérience sociale particulière pouvant entraîner des repositionnements identitaires, des pertes matérielles et affectives (Maruna, 2001), il faut noter que des problèmes psychologiques ou des difficultés liées à la réinsertion ou la prise en charge apparaissent (Cusson, 1983 ; Berzins et Collette-Carrière, 1979). L'incarcération peut, entre autres, être considérée comme un facteur d'aggravation de leur situation, inefficace en termes d'aide et même susceptible d'anéantir leurs efforts pour s'en sortir. De ce fait, elle peut contribuer à la mise en forme de trajectoires d'exclusion à travers les processus de désignation et de stigmatisation (Chantraine, 2004) et partant la récidive. De ce point de vue, le rapport entre la permanence des facteurs de la délinquance des jeunes et la persistance du phénomène, mérite d'être analysée en vue de mieux comprendre la récidive des jeunes délinquants. Pour ce faire, il s'agira, entre autres, de cerner l'univers carcéral des délinquants, les actions de la police, le rôle des groupes primaires de socialisation, la personnalité des délinquants eux-mêmes.

Quels sont les facteurs à l'origine la délinquance juvénile persistante ou de la récidive des délinquants juvénile dans le District d'Abidjan ?

Telle que présentée, cette étude vise à tester l'hypothèse selon laquelle la persistance de la délinquance des jeunes est liée à la permanence des facteurs de délinquance. Si les facteurs de la délinquance sont connus, c'est en revanche leur permanence dans le temps et l'espace qui favorisent la récidive des délinquants.

Pour vérifier cette hypothèse, nous allons recourir à la théorie de la vulnérabilité sociétale de Walgrave (1992) qui recentre l'approche de la délinquance persistante grave des jeunes autour du concept de confrontation qui existe entre « un jeune et le système de contrôle social formel de la société » et aux théories de la stigmatisation de Goffman (1975) et de l'étiquetage de Becker (1963). Selon ces théories, une personne étiquetée ou stigmatisée, est celle pour qui il est très difficile de se débarrasser de cette réputation. Ici ce n'est pas tellement le délit en soi qui est important mais la manière dont la société réagit au délit, au délinquant.

L'objectif visé consiste à d'identifier les facteurs de la récidive dans le District d'Abidjan et à montrer le lien existant entre la permanence desdits facteurs et la délinquance juvénile persistante.

II- METHODOLOGIE

- **Sites et échantillon**

L'étude s'est déroulée dans le District d'Abidjan et a porté sur 65 personnes au total, réparties à travers cinq (5) communes du District d'Abidjan (Abobo, Adjamé, Attécoubé, Port-Bouët et Yopougon) considérées comme des « cités-dortoirs », et des structures de prise en charge et de régulation de la délinquance juvénile : le COM et la SDLTEDJ. Ne disposant pas d'une liste complète des unités statistiques retenues, nous avons défini notre échantillon d'enquête à partir de la technique du choix raisonnée. Il s'agit d'une technique non probabiliste dans laquelle nous avons choisi l'individu que nous voulions interroger, pourvu que ce dernier présente des caractéristiques prédéfinies, relatives au phénomène étudié (N'da 2016 ; Quivy et Campenhoudt, 2009). Dans chacune des strates, le tirage s'est fait accidentellement et non aléatoirement, (Beaud, 2009). Sur cette base, nous avons d'abord déterminé les variables retenues en relation avec la délinquance juvénile persistante, avant de fixer des quotas pour chacune d'elles, notamment pour les individus et institutions présentant des caractéristiques relatives à ces variables. C'est ainsi que nous nous sommes rendus au COM, avec une autorisation de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEEJ). Ce centre reçoit des mineurs âgés de 12 à 17 ans révolus, sans distinction de sexe, sur décision du juge des enfants qui les place soit sous ordonnance de garde provisoire (OGP), au regard de l'article 770 du code de procédure pénale (CPP) qui stipule que le juge peut ordonner le placement provisoire du mineur dans un centre d'observation institué ou agréé par le ministre de la Justice », s'il estime que « l'état physique ou psychologique du mineur justifie une observation approfondie ». Soit sous mandat de dépôt (MD), selon l'infraction commise, la personnalité (état dangereux ou non) et l'âge. La mission principale du COM consiste ainsi à lutter contre la délinquance et autres déviations juvéniles, sur une durée de six (6) mois renouvelable une seule fois. Pour atteindre ces objectifs, le COM met en œuvre plusieurs actions fondées sur l'initiation professionnelle, à travers des corps de métiers. Il s'agit de la couture, de la peinture (dessin), des activités agropastorales (élevage, jardinage) et de la menuiserie. Nous sommes allés COM pour analyser et comprendre ses attributions et son fonctionnement en vue de mettre lumière sa part de responsabilité dans la délinquance persistante des jeunes.

Au total, les unités de l'échantillon ont été établies à partir de critères ou statuts socioprofessionnelles (lien avec la lutte contre la délinquance, institution de contrôle social, les acteurs de lutte, la société civile, les jeunes en conflit avec la loi), socio-démographiques, économiques, individuels, etc. Pour ce faire, nous nous sommes munis de questionnaires et de guides d'entretiens adressés à la fois à 15 pensionnaires (récidivistes) et à 10 encadreurs.

A la police, c'est notamment à la Sous-direction de lutte contre la traite des enfants et la délinquance juvénile (SDLTEDJ) que nous nous sommes intéressés. De 1980 à 2006, les affaires concernant les mineurs, au niveau de la police étaient gérées par la brigade des mineurs, dans le District d'Abidjan. Mais depuis 2006, cette brigade est remplacée par la SDLTEDJ, en adoptant son mandat et en élargissant ses compétences territoriales au niveau national. Ainsi, la SDLTEDJ a pour mission de lutter contre le trafic et la traite d'enfants, recueillir les cas impliquant des enfants en conflit avec la loi et travailler à prévenir et à réprimer toute atteinte aux droits fondamentaux des enfants. Ici, nous avons échangé avec 10 policiers de la sous-direction et 15 mineurs en conflit avec la loi (récidivistes essentiellement) en transit dans ce service.

La troisième entité enquêtée, porte sur 6 membres de la société civile constitué essentiellement de chef de ménage (homme/femme), habitants des communes visitées, chef religieux (Eglises/Mosquées) et 9 personnes responsables de familles (hommes et femmes, parents de mineurs en conflits avec la loi répertoriés et rencontrés grâce aux enfants eux-mêmes et à certains agents des structures de prise en charge).

A toutes ces personnes, nous avons demandé leur point de vue sur les facteurs relatifs à la délinquance persistante, à travers une question principale : *“selon vous, y a-t-il un lien entre la délinquance persistante et la permanence des facteurs de délinquance juvénile (facteurs sociaux, facteurs institutionnels ou politiques, facteurs socio-économiques et environnementaux, facteurs individuels ou personnels) ?”*. La réponse est soit OUI soit NON soit Ne Sais Pas (NSP).

- **Instruments de collecte de données**

Les techniques de recueil de données auxquelles nous avons eu recours, dans le cadre de cette étude, sont la recherche documentaire (Paugam, 2008), l'enquête-interrogation, l'entretien et l'observation. Grâce à ces techniques nous avons pu poser, aux répondants, une série de questions relatives à leur situation sociale, professionnelle ou familiale, à leurs opinions, à leur attitude à l'égard d'opinions ou d'enjeux humains et sociaux, à leurs attentes, à leur niveau de connaissance ou de conscience de la délinquance juvénile, aux facteurs de délinquance juvénile, au caractère permanent desdits facteurs ou encore sur tout autre point qui nous intéresse (N'da, 2016 ; Aktouf, 1987).

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon de la population d'enquête

Qualités des personnes enquêtées	Effectifs
Membres de la société civile et responsables de famille	15
Agents du COM	10
Agents de la SDLTEDJ	10
Mineurs du COM	15
Mineurs de la SDLTEDJ	15
Total	65

Sources : Enquêtes

III- RESULTATS

Les facteurs dont la permanence est relevée ici sont répartis en trois (3) grands groupes. Il s'agit des facteurs institutionnels, des facteurs socio-économiques et environnementaux, des facteurs individuels.

3-1- FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS

Les facteurs socio-économiques et institutionnels de la délinquance persistante dans le District d'Abidjan, renvoient aux facteurs qui sont liés aux milieux de vie et qui ont un effet sur l'apparition et la continuation de la criminalité, au niveau des jeunes. Il s'agit, en effet, des facteurs sociaux, des facteurs institutionnels, des facteurs économiques et environnementaux.

3-1-1- Facteurs sociaux de la délinquance juvénile persistante

Les facteurs sociaux, ici, renvoient à l'entourage direct, en charge de leur socialisation. Il s'agit des structures sociales qui accompagnent le jeune dans le processus d'acquisition de son comportement et de la formation de sa personnalité. Dans le cadre de cette étude, nous avons retenu les facteurs liés à la famille et les facteurs liés aux groupes de pairs.

- **Facteurs liés à la famille**

La famille joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant. Cette idée a, en effet, déteint sur les réponses des enquêtés qui ont mis un accent particulier sur les facteurs familiaux comme étant facteurs de la délinquance persistante. Au nombre de ces facteurs, il y a la rupture des liens familiaux observée au niveau des mineurs en conflits avec la loi, rencontrés tant au COM qu'à la SDLTEDJ. La plupart des jeunes en situation de rechute, reçoivent rarement la visite de leurs parents ou pas du tout pour certains. Pour le plus grand nombre, ces liens étaient déjà rompus. Le retour au COM ou la SDLTEDJ accentue cette rupture. « *Dans la plupart des cas, ces jeunes n'étaient plus en contacts avec leurs proches pour plusieurs raisons. Il s'agit de la rigidité de l'éducation, de la violence familiale exercée sur les mineurs, de la recomposition familiale, de la polygamie, du déficit de supervision parentale, de la perte d'un ou des deux parents* » (P. H., société civile).

Une bonne partie des répondants, soit 45%, a relevé les facteurs liés à la famille comme facteurs importants de la délinquance persistante à Abidjan. En effet, au regard du tableau qui suit, 29 personnes sur 65, ont répondu par **OUI** à la question **‘‘selon vous, y a-t-il un lien entre la délinquance persistante et la permanence des difficultés familiales ?’’**. Selon les mineurs rencontrés au COM et à la SDLTEDJ, ces situations ont été à l’origine de leur délinquance primaire. Elles le sont également pour leur rechute. En effet, la rupture des liens familiaux, quelque soient les raisons, a, d’une part, favorisé le passage à l’acte de ces jeunes et, d’autre part, n’ayant pas changé, ces situations ont encore renforcé la délinquance des mineurs, en favorisant leur persistance dans le phénomène : **« quand mes parents se sont séparés, je suis resté avec papa. Il me traitait comme si je ne suis pas son fils ou comme si j’étais le responsable de leur situation de couple. L’arrivée de la nouvelle femme de papa a aggravé la situation. J’ai donc quitté la maison pour vivre avec des amis. C’est comme ça que tout a commencé. Si ma famille ne m’a pas aimé quand j’étais à la maison, ce n’est pas ici qu’elle va m’aimer. Je n’attends rien de mes parents. Même pas leur visite »** B. B. (17 ans, récidiviste).

Au niveau du COM, notamment, cette rupture des liens familiaux est matérialisée par la rupture de confiance avec **« cet habitué de prisons »**, par la rupture de contacts et par des parents qui se disent exténués par le comportement délictuel de leur enfant. Pour nombre de parents rencontrés, **« ces enfants-là sont des criminels endurcis du fait de leur premier passage en prison, aux côtés des grands criminels. On est fatigué d’être la risée du quartier à cause d’eux. De toute façon, ils sont perdus »** T.Y. et B.M. (parents de mineurs récidiviste). Ainsi, les facteurs relationnels sont plus déterminants que les facteurs structurels. En d’autres termes, ce qui favorise la récidive des jeunes délinquants, c’est la rupture des liens familiaux voire des liens sociaux. Et c’est le cas de la majorité des mineurs rencontrés au COM et à la SDLTEDJ. Ils n’ont plus de contacts avec leurs familles respectives. En effet, après leur premier séjour au COM, par exemple, les mineurs ne sont plus bien vus par leurs parents et autres proches qui les considèrent comme des personnes à risque dont il faut se méfier. A ce propos, voici ce que relate K. S. (mineur récidiviste sous OGP au COM) **« la première fois, à ma sortie du COM, je suis retourné à la maison. Je ne parlais pas à l’école. Je n’avais aucune occupation. Pour aller, par exemple, faire une course, on demande à tout le monde sa disponibilité, sauf à moi. Même si tout le monde est occupé, la course sera remise à plus tard, même si je me propose. Et c’était frustrant pour moi »**. Et quand il leur arrive de rechuter et de retourner au COM, ils sont laissés pour compte, sans visite. Quand ils ressortent, ils sont, par conséquent, rejetés. C’est le cas de N.F. (récidiviste, 17 ans, COM) : **« je suis orphelin de père et ma mère réside au Burkina Faso. Je vivais avec mes grandes sœurs à Abobo. Lors de mon premier séjour au COM, mes sœurs ne sont pas venues me voir jusqu’à ma libération. Quand je suis sorti, je suis retourné chez elles. Mais elles ont changé de domicile. Quand bien même j’ai tout fait pour les retrouver, elles ne m’ont plus accepté. Je n’avais plus d’endroit où rester ni comment vivre. »** A cause de la rupture des liens familiaux, les contacts sont rompus entre les mineurs et leurs parents. Livrés à eux-mêmes, ils trouvent soutien et refuge auprès de leurs amis délinquants.

- **Facteurs liés aux groupes de pairs**

« Quand tout le monde nous rejette parce que nous sommes des anciens prisonniers, on cherche à survivre. Et ceux qui ne nous rejettent pas, ce sont nos amis. Ils nous accueillent et nous aident. » (N.E., récidiviste, 16 ans, COM).

« Quand je ne sais plus où aller ni que faire, je me rebats sur mes amis. Mais quand on te reçoit, les premiers jours on s'occupe de toi. Mais après, il faut participer aux efforts de survie sinon tu ne seras plus le bienvenu. Tu es obligé de sortir avec les amis pour aller sur le terrain. Car dans notre situation, c'est le terrain qui nourrit son homme » (T.A., récidiviste, 17 ans, COM).

Ces deux propos, retenus parmi tant d'autres, montrent que quand la famille ne joue pas son rôle, dans la prise en charge post-COM des mineurs, ces derniers sont « pris en charge » par leurs amis délinquants. Cette pseudo-prise en charge n'est pas sans conséquences pour les mineurs sortis du COM. En effet, la cohabitation entre les mineurs et leurs pairs délinquants, n'est pas faite pour améliorer leur comportement. Car avec ces pairs, les mineurs restent en contact permanent avec la délinquance vu qu'ils « doivent participer aux efforts » pour survivre. Cette situation a été mentionnée par un nombre (29%) important de mineurs récidivistes interviewés au COM et à la SDLTEDJ, soit 19 personnes sur 65, selon le tableau ci-dessous. Ainsi, le recours aux pairs délinquants, montre l'échec des familles dans l'accompagnement des mineurs en situation post-pénale mais aussi l'échec de la prise en charge institutionnelle.

Tableau 2 : Facteurs sociaux et délinquance persistante

Enquêtés	Réponses			
	OUI	NON	NSP	Total
Facteurs liés à la famille	29	6	3	38
Facteurs liés aux groupes de pairs	19	5	3	27
Total	48	11	6	65

Sources : Enquêtes

3-1-2- Facteurs institutionnels ou politiques

Les facteurs institutionnels ou politiques, dans cet article, se rapportent aux traitements des mineurs dans les structures d'observation et de régulation de la délinquance juvénile.

- **Facteurs liés au Centre d'Observation des Mineurs (COM)**

Les facteurs de rechute des délinquants liés au COM sont nombreux. Ceux que nous avons pu observer et recueillir auprès des enquêtés, au cours de cette étude, dans ce centre d'observation et de garde provisoire des mineurs, portent sur les ef-

fectifs pléthoriques, le caractère carcéral du COM, le défaut d'accompagnement et de suivi des mineurs par le COM après la fin de la garde provisoire, le défaut d'objectivité dans l'affectation des mineurs dans les métiers d'apprentissage, les difficultés du COM de retracer les cas de récidive, l'environnement insalubre du COM qui favorise des problèmes de santé physique et mentale, la proximité avec les grands criminels logés au sein de la grande prison (MACA).

Concernant les effectifs jugés pléthoriques, l'effectif de soixante places prévues est régulièrement dépassé, sans prendre de mesures particulières. En effet, selon une éducatrice, « *Soixante places sont prévues pour les mineurs sous OGP. Mais la plupart du temps, nous avons toujours des effectifs qui surpassent les places prévues, depuis au moins sept ans que je suis dans ce centre. C'est une situation récurrente au COM* ». Face aux effectifs pléthoriques des mineurs du COM, les éducateurs sont en nombre insuffisant. Ils privilégient donc l'approche globale qui consiste à appliquer à tous les mineurs les mêmes mesures. Ainsi, même si les mineurs sont logés selon le sexe, ils ne sont, cependant, pas affectés dans les cellules dortoirs en fonction des infractions commises ou en fonction de leur statut (délinquant primaire/récidiviste) ou encore de leur personnalité (état dangereux ou non).

En théorie, le COM est un centre de rééducation. Mais dans la pratique, il est plus carcéral que rééducatif, vu sa situation au sein de la MACA. En effet, le Centre d'observation des mineurs est placé sous l'autorité du régisseur de la MACA. Ainsi, le COM et la MACA partagent une entrée unique. Dans cet ordre d'idées, lorsqu'ils sont admis au COM, les mineurs sont inscrits sur le registre d'écrou affecté par la Maison d'arrêt et de correction qui, par ailleurs, approvisionne également le COM en nourriture, autorise la levée d'écrou, délivre le billet de sortie de mineurs à la fin de la garde. Comme l'indique cet encadreur, « *le COM est une prison qui ne dit pas son nom. Alors même que les mineurs n'ont pas de casier judiciaire. Ils sont là dans un cadre d'accompagnement judiciaire. Mais que non. Nous sous-louons les locaux du COM à la MACA. C'est un handicap dans notre mission. Cela déteint sur les résultats de la prise en charge des enfants, qui vont et reviennent comme si ils étaient allés en congés* ».

Au nombre des missions, figure aussi l'initiation professionnelle. Pour ce faire, les mineurs sont inscrits à des corps de métiers répartis entre la couture, la peinture (dessin), les activités agropastorales (élevage, jardinage), la menuiserie et l'alphabétisation. Treize (13) mineurs récidivistes sur quinze (15) interrogés ont répondu que l'activité pratiquée dans le cadre de l'initiation professionnelle n'est pas leur choix personnel. Pour S.K. (mineur récidiviste, 16 ans) « *j'aime la couture. J'ai toujours voulu faire ce métier. Mais on m'a mis dans l'atelier de menuiserie. Parce qu'il n'y avait plus de place dans l'atelier de couture* ». Ces propos sont confirmés par un agent du COM qui estime que « *c'est juste une initiation. On agit donc dans un souci d'équilibrer les effectifs en fonction des ateliers disponibles et d'occuper les enfants* ». Dans ce cas, ceux qui n'ont pas eu le choix de leur métier, ne sont pas motivés à aller aux ateliers et encore moins à chercher à comprendre ledit métier. Et pourtant, le projet éducatif est un élément central de la prise en charge institutionnelle qui incombe au COM et qui devrait être poursuivi par les mineurs, à leur sortie de ce centre.

• Facteurs liés aux difficultés post-COM

Pour 35% des personnes interrogées, à la sortie du COM, les mineurs sont soumis à plusieurs tensions. Les difficultés des jeunes délinquants, à la sortie du COM sont, en effet, généralement dues à l'intolérance dont ils sont l'objet de la part de leur

entourage immédiat (parents et amis). Cette intolérance se manifeste ainsi par l'attitude des proches qui perçoivent les jeunes sortis du COM, comme étant toujours dangereux et infréquentables : *« La réaction informelle des parents, amis et connaissances est plus importante que la réaction formelle de l'Etat ou la condamnation pénale. Elle passe par le rejet des autres parents et un étiquetage au quartier, à la maison, en plus du rejet de ses propres parents. »* (A. A., Assistante sociale).

Cette réaction peut renforcer l'état de délinquance dans lequel se trouve déjà le jeune. L'intolérance peut en effet, pousser le mineur à se détourner des personnes dites « conventionnelles » pour se tourner vers les personnes « non conventionnelles », notamment les amis délinquants, qui le comprendraient mieux et le toléreraient plus. Beaucoup de jeunes sortis du COM se retrouvent dans ce cas.

« En prison déjà, n'ayant pas eu le soutien des proches, le jeune se sentait abandonner. Il se dit qu'à la sortie de prison, ces derniers changeraient d'attitudes. A la sortie, quand il se rend compte de la réaction de rejet de sa famille, le jeune peut se maintenir dans sa délinquance. Car il va s'allier à ceux qui l'acceptent. Généralement, ce sont des délinquants comme lui. » (D. B., criminologue).

Ce discours est corroboré par celui de quelques jeunes délinquants qui, à cause de cette intolérance, ont dû persister dans la délinquance : *« Après mon premier passage en prison, les gens me soupçonnaient de tous les vols qui se passaient à la maison et même chez les voisins. Mes parents ne cessaient de me battre pour n'importe quoi. Puisqu'on ne m'aimait plus à la maison, j'ai fui. Je suis d'abord allé au Plateau où j'ai fait un mois dans la rue. Une nuit mes amis et moi, avons brisé la vitre d'une voiture pour voler un ordinateur. Et les gardiens nous ont pris. »* (M. P., récidiviste, 15 ans, COM).

Si les buts de la peine visent à réinsérer ou à réhabiliter le délinquant en lui permettant de réapprendre le respect des règles qui avaient été transgressées par lui, le seul endroit où ces buts peuvent se poursuivre, après la prison, c'est dans son milieu social, avec ses proches dont le soutien lui sera nécessaire pour réapprendre à vivre, à respecter, compte tenu de son passage en prison, les règles du groupe. Dans le cas contraire, si le jeune subit des pressions psychologiques et sociales liées à son statut de délinquant, telle que l'intolérance de ses proches, il peut, en réaction, former avec ses semblables et avec des sympathisants une minorité active qui s'enracine dans la délinquance avec une estime de soi négative.

• Facteurs liés à la police

Pour les besoins de cette étude, le service de police auquel nous avons eu recours, c'est la Sous-direction de lutte contre la traite des enfants et la délinquance juvénile (SDLTEDJ), jadis Brigade des mineurs, créée par *arrêté N°455/MSI/DGSN du 18 décembre 1981*, qui traitait toutes les affaires concernant les mineurs délinquants et victimes. Avec pour mission la prévention des comportements infractionnels, la protection sociale et la répression, elle avait une compétence territoriale qui se limitait à la ville d'Abidjan.

Mais vu l'importance du sujet, le *décret 2006-11 du 22 février 2006* portant organisation du

Ministère de l'Intérieur, a créé une Sous-direction de la lutte contre le trafic d'enfants et la

Délinquance juvénile, avec compétence nationale. Elle absorbe l'ancienne Brigade des mineurs. Dans son rôle de lutter contre le trafic et la traite d'enfants, recueillir les cas impliquant des enfants en conflit avec la loi et travailler à prévenir et à ré-

primer toute atteinte aux droits fondamentaux des enfants, ce service lutte également contre la délinquance persistante des mineurs.

Toutefois, ce nouveau service souffre également des mêmes maux que la défunte brigade des mineurs. En effet, de l'arrestation du mineur à la garde à vue ou à l'enquête préliminaire, il y a des règles à respecter. Ainsi, l'enfant en conflit avec la loi bénéficie de procédures particulières au cours de sa garde à vue, de son déferrement au parquet, de sa détention et même pendant son jugement et l'exécution de celui-ci (Article 40.1 de la CDE, article. 17.1 de la CADBE). Ces procédures portent, notamment, sur l'arrestation du mineur, sur sa garde à vue et sur son audition. Toutes ces dispositions sont censées garantir la prise en charge des mineurs, en théorie. Dans la pratique, toutes ces procédures ont toujours été difficiles à mettre en œuvre, compte tenu du manque de moyens, de personnels, de structures ou de temps. Les propos de cet agent de police le corroborent : *« notre service n'est pas adapté à garder des enfants, longtemps. Il faut des centres de transit pour accueillir les enfants quand ils dépassent les délais réglementaires de garde à vue. Que ce soit ici ou dans les commissariats de police, on doit être assisté par plusieurs autres services tels que le SPJEEJ, des assistants sociaux, des avocats, etc. Tout ça n'existe pas ici. On se débrouille comme on peut. Nous sommes le plus gros pourvoyeur des enfants du COM. C'est le moins qu'on puisse faire. Même quand un mineur tombe malade ici nous le soignons avec nos propres moyens. Sinon il va mourir. On a les mêmes problèmes que toutes les autres structures. »* (C.F., agent de police).

Tableau 3 : Facteurs institutionnels ou politiques et délinquance persistante

Sources : Enquêtes

Enquêtés \ Réponses	OU I	NO N	NS P	To- tal
Facteurs liés au Centre d'Observation des Mineurs (COM)	23	3	1	27
Facteurs liés aux difficultés post-COM	14	4	2	20
Facteurs liés à la SDLTEDJ	17	1	0	18
Total	54	8	3	65

3-1-3- Permanence des facteurs socio-économiques et environnementaux

• Permanence des tentations

Les tentations suscitent des désirs, des envies. Dans le District d'Abidjan, les tentations sont nombreuses. Avec les marchandises et autres biens de consommation que les abidjanais côtoient au quotidien, certains sont tentés d'en avoir, bien que les ressources nécessaires leur font souvent défaut. Surtout concernant les jeunes qui ont déjà commis au moins une infraction : *« j'ai fait trois mois au COM. A ma sortie, j'avais l'impression d'être coupé du monde. Chacun de mes amis avaient de belles choses, des téléphones "dernier cri". J'ai donc volé un téléphone portable. Je n'ai pas pu m'échapper. Et j'ai été ramené au COM. »* (D. D., récidiviste, 16 ans).

Ils sont nombreux les jeunes qui sont tentés de posséder des choses auxquelles ils ne peuvent avoir accès faute de ressources financières. Dans le cas des récidivistes ayant eu au moins un séjour au COM, certains ont du mal à se maîtriser lorsqu'ils sont tentés : *« un jour j'ai arraché le sac à main d'une femme qui est descendue de sa voiture aux abords du grand marché de Treichville. Elle a crié au voleur et j'ai été maîtrisé par les commerçants. La vérité est que j'ai du mal à me calmer quand je vois les choses qui me plaisent. Ça me tente toujours. C'est la troisième fois que je viens au COM »* (M. K., récidiviste, 14 ans, SDLTEDJ).

La permanence de ces tentations peut être source récidive de la délinquance des jeunes, dans le District d'Abidjan, vu que les jeunes sont tentés en permanence et que certains parmi eux, passent à l'acte tant qu'il y a, pour certains, possibilité et conditions de vie précaires.

• Permanence des conditions de vie précaires

Les conditions de vie difficiles apparaissent aux dires des enquêtés (31%) comme un important indicateur de la délinquance des jeunes. La permanence des conditions socioéconomiques difficiles et le défaut de moyens de survie et la pauvreté de certaines familles, ont été mentionnés comme facteurs majeurs de la délinquance juvénile persistante dans le District d'Abidjan : *« Nous recevons constamment des enfants voleurs ici. Ce sont généralement les mêmes enfants qui commettent un tas d'infractions relatives à la nourriture. Ils ne peuvent pas manger à la maison car leurs parents n'ont pas de quoi les nourrir. Ils doivent donc se nourrir eux-mêmes. Et pourtant ils n'ont pas d'argent. D'où les vols qu'ils commettent régulièrement. »* (C. B., policier).

Les propos relatés par l'agent de police sont confirmés par A.T., (récidiviste, 14 ans, COM) : *« J'étais au CE 2 quand j'ai été renvoyé pour 3 000 F CFA qu'on devait payer. Quand j'en ai parlé à mon père, il m'a répondu que ma scolarité s'arrêtait là vu qu'il n'avait rien pour payer cette somme. En plus de ça, c'était difficile pour manger à la maison. Ma maman qui vendait au marché a arrêté cette activité. Et cela a aggravé la situation à la maison. C'est en me débrouillant que j'ai été pris. »* Plusieurs jeunes subissent constamment ces difficultés qui accentuent la précarité de leurs conditions de vie tout en les y maintenant souvent. Même si tous les pauvres ne sont pas délinquants, certains jeunes qui supportent difficilement ces conditions précaires se tournent légitimement vers la délinquance pour survivre. Et si ces situations perdurent, les jeunes persistent dans la délinquance et cela peut accentuer le taux de récidive et constituer des obstacles dans la lutte contre le phénomène : *« quand j'étais à la maison, on me traitait de voleur ou de bandit. Parce que je volais les choses des gens pour manger. Chez nous*

c'est difficile pour manger. Si je ne vole pas, je ne mange pas. » (Y.Y., récidiviste, 15 ans, SDLTEDJ).

Lorsque le jeune pensionnaire retourne à la maison après un séjour au COM, il va retrouver ces mêmes situations qui l'avaient poussé dans la délinquance, sans grand changement. De plus, il n'est pas toujours le bienvenu. Il va donc subir, à nouveau, les pressions du milieu social urbain.

• Permanence des pressions du milieu social urbain

Pour 38% des enquêtés, les pressions, situations contraignantes et stressantes du milieu social urbains, que les jeunes délinquants subissent au quotidien dans le District d'Abidjan, constituent des facteurs de délinquance persistante des jeunes. Ces pressions varient d'un individu à un autre et d'une situation à une autre. C'est d'autant plus difficile que ces jeunes sont des ex-détenus sortis du COM.

En situation post-COM, ces pressions peuvent faire naître des difficultés qu'ont certains jeunes à se prendre en charge, satisfaire certains de leurs besoins, ou honorer certains engagements qu'ils ont eux-mêmes pris ou qui leur ont été imposés : *« quand je suis revenu du COM, je vivais avec mon oncle à Yopougon-Wassakara. Il ne travaillait pas. Il m'a accepté à condition que je fasse quelque chose qui puisse me rapporter de l'argent. Je conduisais la brouette de quelqu'un à qui je devais reverser 500 F CFA chaque soir. Mais ce boulot ne marchait plus. Donc pour combler le vide, je volais l'argent d'un boutiquier dont je transportais la marchandise chaque jour. Il m'a soupçonné sur une longue période jusqu'à ce qu'il me prenne la main dans le sac. Il m'a envoyé à la police. »* (V. A., récidiviste, 16 ans, COM).

Certains jeunes subissent des pressions parce qu'ils ont abandonné le chemin de l'école contre le gré de leurs parents. *« Ils ont tourné dos à l'école pour choisir la délinquance. Qu'ils vivent de la délinquance. »*, dit un enquêté parent de délinquant. Pour cette raison, ils sont rejetés et abandonnés de tous quand ils reviennent du COM. Dans leur famille, ils n'ont plus aucun droit. Ils se *« cherchent »*, avec toute l'acception que cela comporte. Ils subissent d'énormes pressions qui conduisent certains jeunes à se *« débrouiller »*, comme c'est le cas de M. J. (récidiviste, 12 ans) : *« A la maison, on m'accusait de tout. Je me sentais toujours stressé. J'ai commencé à faire de petits boulots. Des jeunes que je côtoyais dans ces petits boulots et chez qui tout marchait, ont proposé de m'aider, à condition que je les aide. Il était question de voler une dame au marché d'Attécoubé. Mon rôle consistait à la distraire et après le coup, je suis payé. Ce coup a mal tourné et j'ai été pris par la police qui m'a relâché après deux jours. La deuxième fois, la police ne m'a pas relâché. J'ai été mis en prison »*.

Ces discours montrent que les pressions peuvent constituer des situations pouvant maintenir les jeunes dans la délinquance persistante, dans le District d'Abidjan. En effet, tant que la commission d'infraction (le vol) constitue un recours pour les jeunes en cas de difficultés, ils y auront recours toutes fois qu'ils seront en difficultés. La permanence de toutes ces situations peut constituer des obstacles car les jeunes subissent constamment ces pressions. Et tant qu'elles sont présentes, la délinquance est présente. La récidive aussi.

Au regard du tableau ci-dessous, presque tous les enquêtés, 60 sur 65, sont unanimes sur le rôle des facteurs socio-économiques et environnementaux dans la délinquance juvénile persistante voire dans la récidive.

Tableau 4 : facteurs socio-économiques et environnementaux et délinquance

Persistante

Enquêtés	Réponses			
	OU I	NO N	NS P	To- tal
Tentations	25	0	0	23
Permanence des conditions de vie précaires	20	3	0	27
Permanence des pressions du milieu social urbain	25	2	0	15
Total	60	5	0	65

Sources : Enquêtes

3-2- FACTEURS INDIVIDUELS

3-2-1- Personnalité fragile du jeune délinquant

Le jeune pris en compte dans le cadre de cette étude est celui dont l'âge varie entre 12 et 18 ans. Ils sont composés d'adolescents ou mineurs. Pour 31% des personnes enquêtées, ces individus, du fait de leur statut de 'jeunes', ont une personnalité fragile qui influence souvent leur comportement, leurs actes ou leurs réflexions : *« avant dix-huit ans, tout jeune reste une personne fragile du point de vue physique et mentale. De ce fait il ne fait pas encore bien certaines choses. C'est pour cette raison qu'ils sont mis dans des situations d'apprentissage, à cette période de leur vie et que nous sommes là pour les aider. »* Gérard, (inspecteur d'orientation, Koumassi).

« Ces jeunes manquent de beaucoup de choses dans leur vie. Ils manquent d'éducation, d'affection, de vertu, d'intelligence. Ils semblent sourds à la sanction. A cause de ces carences, on a l'impression qu'ils ne sont plus des hommes. Vu qu'ils ne font pas ce que les enfants de leur âge font. Je crois que cela les fragilise plus et les rend persistants dans la délinquance. » (D. M., Instituteur, Adjamé).

« Chez les délinquants persistants, la fragilisation de leur personnalité intervient suite à la rupture des liens avec les personnes conventionnelles telles que les parents, les instituteurs, les encadreurs, les hommes religieux, etc. Quand il n'y a plus de contacts, les enfants sont livrés à eux-mêmes, sans éducation, affection. Sans boussole. Cela les fragilise davantage et les maintient dans la délinquance. » (G. H., psychologue, Port-Bouët).

Le fait que les jeunes délinquants aient des carences éducatives, affectives et cognitives peut constituer des difficultés pour les acteurs de lutte contre la délinquance. En effet, à cause de ces insuffisances, les jeunes délinquants, généralement caracté-

risés par des handicaps, persistent dans le phénomène.

3-2-2- Permanence des handicaps du jeune délinquant

Les handicaps renvoient aux infirmités ou déficiences des capacités physiques ou mentales d'un individu. Ce terme est évoqué par 43% des enquêtés, qui pensent que les jeunes délinquants persistants ne sont pas normaux : *« une personne normale qui est dotée de sens, qui aime la liberté, ses amis et ses parents, ne peut pas commettre des actes qui peuvent le tuer ou l'envoyer en prison, loin de tous ces avantages que Dieu ou la vie ou la société lui offre gracieusement »*, M. K., (A.W., Imam, Attécoubé).

Les handicaps altèrent les capacités et les ressources dont dispose un homme « normal » pour surmonter les difficultés, pour résister aux occasions de commettre des actes de délinquance ou pour avoir peur de la sanction ou de ses conséquences sur soi. De ce point de vue, les délinquants persistants sont gravement handicapés.

Certains délinquants sont conscients de ces handicaps qui les poussent au passage à l'acte : *« je suis déjà venu deux fois ici [COM]. Je suis à ma troisième fois. Mais chaque fois, je me dis que s'il m'arrivait de sortir un jour, je ferais tout pour ne pas revenir ici. Quand je sors, je fais encore des bêtises et puis on me reprend encore. Souvent je me dis que quelque chose ne va pas chez moi. Peut-être que je suis malade. Aidez-moi. »* (O.Z., Récidiviste, 15 ans, COM).

Par contre, d'autres jeunes rencontrés au COM, pensent que c'est la société qui leur en veut : *« Ma mère n'est plus à la maison. Mon père a une nouvelle femme avec qui il a eu d'autres enfants. Nous tous on fait les mêmes choses. Mais chaque fois c'est moi seul qu'on accuse. Jusqu'à ce qu'on me mette en prison. »*, (P.C., Récidiviste, 15 ans, COM).

Pour certains enquêtés, tout délinquant est handicapé : *« dès qu'un homme est délinquant, c'est qu'il souffre de handicaps sérieux. Sinon comment comprendre que des personnes subissent les mêmes conditions et parmi eux d'autres résistent aux occasions de passage à l'acte et d'autres pas. A mon avis, ceux qui résistent, dans les mêmes conditions, ont des facultés mentales normales et intactes. Ceux qui passent régulièrement à l'acte, sont fortement handicapés. »* (S. H., Etudiant, Abobo).

« À leur âge s'ils n'ont pas peur de la prison, s'ils ne se disent pas qu'en commettant des infractions, les policiers pourraient les attraper pour les mettre en prison, c'est qu'ils ont un vrai problème dans leur tête ». (S. Y., Educateur, Yopougon).

Au total, ce sont 48% qui pensent que les facteurs individuels ou personnels sont déterminants dans la délinquance persistante à Abidjan.

Tableau 5: *Facteurs individuels ou personnels et délinquance persistante*

Ré- ponses Enquêtés	OUI	NON	NSP	Total
Personnalité fragile du jeune délinquant	20	5	3	28
Permanence des handicaps du jeune délinquant	28	2	7	37
Total	48	7	10	65

Sources : Enquêtes

IV- DISCUSSION ET CONCLUSION

L'intérêt scientifique porté à la délinquance juvénile a conduit à l'élaboration de modèles d'explication et de prévention, parfois diversifiés selon les contextes socio-culturels ou les cadres de références théoriques. De façon générale, concernant les modèles explicatifs, les auteurs s'accordent sur des facteurs institutionnels, socio-économiques et environnementaux, et individuels (Roché, 2001 ; Tournyol Du Clos, 2005 ; Roché 2008 ; Astor et Roché, 2013 ; Boukerma, 2014). Il s'agit donc d'une combinaison de plusieurs facteurs, soit dynamiques soit statiques (Kazemian, 2013) qui interagissent pour soutenir le phénomène (Leblanc, 1994 ; Boukerma 2014).

En Côte d'Ivoire, bien que la délinquance juvénile fasse l'objet d'interventions préventives et répressives avec des actions visant la mise en observation des mineurs délinquants et leur réinsertion socioprofessionnelle et familiale, il est à noter une croissance du taux de récidive ou délinquance répétitive. Cet article a pour objectif d'identifier les facteurs de la récidive des mineurs délinquants qui persiste en dépit des dispositifs élaborés pour réguler la délinquance et favoriser leur réinsertion psychosociale.

Les résultats montrent que les facteurs qui ont conduit à la délinquance juvénile sont les mêmes facteurs qui conduisent à la récidive, du fait tout simplement de leur permanence dans le temps et dans l'espace. Il y a donc un lien entre la permanence des facteurs de la délinquance et la délinquance persistante.

L'étude s'est appuyée sur la théorie de la vulnérabilité sociétale de Walgrave (1992), et les théories de la stigmatisation de Goffman (1975) et de l'étiquetage de Becker (1963).

La vulnérabilité sociétale, est la situation de personnes, de famille ou de groupes qui ne bénéficient pas de tous les atouts nécessaires à l'intégration sociale ou à une mobilité sociale ascendante (Born et Glowacz 2014). Selon l'hypothèse d'une vulnérabilité sociétale de walgrave (1992), la délinquance répétitive est le fait de jeunes qui se situent à l'extrémité inférieure des strates sociales. Cette relation est encore plus forte pour les récidivistes. Toutefois, la vulnérabilité sociétale ne coïncide pas toujours avec la pauvreté. Cette notion définit surtout une position sociale et culturelle défavorisée générant une fragilité du lien social. A partir de cette théorie nous comprenons que les jeunes délinquants sortis du COM et qui sont en proie à une vulnérabilité sociétale sont plus exposés à l'échec et à l'abandon précoce de projet d'insertion, au désengagement. Ces jeunes ne peuvent pas participer

à la formulation des valeurs de la société, ne savent guère profiter de l'offre positive des institutions, qui ne sont pas conçues pour prendre en compte leurs problèmes spécifiques. Cette exclusion les conduit à rencontrer d'autres personnes se trouvant dans des situations similaires et retombent ainsi dans la délinquance. En effet, on observe que ces jeunes se voient plutôt confrontés aux aspects discriminatoires des institutions de socialisation et à leurs fonctions de contrôle et de sanction, marquées par l'étiquetage et la stigmatisation.

La théorie de l'étiquetage, aussi appelée théorie de la réaction sociale ou bien encore « *analyse stigmatique* » selon Leblanc (1971), a pour axe de recherche central les phénomènes de déviance (Spector, 1976 ; Best, 2004 ; Lacaze, 2008). Dans *Outsiders* Becker (1963 ; 1985), considère la déviance comme une « *création sociale* », une qualité conférée rétrospectivement à un individu à travers une réaction socialement organisée où une étiquette de déviant est posée (Lacaze, 2008). Selon lui, le délinquant est celui à qui l'étiquette de déviant a été appliquée avec succès et le comportement déviant est le comportement que les gens stigmatisent comme tel (Becker, 1985). Dans ce contexte, nous considérons que la récidive, est le fait d'une stimulation par la société à travers un processus de désignation, d'identification-assimilation, de ségrégation, de description, d'accentuation de délinquant, que subit l'ex pensionnaire du COM dans son milieu social. Finalement, au lieu de s'engager dans un processus de réinsertion, le jeune, à la sortie du COM s'identifie, par rapport à lui-même ou au milieu, à un sujet délinquant, qui devient ce qu'on a supposé et dit qu'il était, ce qui crée justement ce que la société voulait prévenir, à sa savoir la délinquance persistante.

Concernant les facteurs socio-économiques et institutionnels de la délinquance persistante dans le District d'Abidjan, ils renvoient aux milieux de vie des mineurs délinquants et qui ont un effet sur l'apparition et la continuation de la criminalité, au niveau de ces jeunes. Il s'agit, en effet, des facteurs sociaux constitués de la rupture de liens familiaux et du renforcement des liens avec les groupes de pairs délinquants, des facteurs institutionnels fondés sur les difficultés du COM et de la SDLTEDJ (police), des facteurs économiques et environnementaux portant sur les conditions de vie précaires et des pressions du milieu social urbain subies par les mineurs. Pour nombre d'auteurs, les facteurs socio-économiques et institutionnels de la délinquance persistante posent non seulement le problème de l'ambiguïté persistante de la prise en charge du mineur délinquant (Benoit, 2006) ; mais surtout celui de la réaction sociale appropriée face à la récidive des délinquants juvéniles. De ce point de vue, notre étude rejoint les résultats de la recherche d'Aouida (2014), qui pose le problème en termes de non application des réponses adéquates à l'égard de la délinquance persistante. En Effet, en Côte d'Ivoire, en général et dans le District d'Abidjan, en particulier, l'insuffisance de personnels, de moyens et l'absence de suivi post-pénal, constituent, entre autres, les difficultés qui entravent la mise en œuvre des réponses disponibles.

Quant aux facteurs individuels ou personnels, l'étude confirme des facteurs évoqués par des études antérieures notamment, la personnalité fragile et des handicaps du jeune délinquant (Cusson, 1983 ; Koudou K. 2005 ; Yebouet, 2012 ; Dédou, 2015). En effet, nous avons pu observer que le jeune délinquant en observation défile, entre le COM et la cour de la grande prison (MACA), en y côtoyant, souvent des délinquants adultes dont ils deviennent "filleules" ou des "chargés de missions", avant de se retrouver dehors dans son milieu social, sans grand changement des situations à l'origine de sa délinquance primaire. Au COM, les mineurs y attendent juste leur date de sortie pour aller retrouver leur milieu, leurs habitudes, les

mêmes conditions qui avaient favorisé leur passage à l'acte, sans accompagnement, souvent avec une plus grande « expérience carcérale » (Koudou K. 2005 ; Yebouet, 2012 ; Dédou, 2015). Toutefois, contrairement à ces auteurs, l'étude, met en évidence, dans les facteurs personnels, le manque de maîtrise de soi, ou l'impulsivité pour expliquer la récidive des délinquants comme réaction au sentiment de rejet et d'évitement qu'ils subissent. Comme l'observe, Paugam, (2008), la réaction de rejet et d'évitement de la part des personnes conventionnelles « *fragilise les liens* » et entraîne chez les ex détenus une rupture sociale. Cela peut favoriser, à la fois « *déficit de protection et déni de reconnaissance* », vulnérabilité et tensions chez les jeunes délinquants. Il s'agit donc de facteurs qui, s'ils restent constants, se rendent permanents et favorisent une délinquance persistante.

S'agissant des facteurs sociaux, ils renvoient au déficit de prise en charge, à la précarité des conditions de vie, aux pressions du milieu social, aux difficultés à la sortie du COM marquées par l'intolérance de l'entourage. Cela peut exposer les ex-détenus à des tensions. En effet, il s'agit, entre autres, des tensions au niveau des relations familiales, des problèmes de logement. A ce niveau, la vulnérabilité sociétale apparaît bien comme un cadre retraçant les défaillances sociétales et sociales qui vont s'accumuler tout au long de la prise en charge du jeune. Face à l'intolérance sociale fondée sur la stigmatisation et l'étiquetage (renforcé par le milieu social), les jeunes délinquants se rétractent dans une attitude de défiance et de survie. En effet, rejetés par tous et confrontés aux conditions de vie précaires, les jeunes délinquants, de plus en plus, sont exposés à des sollicitations diverses et permanentes. Ces situations ferment aux jeunes des opportunités de se prendre en charge. Cela les rend vulnérables en les maintenant dans le phénomène, dans un contexte de précarité. D'où la permanence des facteurs qui se posent en obstacles aux actions de lutte contre la criminalité imputable aux jeunes. Comme l'a montré Dubet (2014), ils acceptent surtout l'image négative qui leur est donnée d'eux-mêmes par le groupe social, telle que l'incapacité, l'absence de volonté, et se définissent, conformément aux stigmates qui leur sont imposés. Ainsi, caractérisés par le manque de compétences professionnelles monnayables (Richards et Jones, 2004; Ritchie, 2001), ils ont un accès limité aux ressources éducatives et à la formation (Richards et Jones, 2004), et exposés au chômage (Burnett, 2004; Richards et Jones, 2004; Travis et Petersilia, 2001).

En définitive, le processus de stigmatisation ou d'étiquetage survient généralement en période postpénale. Le jeune qui sort de prison (COM) est porteur de stigmates, il lui est accolé l'étiquette d'ancien prisonnier qui n'a plus sa place dans ce groupe et en devient alors réduit à cette caractéristique dans le regard des autres. Rejetés (rejets familiaux, mépris des encadreurs, méfiance des amis) par tous à cause de l'intolérance sociale (Koudou, 1996), ce dernier a de plus en plus de peine à atteindre ses buts. Il subit un traitement strict, rude et désagréable de la part des jeunes conventionnels. Cela augmente à la fois la tension (Merton, 1965), et l'apprentissage social (Akers, 1973) de la délinquance.

De ce point de vue, il serait souhaitable en terme de prévention, que les structures de socialisation telles que la famille, l'école et les amis (conformistes) jouent correctement les rôles qui leur reviennent afin d'éviter aux ex pensionnaires ces pressions que Koudou O. (1996) appelle « *intolérance sociale* ». Il s'agit également de reformuler la prise en charge institutionnelle, notamment à travers le centre d'observation des mineurs, la Sous-direction de lutte contre la traite des enfants et la délinquance juvénile (SDLTEDJ), en donnant non seulement des moyens (structures d'accueil appropriées, ressources matérielles, financières et humaines

adéquates, formations des agents, etc.) nécessaires aux acteurs de ces structures mais aussi en rendant opérationnel le service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJEJ), dans le suivi post-COM.

Par ailleurs, cette description mérite d'être poursuivie et améliorée, en privilégiant la réalisation d'enquêtes longitudinales afin de connaître les facteurs les plus déterminants menant à la récidive.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASTOR, S. et ROCHE, S. (2013). Enquête 'POLIS-autorité' : Premiers résultats: Rapport à l'attention de l'Education Nationale.

BECKER, H.S. (1963). *Outsiders : Studies in the Sociology of Deviance*, New York, Free Press (trad. fr., *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985).

BECKER, H.S. (1970). *Sociological work : method and substance*, Chicago (il), Aldine (trad. fr., *Le travail sociologique : méthode et substance*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2006).

BENOIT, B. (2006). « Les sanctions éducatives : de l'ambiguïté persistante de la prise en charge du mineur délinquant », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 1 | Printemps 2006.

BEST, J. (2004). *Deviance: Career of a Concept*, Belmont, Wadsworth.

BOUKERMA, F.Z. (2014). Facteurs et genèse de délinquance chez les adolescents algerian scientific journal platform, vol. 9 num. 1 pp 05-20

CHANTRAINE, G. (2004). *Par-delà les murs*. Paris : PUF, coll. «Partage du savoir».

CUSSON, M. (1983). *Le contrôle social du crime*. Paris : PUF. Collection Sociologies.

DEDOU, Z. A. (2015). Les obstacles à la lutte contre la délinquance juvénile en Côte d'Ivoire : le cas du District d'Abidjan, Mémoire de DEA (non publiée), UFR criminologie, université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan.

FILLIEULE, R. (2001). *Sociologie de la délinquance*. Paris : PUF.

GAULITHY, K.G. (2015). Les gangs de microbes à Abidjan (406-422). In *Revue Internationale de Criminologie et de Police et Scientifique* N° 4, vol. LXVIII,

KAZEMIAN, L. (2013). Conférence de consensus sur la prévention de la récidive : 'Que sait-on des facteurs qui préconisent la récidive ?', John Jay College of Criminal Justice, City University of New York, New York.

KOUDOU, O. (1996). Intolérance sociale, continuation du comportement délinquant chez l'adolescent et stratégie préventive (141-151). *Déviance et Société* 20 (2).

KOUDOU, R. K. (2005). L'univers carcéral du mineur de justice en Côte d'Ivoire (36-61). In *Revue africaine de criminologie* N° 2.

LACAZE, L. (2008) « La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'« analyse stigmatisante » revisitée », *Nouvelle revue de psychosociologie* 2008/1 (n° 5), p. 183-199. DOI 10.3917/nrp.005.0183

LEBLANC, M. (1971). « La réaction sociale à la délinquance juvénile : une analyse stigmatisante », *Acta Criminologica*, 4, 113-191.

LEBLANC, M. (1994). «La délinquance des adolescents», in *Traité des problèmes sociaux*. Chapitre 13, pages 279 à 300. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.

N'DA, P. (2016). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines* :

Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. Paris, L'Harmattan.

QUIVY, R. ET CAMPENHOUDT, L. C. (2009). Manuel de recherche en sciences sociales, Paris : Dunod.

ROCHE S. (2008) Délinquance et socialisation familiale : une explication limitée. Recherches et Prévisions n° 93

ROCHE. S. (2001), La délinquance des jeunes, éditions du Seuil, Paris.

SPECTOR, M. (1976). « Labelling theory in "Social problems": a young journal launches a new theory », *Social Problems*, 24, 69-74

WALGRAVE, L. (1992). Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale. Genève: Médecine et Hygiène. Paris: Méridiens Klincksieck,

LOGIQUE DU PEUPLEMENT ET INSALUBRITE AU QUARTIER MARAI A DALOA (CENTRE OUEST COTE D'IVOIRE)

LOGIC OF THE POPULATION AND INSALUBRITY IN THE DISTRICT OF "MARAI" IN DALOA (CENTRE-WEST COTE D'IVOIRE)

**DIGBO Gogui Albert,
DALOUGOU Gbalawoulou Dali,
TCHEHI Zananhi Florian Joël**

Enseignant-chercheurs Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
dalougoudali@gmail.com

RESUME : Le peuplement des quartiers précaires par les migrants et leur cohabitation avec l'insalubrité est une réalité à Daloa, en général, et au quartier Marais, en particulier. La situation est marquée par une mauvaise gestion des déchets ménagers. Les ordures ménagères (solides et liquides) provoquent la dégradation tant de l'environnement que des conditions de vie des populations. La présente étude analyse les logiques qui sous-tendent le peuplement du quartier Marais par les migrants et leur cohabitation avec l'insalubrité. Elle a été réalisée en 2017 à partir de la recherche documentaire, de l'enquête et de l'observation directe. Nous avons opté pour la méthode mixte, sur la base d'un échantillonnage à choix raisonné de soixante ménages. Il ressort de cette analyse que le peuplement de ce quartier est lié à des causes socio-économiques. Toutefois résider dans ce quartier a pour corollaire la cohabitation avec les déchets ménagers tant liquides que solides. Cet article attire l'attention des décideurs sur l'inexistence de l'assainissement, à Daloa, précisément au quartier Marais, et son impact sur le vécu socio-économique des populations. Il serait souhaitable que l'Etat et les autorités locales s'impliquent davantage dans la gestion des déchets (solides et liquides) dans la commune afin d'améliorer les cadres et conditions de vie des populations.

Mots clés: peuplement, migrants, insalubrité, logique.

SUMMARY: The population of the precarious districts by the migrants and their cohabitation with insalubrity is a reality in Daloa, in general, and in the "Marais" district, in particular. The situation is marked by a bad management of domestic garbage. Garbage (strong and liquid) provokes the deterioration of both the living environment and conditions of the populations. The present study analyzes the logic that underlies the population of the "Marais" district by the migrants and their cohabitation with insalubrity. It was carried out in 2017 from documentary research, investigation and direct observation. We opted for the mixed method, on the basis of a sampling of a reasoned choice of sixty households. It is evident from this analysis that the population of this district is bound to socioeconomic reasons. However, residing in this district implies cohabitation with liquid and strong domestic garbage. This article attracts the attention of the decision-makers on the non-existence of purification, in Daloa, precisely in the district of "Marais", and the socioeconomic impact of this fact. It would be advisable that the state and the local authorities imply themselves more in the management of garbage (strong and liquid) in the township in order to improve the living settings and conditions of the populations.

Key words: population, migrants, insalubrity, logic.

I- INTRODUCTION

Les dangers environnementaux auxquels les populations migrantes sont soumises se sont considérablement accrus au cours des dernières décennies (Ozer et Perrin, 2014). La prolifération des déchets ménagers à travers la ville et les différentes pressions migratoires constituent un problème dans la quasi-totalité des quartiers populeux de Daloa. Parmi les problèmes sociaux de l'urbanisation incontrôlée, l'environnement sanitaire et le comportement des habitants portent de graves préjudices à la qualité de vie dans les quartiers défavorisés (Atta et al, 2013).

La question de l'insalubrité en rapport avec le peuplement des quartiers précaires par les migrants devient de plus en plus difficile à résoudre, surtout au quartier Marais. La forte migration des populations dans cette portion de la ville s'est amplifiée et a entraîné la prolifération de constructions anarchiques d'habitats insalubres, précaires et une paupérisation grandissante de cette population.

Ainsi, les mouvements migratoires constituent-ils un sujet d'étude central pour qui veut comprendre les logiques de peuplement et de développement de la Côte d'Ivoire. Jusqu'à très récemment, ce pays était considéré comme une terre d'accueil pour bon nombre de ressortissants africains leur permettant d'acquérir un niveau de revenu bien supérieur à celui de leur pays d'origine (Merabet, 2006).

Pour mémoire, l'appel à la main-d'œuvre étrangère, notamment pour valoriser les terres agricoles, était vu comme l'une des clés du miracle ivoirien. En effet, la politique migratoire ivoirienne était résolument favorable à l'immigration, non seulement de travail mais aussi d'installation. Cette politique migratoire de la Côte d'Ivoire a eu pour résultat l'installation d'importantes communautés étrangères.

La croissance de la population migrante et l'extension continue de l'espace occupé en désordre entraînent d'énormes difficultés dans la gestion de l'environnement. Ainsi de nombreuses villes africaines subsahariennes produisent des déchets ménagers dont elles ont du mal à se débarrasser (Assako, 2001).

La compréhension des risques sanitaires des zones urbaines dans les pays en développement a connu une évolution notable au cours de ces dernières décennies. Cependant, beaucoup reste à faire surtout dans les milieux défavorisés de sorte que l'étude de ces phénomènes reste encore un problème d'actualité (Obrist et al. 2003). Les personnes vivant dans des conditions défavorables supportent la plus lourde part du fardeau des problèmes environnementaux qui affectent les centres urbains (Hardoy et al, 2001).

A Daloa, la mortalité infantile (1 et 5 ans) serait de nettement plus élevée dans l'habitat précaire que dans l'habitat de standing. La vie dans les quartiers précaires devient ainsi un sujet très important qui interpelle aussi bien les chercheurs, les décideurs que les urbanistes en charge de la gestion des centres urbains (Gueu, 1993).

Les quartiers populaires et précaires, non viabilisés (de la commune de Daloa, notamment le quartier Marais) se présentent comme des foyers urbains où la problématique de la collecte des ordures ménagères se pose avec acuité (Tchuikoua, 2010).

Notre réflexion sur les logiques du peuplement et insalubrité au Quartier Marais à Daloa (Centre Ouest Côte d'Ivoire) s'inscrit dans la perspective des théories explicatives sur les causes des migrations, qu'elles soient de nature individuelle (le choix de partir) ou structurelle (le contexte économique et social).

L'objectif de cet article est d'analyser les logiques qui sous-tendent tant le peuplement du quartier Marais par les migrants et leur cohabitation avec l'insalubrité. Plus spécifiquement, il s'agit de 1) décrire les motivations qui poussent les

migrants à habiter dans ce quartier précaire ; 2) décrire les modes d'éliminations des ordures ménagères par la population et 3) identifier les conséquences du non assainissement du quartier sur la population. L'étude a alors été conduite dans trois directions différentes :

- les motivations des migrants à habiter dans ce quartier précaire ;
- les modes d'éliminations des ordures ménagères par la population
les conséquences du non assainissement du quartier sur la population et l'environnement.

II- METHODOLOGIE

2.1- Site et participants à l'enquête

A l'aide de la technique d'échantillonnage du choix raisonné, nous avons déterminé un échantillon de soixante ménages. Le département de Daloa est situé au centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Chef-lieu de la région du Haut Sassandra. Daloa est la troisième plus grande ville de Côte d'Ivoire. Sa population est estimée à 319 427 habitants (RGPH, 2014). Le quartier Marais, terrain de notre d'étude à Daloa, a une population estimée à 15 187 habitants (RGPH, 2014). Le choix du quartier répond à sa situation géographique, situé au sein des quartiers réguliers, et ne bénéficie pas des équipements et infrastructures de base.

2.2- Techniques de recherche

Nous avons combiné, la recherche documentaire, l'observation directe et des entretiens afin de collecter les données. Nous avons opté pour la méthode mixte, sur la base d'un échantillonnage à choix raisonné de soixante ménages. Dans une approche mixte (de type quantitatif et qualitatif), nous avons décrit les motivations qui incitent les migrants à habiter ce quartier. Aussi, nous avons identifié les représentations qu'ont cette population de l'environnement, d'une part et d'autre part, les conséquences de la logique de peuplement et de l'insalubrité.

2.3- Analyse des données

Les approches qualitatives et quantitatives ont été mobilisées pour analyser les données recueillies de cette recherche. L'analyse qualitative, nous a permis de donner un sens au discours des enquêtés. La technique de l'analyse de contenu a été utilisée. Celle-ci, nous a permis de mettre en exergue le sens des discours et des réponses données durant les entretiens. L'analyse quantitative, quant à elle, nous a permis de faire des statistiques.

III- RESULTATS ET DISCUSSIONS

3.1 Logiques du peuplement du quartier Marais par les migrants

Il s'agit pour nous de rendre compte des logiques, des stratégies des différents acteurs que sont les immigrés. Ces stratégies peuvent être contradictoires, elles

peuvent être individuelles ou collectives, témoigner d'une rupture avec le pays, le village, la famille d'origine, ou au contraire d'un lien perpétué ou nouveau avec ces mêmes instances. En effet, comme le souligne, elles ne sont pas séparables des situations de départ, de même qu'elles ont des effets en retour sur le pays d'origine. Prendre en compte ce double espace, qui n'est pas simplement entendu comme espace géographique mais également comme espace où se nouent des liens économiques, sociaux et politiques, c'est un des moyens de saisir dans toute sa complexité le parcours des migrants et, finalement, le rapport qu'ils entretiennent avec la société de Daloa.

3.1.1 De la migration de travail à la migration de peuplement

Si le terme même d'« immigration » n'a pas changé, il recouvre des réalités changeantes et de plus en plus hétérogènes auxquelles correspondent des politiques différenciées (Cabanes et *al*, 2014). Les migrations des années 1970, en Côte d'Ivoire, ne sont pas identiques à celles des années 1990. Dans les années 1970, au cœur de ce qu'il est courant d'appeler « le miracle ivoirien », se met en place une politique migratoire qui correspond globalement aux nécessités économiques du moment, à savoir le besoin d'une main-d'œuvre composée d'hommes jeunes, célibataires, mobiles, non qualifiés. On parle alors de migration de travail. Un des enquêtés, K. S. a affirmé lors de l'entretien : *« Je suis venu ici à Daloa en 1975 pour travailler avec mon oncle dans le champ de café d'un Bété. Après la mort de mon oncle, j'ai envoyé ma femme et mes enfants. Ils ont grandi et ils ont des enfants. On est tous ici au quartier Marais avec leurs femmes et tous leurs enfants. »*. A Daloa, comme partout en Côte d'Ivoire, le migrant était considéré avant tout et presque exclusivement comme force de travail. Aujourd'hui, prendre en compte le fait que ce qui était considéré dans les années 1970 comme migration de travail constitue désormais majoritairement une migration de peuplement, cela demande de réserver une part de l'étude non seulement au regroupement familial, mais également aux enfants de migrants, même si l'on ne peut à proprement parler les faire entrer dans la catégorie des migrants. L'appréciation de leur apparition dans la vie sociale de Daloa est partie intégrante du processus migratoire.

Un chef de ménage explique comment a commencé le peuplement du quartier Marais : *« Au départ, le quartier Marais était une zone destinée aux cultures maraichères. C'était une zone favorable à la pratique de cette activité à cause du baffons. Les gens (les étrangers) quittaient les autres quartiers pour venir chaque matin pour leur activité et rentraient chaque soir. Mais au fil du temps ils ont commencé à se construire des cabanes pour garder leurs récoltes contre le soleil et de la pluie. Après cela ils ont amélioré ces cabanes pour pouvoir souvent passer la nuit dans le but de surveiller leurs récoltes. Cela se répétait plusieurs fois et sur plusieurs saisons. Ce qui va susciter la construction des habitats où ils vont demeurer avec leurs familles pour être près de leur lieu de travail et mieux surveiller les cultures »*. L'arrivée massive des migrants dans les années 80 dans la ville de Daloa, qui avaient pour activités principales l'agriculture va donc les pousser à migrer plus dans cette zone. C'est ce qui a favorisé la création du quartier Marais et à son peuplement.

3.1.2 Du temporaire au durable

La temporalité demeure être une question à laquelle il est difficile d'apporter une réponse unique. Les migrations quelles qu'elles soient répondent à une temporalité difficile à déterminer qui vacille entre le temporaire et le durable. A quel moment peut-on déterminer être sur une phase durable ? Quels sont les critères qui entrent en jeux ?

Pour Agier, le durable prend forme au bout de deux ans, car « il y a une sorte de basculement, on voit que les gens ont pris ancrage » (2014). Chez les migrants économiques, il est difficile de déterminer à partir de quand ils se reconstruisent une forme de lieu social puisque les migrants du quartier Marais n'ont pas de contrats qui soient renouvelables ou indéterminés. La notion de temporaire englobe davantage l'habitat que l'habiter car l'habitat va définir ce qui sera de l'habiter. De même que le temporaire tient lieu de quelque chose qui n'est pas légitime en terme institutionnel, politique, culturel et social. Un habitat temporaire ou un espace temporaire est construit par les pratiques et les usages des populations. Pour rendre durable espace, il faut « Transformer l'espace à la fois dans sa matérialité et dans son vécu » est réalisé par la reconstruction à travers les relations, les émotions et l'attache aux lieux (Agier, 2014).

Il ajoute même qu'au-delà d'un espace, le parcours peut représenter le lieu d'attache. Le durable se présente lorsque les personnes décident de s'implanter de façon pérenne sur un espace. Ainsi qu'a expliqué un chef de ménage dans la création du quartier Marais, physiquement et socialement, c'est constatable par l'évolution de l'habitat et le choix des matériaux ainsi que par la réapparition d'une structure sociale (commerces, interactions, espace privé, public, semi-public). Des réseaux se sont mis en place et l'urbanisation informelle s'est densifiée, ce territoire mutant ainsi au rythme de la population qui le pratique. Une forme d'historicité du quartier met en scène la vie des acteurs reproduisant sur une période l'histoire du peuplement de notre terrain d'étude. Les derniers qui arrivent doivent se fondre dans l'existant institué par les premiers arrivants.

3.1.3 Faibles revenus une contrainte d'habiter les quartiers précaires

L'enquête a permis de constater différentes catégories socio professionnelles. Il a été constaté que sur les 60 enquêtés, 27% sont des commerçants, 10% sont des transporteurs, 13% sont des paysans, 27% font des petits métiers et 23% sont des ménagères. En outre, l'enquête a permis d'établir une relation entre les revenus mensuels et la motivation à habiter ce quartier. En effet, 43% des enquêtés ont un revenu mensuel qui oscille entre 30 000 et 50 000 francs CFA, ce qui les contraint à habiter le quartier Marais, un quartier précaire. Ils ne peuvent pas s'offrir un logement dans un quartier aisé, tout comme ceux qui ont moins de 30 000 francs CFA.

Les chefs de ménages qui gagnent plus de 100 000 francs CFA nous ont aussi évoqué des raisons économiques. Pour ces enquêtés, habiter ce quartier précaire permet d'économiser afin de construire leur propre maison. C'est ainsi que Kouadio affirmait à cet effet que : *j'habite ce quartier afin de pouvoir finir ma maison qui est en construction*. Toujours dans cette logique, d'autres enquêtés évoquent la non cherté du quartier. Ce déterminant de l'installation met en exergue les conditions économiques défavorables des habitants de ce quartier. C'est ainsi que D. H. affirme qu' : *on était au quartier garage. On n'arrivait pas à payer la*

maison de chambre salon là-bas. Le propriétaire nous a chassés et nous sommes venus au quartier marais. Ici, on loue la maison deux chambres salon à 5 000 francs CFA. Par conséquent, la motivation des migrants à habiter dans ce quartier est fonction de leur faible revenu.

La ville de Daloa est une zone forestière. Cette position géographique de ladite ville y a favorisé un fort taux d'arrivée des migrants. Etant donné que ces migrants sont des personnes à l'aventure, elles cherchent des quartiers précaires et s'y installent. Ainsi, selon Ela (1982), le développement de quartiers précaires, de bidonvilles et leur croissance sont fortement liés à l'exode rural, à la croissance démographique, à l'arrivée de réfugiés, à la crise économique etc. Au plan relationnel, au regard du nombre des migrants qui habitent le marais, et les activités socio-économiques exercées, il existe une relation de dépendance entre l'insalubrité et la croissance de la population au marais. Cependant, ce même constat a été fait par Kouassi (2014) lors de son étude réalisée dans un quartier de la commune d'Attecoubé à Abidjan (Côte d'Ivoire). Pour lui, l'insalubrité est due à la croissance démographique et aux conditions économiques.

3.2 Mode d'élimination des ordures ménagères par la population

3.2.1 Mode d'élimination des ordures ménagères liquides

Les enquêtes ont permis de constater que 93% des ménages enquêtés ne disposent pas de fosses septiques. Par contre, 7% des enquêtés en disposent. Ce fort taux des ménages qui ne disposent pas de fosses septiques s'explique par l'imitation. Il s'agit pour le nouvel arrivant de faire comme ceux qu'il a trouvés sur les lieux. Selon I. B. : *c'est comme ça que tout le monde fait dans le quartier en reliant directement les tuyaux des douches aux caniveaux ce qui épargne la construction de fosses.* Certains enquêtés justifient le non assainissement de leur quartier par le fait qu'il soit construit sur le lit d'un bas-fond.

Etant construit sur le lit d'un bas fond, en saison des pluies, les habitations qui ne sont pas en hauteur dans le quartier sont inondées. Les problèmes des espaces aménagés ou non, appelés déversoirs d'eaux usées sont alors choisis dans les rues par les populations pour servir des lieux d'évacuation quotidienne des ordures ménagères liquides. Dans ces quartiers défavorisés, aucun système d'évacuation des eaux usées n'est construit parce que le système d'assainissement étant très onéreux pour les populations qui y vivent. Dans ces conditions, deux possibilités s'offrent aux populations riveraines. D'une part, il s'agit de l'évacuation des eaux dans les rues et de l'utilisation des fosses septique d'autre part. Très peu de ménages optent pour la deuxième option (Strauss et al., 2000) cité par Diabagaté. S (2009). Les ménages dans leur majorité viduent le contenu de leurs latrines à l'aide de raccordement dans les caniveaux à ciel ouvert. Ainsi, une enquêtée nous a affirmé que *les caniveaux sont faits pour les ordures ménagères.*

3.2.2 Mode d'élimination des ordures ménagères solides

Le rejet massif et non maîtrisé de matières résiduelles non traitées, a des conséquences néfastes sur l'environnement et les écosystèmes (Diawara, 2010). En effet, en ce qui concerne l'élimination des ordures ménagères, 92% des ménages enquêtés les jettent dans le quartier et 8% les incinèrent. Ces ordures ménagères solides sont déversées dans des lieux inappropriés à cette fin (caniveaux,

maisons inachevées, route...). En éloignant les ordures ménagères de leur domicile ou en les brûlant, les habitants du quartier Marais obtiennent une certaine satisfaction à court terme. Celle d'être débarrassés des ordures qu'ils produisent au quotidien. Cependant, certaines personnes sont conscientes des risques encourus de vivre à proximité des ordures ménagères. K. M. trouve la source de sa maladie dans sa proximité d'avec les ordures. Il le dit en ces termes : *je suis tombé malade et le médecin m'a dit que le choléra que j'ai attrapé est dû aux ordures ménagères*. Aussi, une autre enquêtée dame B. soutient ces dires en ces mots : *les ordures, ce n'est pas bon, ça donne des maladies et « sosso » c'est-à-dire les moustiques*.

En absence de voies praticables et surtout de pré-collecte et de collecte des ordures ménagères, les populations du quartier Marais déversent leurs ordures dans la rue ou les utilisent pour la remblayer. Les ménages n'entreprennent aucune action d'assainissement pour leur quartier. Pour une saine gestion des eaux usées, des eaux pluviales, des ordures ménagères. Vivre avec les ordures est comme intégré dans les habitudes quotidiennes de cette population. Le souci d'éloignement desdits déchets de leur domicile est le seul impératif. En déversant les ordures ménagères dans des lieux inappropriés ou en les incendiant, les habitants du quartier marais ne pensent qu'à l'instant présent. Ils agissent sans se soucier des conséquences qu'engendreront les actions qu'ils posent quotidiennement dans la gestion des ordures ménagères. En éloignant les ordures ménagères de leur domicile ou en les brûlant, les habitants du quartier marais ont un seul objectif. Celui de ne pas être victime des désagréments générés par la présence prolongée de déchets (et/ou de son mauvais conditionnement) dans son voisinage immédiat. Cet objectif déviant apparaît comme le produit d'un choix largement conscient des habitants du quartier marais. Celui-ci résulte des situations qu'ils ont vécues et qu'ils vivent. Dans cette perspective, les opportunités criminelles immédiates et l'impunité face au délit (déverser des déchets dans des caniveaux ou les brûler), augmentent le risque du passage à l'acte, malgré les sensibilisations à la saine gestion de son environnement.

L'environnement immédiat de l'habitat demeure le lieu privilégié pour évacuer les ordures ménagères pour la population du quartier marais. La cohabitation avec les déchets ménagers pour cette population devient donc un mode de vie pour elle. La population du quartier marais ne trouve absolument pas d'inconvénients à cohabiter avec les déchets quelle même produit. En réalité, cette population ignore les impacts de sa proximité avec les déchets et/ou de l'environnement insalubre sur sa santé. Par conséquent, elle ne fournit aucun effort pour rendre son environnement immédiat salubre. Elle ignore le fait que les eaux usées soient sources de prolifération des moustiques ainsi que de certaines maladies et que la cohabitation avec les ordures met en péril l'environnement humain.

3.3 Conséquences de l'insalubrité sur l'environnement

3.3.1 Conséquences de la mauvaise élimination des déchets sur l'environnement

Les effets de l'insalubrité et des déchets domestiques sur l'environnement sont non négligeables :

- la dégradation du cadre de vie,
- la pollution de l'air (par l'incinération, le stockage des ordures),

la pollution du sol,

- la contamination de l'eau de consommation à travers la nappe phréatique. En effet, l'accumulation des ordures et l'absence de réseaux d'évacuation des eaux usées ont pour conséquence la contamination de la nappe phréatique par percolation et par contamination du sol.
- les mouches, les odeurs nauséabondes, les souris envahissent les maisons d'habitations se trouvant à proximité de ces décharges d'immondices.

A tout ceci, il faut ajouter l'obstruction des caniveaux par les ordures qui a pour conséquence l'inondation et l'enclavement du quartier pendant la saison pluvieuse.

3.3.2 Conséquences sur la santé

La mauvaise élimination des ordures ménagères est un des facteurs de la création et de la prolifération des arthropodes (mouches, moustiques, cafards...) et de rongeurs (souris). Cette hygiène précaire offre, ainsi, des conditions favorables au développement de germes pathogènes (parasites, bactéries, virus) qui causent de nombreuses maladies. Il faut retenir que la mauvaise gestion des ordures ménagères pollue la nappe phréatique. En effet, certains habitants du quartier consomment l'eau de puits.

Pour la population, l'impact plus direct est celui sur la santé. La liste de maladies quotidiennes (mais non moins dangereuses pour être chose « normale ») qui résultent en grande partie d'un manque d'assainissement est longue. Les diarrhées, le choléra, la fièvre typhoïde, le paludisme, la galle, la dysenterie, la trichinose, les bilharzioses frappent plus particulièrement les enfants et les vieux. La pollution et l'insalubrité causent également d'autres maladies, telles que les parasitoses, les dermatoses dont l'ulcère de Buruli. Les affections respiratoires sont fréquentes. La pollution biologique, quant à elle, est induite par la présence de taux anormaux de microbes, virus dans l'environnement. Cette pollution biologique favorise donc des rhinites, des conjonctivites, de l'asthme.

En outre, la majorité des habitants du quartier n'a pas ou n'aime pas utiliser les moustiquaires. Aussi, les maisons ne sont pas traitées par les insecticides et celles qui le sont ne le sont pas régulièrement. Les déchets du marais laissent voir que les conséquences sont néfastes sur l'environnement. Au regard de l'élimination des excréments et des urines dans des conditions insalubres constitue l'une des causes d'infection les plus courantes de l'environnement. En effet, en plus des ordures, les boues des latrines souvent enterrées ou déversées dans les environs des habitations posent un problème crucial à l'environnement. La stagnation et l'infiltration des eaux usées sont sources de prolifération de moustiques et de pollution de la nappe phréatique. Ainsi, les conditions environnementales dans lesquelles vivent des centaines de millions de citoyens dans le monde ont des conséquences néfastes voire catastrophiques sur leur santé (Diabagaté, 2007).

3.3.3 Conséquence sur la tranquillité du voisinage

De nombreux voisins ou individus (70%) sont entrés en conflits à cause de l'insalubrité. Nous assistons à des querelles, à des bagarres, à des insultes publiques suite au déversement des ordures solides ou liquides devant ou derrière la maison de certains habitants du quartier. B. R., nous donne les raisons d'une dispute dont elle était actrice : *moi, j'ai trouvé la situation comme cela. C'est der-*

rière la maison du voisin que je verse mes ordures. Souvent, il y a palabre. Quant à K. I., il est entré en conflit avec ses voisins car, il dit être fatigué d'enlever les ordures qu'ils déposent derrière sa cours.

3.3.4 Perte économique

Toutes les conséquences de l'insalubrité engendrent des pertes économiques. Dans le quartier marais, caractérisé par la précarité des conditions de vie, la population tombe fréquemment malade. Si un enfant tombe malade, presque les deux cinquièmes du budget mensuel de la famille qui avoisine le montant de 50 000 francs CFA y sont investis. Ainsi, beaucoup de ménages font recours à la pharmacopée traditionnelle ou aux médicaments de contrebande souvent dénommé *pharmacie par terre*. Or cette dernière ne garantit pas des soins curatifs. Une personne qui tombe malade, ne travaille pas. Donc, nous sommes face à une diminution des ressources financières. Aussi, avons-nous le fait, qu'une personne malade dépense de l'argent pour se soigner. Dans cette optique, certains habitants sont obligés de vendre une partie ou la totalité de leur bien pour pouvoir se soigner.

V- CONCLUSION

Il ressort de cette étude que les migrants habitent ce quartier précaire compte tenu de leurs situations socio-économiques faibles. Dans la perception sociale de cette population, cohabiter avec les ordures ménagères est normal car ne causant pas selon eux de nuisances majeurs, il s'agit de leur vécu quotidien. Cependant, vue sous l'angle de la permanence du diagnostic de ses conséquences, l'insalubrité qui sévit dans l'environnement immédiat dans ce quartier constitue un véritable danger pour la santé de la population et la dégradation de l'environnement que la population du Marais semble ignorer. Cette étude montre la nécessité d'implication des autorités municipales pour une meilleure gestion des déchets dans la ville de Daloa afin d'améliorer les cadres et les conditions de vie des populations du quartier Marais.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE

- AGIER Michel (2014). « Un monde de camps ». Paris, La Découverte.
- AKA D. (2007). Problèmes d'assainissement dans la commune d'Adjamé : la gestion des ordures ménagères. Mémoire de Licence. Université de Bouaké.
- ASSAKO A. R. J. (2001). «Réflexions sur le processus de création et de développement des villes au Cameroun ». Recherches Africaines. N°1, pp. 25-47.
- BAUDELLE G. (2000). Géographie du peuplement, Paris, Armand Colin.
- DESAGE F., et al (2014), Le peuplement comme politiques, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- DIABAGATE S., 2008. Assainissement et Gestion des ordures ménagères à Abo-bo (v2) : cas d'Abobo Baoulé, Maîtrise de géographie, option environnement, Université de Cocody.
- DOKOMON B., (1992): L'assainissement en Côte d'Ivoire "les problèmes liés à

la gestion de l'assainissement et stratégie d'actions", mémoire de DEA, Université de Cocody, IES, Abidjan.

ELA J. M. (1982). *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala.

HAGENBUCHER F. (1973) *Les Arabes dits "Suwa" du Nord Cameroun*, Fort Lamy, Orstom.

JULY R. W. (1977) *Histoire des peuples d'Afrique*, Tome1, Paris, Nouveaux Horizons.

KOUASSI K, (2014). « La vulnérabilité du système d'assainissement autonome et vulnérabilité environnementale à Attécoubé », SANKOFA N° 6, Université Alassane Ouattara (Bouaké), pp. 94-107.

MAGNIADAS J. (2009) *Les enjeux des migrations internationales au début du XXIe siècle*, Note de la Fondation Gabriel Péri réalisée en partenariat avec la revue *Recherches internationales*, ISBN 2-916374-20-5.

PINCHEMEL P. G. (1997). *La face de la terre. Eléments de géographie*, Paris, 5e édition, Armand Colin/Masson.

OZER, P. et D. PERRIN. (2014). « Eau et changement climatique. Tendances et perceptions en Afrique de l'Ouest », dans A. Ballouche et N. A. Taïbi (dir.), *Eau, milieux et aménagement. Une recherche au service des territoires*, 227-245, Angers, Presses de l'Université d'Angers.

PICHE V. (2013) *Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs*, Université de Montréal, Département de démographie, Montréal, Canada

SANE Y. (1999). *La gestion des déchets à Abidjan, un problème récurrent et apparemment sans solution*.

TCHUIKOUA, L. B. (2010). *Gestion des déchets solides ménagers à Douala au Cameroun : opportunité ou menace pour l'environnement et la population ?*. Thèse de doctorat de Géographie, Université de Bordeaux 3.

**LA PROBLEMATIQUE DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE DES ENFANTS
MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI : UNE ETUDE DE CAS
D'ENFANTS MINEURS DU CENTRE D'OBSERVATION DE MINEURS
(COM) D'ABIDJAN.**

**THE PROBLEM OF LEGAL ASSISTANCE FOR MINOR CHILDREN IN
CONFLICT WITH THE LAW: A CASE STUDY OF CHILDREN MINORS
OF THE CENTER OF OBSERVATION OF MINORS (COM) OF ABIDJAN.**

Okou Djagbré Esaïe

Assistant : UFR de Criminologie,
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

E-mail : esaieokou@gmail.com

Cel : 02.28.10.38

RESUME : L'objectif de cette étude est de décrire les problèmes liés à l'assistance judiciaire des mineurs délinquants au COM d'Abidjan et dégager les facteurs explicatifs d'une telle situation. En termes de méthodologie, l'étude repose sur un échantillon de 45 enquêtés repartis comme suit : 10 mineurs en détentions, 05 Agents et responsables du COM, 03 Assistants sociaux, 05 surveillants, 10 parents des mineurs judiciairisés, 02 juges d'enfants, 05 agents de la police nationale et 05 mineurs ex pensionnaires. Quant au recueil des données nous avons choisi la recherche documentaire, l'observation, l'entretien (direct et semi-direct). Pour la méthode d'analyse des données, l'étude a pris en compte la méthode qualitative pour la vérification des opinions et la méthode quantitative pour le traitement des données. Les résultats des enquêtes permettent d'affirmer l'existence de problèmes. Ils s'expliquent par le laxisme des acteurs sociaux et l'indocilité des mineurs délinquants. Cette situation s'avère problématique quant à la réinsertion psycho- sociale de ces mineurs au sortir du COM.

Mots clés : *Mineurs*, protection judiciaire, enfants en conflits avec la loi. Milieu carcéral, Centre d'Observation des mineurs.

ABSTRACT: The objective of this study is to describe the problems related to the legal assistance of juvenile delinquents to the COM of Abidjan and to identify the factors explaining this situation. In terms of methodology, the study is based on a sample of 45 respondents divided as follows: 10 minors in detentions, 05 officers and officials of the COM, 03 social assistants, 05 supervisors, 10 parents of juvenile offenders, 05 officers of the National Police and 05 minors ex boarders. As for the collection of the data we chose the documentary research, the observation, the maintenance (direct and semi-direct). For the method of data analysis, the study considered the qualitative method for verification of opinions and the quantitative method for data processing. The results of the surveys confirm the existence of problems. They are explained by the laxity of the social actors and the indocility of juvenile delinquents. This situation is problematic as regards the psycho-social reintegration of these minors after leaving the COM.

Key words: Minors, judicial protection, children in conflict with the law. Correctionnel Center, Juvenile Observation Center.

I - INTRODUCTION

Toutes les grandes villes du monde sont en proie à la délinquance juvénile (Leblanc, 1994). En France par exemple, les statistiques, officielles sur la criminalité publiée chaque année par le ministère de l'intérieur montre une délinquance avec un passage à l'acte commis par les acteurs de plus en plus jeunes, une augmentation du phénomène dépassant en 2001 la barre de 4 millions de crimes et délits constatés. La nature d'affaires dans lesquelles sont impliquées ces mineurs sont par exemple les atteintes aux biens (49%), les vols simples (14%) et les vols aggravés (19%) (Mainaud 2015). Ce sont également des faits de violence sexuelle que commettent ces mineurs Vigarello (2000). En Afrique, la République Démocratique du Congo vit cette forme de criminalité à travers l'existence de bandes de mineurs délinquants connus sous le vocable « Kaluna » et qui sous l'effet de la drogue au moyen d'armes blanches volent et violent leurs victimes (Kibangula, 2013). En Côte d'Ivoire, la criminalité de ces enfants mineurs appelés « microbes » par les populations, a pris de l'ampleur au lendemain de la crise post électorale de 2011 qu'a connu le pays (N'gotta 2017). Les bilans annuels de la sous-direction de la lutte contre le trafic d'enfants et la délinquance, notent bien l'existence de cette criminalité infantile. En 2012, 37 enfants ont été arrêtés. Ce nombre est passé à 55 arrestations en 2013. En 2014, le bilan fait état de 53 mineurs qui ont été mis aux arrêts, et de 16 cas en 2015. Tous ces comportements déviants observés chez les mineurs trouvent leurs explications au sein d'un système d'interaction complexe pouvant participer d'une dynamique criminogène (Mucchelli, 2000). A titre d'exemple, la délinquance des filles représente pour une partie, une reproduction de la domination qu'elles subissent et une protection à son encontre (Rubi, 2005). Le parcours de vie de l'enfant doit ainsi être pris en compte en ce qu'il est jalonné de contrôles « sociaux informels » (éducation des parents et influence des pairs et de l'école etc...) qui influencent le processus de sortie de délinquance favorablement ou négativement (Laub & Samson, 2001). Le comportement déviant d'un enfant peut alors tirer sa source au sein de la cellule familiale (Chazal, 1983). L'enfant n'est donc pas responsable de ses actes, mais victime des circonstances et qu'il faut en conséquence le protéger, l'aider et non le punir (D'amours, 2000). Selon le rapport (TOM2) de la direction générale de la police française qui fait référence aux pensées des philosophes du 18ème siècle, l'enfant est en position d'attente d'un « à-venir » et est considéré comme la richesse de la nation et doit en conséquence faire l'objet d'une sollicitude spécifique en cas de forfait. L'idée principale de ces divers intervenants est d'éviter la prison aux mineurs au regard de la Convention des Nations unies du 20 novembre 1989 qui proclame « que l'intérêt de l'enfant doit être une considération primordiale ». Les enfants doivent bénéficier des droits et de la protection inscrits dans la convention des Nations Unies, ainsi que dans les autres instruments internationaux relatifs à la justice pour mineurs. Aux Etats-Unis, ce principe est appliqué avec l'arrêt *Roper C. Simomms* qui interdit la peine de mort, les mauvais traitements et l'enfermement aux enfants délinquants en se fondant sur le principe selon lequel le mineur est un être en devenir et ne mérite pas ce traitement. Pourtant ces mineurs sont souvent incarcérés.

En Espagne, le nombre de jeunes condamnés à la détention, a augmenté approximativement d'un tiers (Morgan, et Newburn 2007). Dans un rapport de Humann Right, Bochner (2016), rapporte que plusieurs enfants croupissent derrière les barreaux. Malgré le manque de données fiables à cause de la multiplicité et le nombre

des institutions, les conditions de vie difficiles de ces enfants est une réalité. Ces mineurs sont privés de liberté, d'éducation, d'activités constructives. La prison quelque soit l'âge, remet en cause l'identité de l'individu. Ce qu'il faut retenir, est que l'arrestation, et l'incarcération le coupe de son milieu et crée un trou et un trouble dans sa mémoire, quelque soit la durée (Rostaing, 1996). En prison, le détenu voit son moi dévalorisé lorsqu'au cours de son séjour, il est en proie à une longue peine ou victime de brimade de la part des gardiens ou des codétenus (Ekam, 2001). Un tel individu est en but à l'anxiété, à l'angoisse, et développe à la longue des sentiments, de haine, de violence et des tendances de sous-culture (Marchetti). De façon constante, les conditions de détention dans les prisons restent en grande partie marquées par la promiscuité à cause du non-respect du coefficient d'occupation spatiale (Gomez, 1999). Au lieu de 4m² par individu selon les normes sécuritaires, le coefficient d'occupation spatiale est souvent réduit à 2,1 m² voire même 1,8m² (Cheik 2002). Pour éviter le viol des droits des enfants et prévenir les récidives, la Côte d'Ivoire a mis en place un cadre à la fois juridique et institutionnel. Relativement à la base juridique, les autorités ivoiriennes se réfèrent aux différentes conventions des nations unies relatives à la protection judiciaire de l'enfant dont les principaux sont :

La recommandation sur la prévention du crime et le traitement des délinquants prise en 1955 ;

La résolution 40/33 des Nations Unies adoptée en 1985, appelée aussi les règles de Beijing ;

La convention des relations des Nations Unies sur les droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989.

Au plan national, des textes ont été consacrés aux problèmes des mineurs. L'ensemble de ces textes distingue alors le mineur de l'adulte. Au terme de l'article 141 alinéa 2 du code pénal, est considéré comme mineur toutes individus de l'un ou l'autre sexe dont l'âge est en dessous de 18 ans. Au plan civil, la loi n° 70-483 du 3 aout 1970 considère comme mineur toute personne qui n'a pas encore atteint l'âge 21 ans. Les conséquences logiques de cette distinction, sont à l'avantage du mineur une fois face à la justice. Ainsi, au terme de l'article 116 du code pénal, les faits commis par un mineur de 10 ans ne sont pas susceptible de qualification et de poursuite pénale. Aussi, au niveau des poursuites, le code procédure pénale en ses articles 776, 777, 778, 780, 781 et 782 prévoit des dispositions spéciales. A ces dispositions, s'ajoutent certains textes dont la loi n°2006 du 11 février 2006 dans le cadre de la lutte contre la traite et la maltraitance des mineurs. Au plan institutionnel, les autorités ivoiriennes ont construit à Abidjan un Centre d'Observation des Mineurs (COM) le 3 Mai 1981, logé au sein de la prison d'Abidjan, appelé la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) dans la commune de Yopougon. Il a à l'origine une capacité de 60 places et prévu pour les garçons mineurs. Aujourd'hui, il reçoit également les filles mineures.

Le centre reçoit ces mineurs avec une mention OGP, c'est-à-dire Ordonnance de Garde Provisoire. Cela signifie que ces enfants après une rencontre avec les autorités judiciaires doivent être remis à leurs parents ou répondants dans un délai bref. La mission principale est donc de recueillir ces enfants en conflit avec la loi, dans l'optique de les former et de leur apporter une assistance judiciaire en vue de leur retour dans le milieu naturel et social où ils ont toujours vécu. La réalisation de cet objectif est prévue à travers la nomination d'un juge des enfants auprès des tribunaux, d'un juge d'application des peines, des assistants sociaux, des psychologues tout ceci accompagné de matériel didactique pratique, telle une salle d'alphabétisa-

tion, un atelier de couture, de jardinage, de menuiserie et une salle de poste téléviseur pour divertissement. C'est ce centre qui est l'objet de critiques. Selon Etté et al,(2000), les conditions de vie des mineurs sont très préoccupantes car ce centre s'apparente à un mouoir par manque de véritable prise en charge médicale , et Grisot (2015), le compare à un enfer .Malgré leur âge, les enfants séjournent très longtemps dans ce centre (Kouadio, 2005). Ces mineurs en détention vivent dans des conditions difficiles au mépris de leurs droits et dans l'indifférence totale des autorités. Le fonctionnement de cet univers carcéral de mineurs est en déphasage avec toutes les conventions internationales et même avec les dispositions locales (Koudou 2005). A ce sujet, le rapport alternatif du Comité des Droits de L'enfant rédigé en 2000, s'indigne de la proximité du COM avec la grande prison d'Abidjan car cette position géographique est le lieu « du perfectionnement du grand banditisme »chez les enfants. L'ensemble de ces critiques laisse entrevoir de nombreux dysfonctionnements. Face aux informations souvent tendancieuses, il faut plutôt des données scientifiquement vérifiées. Notre travail se démarque des autres car nous nous sommes rendus sur les sites où se jouent les relations entre mineurs délinquants et différentes autorités.

L'objectif de cette étude est de décrire les problèmes liés à l'assistance judiciaire des mineurs délinquants au COM d'Abidjan et dégager les facteurs explicatifs d'une telle situation. Cette étude s'organise autour de l'hypothèse selon laquelle, les problèmes liés à l'assistance judiciaire des mineurs délinquants s'expliquent par le laxisme des acteurs sociaux, et l'indocilité de ces mineurs délinquants. La base théorique est celle du contrôle social de Hirschi (1969). L'auteur indique à travers cette théorie que la société régule les activités des citoyens au moyen de règles et de normes édictées, et des sanctions à l'égard des contrevenants pour prévenir les comportements déviants. Le relâchement de ce contrôle entraîne des dysfonctionnements. La situation de déréglementation observée dans le cadre de l'assistance judiciaire des enfants laisse penser à un relâchement de ce contrôle.

II- METHODOLOGIE.

Le cadre méthodologique prend en compte le terrain d'étude, la population et l'échantillon d'enquête, les instruments de recueil des données et les méthodes d'analyse.

2.1. Cadre de l'étude.

Cette étude a été réalisée en milieu fermé et en milieu ouvert. En milieu fermé, nous nous sommes intéressés à la population d'enfants séjournant au COM et à toutes les catégories de travailleurs de ce milieu carcéral (surveillants, éducateurs, cuisiniers, ouvriers, infirmier, directeur). En ce qui concerne les milieux ouverts, nous nous sommes rendus dans certains postes de police (gendarmerie et commissariat du 19eme arrondissement de yopougon toits rouges, brigade des mineurs et palais de justice d'Abidjan plateau et au sein de deux familles de parents d'enfants en conflit avec la loi). Ces milieux ont été choisis parce qu'ils constituent les lieux privilégiés des relations entre enfants et institution pénitentiaire, judiciaire et cellule familiale. Ce choix a aussi permis de visiter ces lieux pour savoir leur mode de fonctionnement en ce qui concerne la protection judiciaire des mineurs en conflit avec la loi.

2.2. Population et échantillon d'enquête.

Dans le cadre des enquêtes, nous avons pris en compte un total de 45 personnes de façon arbitraire. Ce sont :

-10 mineurs en détention : il s'agit de savoir les raisons de leurs comportements délictueux, les conditions dans lesquelles ils sont traités une fois face aux institutions judiciaires et pénitentiaires et leurs appréciations dans cette situation.

-05 agents et responsables du COM : avec eux nous avons échangé sur l'objet et les missions de leur Institution : au cours de cet échange nous avons énuméré certaines difficultés qui rendent cette mission difficile et quelques solutions.

-03 assistants sociaux : ces travailleurs sociaux ont permis de savoir l'histoire de vie de ces enfants. Ils ont insisté sur la rupture que peut engendrer une correction entre l'enfant et toutes les formes de contrôle social lors que cette correction n'est pas appropriée.

-05 surveillants : les surveillants ont fait part des préoccupations portant sur l'insécurité qui règne au sein du COM. En effet certains mineurs ont des comportements violents. Ils refusent de se conformer aux règlements intérieurs, et exercent des actes de violence sur les autres codétenus. Ils refusent souvent de se rendre sur les différents sites de formation aménagés à leur intention.

-10 parents ou répondants des enfants délinquants : nous avons eu recours aux parents pour savoir la nature des relations entre eux et leurs enfants. Il s'agit également de savoir quels concours apportent-ils à leurs enfants une fois face à la justice ou en détention.

-02 juges d'enfants : les échanges ont porté sur les différents procès et la nature des peines prononcées à l'encontre des exploitants des mineurs.

-05 agents de la police : nous avons décidé d'échanger avec certains agents pour recouper l'information selon laquelle les délinquants se disent victimes de mauvais traitement au cours des opérations de rafle tout comme dans les violons en attendant les auditions. Ils nous ont aussi fait part de leur difficulté dans la lutte contre ces petits délinquants.

05 ex-pensionnaires : la rencontre avec ces ex-pensionnaires ont permis de savoir la transformation subie une fois hors de la bande et les relations qu'ils entretiennent une fois dans leurs milieux de tous les jours. Sont-ils bien accueillis ? Arrivent-ils à s'intégrer ? Ne sont-ils pas objet de moquerie ? Tels sont les questions autour desquels a tourné cet entretien.

2.3. Instruments de recueil des données.

Parmi l'éventail de techniques qui s'offre à nous nous avons choisi la documentation, l'observation, et l'entretien.

-Documentation.

Elle a porté sur une variété de rapports et bilans de certaines Institutions. Il s'agit des bilans annuels sur la délinquance des mineurs de la sous-direction du ministère de l'intérieur en charge de la lutte contre la délinquance juvénile, les rapports d'activité du COM et le bilan d'activité de la commission nationale des droits de l'homme. A ces rapports s'ajoutent ceux du BICE, des ONG, des travaux de journalistes d'investigation, des travaux des universitaires et des textes d'ordre juridique

-Observation.

Elle est une technique de collecte de données, qui consiste à voir les faits que l'on veut étudier. Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes rendus dans

les divers endroits où se jouent les rapports entre délinquants et les autorités administratives et parentales. Nous avons vu en ces lieux des mineurs en difficulté avec la loi. Nous avons observé certains agissements envers ces mineurs (traque, procès séjour et conditions de séjour quand ils sont enfermés).

-Entretien.

Nous avons privilégié l'entretien direct et l'entretien semi- direct pour mieux échanger avec nos interlocuteurs. Notre objectif à ce niveau est de recueillir les opinions de la population enquêtée sur les procédures et les conditions d'assistance judiciaire chez le mineur délinquant. Il s'agit aussi de savoir la perception et l'opinion des enfants eux-mêmes qui vivent cette situation. Le fil conducteur a porté sur la vie des enfants en difficulté, les difficultés des institutions sur ce phénomène ainsi que les facteurs explicatifs.

2.4. Méthodes d'analyse des données.

Nous avons eu recours à la méthode qualitative et quantitative dans l'approche de cette étude. La méthode qualitative a été choisie car notre souci est de savoir les opinions des populations à l'égard du fonctionnement des procédures de la prise en charge judiciaire des mineurs, et de décrire certains aspects des problèmes que rencontrent les Institutions et tous les spécialistes qui interviennent en ce qui concerne la protection judiciaire des délinquants. La méthode quantitative a été utile pour nous aider à recueillir toutes les informations sur notre objet d'étude en ce qui concerne les statistiques, (nombre d'acteurs, nombre de structures, localisation des structures) et traiter les données recueillies.

III- RESULTATS.

Les résultats des investigations prennent en compte la description des problèmes et les facteurs qui sont à l'origine de ceux-ci.

1. Description des problèmes.

Il s'agit du non respect des principes en ce qui concerne la question du mineur en face de la loi. Ils se situent à deux niveaux : les uns avant l'entrée de l'enfant au COM et les autres au cours du séjour au sein du COM.

1. 1. Problèmes avant l'entrée au COM.

L'ensemble de ces difficultés que vivent les enfants à ce niveau, portent sur le non respect d'assistance juridique, le non respect du délai de garde à vue dans les postes de police, le non respect du droit à l'image et celui lié aux conditions d'interpellation et d'arrestation.

-Non respect du principe d'assistance juridique.

Lorsque le mineur est soupçonné d'actes criminels, il est amené au poste de police le plus proche par ses victimes. Ce rôle peut aussi être joué par la police judiciaire, une unité spécialisée dans la recherche des criminels. Mais au cours de son interpellation le mineur est seul face aux questions des enquêteurs là, où il devait bénéficier de la défense d'un avocat commis d'office. Sur 06enfants interrogés, aucun n'a bénéficié de service d'avocat.

-Non respect du délai de garde à vue dans postes de police.

Au terme de l'article 76 du code de procédure pénale du droit positif ivoirien, le délai de garde à vue de tout suspect est de 48h. Mais nous avons constaté des cas d'enfant allant au-delà de cette période réglementaire. Souvent pour contourner ce lap de temps certaines autorités policières prennent des mesures spéciales pour prolonger ce délai. L'exagération constatée à ce niveau constitue un point de dysfonctionnement. Au cours de nos enquêtes, 03 enfants ont affirmé avoir séjourné aux postes de police au-delà de 48h. « Si tu n'as pas la chance et on te prend un vendredi, c'est peut être le lundi tu vas sortir car on va dire que le commissaire n'est pas là ». Ces propos sont ceux d'un enfant victime de cette méprise sur la règle de droit.

-Non respect du droit à l'image de l'enfant.

Tout citoyen a droit à son image. Particulièrement pour le cas des enfants ce principe est constamment violé. Ainsi en Côte-D'ivoire des images d'enfants bandits sont publiées sur les réseaux sociaux et souvent à la une des journaux. Ils y sont dans des conditions humiliantes, avec souvent leur butin en main. Leurs images sont aussi diffusées sur la chaîne de la télévision nationale au mépris de tous les principes.

-Non respect des procédures au cours des interpellations et arrestations.

Les enfants sont souvent interpellés avec beaucoup de brutalités. Certains secteurs soupçonnés d'être le lit des drogues sont investis régulièrement par la police pour chasser ces enfants. Ils sont arrêtés, menottés et embarqués derrière les véhicules, essuyant injures et humiliations. Ces mécanismes interviennent au niveau des procédures où souvent des aveux sans fondement leur sont arrachés par ruse ou sous l'effet des menaces et des tortures. « Moi je n'ai pas piqué une femme avec couteau la nuit ; le policier voulait me tuer avec fusil ; c'est à cause de ça j'ai dit que j'ai fait », rapporte un enfant connu sous le nom de KIM, dont l'âge est estimé à 16 ans au poste de police.

1.2. Pendant son séjour au sein du COM.

Au cours de son séjour, l'enfant ne bénéficie pas d'une bonne protection. L'analyse sur ce point prend en compte ce qui suit :

- Absence de liens familiaux.

Pendant la période d'interpellation de l'enfant par la police ou pendant son séjour au COM, celui-ci vit seul ses difficultés. Cela est dû en partie de l'incapacité des agents de force de l'ordre à retrouver les parents du mineur. Relativement à cette difficulté, un policier du 19ème arrondissement de Yopougon a dit ce qui suit : « nous, nous voulons voir les parents avant de libérer tout enfant qui arrive ici. Mais les enfants ne veulent pas nous fournir les informations sur leurs parents. Certains donnent des numéros de téléphone qui sont faux ». Aussi certains parents refusent de répondre aux différentes convocations de la police. Les parents éprouvent moins de besoin à rendre visite à leurs progénitures dans les différents endroits où ces derniers sont en difficulté. Selon les résultats de nos enquêtes ces parents éprouvent un sentiment de honte et de peur à se déclarer publiquement parents d'un délinquant ou d'un braqueur. Ce sentiment transparaît à travers les propos d'un parent d'enfant au cours des enquêtes. « Moi, j'ai honte d'un enfant comme ça ; il

n'écoute personne, je ne suis pas prêt à aller me promener dans les commissariats et surtout dans les prisons avec tout ce qui se passe au pays ici. Papa d'un « enfant microbe (enfant en conflit avec la loi) ? Je veux pas ».

-Absence du principe de séparation des enfants des adultes.

Le décret n°69-189 du 14 mai 1969, encore en vigueur, en son article 33 exige la séparation des mineurs d'avec les adultes lors des détentions. Cependant, dans les postes de police, il n'est pas prévu de violons pour les enfants. Ainsi lorsque ces mineurs sont interpellés ils partagent la même cellule quelques fois avec les caïds. Au sein du COM, ils partagent aussi la celle avec des pseudos mineurs dont l'âge n'a pas été bien établi par manque de pièces d'identification. A ce sujet un surveillant a révélé ce qui suit « nous éprouvons des difficultés pour savoir le vrai âge de ces enfants. Beaucoup arrivent à notre niveau sans pièce d'identification ; et puis nous n'avons pas assez de moyens pour déterminer l'âge réel de ces enfants ; alors on s'en tient à leurs déclarations et souvent à leur morphologie pour savoir où les mettre » Ce comportement rompt avec les dispositions de l'article 760 du code de procédure pénal ivoirien qui exige un examen biomédical d'un individu au cas où celui-ci, n'a ni acte de naissance ni jugement supplétif. Le COM n'ayant pas prévu à sa construction des dispositions pour recevoir la gente féminine, aujourd'hui, avec l'émergence de la criminalité féminine, les filles mineurs sont contraintes de partager la même cellule avec les femmes adultes en détention au sein de la MACA, prison contiguë au COM.

-Absence d'une formation adéquate.

Les articles 5 et 13 alinéa 2 et 17 du décret n°82-334 du 2 avril 1982, exigent aux personnes des établissements recevant les mineurs d'assurer leur éducation physique et leur apprentissage pour leur garantir un métier à leur sortie. Le COM pour jouer ce rôle, s'est doté de matériel didactique, des ateliers de couture, de salle de menuiserie, de salle de dessin, de matériel de jardinage et de salle d'alphabétisation. Mais cette mission est inefficace. En effet le matériel est vétuste et souvent insuffisant. Les enseignements ne sont donc pas de bonne qualité. Mais au-delà de la qualité, tous ces programmes d'enseignement n'intéressent pas les pensionnaires car ne se situant pas dans leur vision de vie. Au cours de nos échanges, nous avons à ce propos retenu ce qui suit : « Moi je veux jouer au ballon comme « Messi ». Ya rien dans travail de tailleur, je n'ai pas choisis ce qu'on fait ici », tels sont les propos de Q.H, un pensionnaire de 15ans. Sur la même lancée F.B, une fille de 12ans maintenue pour vol en réunion, dit ceci : « Moi, je veux faire top model puis on me dit de faire jardin, je veux pas ».

-Absence d'une ration alimentaire équilibrée.

Selon les normes de l'organisation mondiale de la santé, une ration alimentaire équilibrée pour un mineur doit contenir 1600 kilocalories. Avoir de près les mets servis aux enfants du COM, cette mission ne peut être atteinte. Le repas servis aux mineurs n'est pas de bonne qualité. Il est confectionné à base de produits locaux. Il s'agit par exemple de l'« attiéké » repas à base de poudre de manioc, de la bouillie à base de manioc ou du mil, de la bouillie d'igname, et du riz. Tous ces produits choisis sur le marché sont de moindre qualité. C'est pourquoi le riz qui leur est servi est nommé « Denikachia » c'est-à-dire en langue Malinké « riz pour famille nombreuse ». Ainsi contient-il des cailloux et de débris. A la question de savoir pourquoi le choix de tel produit, un surveillant ironisant a dit ceci : « Mais

si nous qui travaillons mangeons pas bien, pourquoi se soucier pour les petits bandits qui refusent le travail ? » Ce qui fait figure de sauce n'est qu'une grande quantité d'eau mal assaisonnée et où baignent des os dépossédés de leur chair et du poisson de moindre valeur. Ainsi cette mauvaise alimentation pauvre en vitamines, aura un impact négatif sur la croissance de ces enfants délinquants.

-Absence d'un service médical performant.

Pour les soins médicaux, le COM dispose d'une infirmerie et d'un infirmier. Mais ces soins ne sont pas bien administrés. « Si tu tombes malade le médecin ne vient pas vite, ou bien on dit qu'il n'est pas là ». Tels sont les propos d'un pensionnaire. L'infirmier du centre est indifférent des cas les plus graves. Dans cette infirmerie il n'existe pas de laboratoire pour les examens médicaux. D'ailleurs il est rare de demander des examens à ces enfants car convaincu que personne n'est disposée à prendre en charge les frais. Les mineurs sont traités de façon générale sans savoir exactement la nature et l'origine du mal dont ils souffrent.

Absence de commodité dans les cellules de couchage.

Les conditions de vie sont difficiles dans les cellules. Les enfants dorment souvent sur des cartons comme les enfants de la rue où à même le sol car les rares matelas ont perdu leurs couvertures ou même sont déchirés. Ils y sont à la merci des moustiques car à notre passage les quelques rares moustiquaires étaient en très mauvais état. Au cours d'une visite dans l'une des cellules, un enfant nous montre son corps et dit ceci : « tonton voici mon corps, les moustiques nous mangent ici, c'est pourquoi on tombe malade ». La population de ce milieu a aujourd'hui augmenté, ce qui est contraire à la règle de la capacité d'occupation des pensionnaires en milieu carcéral.

2-Facteurs explicatifs de la difficile assistance judiciaire.

Tableau de répartition des facteurs selon les réponses des enquêtés.

Source : Enquête de terrain.

Commentaire.

Au cours des enquêtes, nous avons cherché à savoir les facteurs explicatifs de la mauvaise assistance judiciaire des enfants.

Les résultats ont fait ressortir deux principaux facteurs tels le laxisme et l'indocilité.

A la lecture du tableau, nous notons que le laxisme constitue le facteur dominant soit 58%. L'indocilité a été retenue avec 34% de réponses des enquêtés. Ces deux facteurs font l'objet d'analyse.

-Laxisme des autorités en la matière.

Il faut indiquer qu'après l'admission des mineurs au COM, les structures étatiques habilitées n'assurent pas leur rôle de suivi. De nombreux manquements sont cons-

tatés. Les autorités considèrent ces mineurs comme des rejetés de la société et qu'il n'y avait pas lieu de leur apporter de soutien au plan psycho-social. « Ces enfants sont perdus, il ne sert à rien de dépenser pour eux. Ils ne vont plus changer » tels sont les propos d'un surveillant qui a voulu garder l'anonymat. Ce laxisme s'apprécie aussi à travers la faible dotation du COM et la mauvaise gestion du peu de moyens matériel et financier. L'entretien entre un des hauts responsables avec Grisot (2015) révèle cet état de fait. En effet au cours de l'année 2011, un budget de 24 millions de F CFA a été alloué au COM. Mais sur le terrain l'on ne peut constater les traces de cette somme. Très souvent les responsables de ces lieux détournent cet argent à leurs fins propres. C'est pourquoi, il n'ya ni matelas ni moustiquaires dans les cellules. Les denrées alimentaires commandées pour la confection des repas ne sont pas de bonne qualité. A propos de la qualité de la nourriture, un enfant se disant appelé Bob dit ceci : « ici on mange sauce on dirait l'eau ; le riz n'est pas bon. Les ignames sont dures très dures. » Aussi des surveillants et certains membres du personnel ont très souvent des comportements

violents vis-à-vis des pensionnaires, qui a souvent suscité des mécontentements

Facteurs	Effectifs	Pourcentage%
Laxisme	29	58 %
Indocilité	17	34
Autres	4	8%
TOTAL	50	

mais aucune sanction n'est prise la plupart du temps contre ces individus. Selon un membre d'une ONG, tous les dons faits dans ce centre se retrouvent aux mains des surveillants. « Il n'ya pas longtemps que nous avons livré des matelas et des ventilateurs. Lors de notre second passage, tous ces matériels ont disparu ». La charte de bonne conduite pour la protection des enfants qui existe n'est donc pas appliquée comme le recommande les conventions internationales. Des agents ayant été recrutés sur la base de lien affectif font preuve de carence et d'incompétence pour mener à bien toute cette politique relative à l'assistance judiciaire .Autres faits notables, le COM est aujourd'hui inadaptée aux normes internationales dans l'indifférence totale des autorités, car depuis sa création le COM n'a pas encore fait sa mue. Cette inadaptation transparaît à travers son exigüité. Prévu pour 60 pensionnaires, il en compte aujourd'hui 120 mineurs en détention provisoire. Quant à l'équipement, l'on constate du matériel vétuste, des locaux mal équipés, insalubres et qui ne répondent pas aux normes de sécurité. Cet état de fait n'assure pas une meilleure prise en charge judiciaire. La proximité avec la MACA ne garantit pas le principe de la séparation des adultes avec les mineurs car partageant les mêmes espaces, les mêmes entrées, le mêmes point d'eau. A son origine, le COM n'ayant pas prévue de cellule pour filles mineures délinquantes or de plus en plus on assiste à l'incarcération de jeunes filles. Aujourd'hui ces filles sont conduites au bâtiment des femmes adultes. A la question de savoir où F.T une fille, mineur de 14 ans dormait, elle a dit ceci « Moi, je dors avec mes vieilles mères (femmes âgées au sens affectif) chez elle là-bas. Je suis à l'aise avec elles ».Il est aussi difficile de distinguer un mineur de l'adulte au niveau des procédures car il n'existe pas d'examen biomédical pour déterminer l'âge réel des enfants.

-Indocilité des jeunes pensionnaires vis-à-vis des règles établies.

Ces mineurs tentent de masquer leur identité, ce qui rend difficile la recherche de leurs parents. Sans aucun contact des parents il est difficile d'établir les liens paren-

taux. Ces mineurs se braquent souvent contre les exigences du COM. D'autres vont à dire des contrevérités sur leur identité, âge, niveau scolaire et les conditions d'arrestation. Ils refusent même les activités d'apprentissage. Interrogé sur ce comportement, un enfant de 16 ans qui répond au pseudonyme DJO, déclare ce qui suit : « moi je ne veux pas être menuisier, je veux être chauffeur et conduire taxi. Travail de menuisier ne me plait pas ». Sur la même lancée, G.H, 12ans donne son point de vue : « ici là, ils n'ont qu'à demander ce que chacun veut faire, eux ils font tout avec force. Ya pas bonne école ici ; moi je veux sortir seulement » Tous refusent qu'on les traite de délinquants car ils se proclament souvent innocents « nous conseillons aux encadreur et à tous ce qui s'occupent de ces enfants de ne pas les appeler des délinquants car cette appellation les irrite et les met dans une position de défiance » a dit un assistant social lors de nos enquêtes.

3. Conséquences.

Les problèmes si-hauts énumérés ont des conséquences négatives sur la vie du mineur. Ces conséquences sont à analyser sur le plan physique, psychosocial et moral chez l'enfant.

-Sur le plan physique.

Les dysfonctionnements observés au niveau de la qualité des soins peuvent entraîner le décès du mineur. Aussi les agressions entre les délinquants peuvent également entraîner la mort des plus faibles. Ces enfants sont également exposés à la mort car le voisinage avec la MACA et ses mutineries à répétition, il est fort probable que l'un d'entre eux soit un jour atteint de balles perdues.

-Sur le plan psychosocial et moral.

Dans les liens de la détention, que ce soit aux différents postes de police, ou face au juge ou au sein du COM, l'enfant se voit privé de sa liberté. Il peut dans ce cas être angoissé ou déprimé. Il aura désormais une personnalité négative de lui-même, ce qui peut conduire à un suicide. Le principe de la séparation des pensionnaires selon les genres et l'âge n'est pas appliqué. En effet, les mineurs partagent les mêmes milieux avec les adultes. Par exemple, le COM n'ayant pas prévu de commodité pour les femmes à ses débuts, les petites filles délinquantes sont obligées de dormir dans les cellules des femmes adultes. Le non respect de cette prescription peut être source de perte de l'enfant. Il s'agit de dire que l'enfant auprès des adultes pourra apprendre des comportements de déviance. Le dysfonctionnement observé au niveau des structures de formation et d'apprentissage, peut conduire à la production d'enfants sans formation adéquate. Ces enfants demeureront donc des analphabètes et auront des difficultés à s'insérer au sein du tissu socio-économique. Aussi, il se crée une rupture entre l'enfant et les membres de sa famille au moment de ses difficultés. Elle est doublée de méfiance à l'égard du pensionnaire car dans nos milieux, il est souvent difficile de faire confiance à un prisonnier. Toutes ces considérations peuvent conduire à une radicalisation du comportement criminel de l'enfant à sa sortie. Il sera plein de haine et de rancœur car il n'aura rien appris, si ce n'est la vengeance.

IV- DISCUSSION ET CONCLUSION.

L'objectif de cette étude est de décrire les problèmes liés à l'assistance ju-

diciaire des mineurs délinquants au COM d'Abidjan et dégager les facteurs explicatifs d'une telle situation. Elle s'analysera autour de l'hypothèse selon laquelle les problèmes liés à l'assistance judiciaire s'expliquent par le laxisme des acteurs sociaux, et l'indocilité des mineurs délinquants. Le concept laxisme regroupe un ensemble de comportements qui caractérisent tous les intervenants (négligence, indécatesse, retard, absentéisme, mauvaise gestion, incompétence) et qui sont susceptibles de nuire au bon fonctionnement des actions à mener. Avant leur arrivée dans les Institutions tel le COM, les enfants sont l'objet d'un traitement violent et inhumain. Au cours de leur interpellation, ils sont brutalisés et humiliés. Dans les différents postes de police, ils partagent les mêmes cellules avec les délinquants chevronnés. Le délai de garde à vue peut aller au-delà de la norme. Cette même situation se répète une fois en milieu carcéral. Le COM étant logé au sein de la grande prison d'Abidjan, les enfants et les adultes se côtoient régulièrement. Ils partagent la même sortie et se retrouvent à des points d'eau. Le COM n'ayant pas encore pris des dispositions en ce qui concerne les petites filles délinquantes, ces dernières sont obligées de dormir aux cotés des femmes adultes en détention. Ce qui est contraire au décret n°69-189 du 14 mai 1969 en son article 33. L'autre conséquence du laxisme est la mauvaise prise en charge au niveau éducatif et professionnel. En effet, là où les articles 5 et 13 alinéa 2 et 17 du décret n°82-334 du 2 avril 1982 exigent un personnel de qualité et un programme attractif, les enfants se retrouvent face à des enseignants démotivés et souvent des bénévoles non qualifiés. Le contenu de ce programme démotive également les jeunes apprenants. Enfin les investissements prévus au niveau du COM tardent à être réalisés. Pourtant un budget à hauteur de 24 millions soit 360 000 euros avait été dégagé à cet effet (Grisot 2015). L'indocilité rend aussi la mission de l'assistance difficile. En fait, que ce soit en milieu ouvert ou fermé les enfants ont toujours refusé de collaborer avec les assistants sociaux, spécialistes de la question. Ils refusent de donner des informations fiables sur leurs répondants. Ils donnent de fausses identités et de fausses localisations. De fois, ils s'opposent aux formations proposées par le centre pénitentiaire. Ils se dérobent également pour entrer en contact avec les délinquants adultes. Au cours de cette étude, nous avons pu comparer les données de certaines informations et travaux théoriques. Notre hypothèse est vérifiée car il ya d'énormes difficultés en ce qui concerne la question de la protection judiciaire des mineurs en Côte-D'Ivoire. Le travail repose sur la théorie du contrôle social de Hirschi (1969). Selon l'auteur, le contrôle social régule les activités de la société par l'édiction des règles et des normes et des sanctions à l'égard des contrevenants pour prévenir les comportements déviants. Le relâchement de ce contrôle est source de dysfonctionnement. Autrement, dit rien ne peut prospérer dans une situation anémique. La leçon qui se dégage relativement à notre étude est qu'il ya problème en ce qui concerne la protection des enfants car toutes les mesures ne sont pas appliquées et les auteurs de ces manquements ne sont pas sanctionnés. L'existence de ces problèmes source de ces nombreux manquements aux différents principes, justifie le recours à cette théorie.

Si le souci des gouvernants est d'assurer une bonne protection des enfants en conflit avec la loi, il est bien indiquer de se référer à tous les principes en vigueur. Il faut alors respecter à la lettre toutes les prescriptions. En ce qui concerne le milieu fermé tel le COM, il est urgent d'apporter des innovations. L'une des mesures à prendre est de le délocaliser, le placer loin de la grande prison pour éviter les effets de contagion. Il faut interpeler tous les travailleurs sociaux et punir tous ceux qui s'adonnent à l'indécatesse, à la corruption et au laxisme. Les pa-

rents d'enfants doivent être sensibilisés et formés sur la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec leurs enfants.

BIBLIOGRAPHIE.

- BALBERG, G. (2012). Un exemple en Belgique, Forest, l'humaine politique. Bruxelles n°77 novembre-décembre.
- CHEICK .Y.S. (2002). Voyage au cœur des ténèbres. Jeune Afrique l'Intelligent. N° 2182 du 4 au 10 novembre.
- CHAZAL, J. (1983). L'enfance délinquante. Paris. PUF.
- COHEN, L.E ET FELSON, M.(1979). « Social charge and crime rate trends. A routine activity approach ». American sociological review. PP 588-608.
- EYIRE-VIEUX.(2001). Les droits du prisonnier. Cahier africain des droits de l'homme. Presse de l'UCAC, n°1 mois d'aout.
- GOMEZ, G. (1999). Situation de plus en plus précaire des prisonniers rwandais. Marché tropicaux et méditerranéens.
- GRISOT, M. (2015). Dans l'enfer de la prison pour mineur d'Abidjan. Le Monde, n°3212 du 27 mars.
- HIRSCHI, T.(1969). Causes of delinquency, Berkeley and Los angels. University of California press.
- KILUNA, T .(2013). RD Congo : les « kuluna » sèment la terreur dans les rues de la capitale. Jeune Afrique n° 2718 du 10 au 16 février 53^{ème} année. Pp 41, 42, 43.
- KOUADIO,T .(2005). Mineurs en prison, on traîne les pas pour les juger. Fraternité Matin n°15070 du jeudi 7 mai.
- KOUDOU, K.R. (2005). L'univers carcéral du mineur en Côte-d'Ivoire. Revue africaine de Criminologie, n°2 Abidjan, EDUCI.
- LAUB, J.H, SAMSON, R.J. (2001). Understanding desistance from crim. Dans crim and justice. 28, 1-69.
- LEBLANC, M. (1994). La délinquance des adolescents. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- MAINAU, T.(2015). Une justice des mineurs adaptée à une délinquance particulière. Infostat, justice 133.
- MARCHETTI, A .M. (2001). Perpétuité. Le temps infini des longues peines. Paris, Edition Plon Terre humaine.
- N'GOTTA, T. (2017). Insécurité, phénomène de microbes à Abidjan. Ces enfants qui sèment la mort à Abidjan. LG info du mercredi 13septembre, n°1700, p6.
- ROSTAING, C. (1996). Les détenus de la stigmatisation à la négociation d'autres identités. In S Paugam (bir), l'exclusion, l'état des soucis, Paris édition La découverte.
- RUBI, S. (2005). Les crapuleuses ; ces adolescentes déviantes. Paris, Puf.
- VIGARELLO, G. (2000). Histoire du viol du 15eme au 20eme siècle. Paris, Seuil.
- ETTE Y, H ET AL. (2009). Le centre d'observation des mineurs d'Abidjan : présentation, fonctionnement, profit épidémiologique sanitaire des mineurs. Journal de médecine légale, droit médical. ISSN 0249-6208 coden jmlk97 vol 52, n°1-2, pp3-12.

LOGIQUE DE RENÉGOCIATION DES RENTES AGRAIRES ET CONFLITS FONCIERS DANS LE DEPARTEMENT DE BOLEQUIN (CÔTE D'IVOIRE)

LOGIC OF RENEGOTIATION OF AGRARIAN RENTS AND LAND CONFLICTS IN THE DEPARTMENT OF BOLEQUIN (CÔTE D'IVOIRE)

KOUAME Kouakou Justin

Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan Cocody-Côte d'Ivoire.

Cel: 48 91 61 56 / 06 17 42 48/41 39 32 99

Email: ktongba@yahoo.fr

RESUME : Cette étude analyse l'idée que la renégociation des rentes agraires (par les autochtones ayant cédé des terres aux migrants) entraîne des conflits fonciers aux conséquences criminelles dans le département de Bolequin. L'étude, conduite auprès de 90 individus, a montré que le changement de statut des migrants (désormais détenteurs des richesses agricoles) a conduit les autochtones (cédants des terres, mais appauvris) à un repositionnement à travers la renégociation des rentes agraires ou alors la revue des contrats fonciers. Des conflits d'occupation de plantations sont survenus, et les mécanismes de leur gestion se sont montrés inadaptés. L'étude a proposé de refaire inclusive-ment leur composition en tenant compte des dynamiques socio-anthropologique et démographique.

Mots clés : renégociation, rentes agraires, repositionnement, conflits fonciers, criminalité.

ABSTRACT: This study analyses the idea that the renegotiation of agrarian Income (by indigenous people who ceded land to migrants) is leading to land conflicts with criminal consequences in the Department of Bolequin. The study conducted of 90 individuals has shown that the change in the status of migrants (now holders of agricultural wealth) has pushed the natives (ceding land, but impoverished) to a repositioning through the Renegotiation of agrarian annuities or the review of land contracts. Conflicts of plantation occupancy have occurred, and the mechanisms of their management have been shown to be in adequate. The study proposed to remake their composition inclusively, taking in to account the socio-anthropological and demographic dynamics.

Keywords: Renegotiation, agrarian pensions, repositioning, land disputes, crime.

I- INTRODUCTION

Depuis la colonisation, la politique agricole en Côte d'Ivoire est axée sur la « mise en valeur » des terres cultivables à travers le développement des cultures de rentes : café, cacao, hévéa, palmier à huile, etc. (DECRAENE, 1971). L'essor du cacao, par exemple, est parti d'une décision du gouverneur ANGOULVANT qui a imposé son extension, en 1908, à l'Est de la colonie, le cercle de l'Indénié (DEPLANHOL, 1947). De là, la cacao-culture a migré vers l'Ouest montagneux dans les années 1970, en transhumant par le Sud-Est, la basse-côte, le Centre, le Centre-Ouest en 1920 (IBO, 1995).

La particularité ivoirienne est que le développement de l'agriculture rentière s'est fait, de manière continue, avec le recours à une main d'œuvre interne et étrangère (BROU et CHARBIT, 1994).

Selon CHAUVEAU (2000), en 1930, les autorités coloniales ont encouragé l'installation des voltaïques (essentiellement Mossi du Burkina Faso) dans le Centre-Ouest. SISSOKO (2005) révèle, quant à lui, qu'en 1951, le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'Œuvre (SIAMO), créé pour réguler le flux migratoire vers la Côte d'Ivoire, a convoyé de mars à décembre 1951, cinquante et un mille (51 000) travailleurs burkinabè.

Après l'indépendance, sous l'instigation des gouvernants, le secteur de l'agriculture a été à la base d'un boom migratoire, sans précédent (SCHWARTZ, 1973 ; LE-SOURD, 1985). Parvenue au premier rang mondial de la production cacaoyère et avec bien d'autres matières premières (palmier à huile, café, ...), la Côte d'Ivoire a réalisé son inédit « boom économique » des années 1970, alors qualifié de « miracle ivoirien » avec le slogan : « *le succès de ce pays repose sur l'agriculture* » (BEN, 2014). La cacao-culture, une véritable révolution culturelle, a apporté des retombées notables tant au niveau économique, social qu'environnemental (CHAUVEAU, DOZON, 1985). Le « grand-ouest » forestier en est devenu le nouvel « eldorado », très prisé des migrants agricoles (CHAUVEAU, 2006 ; BEAU-CHEMIN, 2005 ; BALAC, 1998). Sur le plan démographique, la population rurale augmente sans cesse ; les villages agrandissent ; de nouveaux campements sont érigés. Sur le plan socio-culturel, des peuples aux horizons divers partagent ensemble un même espace de vie et d'intérêts parfois divergents, et sur le plan économique, des terres villageoises sont transformées en plantations de cacaoyers et de caféiers.

Pour évoquer la situation dans le département de Bolequin, notons que cette circonscription fait partie de ces zones d'affluence migratoire suivie de développement économique rapide. L'hospitalité du peuple Wê aidant, les migrants nouvellement arrivés ont pu accéder aux terres facilement et rapidement. L'autochtone n'ayant aucune crainte, et avec bonne foi, n'a posé aucune difficulté à céder une partie de sa terre aux « frères » venus d'ailleurs. Les années s'écoulant, les étrangers animés par le seul désir de faire de la richesse, vont faire de ces terres obtenues des plantations de caféiers et de cacaoyers. Ce qui fait d'eux, les détenteurs du pouvoir économique lié à la terre. Les statistiques agricoles (Données recueillies au cours de l'entretien avec le Directeur Départemental de l'Agriculture de Bolequin le jeudi 17 juin 2010, dans le cadre de la thèse unique de Doctorat.) mentionnent qu'au début des années 2000, la production cacaoyère, dans le département de Bolequin, oscillait entre 25 000 et 30 000 tonnes avec une superficie d'exploitations estimée à 100 000 ha appartenant majoritairement à ces migrants.

Le statut de planteur devient le plus envié, au grand dam des autochtones qui commencent à « grincer les dents ». Selon CHAUVEAU (2000) et BABO (2010), de-

puis les années 1950 jusqu'aux années 2000, des agitations prévalent dans les campagnes, et la rivalité migrants-autochtones angoisse davantage (SCHWARTZ, 1979).

Les autochtones, qui ont perdu le contrôle exclusif des ressources naturelles à l'effet des migrations accompagnées de transactions foncières, affirment de plus en plus une appétence pour les richesses créées, ce qui traduit une volonté de reconsidérer les contrats ou les conventions déjà passées (IBO, 2006). La crise armée de 2002 a été au grand jour l'opportunité « souhaitée ». Elle a provoqué le déplacement massif des populations migrantes (allochtones et allogènes) qui ont dû fuir en abandonnant les villages, les campements, les biens, les plantations, les forêts, etc. Et, quelque temps après une période d'accalmie, lorsque ceux-ci ont voulu retourner, cela a rencontré des obstacles, à savoir le « niet » des autochtones. Ces derniers proposent, en revanche, le partage ou la redistribution des rentes agricoles comme condition de retour. Les conflits fonciers, émaillés de violents incidents, se sont alors généralisés. Selon les statistiques de la brigade de la gendarmerie de la localité de Bolequin, au cours de la période de 2007 à 2009, les conflits vont atteindre une nette proportion avec plus d'une vingtaine de morts, 30 disparus, 200 blessés, la quasi-totalité des plantations sont incendiées, des centaines de campements emportés faisant encore près d'un millier de déplacés internes (KOUAME, 2013).

Cette étude vise à analyser la logique de renégociation des rentes agraires conduisant aux conflits fonciers en vue de proposer des solutions. Elle met à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle le partage des rentes et la contractualisation des terres déjà cédées sont source de conflits fonciers.

Le cadre théorique de cette étude s'appuie sur deux théories : la théorie de la pensée stratégique et celle de la régulation sociale. Dans la théorie de la pensée stratégique de CUSSON(2014), l'auteur met l'accent sur les conflits qui opposent les acteurs sociaux dans un rapport dialectique marqué par la violence et la ruse. Elle rend compte du fait que des autochtones du département de Bolequin empruntent des stratégies pour accéder aux rentes ou pour se réapproprier des terres qu'ils avaient cédées aux migrants. Quant à la théorie de la régulation sociale de REYNAUD (1970), l'auteur dit que la négociation perpétuelle des règles structurent les rapports sociaux. Elle nous a permis de comprendre l'action collective des acteurs de Bolequin visant au renouvellement des logiques d'attribution des ressources économiques.

II- METHODOLOGIE

1- Site et participants à l'enquête

L'étude a été menée dans le département de Bolequin qui compte trois sous-préfectures (Les sous-préfectures de Bolequin, Zéaglo et de Doké) fonctionnelles et 31 villages avec 4 cantons qui sont : Zarabaon et Néao Nord (sur l'axe Guiglo-Bolequin), Néao Sud (sur l'axe Bolequin-Toulepleu) et Bôo (au Sud, vers la frontière du Libéria). Huit localités, en raison 2 par canton, ont été visitées sur une période de 2 mois. L'enquête a été plus axée sur les regroupements communautaires d'intérêts (autochtones, allochtones et étrangers) et des acteurs administratifs, politiques, sécuritaires et techniques. Le prélèvement de l'échantillon a pris en compte, pour les uns, des critères de position (la cause défendue), de l'activité agricole et du sexe et, pour les autres, de la disponibilité. L'échantillon, constitué par choix raisonné, regroupe 90 individus répartis comme suit : 30 autochtones (20 hommes et 10 femmes), 25 allochtones (20 hommes 5 femmes), 25 étrangers (20 hommes et 5

femmes) et 10 autres (administrateur, politique et force de sécurité).

2- Techniques de recueil des données

Les données ont été collectées par la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien (individuel et par groupe) et le questionnaire.

3- Analyse des données

Nous avons utilisé l'analyse qualitative étant donné que le phénomène étudié est vécu chez les acteurs dans leurs représentations, leurs perceptions et interprétations, leurs opinions, leurs contradictions, leurs divergences de vue, leurs émotions, leurs sentiments, leurs attitudes et comportements.

III- RESULTATS

Les résultats de l'étude sont organisés autour des points suivants : De la négociation pour l'accès à la terre à la renégociation des rentes agricoles, les conflits fonciers, l'impact de ces conflits sur le plan sécuritaire, l'inadaptation des mécanismes de régulation sociale et leur recomposition.

1- De la négociation pour l'accès à la terre à la renégociation des rentes agricoles

1-1- Stratégies de négociation pour l'accès de la terre

Les premiers migrants (allochtones/étrangers) ont pris connaissance de l'abondance des forêts à Bolequin par le biais de l'activité d'exploitation de bois (avec des scieries IFA, CIB). Leur intégration chez les autochtones Guéré a été facilitée selon les mœurs de l'hospitalité locale : l'accueil de l'étranger par un tuteur qui lui permet généreusement l'accès à la terre. Ensuite, par l'entremise des premiers migrants déjà intégrés, d'autres s'installeront progressivement, ce, au fil du temps. À l'effet de cette affluence sans cesse continue, l'accès à la terre va devenir, désormais, un véritable marché. Le tableau qui suit résume les principaux modes d'accès à la terre suivant les périodes de migrations.

Tableau n° I: *Modes dominants d'accès à la terre suivant les périodes et la contrepartie*

Période de migra-	Mode d'accès dominant	Contrepartie
1960 – 1980	Don	Besoins symboliques pour rituels
1980 – 2000 et plus	Vente/Achat	Somme d'Argent

Source : Nos enquêtes.

Suivant nos investigations, le « don » est fait conformément à la coutume locale

dont un proverbe dit que « *l'étranger ne peut partir avec la terre* ». Le don a alors le sens de « prêter » le sol durant le séjour bref de l'étranger, pense-t-on. L'autochtone prenait le soin de lui préciser la culture « *autorisée* » sur le sol : « *faut pas planter d'arbres* ». À l'origine, la terre est donnée pour « *nourrir l'étranger* », rien que pour cultiver le vivrier. Mais, cette tradition a été dévoyée dès lors que les cédants ont pris conscience des gains financiers liés à la marchandisation des terres. D'autres modes subsidiaires d'accès au sol ont aussi existé. Il s'agit de l'accès par le travail, la location, la mise en gage (garantie), le mariage, l'occupation de fait.

1-2- Nouveau statut des migrants et mécontentement des cédants

Les données de l'étude montrent que les autochtones vivaient, au départ, essentiellement de la chasse et de la cueillette. Ils possédaient les ressources naturelles, le vivrier (riz, manioc) et quelques plantations de café héritées de la colonisation ; le cacao ne faisant pas partie de leurs habitudes culturelles. Comme l'ont dit certains enquêtés, « *A l'époque, des préjugés disaient les terres de l'Ouest réussissaient mieux au café* ». À partir des années 1970 l'ex-SATMACI (Société Africaine Technique pour la Mécanisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire) a introduit la culture du cacao dans le département de Bolequin, et les migrants, qui arrivaient, s'y sont massivement investis. Selon les statistiques de la Direction Départementale de l'Agriculture de Bolequin des années 1990-2000, les estimations sont d'environ 100 000 ha de plantations de cacao créées, et la production oscille entre 25 000 et 30 000 tonnes par an (Données que nous avons recueillies au cours de notre entretien avec le Directeur Départemental de l'Agriculture de Bolequin le jeudi 17 juin 2010). Ces richesses sont donc quasiment contrôlées par les migrants.

Les statuts sociaux, les pouvoirs d'achat et le pouvoir politique se trouvent ainsi inversés. Les autochtones se retrouvent presque assujettis ou dépendants face à la nouvelle dynamique économique. Les campements d'étrangers sont même devenus plus développés et plus nombreux. Par exemple, de 1966, date de l'arrivée du premier migrant dans le village de Zéaglo, à 2010, il y a eu la création de plus de 100 campements d'étrangers. À Diboké, 7 migrants arrivés en 1976 ont créé plus de 11 campements. Au nord de la sous-préfecture de Bolequin, le secteur dit « Bougalou » ou encore « Chantier colonel » est exclusivement habité par des étrangers. À l'intérieur des forêts classées de Goin-Debe et Scio, il existe plusieurs centaines de campements avec des écoles primaires reconnues par l'Etat. L'essentiel des migrants a préféré vivre dans les campements loin des tuteurs autochtones, seulement quelques-uns ont érigés des abris de fortune dans les villages hôtes.

En conséquence, certains tuteurs commençant à se sentir frustrés, affirment : « *à l'approche des fêtes de fin d'année, les étrangers quittent les campements pour venir nous narguer au village, en cherchant nos filles. Pour montrer qu'ils ont de l'argent, un seul parmi eux peut s'acheter 4 à 5 porcs et des casiers de vin* ». De plus en plus, le comportement dit « *arrogant* » des migrants suscite, chez les autochtones, étonnements et questionnements, mais aussi, jalousies et ressentiments accompagnés parfois d'incidents isolés. De sérieux conflits vont alors apparaître avec des conséquences plus graves, à savoir : des assassinats, des disparitions, des représailles, des dépossessions de terres, le vol des produits, les ventes abusives de terres, la multiplication des inquiétudes, la corruption, la perte de l'autorité traditionnelle, la profanation des valeurs et symboles, des velléités de chasse à l'étranger. La confusion et les clivages ethniques s'installent entre les populations.

1-3- Stratégies de repositionnement des cédants dans le jeu foncier ou la renégociation des rentes agraires :

1.3.1 Le projet de contractualisation des terres

L'examen des données recueillies montre que la renégociation des rentes agraires était déjà en projet dans le département de Bolequin. D'après le Secrétaire du chef de village de Kéibly : *« Dès le départ, la décision de revoir les règles d'attribution des terres était prise individuellement »*. Les transactions conclues auparavant ne devraient plus continuer de léser les propriétaires terriens. La guerre, survenue en 2002, n'a eu d'effet que de renforcer puis de vulgariser cette aspiration, d'où l'expression : *« la guerre a ouvert nos yeux »*. La volonté de changement est devenue collective.

L'idée a pris forme dans un projet dit de *“contractualisation”* des terres et intitulé *“contrat de bail agricole”* (à Bolequin). Dans le préambule du texte qui porte ce projet, il est écrit : *« La Cafam – Zarabaon (Commission Chargée des Affaires de l'Agriculture et de la Migration du canton Zéabaon) a adopté la résolution N°1 sur la location des terres à usage agricole[...], dans le canton Zarabaon, le 22 décembre 2007, à l'unanimité de ses membres et/ou représentés »*.

L'article 12 du même document dit : *« Sur intervention du préfet du département de Bolequin et de façon consensuelle, les autorités locales, chefs des cantons, chefs des villages, chefs des terres, représentants des migrants, allochtones et allogènes du département de Bolequin, ont convenus de fixer le montant du contrat de bail à ferme à la somme de trente mille (30 000) francs CFA par hectare, pour l'année 2008, quelle que soit la nature de la mise en valeur... »*. Or, interrogés sur la question, les représentants des communautés Baoulé et Burkinabé à Zéagloont précisent ceci : *« quand les gens créaient la Cafam, on n'a pas été invité. On n'a jamais discuté du prix de la location des terres avec la cafam »*

1.3.2 L'atelier de Bolequin

L'ensemble des enquêtés a mentionné un événement marquant dit *« atelier de Bolequin »* ou *« accord de Bolequin »*, tenu du 22 au 23 mai 2008. Pour le Sous-préfet de Bolequin, *« c'est un outil, l'unique repère pour tout le monde en matière de résolution des conflits fonciers post-crise de 2002 »*. Il est arrivé comme une solution *“miracle”* dans le processus de retour des *« déplacés de guerre »*. *“Miracle”*, parce que le processus en question était dans l'impasse et juste après (l'atelier), la crise est parvenue à son début de dénouement. L'un de ses mérites est l'espoir qu'il a su susciter chez les parties, et surtout qu'il a impliqué, à sa naissance, plusieurs acteurs et couches sociales, notamment les ministres de la *Réconciliation, chargé des relations avec les institutions, de la Solidarité et des Victimes de guerre, de la Reconstruction et de la Réinsertion*. Les principales idées de l'accord sont présentées par le tableau suivant.

Tableau n°II : Règles de partage des ressources

Lieu des plantations	Part de l'occupant ou tuteur, propriétaire terrien	Part du possesseur de la plantation
Forêt classée	1/3	2/3
Forêt villageoise	Loyer : 30 000 FCFA/ha/an	Plantation intégrale

Source : nos enquêtes.

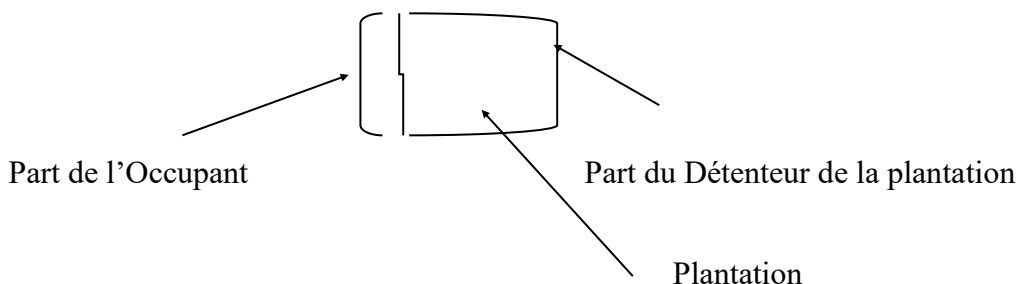
Les plantations localisées dans les forêts classées sont partagées entre l'occupant (1/3) et le possesseur (2/3). Pour celles des forêts villageoises, le possesseur de la plantation paie un loyer de 30 000 FCFA/ha au propriétaire terrien.

D'une part, dans la forme, il est ressorti des informations collectées que l'atelier de Blolequin a été au départ une initiative privée du Préfet militaire qui a dû associer des gouvernants (Ministres), les populations et des acteurs humanitaires. Sa tenue a ressemblé à une séance de proclamation des conditions de retour des personnes déplacées dans le département. Il n'y a eu ni concertations ni de débats, et les concernés directs (tuteurs autochtones et migrants) sont restés de simples observateurs. On note que l'atelier est non consensuelle et sans procès-verbal signé. Le document officiel de son existence est une attestation prise par le préfet militaire, en 2010, deux ans après.

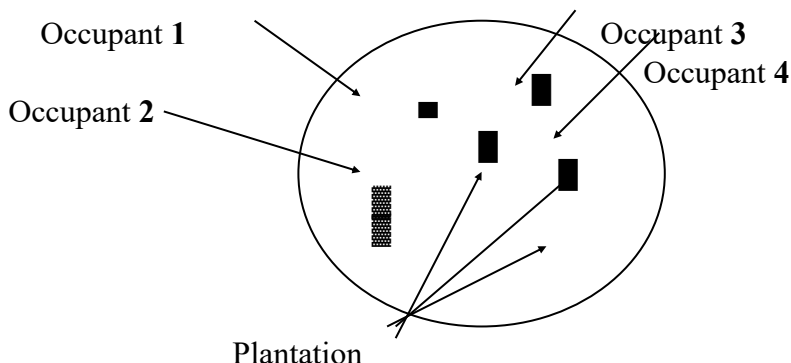
D'autre part, dans le fond, l'atelier de Blolequin instaure le partage des revenus agraires et la location des terres. Il a repris à son compte le projet de "contrat de bail agricole" de la Cafam – Zarabaon, mentionné plus haut. Le chef burkinabè de Zéaglo de dire : *« Avant, quand le tuteur te donne la place et puis tu fais ton champ, champ là, c'est pour toi seul, on ne partage pas. On ne te dit pas de signer un papier pour payer de l'argent à la fin de l'année. Affaire de signer convention là, nous même on ne comprend rien dedans ho ! »*. Au chef de village de Béoué de confirmer : *« Les étrangers ne partageaient pas leurs plantations avec nous. Avant, ils ne nous donnaient presque rien. Les plus généreux venaient nous soutenir seulement quand il y a des deuils ou des problèmes »*. L'accord prend seulement en compte les plantations en production et les terres déjà exploitées. Ce sont donc les rentes qui constituent le véritable enjeu.

2- Conflits fonciers

Les conflits d'occupations de plantations sont observés depuis la crise armée de 2002. A. P., un allochtone de Zéaglo, confirme : *« Les tuteurs ont pris nos champs quand la guerre est arrivée »*. Z. I., un Burkinabè installé depuis 1962, de le soutenir : *« Avant la guerre, il n'y avait pas de problème avec les tuteurs. Ils n'ont pas chassé quelqu'un pour prendre son champ. Depuis que la guerre est arrivée, il y a des problèmes de champ maintenant »*. Les schémas, ci-après, illustrent les diverses formes d'occupations de plantations.

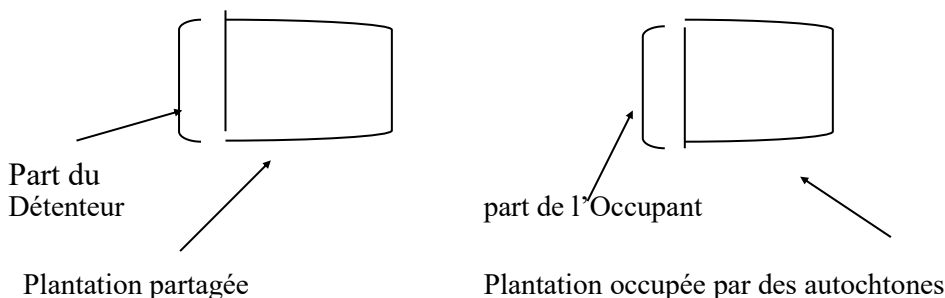
Schéma 1 : plantation divisée en parts égales

La plantation est partagée en deux : une moitié pour l'occupant et l'autre au détenteur de la plantation, c'est-à-dire le migrant, de retour de la guerre. Un autre partage donne l'avantage à l'occupant (autochtone) : 2/3 pour ce dernier et 1/3 au détenteur. Un autre partage concerne plusieurs acteurs, comme la figure-ci contre l'ex-prime.

Schéma 2 : plantation occupée par plusieurs acteurs.

Parts du détenteur de la plantation

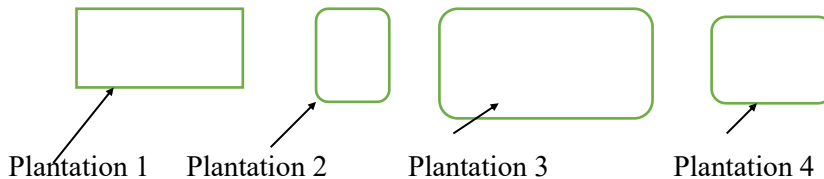
La plantation est exploitée par endroits à la fois par les occupants et le détenteur. Une grande partie de sa superficie initiale est abandonnée dans la broussaille.

Schéma 3 : cas d'un étranger ayant deux plantations

Dans le cas en image, il est demandé au détenteur de la plantation d'abandonner une plantation et de partager l'autre en deux parties avec l'occupant. Pour le cas qui suit, le tuteur

autochtone occupe toutes les plantations de « ses » migrants.

Schéma 4 : cas de l'occupation de toutes les plantations d'un groupe de migrants par leur tuteur



En plus, il y a des migrants qui ont obtenu des parcelles dont l'étendue excède celle qui avait été indiquée par les cédants. Un propos d'autochtone est très acerbe sur la question : « *il est inéquitable que ces fraudeurs démasqués grâce au déplacement conservent toujours des droits (par le partage) au détriment des propriétaires spoliés de façon abusive de leurs ressources naturelles sans contrepartie* ». L'autre élément conflictuel est le caractère rétroactif de l'accord. Les transactions de terres effectuées avant la crise de 2002 entrent de facto sous la compétence de « l'accord de Bolequin ». Les anciens comme les nouveaux migrants sont appelés à partager des ressources ou à payer la location.

Pour résumer, l'atelier de Bolequin est venu créer plus de malentendus qu'il n'en a résolu. L'autorité préfectorale fait la critique suivante : « *Les conditions fixées par l'atelier de Bolequin n'arrangent plus personne. Elles consolident les occupations de plantations* ». Le porte-parole de la communauté Akan de Bolequin décrit ainsi la situation : « *Deux acteurs se disputent les plantations de cacao ; et les solutions qu'on leur propose traduisent le vœu d'une des parties. Comment comprendre cela ?* ». Tout porte à croire que, l'atelier a été fait pour n'arranger que les autochtones.

3- Impact des conflits sur le plan sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, des attaques de sites (de migrants, des affrontements des assassinats, des disparitions de personnes ont été constatés sur le terrain. Nous avons enregistré, par exemple, de 2008 à 2009, 9 décès dont 4 autochtones (3 à Kéibly, 3 à Douandrou, 2 à Zéaglo et 1 à Diouya-Dokin) et 52 blessés dont 45 autochtones (39 à Kéibly, 3 à Douandrou, 4 à Zéaglo- et 6 Béoué). S'ajoutent des destructions et incendies d'habitations et de greniers, des scènes de lapidation à Diboké (tout contre les migrants). De 2010 au premier trimestre de 2011, des blessés se comptent au quotidien à l'issue des bagarres récurrentes déclarées dans la zone appelée « IFA » située à l'intérieur de la forêt classée de Goin-Debe. Le vol des récoltes des plantations est aussi signalé. Les champs de riz, de maïs, d'igname, de manioc sont dévastés nuitamment. Les plaintes se multiplient, et les chefferies et les autorités administratives sont débordées. Les violences de la crise post-électorale de 2011 ont contraint les autochtones à la fuite suivie de nombreux dégâts matériels et pertes en vies humaines. Les habitations voire les villages d'autochtones (Ziglo, Zéaglo, Béoué, Doandrou, Pohan, Guéya, DiouyaDokin, Kéibly, Diboké, Oulaïtaibly, Tinhou, Doké, etc.,) ont été entièrement détruits.

4- Inadaptation des mécanismes de régulation sociale

De l'avis des enquêtés, les mécanismes (administratif, traditionnel et humanitaire) de gestion des conflits fonciers se sont révélés inadaptés au contexte de renégociation des rentes agraires.

4- 1- Mécanisme administratif

Le mécanisme administratif a été conduit par le Préfet militaire et les Sous-préfets de

Blolequin, Doké et Zéaglo. Leurs efforts, pour faire respecter l'accord de Blolequin, n'ont pas pu ramener la paix de manière durable. La confusion s'est plutôt installée. Des migrants ont refusé les conventions de partage des revenus et de location des terres. Des autochtones ont, eux-aussi, inversé les parts : *« 1/3 pour les migrants et non le contraire »*. Les appropriations de plantations ont toujours continué, les règles de partage inversées, les récoltes confisquées. Bref, les clauses de l'atelier n'ont pas été suivies à la lettre.

4-2- Difficile recours aux mécanismes traditionnels

Les mécanismes traditionnels se montrent impuissants face à la réalité conflictuelle. Les critiques mentionnent leur impossible impartialité, leur pluralité et la crise de l'autorité. Le Sous-préfet de Zéaglo fait la remarque : *« il y a beaucoup de gens qui gèrent les conflits, mais ça ne donne rien comme résultat »*. Aussi, un détour historique montre-t-il qu'une réorganisation de la société Guéré a été opérée par le colonisateur français. L'administration coloniale a contraint les entités isolées à des regroupements (villages ou cantons) placés sous l'autorité d'un chef désigné par élection. Un modèle politique imposé de force et dont les imaginaires anciens ont eu du mal à s'en accommoder. Chemin faisant, le pouvoir traditionnel est devenu un enjeu souvent disputé âprement à telle enseigne que les chefferies se font puis se

défont. Il en résulte là, confusion et perte de repères, symptomatiques d'une crise de l'autorité traditionnelle.

4-3- Mécanismes humanitaires

Les humanitaires (Agences du système des Nations Unies et ONG), soucieux des conditions de vie des sinistrés, disent eux-mêmes qu'« *ils sont sur le terrain pour accompagner les autorités administratives dans la gestion des tensions foncières* ». Ils ont initié des projets de paix (création des comités de paix), de restauration de la cohésion sociale et de relèvement économique dans les différents villages. Ces projets, dont certains bénéficiaires ne jouaient pas franc jeu du fait de leur implication dans les occupations de plantations, n'ont pas apaisé les tensions foncières.

5- Recomposition des mécanismes de régulation sociale

Les mécanismes de régulation sociale sus-présentés sont submergés ou dépassés face à l'ampleur des conflits fonciers. Le mécanisme judiciaire, que nous n'avons pas évoqué dans ce travail, est encore moins accessible, lent, onéreux, et surtout craint par les communautés rurales. Quel mécanisme faut-il alors avoir pour assurer une meilleure régulation sociale ?

Les tribunaux coutumiers actuels doivent être recomposés en tenant compte des réalités socio-anthropologique et démographique liées au phénomène migratoire. Il n'y a plus aucune raison que les autochtones composent à eux-seuls le tribunal coutumier non sans compter avec la forte présence voire influence des migrants, qui, très souvent, l'emportent dans le jeu des rapports de force. La nouvelle composition inclusive regroupera alors les leaders communautaires influents, les chefs religieux, les chefs de terres, les représentants des cadres ou des mutuels de développement, les jeunes et femmes (issus de toutes les communautés) et un représentant direct du Sous-préfet.

IV- DISCUSSION ET CONCLUSION

L'objectif de l'étude est d'analyser la logique de renégociation des rentes agraires conduisant aux conflits fonciers en vue de proposer des solutions. Au regard des résultats de l'étude, cet objet a été atteint. Quant à l'hypothèse stipulant que le partage des rentes et la contractualisation des terres déjà cédées sont source de conflits fonciers, elle a été confirmée.

Ces résultats sont confirmés par ceux des auteurs tels que IBO (2006), SCHWARTZ(1979) et CHAUVÉAU (2006) qui plonge la conflictualité foncière dans une dynamique de retrait ou d'arrachage des terres. Au-delà de ces auteurs, les données de terrain montrent aussi que l'inadaptation des mécanismes de régulation sociale maintient les conflits fonciers en l'état. Devant les conflits, les mécanismes (administratif, traditionnel et humanitaire) en place se sont révélés inopérants. C'est pourquoi nous avons appelé à leur recomposition inclusive tenant compte des dynamiques socio-anthropologique et démographique.

Notre posture est que la logique de renégociation des rentes agraires est fonction du jeu des rapports de force des protagonistes. C'est un jeu de positionnement et de repositionnement d'acteurs, et dont dépend la perpétuation des conflits fonciers. Le

département de Bolequin est donc mal parti pour connaître sitôt une fin des conflits fonciers qui font désormais partie de la réalité quotidienne des paysans. Les campagnes sont devenues maintenant un champ de bataille, d'affrontements meurtriers, un champ criminogène. Le pire reste à venir avec le retour probable des autochtones de l'exil, mais surtout, si la loi relative au foncier rural de 1998 venait à être appliquée dans ces conditions.

Il est peut-être envisageable d'atténuer ces conflits fonciers en ayant une approche inclusive et méthodique (de leur gestion), mais aussi, de patiente. La solution durable à notre avis, se trouverait aussi dans une démarche éclairée (la recherche scientifique) qui permettra de clarifier les modes d'accès aux terres et leurs significations socio-anthropologiques suivant les périodes de migrations agricoles. Les problèmes de fond portant sur la clarification des droits exercés sur les terres litigieuses ont besoin de temps ou de la patience pour être traités dans la vérité (éclairage scientifique).

Du point de vue méthodologique, le travail a montré des limites. Les techniques de recueil des données n'ont pas pu nous permettre d'observer autant de conflits qui couvrent la zone. Les données statistiques en notre possession ne proviennent que de deux sources : la direction départementale de l'agriculture et la brigade de la gendarmerie de Bolequin. Pour une meilleure compréhension du phénomène, il faut une approche plus large (dans toute la zone Ouest) des conflits liés à la renégociation des rentes agraires.

BIBLIOGRAPHIE

- BABO, A. (2010). Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire, *ALTERNATIVES SUD*, Vol. 17, p 95.
- BALAC, R. (1998). « *Gens de terres, gens de réseaux : mécanismes de production et lien social. Pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire* », thèse de doctorat en démographie économique, Paris, IEP de Paris.
- BEAUCHEMIN, C. (2005). Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : chronique d'une guerre annoncée ? *Critique internationale*, 3 (no 28), pp 19 – 42.
- BEN, I. (2014). « Le miracle ivoirien » des années 1970, *L'intelligent d'Abidjan*, N° 3040, p.6.
- BROU, K., CHARBIT, Y. (1994). « La politique migratoire de la Côte d'Ivoire », *Revue européenne des migrations internationales*, 10 (3), p. 33-58.
- CHAUVEAU, J-P. (2006). *La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers, Une économie politique de la question des transferts de droits entre autochtones et « étrangers » en Côte d'Ivoire forestière*, Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier.
- CHAUVEAU, J-P. (2000). Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État, *Politique Africaine*, n°78, spécial Côte d'Ivoire, pp 94 - 125.
- DECRAENE, P. (1971). Côte-d'Ivoire : l'agriculture, pilier du développement économique, *Le Monde diplomatique*, n° 2, pp 17-18.
- DE PLANHOL, X. (1947). Le cacao en Côte d'Ivoire : étude de géographie régionale. In: *L'information géographique*, volume 11, n°2, pp. 50-57. DOI : 10.3406/ingeo.1947.5249, www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1947_num_11_2_5249, consulté le 18 juillet 2017.

DOZON, J.-P., CHAUVEAU J.-P. (1985). « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, 21 (1), p. 63-80).

IBO, J. (2006). *Retraits de terres par les « jeunes » autochtones sur les anciens fronts pionniers de Côte d'Ivoire : expression d'une crise de transition intergénérationnelle*, Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier.

IBO, J. (1995). Genèse de l'économie de plantation ivoirienne. Le cas de Yao Apéla. In: *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n°138-139, pp. 541-562. DOI : 10.3406/cea.1995.1459,

www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1995_num_35_138_1459, consulté le 14 janvier 2017.

KOUAME, J. (2013). *Conflits fonciers dans le contexte de retour des déplacés de guerre dans le département de Bolequin*, thèse unique de Doctorat non publiée : Criminologie. Université Félix Houphouët Boigny Abidjan.

LESOURD, M. (1985). L'exode rural des baoulé et l'urbanisation de la Côte-d'Ivoire. In: *Espace, populations, sociétés*, 1985-1. Migrations et urbanisation - Migrations and cities. Volume 3 N° 1 pp. 62-69. DOI : 10.3406/espos.1985.1004, www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_1985_num_3_1_1004

SISSOKO, A. (2005). *La traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao en Côte d'Ivoire. La situation dans les départements Abengourou, Oumé et Soubré*. Étude réalisée pour le projet LTTE (Lutte contre la Traite et les pires formes de Travail des Enfants), Abidjan, GTZ, pp. 41- 42.

SCHWARTZ, A. (1979). Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le Sud-ouest ivoirien : l'exemple du canton Bakwé de la Sous-préfecture de Soubré, Ch. ORSTOM, série Sc Hum (FRA), Vol 16, n° 1-2, pp 83-101.

SCHWARTZ, A. (1973). *Peuplement autochtone et immigration dans le Sud-Ouest ivoirien*. Abidjan : ORSTOM.

ETUDE DES FACTEURS DE RISQUE DE LA DESCOLARISATION DES FILLES MERES

STUDY OF THE RISK FACTORS OF DESCOLARIZATION OF MERRY GIRLS

OPADOU Koudou
opakoudou@yahoo.fr

KAZON Diescieu Aubin Sylvère
diecieu_75@yahoo.fr

ZRIMBA Edith Blah Catherine
edithzrimba@gmail.com

RESUME : Cette étude vise à connaître les facteurs de risque de la déscolarisation des filles mères dans la commune de San-Pedro. Il s'agit plus précisément de mettre en relief la combinaison des facteurs environnementaux et individuels en lien avec la déscolarisation des filles-mères à San-Pedro. Les théories du lien social de HIRSHI, actionniste et déterministe ont contribué à la compréhension de l'objet d'étude. Une enquête auprès de la population de San-Pedro, comprenant à la fois les filles mères déscolarisées et autres acteurs impliqués dans ce phénomène a été menée. La méthodologie de notre travail a été axée autour des éléments que sont : le terrain, la population d'étude, l'échantillon, les instruments de la recherche et les procédures d'analyse des données. En termes de résultats, les facteurs suivants expliquent la déscolarisation des filles mères : le manque de moyens financiers et de soutien de la famille, l'absence d'encadrement par les structures habiletés (école, famille), la faible estime de soi de la fille elle-même.

Mots clés : déscolarisation, fille mère, marginalisation

SUMMARY: This study aims to know the phenomenon of dropout of girl mothers in the community of San Pedro. This is specifically to highlight the combination of environmental and individual factors related to the dropout of girl mothers in San Pedro. The theories of social HIRSHI Link, actionistic and deterministic contributed to the understanding of the object of study. A survey of the population of San Pedro, including both the unschooled mothers girls and others involved in this phenomenon was conducted. The methodology of our work has focused on the elements that are: terrain, study population, the sample, the research instruments and data analysis procedures. In terms of results, the following factors explain the dropout of girl mothers: lack of financial means and family support, lack of managerial skills by structures (school, family), low self-esteem of the girl herself.

Keywords: schooling, mother daughter, marginalization

I- INTRODUCTION

La question de la déscolarisation de la fille a fait l'objet de plusieurs réflexions.

La charte de l'ONU sur les DROITS DE L'HOMME en son alinéa 6 stipule que : Toute Personne a droit à l'éducation. Il ne peut y avoir de société juste et équitable, sans égalité entre les sexes, à commencer par L'éducation. Selon l'UNESCO (1993), l'éducation accélère les transformations politiques, économiques et sociales, et donne aux filles les outils, pour façonner le monde selon leurs aspirations. L'éducation a un impact positif sur la santé maternelle et infantile, les taux de fécondité, et la réduction de la pauvreté. C'est un multiplicateur de vie. BELLANY (KOUASSI, 2013), affirmait « pour bâtir un avenir pour tous, nous devons nous assurer non seulement que la fillette se voit reconnaître le droit à une éducation, mais disposer également de moyens pour y accéder et de réaliser ses rêves ». Une fille instruite sera plus armée pour devenir une mère plus compétente, capable de planifier sa famille

Aussi, pour OWONO (1986), l'éducation doit être la voie de la mobilité sociale et professionnelle. Selon ceux-ci, le rôle potentiel de la femme participant elle-même au développement social, économique, politique et culturel ne peut être assuré que par l'éducation. Certains écrits ont été faits sur la recherche des causes de l'abandon scolaire, de la déscolarisation. Le Groupe Interdisciplinaire de Recherche de l'Université de Montréal (KOUASSI, 2013) a montré que l'abandon scolaire est lié à plusieurs facteurs qui dans leur ensemble convergent vers un problème affectif humain et social. Cette recherche a recensé un certain nombre de facteurs liés à l'élève (démographique, scolaire, personnel), d'autres liés à la famille et d'autre encore à l'école. Dans un texte sur le « décrochage scolaire », HARD (1994) affirmera que le manque d'estime de soi chez l'élève influence grandement sa décision d'abandonner les études. Ainsi selon PUGIN(2008), les difficultés rencontrées par le futur sortant sans qualification n'ont pas été suffisamment repérées comme facteurs de risque et n'ont pas donné lieu à un suivi ou à un suivi approprié. Autrement, les aides n'ont pas eu lieu ou n'ont pas eu lieu au bon moment. Pour BOUCHAR, DESLANDES et ST-AMANT (1998), le modèle familial a une place de choix dans la réussite, l'échec ou l'abandon scolaire des enfants. En effet, selon ces auteurs, dans les familles réunissant des parents démocrates et des enfants autonomes, ces derniers ont toutes les chances de réussir à l'école. Les parents démocratiques ont de meilleures relations avec leurs enfants parce qu'ils les encouragent. Selon GEAY (2003), « l'école en s'appropriant les logiques de pensée et d'action du secteur de l'insertion tend ainsi de plus en plus à classer les jeunes selon les critères de l'employabilité, constituant ainsi les « surnuméraires précoces » en catégories à risques. Les actions mises en œuvre pour traiter « la déscolarisation » nous semblent donc révéler une configuration de l'espace de prise en charge du « danger social ».

S'intéressant au décrochage scolaire des filles, la FAE (2012) décrit le décrochage scolaire comme étant une problématique multidimensionnelle ; il est le résultat d'une interaction complexe de facteurs individuels, familiaux, organisationnels et socioculturels. L'origine sociale demeure le premier facteur agissant sur la réussite ou l'échec scolaire et ce, tant pour les garçons que les filles. L'encadrement familial, l'environnement et l'engagement scolaires sont aussi des facteurs étudiés pour expliquer le décrochage. Enfin, les troubles de type externalisé (problèmes de comportements, toxicomanie, etc.) et internalisé (angoisse, dépression, etc.) ainsi que l'influence des pairs et les aspirations professionnelles des jeunes sont également

des facteurs de risque qui participent à la construction de la problématique.

Le phénomène de filles mères prend de plus en plus de l'ampleur dans nos sociétés s'inscrivant ainsi au nombre des problèmes qui affectent les familles dans plusieurs pays en voie du tiers monde, tels que la Côte d'Ivoire.

FILAKEMBO (2006), montre que ce phénomène engendre les conflits familiaux parce qu'il enfreint à l'idéal africain de la virginité et du mariage pour la jeune fille, introduit des nouveaux rapports sociaux dans la famille et occasionne une charge supplémentaire pour ces familles elles-mêmes démunies. Parmi les déterminants (conditions, facteurs et agents) de ces conflits nous pouvons noter la pauvreté de familles, l'environnement social dans lequel évoluent la famille et les filles-mères elles-mêmes et leurs enfants en tant qu'agents des conflits familiaux. Selon LEFEBVRE (2007), Traditionnellement, la fille mère n'existe pas, on passe de fille à femme, c'est à dire de fille célibataire, sans enfant, vivant dans la cour de son père, à femme mariée dans la cour de son mari, et qui peut ensuite avoir des enfants. La fille mère n'est ni l'une ni l'autre. Inclassable, elle dérange. Elle représente un désordre qui nécessite une remise en ordre par certains rites traditionnels.

En conclusion, il est vrai que dans leur diversité, ces écrits tendent vers un objectif commun : celui de mieux connaître et comprendre certains aspects de la scolarisation des filles et des facteurs explicatifs de la déscolarisation. Cependant, ceux-ci admettent des limites en ce sens qu'ils ne développent pas les dimensions de la déscolarisation des filles et en particulier de filles mères.

Cette étude s'inscrit dans trois théories: le travail de Travis HIRSCHI (1969) sur les causes de la délinquance a été sans doute l'un des plus influents dans la littérature criminologique. Selon lui, tout modèle explicatif de la délinquance doit prendre en considération les facteurs liés au contrôle social. Parmi ces facteurs, il faut compter en premier les liens sociaux. « Les actes délictueux ont lieu lorsque le lien qui lie l'individu à la société est faible ou brisé ». Telle est exprimée lapidairement l'idée éminemment durkheimienne que HIRSCHI va développer. Quelles sont les dimensions du lien social ? Quelles sont celles qui influent le plus sur la délinquance ? HIRSCHI fait observer que les individus ne conforment pas spontanément leurs comportements aux normes sociales. Une socialisation est nécessaire à cet effet. Les quatre dimensions de cette socialisation réussie sont : l'attachement ou l'ensemble des relations affectives qui lient l'individu à autrui et aux institutions comme les parents, les amis, l'école, les enseignants ; l'engagement c'est-à-dire l'acceptation des valeurs de réussite et d'investissement comme par exemple le désir de poursuivre une scolarité secondaire ou supérieure, de vouloir exercer une profession de statut élevé : plus le degré d'engagement est faible plus grande la probabilité de devenir délinquant (ces aspirations sont importantes pour développer une orientation sociale normative).

Dans la compréhension de la déscolarisation des filles, l'approche de HIRSCHI s'avère nécessaire car il insiste de plus en plus sur les perturbations des liens sociaux. Leur déscolarisation s'explique par l'affaiblissement du lien qui devait unir la fille à la société (famille et école). Ainsi, l'attachement à autrui qui motive la fille à tenir compte de ses attentes, l'engagement de cette dernière dans un projet académique ou professionnel qui lui donne des raisons d'éviter les fautes qui pourraient en compromettre la réalisation. Ce sont autant de perturbations des liens sociaux qui clarifient la déscolarisation des filles mères.

La théorie Actionniste répond au besoin de mettre l'individu ou l'acteur au cœur de l'explication des phénomènes. L'on justifie cette théorie par le fait que tout comportement social naît à partir d'une idée, d'une pensée personnelle et indi-

viduelle pour des besoins et objectifs bien précis. Selon WEBER, le phénomène social est toujours la conséquence d'actions individuelles. Ainsi, un acte criminel résulte d'une décision consciente de l'individu qui le commet (FILLIEUE, 2000). Selon CUSSON (TENAERTS, 2008), pour comprendre l'action d'un individu, il faut prendre au sérieux les raisons que celui-ci invoque pour justifier son acte. CUSSON introduit la notion de rationalité chez l'acteur. Il émet par ailleurs l'hypothèse selon laquelle la délinquance doit être vue comme un choix de vie, car le délinquant adopte le raisonnement selon lequel, violer la loi lui apporte plus d'avantages que d'inconvénients. Pour lui, le mode de vie du délinquant serait fondé sur un mépris du futur et à la prédominance de l'immédiat. TENAERTS (2008) indique donc que l'acte déviant est conçu comme le résultat d'une décision prise par des individus soucieux de maximiser leur satisfaction.

Dans le cadre de notre étude, cette théorie nous permettra de montrer l'implication des filles mères quant à leur déscolarisation, mais aussi de mettre en exergue leur motivation propre.

Le déterminisme est la théorie selon laquelle, toute action humaine est entièrement due à un événement précédent, et non par l'exercice de la volonté.

Pour FERRI, le délinquant est un être dont l'activité criminelle est déterminée par toute une série de facteurs criminogènes mais qui se combinent différemment selon les délinquants. Pour lui, la réponse à cette question se trouve dans cette idée que le délit ou le crime est un phénomène complexe ayant des origines multiples (KOUDOU, 2007). Comme le dit Lacassagne, le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité ; le microbe, c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter. Cette assertion traduit le fait que l'environnement social ou le milieu de vie, est déterminant dans l'explication du passage à l'acte du délinquant.

Pour ce qui est de notre étude, plusieurs variables (dépendante et indépendante) interviendront dans notre démarche. Il s'agira pour nous, de mettre en exergue les facteurs de risques possibles de la déscolarisation des filles mères.

L'objectif de cette étude est de connaître les facteurs explicatifs de la déscolarisation des filles mères à San-Pedro. L'hypothèse est formulée de façon suivante : la combinaison des facteurs environnementaux et individuels expliquent la déscolarisation de filles mères à San-Pedro.

II- METHODOLOGIE

- Site et participants à l'enquête

Le choix s'est porté sur différentes catégories de populations en rapport direct avec notre sujet afin de mieux comprendre le phénomène de la déscolarisation des filles mères. Ainsi notre population d'enquête a été constituée de filles mères déscolarisées, de parents ou tuteurs, responsables éducatifs. Ce choix s'est avéré très utile pour diverses raisons. Les filles mères déscolarisées ont été interrogées comme étant la population expérimentale, afin de recueillir leurs impressions et avis sur la question de la déscolarisation puisqu'elles sont principales actrices de cette réalité. Les filles mères déscolarisées constituent le groupe témoin de notre enquête. Les parents et tuteurs étant les personnes qui scolarisent et s'occupent des élèves, il est bien séant de les intégrer à notre population d'enquête. Leurs témoignages pourraient nous permettre de comprendre les différentes motivations et les facteurs explicatifs du phénomène de la déscolarisation des filles mères. Nous

avons jugé bon d'approcher certains responsables éducatifs, au regard de leurs implication directe dans l'éducation. Le recours à eux nous apporterait des informations importantes et de qualité sur la question, même sur les actions en vigueur et en perspective pour lutter contre la déscolarisation des filles et en vue de réduire les disparités entre les filles et les garçons dans le système éducatif Ivoirien. L'échantillon a été constitué sur la base des statistiques des grossesses en milieu scolaire de 2010 à 2013 enregistrées par le Médico scolaire de San-Pédro. Nous avons opté pour un échantillonnage non probabiliste avec une technique par choix raisonné. Selon N'DA (2015), c'est une technique utilisée pour le choix des sujets ou des phénomènes présentant des caractéristiques typiques les distinguant des autres [...]. Il s'agit de choix raisonné ou intentionnel car la technique repose sur le jugement du chercheur qui fait le tri des cas à inclure dans l'échantillon répondant de façon satisfaisante à sa recherche. Dans ce travail c'est par choix raisonné que nous avons constitué l'échantillon de 40 filles mères déscolarisées. A cela s'ajoute les 40 autres catégories sociales. En somme, nous avons pu interroger 80 personnes dans le cadre de notre étude.

- Instruments de recueil des données

Documentation

La recherche documentaire nous a conduits à consulter la bibliothèque de l'UFR de Criminologie, des coupures de journaux, des mémoires, aussi des services de documentation de l'UNICEF et des séminaires.

Entretien

C'est un procédé d'investigation scientifique qui se base sur la communication verbale pour le recueil des informations utiles pour atteindre notre but. L'entretien nous a permis d'échanger avec les différentes populations de notre échantillon afin de recueillir leur avis sur la question de la déscolarisation des filles mères et aussi leurs propositions pour lutter contre ce phénomène.

Questionnaire d'inventaire d'estime de soi de COOPERSMITH

Le questionnaire d'inventaire d'estime de soi de COOPERSMITH (1984), est un test qui a été construit afin de mesurer les attitudes évaluatives envers soi-même, dans les domaines à savoir social, familial, professionnel et personnel. Ce test nous a été utile dans ce travail. En effet, il nous a paru judicieux de l'administrer aux filles afin de comprendre le rôle que pourrait jouer leur personnalité dans leur déscolarisation. Il nous a permis de connaître l'image que ces filles ont d'elles-mêmes, la perception qu'elles ont de la vie et leurs capacités à faire face aux défis.

- Méthodes d'analyse des données

Deux types d'analyse des données ont été exploités : l'analyse qualitative et l'analyse quantitative. L'analyse qualitative consiste en la structuration et la mise en relation logique des variables et des catégories de données pour en dégager le sens. Elle a pour but de comprendre des opinions, des attitudes et idées des enquêtés. En ce sens, elle nous a permis de comprendre les opinions et attitudes et perceptions des différents enquêtés sur l'objet d'étude. L'analyse qualitative quant à elle permet de relever la fréquence de certaines réponses et de dénombrer des ren-

seignements, proportions, pourcentages et corrélations entre les variables et les types. Elle donne ainsi une connaissance optimale de l'ampleur du phénomène tout en facilitant la compréhension de notre étude.

III- RESULTATS

1- Caractéristiques sociodémographiques

1-1- Taux de répartition des filles mères déscolarisées

TABEAU 1 : Répartition du taux d'abandon des filles mères

Années	Effectif total de grossesses	Effectifs des Filles mères sorties	Pourcentages
2010-2011	53	10	18,87%
2011-2012	45	12	26,67%
2012-2013	77	18	23,38%
Total	175	40	22,86%

Source : Enquête

Au regard de ce tableau, il ressort que : l'effectif des filles mères de l'année scolaire 2010-2011 ont arrêté leurs études est de 18%, et que 35,56% de l'effectif de l'année 2011-2012 sortent du cursus scolaire ; aussi les filles mères qui arrêtent leurs études au titre de l'année 2012-2013 représentent 24% de l'effectif. On enregistre au total 22,67% de l'effectif des filles mères enregistrées sur ces trois années qui arrentent leurs études.

1-2- Taux de sortie en fonction du niveau d'étude

TABEAU 2 : Répartition du taux de filles mères déscolarisées en fonction du niveau

Années	Effectifs	Niveau d'étude			
		1 ^{er} cycle	%	2 nd cycle	%
2010-2011	10	8	80	2	20
2011-2012	12	7	58,33	5	41,66
2012-2013	18	12	66,67	6	33,33
Total	40	27	67,5	13	32,5

Source : enquête

Nous retenons de ce tableau que le taux de filles mères déscolarisées du premier cycle (67,5%) est plus élevé que celui des filles du second cycle (32,5%).

1-3- Age des filles mères déscolarisées

TABEAU 3: Répartition de l'âge des filles mères déscolarisées

Ages	Effectifs	Pourcentages
12-15	6	15%
15-18	15	37,5%
18-20	9	22,5%
20-25	10	25%
total	40	100%

Source : enquête

L'analyse de ce tableau montre que sur 40 filles mères déscolarisées enquêtées, il n'y a que les filles de 15 à 18 ans qui sont les plus représentatives (37,5%) de notre population cible, à la suite de cette tranche vient la classe d'âge 20-25 ans (25%). Nous remarquons que la classe d'Age 12-15 ans est celle qui a l'effectif le moins élevé de notre population cible. La majorité de ces filles exerce dans l'informel du fait d'être sans compétences et sans diplômes.

1-4- Environnement socioéconomique des filles mères déscolarisées

TABLEAU 4: Répartition des activités des parents

Activités principales	Pères		mères	
	Effectifs	%	Effectifs	%
travailleurs	9	22,5	2	5
Planteurs	10	25	8	20
commerçants	7	17,5	16	40
retraites	6	15	1	2,5
Sans emploi	5	12,5	11	27,5
décédés	3	7,5	2	5
Total	40	100	40	100

Source : enquête

L'analyse de ce tableau montre que seulement environ 22.5% des pères des filles mères déscolarisées sont salariés, près de 17,5% sont commerçants, 25% exercent dans l'agriculture. Notons que 15% des pères de ces filles sont à la retraite et 12,5% ne sont au chômage. Ceux qui sont décédés représentent 7,5%. A cote de ceux-ci viennent les mères de ces filles qui sont pour la plupart commerçantes 40% et ensuite sans emploi, 27,5%. 20% d'entre elles exercent dans l'agriculture. Le

constat de ces chiffres nous conduirait à dire que le phénomène de la déscolarisation des filles mères touche plus les filles dont les parents ne perçoivent pas de salaire.

1-5- Activités socio-économiques des filles mères déscolarisées

TABEAU 5: Répartition des activités des filles mères déscolarisées

Activités	Effectifs	Pourcentages
Commerce	14	35%
Couture	8	20%
Coiffure	10	25%
Formations diverses	5	12,5%
Aucune	3	7,5%
total	40	100%

Source : en-

quête

L'analyse du tableau révèle que 35% des filles mères déscolarisées ont pour principale activité le commerce. Ce taux est élevé du fait que celles-ci sont obligées de subvenir non seulement à leur besoin mais aussi à ceux de leurs enfants. Un bon nombre parmi ces filles exercent des métiers, 25% la couture et 20% la coiffure. 12% d'entre elles ont opté pour une formation qualifiante quelconque. Il faut remarquer que 7,5% des filles mères déscolarisées ne font rien comme activité.

2- FACTEURS EXPLICATIFS

TABEAU 6: Facteurs explicatifs de la déscolarisation des filles mères selon les enquêtés.

Facteurs	Nombre d'enquêtés	pourcentage
Manques de moyens financiers	39	48,75%
Situation familiale	21	26,25%
Manque de soutien pour la garde de l'enfant	10	12,5%
Facteurs psychologiques	7	8,75%
Choix non motivé	3	3,75%
Total	80	100%

Source : enquête

Il ressort de ces résultats que le manque de moyens financiers à 48,5% est la cause principale du non-retour des filles mères à l'école. Ensuite nous avons la situation familiale avec 26,5%. 12,5% de notre population évoquent le manque de soutien pour la garde de l'enfant comme cause de la déscolarisation des filles

mères. Les facteurs psychologiques y sont mentionnés à 8,5% et le choix personnel sans motivation précise à 3,75%.

2-1- Manque de moyens financiers

A l'analyse, les contraintes économiques et financières se révèlent comme un frein au retour à l'école des filles après avoir eu un enfant. Selon une étude menée par la banque mondiale en 1996, la pauvreté et les coûts de la scolarisation des enfants constituent un véritable obstacle à leur scolarisation. En effet, selon les parents le manque de moyens financiers est la première raison de la déscolarisation des filles mères. Il faut remarquer que les parents déjà en difficulté pour scolariser leurs filles se retrouvent dans une situation délicate lorsque celles-ci reviennent avec une grossesse dont les auteurs ne sont très souvent pas à mesure de s'occuper. Cet enfant dont il faudra s'occuper devient une charge de plus. L'insuffisance des ressources financières constitue aussi un facteur de la déscolarisation des filles mères.

2-2- Situation familiale

L'indigence des familles les pousse à retirer la fille mère de l'école. La plupart des parents des filles victimes travaillant dans l'informel estiment que leurs revenus ne sont pas assez suffisants pour s'occuper de la fille dans cette situation ; ainsi la meilleure des choses pour eux c'est qu'elles arrêtent l'école pour se consacrer à l'enfant. Ainsi, les victimes de grossesses sont amenées à trouver des moyens par elles-mêmes afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Les difficultés au sein des familles poussent plusieurs parents à agir de la sorte lorsque l'une de leur fille se retrouve dans ce cas et même à les délaisser carrément.

2-3- Manque de soutien pour la garde de l'enfant

Les familles vivent le plus souvent dans la précarité due à l'indigence économique, les confrontant ainsi au problème de choix vis-à-vis de leurs filles. En effet, Ils décideront souvent de laisser leur fille et son enfant à la charge quasi-totale de l'auteur de sa grossesse ; situation généralement en défaveur de la fille puisque ce dernier incapable de subvenir à leurs besoins pour certaines raisons entre autre le chômage, l'insuffisance de ressources financières, parfois étant élève lui-même. Nous avons remarqué que la majorité des filles mères déscolarisées vivent avec leurs parents. Ces dernières sont confrontées à une situation de survie, elles et leurs enfants. Etant pour la plupart âgées de moins de vingt ans et sans qualification aucune, les filles mères se battent autant qu'elles peuvent pour s'en sortir. Parfois désorientées et ne sachant à quel saint se vouer, certaines sont obligées de se mettre en ménage avec un homme qui puisse subvenir à leurs besoins.

2-4- Facteurs psychologiques

Au titre des facteurs explicatifs de la déscolarisation des filles mères dans la commune de San Pedro nous pouvons citer les facteurs d'ordre psychologique. Le regard que portent la famille et les pairs sur une fille en grossesse peut être source de stress et amener cette dernière à se replier et se renfermer vis-à-vis des autres. En effet, lorsqu'une fille tombe enceinte lors de son parcours scolaire, les parents ont tendance à la reprendre de manière plus ou moins démesurée, avec des paroles frustrantes pour exprimer leur mécontentement. Ceci peut l'affecter dans la mesure où elle sent son image ternie par des injures continuelles et l'amener à avoir un manque d'estime pour sa propre personne. Ce manque d'estime de sa personne

conduira progressivement la fille à se rétracter et sortir petit à petit du système scolaire. Et ce aussi, pour ne pas avoir à être confronté aux regards des autres élèves des et mêmes responsables éducatifs. Les jugements de valeurs sur sa personne peuvent l'amener parfois à quitter même la ville pour ne pas subir les railleries.

- Situation liée à la motivation de la fille-mère

TABEAU 7 : Distribution selon la nature de la motivation

Nature de la motivation	Effectifs	Fréquence en %
Très motivée	9	22,5%
Peu motivée	9	22,5%
Pas du tout motivée	22	55%
Total	40	100%

Source : enquête de terrain

Il s'agit de plusieurs types de filles-mère que l'on rencontre dans la vie scolaire. Il y'a ceux qu'on appelle « très motivée » (22,5%). De même, ceux dont la motivation pour l'école n'est pas très considérable appelés « peu motivé », (22,5%). En effet, il s'agit des filles-mères qui ont bénéficié d'un milieu de vie sécurisé d'une part. Il va sans dire que la famille a un projet familial en ce qui concerne les études de leur fille. Pour faire cas de la ponctualité de leur scolarité, une enquêtée a pu dire : *chaque année, mes parents assure ma scolarité et j'y vais malgré mon enfant.* ». Il convient de retenir de ces propos que les parents sont cette source de motivation pour leur enfant, ce qui encourage la fille-mère à se concentrer sur ses études. En revanche, du nombre des filles-mères enquêtées, celles qui présentent un défaut de motivation représente 55%. Cette attitude de certaines filles-mères s'explique par le fait qu'elles accordent le privilège à autre chose au détriment des études. Aussi, leurs familles n'apportent pas toujours le soutien dont elles ont besoin, une affection complète. Alors la quête d'une affection manquée a débouché sur une déscolarisation sans retenue. Il paraît clairement que l'enfant n'accorde pas trop grande importance à l'école dans la mesure où il ignore ce pourquoi il y est. Il convient donc de retenir que les filles-mères démotivées pour la plupart, sont confrontées au quotidien à de multiples difficultés qui ne sont pas sans conséquences négatives sur leur rendement scolaire et qui conduisent très souvent à leur déscolarisation.

- Manque de confiance en soi

TABLEAU 8 : *Distribution selon le manque de confiance en soi*

Nature	Effectifs	Fréquence en %
Incapable d'affronter les épreuves	05	12,5%
Tendance à tout trouver difficile	13	32,5%
Tendance à surévaluer les autres	22	55%
Total	40	100%

Source : enquête de terrain

Au regard des dires des filles-mères, l'on a pu recueillir certains propos qui relèvent d'un manque de confiance en soi. C'est dans cette optique que le présent tableau stipule que 05 filles sur les 40 enquêtées, (12,5%), se sentent incapables d'affronter les épreuves. C'est le lieu de noter que certaines d'entre elles mettent cette responsabilité sur le compte de l'enseignant. En effet certaines filles-mères estiment qu'elles sont confrontées à des épreuves qui ne relèvent pas de leur niveau d'étude. En remettant en cause la pédagogie de l'enseignant, une enquêtée disait : « ***Quand il fait son cours, on ne comprend rien.*** » On comprend par-là que certaines filles-mères sont constamment dans une classe sans toutefois tirer un profit. Notons aussi que le vécu familial carencé a eu des conséquences néfastes sur la vie scolaire. L'on observe cela à partir de la rêverie de certains élèves qui physiquement sont présents mais dont l'esprit est ailleurs. Aussi on compte parmi ces filles, celles qui ont tendance à tout trouver difficile (32,5%). Une enquêtée affirme en ce sens : « ***Si on ne m'explique pas bien, je ne peux pas m'en sortir deh.*** ». L'on retient de ces propos que la fille-mère sous-estime sa propre valeur, ce qui crée donc un blocage au niveau de la compréhension. Il faut également noter que ce tableau fait cas des filles qui ont tendance à surévaluer les autres avec 55%. Cette forte proportion ne prête pas à confusion dans la mesure où certaines élèves filles-mères pensent que les meilleurs doivent toujours rester à la tête. C'est dans cette logique qu'une enquêtée note : « ***C'est le premier de la classe qui trouve et finit vite puis nous on vient après.*** » Ces propos mettent en évidence le fait que les meilleurs doivent demeurer en haut de l'échelle tandis que les autres restent au bas de l'échelle. Toutes ces analyses montrent que le manque de confiance est prépondérant dans l'explication de la déscolarisation des filles-mères.

- Facteurs liés à l'estime de soi de la fille-mère

TABLEAU 9 : *Distribution selon la nature de l'estime de soi*

Nature de l'estime de soi	Effectifs	Fréquence en %
Forte estime de soi	11	27.5%
Faible estime de	29	72.5%
Total	40	100%

Source : enquête de terrain

Le présent tableau stipule que 72.5% des filles-mères ont une faible estime d'elles-mêmes tandis que seulement 27.5% d'entre elles ont une forte estime. Cet état de fait s'explique à partir des dires des enquêtées. L'on pourra retenir de leur propos : « *Je n'arrivais pas à comprendre tout ce que disait le professeur.* » Au vu de ces dires, on comprend que certaines certaines filles sont présentes, mais leur présence est sans intérêt. Une enquêtée nous disait : « *J'avais peur de demander.* » Nous pouvons donc déceler à partir de là un manque de confiance en leur capacité propre. En effet, bien qu'étant confrontées à des difficultés de compréhension, ces filles préféraient s'abstenir de toute requête. Tout en sachant que l'apprentissage est fait au contact d'un enseignant, certaines filles se sentent incapables de faire un « feedback » c'est-à-dire faire « un rendu ». Le sentiment de repli qui anime les filles-mères les confronte à un problème d'expression. Ainsi, elles ne parviennent pas à extérioriser leur pensée au travers d'une communication pour bénéficier d'une aide. Les difficultés de compréhension étant reliées à un manque de concentration, ainsi les filles, particulièrement celles issues de familles carencées vont s'auto-déprécier. En outre, un tel jugement ou appréciation de soi, donne lieu à des difficultés de divers ordres dans le processus d'un apprentissage. Alors, il devient claire qu'elles ont un doute en leurs valeurs ou en leurs compétences. L'estime de soi étant déterminante dans la réalisation d'un souhait, si elle est faible parce que la fille a un quotient émotif faible alors il lui sera impossible de s'ouvrir aux autres. Avec un taux largement supérieur à la moitié, les filles-mères s'estiment négativement. C'est ainsi que place est faite aux difficultés scolaires dans leur ensemble, qui entravent la réussite de la fille. Il convient donc de noter que, la faible estime de soi est l'un des facteurs essentiels de la déscolarisation des filles-mère.

Retenons que le test d'inventaire d'estime de soi de COOPERSMITH nous a permis de savoir que plus la fille a une faible estime d'elle-même plus, elle n'arrive pas à affronter les défis quotidiens.

2-5- Choix non motivé

Pour certaines d'entre ces filles, elles n'ont vraiment pas de raison particulière. Pour elles, quitter l'école s'est fait sans qu'il y n'ait forcément une contrainte et ce même pas le fait d'avoir fait un enfant.

- Facteurs socioculturels

Outre les différents facteurs susmentionnés, nous pouvons citer les facteurs socioculturels comme étant un élément important dans l'explication de la déscolarisation de la fille mère. Dans les sociétés Africaines généralement, la fille est perçue comme celle qui doit tenir un foyer et faire des enfants lorsqu'elle grandira ; de ce fait l'éducation, la scolarisation n'est pas un privilège qu'on lui accorde si facile-

ment. Cependant, depuis son indépendance l'Etat Ivoirien lutte dans ce sens afin de donner à la femme une place de choix dans notre société. En effet, scolariser une fille, c'est lui donner la chance de se réaliser au détriment des préjugés que l'on a toujours reçu. Dans une telle société ou la fille est vue ainsi, réussir ses études devient un défi qu'elle doit relever coûte que coûte, une épreuve qu'elle doit passer avec brio, au risque de se voir reléguer au dernier plan.

IV- DISCUSSION ET CONCLUSION

Cette étude s'est fixée pour objectif principal de connaître le phénomène de la déscolarisation des filles mères dans la commune de San Pedro. De cet objectif général découlent des objectifs spécifiques que sont :

- montrer le lien entre la situation familiale des filles-mères et leur déscolarisation à San-Pedro, -expliquer les pratiques scolaires en relation avec la déscolarisation des filles-mères à San-Pedro,
- montrer le lien entre la personnalité de la fille-mère et sa déscolarisation,
- déterminer les facteurs sous-jacents pouvant rendre compte de la déscolarisation des filles mères à San-Pedro.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons mis en rapport les items qui caractérisent les facteurs environnementaux et individuels à travers des hypothèses :

Les facteurs environnementaux :

- La situation familiale (la taille et la structure du ménage)
- Les pratiques scolaires (les structures d'encadrement)

Les facteurs liés à l'individu

- Le manque de confiance
- Le manque d'envie personnelle

Les théories du lien social de HIRSHI, actionniste et déterministe nous ont été utiles dans l'explication de la déscolarisation des filles mères. Après les différentes enquêtes sur le terrain, nous pouvons affirmer qu'il existe un lien entre les facteurs environnementaux et facteurs liés à l'individu. Pour ce qui est du cadre théorique, notons que les théories du lien social de HIRSHI, actionniste et déterministe ont contribué à la compréhension de l'objet d'étude de la déscolarisation des filles mères.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE. (1996). *L'influence des facteurs de l'offre sur l'éducation des filles en Guinée*. Au-delà de la pauvreté : Problème et stratégies. Rapport sectoriel n 14488-Gui.
- BEAUDELLOT, C., ESTABLET, R. (1992). *Allez les filles*. Paris : Seuil.
- BEITONE, A. (2012). *Sciences sociales*. Paris: Dalloz-Sirey, coll. « Aide-mémoire ».
- DESLANDES, R, BOUCHARD, P, ST-AMANT, J-C. (1998). « *Gender, parental influence and school* ». *Canadian journal of education*. (23) 4.
- FILAKEMBO, C. (2006), *Filles-mères et conflits familiaux dans les ménages de Kinshasa*. Université de Kinshasa - Diplôme de licence en sociologie.
- R.D.CONGO

- HIRSCHI, T. (1969). *Causes of delinquency*. Berkeley, CA: University of California press.
- INITIATIVE DES NATION UNIES POUR L'EDUCATION DES FILLES. (2010). *Plan stratégie de l'éducation de la fille en COTE D'IVOIRE* : 2ème édition.
- KALIFA, D. (1999). *Usage du faux. Faits divers et romans criminels au XIX ème siècle, annales. Histoires, sciences sociales*, (54) 6, pp 1345-1362.
- KONE, B. (2009). *Communication pour le développement de la scolarisation des filles dans le nord de la COTE D'IVOIRE* : Thèse unique à l'UFR Information Communication. Université F.H.B Abidjan, COTE D'IVOIRE.
- KOUASSI, E. (2013). *La non scolarisation des filles en milieu rural : cas du District de Yamoussoukro* : mémoire master 1 Criminologie. Université F.H.B Abidjan, COTE D'IVOIRE.
- KOUDOU, O. (2007). *Histoire de la criminologie : les grands courants théoriques d'hier à aujourd'hui*. Abidjan : PUA
- LEFEBVRE, A. (2007). « *Ni filles, ni femmes : ces inclassables filles mères* », Mémoire de diplôme d'études spécialisées en anthropologie, Louvain-La-Neuve, UCL - Laboratoire Citoyennetés.
- MENET (2013), *Archives du Médico scolaire de San-Pedro de 2010 à 2013*.
- N'DA, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel et son article*. Paris : L'harmattan.
- NKIAMA, E. (2008). *Prise en charge des filles mères abandonnées et les difficultés de leur réinsertion sociale*. Kinshasa : Université de Kinshasa/UNIKIN.
- OWONO, M. (1986). *Stratification camerounaise et élite scolaire*. Yaoundé : éditions de l'imprimerie nationale.
- PUGIN, V. (2008). *Les sorties scolaires sans qualification*. Lyon : millénaire.
- SERI, D, BIHI, E, KONE, R. (1997) *Etude des déterminants familiaux de la scolarisation des filles et des enfants dans la Zone sous scolarisée en COTE D'IVOIRE* : RAPPORT FINAL /4.
- TENAERTS, M-N. (2008). *Approche sociologique de la déviance*. UFAPEC (Union Francophone des Associations des Parents de l'Enseignement Catholique). Avec le soutien de la fédération Wallonie- Bruxelles.
- UNESCO. (1990). « *L'éducation pour tous* » EPT, Thaïlande rapport de la conférence mondiale. Jomtein : UNESCO
- UNESCO. (1992-1993). *Alphabétisation et éducation des filles* : Troisième plan de moyen terme.

EVALUATION DE LA CAPACITE ENTREPRENEURIALE DES STAGIAIRES FINISSANTS DES LYCEES PROFESSIONNELS DE LA VILLE D'ABIDJAN.

EVALUATION OF THE ENTREPRENEURIAL CAPACITY OF THE INTERNAL TRAINEES OF THE PROFESSIONAL SCHOOLS OF THE CITY OF ABIDJAN

Hillarion BENIE

Assistant d'Université au Département des Sciences de l'éducation,
Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
(IPNETP), Côte d'Ivoire

RESUME : L'enseignement de l'entrepreneuriat a été introduit dans le programme des établissements de formation professionnelle en 2002, dans un contexte marqué par la persistance du chômage des diplômés. Plus de 15 ans après cette implantation, l'enseignement de l'entrepreneuriat n'a pas connu d'évaluation en dépit du chômage et de la quasi inexistence d'initiatives privées chez ceux-ci. La présente étude se propose donc d'évaluer la capacité entrepreneuriale développée par les stagiaires inscrits dans les lycées professionnels de la ville d'Abidjan. L'instrument utilisé est inspiré du référentiel de compétences entrepreneuriales proposé par Laviolette et Loue (2006). Les données de l'enquête ont été modélisées à l'aide du modèle polytomique de Rasch. Les résultats indiquent le développement de fortes capacités entrepreneuriales chez les apprenants. Cependant, ces derniers ont des difficultés élevées à endosser les items spécifiques à l'entrepreneuriat. Toute chose qui pourrait expliquer la faiblesse de l'initiative privée chez les diplômés.

Mots clés : Enseignement de l'entrepreneuriat ; capacité entrepreneuriale ; formation professionnelle

ABSTRACT: The teaching of entrepreneurship was introduced in the program of vocational training institutions in 2002, in a context marked by the persistence of unemployment of graduates. More than 15 years after this implementation, entrepreneurship education has not been evaluated despite unemployment and the lack of any private initiatives among them. The present study thus proposes to evaluate the entrepreneurial capacity developed by the trainees enrolled in the professional high schools of the city of Abidjan. The instrument used is inspired by the reference of entrepreneurial skills proposed by Laviolette and Loue (2006). The survey data were modeled using the Rasch polytomous model. The results indicate the development of strong entrepreneurial abilities among learners. However, they have great difficulty in endorsing items specific to entrepreneurship. Anything that could explain the weakness of private initiative among graduates.

Key Words: Entrepreneurship Education; entrepreneurial capacity; professional training

1. INTRODUCTION

Le secteur Education/Formation est l'une des priorités de la Côte d'Ivoire depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960. Les institutions chargées de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation professionnelle avaient pour mission « *de développer l'esprit d'initiative et le goût de l'action, d'assurer une éducation, un enseignement et une formation fondés sur les objectifs nationaux de développement* » (Article 2 de la loi n° 77-584 du 18 août 1977 portant réforme de l'Enseignement). La formation professionnelle, en particulier, était « *donnée en vue de l'acquisition des connaissances et des aptitudes nécessaires à l'exercice d'un métier. Elle [devait] fournir des agents qualifiés, adaptés à la profession et immédiatement utilisables* ». (*Idem*). A cette époque, l'Etat était le principal pourvoyeur d'emplois modernes et le détenteur de l'essentiel des moyens de production. La crise économique des années 1980 et ses conséquences néfastes sur l'économie nationale vont engendrer des difficultés financières au niveau de l'Etat. Les programmes d'ajustement structurel mis en œuvre par le gouvernement ivoirien sur la période 1981 – 1990 vont contraindre les secteurs public et privé à procéder à des restructurations caractérisées par des licenciements massifs (Kouadio, 1998 ; FMI, 2009). En vue de juguler les disparités inhérentes à cette situation, les pouvoirs publics vont engager des réformes aussi bien dans le secteur de l'Education/Formation que sur le marché du travail. A travers de nombreuses initiatives en faveur de l'emploi des jeunes telles que les plans de relance de l'emploi (initié successivement en 1991, 1995 et 2000), les fonds Emploi-jeunes, la Plate-forme de Services (PFS), l'Etat va réorienter sa politique sociale de l'emploi vers la promotion de l'entrepreneuriat (Benié, 2012). Au niveau du secteur Education/Formation, la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement va expliciter les missions de l'enseignement professionnel. Il s'agit de « *donner des qualifications techniques et professionnelles permettant à l'élève d'acquérir et d'exercer un métier ; donner à des populations sans emploi, des qualifications professionnelles qui facilitent leur insertion dans la vie active ; donner à des populations sous-qualifiées, les qualifications permettant d'améliorer leur productivité* » (l'article 34 de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement). En complément à cette disposition de la loi, la dimension « *insertion professionnelle* » des diplômés a été davantage renforcée dans la politique des autorités en charge de la formation professionnelle et ce, en relation étroite avec le milieu professionnel (Walther, Savadogo et Foko, 2008). Dans cette perspective, le module de formation en entrepreneuriat a été intégré dans le programme de formation des établissements de formation professionnelle (Koné, Koffi et Ehui, 2016). La première cohorte d'enseignants de l'entrepreneuriat a été formée durant l'année académique 2002 – 2003 à l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP). Les établissements de formation professionnelle ne disposent pas actuellement d'un programme uniforme et validé en entrepreneuriat. Cependant, force est de constater que les programmes d'entrepreneuriat mis en œuvre dans ces établissements visent quasiment le même objectif général, les mêmes objectifs intermédiaires et les mêmes objectifs spécifiés (ou objectifs pédagogiques). Ces derniers s'articulent autour de cinq (5) comportements observables que sont « *se situer au regard de l'entrepreneuriat* » ; « *décrire les étapes de la constitution d'une entreprise individuelle et d'une société* » ; « *décrire les principales étapes d'élaboration d'un projet d'entreprise* » ; « *expliquer la structure d'un plan d'affaires* » et « *rédiger un projet de création d'une entreprise* ».

En dépit de ces réformes, le secteur de la formation professionnelle n'arrive pas à assurer ses missions. L'état du système éducatif indiquait que la demande non satisfaite de formation professionnelle en 2006 – 2007 était très forte (Azoh, Weyer et Carton 2011). Cette demande se composait de quatre groupes de population : 251.152 jeunes (54%) n'ayant pas achevé le niveau primaire ; 106.973 autres, composés de 55.812 (26,08%) qui abandonnent après avoir achevé le primaire et de 51.161 (32,35%) qui abandonnent en cours du secondaire général niveau 1 ; 50.840 dont 14.755 (13,79%) qui abandonnent après avoir achevé le secondaire général niveau 1 et de 36.085 (39,13%) qui abandonnent en cours de secondaire général niveau 2 ; 50.000 ex-combattants et 20.000 ex-miliciens issus de la crise survenue en 2002 (Schuh, Koné et Tano, 2010). Cette demande de formation non satisfaite est corrélée à une persistance du chômage des diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP). En effet, les résultats de l'enquête sur la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire en 2012 pilotée par l'agence d'étude et de promotion de l'emploi (AGEPE) révélaient que le chômage touchait 27,8% de titulaires de Diplômes Universitaires de Technologies (DUT), 35% de titulaires de Brevet de Technicien Supérieur (BTS), 21,3% de titulaires de diplôme d'ingénieur, 23,8% de titulaires de diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisées et 42,9% de titulaires de Master (Kouadio, 2013). D'une manière générale, le taux de chômage en Côte d'Ivoire augmentait avec le diplôme (Fonds Africain de Développement, 2013). Plusieurs années après ces constats, le Secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (2017) a mené une enquête portant sur l'insertion professionnelle des stagiaires ayant obtenu leur diplôme en 2016. Les résultats indiquent que 72,79% des diplômés sont sur le marché du travail dont 85,5% sont sans emploi, 36,98% sont occupés par un stage et 09,76% par l'entrepreneuriat. Cette situation pourrait être expliquée aussi bien par des facteurs internes aux établissements (acquis d'apprentissage, pertinence des programmes, qualité de la formation, etc.) que par des facteurs externes à ceux-ci (disponibilité des financements, opportunités d'affaires, normes sociales). L'étude ne précise pas les facteurs explicatifs de cette situation de chômage et d'absence d'entrepreneuriat chez les diplômés. Cependant, l'enquête intervient dans un contexte particulier marqué par la mise en œuvre effective de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. En effet, le Conseil des Ministres du 31 août 2016 a autorisé les mesures nouvelles du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle à savoir l'accroissement de la capacité d'accueil du dispositif de formation technique et professionnelle, le rapprochement de l'offre de formation des populations sur toute l'étendue du territoire National, l'amélioration de la gouvernance du système de l'Enseignement Technique et Professionnel, la satisfaction de la demande en formation des différentes populations cibles, la formation de ressources humaines compétentes et abondantes adaptées au marché de l'emploi. En outre, l'approche par compétence (APC) remplace désormais la pédagogie par objectif (PPO) encore en vigueur dans les établissements de formation professionnelle. En l'absence de toute évaluation de l'intégration de l'éducation à l'entrepreneuriat dans le programme des établissements de formation professionnelle, la présente étude s'interroge particulièrement sur les facteurs internes aux établissements expliquant cette faiblesse de l'entrepreneuriat chez les diplômés.

2. Cadre théorique

Il s'agira dans cette rubrique de définir les concepts clés de l'étude, de procéder à la recension des écrits et d'en faire la synthèse, enfin de dégager les objectifs de

l'étude.

Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est généralement perçu comme un processus de création qui commence dans l'esprit du futur entrepreneur (Learned, 1992 ; Bruyat, 1993). Cette première phase d'émergence de l'entrepreneuriat renvoie à l'ensemble des actions, décisions, réflexions, pensées nécessaires à l'impulsion d'une nouvelle organisation (Hernandez, 1995). Elle est qualifiée de vision entrepreneuriale car elle canalise l'action de création et le changement organisationnel nécessaire à cet effet (Bayad et Garand, 1998). Elle ne présume pas l'aboutissement de l'acte de création concrétisée par la mise en place effective de l'entreprise (Emin, 2003). Dans cette perspective, deux conceptions complémentaires peuvent aider à décrire la démarche du futur créateur. Il s'agit de la conception centrée sur la découverte d'opportunité et celle centrée sur la création d'organisation. La découverte d'opportunité consiste à l'identification, acquisition et combinaison de nouveaux produits, services, matières premières et méthodes d'organisation en vue de réaliser un surplus (Casson, 1991). L'entrepreneuriat est défini ici comme un « *processus par lequel des opportunités à créer des produits et des services futurs sont découvertes, évaluées et exploitées* » (Shane et Venkataraman, 2000, p. 18). L'entrepreneur est, dès lors, celui qui est capable d'identifier puis exploiter des opportunités d'affaires (Laviolette et Loue, 2006 ; Lévy-Tadjine, Chelly, et Paturel 2006).

La création d'organisation, la seconde conception, renvoie aux activités par lesquelles le créateur de la future organisation mobilise et combine des ressources (informationnelles, matérielles, humaines, etc.) pour traduire une opportunité d'affaire en un projet structuré (Laviolette et Loue, *op. cit.* ; Fayolle, 2004). Cette conception se structure autour de l'organisation qui marque l'aboutissement du processus entrepreneurial. En somme, la notion d'entrepreneuriat est appréhendée dans la présente étude comme un processus qui débute avec la détection d'une opportunité d'affaire et qui s'arrête dès lors que l'organisation impulsée exploite celle-ci.

Capacité entrepreneuriale

L'impulsion d'une organisation exige de l'entrepreneur une vision entrepreneuriale. Selon le modèle de Shapero et Sokol d'après Krueger (1993), l'intention entrepreneuriale dépend de la désirabilité (normes sociales et attitude vis-à-vis de l'entrepreneuriat,) et de la faisabilité (efficacité personnelle, croyance en des conditions facilitantes) de l'acte de création. Une chose est d'avoir le désir ou la volonté d'entreprendre, mais encore, une autre est de posséder les capacités et les aptitudes adéquates (Shapero et Sokol, 1982). Ces capacités à entreprendre permettent au futur entrepreneur de mettre en œuvre un projet élaboré dans le cadre d'une activité libérale. Elles se structurent à trois niveaux selon Tounès (2007). Le premier, le niveau conceptuel, concerne les connaissances et savoirs théoriques que l'on acquiert avec les enseignements magistraux et les travaux dirigés dans la filière de spécialité. Le second, le niveau instrumental, qui désigne le savoir-faire et les compétences techniques, s'acquiert avec des enseignements spécifiques en entrepreneuriat. Le troisième, le niveau expérientiel qui renvoie au savoir-être et comportements « entrepreneuriaux » se construit à partir des différentes expériences (professionnelle, stage, activité associative,...) de l'individu.

La présente étude retient donc que l'entrepreneur est celui qui est capable d'élaborer une vision entrepreneuriale (Filion, 1997), et de la concrétiser. Certains auteurs tels que Chandler et Jansen (1992), Johannisson (1991), Herron et Robinson (1993)

ont déterminé des typologies de compétences indispensables à l'entrepreneur. Toutes ces typologies mettent l'accent sur la « capacité » à développer des compétences en vue d'entreprendre. En faisant une synthèse puis un regroupement de ces capacités, Laviolette et Loue (*op. cit.*) déterminent cinq types de compétences entrepreneuriales. Le premier, qui intéresse particulièrement l'étude, décrit les compétences que doivent développer l'individu qui désire entreprendre. Il comprend trois capacités : « *Identifier des opportunités d'affaires (de l'idée à l'opportunité)* », « *Elaborer une vision entrepreneuriale (de l'opportunité au projet)* » et « *Impulser une organisation (du projet à l'entreprise)* » (Laviolette et Loue, *op. cit.*). Loue, Laviolette et Bonnafous-Boucher (2008) considèrent que ces trois capacités sont spécifiques à l'entrepreneuriat. En d'autres termes, elles constituent des capacités incontournables dans tout référentiel de compétences de l'entrepreneur. Ces derniers auteurs distinguent, dès lors, ces capacités spécifiques à l'entrepreneuriat à celles qui le sont moins. Celles-ci sont certes moins spécifiques, mais indispensables également à l'entrepreneur. Ce sont les capacités managériales, commerciales et marketing, celles en gestion financière et en gestion des ressources humaines (Loue, Laviolette et Bonnafous-Boucher, *op. cit.*).

Evaluation

L'évaluation consiste à examiner le degré d'adéquation entre un ensemble d'informations et un ensemble de critères adéquats à l'objectif fixé en vue de prendre une décision (De Ketele et Roegiers, 1991). Pour Plante et Bouchard (1998), il faut faire une distinction entre mesurer et évaluer. Selon ces derniers, mesurer consiste à attribuer une quantité à un objet (matériel ou abstrait), à partir d'une règle d'attribution déterminée comme des unités de mesure. L'évaluation consiste, quant à elle, à porter un jugement de valeur à partir de la comparaison des données obtenues par la mesure avec des critères, des normes ou des standards (Plante et Bouchard, *op. cit.*). Cette dernière définition de l'évaluation est retenue dans le cadre de ce travail. Cette définition suggère un préalable, la mesure de l'objet de l'étude à l'aide de critères adéquats. Les modèles de mesure, inspirés de la psychométrie, disposent d'instruments possédant les propriétés définies dans la définition de la mesure. Les modèles de la famille de Rasch, en particulier, sont reconnus par certains auteurs tels Van Alphen, Halfens, Hasman et Imbos (1994) comme une alternative aux limites de la théorie classique des tests. La préférence accordée aux modèles de Rasch provient de sa simplicité et de sa capacité à positionner les sujets et les items sur une même échelle (le logit) dans une logique de continuité (Laveault et Grégoire, 2014 ; Ramseier, 2008 ; Bertrand et Blais, 2004). En effet, ces modèles postulent que la probabilité de réussite à un item est une fonction logistique de la distance relative entre la difficulté à endosser cet item et la capacité (ou habileté) de l'individu (Pallant et tennant, 2007). L'unidimensionnalité et l'indépendance locale sont les hypothèses de base des modèles de Rasch. L'unidimensionnalité postule que l'ensemble des items en jeu dans l'instrument de mesure vise une seule dimension. L'indépendance locale se définit, au sein d'une sous-population, comme l'indépendance des réponses d'un sujet aux items. En somme, « *la modélisation proposée par Rasch (1960) permet des mesures individuelles pour des variables continues avec des unités égales, des erreurs de mesure pour chaque score, le tout indépendant des caractéristiques du test et supporté par des indicateurs de qualité pour les items et les répondants* (Blais, Raïche et Loye, 2007, p. 2).

Recension des écrits

Le développement à l'échelle mondiale de l'enseignement de l'entrepreneuriat a montré que l'entrepreneuriat peut être appris et, par conséquent, enseigné et que pas seulement les entrepreneurs-nés peuvent réussir (Ronstadt, 1985 ; PFS, 2008). Alors, quels sont les objectifs pédagogiques de cet enseignement dans les écoles ? Quels sont les approches et modèles pédagogiques utilisées pour l'enseignement-apprentissage ? Quels sont les effets de cet enseignement sur les bénéficiaires en termes d'acquis de l'apprentissage ?

L'enseignement de l'entrepreneuriat a pour objectifs de transmettre la capacité à reconnaître des opportunités, réunir puis engager des ressources en présence de risques et créer des entreprises viables (Kourilsky, 1995). Pour Gottlieb et Ross (1997), cet enseignement vise le développement de capacités de créativité et d'innovation appliquées aux domaines social, gouvernemental et des affaires. Pour Kallel (2005), l'enseignement de l'entrepreneuriat vise à sensibiliser à l'alternative de carrière que représente la création d'entreprise et à inculquer un état d'esprit entrepreneurial aux apprenants. Ces objectifs relatifs à l'entrepreneuriat peuvent être regroupés en deux groupes que sont la stimulation des capacités entrepreneuriales (anticipation, élaboration de vision stratégique, créativité et concrétisation de la stratégie au quotidien) et la formation des personnes aptes à prendre en charge les différentes formes d'activités nouvelles, à appuyer les dirigeants dans la formulation et la mise en œuvre d'initiatives (Verstraete, 1998). Les modèles pédagogiques utilisés dans l'enseignement de l'entrepreneuriat sont le modèle de l'offre, le modèle de la demande et celui de la compétence (Bécharde et Grégoire, 2009). Le modèle de l'offre de formation repose sur le principe de transfert de connaissances et de savoir-faire de l'enseignant à l'enseigné. Les enseignants apparaissent ici comme « *les seuls détenteurs* » des connaissances qu'ils transmettent et les étudiants, comme des réceptacles, les reçoivent de manière plus ou moins passive. Le modèle de demande se construit à partir des besoins, motivations et attentes des apprenants en ce qui concerne leur formation. Les apprenants sont donc au départ (identification des besoins du public cible) et à l'arrivée du processus de formation. Ils sont également actifs au cours de leur formation (apprentissage) et les enseignants sont perçus comme des « *tuteurs* » ou des « *facilitateurs* ». Le modèle de compétence est centré sur le développement des capacités des apprenants pour les rendre aptes à résoudre des problèmes complexes qui se poseront à eux en milieu professionnel (Le Boterf, 1998). Dans cette perspective, les activités d'enseignement-apprentissage sont construites en privilégiant l'interaction entre l'enseignant et les enseignés d'une part et, entre les enseignés d'autre part. Les apprenants participent donc activement à la construction de leur connaissance tandis que les enseignants leur servent de « *coaches* » ou « *d'entraîneurs* ». Guisse et Gilles (2013) ont montré, par exemple, dans le cadre de l'évaluation d'un projet dénommé « *Développement de l'esprit d'entreprise* », que les approches pédagogiques actives favorisent le développement de compétences entrepreneuriales chez les apprenants.

Les activités pédagogiques décrites dans la littérature se rapportent aux cours spécialisés en entrepreneuriat, mises en situation d'apprentissage en vue d'une expérience acquise dans le cadre d'un projet qui débouche sur un business plan (Beranger et *al.*, *op. cit.*). Les cours et lectures portant sur l'entrepreneuriat, les études de cas, les récits de vie (témoignage d'entrepreneurs ayant réussi), les simulations et jeux sur ordinateurs (Carrier, 2009), la microentreprise (Pepin, 2011a) sont également évoqués.

Les stratégies pédagogiques mises en œuvre dans l'enseignement de l'entrepreneu-

riat combinent des approches et modèles pédagogiques en vue d'atteindre des objectifs pédagogiques. Les effets ou résultats de cet enseignement sont des indicateurs de qualité indispensables pour procéder à des feed-back ou remédiations. Cette préoccupation s'inscrit dans la logique du célèbre ouvrage de Saint Onge (1996) intitulé « *moi j'enseigne, mais eux apprennent-ils ?* ». Plusieurs travaux, à l'instar de celui de Fayolle (1999), ont montré que l'enseignement de l'entrepreneuriat influence positivement le développement des capacités entrepreneuriales et l'intention d'entreprendre des apprenants. Des auteurs tels que Boissin, Chollet et Emin (2005) ou encore Pepin (2011b) ont également montré que la sensibilisation à l'entrepreneuriat modifie positivement l'attirance des apprenants pour la création d'entreprise et leur confiance en leur capacité entrepreneuriale. Des auteurs tels que Guisse et Gilles (*op. cit.*) et (Loue, Laviolette et Bonnaïfous-Boucher, *op. cit.*) postulent que l'enseignement de l'entrepreneuriat, menée à l'aide de projets de mini-entreprises ou en situation d'incubation, produit de réels acquis en termes de comportements entrepreneuriaux, compétences relationnelles, autonomie et prise d'initiative.

D'une manière générale, l'évaluation des effets de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans la littérature montre que cette formation favorise le développement effectif de la capacité entrepreneuriale des apprenants. Pour ce faire, les méthodes pédagogiques actives, notamment les micro-entreprises, sont fortement recommandées par la littérature. Ces méthodes sont mobilisées en vue d'atteindre des objectifs pédagogiques précis et mesurables. Or, les activités d'enseignement-apprentissage mobilisées dans le cadre de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les établissements de formation professionnelle sont essentiellement des cours magistraux en salle de classe. En plus, l'évaluation appliquée en entrepreneuriat dans ces établissements est généralement normative (comparer la performance d'un apprenant avec celle des autres apprenants). Lorsqu'elle est critériée (comparer la performance d'un apprenant à un critère préétabli), l'instrument de mesure ne vise pas la satisfaction de tous les critères simultanément. Les résultats scolaires des apprenants en entrepreneuriat, traduit en termes de moyennes, ne donnent donc pas une idée précise de leur capacité entrepreneuriale. Les modèles de la famille de Rasch permettent, en revanche, de réaliser la mesure de trait latent sur une échelle continue. Ils sont adaptés pour mesurer les acquis de l'apprentissage des apprenants dans le cadre de l'enseignement de l'entrepreneuriat. Au regard de la faiblesse de l'initiative privée chez les diplômés de la formation professionnelle et de l'apport des modèles de la famille de Rasch, la présente étude se propose d'évaluer la capacité entrepreneuriale des stagiaires finissants en formation professionnelle. De manière spécifique, il s'agit d'hierarchiser les items caractérisant les capacités visées par l'enseignement de l'entrepreneuriat, hierarchiser les stagiaires en fonction de la mesure de leur capacité entrepreneuriale et analyser la capacité entrepreneuriale des stagiaires au regard de la difficulté des items.

3. Méthodologie

Cette rubrique présente le site de l'étude, la population et l'échantillon, l'instrument de collecte des données et le mode de traitement de ces données.

Site de l'étude

L'étude s'est déroulée uniquement dans la ville d'Abidjan (capitale économique du pays) qui regroupe la majorité des établissements de formation professionnelle. Les deux lycées professionnels de cette ville, le lycée Professionnel Commercial de

Yopougon (LPCY) et le lycée Professionnel Hôtelier de la Riviera-Cocody (LPH), ont été retenus pour l'enquête de terrain.

Population et échantillon

La population est uniquement composée de stagiaires finissants le second cycle du secondaire, précisément, inscrits en 3^{ème} année du brevet de technicien (BT). Elle comprend 825 stagiaires au cours de l'année scolaire 2016 – 2017 dont 526 issus du lycée Professionnel Commercial de Yopougon (LPCY) et 299 du lycée Professionnel Hôtelier de la Riviera-Cocody (LPH). L'échantillon, constitué de volontaires, compte 24,90% des stagiaires du LPCY et 31,10% de ceux du LPH. Le tableau ci-dessous présente leur répartition par filière et par établissement.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon par filière et par établissement d'origine

Etablissements	Filières	Echantillon	Population	%
Lycée Professionnel Commercial de Yopougon	Secrétariat bureautique	36	161	22,36
	Comptabilité	48	181	26,52
	Comptabilité-commerce	47	184	25,54
	Total	131	526	24,90
Lycée Hôtelier de la Riviera	Cuisine professionnelle	47	184	25,54
	Techniques hôtelières	46	115	40,00
	Total	93	299	31,10
Total général		224	825	27,15

Instrument de collecte des données

L'instrument est un questionnaire élaboré dans une perspective unidimensionnelle à partir du plan de formation en entrepreneuriat des 3^{ème} année BT et du référentiel de compétences entrepreneuriales de Laviolette et Loue (*op. cit.*). Les items du questionnaire ont ensuite été soumis à trois enseignants d'entrepreneuriat pour correction puis validation.

La version finale du questionnaire est composée des items suivants :

Capacités spécifiques à l'entrepreneuriat

Item 1 : Imaginer des produits potentiels à partir des besoins insatisfaits et des besoins futurs de marchés existants ;

Item 2 : Analyser la faisabilité d'un projet ;

Item 3 : Caractériser les composantes d'un plan d'affaires ;

Capacités moins spécifiques à l'entrepreneuriat**Capacités managériales**

Item 4 : Enumérer les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs d'une entreprise ;

Item 5 : Motiver les partenaires pour s'engager dans votre projet ;

Item 6 : Communiquer de l'information en utilisant les bons supports ;

Item 7 : Prendre la parole en face de plusieurs personnes ;

Item 8 : Contrôler l'atteinte des objectifs fixés ;

Item 9 : Evaluer les résultats obtenus sous la forme d'un bilan ;

Item 10 : Mobiliser / Remobiliser ses collaborateurs ;

Item 11 : Résoudre les conflits au sein de l'équipe ;

Capacités marketing et commerciales

Item 12 : Elaborer un argumentaire de vente ;

Item 13 : Prospector en utilisant le moyen approprié ;

Capacités en gestion des ressources humaines

- Item 14 : Décrire le processus de recrutement au sein d'une entreprise ;
- Item 15 : Identifier les différents types de contrats de travail ;
- Item 16 : Identifier les composantes du bulletin de salaire ;
- Item 17 : Renseigner un bulletin de salaire ;

Capacités en gestion financière

- Item 18 : Décrire le mode de recouvrement des dettes de l'entreprise ;
- Item 19 : Identifier les différentes fonctions de la gestion.

Ces items sont évalués à l'aide d'une échelle de mesure de type Likert à 4 catégories de réponses allant de « *Pas du tout d'accord* » à « *Tout à fait d'accord* ». Le questionnaire a été administré en format papier en salle de classe.

Traitement et analyse des données

Les données ont été traitées à l'aide des logiciels SPSS et R. Le logiciel SPSS a servi au traitement statistique des données. Le logiciel R a servi à la modélisation des données à l'aide du modèle polytomique de Rasch. Ce modèle de Rasch est adapté pour l'analyse de données d'échelle de mesure de plus de deux catégories de réponse et ayant des intervalles égaux entre elles. Le protocole de modélisation des données utilisées, avec le modèle polytomique de Rasch, comporte 7 étapes successives à valider (les unes après les autres). Il se présente comme suit : (i) l'analyse en composante principale pour vérifier l'unidimensionnalité ou l'existence d'un facteur dominant ; (ii) l'analyse de la matrice de corrélation des items (les corrélations doivent être inférieure à 0,20 selon Walton, Wideman et Sullivan(2013)) ; (iii) l'analyse des catégories de réponses pour vérifier qu'elles sont alignées et que la longueur des pas entre les seuils est comprise en 1 et 5 (Ataei et Mahmud, 2015) ; (iv) l'ajustement des personnes au modèle de Rasch à l'aide de l'indice outfit puis l'infilt suivi de l'ajustement des items aussi à l'aide de ces indices dans le même ordre jusqu'à obtenir un bon ajustement compris entre -2,5 et 2,5 (Walton, Wideman et Sullivan; *op. cit.*) ; (v) le calcul des paramètres des items (difficulté de l'item) et des personnes (trait latent) ; (vi) le calcul du score vrai (V) des personnes sur une échelle allant de 0 à 100 à l'aide de la formule $V = \sum P_i(\Theta)$ avec i : item et Θ : trait latent (Bertrand et Blais, *op. cit.*).

4. RESULTATS ET ANALYSE

Cette rubrique s'articulera autour de trois axes que sont la vérification des postulats de base du modèle de Rasch, l'ajustement des données au modèle polytomique de Rasch et le calcul des paramètres des items et des personnes.

Vérification des postulats du modèle de Rasch

Analyse en composantes principales (ACP)

L'analyse en composantes principales montre que la première composante explique 20,79% de la variance de 3,95 items, le second 8,47% de 1,61 item et le troisième 6,53% de 1,423 item. Tous les items présentent également une saturation très élevée sur le premier facteur sauf les items 11, 15 et 16 pour lesquels elle paraît

faible. Ces résultats de l'analyse en composantes principales suggèrent que la solution unifactorielle semble être la mieux indiquée pour expliquer le concept de « *capacité entrepreneuriale* ».

Unidimensionnalité et indépendance locale

L'analyse en composantes principales a permis d'opter pour une solution unifactorielle. Le concept de « *capacité entrepreneuriale* » est donc considéré comme unidimensionnel. Or, l'unidimensionnalité implique l'indépendance locale. En plus, la matrice de corrélation des résidus présente des corrélations plutôt faibles (inférieur à 0,20) sauf pour 14 corrélations comprises entre 0,3 et 0,4. Par conséquent, il existe une indépendance locale entre les items caractérisant la « *capacité entrepreneuriale* ».

Analyse des catégories de réponses

La figure 1 permet de visualiser l'ordre des catégories de réponses pour chacun des items.

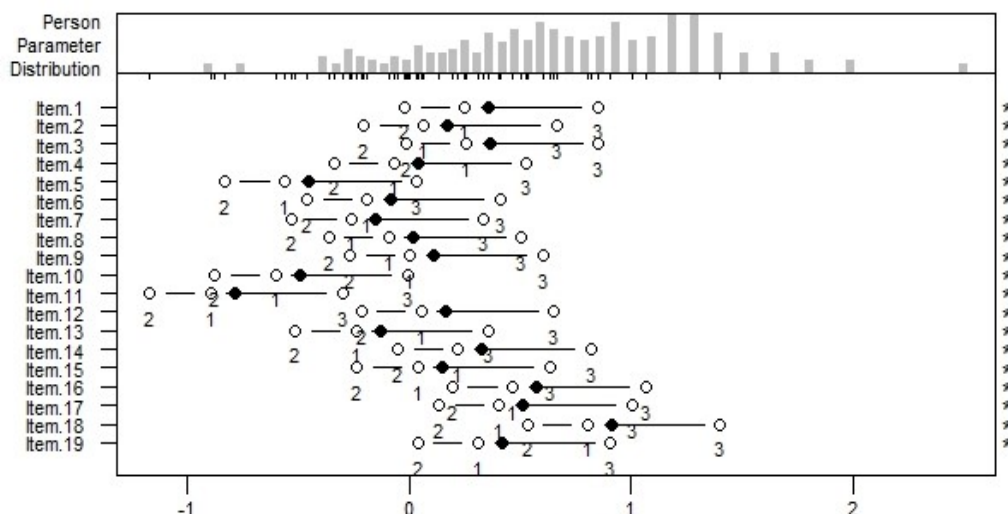


Figure 1 : Représentation graphique de l'ordre des catégories de réponse des items

La figure 1 permet d'observer que les catégories de réponses ne sont pas alignées car le pas n° 2 intervient avant le pas n° 1. Une solution possible à cette situation est le regroupement des catégories de réponses qui n'émergent pas de l'ensemble des réponses des répondants au questionnaire. Pour ce faire, la visualisation du comportement des catégories de réponses pour au moins un item s'impose. La figure 2 présente le comportement des catégories de réponse de l'item 1.

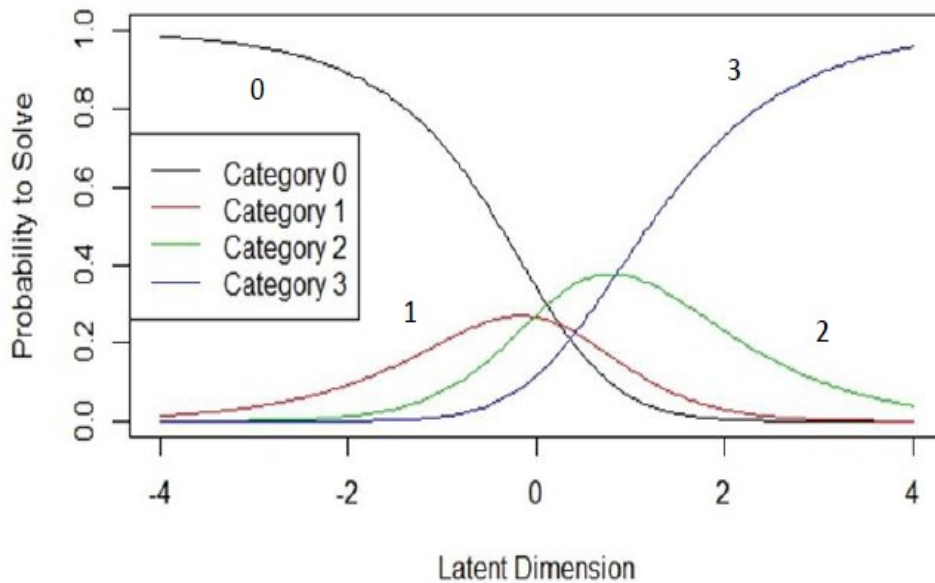


Figure 2 : Représentation graphique des catégories de réponse de l'item 1

La figure 2 montre que les catégories de réponse 1 et 2 n'émergent pas suffisamment. Les catégories 0 et 3 représentant les extrémités, la meilleure suggestion serait de regrouper les catégories 1 et 2 en une seule catégorie. La figure 3 expose une illustration de l'ordre des catégories de réponse après ce regroupement.

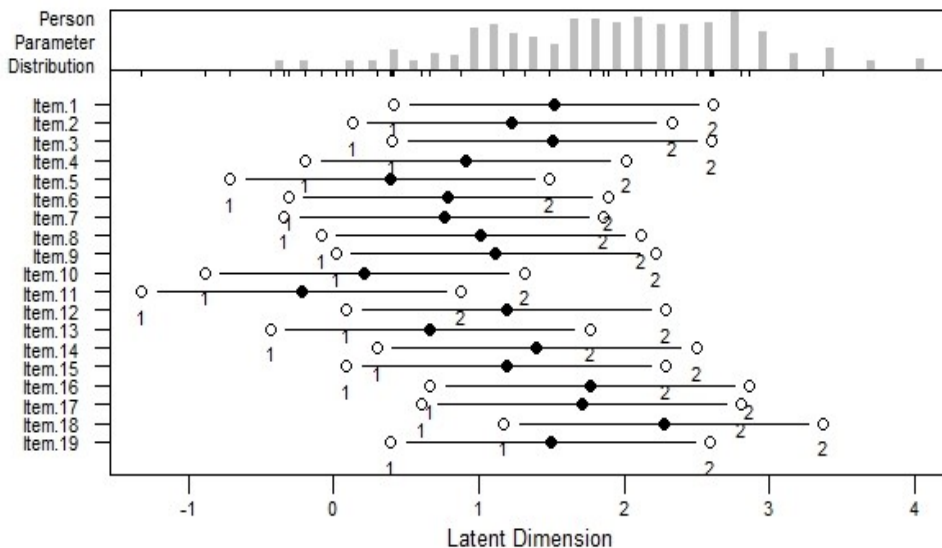


Figure 3 : Représentation graphique de l'ordre des catégories de réponse des items après le regroupement des catégories de réponse 1 et 2.

La figure 3 permet de noter que les pas sont alignés, par conséquent, les catégories de réponse de tous les items sont rangées dans l'ordre. La visualisation des catégo-

ries de réponse de l'item 1 à partir de la figure 4 en donne un aperçu.

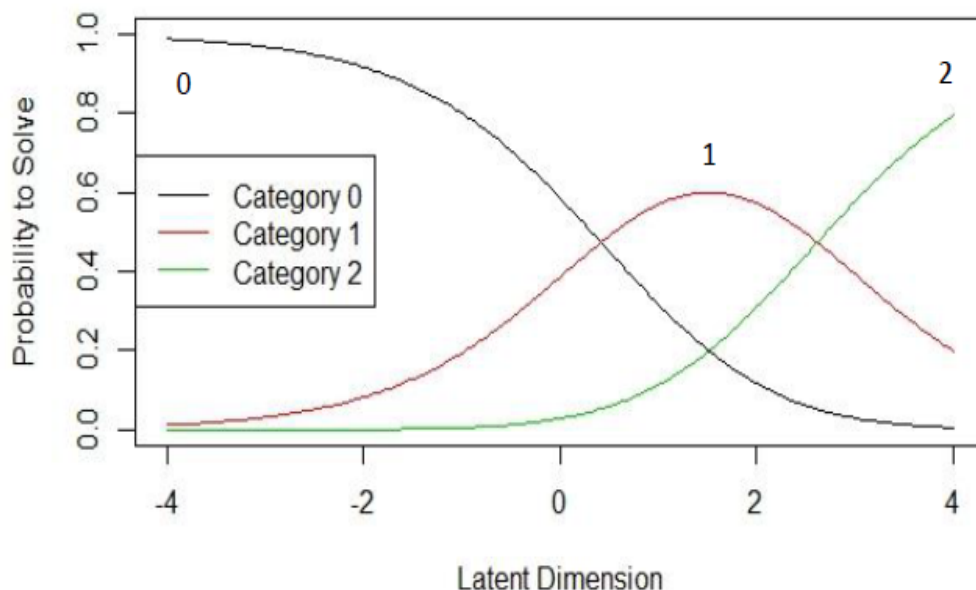


Figure 4 : Représentation graphique de l'ordre des catégories de réponse de l'item 1 après le regroupement des catégories de réponse 1 et 2.

En observant la figure 4, l'on constate que les trois nouvelles catégories de réponse sont effectivement alignées. En plus, les figures 3 et 4 montrent également que la distance entre les pas 1 et 2 est comprise entre 2 et 3.

Les résultats de la phase de vérification des postulats de base du modèle polytomique de Rasch suggèrent la poursuite de la modélisation des données. Cette phase est donc suivie de l'ajustement des données au modèle à l'aide des indices Outfit et Infit.

Ajustement des données au modèle de Rasch

Cet ajustement permet de retirer les items et les personnes pour lesquels les réponses proposées par les répondants au questionnaire comportent des biais. Le processus de cet ajustement est consigné dans le tableau 2.

Tableau 2 : Processus d'ajustement des données au modèle de Rasch

Objet	Statistique d'ajustement	Nombre d'itérations	Nombre de retrait	Total restant
Personnes	Outfit	1	24	200
	Infit	1	0	200
Items	Outfit	1	5	14
	Infit	1	0	14
Personnes	Outfit	1	2	198
	Infit	1	1	197

Le processus d'ajustement des données au modèle de Rasch a été réalisé avec succès au terme de 6 itérations. La base de données initiale ou modèle initial comportait 224 répondants et 19 items. Le tableau 2 ci-dessus indique que le modèle final obtenu après l'ajustement des données au modèle de Rasch comporte 197 répondants, soit un retrait de 27 répondants, et 14 items, soit un retrait de 5 items.

Paramètres des items et des sujets

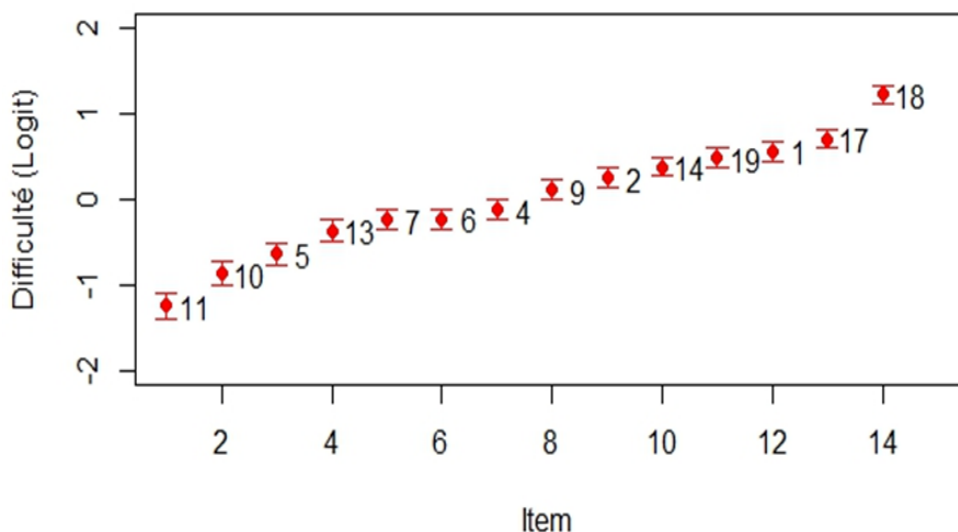
Paramètre des items

Cette rubrique renseigne sur la difficulté des répondants à endosser chacun des items du questionnaire. Le tableau 3 en donne plus de précisions.

Tableau 3 : Répartition des items en fonction de leur difficulté rangée dans l'ordre décroissant

Item	Difficulté	Erreur de mesure	Intervalle de confiance	
Item.11	-1,24	0,15	-1,535	-0,946
Item.10	-0,867	0,136	-1,134	-0,6
Item.5	-0,641	0,129	-0,894	-0,387
Item.13	-0,369	0,122	-0,609	-0,129
Item.7	-0,243	0,12	-0,478	-0,008
Item.6	-0,228	0,12	-0,462	0,007
Item.4	-0,122	0,118	-0,353	0,109
Item.9	0,108	0,114	-0,116	0,332
Item.2	0,246	0,113	0,025	0,467
Item.14	0,38	0,112	0,161	0,599
Item.19	0,485	0,111	0,267	0,703
Item.1	0,563	0,111	0,345	0,781
Item.17	0,704	0,111	0,487	0,922
Item.18	1,223	0,114	1	1,447

Les données du tableau 3 dévoilent que la difficulté à endosser les items par les répondants se situe entre -1,24 et 1,223 sur l'échelle des logits. Ces difficultés à endosser les items semblent être réparties tout au long de cet intervalle. La figure 5 en donne davantage de précision en hiérarchisant les items en fonction de leur difficulté.



Fi-

figure 5: Représentation graphique des items en fonction de leur difficulté

La figure 5 permet de constater que les items ont des difficultés croissantes mais suffisamment rapprochées pour constituer un continuum sur l'échelle des logits. Les trois items les plus faciles sont l'item 11 « Résoudre les conflits au sein de l'équipe », l'item 10 « Mobiliser / Remobiliser ses collaborateurs » et l'item 5 « Motiver les partenaires pour s'engager dans votre projet ». Les trois items les plus difficiles sont l'item 18 « Décrire le mode de recouvrement des dettes de l'entreprise », l'item 17 « Renseigner un bulletin de salaire » et l'item 1 « Imaginer des produits potentiels à partir des besoins insatisfaits et des besoins futurs de marchés existants ».

Paramètre des personnes

La courbe caractéristique du test, illustrée par la figure 6, permet de visualiser la représentation graphique du pourcentage de contenus maîtrisés en fonction de la capacité entrepreneuriale (trait latent) des répondants. En effet, les paramètres générés à l'aide du modèle polytomique de Rasch ont été transformés en score vrai sur une échelle allant de 0 à 100%.

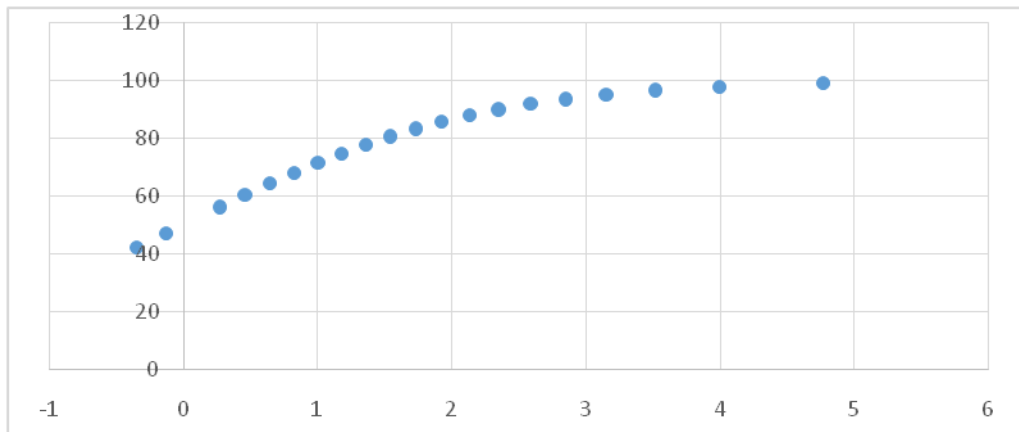


Figure 6 : *Courbe caractéristique du test de capacité entrepreneuriale*

La figure 6 permet d'affirmer que les répondants maîtrisent plus de 40% des contenus dispensés. Cette proportion de contenus maîtrisés par les répondants est étalée de manière continue sur l'intervalle allant de 40% à 100%. Un regroupement de ces pourcentages, illustré par le tableau 4, a été réalisé avec un intervalle régulier de 10%.

Tableau 4 : *Répartition des répondants en fonction de leur capacité Entrepreneuriale*

Capacité entrepreneuriale	Fréquence	%	Evaluation
≤ 50	4	2	Très faible
] 50 ; 60]	2	1	Faible
] 60 ; 70]	11	5,6	Moyenne
] 70 ; 80]	30	15,2	Acceptable
] 80 ; 90]	93	47,2	Elevée
] 90 ; 100]	57	28,9	Très élevée
Total	197	100	

Le tableau 4 montre que 2% des répondants ont maîtrisé moins de 50% des contenus, 1% des répondants ont maîtrisé entre 50% et 60% des contenus, 5,6% des répondants ont maîtrisé entre 60% et 70% des contenus, 15,20% des répondants ont maîtrisé entre 70% et 80% des contenus, 47,20% ont maîtrisé entre 80% et 90% des contenus et 28,90% des répondants ont maîtrisé entre 90% et 100%.

D'une manière générale, 91,30% des répondants ont maîtrisé plus de 70% des contenus.

Forte capacité entrepreneuriale des stagiaires et difficulté à endosser les items

spécifiques à l'entrepreneuriat

Les résultats de l'étude révèlent que l'enseignement de l'entrepreneuriat a fortement développé les capacités entrepreneuriales des stagiaires des lycées professionnels de la ville d'Abidjan. En effet, plus de 91, 30% des répondants ont maîtrisé plus de 70% des contenus dispensés. La hiérarchisation de la capacité entrepreneuriale de ces répondants a mis en évidence que le niveau le plus faible se situe au-delà de 40% de contenus maîtrisés. Ces résultats témoignent de la capacité des établissements, notamment des enseignants, à atteindre les objectifs pédagogiques visés par l'enseignement de l'entrepreneuriat. Cependant, la structure des items maîtrisés par les stagiaires interroge sur la pertinence de leur capacité entrepreneuriale. En effet, les items les plus difficiles sont des items spécifiques à l'entrepreneuriat (item 1 et item 2), les items relatifs à la gestion financière (item 18 et item 19) et les items relatifs à la gestion des ressources humaines (item 14 et item 17). Ces résultats indiquent que les capacités spécifiques à l'entrepreneuriat, en plus des capacités en gestion des ressources humaines et en gestion financière, ne sont pas suffisamment développées chez les stagiaires. La forte capacité entrepreneuriale révélée par les résultats est corrélée avec un faible développement des capacités spécifiques à l'entrepreneuriat. Toute chose qui ne peut favoriser l'émergence de l'entrepreneuriat chez les stagiaires. En plus, les items relatifs à la gestion financière sont les plus difficiles à endosser par les stagiaires. Or, les capacités en gestion financière, de même que les capacités spécifiques à l'entrepreneuriat, sont indispensables pour concrétiser une vision entrepreneuriale en un projet structuré et pour rechercher les financements requis pour la phase d'exécution dudit projet. Aussi, l'insertion par l'entrepreneuriat chez les diplômés de la formation professionnelle s'avère-elle hypothétique dans ces conditions.

Bonnes qualités métriques de l'instrument de collecte des données

La modélisation des données à l'aide du modèle polytomique de Rasch a conduit au retrait de 27 répondants et 5 items. Ces retraits peuvent être expliqués par 3 groupes de facteurs que sont l'incohérence des réponses des répondants (distraction, tricherie, réponses hasardeuses, etc.), l'existence de corrélations entre certains items (ou encore items imprécis débouchant sur des réponses inappropriées, etc.) et la procédure inadaptée d'administration de l'instrument (le surcharge des items, la faible lisibilité de l'instrument, etc.). Les retraits survenus lors de la modélisation des données sont en nombre réduit aussi bien au niveau des répondants que des items. En plus, les paramètres des items (difficulté) obtenus à partir du modèle final sont alignés dans un continuum sur l'échelle des logits. Ils ne permettent pas de constituer des sous-groupes d'items ayant des difficultés similaires et ne donnent non plus la possibilité d'insérer d'autres items, sauf aux extrémités de ce continuum. Ces constats permettent de postuler que l'instrument de collecte des données possède de bonnes qualités métriques.

DISCUSSION

Les résultats de l'étude permettent de conclure que les stagiaires des lycées professionnels de la ville d'Abidjan ont développé de fortes capacités entrepreneuriales. Ces résultats convergent avec ceux des auteurs tels que Fayolle (1999), Boissin,

Chollet et Emin (2005), Pepin (2011b). Ces auteurs ont fait le constat que l'enseignement de l'entrepreneuriat influençait positivement le développement des capacités entrepreneuriales des apprenants et la confiance en leur capacité entrepreneuriale. Cependant, ces capacités développées par les apprenants, dans le cadre de la présente étude, sont fondées sur des items moins spécifiques à l'entrepreneuriat. Ce résultat suppose que la majorité des apprenants ne seront pas capables de s'insérer par l'entrepreneuriat au terme de leur formation professionnelle. Ce résultat confirme la faiblesse de l'insertion par l'entrepreneuriat (09,76%) constatée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (2017) chez les diplômés de l'année 2016. A ce stade de l'étude, les limites des résultats doivent être présentées afin d'évaluer leur plausibilité. L'une des limites susceptibles d'être retenues est la structure des items de l'instrument de collecte des données. En effet, cet instrument présentait un déséquilibre en défaveur des items relatifs aux capacités spécifiques à l'entrepreneuriat (3 dans le modèle initial), des items relatifs aux capacités en gestion financière (2 dans le modèle initial) et des items relatifs aux capacités marketing et commerciales (2 également dans le modèle initial). Un échantillon plus élevé d'items relatifs à ces 3 capacités pourrait permettre d'accroître la précision de la mesure des paramètres (des items et des personnes) et d'affiner les conclusions subséquentes.

CONCLUSION

Le chômage des jeunes en général, et celui des diplômés en particulier, est qualifié de « bombe sociale » dans la littérature. En réponse à cette situation, l'Etat ivoirien a entrepris la promotion de l'entrepreneuriat comme un mode viable d'insertion professionnelle. Dans cette perspective, il a procédé à des réformes aussi bien sur le marché du travail (création d'agences publiques de financement et d'encadrement de l'initiative privée) que dans le secteur Education/Formation (instauration de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les programmes des établissements de formation professionnelle en particulier). La persistance du chômage des diplômés et l'absence d'évaluation de l'implantation de l'entrepreneuriat ont suscité des interrogations sur la capacité de ceux-ci à entreprendre au terme de leur formation. L'objectif de l'étude était donc d'évaluer la capacité entrepreneuriale des stagiaires des lycées professionnels de la ville d'Abidjan. L'étude a été réalisée au lycée professionnel commercial de Yopougon et au lycée professionnel hôtelier de la Riviera-Cocody. Les données de l'enquête ont été modélisées à l'aide du modèle polytomique de Rasch afin de déterminer la capacité entrepreneuriale des stagiaires et leur difficulté à endosser les items de l'instrument. Les résultats indiquent que les stagiaires ont développé de fortes capacités entrepreneuriales. Cependant, les stagiaires éprouvent de réelles difficultés à endosser les items spécifiques à l'entrepreneuriat et les items relatifs à la gestion financière. Or, la maîtrise de ces deux groupes d'items est cruciale pour concrétiser le projet d'insertion professionnelle par l'entrepreneuriat. Ce faible développement des capacités spécifiques à l'entrepreneuriat chez les apprenants peut être expliqué par un ensemble de facteurs dont les activités d'enseignement-apprentissage mobilisées. Les futures recherches doivent donc s'appliquer à identifier ces facteurs explicatifs.

BIBLIOGRAPHIE

Ataei, S. & Mahmud, Z. (2015). Rasch-Andrich Thresholds in Engineering Stu-

dents' Attitudes towards Learning Mathematics. *Advances in Mathematics and Statistical Sciences*, p. 410 – 417.

Azoh, F., Weyer, F. & Carton, M. (2011). *La recherche sur les compétences techniques et professionnelles permettant l'insertion — Etat des lieux, contraintes et perspectives dans trois pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Ghana)*. Document de travail pour la triennale 2012 de l'ADEA.

Bayad, M. & Garand D. J. (1998). *Vision du propriétaire-dirigeant de PME et processus décisionnel : De l'image à l'action*. Communication présentée au 4ème Congrès International Francophone de la PME (CIFPME). Repéré à <http://airepme.org/images/File/1998/Bayagara.pdf>.

Béchar, J.-P. & Grégoire, D. (2009). Archétypes d'innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur de l'entrepreneuriat : modèle et illustrations. *Revue de l'entrepreneuriat*, 8, p. 35 – 56.

Benié, A. (2012). *Formation universitaire et développement de l'intention de créer une entreprise chez les étudiants*. Thèse unique de Doctorat de Sociologie de l'éducation, spécialité développement du capital humain, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Bertrand, R. & Blais, J.-G. (2004). *Modèles de mesure. L'apport de la théorie des réponses aux items*. Québec: Presse de l'Université du Québec.

Blais, J.-G., Raïche, G. & Loye, N. (2007). Le modèle de Rasch : avantages, limites, applications. *Journal of Educational Measurement and Applied Cognitive Sciences*, vol. 1, n° 1, p. 1 – 11.

Boissin, J. Chollet, B. & Emin, S. (2005). Les croyances des étudiants envers la création d'entreprise : un état des lieux. Version électronique. Universités de Grenoble, France. Repéré à <http://archives.entrepreneuriat.com/fileadmin/ressources/actes05/Boissin%20Emin%20et%20Chollet.pdf>.

Bruyat, C. (1993). Création d'entreprise : contributions épistémologiques et Modélisation. Version électronique. Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Pierre Mendès, Grenoble, France.

Carrier, C. (2009). L'enseignement de l'entrepreneuriat : au-delà des cours magistraux, des études de cas et du plan d'affaires. *Revue de l'entrepreneuriat*, 8, p. 17 – 34.

Casson, M. (1991). *L'entrepreneur*. Paris, France : Economica.

Chandler, G. & Jansen, E. (1992). *The founder's self-assessed competence and venture performance*. *Journal of Business Venturing*, vol 7, p. 223-236.

De Ketele, JM. & Roegiers, X. (1991). Méthodologie du recueil d'informations : fondement des méthodes d'observation, de questionnaire, d'interviews et d'étude de document. Bruxelles, Belgique : De Boeck.

Emin, S. (2003). L'intention de créer une entreprise des chercheurs publics : le cas français. Version électronique. Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Pierre Mendès, Grenoble, France.

FMI (2009). *Côte d'Ivoire: Stratégie de relance du développement et de Réduction de la Pauvreté*. Version électronique : Rapport d'Étape No. 09/156, Washington, D.C.

Fayolle, A. (1999). Orientation entrepreneuriale des étudiants et évaluation de l'impact des programmes d'enseignement de l'entrepreneuriat sur les comportements entrepreneuriaux des étudiants des grandes écoles de gestion française : étude exploratoire. Version électronique. In Actes du premier congrès de l'Acadé-

mie de l'Entrepreneuriat. *Entrepreneuriat et enseignement : rôle des institutions de formation, programmes, méthodes et outils*. Fontaine, J. Saporta, B. & Verstraete, T. (dir.). Pôle universitaire Européen de Lille Nord – Pas de Calais.

Fayolle, A. (2004). A la recherche du cœur de l'entrepreneuriat : vers une nouvelle vision du domaine. *Revue internationale P.M.E*, 1 (17), p. 101 - 122.

Filion, L. (1997). *Le champ théorique de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances*. Cahier de Recherche n° 97-01, Montréal, Québec : Ecole des HEC Montréal.

Fonds Africain de Développement (2013). Côte d'Ivoire : Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et de l'Insertion des Jeunes (PAAEIJ) (Rapport d'évaluation). Repéré à [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Côte_d_Ivoire - Programme d'appui à l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion des jeunes PAAEIJ - Rapport d'évaluation.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Côte_d_Ivoire_-_Programme_d'appui_à_l'amélioration_de_l'employabilité_et_de_l'insertion_des_jeunes_PAAEIJ_-_Rapport_d'évaluation.pdf).

Hernandez, E. (1995). *L'entrepreneuriat comme processus*. *Revue Internationale PME*, 8 (1), p. 107-19.

Gottlieb, E. & Ross, J. (1997). Made not born: HBS courses and entrepreneurial management. *Harvard Business School Bulletin*, 73, p. 41- 45.

Guisse, N.& Gilles, L. (2013). *Développement de l'esprit d'entreprendre, Rapport d'évaluation*. Paris, France : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Herron, L. & Robinson, R. (1993). A structural model of the effects of entrepreneurial characteristics on venture performance. *Journal of Business Venturing*, 8, p. 281-294.

Johannisson, B. (1991). University training for Entrepreneurship: a Swedish Approach. *Entrepreneurship and regional Development*, 3, p. 67-82.

Kallel, T. (2005). *Etats des lieux de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les Universités tunisiennes : Pour une évaluation des couples enseignements/établissements dans leur capacité à créer une dynamique entrepreneuriale*. Communication présentée au 4^{ème} congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat, Paris, France. Repéré à <http://archives.entrepreneuriat.com/fileadmin/ressources/actes05/Taktak%20Kallel.pdf>.

Koné, K., Koffi, K. & Ehui, P. (2016). Jeunes et insertion professionnelle en Côte d'Ivoire : la formation professionnelle à l'épreuve des pratiques d'insertion. *Revue Internationale des Sciences et Technologies de l'Education*, n° 6, p. 75 – 110.

Kouadio, B. (1992). *L'ajustement structurel et les institutions du marché du travail en côte d'Ivoire*. OIT, Institut international d'études sociales, Abidjan : MFM 293.

Kouadio, B. (2013). *Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire en 2012*. Agence de Promotion de l'Emploi (AGEPE), Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), Banque Mondiale.

Kourilsky, M. (1995). *Entrepreneurship education: Opportunity in search of curriculum*. Ewing Marion Foundation, Center for Entrepreneurial Leadership. M O, Kansas City, p. 1 – 21.

Krueger, N. (1993). The impact of prior entrepreneurial exposure on perceptions of new venture feasibility and desirability. *Entrepreneurship Theory & Practice*, p. 5-20.

- Laveault, D., & Grégoire, J. (2014).** *Introduction aux théories des tests en psychologie et en sciences de l'éducation* (3^{ème} édition, 1^{ère} édition en 1997). Belgique : de Boeck.
- Laviolette, E., & Loue, C. (2006).** *Les compétences entrepreneuriales : définition et construction d'un référentiel*. Paris, France : Advancia. Repéré à [https://jecreedansmaregion.fr/sites/default/files/projet-360/les_competchences_entrepreneuriales - definition et construction dun referentiel - propose par mm. laviolette et loue.pdf](https://jecreedansmaregion.fr/sites/default/files/projet-360/les_competchences_entrepreneuriales_-_definition_et_construction_dun_referentiel_-_propose_par_mm._laviolette_et_loue.pdf).
- Le Boterf, G. (1998).** *L'ingénierie des compétences*. Paris, France : Editions d'Organisation.
- Learned, K. (1992).** What happened before the organization? A model of organization formation. *Entrepreneurship Theory & Practice*, 17 (1), p. 39-48.
- Lévy-Tadjine, T., Chelly, A. & Paturel, R. (2006).** *Pour déconstruire le concept d'entrepreneuriat institutionnel et ses utilisations abusives en Management Stratégique*. Communication présentée au 8^e congrès international francophone en entrepreneuriat et PME, Fribourg, Suisse. Repéré à https://www.researchgate.net/profile/Thierry_LEVY-TADJINE/publication/260403973_Pour_deconstruire_le_concept_d'entrepreneuriat_institutionnel_et_ses_utilisations_abusives_en_Management_Strategique/links/54cb68420cf2598f7116d7ea/Pour-deconstruire-le-concept-dentrepreneuriat-institutionnel-et-ses-utilisations-abusives-en-Management-Strategique.pdf.
- Loue, C. ; Laviolette, E. M. & Bonnafeuf-Boucher, M. (2008).** L'entrepreneur à l'épreuve de ses compétences : Eléments de construction d'un référentiel en situation d'incubation. *Revue de l'entrepreneuriat*, 7 (1), p. 63 – 83.
- Pallant, J., & Tennant, A. (2007).** An introduction to the Rasch measurement model: An example using the Hospital Anxiety and Depression Scale (HADS). *British journal of Psychology*, 46, p. 1 – 18.
- Pepin, M. (2011a).** L'éducation entrepreneuriale au primaire et au secondaire : Gros plan sur la micro-entreprise scolaire. *Revue canadienne de l'éducation*, n° 34, p. 280 - 300.
- Pepin, M. (2011b).** L'entrepreneuriat en milieu scolaire : de quoi s'agit-il? *McGill Journal of Education*, 46 (2), p. 303 – 326. DOI : 10.7202/1006441ar.
- Plante J. & Bouchard C. (1998).** La qualité. Sa définition et sa mesure. *Service social*, 47 (1-2), pp. 27-61.
- PFS (2008).** Bilan et perspectives de l'expérimentation du dispositif d'insertion socio-professionnelle des jeunes par l'activité économique. Rapport atelier national, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire.
- Ramseier, E. (2008).** Validation of competence models for developing education standards: Methodological choices and their consequences. *Mesure et évaluation en éducation*, vol. 31, n° 2, p. 35-53.
- Ronstadt, R. (1985).** The educated entrepreneurs: a new era of entrepreneurial education is beginning. *American Journal of Small Business*, 9(4), p. 7 – 20.
- Saint Onge, M. (1996).** *Moi j'enseigne, mais eux apprennent-ils ?* (3^e édition). Laval, Québec : Beauchemin.
- Schuh, P. ; Koné, Z., & Tano, K. (2010).** *L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle en Côte d'Ivoire : Institutions, budgets, effets*. Banque Mondiale.
- Secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (2017).** *Mise en place d'un système de suivi des diplômés de l'ETFP et calcul du taux d'insertion des diplômés de l'année 2016*. Abidjan, Côte d'Ivoire :

Direction de la Formation Qualifiante, de l'Apprentissage et de l'Insertion.

Shane, S. & Venkataraman, S. (2000). The Promise of entrepreneurship as a field of Research. *Academy of Management Review*, 1 (25), p. 217-226.

Shapero, A. & Sokol, L. (1982). *The social dimensions of entrepreneurship*. In Kent, C., Sexton, D. & Vesper, K. (Eds). *The encyclopedia of entrepreneurship*. Englewood Cliff, Prentice-Hall, p. 72 – 90.

Tounès, A. (2007). *Une modélisation théorique de l'intention entrepreneuriale*. Version électronique. Actes des 7^{èmes} Journées Scientifiques du Réseau Entrepreneuriat de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Van Alphen, A. ; Halfens, R. ; Hasman A. & Imbos, T. (1994). Likert or Rasch? Nothing is more applicable than good theory. *Journal of Advanced Nursing*, vol. 20, p. 196-201.

Verstraete, T. (1998). *Esprit entrepreneurial et cartographie cognitive: utilisations académiques, pratiques et pédagogique de l'outil*. Communication présentée au congrès Enseignement supérieur et PME. Repéré à <http://asso.nordnet.fr/ac/TV0398.pdf>.

Walther, R. ; Savadogo, B. & Foko, B. (2008). *Les couts de formation et d'insertion professionnelle, conclusion d'une enquête terrain en Côte d'Ivoire*. Paris, France : Edition AFD.

Walton, M. ; Wideman, T. & Sullivan, M. (2013). A Rasch Analysis of the Pain Catastrophizing Scale Supports its Use as an Interval-level Measure. *Clin J Pain*, vol. 29, n° 6, p. 499 - 506.

LES COLLEGES DE PROXIMITE EN COTE D'IVOIRE AMELIORENT-ILS LES RESULTATS SCOLAIRES ?

DO THE MEDDLE SECONDARY SCHOOL IN COTE D'IVOIRE IMPROVE SCHOOL RESULTS ?

Blaise N'GUETTA KABLAN

Assistant à l'IREEP

ETTIEN Assoa

Maître Assistant

ANON N'guessan

Maître de Conférences

UFR-SHS Université Félix Houphouët Boigny

BP V 34 Abidjan 01

RESUME : Cette étude a eu pour but d'évaluer l'avènement des collèges de proximité et voir s'ils ont atteint le but de lutte contre l'échec scolaire et les grossesses précoces de masse qui ont justifié leur création. En effet, nos enquêtes ont montré que même si les anciennes causes d'échec telles que l'hébergement, la nourriture, le manque d'encadrement parental, les difficultés de déplacement en ville, les soins de santé, et les grossesses précoces ont disparu avec l'avènement des collèges de proximité, il n'en demeure pas moins que de nouvelles causes d'échec telles que le nombre insuffisant d'enseignants, des salles de classe et parfois l'absence totale de laboratoires, qui ont pour conséquence la diminution des volumes horaires, un effectif pléthorique de 85 élèves par classe ont surgi pour produire les mêmes effets non souhaités et qui se résument à la déperdition d'un peu près la moitié des élèves affectés.

Mots-clés : collège de proximité ; résultats scolaires; grossesses précoces ; échec scolaire

ABSTRACT: This research aimed at assessing the advent of local high schools and see if they have achieved the goal of combating school dropout and early mass pregnancies that justified their creation. Indeed, our investigations have shown that, even if the old causes of failure such as, accommodation, food, lack of parental guidance, transport problems, health care, and early pregnancies have disappeared with the advent of local high schools, the fact remains that new causes of school dropouts such as the insufficient number of teachers, classrooms and sometimes the total absence of laboratories, which result in a decrease in class hours, a plethora of 85 pupils per class have arisen to produce the same unwanted effects, that can be summarized by the dropout of about half of the assigned pupils.

Keywords: local high schools ; pupils' performance; early pregnancies ; school dropout

1. INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE

De nombreux élèves des cours moyens deuxième année (CM2), de plus en plus jeunes, admis au concours de l'entrée en 6^{ème} sont affectés dans des établissements secondaires, très souvent, éloignés de leurs familles respectives, faute d'infrastructures d'accueil dans leur environnement immédiat.

Dans leurs nouvelles localités d'accueil, ils sont confrontés à des problèmes variés. Les premières difficultés qu'ils rencontrent sont liées à l'hébergement et à la nourriture. En effet, compte tenu de la cherté de la vie, de nombreuses familles refusent d'accueillir des protégés chez elles. Du coup, un grand nombre d'élèves nouvellement affectés loin de leurs parents se retrouvent sans tuteurs, dans une ville souvent mal connue d'eux, sans aucun encadrement parental, et par voie de conséquence, ils sont livrés à eux-mêmes.

En outre, de nombreux parents d'élèves, sous le poids des charges familiales, n'arrivent pas toujours à payer les fournitures scolaires indispensables et à subvenir aux besoins quotidiens (transport, nourriture, santé, habillement...) de leurs progénitures. Les plus influençables finissent par tomber dans la déviance. En effet, les garçons, quant à eux, sont à la merci de la faim. Loin de l'influence parentale, ils se laissent aller dans de mauvaises fréquentations qui les poussent à l'alcool, à la drogue et autres stupéfiants avec pour corollaire, l'école buissonnière, voire à l'abandon total !, .

Quant aux filles, elles se livrent à une prostitution qui ne dit pas son nom et qui leur permet d'avoir le minimum vital. La majorité s'en sort avec des grossesses précoces qui, à l'instar des garçons, conduisent à l'abandon scolaire. Mêmes les plus tenaces parmi les filles et les garçons qui arrivent à terminer l'année scolaire ne jouissent pas toujours de leurs efforts, dans la mesure où ils n'aboutissent pas forcément à la réussite.

En effet, selon une étude statistique publiée sur le site internet officiel de la Direction des stratégies, de la planification et de la statistique (DSPS), « 4471 cas de grossesses ont été enregistrés entre 2015 et 2016 dans le secondaire général (6^e à la Terminales) en Côte d'Ivoire contre 4054 cas pour l'année scolaire 2016-2017 ». Tout cela rejaillit négativement sur les rendements scolaires.

Ces tableaux ci-dessous donnent un aperçu des résultats scolaires des examens de fin d'année, au plan national, de cinq (5) années consécutives (de 2011 à 2014), ont connu une baisse significative en Côte d'Ivoire selon les services compétents de la Direction des Examens et Concours (DECO). Ce tableau ci-dessous montre l'évolution de ces résultats au CEP, BEPC et au BAC en pourcentage.

Tableau 1 : Résultats au CEPE sur 5 années scolaires

Année	2010-2011	2011-2012	2012-013	2013-2014	2013-2014
CEPE					
Admis	58,22	55,91	62,03	79,13	82,12
Echec	41,78	44,09	37,97	20,87	17,88

Tableau 2 : Résultats au BEPC sur 5 années scolaire**Tableau 3 : Résultats au BAC sur 5 années scolaires**

Année	2010-2011	2011-2012	2012-013	2013-2014	2014-2015
BEPE					
Admis	17,34	17,14	40,17	57,43	58,62
Echec	82,66	82,86	59,83	42,57	41,38

Année	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
BAC					
Admis	20,62	25,1	33,67	36,2	42,46
Echec	79,36	74,09	66,33	63,80	57,54

Ces tableaux renferment deux résultats : les succès et les échecs, comme le soutient Aka Adou (2002) : « *L'acte d'enseignement/apprentissage a toujours deux issues : la réussite ou l'échec* ».

Hormis les résultats du CEPE qui donnent satisfaction, l'on constate que les résultats au BEPC et au BAC sont globalement négatifs. Les échecs l'emportent largement sur les réussites. Or, selon Jeannine Blomart (1998) : « *La reproduction d'échecs risque surtout d'entraîner un dégoût pour l'école, une déscolarisation et par là de mettre en péril l'intégration de l'individu dans la société, au niveau du travail notamment, mais aussi au niveau de ses relations potentielles dans le couple, la famille, avec les amis...* »

Il poursuit en ces termes : « l'échec scolaire est une perte pour l'Etat, pour l'école, la famille que pour l'enfant lui-même ».

Comment éviter ou réduire, de façon significative, cette grande perte sociale que constituent les échecs scolaires ?

C'est dans le but d'apporter une solution durable à ce problème majeur de l'école ivoirienne et à l'épineuse question du comment réduire cette perte commune que l'Etat de Côte d'Ivoire a initié et autorisé la création et l'ouverture des collèges de proximité dans presque toutes les communes et les nouvelles sous-préfectures de Côte d'Ivoire, depuis la rentrée scolaire 2013-2014.

Ainsi, de Nezobli, à 7km de Toulepleu à l'ouest, en passant par Sorobango à 20 km de Bondoukou à l'est pour arriver à Assié Koumassi à 20 km de Bongouanou, au sud-est, il existe des collèges dits de proximité pour ne citer que ceux-là.

Ils ont tous pour objectif de maintenir les élèves proche de leurs parents, afin d'éviter les déviations et de booster les rendements scolaires. Il y a donc un véritable paradoxe lorsque la solution tant applaudie, la solution qui a suscité tant d'espoir à la fois pour l'Etat de Côte d'Ivoire que pour la population toute entière devient elle-même un problème conduisant aux mêmes travers qu'elle était censés régler.

La présente étude qui examine de façon singulière le collège de proximité de la nouvelle sous-préfecture d'Assié Koumassi, située à une vingtaine de kilomètres de Bongouanou tentera de répondre à la question fondamentale suivante : les collèges de proximité en Côte D'Ivoire améliorent-ils les résultats scolaires?

De façon spécifique, elle passera en revue d'autres questions telles que : qu'est-ce qui caractérise ces collèges de proximité ? Pourquoi l'espoir suscité par ces écoles de proximité a si rapidement cédé la place au désespoir aujourd'hui ? Quelles sont la nature et la spécificité des problèmes engendrés par ces collèges publics? Comment améliorer le fonctionnement et les résultats de ces établissements

publics?

Ces quelques questions constituent l'essentiel de notre problématique dont la résolution passe par les quatre axes suivants qui en constituent le plan :

1. Introduction et problématique
2. Caractéristiques des collèges de proximité.
3. Méthodologie adoptée.
4. Résultats et Discussion

2. CARACTERISTIQUES DES COLLEGES DE PROXIMITE.

Les caractéristiques du nouveau collège de la nouvelle sous-préfecture d'Assié Koumassi qui fait l'objet de cette étude, sont celles de la majorité des établissements de proximité. Les difficultés que l'on y rencontre sont de deux ordres : l'investissement et le fonctionnement des dits collèges dont le résultat est la résultante des premiers points.

2.1 Investissement

L'investissement ici concerne essentiellement les infrastructures d'accueil.

a). Infrastructures d'accueil

Ces établissements sont, pour la plupart à base quatre. Les salles de classes sont souvent inexistantes ou inachevées à l'ouverture avec une absence totale de terrain de sport et de toilettes pour les élèves.

Les laboratoires n'accompagnent pas les salles de classe, comme s'ils ne sont pas nécessaires dans ces établissements.

Quant à l'administration, elle fait figure de parents pauvres. Le chef d'établissement partage la même salle avec ses collaborateurs, faute de bureaux disponibles. Le bâtiment administratif semble ne pas être une priorité puis qu'il est royalement ignoré.

Comme celui d'Assié Koumassi, ces nouveaux établissements sont implantés très loin de la ville, ce qui rend leur accès difficile.

b) Equipements

Ces salles de classe et laboratoires ne sont pas équipés en électricité parce que ces nouveaux collèges, très souvent éloignés de la ville, ne bénéficient pas de l'extension électrique. Les salles de classe ne sont pas équipées en tables-bancs et en matériels pédagogiques et didactiques non plus. Les parents d'élèves sont donc mis à rude contribution.

Quand en est-il du fonctionnement ?

2.2 Fonctionnement des collèges de proximité

Il faut entendre par fonctionnement la réalisation effective des processus d'enseignement/apprentissage. Alors que dire de cette rubrique ?

a) Retard dans le démarrage des activités d'enseignement/apprentissage

La première année d'ouverture, la plupart de ces collèges ont connu un retard d'au moins trois mois pour deux raisons essentielles :

La première raison est que les bâtiments des salles de classe, de laboratoires de l'administration ne sont apprêtés à temps pour permettre le déroulement normal des activités d'enseignement/apprentissage. Ainsi, les élèves qui y sont affectés suivent les cours en deux trimestres contrairement à leurs homologues des anciens établissements qui font une année normale de trois trimestres.

La seconde raison est généralement l'insuffisance du nombre d'enseignants dans ces nouveaux établissements qui fait que certaines matières ne sont pas dispensées. Les enseignements se déroulent sur deux trimestres au lieu de trois contrairement à ce qui se passe dans les anciens établissements où les cours se déroulent sur trois trimestres.

b) Ressources humaines

Elèves

Les élèves y sont affectés en grand nombre, sans tenir compte de la capacité d'accueil de l'établissement. Tout laisse croire que le gouvernement veut se débarrasser de ces jeunes enfants. Nous assistons à des effectifs pléthoriques dans les classes. Le collège d'Assié Koumassi compte **85** élèves par classe.

Personnel d'encadrement

Une seule éducatrice se démène avec cette cohorte d'élèves au collège d'Assié Koumassi.

Personnel enseignant

Le collège d'Assié Koumassi n'a que trois (3) enseignants présents contre six (6) attendus. C'est ce qui explique la présence de nombreux vacataires, comprenant, le plus souvent, d'étudiants ou des déscolarisés recrutés pour assurer des cours, en attendant de recevoir des affectés de l'Etat. Leurs salaires sont encore à la charge des parents d'élèves.

Personnel administratif

Un Chef d'établissement et son adjoint assurent la gestion au quotidien pour la bonne marche de ces collèges dits de proximité. Ils sont submergés par le volume d'activités.

Problèmes didactiques et pédagogiques

Au niveau didactique, de nombreux élèves n'ont pas de fournitures scolaires, faute de moyens financiers des parents d'élèves. Il n'existe point de bibliothèque pour permettre à ces jeunes collégiens de s'entraîner à la lecture.

Quant au niveau pédagogique, les effectifs dans les classes ne facilitent pas les activités d'enseignement/apprentissage.

Le nombre insuffisant d'enseignants de l'état dans ces collèges fait que toutes les disciplines ne sont toujours pas couvertes. Ainsi certains élèves passent en classe supérieure sans certaines matières comme l'anglais ou les mathématiques par exemple. Dans d'autres établissements, ce sont les volumes horaires qui sont réduits afin que toutes les matières soient enseignées, etc.

Des vacataires non qualifiés et recrutés pour la circonstance ne garantissent pas des activités pédagogiques de qualité.

Voici décrites quelques caractéristiques communes aux collèges de proximité.

Quelle est la démarche qui nous permet de vérifier notre hypothèse : « les collèges de proximité peuvent améliorer les résultats scolaires. »

3. METHOLOGIE

Elle concerne les différentes étapes suivies pour la réalisation de cette étude. La première a consisté à préciser l'outil de collecte des données, la description de l'échantillon accessible, le traitement des données recueillies, pour enfin aboutir aux résultats ci-dessous qui ont fait l'objet d'analyse et d'interprétation.

3.1 Justification du choix du matériel

Nous avons opté pour le questionnaire comme outil d'enquête. Pour son élaboration, nous nous sommes inspirés de la taxonomie de Benjamin Bloom. En effet, BLOOM (1967) a introduit l'idée d'une hiérarchie linéaire qui devient l'épine dorsale de sa taxonomie : « Connaissance, Compréhension, Application, Analyse, Synthèse, Evaluation ».

C'est cette taxonomie qui a guidé la hiérarchisation des différents items qui composent notre questionnaire. Ainsi, aux fins de cerner réellement les différentes sortes de difficultés dans la réalisation des activités d'enseignement/apprentissage et faire des propositions en vue d'amélioration des résultats scolaires, nous avons utilisé un questionnaire pour trois types de publics : les élèves, les enseignants, et l'administration (chef d'établissement et son adjoint). Chaque entité a rempli un questionnaire.

3.2 Recueil des données

130 élèves, 3 enseignants et le Chef de l'établissement constituent l'effectif de notre échantillon accessible. C'est donc au total un effectif de 134 personnes qui ont subi l'épreuve d'expérimentation. Cela pour recueillir respectivement des données relatives aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. A l'issue du traitement de ces données, quels résultats avons-nous obtenus?

4. RESULTATS ET DISCUSSION

4.1 Présentation des résultats

Tableau 1 : <i>Manges-tu à midi?</i>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	69	94,5	97,2	97,2
	Non	2	2,7	2,8	100,0
	Total	71	97,3	100,0	
Manquante	9,00	2	2,7		
Total		73	100,0		

A la question « manges-tu à midi ? », 69 répondants soit 97.2 %, ont répondu par l'affirmative, et seulement 2.8% ont déclaré ne pas manger à midi. La lecture du tableau ci-dessus permet de comprendre que la majorité des répondants soit 75.7% vivent à la maison avec leur père (12.9%), leur mère (24.3%), ou les deux (38.6%). Quant à ceux qui vivent chez un tuteur, ils représentent 24.3% des répondants. En clair, les élèves vivant auprès de leurs parents prennent un repas à midi, contrairement à leurs homologues qui effectuent leurs études en ville.

Tableau 2 : Vie en famille

Avec qui vivez-vous à la maison?					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Papa	9	12,3	12,9	12,9
	Mère	17	23,3	24,3	37,1
	Les deux	27	37,0	38,6	75,7
	Tuteur	17	23,3	24,3	100,0
	Total	70	95,9	100,0	
Manquante	9,00	3	4,1		
Total		73	100,0		

Tableau 3 : Activité à la maison

Valide	Cuisine	
	Lessive	
	Cuisine et Entretien	
	Cuisine et lessive	
	Entretien et lessive	
Manquante	9,00	
Total		

Tableau 3 : Activité à la maison

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Cuisine	1	1,4	1,4	1,4
	Lessive	4	5,5	5,6	6,9
	Cuisine et Entretien	2	2,7	2,8	9,7
	Cuisine et lessive	1	1,4	1,4	11,1
	Entretien et lessive	17	23,3	23,6	34,7
	Cuisine, entretien et lessive	47	64,4	65,3	100,0
	Total	72	98,6	100,0	
Man- quante	9,00	1	1,4		
Total		73	100,0		

Les tableaux 4 et 5 indiquent bien que la grande majorité des élèves vivent chez

lèges de proximité.

Tableau 4 : Encadrement

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	30	41,1	42,3	42,3
	Non	41	56,2	57,7	100,0
	Total	71	97,3	100,0	
Man-quante	9,00	2	2,7		
Total		73	100,0		

Les re-indique

des répondants bénéficient d'un encadrement tandis que 57.7% n'en bénéficient pas du tout.

données cueillies quent 42,3%

Tableau 5 : Type de déviance

		Effectifs	Pourcentage
Manquante	9,00	73	100,0

Le tableau 5 montre qu'il n'y a aucune déviance parce que ces élèves vivent chez leurs parents. Ils ne sont plus livrés à eux-mêmes.

Tableau 6 : Distance parcourue pour aller à l'école

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	1Km	8	11,0	33,3	33,3
	2Km	5	6,8	20,8	54,2
	3Km et plus	11	15,1	45,8	100,0
	Total	24	32,9	100,0	
Manquante	9,00	49	67,1		
Total		73	100,0		

Interrogés sur la distance parcourue pour aller à l'école, 45.8 % des sujets disent qu'ils parcourent plus de 3 Km. Quant aux autres, ils parcourent respective-

ment 1Km (33.33%) et 2Km (20.8%). De nombreux élèves s'y rendent à bicyclette, une autre charge des parents chargés d'en mettre une à la disposition de leurs enfants.

Statistiques		
Tableau 7 : Effectif enseignant prévu		
N	Valide	73
	Manquante	0
Moyenne		5,0000
Médiane		5,0000
Mode		5,00
Ecart-type		,00000
Variance		,000
Erreur std. d'asymétrie		,281
Erreur std. d'aplatissement		,555
Minimum		5,00
Maximum		5,00
Centiles	25	5,0000
	50	5,0000
	75	5,0000

Statistiques		
Tableau 8 : <i>Effectif enseignant présent</i>		
N	Valide	73
	Manquante	0
Moyenne		3,0000
Médiane		3,0000
Mode		3,00
Ecart-type		,00000
Variance		,000
Erreur std. d'asymétrie		,281
Erreur std. d'aplatissement		,555
Minimum		3,00
Maximum		3,00
Centiles	25	3,0000
	50	3,0000
	75	3,0000

Les tableaux 7 et 8 montrent que ces collèges de proximité n'ont pas toujours le nombre d'enseignants pour assurer tous les cours. Sur 5 enseignants attendus, 3 étaient présents.

Statistiques		
Tableau 9: Classe physique		
N	Valide	73
	Manquante	0
Moyenne		4,0685
Médiane		4,0000
Mode		4,00
Ecart-type		,58521
Variance		,342
Asymétrie		8,544
Erreur std. d'asymétrie		,281
Aplatissement		73,000
Erreur std. d'aplatissement		,555
Minimum		4,00
Maximum		9,00
Centiles	25	4,0000
	50	4,0000
	75	4,0000

Les tableaux 9 et 10 expliquent qu'il existe 4 classes physiques et 4 classes pédagogiques pour deux promotions, la construction du deuxième bâtiment n'étant pas achevée, cela explique les effectifs pléthoriques dans les classes.

Statistiques		
Tableau 10 : Classe Pédagogique		
N	Valide	73
	Manquante	0
Moyenne		4,0685
Médiane		4,0000
Mode		4,00
Ecart-type		,58521
Variance		,342
Asymétrie		8,544
Erreur std. d'asymétrie		,281
Aplatissement		73,000
Erreur std. d'aplatissement		,555
Minimum		4,00
Maximum		9,00
Centiles	25	4,0000
	50	4,0000
	75	4,0000

Statistiques		
Tab	Tableau 11 : Nombre d'heures par semaine: (mathématiques)	
sem		
N		
Mo	N	Valide 73
Mé		Manquante 0
Mo	Moyenne	4,1370
Eca	Médiane	4,0000
Var	Mode	4,00
Asy	Ecart-type	,82184
Err	Variance	,675
Apl	Asymétrie	5,913
Err	Erreur std. d'asymétrie	,281
Mir	Aplatissement	33,886
Ma	Erreur std. d'aplatissement	,555
Cer	Minimum	4,00
	Maximum	9,00
	Centiles	25 4,0000
		50 4,0000
		75 4,0000

En mathématiques, on observe une moyenne d'heure de 4,137 avec un écart type de 0.65. Le coefficient de variation qui en découle $Cv = 12.74\%$ témoigne de la faible dispersion des données de la série. La médiane $Me = 5$ signifie que 50 % des cours durent au moins 5 heures.

Il est observé un minimum de 4 heures et un maximum de 9 heures dans les cours de français.

Statistiques		
REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES		
Tableau 12 : Nombre d'heures par semaine (Physiques)		
	Valide	73

Le tableau ci-dessus révèle une moyenne d'heures de 2.19 avec un écart-type de 1.15 au niveau de l'ensemble des sujets interrogés. On en déduit un coefficient de variation $Cv = 52.51\%$, ce qui traduit une fluctuation ou dispersion relativement importante des données autour de la moyenne. La moyenne ne peut être fiable pour caractériser la présente série. La médiane $Me = 2.00$ indique que 50 % des cours de physique durent au moins 2.00 heures.

Il convient de remarquer que le nombre d'heures minimum observé dans cette série est de 2 et le nombre d'heures maximal est de 9.

Statistiques		
Tableau 13 : Nombre d'heures par semaine (Français)		
N	Valide	73
	Manquante	0
Moyenne		5,1096
Médiane		5,0000
Mode		5,00
Ecart-type		,65747
Variance		,432
Asymétrie		5,913
Erreur std. d'asymétrie		,281
Aplatissement		33,886
Erreur std. d'aplatissement		,555
Minimum		5,00
Maximum		9,00
Centiles	25	5,0000
	50	5,0000
	75	5,0000

En Français, on observe une moyenne d'heure de 5.10 avec un écart type de 0.65. Le coefficient de variation qui en découle $Cv = 12.74\%$ témoigne de la faible dispersion des données de la série. La médiane $Me = 5$ signifie que 50 % des cours durent au moins 5 heures. Il est observé un minimum de 5 heures et un maximum de 9 heures dans les cours de français.

Statistiques		
Tableau 14 : Nombre d'heures par semaine (Anglais)		
N	Valide	73
	Manquante	0
Moyenne		3,1644
Médiane		3,0000
Mode		3,00
Ecart-type		,98621
Variance		,973
Asymétrie		5,913
Erreur std. d'asymétrie		,281
Aplatissement		33,886
Erreur std. d'aplatissement		,555
Minimum		3,00
Maximum		9,00
Centiles	25	3,0000
	50	3,0000
	75	3,0000

Les statistiques calculées indiquent une moyenne d'heures de 3.16 avec un écart-type de 0.98 au niveau de l'ensemble des sujets interrogés. On en déduit un coefficient de variation $Cv = 31.01\%$, ce qui traduit une distribution relativement homogène au niveau des heures. La médiane $Me = 3.00$ indique que 50 % des cours d'anglais durent au moins 3.00 heures. Le mode $Mo = 3.00$ indique que cette valeur est la plus fréquente dans la présente série.

Notons que le nombre d'heures minimum observé dans cette série est de 3 et le nombre d'heures maximal 9.

Statistiques		
Tableau 15 : Moyenne générale		
N	Valide	73
	Manquante	0
Moyenne		11,7482
Médiane		10,9400
Mode		10,50
Ecart-type		2,19561
Variance		4,821
Asymétrie		1,058
Erreur std. d'asymétrie		,281
Aplatissement		,666
Erreur std. d'aplatissement		,555
Minimum		6,75
Maximum		17,96
Centiles	25	10,2050
	50	10,9400
	75	12,7750

Les statistiques calculées indiquent une moyenne de 11.75 avec une écart-type de 2.19 au niveau de l'ensemble des sujets interrogés. On en déduit un coefficient de variation $Cv = 18.64 \%$, ce qui traduit une distribution homogène des données de la série. La médiane $Me = 10.94$ indique que 50 % des sujets ont au moins 10.94. Le mode $Mo = 10.50$ indique que cette valeur est la plus fréquente dans la présente série.

Notons que la moyenne minimale observée dans cette série est de 6.75 et la moyenne maximale 17.96.

En clair, sur l'effectif de 130 sujets, seulement 70 ont obtenu une moyenne comprise entre 11 et 17, soit un taux de réussite de 53,84

4.2 DISCUSSION

Il faut noter que le fait que l'Etat de Côte d'Ivoire autorise la création et l'ouverture des collèges de proximité n'est pas une mauvaise chose en soi. Le faisant, l'Etat favorise le développement local et rapproche également les élèves de leurs parents. En outre, ces collèges ont réduit, de façon radicale les grossesses précoces des jeunes filles et le taux d'absentéisme et d'école buissonnière puisque les élèves et leurs parents partagent le même environnement. Les parents sont des informations sur leurs enfants au quotidien. Mieux, aucun cas de grossesse précoce n'a été enregistré.

Cette initiative est une innovation de taille de la part du l'Etat de Côte

d'Ivoire au sens de Hugues Lenoir et Edmond Marc Lipiansky: « *Innover, c'est plutôt échapper à la routine, à la paresse intellectuelle et au conformisme ; c'est secouer cette pesanteur pédagogique et institutionnelle qui fait qu'on en revient constamment à des pratiques conventionnelles qui dominent l'enseignement et dont l'échec est pourtant patent* ».

Cependant, les conditions minimales ne sont pas réunies dans ces nouveaux établissements pour réussir les activités d'enseignement/apprentissage de qualité et booster les résultats scolaires. En effet, même si l'Etat a cédé la construction des établissements scolaires aux opérateurs privés, il doit conserver la prérogative du suivi-évaluation des travaux afin d'obliger ceux-ci à respecter leurs cahiers de charge.

En outre, l'Etat ne doit plus se contenter d'affecter des élèves admis au concours de l'entrée en sixième dans ces nouveaux établissements de proximité sans un contrôle préalable de ses services compétents sur le terrain pour vérifier l'effectivité des infrastructures d'accueil, et de l'existence d'un minimum de conditions telles que des toilettes et des logements d'enseignants.

L'Etat doit aussi veiller à ce que les activités d'enseignement/apprentissage se déroulent de la même manière sur l'ensemble du territoire afin d'éviter les nombreuses déperditions scolaires et la formation au rabais de ces enfants qui constituent l'avenir de ce pays.

Enfin l'Etat doit se montrer exigeant au niveau du Secteur Education/Formation en élaborant des indicateurs de performance précis comme le préconisent Duru Bellat et Alain Mingat (1993) : « *Un indicateur est un ensemble d'indices, de conditions et d'exigences dont la faisabilité rend compte du bon ou du mauvais fonctionnement du système étudié. Ainsi, le seuil de 75% de réussite est un indicateur de performance des systèmes éducatifs pour les examens nationaux.* ». Cela contraint donc tous les acteurs du système éducatif aux résultats.

Dans la même optique, le Plan Sectoriel Education/Formation 2016-2025, document stratégique élaboré par le Ministère de l'Education, promet ce qui suit : « *mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire des ressources humaines de qualité et productives à travers une éducation de qualité, équitable et inclusive et qui est en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi* » Vis-à-vis du secteur éducation/formation, l'Etat doit être jaloux de son devoir régalien.

Pour Lamdin (1996), la réussite scolaire passe par l'assiduité et la ponctualité à l'école lorsqu'il écrit : « *les élèves réguliers aux cours ont en général des résultats largement supérieurs à ceux de leurs camarades de classe moins assidus. En plus de cela, les écoles qui cultivent un taux élevé de présence ont tendance à produire des apprenants aux meilleures performances que celles dans lesquelles la présence à l'école est moins régulière* ». Par conséquent, il faut faire en sorte que tous les enfants du pays aient les mêmes heures de cours, sur toute l'étendue du territoire national.

Sheldon (2007) abonde dans le même sens en ces termes : « *Les élèves qui maintiennent ou améliorent leur fréquence à l'école ont des résultats meilleurs à leurs camarades qui ne font aucun effort dans ce sens. En plus, la présence régulière réduit les chances d'abandon scolaire, d'usage de drogue ou d'alcool* ». En occupant sainement tous les enfants du pays de la même façon, nous leur offrons les mêmes chances de succès. Michael Nelson (2013) ne dit-il pas mieux ce qui précède en établissant « *une corrélation entre la fréquentation régulière de l'école et la réussite* » ?

Pour améliorer les résultats scolaires, en plus des actions de l'Etat, certains

spécialistes préconisent des solutions dont quelles unes seront présentées dans le cadre de cette étude. En effet, Schunk, Zimmerman et Schrauben, mettent l'accent sur un élément qu'ils jugent indispensable : la motivation qu'ils définissent comme étant « *un état dynamique qui prend son origine dans les perceptions et conceptions qu'un élève a de lui-même et de son environnement et qui l'incite à s'engager, à participer et à persister dans une tâche scolaire* ». L'environnement des collèges de proximité est loin d'être motivant. Un autre effort doit être fait dans le sens de créer un environnement scolaire plus propice à la motivation.

Quant à Ross et Menkens, (2009); Cormier et Kotrick, (2009), ils estiment que le succès à l'école passe indubitablement par la compétence en lecture: « la première clé est la compétence en lecture. En effet, l'aptitude à lire est requises pour réussir ses études au collège. En plus de cette aptitude, les élèves doivent être capables de communiquer efficacement ». Nous comprenons alors pourquoi les enseignants de français doivent être en nombre suffisant pour que certaines activités telles que la lecture ne soient pas négligées.

Les collèges de proximité doivent tenir compte des orientations de ces spécialistes des sciences de l'éducation afin de relever le défi commun qui est l'amélioration des résultats scolaires en Côte d'Ivoire.

CONCLUSION

Il ressort, sans ambages, de cette étude que les collèges de proximité favorisent le développement local et rapprochent les élèves de leurs familles respectives. Ils mettent les élèves à l'abri de la fin et de l'école buissonnière. Ils réduisent, de façon radicale les cas répétés de grossesses précoces. Le tableau 5 relatif aux déviances atteste bien cette acception.

Cependant, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. En effet, le tableau 6 indique que 45,8% parcourent 3km contre 20% 2 km et 33% 1 km chaque jour se rendre à l'école parce que généralement ces nouveaux collèges sont implantés sur des sites qui doivent satisfaire plusieurs villages à la fois.

Les tableaux 7 et 8 mettent en exergue le nombre insuffisant d'enseignants. Sur les 5 attendus pour démarrer effectivement les cours, le collège n'a pu obtenir que 3 enseignants. Ce qui explique la diminution des volumes horaires afin de couvrir le maximum de matières. Du coup, la démarche qualité ne peut être observée.

Les tableaux 9 et 10 soulignent le nombre insuffisant de salles de classe. Il n'existe que quatre (4) classes physiques et pédagogiques, sans le moindre laboratoire pour deux promotions. L'effectif par classe est de 85 élèves. Quelles activités d'enseignement/apprentissage de qualité peut-on réaliser avec des effectifs pléthoriques et avec 3 enseignants ?

Enfin, globalement les résultats dans ces collèges de proximité ne sont pas du tout satisfaisants parce que les conditions idoines ne sont pas réunies pour des processus d'enseignements/apprentissage de qualité, eu égard à tout ce qui est décrit plus haut. Le tableau 15 montre bien que sur 130 élèves, seulement 70 soit (53'8%) ont eu la moyenne pour passer en classe supérieure. Que deviennent les autres ? Des redoublants et des renvoyés. Quelles déperditions scolaires ! C'est à la fois une perte pour l'Etat, pour l'école et pour les parents d'élèves et pour les élèves eux-mêmes. L'Etat doit prendre les choses en main pour un renversement radical de la tendance !

REFERENCES

- AKA Adou, Le problème de l'échec dans les universités africaines : fondements et pistes de solution, Thèse de Doctorat d'Etat-es Lettres en Sciences Humaines, 2002, p. 83.
- BLOMART Jeannine, Les inadaptations scolaires et leur prévention, Bruxelles, Ed. PUB, 11^e édition, 1998-1999, p.2
- DECO, Direction des Examens et Concours.
- (DSPA, 2016) Direction des Stratégies, de la Planification et de la Statistique et de la Planification: Etude statistique publiée sur le site internet officiel de la DSPA sur les *cas de grossesses dans le secondaire général (6^e à la Terminale) en Côte d'Ivoire contre. WWW.men-dpes.org*
- DURU BELLAT M. et MINGAT A. (1993), Pour une approche analytique du fonctionnement du système éducatif, Editions PUF, Paris, p. 108.
- OBIN J. P., Le projet d'établissement, PARIS, HACHETTE Education, 1992, p. 17
- PIAGET J. (1967) *Logique et connaissance scientifique*, Gallimard
- LENOIR H., LIPIANSKY E. M, (2003), Recherches et innovations en formation, paris, Ed. L'harmattan, postface.
- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : Plan Sectoriel Education / formation 2016-2025.
- Michael Nelson (2013) Keys to Academic Success, Grand Cayon University
- SCHUNK (1990), ZIMMERMAN (1990) et de SCHRAUBEN (1992) cités par Viau Rollan dans la motivation scolaire, Bruxelles, De Boeck Université, 1999, p. 4
- Ehrenberg, R. G., Ehrenberg, R. A., Rees, D. I., & Ehrenberg, E. L. (1991). School District Leave Policies, Teacher Absenteeism, and Student Achievement. *Journal of Human Resources* 26(1), 72-105.
- Lamdin, D. J. (1996). Evidence of student attendance as an independent variable in education production functions. *Journal of Educational Research*, 89 (3), 155.
- .(Pintrich & Chunk, 2002) *The Nature and Nurture of Learners : From the Perspectives of Educational Psychology*, Meryl Englander, Indiana University
- Sheldon, S. B. (2007). Improving Student Attendance with School, Family, and Community Partnerships. *Journal of Educational Research*, 100 (5), 267-275

CONDITIONS DE TRAVAIL, SOURCE D'ACCIDENTS ET DE MALADIES DANS LE SECTEUR PRIVE**WORK CONDITIONS, SOURCE OF ACCIDENTS AND DISEASES IN THE PRIVATE SECTOR**

Par

ABIGOUA Césaire Epiphane

Doctorant UFR CRIMINOLOGIE de L'université FHB

E-mail: cezabigoua@gmail.com

RESUME: Cet article issu d'une recherche de terrain dans le secteur privé, a pour objet la mise en exergue de la situation générale dans laquelle les salariés et particulièrement les ouvriers et manœuvres exercent leurs activités dans le secteur privé. Nos investigations se sont basées sur des données d'opinions, de pressentiments, de faits et de constats auprès d'un échantillon de 45 individus, tous des ouvriers et manœuvres appartenant à 03 secteurs d'activités que sont l'agriculture, le bois et le bâtiment. Pour mener à bien cette étude, nous avons adopté une méthodologie dont les outils sont l'observation non participante, l'entretien semi-directif et la recherche documentaire. Ensuite, l'analyse qualitative des données a été utilisée pour décrypter les propos des ouvriers et manœuvres. Cette étude repose sur un échantillon de quarante et cinq (45) travailleurs. Et les résultats obtenus à partir de l'enquête de terrain nous ont permis de constater que les ouvriers et manœuvres sont sujets aux risques professionnels du fait des difficiles conditions dans lesquelles ils exercent leurs activités. D'où, l'ultime urgence de promouvoir la vulgarisation d'actions de prévention dans l'optique d'atténuer le niveau de survenance des accidents et maladies liées au travail.

Mots clés: Ouvriers, secteur privé, analyse qualitative

SUMMARY: This study, based on a field research in the private sector, aims to emphasize the general situation in which the wage earners particularly laborers and workers carry on their activities in the private sector. Our investigations have been based on some datas of opinions, premonitions, facts, established facts among a sample of forty five(45) individuals. All are workers and laborers belonging to three (03) sectors of activities which are the sectors of agriculture, wood and construction. For a good realization of this study, we have adopted a methodologybased on the non participative observation, the research based on documents and the half-oriented exchange. Next, the qualitative analysis of the datas has been used to decode the words of the laborers and workers. This study relies on a sample of 45 workers. And the results gained from the field survey allowed us to note that laborers and workers are exposed to professional risks due to the hard conditions in which they carry on their activities. Hence, the ultimate urgency to promote the propagation of actions of prevention to the view of reducing the level of the accidents and diseases related to work.

Keywords: Workers, private sector, qualitative analysis

I-INTRODUCTION: Quelques repères théoriques

Les accidents du travail et maladies professionnelles renvoient en général, à la notion d'environnement, plus précisément, aux difficiles conditions dans lesquelles les travailleurs exercent leurs activités. Ces conditions intègrent les notions de pénibilité et de risques encourus par les salariés (GOLLAC et VOLKOFF, 2007).

HAZAM (2005), lui définit les conditions de travail qui peuvent être source de risques professionnels selon trois visions qui sont les facteurs directs, les facteurs présentatifs de l'environnement du travail et les facteurs décrivant les conditions réelles dans lesquelles s'accomplit le travail.

ASKENAZY (2004), met en évidence le "mal être" au travail comme facteur générateur de risques professionnels.

Il précise que la dégradation des conditions de travail serait liée aux nouvelles formes de productivisme qui depuis quelques années suivent la mondialisation et président à la réorganisation des entreprises et du travail.

Pour lui le mot "travail" a comme étymologie en français "trepalium", c'est-à-dire "instrument de torture". Pour lui, il y aura toujours des métiers pénibles qui favorisent des pathologies et accidents.

Pour leur part GOLLAC et WOLKOFF (2000), estiment qu'il est nécessaire et essentiel que les différentes sciences (sociologie, médecine, psychologie, ergonomie) travaillent en synergie, confrontent les acquis de recherche pour une meilleure analyse sur les mutations du travail afin de prendre des mesures idoines, propices à un travail qui exclut les pratiques déshumanisantes.

MERCURIO (2003), met en exergue la pénibilité en se fondant sur certaines conditions de travail. Il fait cas des entreprises en général mais il met un accent particulier sur les hôpitaux. Il fustige la dégradation des conditions de travail en ces lieux en relevant l'exposition constante et continue des travailleurs à des produits hautement toxiques.

Selon BOISSONNAT (1995), le harcèlement est source de pénibilité, et de souffrance au travail. Il fonde sa théorie sur le harcèlement moral.

Ainsi, pour lui la pénibilité n'est pas le seul apanage de contraintes physiques dont il préconise l'atténuation mais, il présente le harcèlement comme l'élément catalyseur de la pénibilité.

PAUGAM (2009), souligne que plus l'insécurité de l'emploi est ressentie par les travailleurs, plus ces derniers éprouvent des difficultés à se réaliser dans le travail.

L'auteur souligne que « la précarité de l'emploi traduit un affaiblissement de la protection du travailleur, il exprime un déni de reconnaissance, une faillite identitaire qui survient lorsque plus rien dans le monde du travail ne peut stimuler l'individu et lui fournir la preuve de son utilité, de sa valorisation par le regard de l'autre ou les autres.

L'organisation du travail prend en compte le temps de travail qui constitue pour la sociologie du travail, un champ de recherche particulièrement stimulant.

Le temps de travail définit le cadre des activités sociales; il inscrit les activités dans un temps contraint, il rythme le passage d'une activité à l'autre et il comporte plusieurs dimensions (duré, rythme, horaires...).

L'organisation du temps de travail doit nécessairement prendre en compte les lois.

En effet, l'interrogation sur le temps industriel montre l'importance qui a été accordée à l'étude des temps sociaux. Comment un ordre temporel dérivé du temps industriel pourrait-il en se généralisant, laisser exister d'autres temps et par quel mé-

canisme?

FRIEDMANN (1964) posait déjà cette question par rapport au temps de travail : « Ne faudrait-il pas, pour être complet, ajouter à cette liste, en bien des cas, le temps absorbé par des obligations et relations familiales qui sont subies et non choisies ou désirées?

Tout cela n'est pas du « loisir actif », mais renferme des éléments ou du moins de passive acceptation». Les réflexions de FRIEDMANN qui tentent de distinguer un temps contraint et aliéné d'un temps non-contraint ou libre amènent alors, au centre des recherches sur le temps, l'idée de l'avènement du temps des loisirs.

D'autres auteurs ont suivi cette voie en s'intéressant à un « temps libéré des obligations ».

La dualité entre être « en devoir » et « sans devoir » (*on duty/off duty*) provoque des frontières temporelles entre temps privé et temps public dans le cadre du travail professionnel lui-même (ZERUBAVEL, 1979).

Pour d'autres auteurs encore, l'organisation du travail doit pouvoir prendre en compte la construction identitaire des travailleurs.

Ce qui permettra la mise en évidence des caractéristiques de l'activité professionnelle qui, excédant la situation de travail en ce qu'elle a de momentané et incluant la totalité de la trajectoire professionnelle et personnelle des individus, débouche sur l'analyse de la construction identitaire de la personne.

Cette dernière considération prend appui sur des temporalités multiples (DUBAR, 2002). Dans la lignée du projet inachevé de WEBER, l'emploi, les professions, les systèmes productifs, la formation, la famille, les trajectoires et les croyances sont autant de dimensions de l'expérience biographique centrée sur les activités.

Ces dimensions sont étroitement liées aux temporalités vécues. Elles induisent des manières différentes d'agencer des temporalités multiples, tout au long de la vie des individus.

Elles se combinent, de façons diverses, pour construire des formes identitaires différentes accordant au travail des significations distinctes. Ainsi, BORZEIX et MARUANI (1982) étudient le temps vécu à l'occasion d'une grève d'ouvrières, durant 3 ans, dans l'industrie textile, dans une petite entreprise de confection située au nord de la France.

La grève, qui rencontre l'hostilité des hommes, implique l'occupation de l'usine et la vente des produits. Les auteurs montrent que le travail apparaît sous des formes contrastées : il permet de rompre avec la solitude du foyer mais est aussi caractérisé par un vécu professionnel difficile.

C'est peut-être d'ailleurs l'absence d'activité professionnelle qui a remis à l'honneur l'intérêt pour la question du temps de travail.

Pour les sociologues du travail, l'entreprise reste néanmoins une institution importante dans la fixation des normes temporelles. DUBOIS et MONTAGNE-VILETTE (1984) montrent que la gestion du temps, à tous les stades de la production, n'est jamais donnée d'avance.

Dans cette recherche trois groupes d'acteurs concernés par la gestion de l'information de la production se distinguent par un rapport différent au temps : les hauts dirigeants disposent d'une maîtrise de tous les temps, les concepteurs cherchent à avoir et à faire valoir leur influence sur le temps à long terme et, les utilisateurs vivent dans l'urgence d'une gestion tendue et à court terme.

Ces auteurs insistent donc sur l'importance des acteurs du système sociotechnique dans la construction de l'ordre temporel des activités professionnelles.

Cette analyse est d'ailleurs étendue à d'autres catégories d'exécution ou d'encadre-

ment (BOUFFARTIGUE et GADEA, 2000) ou à des métiers ou des professions particulières, comme les infirmières (BOURFFATIGUE et BOUTEILLER, 2006). Elle nous interdit de sous-estimer l'ancrage des temporalités dans l'entreprise et le rôle du travail comme activité pivot de la vie en société.

Les conditions de travail prennent également en compte toutes les transformations liées au travail. Pour ce faire trois questions sont abordées dans cette partie pour illustrer à partir de «formules de recherche» très différentes, certaines des mutations essentielles qui affectent le travail.

GALLIE et ses collègues s'intéressent à l'évolution des qualifications et à l'autonomie dans le travail en lien avec l'essor du développement.

WELLE, lui, observe les effets sur le travail des agents de la mise en œuvre des politiques de proximité dans les activités de service.

Quant à LORIOLO, il centre sa réflexion sur la perception des conditions de travail et les formes nouvelles d'expression de la plainte par les salariés.

La définition des qualifications et leur inscription au sein d'un espace hiérarchisé dans un système de classification sont consubstantielles au développement du salariat.

L'enjeu de leur reconnaissance a une importance majeure dans la mesure même où il déborde les frontières du lieu où elle s'opère pour contribuer à la construction d'un ordre global.

L'importance de l'enjeu explique la place qu'il occupe tant dans l'histoire des luttes sociales que dans celle de l'intervention de l'Etat pour assurer la normalisation des qualifications et leur adaptation par le biais des conventions collectives. Les dimensions prises en compte pour définir les qualifications, les modalités de leur construction, l'écart entre leurs appréciations formelles et leur contenu réel ont alimenté les travaux et débats des sociologues du travail depuis l'origine de la discipline.

En prenant pour objet d'investigation la plainte de fatigue au travail, LORIOLO offre une perspective complémentaire à celles qui sont évoquées quant à l'analyse des transformations du travail.

Derrière le mot de fatigue, utilisé indifféremment par le sens commun pour caractériser des états très divers, l'auteur va s'attacher à débusquer les représentations sociales, les considérations morales et les enjeux qu'il masque.

Dans un premier temps de son raisonnement, l'auteur procède à un examen critique des analyses psychosociales de la fatigue qui analysent cette dernière à partir de deux dimensions : l'ennui lié à l'absence d'autonomie dans le travail et à la répétitivité des tâches; la souffrance due à l'absence de reconnaissance du travail réel accompli par le salarié. Plutôt que de parler d'ennui ou de souffrance, il s'agit pour LORIOLO de prendre au mot le terme de fatigue utilisé par les salariés pour procéder à une analyse compréhensive de la plainte et de la logique sociale qui la commande.

Le sens donné au travail dans différentes professions (une obligation morale ou un moyen de réalisations), le contexte dans lequel il se réalise (la place des pairs, de la hiérarchie, des clients ou usagers), le contenu des tâches à réaliser et leur plus ou moins grand prestige, expliquent les expressions et les situations différentes prises par la fatigue qui n'est jamais « la simple mesure objective des efforts fournis par le travail ».

Ces trois visions complémentaires des transformations du travail donnent à comprendre qu'une des difficultés de l'observation et de l'analyse tient au fait que le travail continue à être pensé à partir de catégories élaborées au cours d'une période sans doute révolue.

Les conditions de travail ne désignent plus la seule pénibilité ou monotonie des conditions physiques du travail et l'expression de la plainte prend des formes aussi diverses que celles des expériences contrastées de travail de ceux qui la formule.

Ces travaux mettent en exergue des situations bien plus subtiles et complexes que les analyses affirmant des évolutions contrastées sur la déqualification ou la requalification. Ils montrent aussi l'accroissement de la complexité du travail et de la difficulté de sa reconnaissance. Tous, à leur manière, soulignent la fragilité des analyses en termes de déterminismes simplistes; les choix politiques de gestion demeurent déterminants pour expliquer la pénibilité du labeur.

Au regard des écrits ci-dessus, la pénibilité, la précarité du travail, temps et travail industriel, travail et organisation du temps, travail et loisirs, construction identitaire et activité professionnelle, sont des situations qui lorsqu'elles sont mal tenues fragilisent la santé physique et psychologique des travailleurs, d'où l'ultime nécessité de rechercher des mesures palliatives.

II-METHODOLOGIE

1. Site d'enquête

Face au défi du développement économique, la Côte d'Ivoire s'est engagée à faire du secteur privé le moteur de sa croissance avec la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs initiée depuis quelques années.

L'étude s'est réalisée dans (03) entreprises. La première une entreprise de bois, la deuxième une de métallurgie et la troisième une entreprise de bâtiment. Toutes ces entreprises sont situées dans le district d'Abidjan, en Côte d'Ivoire avec des activités différentes mais toutes effectuées dans de difficiles conditions par les ouvriers.

2. Population et échantillon d'enquête

La population des entreprises enquêtées est composée d'employeurs, de cadres et principalement d'ouvriers auxquels nous avons adjoint des manœuvres, deux catégories sur lesquelles notre travail a essentiellement porté. Au sein de cette population, l'on retrouve des femmes, des hommes, des jeunes, tous exerçant dans des conditions difficiles.

Pour mener à bien cette étude, nous avons utilisé un échantillon de type probabiliste qui est l'échantillonnage par grappe. Nous avons constitué deux (02) strates de travailleurs: les ouvriers et les manœuvres auxquels nous avons adjoint les jeunes et les femmes. Nous avons refusé d'associer les employeurs et les cadres du fait de leur aisance.

Dans ces deux (02) catégories nous avons choisi des individus selon leur disponibilité. Pour cette étude nous avons retenu trente ouvriers dont vingt (20) hommes, cinq (05) femmes et cinq (05) jeunes et quinze (15) manœuvres dont cinq (05) hommes, cinq (05) femmes et cinq (05) jeunes. Nous avons porté notre choix sur ces différentes catégories pour le simple fait que les conditions dans lesquelles elles travaillent et qui constituent de véritables sources de pathologies et d'accidents ont attiré notre attention. L'échantillon de cette étude est estimé à quarante-cinq (45) individus.

3. Méthode de recueil et analyse des données

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous avons retenu la méthode phénoménologique. Pour les théoriciens de la phénoménologie, elle étudie les phénomènes dont la structure se base sur l'analyse directe de l'expérience vécue par le sujet (E. HURSELL, 1999), comme c'est le cas des conditions de travail des ouvriers et manœuvres dans nos entreprises. Trois instruments ont été utilisés pour le recueil des données: l'étude documentaire, l'observation non participante et l'entretien semi-directif. La recherche documentaire a permis d'avoir recours à une littérature dans le domaine des conditions de travail pour la conception d'un corpus théorique en rapport avec la problématique du travail de recherche.

L'observation non participante, s'est déroulée dans les entreprises. Cette méthode est importante en ce sens qu'elle permet d'observer la réalité de terrain et d'apprécier les conditions de travail et le quotidien des ouvriers et manœuvres.

L'entretien semi-directif a été nécessaire car il donne l'opportunité d'interroger les ouvriers et manœuvres en tenant compte de certaines thématiques telles les conditions de travail, les outils de protection et le harcèlement au travail. Quant à l'analyse des données, l'objet de recherche a conduit vers une étude transversale des conditions de travail avec la nécessité de l'utilisation de l'analyse qualitative orientée vers le discours des enquêtés.

III- RESULTATS

Les résultats de cette étude s'articulent autour des conditions de travail des ouvriers et manœuvres et des conséquences psychosociales qui peuvent en découler.

Tableau 1: *Nombre de travailleurs par secteurs d'activités*

SECTEURS D'ACTIVITES  TRAVAIL- LEURS	OUVRIERS			MANOEUVRES			POURCENTAGE
	HOM MES	FEM MES	JEU NES	HOM MES	FEM MES	JEU NES	
BOIS	10	02	01	02	02	01	40%
AGRICULTURE	05	01	02	02	01	02	29%
BATIMENT	05	02	02	01	02	02	31%
TOTAL GENERAL	30			15			100%

L'analyse du tableau 1 montre que 40% soit 18 travailleurs de l'échantillon des ouvriers exercent dans le domaine du bois. Au nombre de ceux-ci nous avons 10 hommes soit 22%, 02 femmes soit 04% et 01 jeune soit 02%.

Dans le domaine agricole nous avons 29% soit 13 travailleurs de l'échantillon avec 05 hommes soit 11%, 01 femme soit 02% et 02 hommes soit 04%.

Dans le domaine du bâtiment nous avons 31% soit 14 travailleurs de l'échantillon avec 05 hommes soit 11%, 02 femmes soit 04% et 02 hommes soit 04%. Tous travaillent dans des conditions pénibles du fait de l'exposition au bruit, à la poussière, aux vibrations et à des toxiques qui sont sources de risques.

1-Conditions de travail des ouvriers

1-1 Un travail difficile

De façon générale, le travail des ouvriers est un travail difficile parce que non planifié, non organisé avec des horaires qui chevauchent. Dans l'exercice de leurs activités, ils adoptent des postures très souvent contraignantes provoquant parfois des traumatismes sur leurs organismes.

1-2 Un travail sans matériel de protection

Dans la plupart des entreprises parcourues, il y a un manque criard de matériel de protection. Or, tous les travailleurs doivent, dans l'exercice de leur activité bénéficier d'outils de protection pour prévenir tous les risques de maladies et d'accidents.

1-3 Un travail sans soins médicaux

Le constat est profondément amer de savoir que de nombreux ouvriers ne bénéficient pas de soins médicaux ni pendant l'exercice de leurs activités ni même à l'embauche. Ce qui ne permet pas d'apprécier l'état physique de ces travailleurs qui, à un moment de leur parcours professionnel, peuvent être sujet à de nombreuses pathologies et de risques liés au travail.

2-Conséquences des conditions de travail des ouvriers sur leurs santé

2-1 Accidents du travail

Les difficiles conditions de travail des ouvriers sont à l'origine de nombreux accidents du travail de cette corporation socioprofessionnelle. Dans le cadre de cette étude, de nombreux cas (16) ont été dénombrés lors de nos entretiens. Mais ces cas en général n'ont pas été déclaré du fait que les ouvriers pensent perdre leurs emplois en s'absentant pour les diverses démarches.

2-2 Maladies professionnelles

Plusieurs cas de maladies ont été constatés mais juste un(01) seul cas est en passe d'être reconnu. En réalité, il est très difficile de qualifier une maladie professionnelle parce que le processus relève d'une certaine complexité qui exige que l'on justifie que la maladie a un lien avec l'activité exercée. Ce qui nécessite une expertise, qui contraint les victimes à l'abandon.

Tableau 2: *Nombres d'accidents et de maladies*

Nombres Qualité	Hommes	Femmes	Jeunes
Accidents du travail	11	00	05
Maladies professionnelles	01	00	00

Le tableau 2 montre le nombre de risques selon la qualité des travailleurs.

Sur 45 ouvriers nous avons enregistré 11 cas d'accidents soit 24% des risques pour les hommes, 0% au niveau des femmes et 05 cas d'accidents pour les jeunes soit 11% risques.

Pour ce qui est des maladies professionnelles nous avons enregistré un seul cas du côté des hommes.

Au regard de ces analyses on peut dire que les hommes sont plus enclin aux risques liés au travail surtout quand ils sont d'un certain âge. Car le vieillissement des effectifs nécessite des aménagements dans l'organisation du travail.

IV. CONCLUSION

Au terme de cette étude, il ressort que les ouvriers et les manœuvres travaillent dans de difficiles conditions. Ils sont les catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées. Ils effectuent le plus souvent, les travaux les plus durs, mais contrairement, ils ont les traitements salariaux les plus bas avec des situations précaires (Christophe DEJOURS). Ils sont donc une main-d'œuvre bon marché parce que n'ayant pas une grande qualification. Ils sont analphabètes et nombreux parmi eux sont des ressortissants de la sous-région. Les conditions de travail sont un domaine assez vaste. Elles sont des éléments d'une grande variété, en particulier dans l'industrie ou dans toute autre activité exigeant un travail manuel avec des rythmes imposés comme dans le cadre d'un travail posté. Rentre aussi dans ces paramètres, la durée des horaires, la variabilité de la durée quotidienne du travail, les pauses et congés, les heures supplémentaires, le travail de nuit et horaires décalés et l'empiètement du travail sur le temps de loisirs. Aussi, faut-il ne pas négliger les rythmes imposés et autres paramètres plus spécifiques liés à la productivité qui peuvent constituer un facteur aggravant de certaines conditions vécues ou transformées de simples exigences qualitatives en contraintes préjudiciables et ingérables. Précisons que les ouvriers et manœuvres travaillent avec beaucoup de contraintes physiques souvent étroitement liés aux tâches et à l'environnement. Ces contraintes peuvent dépendre des facteurs architecturaux tels que les conditions d'éclairage ou de la qualité des locaux, la non-fourniture de matériels de protection mais aussi parfois du non respect des consignes de sécurité édictées. Nous sommes sans ignorer que cette catégorie socioprofessionnelle souffre également des sollicitations psychologiques ou psychosociales qui sont des traits de l'activité exercée et de son cadre qui peuvent aboutir au stress si elles excèdent les capacités de l'individu. Elles peuvent être étroitement liées à l'activité (exigence cognitive) ou dépendre de conditions plus large (peur latente de l'erreur, ambiance de travail) voire très large comme la peur d'être licencié. Mais elles peuvent dépendre également de situations particulières individuelles, car tous les individus ne sont pas égaux face aux exigences et contraintes d'une activité. Précisons que ces conditions sont généralement à l'origine de la survenue des risques professionnels comme c'est le cas dans cette étude qui a révélé (16) cas d'accidents soit 35% de risques et (01) cas de maladie soit 02% de risques. Il est souvent difficile de mettre en lumière ce qui constitue de bonnes conditions de travail. Car l'absence de souffrances ne signifie pas l'existence de bonnes conditions de travail.

En effet, les bonnes conditions peuvent être exprimées comme celles qui donnent au travailleur la liberté de travail favorable à la santé. Ainsi, les conditions de travail considérées comme des conditions pathogènes se situent à la frontière entre le travail et la santé. Elles ont des conséquences sur les risques d'accidents; elles peuvent directement provoquer certaines maladies ou comme facteurs de risques en favoriser d'autres tout en ayant une influence sur le bien-être. Les conditions de travail sont donc des déterminants de l'espérance de vie, de l'absentéisme et des risques professionnels. Or, le travail doit être un moyen d'épanouissement, d'où la nécessité

d'asseoir des mécanismes pour promouvoir des actions de prévention en vue de protéger la vie des travailleurs à tous les niveaux.

BIBLIOGRAPHIE.

- ARENDT, H. (1958). Condition de l'homme moderne. Chicago: Press.
- AUBOURG, G & QUIST, V. (2005). Guide juridique et pratique des accidents du travail et des maladies professionnelles. Paris: Edition de VECCHI.
- BLOCH, V. (1966). Les niveaux de vigilance et l'attention. Traité de Psychologie expérimentale. Paris : PUF, vol III, chap. IV, pp.79 -122.
- BRIGARD, P. (1960). La fatigue. Paris : Masson.
- CARPENTIER, J. (1969). Le travail en équipe alternatif : ses indices professionnel, individuel et social. Paris
- CHAUCHARD, P. (1962). La fatigue. PARIS : PUF.
- CHEVALIER, A & LAMBROSO, J.(1988). Coût médico- social des complications de l'alcoolisme dans une grande entreprise. Paris: ARCH MOL. .
- DESROSIERS, A. (1993). La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique. Paris: La découverte.
- FAVERGE, J.M, PIAT, J.F& GUIDET, B. (1958). L'adaptation de la machine à l'homme. Paris : PUF.
- FORET, J (1973) sommeil et horaire de travail irrégulier. Thèse de doctorat en médecine: Strasbourg.
- GOGUE, J-M. (1990). Les six samouraïs de la qualité, les hommes qui ont fondé le management moderne. Paris: Economisa.
- GOLSTEIN, K. (1951). La structure de l'organisation. Paris: GALLIMARD.
- GRANDJEAN, E. (1969). Précis d'ergonomie organisation physiologique du travail. Paris: DUNOD.
- GROSSIN, W. (1969). Le travail et le temps. Paris: Antropos.
- HARLAY, A. (1998). Accident du travail et maladie professionnelles. Paris: MASSON.
- HERISSON, C & FOUQUET, B. (2004). Muscle et pathologies professionnelles. Paris: Éditions Masson.
- HOERNI, B & BENE ZECH, M.(1996). Secret médical, confidentialité et discrétion en médecine. Paris: Masson
- JACQUES, J.(1992). Idéologie et savoir-faire des professionnels de la publicité dans l'audio- visuel (1968-1976). Paris: L'harmattan.
- JOHSON, L.C. (1974). Les phrases du sommeil sont-elles en relation avec le comportement au réveil. Psychologie médicale. Paris: PUF.
- KLEIN, V. (1965). L'emploi des femmes horaires et responsabilités familiales, une enquête dans vingt et un pays série emploi des groupes spéciaux. Paris: OCDE.
- KUHN, E (1967). Les aspects métaboliques de la privation du sommeil par rapport à la fatigue .Toulouse: Privat.
- LANDIER, H &VIEUX, N (1976). Le travail posté en gestion. Paris: éditions du cerf.
- LECOMTE DU NOUY, P. (1963). Le temps et la vie. Paris nouvelles revues françaises.
- MEIGNANT, A. (2000). Manager la formation. Paris: Liaisons.
- MENARD, C & WEILLI, J. (1997). La consommation déclarée de l'alcool. Paris: Edition SALI ARSTAN.
- MEZZARDRI, A-M & CHRISTOFINI, P. (2001). Médecine du travail et santé

publique : Quel avenir?

HARLAY, A. (1998). Accident du travail et maladie professionnelles. Paris: MASSON.

MISPELBLOM, F. (1995). Au-delà de la qualité, le marché qualité, condition de travail et politique d'un bonheur. Paris: SYROS.

PACTET, P. (2001). Institution politique. Paris: ARMAND COLIN.

REINBERG, A & GHATA, J. (1978). Les rythmes biologiques. Paris: PUF.

RICHTA, R. (1969). La civilisation au carrefour. Paris : ANTHRAPS.

ROSENBAUM, A. (2005). La peur de l'infériorité. Aperçus sur le régime moderne de la comparaison sociale. Paris: L'harmattan.

VIAUD, G (1947). Le pouvoir réparateur du sommeil et sa mesure. Paris : PUF.

BIT (1977). L'organisation du temps de travail dans les pays industrialisés, principaux documents d'un colloque de l'OIT sur l'aménagement du temps de travail et les problèmes sociaux relatifs au travail par équipe dans les pays industrialisés, Genève 3-11 mai 1977. Genève: BIT.

BIT (1996). Enregistrement et déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles. Recueil de directives pratiques du BIT. Genève: BIT.

BUE, J, COUTROT, T, SYLVIE HAMON-CHOLET, S, VINCK, L (2007). Conditions de travail : une pause à l'intensification du travail. Premières synthèses N° 1-2. Paris: DARES.

COUTROT, T (2006). Les conditions de travail des salariés après la réduction de leur temps de travail. Première synthèses informations. Paris: DARES.

DEJOURS, C. (1998). Souffrance en France : la banalisation de l'injustice sociale. Paris : Seuil.

SLOAME, P.J. (1978). Le travail par équipe et le travail de nuit dans les pays industrialisés à économies de marché aspect économie, revue internationale du travail.

BRASSARD, R. (2002). Les coups de l'itinérance : une étude sur la victimisation criminelle du point de vue des itinérants.

Rapport de recherche centre international de criminologie comparée. Montréal : Université de Montréal.

BOUDON, R. (1973). Les méthodes en sociologie. Paris: PUF.

BOURDIEU, P, PASSERON, JC, CHAMBOREDON, JC. (1968).

Le métier de sociologie, livre .France : Mouton /Bordas.

DURKHEIM, E. (1985). Les règles des méthodes sociologiques. Paris: PUF.

FILLIEULE, R. (2001). Sociologie de la délinquance. Paris: PUF.

GIGLONE ET MATALON. (1978). Les enquêtes sociologiques

Théories pratiques. Paris: ARMAND COLIN

GRAWITZ, M. (1990). Méthodes des sciences sociales. Paris: DOLLOZ

MENDRAS, H. (1989). Éléments de sociologie. Paris : A. COLIN.

MORIN, E. (1980). La Méthode : la nature de la nature. Paris: SEUIL.

MUCHIELLI, R. (1970). Le questionnaire dans l'enquête

Psycho-sociale. Paris : Edition SOCIALES.

LA PROSTITUTION COMME ACTIVITE PROFESSIONNELLE PAR DES ELEVES ET ETUDIANTES A ABIDJAN : ENTRE LOGIQUES SOCIALES DE CLIENTELISME, DE VISIBILITE SOCIALE ET PERTE DU CAPITAL SYMBOLIQUE DE L'ECOLE

PROSTITUTION AS PROFESSIONAL ACTIVITY BY STUDENTS IN ABIDJAN: BETWEEN SOCIAL LOGIC OF CLIENTELISM, SOCIAL VISIBILITY AND LOSS OF SYMBOLIC CAPITAL OF THE SCHOOL

BAMBA Massandjei

Assistante

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire - UFR Criminologie

bamba_mass@yahoo.fr

RESUME : Cette étude porte sur la prostitution comme activité professionnelle par des élèves et étudiantes. Par cette activité affaiblit l'apprentissage scolaire et universitaire. Alors que l'école, en tant que vecteur de valeurs sociales, est censée les éloigner de toutes conduites déviantes ou délinquantes. L'objectif de l'étude est d'analyser les logiques sociocognitives des élèves et étudiantes qui désinvestissent leurs études au profit de la prostitution. Au niveau méthodologique, l'échantillon de l'étude est non probabiliste et se compose de 122 individus. Les données ont été recueillies à l'aide de la recherche documentaire et de l'enquête-interrogation à Yopougon-Andokoi. Les résultats montrent que la pratique prostitutionnelle de ces filles s'explique par l'existence de client(e)s sexuel(le)s, la recherche de visibilité sociale et la perte du capital symbolique de l'école.

Mots clés : Prostitution professionnelle- Visibilité sociale- Ecole- Elèves - Etudiante- Client(e)s sexuel(le)s.

ABSTRACT: This study focuses on prostitution as professional activity by high school students.

Through activity weaken academic and university academic learning. Yet school, as a vector of social values, is supposed to distance them from any deviant or delinquent behavior. The aim of this study is to analyse the social cognitive logics of high school students who divest their studies in favor of prostitution. At the methodological level, the sample of the study is non-probabilistic and consists of 122 individuals. The data were collected using the literature search and the interrogation survey in Yopougon-Andokoi. The results show that the practice of prostitution in these girls is explained by the existence of sexual clients, the search of social visibility and the loss of the symbolic capital of the school.

Key words: Professional prostitution - Female students - High school students- Sexual clients.

I-INTRODUCTION

La prostitution est définie comme un acte consistant à avoir des partenaires sexuels multiples et à accepter, proposer des rapports sexuels pour de l'argent ou des avantages sans qu'il y ait de relations affectives comme composantes essentielles (Bamba, 2014). Objet de préjugés marginaux en tant que réalité sociale, la prostitution semble résister à l'usure du temps et s'adapter aux mutations sociales. En effet, au V^{ème} siècle avant Jésus-Christ, dans la Grèce antique, la prostitution est considérée comme sacrée, démocratique, populaire et sert à consolider l'ordre établi (Plamondon, 2002). Au fil du temps, elle se désacralise, devient un fait social et juridique, les prostituées sont alors rejetées et traitées comme des femmes publiques, hors familles (Bruno, 2010). Au XX^{ème} siècle, certains Etats, comme la France en 1946, considèrent la personne prostituée comme une victime et la prostitution comme une atteinte à la dignité humaine (Legardinier, 1997).

En Afrique, la prostitution, perçue sous sa forme moderne et vénale, est apparue avec la colonisation (Songue, 1986 ; Taraud, 2003). Particulièrement en Côte d'Ivoire, c'est en 1949 que la ville d'Abidjan a eu sa première « toutou » (two-two anglais franchisé pour dire deux à deux. Appellation donnée aux femmes prostituées en Côte d'Ivoire) venue du Ghana (Goli, 1986). De cette période jusqu'aux années 2000, les femmes, encadrées par des proxénètes, qui s'adonnaient à cette pratique dans les rues et dans des espaces aménagés à cet effet, étaient en majorité des ghanéennes, des nigérianes, des usagers de drogue, des analphabètes.

Aujourd'hui, la prostitution en Côte d'Ivoire est le fait de nationaux, d'élèves, d'étudiantes, de directrices de société et est exercée de manière camouflée (Bamba, 2014).

Qu'en est-il des chiffres sur la prostitution dans le monde ? La prostitution engendre un chiffre d'affaires mondial de 60 milliards d'euros, entre 5 et 7 milliards de dollars US de profits aux groupes criminels (Dush, 2002). Si l'on s'en tient aux estimations de l'Unicef (2001), la prostitution implique 500000 à 1,5 million d'enfants et un enfant vend « ses services sexuels » à 2000 hommes par an.

Du point de vue des facteurs explicatifs, selon des acteurs, la prostitution s'explique par des conditions économiques déplorables telles le chômage, la pauvreté : besoins subsistants que des femmes et des hommes s'adonnent à la prostitution (Poulin, 2003). Pour certains auteurs, la source du phénomène prostitutionnel ne réside pas seulement dans un contexte de précarité économique mais aussi dans l'organisation socio-économique ; cette organisation, dans un contexte de précarité, accentue la dépendance déjà présente des femmes envers les hommes (Decosas, 1996). Pour Jeffrey (2003), par contre, l'entrée dans la prostitution, du fait que cette activité rapporte plus d'argent que beaucoup d'autres emplois, est un choix rationnel. D'ailleurs, elle n'est pas exercée que par des femmes pauvres. Elle est aussi le fait de femmes instruites qui la pratiquent comme activité secondaire pour arrondir les fins de mois (Champagne, 1999).

Les difficultés socio-économiques ne sauraient à elles seules rendre compte du phénomène de la prostitution car les facteurs sont complexes, interdépendants et difficiles à cerner (Legardinier, 1997). Le contexte socio-culturel revêt une importance capitale car la prostitution féminine s'explique également par les rapports de genre inégaux entre les hommes et les femmes (Bedard, 2005). Les normes établies par la société agissent comme un contrôle sur le comportement en termes de ce qui est acceptable ou non pour chacun des sexes.

Des auteurs préconisent le déterminisme psycho-social comme facteur prédisposant certains individus à la prostitution. L'histoire personnelle durant l'enfance ou

l'adolescence et la disqualification sociale de la famille constituent aussi des déterminants prépondérants dans une fragilisation face au risque de la prostitution (Poulain, 2003).

Les conséquences qui découlent de cette pratique vénale sont multiples. En effet, la prostitution est perçue, selon un rapport du Parlement Européen, comme un des enjeux de santé affectant les femmes en raison de séquelles engendrées par les violences et abus (Mestre et al. 2005). Les personnes prostituées s'exposent aux IST/SIDA et sont victimes de stigmatisation sociale (Legardinier, 2002 ; Bamba, 2014). Au-delà de ces aspects suscités, la prostitution prend de l'ampleur ces dernières années dans des capitales africaines et devient un problème de société (Bambara, 2011). Une partie de la jeunesse se prostitue pour diverses raisons. En Côte d'Ivoire, une prostituée sur quatre est étudiante (FNUAP, 2008). Si d'ordinaire, les sociétés africaines semblent s'accoutumer et s'accommoder à l'idée de la prostitution de la femme "mature" (au sens physiologique, physique et psychologique) et "responsable", au centre d'un tel commerce, celle de la jeune élève ou étudiante mérite notre attention. Surtout qu'elle semble « bien se porter » (Goli, 1986). La prostitution des « bleu-blanc » donne l'impression d'un aménagement des valeurs sociales (elle semble être vue comme un moyen d'insertion sociale). Cette donne suscite l'impression également que ces filles sont en quête de repère par rapport à la famille, à l'avenir professionnel et aux normes sociales.

Dans l'étude de la prostitution, les chercheurs mettent l'accent sur les facteurs socio-économique, culturel et psychologique, de même que les conséquences qui en résultent. Malgré leur pertinence, nous pensons que ces analyses font une approche partielle du phénomène. Lafrenière (2012 : 3) explique que la prostitution doit être analysée comme le résultat d'une interaction entre les facteurs de risque sociaux, les traits de caractères et les opportunités. Ainsi, pour comprendre cette pratique, est-il opportun de se demander dans quel but, à quelle fin l'acte prostitutionnel a été effectué. De ce point de vue, l'élève apparaît comme actrice sociale, responsable ; qui agit en fonction de ses projets et des objectifs visés.

La question principale de ce travail est de savoir, pourquoi des élèves et étudiantes privilégient la prostitution en parallèle à leurs études ?

L'étude a pour objectif d'analyser les logiques sociocognitives des élèves et étudiantes qui expliquent la mise au second plan des études au profit de la prostitution. Pour répondre à cette question nous avons les hypothèses suivantes formulées:

Hypothèse 1 : L'existence de client(e)s sexuel(le)s suscite la prostitution des élèves et étudiantes.

Hypothèse 2 : La recherche de visibilité sociale conduit à la prostitution des élèves et étudiantes.

Hypothèse 3 : La perte du capital symbolique de l'école chez des élèves et étudiantes explique la pratique de la prostitution.

La théorie de la tension et celle de la privation relative ont servi de matrice théorique de la construction scientifique de notre objet d'étude.

II-METHODOLOGIE

1-Sites et participants

Le site de l'étude est celui de la commune de Yopougon, au sein du district d'Abidjan. Cette commune populaire regroupe 8 arrondissements subdivisés en 32 quar-

tiers dont Andokoi, lieu de notre enquête. Au cours de l'étude sur la prostitution des lycéennes dans ladite commune, dans le cadre de notre thèse de doctorat, nous avons été marquée par la présence dans ce quartier d'élèves et étudiantes qui pratiquaient la prostitution de façon régulière. Nous avons donc décidé d'approfondir notre étude sur la question pendant une période de 12 mois (Février 2016- Janvier 2017).

Diverses catégories de populations ont été interrogées. De sexe masculin et féminin, les personnes interrogées sont au nombre de 122 individus. De façon spécifique, ce sont 42 élèves et étudiantes pratiquant la prostitution âgées de 14 à 28 ans et 12 clients de la prostitution dont l'âge varie entre 18 et 48 ans, qui ont été choisis à l'aide de la technique d'échantillonnage par boule de neige. Les 68 autres individus choisis à l'aide de la méthode d'échantillonnage non probabiliste ou par choix raisonné, sont composés de parents d'élèves et d'étudiants, d'élèves, d'étudiants, de travailleurs de la Carena, d'habitants du quartier Andokoi, de personnel administratif ou le corps enseignant, de gérants d'établissements ludiques, de corps médical, de personnes ressources telles que les représentants locaux, criminologues, juristes, ONG et forces de l'ordre.

Pour la compréhension du phénomène de la pratique de la prostitution professionnelle par des élèves et étudiantes de Yopougon-Andokoi, nous nous sommes assurée que ces filles habitent effectivement le quartier retenu et que toutes les personnes, constituant l'échantillon de la population d'enquête, choisissent de façon volontaire de participer à l'étude.

2-Instruments de recueil des données

La recherche documentaire, l'observation, le questionnaire et l'entretien, du fait de leur complémentarité, ont été les instruments utilisés pour le recueil des données.

La recherche documentaire a porté essentiellement sur les documents relatifs à la prostitution, à la marginalité, à la déviance, aux différentes réformes de l'éducation nationale, les modes d'orientation et d'employabilité en Côte d'Ivoire. Nous avons consulté également des coupures de presse, des documents scientifiques et des rapports d'ONG sur le net et en bibliothèque à l'aide de la grille de lecture.

L'observation directe : elle est guidée par la grille d'observation ; nous nous sommes imprégnée du quotidien et le mode de vie de ces apprenantes ; car nous avons passé des jours avec celles qui vivaient seules ou entre amies. Nous les avons également accompagnées dans les lieux ludiques où elles racolent.

Le questionnaire a été adressé à des parents, au personnel administratif ou le corps enseignant, au corps médical et aux personnes ressources. Il était question pour ces individus de donner leurs opinions sur les causes et les conséquences de la prostitution des élèves et étudiantes et proposer des moyens d'actions et de lutte contre ce phénomène.

L'entretien (semi-directif) à l'aide d'un guide, a été réalisé avec les élèves et étudiantes qui se prostituent, des clients sexuels, des gérants d'espaces ludiques, des ONG et des élèves et étudiant(e)s. Les échanges ont porté sur les raisons de la pratique de la prostitution ou sa consommation, le mode opération et les propositions de solutions pour y remédier.

3 Méthodes d'analyse et traitement des données

Deux méthodes de données ont été utilisées : les analyses qualitative et quantitative.

L'analyse qualitative a fait appel à l'analyse de contenu de type textuel et thématique afin de faire ressortir l'univers sémantique que les enquêtés associent à la prostitution. Nous avons eu recours à la phénoménologie pour rendre compte du vécu, des émotions, des sentiments et des témoignages des enquêtés et à la méthode dialectique pour montrer la contradiction existante entre les textes de loi existants et la réalité observée sur le terrain.

L'analyse quantitative a servi pour le traitement statistique descriptive (moyennes, modes, écart-type, etc.) et la statistique inférentielle avec notamment le khi 2, etc. qui ont permis de mettre en évidence, les corrélations entre les variables retenues.

III-RESULTATS

Les résultats portent sur les caractéristiques sociodémographiques, le mode opératoire et les facteurs justificatifs de la prostitution professionnelle de certaines élèves et étudiantes du quartier Yopougon-Andokoi.

1-Caractéristiques sociodémographiques des élèves et étudiantes qui se prostituent

Tableau 1 : *Tranche d'âge et niveau d'étude des élèves et étudiantes qui se prostituent*

Niveau d'étude Age	Collège	Lycée secondaire et professionnel	Enseignement supérieur	Total	Pourcentage (%)
[14-18[	5	3	-	8	19,04
[18-21[	2	4	3	9	21,43
[21-25[	-	6	8	14	33,33
[25-28[	-	3	8	11	26,2
Total	7	16	19	42	100

Source: données d'enquête

Les résultats du tableau ci-dessus montrent que 33,33% des élèves et étudiantes interrogées au cours de cette étude, ont un âge compris entre 21 et 25 ans. Celles dont l'âge est situé entre [25-28] et [18-21] représentent respectivement 26,2% et 21,43% de l'ensemble des personnes enquêtées. Seulement 19,04% de ces jeunes filles ont moins de 18 ans.

En outre, l'étude révèle que 73,8% des filles ont moins de 25 ans et 80,96% de celles-ci ont plus de 18 ans.

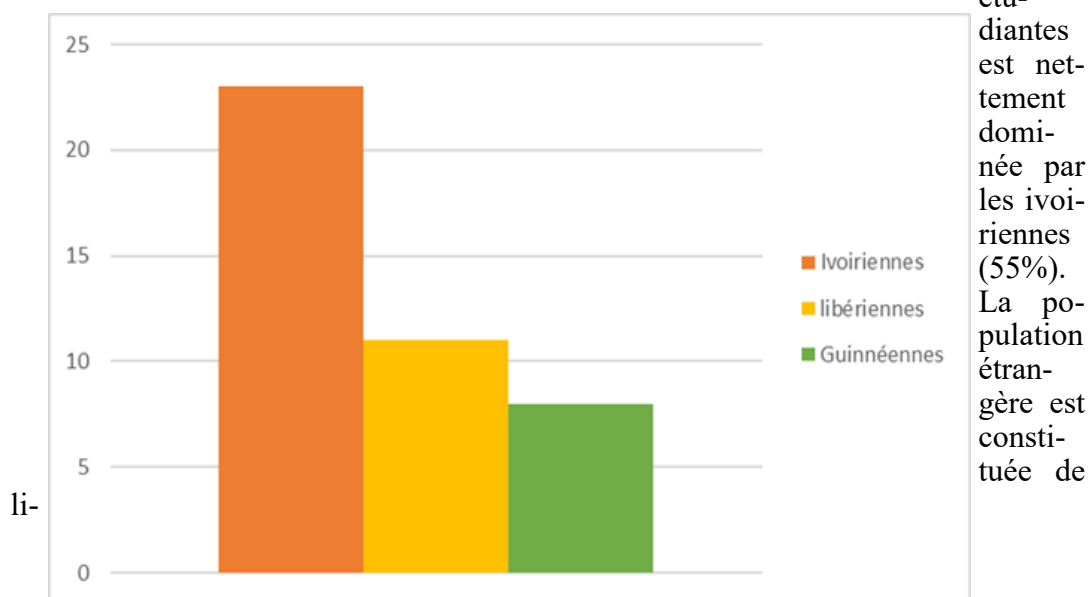
Par ailleurs, les statistiques de ce tableau indiquent qu'une forte proportion (45,24%) des filles qui pratiquent la prostitution fréquentent les établissements d'enseignements supérieurs, suivies de celles de lycées secondaires et professionnels (38,1%).

De même, une proportion non négligeable (16,7%) de ces filles est issue de collège. Nous pouvons dire qu'il existe un lien entre le niveau d'études des élèves et étudiantes qui se prostituent et leur âge.

Histogramme : *Nationalité des élèves et étudiantes qui se prostituent*

Source : données du terrain

L'histogramme ci-dessus montre que la pratique de la prostitution par des élèves et étudiantes est nettement dominée par les ivoiriennes (55%).



bériennes et de guinéennes (45%).

Contrairement aux années 1945 où la prostitution était pratiquée par les étrangères, particulièrement les ghanéennes (Goli, 1986), ces dernières décennies, l'on constate une nette implication des ivoiriennes dans cette activité avec d'autres modes opératoires.

Tableau 2 : Répartition des élèves et étudiantes, pratiquantes du sexe tarifé selon leur parcours scolaire

Parcours	Effectifs	Pourcentage (%)
Cursus normal	06	14,3
Redoublement	13	31
Exclues	23	54,7
Total	42	100

Source: données d'enquête

Il ressort que 54,7% des élèves et étudiantes ont été exclues du système éducatif public, 31% ont repris au moins une fois une classe et 14,3% connaissent un parcours normal. Pour se maintenir dans le système éducatif, chacune de ces élèves et étudiantes adoptent une stratégie particulière.

Celles qui sont dans le système public (45,3%) c'est-à-dire les redoublantes et celles qui ont un parcours normal, recourent au soutien des parents, à la corruption, au jeu des relations personnelles ou encore au charme.

Quant aux étudiantes des établissements privés, leur maintien dans le système éducatif dépend de leur capacité à autofinancer leur étude et les frais qui en découlent.

Tableau 3 : Répartition des élèves et étudiantes qui se prostituent selon le type de

Tableau 4 : *Raisons de la prostitution des élèves et étudiantes d'après les enquêtes*

Raisons de la prostitution professionnelle		Nombre de répondants	Pourcentage (%)
Existence de client(e)s sexuel(le)s	Abondance de la clientèle sexuelle	15	43
	Qualité de la clientèle sexuelle	20	57
Total		35	28,7
Recherche de visibilité sociale	Situation socioéconomique précaire	11	28,2
	Gain facile	28	71,8
Total		39	32
Perte du capital symbolique de l'école	Politique éducative inadéquate	17	35,4
	Le reflet des jeunes diplômés chômeurs	31	64,6
Total		48	39,3
Total général		122	100

Source: Traitement d'enquête

Le tableau ci-dessus fait apparaître trois (3) raisons justifiant la pratique de la prostitution comme activité principale de certaines élèves et étudiantes de Yopougon-Andokoi. Il s'agit de l'existence de client(e)s sexuel(le)s (28,7%), de la recherche de visibilité sociale (32%) et de la perte du capital symbolique de l'école (39,3%).

3.1. Prostitution des élèves et étudiantes expliquée par la perte du capital symbolique de l'école

Pour 48 répondants, la perte du capital symbolique de l'école est le principal facteur de la prostitution de certaines élèves et étudiantes. La variable principale est le taux élevé de jeunes diplômés au chômage selon 64,6% des répondants. Le chômage des jeunes fait apparaître une désillusion. Ainsi, le modèle de réussite reposant sur le succès par l'école, n'inspire plus confiance. De nombreux diplômés ou déscolarisés s'apitoient sur leur destin, se sentent diminués car, ne parviennent pas à subvenir aux besoins les plus élémentaires. Certains se tournent alors vers le secteur informel. Privés de récompense socioprofessionnelle, ils deviennent des contre-exemples de référence dans la société.

Selon une étude, des personnes se prostituent parce que le rendement monétaire pour un investissement minimal de temps est préférable à un emploi légitime et même aux conséquences négatives de l'arrestation. Ce statut délétère se répercute donc sur les représentations sociales de l'école, ce qui entrave un réajustement de stratégies éducatives et d'ascension sociale (Calhoun et Weaver, 1996 : 218).

Extrait du discours d'entretien de mademoiselle F. étudiante en 1^{ère} année de cycle ingénieur:

« C'est pour ne pas être traitée de vagabonde qu'on se maintient à l'école. Sinon, on fait de longue étude pour finir gérant de cabine téléphonique ou bien déposer un CV pour obtenir un CDI dans une société dont la vente des

prise en charge

Origine de la prise en charge	Effectif	Pourcentage (%)
Parentale	17	40,5
Personnelle (gain de la prostitution)	11	26,2
Mixte (parents-prostitution)	14	33,3
Total	42	100

Source: données d'enquête

Le tableau révèle trois sources de moyens de subsistance des élèves et étudiantes de Yopougon-Andokoi. Nous avons d'abord un premier type de soutien qui est parental (40,5%). Les parents payent la scolarité et les frais annexes. Ils prennent en charge aussi les besoins élémentaires et fondamentaux (nourriture, frais médicaux) parfois l'argent de poche.

Ce soutien semble minime selon certaines étudiantes ou élèves. En effet, extrait du discours d'entretien de mademoiselle H. lycéenne en classe de terminal C, se prostitue :

« L'argent reçu me sert tout juste à survivre. Pas possible de s'offrir une sortie, des chaussures ou sacs à main. C'est trop calculé... mes parents payent la scolarité certes, mais je vis avec deux de mes copines, nous avons donc le loyer et les factures à payer ».

Le second type de prise en charge est personnel obtenu donc par le biais de la prostitution (26,2%). Les filles qui se prennent entièrement en charge utilisent diverses techniques pour réduire le coût des dépenses journalière et mensuelle : elles vivent à plusieurs (2 ou 3) dans les baraques où le loyer tourne autour de 20 000fcfa à 25 000fcfa, l'électricité et l'eau y compris. Le boutiquier du quartier et le boucher sont parmi leurs clients sexuels.

Extrait du discours d'entretien de mademoiselle O. étudiante en année de BTS, se prostitue :

« Ma chère, le Diallo (Dans le jargon ivoirien, c'est le nom donné au boutiquier des quartiers qui sont généralement d'origine peulh) te donne du riz, l'huile, savon et quelque fois même de l'argent, ça soutra (Dans le jargon ivoirien, ceci désigne aider)... ».

Enfin 33,3% de ces élèves et étudiantes reçoivent une aide de leurs parents qu'elles estiment entre 30 à 40% de leur charge domestique.

L'on constate que quel que soit le type de prise en charge dont bénéficient ces filles, elles estiment légitime de pratiquer la prostitution.

2- Mode opératoire des élèves et étudiantes qui se prostituent

Elles racolent dans les différentes communes d'Abidjan, dans les bars et boîtes de nuit, dans les hôtels au bord des plages, sur les bateaux mais surtout au cours des cérémonies prestigieuses.

Extrait du discours d'entretien de mademoiselle E. étudiante en 3^{ème} année de médecine se prostitue :

« Là-bas, c'est au moins 100 000 F CFA et d'autres rencontres garanties s'il a été satisfait... ».

Extrait du discours d'entretien de mademoiselle A. élève d'un lycée professionnel

de Yopougon : **« A l'île Bouley, surtout en semaine, tu as entre 50 000 F CFA et 200 000 F CFA, voire plus si tu te tapes (Dans le jargon ivoirien, c'est avoir des rapports sexuels.) les expatriés ».**

Au cours de l'année scolaire ou universitaire, certaines parmi elles, effectuent des voyages à l'intérieur, à l'extérieur du pays ou des séjours en compagnie de leurs clients sexuels.

Extrait du discours d'entretien de mademoiselle G. collégienne d'un établissement privé à Adjamé se prostitue :

« J'ai effectué un séjour d'une semaine au Maroc dans le mois d'octobre. Je suis disposée à voyager à tout moment qu'on me le propose ... ».

Pour s'assurer le maintien à l'école et surtout pour y éviter le renvoi, l'enseignant ou un membre du personnel administratif est ciblé par certaines élèves.

Extrait du discours d'entretien de mademoiselle H. élève en classe de 3^{ème} se prostitue :

« Madame, la meilleure cartouche est le professeur principal, lorsque que tu l'as comme "petit ami", il voit ses collègues qui harmonisent tes notes et la moyenne trimestrielle est assurée ».

Comme la majorité des personnes qui pratiquent la prostitution, toutes les formes de pratiques sexuelles sont permises par ces élèves et étudiantes qui font l'objet de notre étude. Le port ou non du préservatif est fonction du prix convenu, du type des clients et de la relation entre elles et leurs clients (selon qu'il est un habituel, un occasionnel ou qu'il paie bien, etc.).

Pendant la pratique de la prostitution, il est courant que ces élèves et étudiantes s'adonnent à la consommation de la drogue licite (l'alcool surtout les liqueurs, la cigarette), parfois illicite telle que le cannabis et la cocaïne (cette dernière est consommée avec les clients qui la leur imposent parfois). Elles placent des comprimés dans leur sexe qui, selon des vendeuses, permettraient de rétrécir le vagin et le rendre plus agréable pendant le rapport sexuel. Elles prennent également des remontrances pour faire passer la fatigue due à l'activité vénale. Extrait du discours d'entretien de mademoiselle F. étudiante :

« Eh ma tante, j'ai un boss (Appellation donnée aux hommes riches dans le nouchi ivoirien), la première fois qu'il m'a envoyé en zone 4 dans sa garçonnière, j'ai souffert dès. Quand il a pris sa drogue là, eh! Il était sur moi des heures et des heures, il me tourne ici, là-bas. Après il dit qu'il ne me sent pas, de prendre aussi sa drogue. Quand j'ai fait ça, j'étais comme une folle, je faisais sans réfléchir toutes les positions qu'il me demandait ».

Une technique de camouflage chez les filles étrangères rencontrées, est de se faire passer pour des ivoiriennes afin de bénéficier de plus de faveur et considérations de la part des clients sexuels.

Les libériennes se font passer pour des Guéré de Toulepleu, vu la proximité des deux frontières, le langage est presque identique à ceux de cette région.

Quant aux Guinéennes, elles se font passer pour des malinkés, la coutume et l'habillement étant identiques en certains points à ceux des Malinkés de Côte d'Ivoire.

Après la présentation du déroulement de la prostitution des apprenantes, nous abordons les raisons évoquées par les participants pour justifier la prostitution des élèves et étudiantes.

3- Facteurs explicatifs

produits implique qu'on marche toute la journée sous le soleil pour être payé à la fin du mois à 50 000 F CFA. Ce que je fais là (la prostitution) me permet de faire des épargnes pour sécuriser mon avenir».

Pour d'autres participants (35,4%) c'est surtout la politique éducative qui est inadéquate aux réalités actuelles. Pour eux, les orientations dans les filières et écoles ne se font généralement pas en fonction des compétences des apprenant(e)s et le contenu de leur formation est en inadéquation avec les exigences sociales du marché du travail.

Extrait du discours d'entretien d'un chef d'entreprise :

« Comment comprendre que l'Etat laisse pousser des écoles boutiques avec des enseignants ramassés çà et là pour nous produire des étudiants détenteurs de BTS sans contenu? Les universités africaines forment les étudiants aux métiers du passé au lieu de les préparer aux métiers du futur. Nous on a besoin des chiffres d'affaires, c'est de l'argent investi, on ne va donc pas pour employer des incompetents ».

Dans leurs expériences quotidiennes, les jeunes sont donc amenés à construire leur avenir en opérant des choix au sein d'une société en manque de repères. Il faut donc s'adapter en trouvant d'autres opportunités de gagner sa vie et d'écrire sa réussite sociale.

Même si la perception de l'école est négative, la majorité des répondants admettent cependant que la persévérance scolaire est un outil précieux pour échapper à la mobilité sociale descendante et permet de s'affranchir des facéties dont sont victimes les autres (déscolarisés ou sans formation) et aussi une stratégie pour bénéficier de la distinction. Extrait du discours d'entretien de K. lycéenne dans un établissement professionnel :

« Lors d'une rencontre, la première question que l'homme ou la femme pose est de savoir ce que tu fais comme activité dans la vie. Donc rester élève me donne une certaine couverture et un statut valorisant ».

Ainsi, les études sont perçues par ces filles en termes de respectabilité sociale qu'elles tentent de faire perdurer à tout prix. Par ailleurs, certains clients sexuels expliquent leur présence dans le milieu de la prostitution par le fait que cette activité est plus pratiquée par les élèves et étudiantes. Pour eux, ce fait déstigmatise la prostituée et donne l'impression d'être dans une relation amoureuse et l'argent donné après chaque rencontre est perçu comme une aide apportée à une jeune fille dans le besoin.

3.2. Recherche de visibilité sociale comme justification de la prostitution des élèves et étudiantes

Le deuxième facteur qui justifie la prostitution de certaines élèves et étudiantes de Yopougon-Andokoi est la recherche de visibilité sociale (32%). Dans une situation économique précaire associée au goût d'acquisition de l'argent par la facilité serait une alternative susceptible d'augmenter la chance de réussite sociale. En effet, pour certains interlocuteurs, leur persistance dans la prostitution professionnelle est due au dévouement des parents, au manque de soutien moral et matériel des autres (ressortissants du même pays). La prostitution est un moyen susceptible d'augmenter les chances de réussite sociale dans un contexte familial défavorable. Elle est donc un moyen de subsistance. Pour certains parents démunis, leurs filles sont une ressource d'appoint substantiel. Extrait du discours d'entretien de G. élève en

classe de 2nde A:

«Ma maman me demande de lui envoyer un complet de pagne wax et un sac de riz de 50 kg, sachant bien que je suis élève et sans soutien à Abidjan. Quand je la satisfais, mes sœurs sont insultées et moi je suis prise en modèle. C'est une façon de m'encourager dans mon djandjoua (Dans le jargon ivoirien, ce mot signifie la prostitution.)».

Par l'exercice de la prostitution, ces filles répondent aux exigences de la société.

Pour d'autres, c'est plutôt le manque de soutien moral et matériel des autres (parents) qui les pousse à la prostitution. Certaines libériennes abandonnées par les parents rentrés au Libéria après la normalisation dans leur pays, ou encore orphelins ne recevant aucun apport de la part de leurs "frères et sœurs" vivant à Abidjan. Extrait du discours d'entretien D. :

« Fais comme tout le monde, on s'est débrouillé ici, sans compter sur quelqu'un » rétorque leur compatriote à chaque fois qu'elles se tournent vers eux ou encore : **« En Côte d'Ivoire ici, les libériennes ont été célèbres par la prostitution, donc si tu fais ça, ce ne sera pas nouveau ».**

La prostitution devient pour ces dernières, la seule alternance pour vivre.

Quant à certaines guinéennes, originaires de la Guinée Conakry, elles ont connu la Côte d'Ivoire par le biais de certaines entremetteuses qui ont promis aux parents restés en Guinée Conakry un meilleur avenir professionnel à leurs filles : Extrait du discours d'entretien de A. étudiante, 23 ans qui explique comment sa "tante" a procédé:

« La Côte d'Ivoire offre de meilleures infrastructures scolaires donc une meilleure chance de réussite sociale. En plus là-bas, quand tu es étrangère et que tu as un bon diplôme, les organisations internationales t'embauchent sans problèmes ».

Cependant, une fois à Abidjan, la réalité fut différente ; extrait du discours d'entretien de A. (suite) :

« Ma soi-disant tante m'a placée dans une famille guinéenne, restauratrice à Adjamé, comme servante. C'était la désillusion totale. J'y suis restée quatre (4) mois, le temps de me faire des ami(e)s capables de m'aider à sortir de cette galère. Aujourd'hui, je vis dans cette baraque avec deux amies ivoiriennes, nous sommes toutes étudiantes. Je me débrouille avec les hommes et ce que je gagne, j'envoie aussi à mes parents, qui ignorent encore que cette dame est un imposteur. Je ne veux pas briser l'espoir qu'ils ont mis en moi».

La prostitution permet donc à ces filles d'avoir la chance de se donner une certaine visibilité dans la société car par cette activité, elles changent leur "destin".

Par ailleurs, au-delà de cet aspect de précarité économique qui conduirait certaines élèves et étudiantes de Yopougon-Andokoi, bien qu'à l'abri d'un besoin élémentaire, recherchent le superflu, le gain facile, le luxe. Extrait du discours d'entretien de T. élève en classe de 4^{ème} :

« Pour un coup (Ce terme renvoi au fait d'éjaculer une fois) tu as au moins 50 000 F CFA, imagine ce que je gagne si j'ai 4 ou 5 gars par semaine. Bon nombre de fonctionnaires n'ont même pas cette somme comme salaire à la fin du mois». [Et elle sourit].

Dans une société où la conception matérialiste et mondaine du succès est dominante, où l'argent est sacralisé, ces jeunes filles veulent aussi susciter les convoitises des autres par les parures, la consommation qui apparaissent comme des éléments discriminants de ce qui est constitué la réussite ou l'échec. Il y a de plus en plus une évanescence globale des modèles traditionnels de l'ascension sociale.

Les expressions telles que : « *l'argent n'a pas d'odeur* », « *tous les moyens sont bons pourvu qu'on soit riche* », favorisent une reconversion de la jeunesse.

3.3. Existence de client(e)s sexuel(le)s comme facteur expliquant la prostitution des élèves et étudiantes

Pour 28,7% des interlocuteurs, l'existence de client(e)s sexuel(le)s et surtout la facilité d'en trouver explique le fait que des filles veuillent se prostituer. Extrait du discours d'entretien avec une éducatrice [sur un ton énervé] :

« A tout point de rue, tu trouves un homme susceptible de te demander du sexe moyennant quelque chose, surtout à Yopougon ici, c'est à croire qu'ils sont malades. Ils garent leur véhicule devant les établissements scolaires aux heures de descente des élèves, juste pour ramener avec eux les proies faciles. Leur manière de faire encourage ces petites innocentes à se détruire, c'est vraiment dommage... ».

Des clients sexuels expliquent leur présence dans la prostitution en tant que consommateur par le fait qu'ils tiennent à leur liberté sexuelle ; liberté qui prendrait fin dans un engagement sentiment.

Extrait du discours d'entretien de T., consommateur de la prostitution rencontré par le biais d'une élève :

« Pourquoi se mettre en ménage avec une seule qui va exiger de l'argent et m'imposer une soi-disant fidélité. Avec ces filles là (élèves ou étudiantes prostituées) c'est plus simple, il n'y a pas d'engagement. Il suffit d'avoir un 30 mille souvent même moins et s'offrir la boisson, l'hôtel et le sexe ».

D'autres personnes interrogées (43%) estiment que la mutation de la société ivoirienne favorise également l'abondance des client(e)s sexuel(le)s. Extrait du discours d'entretien de A. un jeune gérant de cabine téléphonique :

« La prostitution qui est mal vue est celle pratiquée par les filles dans la rue. Sinon, qui se plaint quand sa sœur ou sa tante fait défiler les hommes à la maison ? Personne, au contraire même, c'est elle qui est citée en exemple dans sa famille et dans le quartier. En plus maintenant, toutes les filles prennent soin d'elles, elles s'habillent bien, toutes ces choses attirent les hommes... ».

Par ailleurs, certaines personnes expliquent, dans un premier temps, que le fait d'avoir toujours des propositions de relations tarifées suscite l'envie de s'adonner à la prostitution, mais surtout d'en faire un métier. Extrait du discours d'entretien de F. un agent de police :

« Avant là, c'étaient les moisiss (Dans le large ivoirien, ce sont des personnes sans argent) qui venaient vers les prostituées et elles ne demandaient pas beaucoup d'argent. A partir de 300fcfa, ils pouvaient se satisfaire. Ce n'est plus le cas. Ce sont les vrais gars, les gourous qui cherchent les filles de joies pour se mettre à l'aise. Eux là, ils ne cherchent pas n'importe quelles filles, les étudiantes, les femmes d'affaire, les fonctionnaires. Ils décaissent de fortes sommes d'argent et ils sont sereins ».

En outre, la présence de plus en plus des "cougars" (Femmes libres, célibataires, indépendantes de plus de 40 ans et entretenant avec attention leur corps et leur libido), dans la clientèle sexuelle tarifée a été également soulignée. Cette catégorie de femmes se fait assez visible dans le milieu de la prostitution en tant que cliente et opère plus par le biais du téléphone portable. Extrait du discours d'entretien de B. gérant de boîte de nuit :

« Elles se renseignent sur les capacités sexuelles des filles prostituées, de préférence les étudiantes. Avec elles, ce sont les voyages, les week-ends au bord de la mer. Elles gâtent beaucoup leurs petites ».

En plus de leur abondance qui encourage la prostitution professionnelle de certaines élèves et étudiantes, l'aisance matérielle et financière des client(e)s sexuel(le)s est aussi un facteur. 57% de participants estiment que le fait que des hommes, ayant une bonne situation financière, soient de plus en plus présents dans le milieu de la prostitution cachée et camouflée favoriserait la prostitution des apprenantes. Extrait du discours d'entretien de M. un agent de la brigade mondaine :

« De même que les personnes prostituées sont aujourd'hui de qualité (de personnes instruites : élèves, étudiantes, directrices de société) de même il y a de plus en plus de client(e)s sexuel(le)s de qualité. Ce qui rend d'ailleurs difficile la lutte contre la prostitution ».

Au-delà des conséquences directement liées à l'exercice de la prostitution telles les maladies sexuellement transmissibles (IST / VIH / SIDA) renforcées par la multiplicité des partenaires, lorsque la protection est insuffisante ou mal maîtrisée ; des risques de maladies gynécologiques (cancer du col de l'utérus) du fait des comprimés « secret » utilisés comme ovule vaginal pour rétrécir le vagin, nous avons comme conséquence un rapport faussé à l'argent, au luxe et au sexe. Quand on gagne beaucoup d'argent rapidement, que l'on prend l'habitude de pouvoir s'offrir les choses qu'on désire, il est plus difficile de s'en priver.

Comme conséquence nous avons également la non-reconnaissance de ces pratiques comme de la prostitution. Aucune des élèves et étudiantes interrogées n'a prononcé le mot prostitution dans son discours. Elles y ont fait référence seulement lorsqu'elles ont parlé des prostituées de rue ou analphabètes ou encore déscolarisée et des usagers de drogue. Le fait de ne pas avoir conscience ou le refus d'admettre qu'un rapport sexuel dépourvu d'affection et dans le but d'avoir de l'argent ou tout autre avantage est de la prostitution, rend légitime la pratique. Extrait du discours d'entretien de B. étudiante en 1^{ère} année au département d'histoire :

« Beaucoup de femmes se marient par intérêt, elles tiennent compte du statut social de l'homme, de son compte bancaire avant de l'épouser ».

IV-DISCUSSION ET CONCLUSION

La principale question qui a conduit à l'étude était pourquoi des élèves et étudiantes privilégient-elles la prostitution à leurs études scolaires et universitaires ?

L'objectif est d'analyser les logiques sociocognitives des élèves et étudiantes qui expliquent la mise au second plan des études au profit de la prostitution.

La première hypothèse émise pour répondre à cette question est que l'existence de client(e)s sexuel(le)s suscite la prostitution des élèves et étudiantes.

De l'analyse des réponses des participants, il ressort que l'abondance de clientèle sexuelle combinée à leur qualité socio-économique favorise la prostitution de ces filles. Pour eux, il y a de plus en plus de personnes demandeuses de sexe payant. Outre cette abondance, il faut y ajouter l'aisance matérielle et financière dont dispose cette clientèle. Le gain perçu par ces individus, après chaque rencontre tarifée, encourage la prolifération et l'insistance dans la prostitution. Ces résultats correspondent avec ceux de Legardinier (2002) qui expliquent que les clients de la prostitution sont de diverses couches sociales et les raisons de leur existence sont particulières selon les individus.

En ce qui concerne l'hypothèse 2 : la recherche de visibilité sociale conduit à la prostitution des élèves et étudiantes.

En effet, pour certains enquêtés, la frustration créée par une situation économique précaire, dans une société où l'argent est sacralisé et ceux qui n'en possèdent pas sont relégués au rang des exclus, des invisibles, encourage la prostitution des élèves et étudiantes. En plus, le fait d'avoir de façon régulière de l'argent par la fréquence de l'activité sexuelle tarifée favorise également sa professionnalisation. Pour ces différents interlocuteurs, dans une société où des figures de réussite ont parfois gagné de l'argent sans effort ni mérite et par le biais de la criminalité, la déviance, les conforte dans leur activité prostitutionnelle. Car ce sont ces référents sociaux qui dynamisent la société (Manga, 2012, Bamba, 2014). Autrement dit, dans un contexte de précarité socio-économique, la recherche de visibilité sociale pour "échapper" à la "fatalité" contribue à l'émergence de la prostitution.

Que dire des résultats entre la prostitution professionnelle de ces élèves et étudiantes et la perte du capital symbolique de l'école ?

L'hypothèse 3 indique que le fait que l'école ne réponde plus aux aspirations de ses apprenant(e)s, encourage certains des leurs à s'adonner à d'autres activités parfois délictueuses ou déviantes pour répondre aux exigences d'une société de consommation.

De façon concrète, pour des participants, l'école n'offre plus aux élèves et étudiants une sécurité quant à l'employabilité, vu le taux de chômage des jeunes diplômés, la condition de vie des fonctionnaires. Ces résultats concordent avec ceux de Diaby (2010) selon lesquels dans l'Afrique contemporaine, les politiques éducatives inadaptées au système d'insertion sur le marché de l'emploi, ont des effets néfastes sur les représentations de l'école chez les adolescents.

Les contributions de cette étude au plan criminologique s'avèrent intéressantes dans la mesure où elles offrent des pistes de réflexion et d'actions quant aux méthodes et stratégies d'intervention en lien avec la prévention sociale. En effet, cette étude indique que des élèves et étudiantes privilégient la prostitution à leurs études dans le souci d'une ascension sociale hypothéquée par un milieu familial et scolaire défavorable (Bamba, 2014). Cette pratique est également un choix encouragé par le gain facile, l'existence "accrue" et la qualité socio-économique des consommateurs ou consommatrices du sexe tarifé. Les stratégies de lutte contre la prostitution pourraient tenir compte de ces différents aspects susmentionnés pour orienter leurs interventions.

Au-delà de ces résultats qui valident nos hypothèses de travail, cette étude contient un certain nombre de limites. La principale est que le corpus des connaissances du champ de recherche repose sur un faible nombre d'études peu comparables en termes de terrain (un quartier plutôt que toute la commune voire tout le district d'Abidjan), de la nature d'échantillons (42 élèves et étudiantes). Un nombre peu pour rendre compte effectivement de la prostitution professionnelle des élèves et étudiantes) et de méthode de mise en œuvre des concepts.

BIBLIOGRAPHIE

- BAMBA M. (2014). *La prostitution des lycéennes dans le district d'Abidjan : cas des communes de Bingerville, Cocody et Yopougon*. Thèse de doctorat (non publiée). Faculté de Criminologie. Université Félix Houphouët Boigny.
- BAMBARA, Y. C. (2011). *La prostitution des jeunes filles mineures à Bobo Diou-*

lasso au Burkina Faso. Thèse, service social. Faculté des sciences sociales.
Université Laval.

BEDARD, E. (2005). *Rapports de genre, sexualité et comportements à risque des clients et autres partenaires sexuels des travailleuses du sexe de Ouagadougou, Burkina Faso*. Thèse, Faculté des sciences infirmières. Université Laval, Québec.

BRUNO, A. (2010). La prostitution est le plus vieux métier du monde, insolite et Grandes Énigmes. In Dubeay, M-L (Ed.). *Le grand livre des idées reçues : pour démêler le vrai du faux* (854-858). Paris: Le Cavalier bleu. 3ème édition.

CALHOUN, T. et WEAVER, G. (1996). *Rational decision-making among male street prostitutes*. Deviant Behavior, 17, 209- 227. Criminology. United States of America.

CHAMPAGNE, S. (1999). *Projet d'appui à la lutte contre le sida en Afrique de l'ouest : Intégration de la dimension genre et développement et applications de l'IFD/ÉS*. Québec

DECOSAS, J. (1996). *La prostitution en Afrique de l'Ouest. Rapport final d'une mission portant sur la problématique des professionnelles du sexe*. Projet d'appui à la lutte contre le sida en Afrique de l'Ouest. Québec : CCISD.

DIABY, M. (2011). *A la quête du « bout de papier » : les perceptions des études et diplômes universitaires et l'expérience scolaire des lycéens guinéens du privé et du public*. Mémoire. Département de sociologie. Faculté des arts et des sciences. Université de Montréal. Québec.

DUSCH, S. (2002). *Le trafic d'êtres humains*. Paris : PUF

FNUAP, Ministère de la lutte contre le SIDA (2008). *Cartographie des sites prostitutionnels et des interventions de lutte les IST/VIH/SIDA en direction des professionnel(le)s du sexe en Côte d'Ivoire*. FNUAP.

GOLI, K. (1986). *La prostitution en Afrique: un cas : Abidjan*. Abidjan: NEA

JEFFREYS, S. (2009). *The Industrial Vagina. The Political Economy of the Global Sex Trade*, Routledge.

LAFRENIERE, C. (2012). *Délinquance des filles et délinquance des garçons : différence dans les comportements ou différence dans la gestion des comportements. Une étude du point de vue des intervenants*. Mémoire ès sciences en Criminologie. Faculté des arts et des sciences. Université de Montréal.

LEGARDINIER, C. (1997). *La prostitution*. Milan : Les essentiels Milan.

LEGARDINIER, C. (2002). *Les trafics du sexe : femmes et enfants marchandises*. Milan : Les essentiels Milan.

MANGA, J-M. (2012). *Jeunesse africaine et dynamique des modèles de la réussite sociale : l'exemple du Cameroun*. Sociétés africaines et diaspora. Paris : l'Harmattan.

MESTRE, A.A., FAURE, F. et MAURICE, C. (2009). *Livre blanc sur la dissuasion de la demande en matière de prostitution*. Fondation Scelles. France.

PLAMONDON, G. (2002). *La prostitution : Profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*. Québec : Direction de la recherche et de l'analyse, Conseil du statut de la femme.

POULIN, R. (2003). *Prostitution, crime organisé et marchandisation*. Revue Tiers Monde. XLIV(176), 735-770.

SONGUE, P. (1986). *La prostitution en Afrique Noire. L'exemple de Yaoundé*. Paris : le Harmattan.

- TAURAUD, C. (2003). *La prostitution coloniale : Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*. Paris : Payot.
- UNICEF (2001). *A qui profite le crime ? Enquête sur l'exploitation sexuelle de nos enfants*. New York: Unicef.

CYBERCRIMINALITE ET MYSTICISME A PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)

MYSTICISM AND CYBERCRIME IN PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)

Dr KOUASSI Koffi Justin

Maître-assistant/ UFR Criminologie-UFHB
[angeprestige gmail.com](mailto:angeprestige@gmail.com)

Dr DAGBE Ahodan Stéphane

Maître-assistant/ UFR Criminologie-UFHB
stephane.dagbe@gmail.com

RESUME : Cette étude se propose d'analyser la relation entre cybercriminalité et mysticisme. Elle comporte deux objectifs : décrire le mode opératoire utilisé par les cybercriminels à partir des pratiques mystiques dans leurs activités criminelles ; montrer les facteurs explicatifs de la relation entre cybercriminalité et pratiques mystiques. Cette étude a été effectuée à Abidjan, précisément dans le quartier de Gonzagueville situé dans la commune de Port-Bouët. Elle a porté sur 20 enquêtés dont 10 cybercriminels, 05 féticheurs ou marabouts et de 05 policiers. L'accès à l'information s'est fait par le biais de la recherche documentaire et par l'entretien. Les données recueillies ont été analysées suivant l'approche qualitative. Se sont dégagés des analyses deux facteurs explicatifs. Ainsi, le recours aux pratiques magiques s'explique par des handicaps sociaux et la place de l'argent dans les représentations sociales. Les conséquences liées à cette relation sont d'ordre financier et humain.

Mots clés : cybercriminalité, mysticisme, représentations sociales, Port-Bouët, handicap social.

ABSTRACT: This study aims to analyze the relationship between cybercrime and mysticism. It has two objectives: to describe the modus operandi used by cybercriminals from mystical practices in their criminal activities; show the relationship between cybercrime and mystical practices. This research was carried out in Abidjan, precisely in the district of Gonzagueville located in the commune of Port-Bouët. It covered 20 respondents including 10 cybercriminals, 05 fetishers or marabouts and 05 policemen. Access to information was done through desk research and interview the data collected were analyzed using the qualitative approach. These are two explanatory factors. The use of magical practices is explained by an increasingly social disability and the place of money in social representations. The related consequences are financial and human.

Key words: cybercrime, mysticism, social representations, Port-Bouët, social disability.

I-INTRODUCTION

L'ordinateur a permis aux Américains, il y a quelque cinquante ans, d'obtenir la maîtrise de l'atome et de mettre fin ainsi à la seconde guerre mondiale. Vingt-cinq ans plus tard, à savoir le 20 juillet 1969, les gigantesques « computers » de la NASA (National Aeronautics and Space Administration) leur frayaient la voie de l'espace, pour envoyer le premier homme sur la lune (J. Liang, 1999, p16). *« Les installations d'alors étaient d'une certaine dimension, d'un coût élevé et d'une complexité telle que seuls les États-Unis pouvaient se les procurer et les utiliser, en faisant appel à des techniciens de haut niveau. Autant dire qu'à l'époque, ce qu'on appellera plus tard l'informatique était une affaire de spécialistes et totalement inaccessible au commun des mortels »* (J. Liang, 1999, p16).

Au cours des vingt dernières années, la situation a radicalement changé : la miniaturisation des ordinateurs, la simplification extrême des procédures d'utilisation, l'abaissement de leur prix ont fait qu'ils sont devenus un outil de la vie courante et qu'ils régissent de plus en plus tous les domaines de l'activité humaine.

Avec la connexion à l'internet, les utilisateurs d'ordinateurs échangent avec différents correspondants de par le monde. L'internet a généré un nouvel espace d'échanges : expression des idées, commerce sans limite, suppression des frontières. Dans un territoire inexploré promettant des richesses infinies, tant intellectuelles que matérielles, les pionniers des temps modernes se sont lancés dans une conquête, reposant sur l'absence de règle (Rapport du groupe de diagnostic stratégique, 2015, p3). Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont transformé le monde en un village planétaire. L'internet est un puissant outil de brassage culturel, source de richesse de la civilisation humaine (N. Anon, 2014, p179). C'est un outil indispensable du 21^e siècle. D'ailleurs, ceux qui n'ont aucune connaissance de l'outil informatique sont considérés comme les nouveaux analphabètes.

Ainsi, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont haussé la quantité globale d'informations qui circulent (C. Shapiro et Varian. H.R, 1999), insérant tout le monde dans des écologies informationnelles denses (Licoppe, 2010). Il n'est nul besoin de souligner qu'elles ont permis à l'humanité de vaincre les facteurs temps et espace. Les formidables opportunités qu'offre l'internet par la multiplication des services, constituent également son talon d'Achille. La masse sans cesse croissante d'utilisateurs a généré une forme de criminalité allant au rythme du développement du numérique et de son accessibilité. Pour T. J. Holt et M. Kilger (2008), le nombre de crimes informatiques serait proportionnel à l'usage qu'en fait la population. De même que la vitesse d'internet est devenue sa faiblesse (R. Mc Cusker, 2007), de même la facilité d'accès à l'internet offre de meilleures opportunités criminelles dans le cyberspace (M. T. Britz, 2008).

La cybercriminalité présente de lourdes conséquences financières. Selon Norton cybercrime report (2011), les coûts de la cybercriminalité s'élèvent à 338 milliards de dollars. Elle a fait 31000 victimes d'escroquerie en 2015 (O. Dumons et J. Ti-louine, 2017).

À partir de certaines études, il est possible de dresser les caractéristiques sociodémographiques des délinquants. Selon J. Jordan et P. Taylor (1998), puis T. Taylor (1999) et B. Dupont (2012), les cybercriminels sont majoritairement des hommes. La cybercriminalité se présente comme une criminalité masculine.

La question principale pourrait se poser en les termes suivants : quels sont les facteurs explicatifs de la relation entre mysticisme et pratique de la cybercriminalité ? Ce phénomène social né avec le développement de la cyberescroquerie pose un véritable problème criminologique. Cet article à caractère exploratoire vise, à partir des acteurs utilisant le canal de l'ordinateur, à décrire le cheminement de ceux-ci dans une relation d'escroquerie par l'internet.

Deux hypothèses spécifiques sont formulées pour répondre à la principale question de recherche.

Hypothèses 1 : Les représentations sociales favorables à la cybercriminalité conduisent à l'usage de pratiques mystiques.

Hypothèse 2 : Les handicaps sociaux des cyberdélinquants expliquent le recours aux pratiques mystiques

II- METHODOLOGIE

2-1- Site et participants à l'enquête

Il faut souligner que ce travail de recherche a porté sur la ville d'Abidjan, principalement la commune de Port-Bouët. Cependant, l'attention a été portée au quartier de Gonzagueville qui se justifie par la réalité de ce phénomène dans ledit quartier. De plus, comme le montre Akadjé (2014, p 69), Gonzagueville recèle un nombre important de féticheurs : il est réputé abriter une forte population béninoise et togolaise considérée à tort ou à raison, d'être versée dans le fétichisme. La détermination de l'échantillonnage n'a pas du tout été aisée en raison des difficultés à obtenir des informations auprès des groupes cibles. La peur d'être dénoncés ou arrêtés par la police a rendu les enquêtés réticents à répondre à nos questions. Notre échantillon a été sélectionné de façon empirique. C'est un échantillon de convenance pour des raisons d'accessibilité et de coût. Il est composé de 10 cybercriminels, de 05 féticheurs ou marabouts et de 05 forces de l'ordre (police). Au total, la population d'enquête est de 20 personnes. Il faut noter que le choix des cybercriminels s'est appuyé sur les témoignages des personnes au sein de la population.

2-2- Techniques de recherche

Dans le cadre de ce travail, deux techniques de recueil des données ont été utilisées, à savoir l'étude documentaire et l'entretien. Ces techniques ont permis de saisir la réalité du phénomène de la cybercriminalité en relation avec les pratiques du mysticisme dans ses manifestations. L'étude documentaire a également favorisé la recherche et la collecte d'informations et de données relatives à l'objet d'étude. Pour ce faire, des documents ayant trait à la cybercriminalité en Côte d'Ivoire, en Europe et en Amérique ont été consultés. En plus des écrits scientifiques, la presse locale et internationale a été consultée.

L'entretien a été privilégié, car il met en contact direct le chercheur et ses interlocuteurs. Pour ce travail, l'on s'est rendu au domicile des marabouts ou féticheurs et dans les lieux choisis par les cyberdélinquants pour la rencontre. Il faut souligner ici que l'accent a été mis sur l'entretien semi-directif car il offre une marge de liberté à l'enquêteur, dans la détermination et l'ordre des questions posées. Les thématiques ont porté sur les raisons de la pratique de la cybercriminalité, le recours aux pratiques mystiques, le mode opératoire des pratiques mystiques et leurs conséquences.

Les cadres de référence qui guideront l'analyse sont centrés sur la théorie des op-

portunités criminelles et des activités routinières de L. E. Cohen et M. Felson (1979), de M. Cusson (2002), et, la théorie de la privation relative et les réactions au handicap de Guimond et Tougas cités par S. Dif, S. Guimond, D. Martinot et S. Redersdorff (2001, p315). Les premières théories tournent autour de la présence de trois acteurs : les délinquants, les victimes potentielles et le gardien. Pour L. E.

Cohen et M. Felson, la société est de plus en plus dépendante de l'information. Cette situation aura une incidence sur les occasions criminelles. Et, les criminels vont se servir de la technologie informatique pour commettre des crimes et porter préjudice aux utilisateurs. Lors des occasions, si le délinquant n'est pas dissuadé par un gardien, à savoir un témoin, il passera à l'acte. De plus, le manque d'emploi, les inégalités financières auront une incidence sur les opportunités.

Dans la théorie de la privation relative et les réactions au handicap donnent les trois principes fondamentaux de la théorie: 1- tout d'abord, la privation relative est un sentiment d'insatisfaction ou d'injustice, et l'opposé de la privation est la gratification relative ; 2- cette théorie propose la distinction entre le statut relatif d'une personne et son statut absolu. Ainsi, les sentiments d'insatisfaction ou d'injustice ne sont pas liés à la situation objective de l'individu, mais à des comparaisons sociales avec la situation d'autrui pertinents ; et 3- enfin, ces sentiments prédisposeraient les individus à l'action.

2-3 - Analyse des données

L'analyse des données est de nature qualitative. Elle a permis d'expliquer et de comprendre le phénomène étudié. Étant donné que les informations ont été recueillies au moyen de l'entretien, il nous apparaissait approprié d'analyser le discours des acteurs qui vivent la réalité. Ainsi une place importante a été accordée aux cyberdélinquants. Il s'agit de cerner les raisons profondes militant en faveur de ce phénomène. Le choix de cette analyse consiste à comprendre et non à éprouver.

III- RESULTATS

Ils portent sur le *modus operandi*, les facteurs explicatifs et les conséquences.

1-Modus operandi

La caractéristique majeure des relations d'escroquerie découle de l'envoi massif de courriers non sollicités, appelés « spams » à des personnes dont l'adresse électronique a été prise de façon irrégulière, afin d'hameçonner, c'est-à-dire « d'appâter » leurs interlocuteurs. Cette procédure se décompose en deux groupes :

- des victimes de spam à but commercial. Il s'agit de forcer les particuliers à l'achat des produits illicites ou inexistantes que les individus désirent fortement, par exemple des plantations, de l'immobilier, des élixirs de jeunesse etc.
- des victimes de romance aussi appelées « scam ». C'est l'excitation d'une relation amoureuse exotique. Cette arnaque via l'internet repose sur des escroqueries à l'amour et au chantage affectif (N. Auray, 2012, p107).

Il n'y a que deux variantes de l'escroquerie par l'internet : le spam et le scam. D'ailleurs, pour certaines personnes le scam n'est qu'un produit du spam. Pour des questions d'ordre théorique, l'on a scindé en deux variantes. La capacité de retenir l'attention du récepteur n'est pas suffisante pour générer sa crédulité. L'information

n'a de chance d'être accueillie favorablement par la cible que dans la mesure où il y a un régime d'emprise. Il faut amener la cible à adhérer à l'entreprise. Le régime d'emprise vise à tromper la vigilance de la future victime. Pour y parvenir, les délinquants vont « attacher » c'est-à-dire envoûter ou ensorceler la victime potentielle par des pratiques mystiques. A ce niveau on peut s'interroger sur les procédés. Pour hypnotiser leurs « clients », il suffit de connaître le nom ou avoir la photo de celui qu'on veut envoûter. Avec les informations reçues sur l'individu et la photo, le cyberdélinquant va voir le marabout pour mettre la victime sous emprise. Certains se lavent avec des décoctions, se frottent avec des huiles, d'autres portent des bagues spéciales ou des amulettes « préparées » par le féticheur lors des échanges avec le « pigeon ». L'usage de ces pratiques a pour conséquence d'amener la « proie » à faire des retraits d'argent exorbitants sur son compte bancaire sans explication. Le client est ainsi manipulé à distance et contraint à exécuter à la lettre les recommandations de celui qui le tient dans les liens de la « magie ». Un jeune cyberdélinquant confiait ceci : *« nous employons ces techniques pour « attacher » les Blancs pour qu'ils nous envoient l'argent sans compter. »*

T.D, féticheur : *« quand les cyberdélinquants viennent me voir, ils souhaitent que je travaille les clients pour eux. Les jeunes ont recours à cela parce que les Blancs sont devenus méfiants. Il faut leur forcer la main par notre pratique africaine. »*

Pour pouvoir endormir la vigilance de l'interlocuteur dans plusieurs des cas, l'échange se fait au téléphone ou au moyen de la webcam (N. Auray, 2012, p108). C'est pendant cette phase que l'on fera usage des produits préparés par le marabout. Dès lors, se met en place une période de harcèlement de la victime dans le but de lui donner le tournis ou le vertige. Pas question de le laisser souffler ! Il faut éviter qu'il ait une certaine autonomie individuelle ou un temps de réflexion.

Si au départ, le terme de « brouteur » était associé à la cybercriminalité, une distinction doit cependant être faite. En effet, le premier type de « broutage » est lié à la cyberescroquerie. Avec l'expansion de la cybercriminalité et le développement de l'économie souterraine qui lui est associée, face aux efforts de sensibilisation et de communication, les victimes potentielles sont nettement plus prudentes et donc plus difficiles à atteindre. Cet état de fait conduit un grand nombre de cybercriminels à recourir à des pratiques mystiques pour envoûter les « pigeons ». Au nombre de ces artifices, il y a le port de bagues, les bains avec des décoctions et l'enduit sur le corps d'huiles « préparées » par le marabout. L'utilisation du nom et de la photo des « clients » pour des incantations, s'embaumer de parfum pour appâter les victimes. Cela est illustré par les propos d'un cybercriminel : *« c'est devenu trop dur de se faire de l'argent sans 'attachement'. Les Blancs sont devenus trop 'yeraient' (ne sont plus idiots). Il ne reste qu'à faire recours aux forces de l'Afrique. »*

Quant au second type, il s'oppose au premier en termes de degré et de la qualité du sacrifice. Ici, on monte d'un cran dans le sacrifice. Et celui-ci est un puissant coup d'accélérateur pour atteindre de façon quasi instantanée la richesse (A. M. Akadjé, 2014, p 68). Le sacrifice à ce niveau est beaucoup plus important et contraignant : il s'agit toujours d'arnaquer par le biais du net. Les cybercriminels ont pris goût à la richesse et estiment que ce qu'ils retirent du net n'est plus qu'un menu fretin. De plus, les possibilités d'être l'heureux gagnant s'amenuisent et les encouragent à « se vendre ». Dans le registre de la langue familière en Côte d'Ivoire, cela signifie « signer un pacte avec une entité mystique en s'offrant en sacrifice ». Les « brouteurs » sont passés aujourd'hui du statut d'arnaqueurs à celui de mystiques.

H.D, féticheur explique comment se déroulent les séances : *« quand les jeunes viennent me voir pour changer de vie (changer leur condition sociale), je leur explique dans les moindres détails ces pactes de haut degré, qui ne peuvent être rompu sans risque pour leur vie. »*

J.M, « brouteur » : *« j'ai signé des pactes. Chaque fois l'on me demandait des organes humains pour renforcer le pacte. »*

2- Facteurs explicatifs

2-1- L'argent dans les représentations sociales

Aujourd'hui plus que jamais la réussite sociale rime avec des possessions matérielles et financières. C'est à travers la matérialité que l'on est jugé et inséré socialement. En raison de la place importante que revêt l'argent dans la société ivoirienne, il détermine les comportements et le regard. N'est-il pas le nerf de la guerre ? L'on a coutume de dire que « l'argent n'a ni odeur ni couleur ». Peu importe le moyen par lequel l'on s'en est procuré ! Le posséder fait du possesseur un homme respectable. Les « brouteurs » sont chantés et glorifiés par des artistes chanteurs. Des soirées leurs sont dédiées pour magnifier leur courage et leurs richesses. Ces événements sont les signes extérieurs de leur réussite sociale, mais surtout de leur repositionnement social au travers de surnoms en lien avec l'argent, tels que *« la poche en or, le jeune riche, Zeus l'argentier, monsieur pétrodollars, Donavan le gouverneur riche, Lambertini CFA, l'argent infinissable, guichet automatique, ECOMOG des sous, sans monnaie, Diamant rouge, président 1000 Euro, souverain BECEAO souram, etc. »*. Ces différents noms leur permettent de se dissocier de la réalité, de vivre une double vie. Cette raison amène certains parents à encourager leurs enfants sur la voie de la cybercriminalité. Voilà ce que dit N.M, parent : *« chez nous, la vie est dure. Les enfants doivent apprendre à se débrouiller très tôt pour venir en aide aux parents. Si l'ordinateur leur permet d'avoir l'argent, c'est bien. Ils n'ont pas forcé les gens à leur donner. »*

Pour certains parents, la cybercriminalité révèle l'intelligence de l'enfant.

D.J, parent : *« les gens disent que les enfants qui arrivent à se faire de l'argent sur internet sont des escrocs. Il faut tout simplement dire que les enfants sont intelligents. Il en faut pour réussir ce tour de passe-passe. »*

Au phénomène de cyberescroquerie s'est adjointe une autre criminalité faisant appel à des pratiques mystiques, occultes. Ces pratiques sont appelées le « Zamou » en Côte d'Ivoire. Elles consistent à faire des incantations, des sacrifices et des rituels pour envoûter la « cible », afin que celle-ci cède le plus facilement aux mensonges et autres stratagèmes mis en œuvre pour lui soutirer le maximum d'argent. Dans le milieu ivoirien, l'expression consacrée pour désigner l'envoûtement ou l'ensorcellement est « attachement », « attacher » ou « mettre dans les bois ». Ce sont des pratiques qui peuvent aller jusqu'au meurtre pour récupérer des organes humains, avoir des rapports sexuels avec des folles ou même sa mère ou sa sœur. Parfois, les féticheurs, marabouts et autres « spécialistes présumés en sciences occultes » leur demandent de la salive de cadavres, du sang humain, des sécrétions humaines, etc. pour des rituels, afin de les rendre riches par le biais de la cybercriminalité. Celle-ci sera d'adopter l'utilisation de forces magiques pour réaliser l'entreprise criminelle.

En plus, en Côte d'Ivoire, une idéologie rampante encourage la pratique de la

cybercriminalité. La pratique de l'escroquerie par l'internet est un juste retour des choses. Il s'agit à partir de cette activité, de se faire rembourser tout ce que les Blancs ont pris et continuent de prendre à l'Afrique. L'internet devient la seule arme possible pour contraindre les Occidentaux à ramener en Afrique ce qu'ils ont 'volé'. On appelle cela la 'dette coloniale'.

2-2- Les handicaps sociaux

la cybercriminalité n'est pas l'affaire des seuls pauvres (D. Gueu, 2013, p100), cependant soulignons que la plupart des cyberdélinquants rencontrés dans le cadre de cette étude sont issus de milieu social défavorisé. Si les attitudes et comportements envers les handicapés sociaux ne sont pas unilatéralement négatifs une constante malheureuse des relations intergroupes se trouve être dans un large terme marquée par le « préjudice ». Pour preuve, il convient de voir la manière dont l'on s'adresse verbalement à ces personnes qui parfois va jusqu'à nier leur présence ou leur existence. Les personnes vivant dans des situations permanentes de dévalorisation ne sont-elles affectées par leurs conditions sociales ?

Pour ces individus, les privations, les insatisfactions les amènent à comparer leur vie à celles des autres qui ont réussi. Surtout les cyberdélinquants qui sont chantés. De plus, le monde du travail leur semble fermé en raison de leur faible niveau d'instruction (premier cycle du secondaire). Ils tentent par le biais de la cybercriminalité alliée aux pratiques occultes de se faire une place par la gratification qu'elle peut leur procurer. Il s'agit par ces actions de lutter contre les discriminations dont ils se sentent victimes. C'est moins la paupérisation que le sentiment de frustration relative qui provoque l'orientation vers la cybercriminalité.

De toute évidence, qui veut aller loin ménage sa monture dit l'adage populaire. C'est pourquoi, les cybercriminels ont recours aux pratiques ancestrales africaines pour arriver à bout de leur 'pigeon', mais surtout combler les handicaps sociaux-économiques qui ont été les leurs. Pour eux leur situation initiale s'apparente à une « mort », par conséquent si la mort des autres ou la « vente » d'une partie du corps n'est pas dramatique. De toute façon, ils estiment ne plus attendre de la vie. Le sacrifice au contraire permet d'entrer dans le cercle des hommes respectables et populaires. C'est un risque qu'il faut prendre. Le sacrifice leur permet d'entrer dans une nouvelle dimension donnant naissance à un « nouvel être » et accès à des choses qui leur étaient jusqu'alors inaccessibles. Désormais tout est possible avec la cybercriminalité. La famille, l'entourage a dorénavant recours à eux. Avec cette activité, ils acquièrent un nouveau statut social. C'est ce que relève des cybercriminels.

Z, cybercriminel : *« le fait d'avoir l'argent annule les barrières. Issu de familles pauvres, aujourd'hui je suis accepté par ceux qui ne me voyaient pas. Et pour ça, je suis heureux ».*

K, cyberdélinquants : *« vous savez, quand vous n'avez rien peu importe vos connaissances vous n'êtes rien. J'ai vu un peu le regard porté sur ma famille. Vous ne pouvez pas comprendre, cela fait trop mal. Et ceux qui volent l'argent du peuple à qui personne ne peut parler. Aujourd'hui, je peux me prévaloir d'être un chef grâce à l'argent de la cybercriminalité »*

3- Conséquences

Y a-t-il un problème internet ? on pourrait affirmer qu'il n'y a pas de problème avec l' « internet ». La seule vraie question est celle des rapports qu'internet entretient avec le monde. Il a réduit l'espace et le temps, faisant ressembler le monde à un village planétaire. Dès sa création, l'internet a suscité un grand espoir par sa capacité à faciliter le travail. Malheureusement, l'importance de cet instrument dans la vie des populations sera détournée à des fins criminelles.

Étant donné que l'on ne saurait saisir la totalité de la criminalité du fait du non enregistrement de tous les crimes, d'où le « chiffre noir » de la criminalité, il s'agira de donner une estimation des sommes détournées. Ainsi IC3 (Internet Cyber Crime Center), une entité dépendante du FBI, nous apprend qu'en 2015, la cybercriminalité a fait près de 31000 victimes d'escroquerie, pour une somme de près de 50 millions de dollars aux États-Unis. Quant à Norton cybercrime report (2011), il établit que le coût mondial de la cybercriminalité est de 388 milliards de dollars. En Côte d'Ivoire, le coût financier selon la PLCC (2012) est de 3.384.972.093 pour l'année 2012. En 2013, S. Konan cité par A. M. Akadjé (2014) révèle que la cybercriminalité a causé un préjudice de 5 milliards. Manifestement, la conséquence première de cette activité criminelle est d'ordre financier.

Créé pour faciliter la vie des populations, pour des rencontres et des échanges, pour réduire le temps de travail, l'internet est désormais une source d'insécurité. Profitant de son caractère anonyme, cet outil sera utilisé pour exploiter les usagers.

Dans le contexte ivoirien, cette forme de criminalité s'accompagne d'une autre qui est parfois plus violente. Face à la tentation de la richesse, les cybercriminels n'hésitent plus à tuer. Selon les données statistiques cumulées des trois (03) commissariats de la commune de Port-Bouët, sur les années 2015 à 2017, le nombre de crimes crapuleux s'élève à 1572. Ce qui illustre bien le témoignage de J.M, cybercriminel : *« j'ai signé des pactes avec le diable et pour l'honorer on me demandait de faire des sacrifices humains. »*

Quant à P.M, cybercriminel, son sacrifice est de nature financière. Selon lui, son sacrifice a consisté : *« à brûler des billets d'argent d'une somme d'un million afin d'inhaler le maximum de fumée provenant de l'incendie »*. Il faut souligner qu'avant l'étape précédente un bain mystique a été fait pour attirer les finances.

La cybercriminalité en Côte d'Ivoire a pris un nouveau visage. Les individus n'hésitent plus devant les moyens à utiliser pour se faire de l'argent. En plus des forces surnaturelles appelées à la rescousse, ils se sont mués également en de grand criminel au sens juridique du terme.

IV- DISCUSSION ET CONCLUSION

Par le recours aux pratiques magiques ou occultes, l'étude a montré comment certains cybercriminels opèrent à distance pour étourdir leur victime et leur soutirer de l'argent. Ces cybercriminels n'hésitent guère à s'appuyer sur les marabouts et féticheurs dans leurs œuvres criminelles liées à l'internet. Puis, l'étude a cherché à expliquer et, à comprendre la relation du couple cybercriminalité et pratiques mystiques.

Afin de répondre à cet objectif, deux hypothèses ont été formulées :

- hypothèse 1 : les représentations sociales favorables à la cybercriminalité conduisent à l'usage de pratiques mystiques.
- hypothèse 2 : les handicaps sociaux des cyberdélinquants expliquent le recours aux pratiques mystiques.

L'hypothèse 1 a permis d'observer la place importante que revêt l'argent dans les représentations sociales. L'argent est perçu comme l'indicateur de la réussite sociale (J. J. Bogui, 2010). Par conséquent, tous les moyens légaux et illégaux peuvent être utilisés pour en avoir.

L'hypothèse 2, confirme la thèse de K. R. Lakhani et R. G. WOQLF (2010), et E. L. Deci et R. M. Ryan (2010) montrant qu'il existe deux sources de motivation soit la motivation intrinsèque ou extrinsèque. La motivation intrinsèque est reliée à la notion de plaisir que retire l'individu à agir tout comme l'obligation qu'il ressent à le faire pour sa communauté. La motivation extrinsèque, elle, comprend les récompenses que retire l'individu suite à l'action, tel un gain financier.

Les analyses menées dans cette étude montrent que les cybercriminels sont dans un état de privation relative. Il ressort en premier lieu, que les chômeurs et les jeunes diplômés sans emploi présentent plus de risque d'être auteurs de cybercriminalité. C'est ce que mettent en exergue O. Dumons et J. Tilouine (2017), qui considèrent que les cybercriminels se composent de chômeurs et de jeunes diplômés sans emploi. Cela est aussi constaté par D. Gueu (2013, p100). Cependant, d'autres études indiquent que la cyberdélinquance est aussi le fait d'élèves, d'étudiants et même de travailleurs (J. J. Bogui, 2010 ; N. Anon, 2014)

Les résultats de cette recherche ont mis aussi en évidence que la cybercriminalité est inhérente à l'âge. Le constat révèle que les auteurs des crimes à l'internet ont un âge compris entre 18 ans à 35 ans. Ces résultats confirment différents travaux soulignant la probabilité d'être auteurs de cyberdélinquance (T. J. Holt et B. H. Schell, 2011 ; PLCC, 2012). En revanche d'autres études notent la précocité des cybercriminels (A. Hadrielgaux, 2014 ; R. Chiesa, S. Ciappi et S. Duci, 2007).

Si l'on confronte nos résultats à la littérature scientifique, il ressort que la cybercriminalité a atteint un nouveau degré de violence avec la pratique du mysticisme. Les travaux menés dans le cadre de la cybercriminalité dans le milieu ivoirien sont nombreux à avoir montré que la cybercriminalité est motivée par l'argent (D. Gueu, 2013, p99 ; A. M. Akadjé, 2014, p 68; 2011, p 300). T. J. Holt et B. H. Schell (2010) notent que la curiosité, l'expérimentation, le plaisir et l'amusement, le pouvoir procuré par le crime et le besoin de reconnaissance des pairs expliqueraient les actes des cybercriminels. D'autres travaux encore font mention du rôle des parents (W. Azi, 2014, O. Koudou et al., 2016, p 18). Il y en a aussi qui explique que cette criminalité par la complicité de certains corps de métier (A. M. Akadjé, 2011, p308). D'ailleurs, dans certaines sociétés des rites mystiques sont organisées pour protéger les cybercriminels. C'est le cas du « sakawa » au Ghana : un rituel au cours duquel des chefs traditionnels et féticheurs apportent leur bienveillance aux cyberdélinquants (O. Dumons et J. Tilouine, 2017). C'est pourquoi, A. M. Akadjé (2014, p 66) souligne la dimension anthropologique du phénomène de cybercriminalité en Côte d'Ivoire. La croyance des Africains aux pouvoirs surnaturels explique le recours aux pratiques occultes. Si plusieurs facteurs explicatifs ont été mis en évidence, cependant les facteurs psychologiques sont parfois sous évalués. Ce travail veut insister sur cet aspect, à savoir la dimension psychologique pour comprendre le phénomène de la cybercriminalité.

Les résultats de cette étude justifient la pertinence du cadre de référence théorique s'appuyant sur la théorie des opportunités criminelles et des activités routinières, et la théorie de la privation relative et les réactions au handicap. Cette étude comporte cependant des limites. La première a trait à l'espace et au nombre des enquêtes. Il aurait été intéressant de mener l'enquête sur l'ensemble du District d'Abidjan. Il

serait par conséquent indiqué que les recherches futures s'étendent à l'ensemble du District d'Abidjan.

Au-delà des limites déjà relevées, cette étude exploratoire a permis d'établir les facteurs explicatifs relatifs au couple cybercriminalité et pratiques mystiques. Au demeurant, elle a généré de nouvelles connaissances sur la cybercriminalité, et ouvrent la porte à des mesures préventives.

Des mesures juridiques et policières doivent être prises pour garantir la sécurité sur l'internet. Si la répression peut être un moyen de dissuader de potentiels cybercriminels, elle ne change pas les raisons qui les incitent à commettre le délit. L'anonymat que confère l'internet, allié aux moyens d'investigation limités de la Police Nationale jettent de sérieux doutes sur l'efficacité de la solution juridique. Il revient aux États d'investir dans les moyens de sécurité informatique permettant d'identifier systématiquement la nature des messages envoyés sur l'internet, et, les estampilles d'un sceau de qualité comme cela se fait chez les fournisseurs de boîtes électroniques.

En outre, il est établi que la plupart des cybercriminels évoquent l'absence d'opportunités d'emploi, mais surtout leur condition de vie comme des raisons à leurs actions criminelles. Derrière la cybercriminalité se cache le problème de l'insertion des jeunes. Pour cela, il faudra repenser la formation à tous les niveaux en Côte d'Ivoire, l'organisation des universités par la modernisation du système éducatif du supérieur et surtout à l'adapter aux exigences nouvelles et la création d'emploi en faisant une large part à l'industrialisation. La lutte contre la cybercriminalité requiert une réponse globale qui inclut aussi bien des mesures juridiques qu'économiques, au regard des lourdes conséquences financières et morales.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Akadje Ahiouré Mathieu, 2014, « Cybercriminalité et pratiques magiques en Côte d'Ivoire », *Revue Internationale de Recherche et d'Études disciplinaires*, N°1, pp-64-78.

Akadje Ahiouré Mathieu, 2011, « Cybercriminalité et 'broutage' à Abidjan », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, vol LXIV, pp-257-310.

Anon N'Guessan, 2014, « La pratique de la cybercriminalité en milieu scolaire et universitaire de Côte d'Ivoire : cas des élèves et étudiants du district d'Abidjan », *European Scientific Journal*, Vol 10, N°31, PP-178-195.

Auray Nicolas, 2012, « Manipulation à distance et fascination curieuse : les pièges au spam ». *Réseaux*, n°171, pp 105-131.

Azi Wilfried, 2014, Les attitudes et comportements des parents vis-à-vis du broutage dans la commune de Yopougon, Mémoire de master 1 en criminologie, Abidjan, UFR Criminologie, p71.

Bogui Jean-Jacques, 2009, « Le Net et ses démons » in *Tic et développement*, Volume IV, 2008-2009, accessible en ligne à l'adresse <http://www.tic.ird.fr/spip.php>? Article 325 consulté le 20/07/2017.

Bogui Jean-Jacques, 2010, La cybercriminalité, menace pour le développement, Les escroqueries internet en Côte d'Ivoire, Afrique contemporaine 2010 / 2 (n°234), De Boeck supérieur.

Britz M.T, 2008, « A New Paradigm of Organized Crime in the United States: Criminal Syndicates, Cyber-gangs, and the Worldwide Web », *Sociology compass*,

2 (G), pp -1750-1765.

Carignan Mira, 2015, L'origine géographique en tant que facteur explicatif de la cyberdélinquance, Mémoire de Master en Criminologie Université de Montréal, École de criminologie, Faculté des Arts et des Sciences, p150.

Chiesa R, Ciappa S, Ducci S, 2007, Profiling Hackers, *CRC Press, Talor et Francis groupe publications*.

Cohen L et Felson M, 1979, « Social Change and Crime Rate: A Routine Activity Approach », *American Sociological Review*, 44, pp 588-608.

Cusson Maurice, 2002, Prévenir la délinquance, Les méthodes efficaces, Paris, Presses Universitaires de France.

Deci E. L et Ryan R. M, 2010, Self-Determination, *Corsini Encyclopedia of Psychology*, 1-2

Dif Stéphane, Guimond Serge, Martinot Delphine et Redersdorff Sandrine, 2001, La théorie de la privation et les réactions au handicap : Le rôle des comparaisons intrapersonnelles dans la gestion de l'estime de soi, *Journal international de psychologie*, 36 (5), pp 314-328.

Dumons Olivier et Tilouine Joan, 2017, Les nouvelles « cyber-arnaques » africaines, *Le Monde*, p 3.

Dupont B, 2012, Skill and trust: A Tour inside the Hard Drivers of Computer Hackers, Université de Montréal, pp-1-51.

Gueu Denis, 2013, « La cybercriminalité à Abidjan, un phénomène de mode ou nouvelle guerre contre les finances en Côte d'Ivoire », *European Scientific Journal*, vol 9, N°1, pp -97-106.

Groupe de diagnostic stratégique (GDS), 2015, 26^e Session nationale « Sécurité et Justice », Enjeux et difficultés de la lutte contre la cybercriminalité, Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice, n°6, p 52.

Hadrielgaux A, 2013, En Côte d'Ivoire, au nom de la dette coloniale ou broute, URL: <http://www.lebanco.net/banconet/bco21371.html> (consulté le 20/07/2017).

Holt T.J et Kilger, M, 2008, « Techcrafters and Makecrafters : A Comparison of two Populations of Hackers », *Computer Society*, pp- 67-78.

Holt T.J et Schell B.H, 2010, « Corporate hacking and technology-driven crime: Social Dynamics and Implications », *Information science référence*, 365, pp 8-16.

Jordan J et Taylor P, 1998, « A sociology of Hackers », *The sociological review*, 46 (4), pp-757-780.

Lakhani K. R et WOQLF R. G, 2005, Why Hackers do what they do: Understanding Motivation and Effort in free/open Source Software Projects, *MIT Press*, 1-27.

Liang Jiansheng, 1999, Criminalité informatique, École Nationale Supérieure des Sciences de l'Informatique et des Bibliothèques, p 73.

Liccope , 2009, « Pragmatique de la notification », *Tracés Revue de sciences humaines*, n°16.

Mc Cusker R, 2007, « Transnational Organised Cyber Crime: Distinguishing Threat from Reality, Crime, Law and Social Change », 46 (4-5), pp 257-273.

Koudou Opadou., N'goran Koko Lucie, Menzan Kouakou Rodolphe et N'goran N'Faissouh Stéphane, 2016, « Déterminants psychosociaux des représentations sociales favorables à la pratique de la cybercriminalité chez les jeunes à Abidjan », *Revue Africaine de Criminologie*, n°19, pp- 8-24.

Rapport Norton de la cybercriminalité, 2011, Norton. <http://ca-fr.norton.com/>

cybercrimereport.

Shapiro C. et Varian H. R, 1999, Économie de l'information, guide stratégique de l'économie des réseaux, Bruxelles, De Boeck Université.

Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan.
UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
mathieu.akadje@yahoo.fr

René S. SAHI

Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan.
UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny

Hermann MOULI

Etudiant en Master 2, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan
UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny

RESUME : La révolution numérique, malgré tous les bienfaits qu'on lui reconnaît, s'accompagne d'un mal pernicieux qui est le "broutage". Activité criminelle génératrice de revenus, le "broutage" est devenu une activité "professionnelle" chez certains jeunes à Abidjan. L'objectif de cette étude est de connaître les secteurs dans lesquels l'argent acquis à travers le "broutage" est en général injecté et de connaître les bénéficiaires. La méthodologie est basée sur une recherche documentaire et de terrain auprès des populations. L'analyse des données, en l'occurrence l'analyse qualitative, a été très utile dans la conduite de cette étude, car elle a permis d'analyser les discours des enquêtés. Les résultats révèlent que les sommes d'argent acquises illicitement par les "brouteurs" sont diversement utilisées par ces derniers. Si certains utilisent cet argent pour mener seulement brillante et joyeuse vie en le distribuant dans des soirées mondaines, d'autres au contraire le réinvestissent dans plusieurs secteurs d'activités. Par ces différents investissements, les cybercriminels créent certes des emplois, mais de tels placements ou financements sont constitutifs de blanchiment d'argent. Une telle situation soulève un véritable problème éthique qui appelle à réflexions.

Mots-clés : Blanchiment d'argent, "broutage", "brouteurs", cyberdélinquants, investissement

Summary: The digital revolution is accompanied by a pernicious evil which is "browsing". As a criminal activity that generates income, "grazing" has become a "professional" activity among some young people in Abidjan. The objective of this study is to know the sectors in which the money acquired through the "browsing" is generally injected and to know the beneficiaries. The methodology is based on a documentary and field research among the populations. The analysis of the data, in this case the qualitative analysis, was very useful in the conduct of this study, because it allowed to analyze the speeches of the respondents. The results show that the sums of money illegally acquired by the "grazers" are used differently by the latter. If some people use this money to lead a merry life by distributing them in social parties, others instead reinvest it in several sectors of activity. Through these various investments, cybercriminals certainly create jobs, but such investments or financing constitute money laundering. Such a situation raises a real ethical problem which calls for reflections.

Keywords: laundering, "broutage", "brouteurs", cyber offender, investment.

I. INTRODUCTION

La criminalité est un phénomène qui change et s'adapte à l'évolution de la société. Aujourd'hui, avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication (Tics), une nouvelle forme de criminalité a vu le jour. En effet, l'époque du pirate en chambre est révolue. La création de virus visant simplement à prouver ses compétences n'est plus d'actualité. Actuellement, des organisations criminelles et/ou des individus, ont pris le relais et mènent des attaques de plus en plus sophistiquées (et donc de plus en plus difficilement détectables) et ciblées sur les entreprises. Dernier maillon de la chaîne, le particulier paie aussi un lourd tribut à cette expression de la cybercriminalité (Filiol et Richard, 2006).

Le développement des technologies et de l'information, de la communication et la vulgarisation d'Internet ont provoqué des bouleversements majeurs. On voit émerger de nouveaux modes de communication, révolutionnés par cette possibilité de connecter le monde entier en permanence, et notamment de nouveaux modes d'échange, comme le commerce en ligne ou commerce électronique, l'envoi des courriers électroniques... Il est désormais possible de conclure une transaction à des milliers de kilomètres de distance de son interlocuteur, et ce, par un simple clic. Néanmoins, ce développement a aussi ses revers, et parmi eux, on note l'apparition d'une nouvelle menace : la cybercriminalité (Mpozi, 2013). Elle donne lieu, depuis près d'une dizaine d'années, à de multiples travaux dans différents domaines : sécuritaire, informatique, juridique ou criminologique. Pour Prates, Gendreau et Dupont (2013), « *malgré une croissance exponentielle, la courte histoire de ce phénomène fait que la notion même de la cybercriminalité demeure encore lacunaire et hétérogène. À l'heure actuelle, nous n'avons pas en effet atteint un consensus sur la signification de la cybercriminalité. Ce flou terminologique est renforcé par l'absence d'un cadre législatif uniforme définissant la cybercriminalité* ».

Sachant que la définition du concept de « cybercriminalité » fait l'objet de nombreux débats et discussions et qu'elle varie souvent en fonction de réalités socioculturelles, il a été convenu de considérer celle-ci d'une manière spécifique au contexte ivoirien. Ainsi, la loi ivoirienne n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité, définit la pratique cybercriminelle comme « *l'ensemble des infractions pénales qui se commettent au moyen ou sur un réseau de télécommunication ou un système d'information* ».

De la cybercriminalité, la forme la plus pratiquée en Côte d'Ivoire est le “broutage”, c'est-à-dire le mécanisme mis en place par des délinquants pour soutirer de l'argent via internet. Les transactions commerciales, bancaires et financières, se faisant sur la toile et à travers le monde cybernétique, les cybercriminels y trouvent des opportunités criminelles multiples, leur permettant de “brouter”, c'est-à-dire d'extorquer de l'argent à des individus au bout de la toile. Cette pratique illicite, qui génère beaucoup d'argent aux délinquants, a pris de l'ampleur. Cette pratique illicite, qui génère beaucoup d'argent aux délinquants, a pris de l'ampleur. Aussi, évoluant dans une société où le besoin de paraître, d'être valorisé, est de plus en plus mis en vue, le désir de s'affirmer par la distribution des billets de banque, ce que l'ivoirien appelle le “travaillement”, le “faro-faro” ou le “farotage”, amène certains jeunes, en quête de repères, de modèles, à s'identifier à cette image. Pour y parvenir, ces

jeunes se mettent à la recherche d'une activité délinquante, un moyen leur permettant d'espérer un gain immédiat et rapide ; d'où l'expression ivoirienne "*coupé décalé*", qui signifie « soutirer de l'argent et s'enfuir ». L'outil informatique faisant désormais partie de la vie des citoyens, les brouteurs ont mis en place des procédés pour profiter des failles du système électronique (Akadjé, 2011). Ces travaux d'Akadjé introduisent déjà les réflexions sur la question. Depuis, l'étude du phénomène n'a cessé d'être poursuivie. A ce sujet, différents courants et modèles théoriques ont été utilisés pour expliquer cette cyberdélinquance. C'est le cas de Koné (2015) qui a étudié le lien entre la cybercriminalité et les crimes rituels. Pour y arriver, elle s'est appuyée sur la théorie culturaliste, la théorie économique du crime et la théorie de l'apprentissage social. Azi (2015) a, quant à lui, mis l'accent sur le caractère organisé du « broutage » ainsi que sur les facteurs du phénomène. S'inspirant des théories du choix rationnel et des opportunités criminelles, il a pu mettre en évidence que les facteurs qui poussent les jeunes à s'organiser en réseaux criminels sont principalement la recherche de l'efficacité et la recherche de gains substantiels. L'auteur, dans la même étude, a également montré que les jeunes cyberescrocs bénéficient de la complicité de certains agents de police et de personnels de certains établissements financiers. Avant ces auteurs, Gueu (2013) avait abordé le problème de la cyberescroquerie. Il avait montré que la pratique cybercriminelle était le fait aussi bien des nationaux que des non-nationaux ; les victimes étant plus les ressortissants des pays francophones dont majoritairement les Français. Il a, par ailleurs, montré que, le phénomène, loin d'être un effet de mode, est une forme de criminalité organisée qui fait courir à la Côte d'Ivoire de nombreux risques financiers et économiques. Poursuivant les réflexions sur ce phénomène à la suite du précédent auteur, Anon (2014) a cherché à apporter un éclairage sur les manifestations, les facteurs explicatifs et les conséquences de la cybercriminalité dans les milieux scolaires et étudiants. Dans une approche descriptive, l'auteur a montré que les arnaques à l'héritage, le chantage, l'arnaque aux sentiments, l'utilisation de faux documents (cartes bancaires, chèques...) sont les techniques couramment utilisées par les cybercriminels. Par ailleurs, avant de présenter les mauvais résultats scolaires et le décrochage scolaire comme étant les principales conséquences du phénomène en milieu scolaire et universitaire, il a pris soin d'identifier les facteurs explicatifs que sont les problèmes financiers, le chômage des jeunes diplômés, l'absence d'autorité et la prolifération des cybercafés. Yébouet (2016) a, pour sa part, mis l'accent sur la politique criminelle ivoirienne en matière de cybercriminalité. Dans son travail, l'auteur a exposé les différentes dispositions légales prises par l'Etat ivoirien afin de renforcer la lutte contre ce phénomène criminel contemporain. Par ailleurs, s'interrogeant sur les déterminants psychosociaux des représentations sociales favorables à la pratique de la cybercriminalité chez les jeunes à Abidjan, les travaux de Koudou et al. (2016) ont suggéré une ambivalence des représentations sociales de la cybercriminalité chez les jeunes enquêtés. Les résultats desdits travaux ont également établi que les représentations sociales favorables à la pratique cybercriminelle sont déterminées chez certains jeunes par une personnalité immature influencée par des pairs antisociaux et une incapacité des parents à jouer leurs rôles d'éducateurs. Dans le même ordre d'idée Akadjé, Zady et Azi (2017) ont cherché à connaître la perception des parents vis-à-vis du broutage. Leur étude révèle la perception négative des parents face à la pratique du broutage, notamment à Yopougon.

Toutes les études susmentionnées ont tenté de comprendre le phénomène de la cybercriminalité en Côte d’Ivoire. Cependant, l’utilisation des gains issus de la cybercriminalité est restée à l’écart des regards portés sur cette activité délinquante. C’est donc ce regard que souhaite avoir la présente étude.

De fait, la Côte d’Ivoire est alors considérée comme la plaque tournante de cette nouvelle forme de criminalité (Kla, 2009). Le préjudice à « *l’arnaque aux faux sentiments* », considérés comme la “Mère” des arnaques sur internet, est évalué à 448 millions 431 milles 586 FCFA (plus de 680 000 Euros) soit 37,39% du préjudice total ([Htt://cybercrime.interieur.gouv.ci/](http://cybercrime.interieur.gouv.ci/)). De nombreux individus, à majorité jeunes, ont fait de l’arnaque sur la toile leur principale source de revenus (Dindé, 2010). Tous ces constats amènent à mener une

réflexion sur la destination des fonds issus du broutage. Au regard de ce qui précède, il convient de se poser des questions : à quelles fins servent les sommes d’argent issues du broutage ? Dans quels secteurs d’activités les brou-teurs réinjectent-ils les gains de leurs activités délictuelles ? Cette étude exploratoire et descriptive vise à décrire les usages que les cybercriminels font de l’argent provenant du « broutage ».

II. METHODOLOGIE

La présente recherche est une étude exploratoire qualitative et descriptive. Elle cherche à décrire et analyser des comportements de jeunes cyberdélinquants. Elle s’intéresse donc à l’observation du phénomène social du blanchiment de l’argent issu du broutage.

- Terrain d’enquête

Notre travail de recherche a porté sur trois communes de la ville d’Abidjan : Cocody, Koumassi et Marcory. Le choix de ces communes se justifie par le fait que Cocody est une cité résidentielle et Koumassi et Marcory sont, en général, considérées comme des cités-dortoirs à forte concentration de population. Après une pré-enquête réalisée par des étudiants auprès d’habitants de ces communes, il ressort que le phénomène du “broutage” y est une réalité. Toutefois, il faut souligner que, non seulement aucune commune n’est à l’abri du phénomène, mais aussi, les techniques utilisées par les “brou-teurs” sont identiques partout dans la capitale économique de la Côte d’Ivoire.

- Echantillon d’enquête

Concernant les personnes interrogées pouvant nous fournir des informations sur le phénomène, le choix s’est porté sur deux catégories de population : les agents de la DITT-PLCC et la société civile : agents de transferts de fonds, gérants de cybercafés, de maquis et bars, d’hôtels et résidences de luxe, des tenanciers de magasin, parents et amis de brou-teurs, des brou-teurs et ex-brou-teurs. L’échantillon de la population enquêtée était de 93 personnes : 6 agents de la DITT-PLCC, 8 gérants de cybercafés, 13 employés et gérants de maquis, bars, hôtels et résidence de luxe, 6 tenanciers de magasin de vêtements, chaussures, bijoux, 10 parents et amis de brou-teurs, 5 agents de transferts de fonds, 40 brou-teurs et 5 ex-brou-teurs.

- Instruments de recueil de données

Nous avons eu recours, dans le cadre de cette recherche, à l’étude documentaire et à des entretiens. Le terme document doit être compris dans un sens large, à

savoir tout élément matériel qui constitue indirectement une source d'informations sur la cybercriminalité en général et sur le phénomène du broutage en particulier : des travaux scientifiques, des documents officiels ou privés (Loubet, 1998).

Par le moyen d'un entretien semi-directif qui constitue un outil de collecte d'informations, les enquêtés ont pu s'exprimer assez librement sur cette problématique.

- Analyse de données

L'analyse des données fait recours ici à l'analyse de contenu. Cette approche a permis de mettre l'accent sur le discours des enquêtés afin de faire ressortir certaines informations en relation avec l'objet d'étude. Elle nous a permis de comprendre le phénomène étudié. Toutefois, certains brouteurs ont manifesté des réticences à nos sollicitations. D'autres étaient indifférents et méfiants. Ils nous prenaient comme étant des policiers en civil qui cherchaient à les traquer ou des indicateurs de policiers ; ils refusaient de dire où leur business est localisé. Malgré ces difficultés, l'enquête a pu être réalisée et a permis d'obtenir les résultats suivants.

III. RESULTATS

Activité criminelle génératrice de revenus, le "broutage" est devenu une activité "professionnelle" chez certains jeunes à Abidjan. Les données de terrain montrent que l'argent soutiré par les cyberdélinquants, ici, les « brouteurs », avec la complicité des certains acteurs, font l'objet de trois usages majeurs : usage de soutien matériel ou financier, usage de loisirs et usage d'investissement.

1. Usage de soutien matériel ou financier

Les sommes d'argent acquises illicitement par les cyberescrocs profitent à une certaine catégorie de personnes dont les familles de ces derniers.

Les sommes d'argent acquises par les brouteurs contribuent à financer certaines activités de leurs familles biologiques. En sus, d'autres catégories de personnes, tels les amis et le voisinage, tirent profit des activités illicites des brouteurs.

- Les familles biologiques

En Afrique en général, et en Côte d'Ivoire en particulier, il ressort souvent dans le langage courant que « lorsqu'un *membre de la famille a réussi, c'est toute la famille qui a réussi et qui bénéficie de cette réussite* ». Par l'argent qu'ils ont gagné dans l'escroquerie en ligne, des cyberdélinquants constituent des « modèles » de réussite pour leurs familles. Certains contribuent significativement à l'entretien et à la gestion des familles. Les membres de la famille bénéficient des soutiens financiers de leurs proches brouteurs qui participent activement aux différentes charges familiales : loyer, factures, popote, scolarité et frais médicaux. Un de nos enquêtés nous explique son rôle au sein de sa famille biologique : « *nos parents bénéficient de nos générosités, raison pour laquelle ils se chargent de retirer l'argent quand il doit en recevoir...ainsi, nous aidons nos parents à payer l'école de nos frères et sœurs, car ce n'est pas normale de rester les bras croisés et regarder nos parents* ».

se démerder pour avoir l'argent de la scolarité, alors que nous en avons assez pour satisfaire toute la famille ». Une autre ajoute : *« je paye les cours de mon grand frère qui est au supérieur dans une grande école à hauteur de quatre cent mille francs CFA (400 000 f CFA , environ 610 Euros) sans compter ses fournitures et ses frais de transport ».* Les sommes acquises du broutage ne sont pas redistribuées uniquement qu'à la fratrie, les géniteurs également y ont part. A ce propos, un brouteur rencontré dans le village d'Anono raconte : *« je vis avec ma mère qui fait du commerce, nous vivons dans maison de deux pièces, son commerce ne rapportant pas assez d'argent, je l'aide en payant le loyer qui est de cinquante mille francs (50 000 FCFA, environ 77 Euros) le mois. Souvent, je peux payer jusqu'à quatre à cinq mois d'avance, et après j'achète les vivres et autres choses nécessaires pour la maison. Au départ, ma mère avait très peur du fait que je sois brouteur, mais aujourd'hui, elle est heureuse car j'ai investi cet argent et cela nous profite tous les deux ».* La contribution du brouteur, aux charges de la famille, ne peut que conduire celle-ci à avoir un avis favorable à la cybercriminalité.

En plus des familles à qui profite la pratique du broutage, il faudrait ajouter également les amis ainsi que l'entourage dans le quartier.

- Amis et entourage dans le quartier

Les cybercriminels manifestent une certaine générosité en distribuant des billets de banque dans leurs quartiers. Les sommes d'argent distribuées par ces derniers vont de cinq mille (5000 F CFA, 8 Euros) à cinquante mille (50 000 FCFA, environ 77 Euros) F CFA. En sus, des brouteurs ont distribué à des familles entières des vivres et des articles ménagers. Ils partagent également l'argent de leur escroquerie avec des amis du quartier. C'est ce qu'affirme un de nos enquêtés en ces termes : *« un jour j'étais coincé, j'avais besoin d'argent, mais je n'en trouvais. Donc je suis allé voir mon ami brouteur pour lui demander de m'aider à ce propos, et automatiquement, il m'a donné la somme dont j'avais besoin et cela sans hésiter. En réalité, j'avais besoin de la somme de 70000 FCFA (environ 107 Euros) ».* Par ailleurs, les cybercriminels qui ont des magasins, des cybercafés ou des agences de transfert de fonds, confient la gestion ou l'administration à leurs amis et emploient même des personnes qui leur sont proches afin que celles-ci ne les dénoncent pas quand ils viennent faire un retrait d'argent, comme le font les guichetiers ou guichetières dans certaines agences de transfert de fonds. Ils offrent ainsi de l'emploi à leurs amis.

2. Usage de loisirs

Dans nos enquêtes, il ressort que la plupart des brouteurs passent tous leurs temps dans des soirées et virées nocturnes et parfois dans les rues à faire la distribution de billets de banque. Le paraître constitue une autre préoccupation pour ces derniers. Comme le souligne Dindé (2010) *« L'argent, la plupart du temps, est utilisé juste pour la frime, pour aller en boîte, s'acheter de belles chaussures, de belles voitures et des habits haut de gamme, pour être dans la tendance »*

- Des soirées « libertines » dans les boîtes de nuit, maquis et bars climatisés

En possession de leur gain, ces jeunes cybercriminels font le “veto”, c'est-à-dire la part que chaque “brouteur” doit donner à ses copains “brouteurs” dans le

groupe quand il fait une rentrée d'argent. La nuit tombée, ils prennent la destination des maquis et bars climatisés de luxe dans lesquels ils passent le temps à dépenser des sommes faramineuses.

L'arrivée des "brouteurs" dans ces lieux de réjouissance est généralement (ou toujours) annoncée en grande pompe par le disque joker communément appelé « DJ », pour capter l'attention et porter les regards des uns et des autres sur ces derniers.

Vedettes du jour, ils sont pour la plupart accompagnés de filles, d'amis proches et de collègues "brouteurs". « *Les tables VIP leur sont réservées avec tout le décor qui y va avec, car ce sont, non seulement les clients VIP, mais l'on sait de quoi sont capable ces jeunes détenteurs de billet de banque* », déclare un DJ à la Riviera 2. Leur présence rime alors avec spectacle pompeux et vedettariat, appelés dans le milieu (le) « show », lequel consiste à faire couler la boisson à flot sur leurs tables et sur celles des autres consommateurs présents lors de ces soirées « libertines ». En quête d'honneur, ces jeunes vont jusqu'à augmenter voire doubler eux-mêmes le prix des consommations. C'est par exemple le cas des bières : celles qui coûtent entre 700 et 800 FCFA (moins de 2 Euros), ils l'achètent au double du prix. « *Quand nous avons de l'argent, nous devons le dépenser, l'argent est fait pour ça. Ainsi, nous doublons le prix des boissons pour montrer que nous sommes des clients spéciaux de luxe, VIP* » font remarquer deux de nos enquêtés. Toujours pour paraître, ils n'hésitent pas à distribuer des billets de banque, à donner de fortes sommes d'argent aux DJ lorsque ceux-ci font leur(s) éloge(s) ou "atalaku" ou "spot" devant l'assistance qui les regarde, admirative. A la Riviera 2, au célèbre maquis appelé « Coco Joyce », plusieurs de nos enquêtés en témoignent : « *un jeune brouteur appelé Ismaël Yao alias la taille olympique, a fait un "travaillement" sur tout le monde, particulièrement sur le DJ à hauteur d'un million de francs. Ce jour-là, nous étions stupéfaits, tellement l'argent était beaucoup par terre autour du DJ qui ne faisait que faire son "spot"* ». Nous avons pu recenser certains maquis dans lesquels plusieurs jeunes cybercriminels se rendent la majeure partie du temps : Allocodrome de Cocody centre, l'Opéra des II-plateaux cité Aghiein, le BMW aux II-plateaux, etc.

Dans les bars climatisés de luxe, ces jeunes cybercriminels se donnent en spectacle autant que dans les maquis. Le cadre fait de luxe opulent, le décor somptueux, le coût élevé des consommations ainsi que l'ambiance festive qui les caractérisent, sont autant de raisons qui poussent ces jeunes dans les bars climatisés, tourmentés par le besoin obstiné de paraître. C'est pour eux l'endroit idéal pour faire de grosses dépenses. Ils peuvent y dépenser jusqu'à deux cent (200) voire trois cent (300) mille francs par jour (305 à près de 460 Euros par jour) (De telles sommes d'argent sont dépensées par jour par un seul jeune, alors qu'en Côte d'Ivoire, le Seuil de Pauvreté est 737 F CFA, soit 1,13 Euros / Jour (Institut National des Statistiques, 2015. Source : www.google.com).

Par ailleurs, ce besoin irrésistible de paraître pousse ces jeunes à faire des largesses dans les endroits qu'ils fréquentent. Ces largesses sont désignées par le terme "travaillement". En effet, le "travaillement" consiste pour les "brouteurs", à

répandre en grandes quantités, à laisser tomber en versant des billets de banque, soit sur une tierce personne à qui ces derniers veulent témoigner leur reconnaissance, soit pour s'assurer le gain d'une partie à laquelle ils attachent une importance capitale. Ainsi, récompenser les DJ pour avoir fait leur(s) éloge(s) et rehausser leur prestige, dépenser plus que ses pairs "brouteurs" pour occuper la meilleure

place VIP dans les espaces les plus huppés (boîtes de nuit, maquis et bars climatisés) ou pour être le parrain d’une soirée « libertine » sont, entre autres, les raisons qui les motivent au “travailllement”. Lorsqu’ils sont plusieurs à se retrouver dans le même endroit, lorsqu’ils convoitent les mêmes espaces de grand standing ou les mêmes places somptueuses, lorsqu’ils aspirent à plus d’honneurs, de prestige et de popularité, etc., ces jeunes “brouteurs” se livrent à une sorte de compétition de “travailllement”. Le vainqueur de ce challenge, celui qui aura le mérite de s’asseoir à la place convoitée ou de parrainer la soirée, sera naturellement celui qui, ayant le goût des dépenses, donnera ou distribuera la plus forte somme d’argent. Pour ce faire, ces cyberdélinquants n’hésitent pas à dépenser parfois plusieurs millions de francs CFA (des milliers d’euros) dans ces soirées. Il convient de signaler que dépenser sans compter étant leur raison d’être, ces jeunes ne s’arrêtent que lorsqu’ils ne disposent plus de sous. En effet, *dépenser beaucoup, dépenser exagérément, ne pas regarder à la dépense, dépenser jusqu’au dernier sou, semblent être les maîtres-mots des “brouteurs”*. C’est pourquoi certains endroits sont particulièrement prisés par les “brouteurs”. C’est le cas du Label club bar aux II-plateaux les perles, du New Ice bar à Angré, de la Mexicaine bar à la riviéra 2, etc.

Les “brouteurs” ont aussi une prédilection pour les rues, en particulier pour les endroits d’affluence comme les carrefours. Dans ces endroits, ils peuvent facilement attirer les regards des foules sur eux en répandant en grandes quantités des billets de banque. C’est cette réalité qu’un de nos enquêtés exprime en ces termes : « moi, souvent, je prends une voiture de location avec chauffeur, arrivé dans un carrefour, roulant au pas, je sors la tête, les bras, et je verse de l’argent, parfois quatre cent mille francs CFA (610 Euros), six cent mille francs CFA (près de 1000 Euros) ou même huit cent mille francs CFA (plus de 1200 Euros). Et là, le monde se retrouve à mes pieds, j’en ressens de la fierté car je crée des embouteillages avec mon argent ». Abondant dans le même sens, un autre ajoute : « nous, le faisons pour paraître, pour montrer nos prouesses et dire que c’est nous qui sommes les détenteurs du pouvoir d’achat actuellement à Abidjan et partout en Côte d’Ivoire ». Ces enquêtés éprouvent alors un sentiment de puissance et de domination qui les excitent. Nous pouvons dire, sans courir le risque de nous tromper, que « nous sommes dans une société où de nombreux jeunes sont à la recherche de nouveaux repères ou de nouvelles valeurs : besoin de paraître, besoin d’être valorisé, désir de s’affirmer (distribution des billets de banque, ce que certains ivoiriens appellent le “travailllement”, le “faro-faro” ou le “farotage”, d’où la recherche de gains faciles et immédiats (l’argent en vitesse) ». (Akadjé, 2011).

- Vie et accessoires de luxe

Les gains des cyberdélinquants leur servent aussi à mener joyeuse et brillante vie. Le quotidien de ces jeunes dans le District d’Abidjan rime avec location et/ou achat de véhicules, exhibition de vêtements, de chaussures, de téléphones portables de dernières générations et dépenses extravagantes, comme le déclarent plusieurs de nos enquêtés : « les jeunes brouteurs mènent une vie de “pacha”, portent des accessoires de luxe et roulent dans des grosses cylindrées avec des cigares ou bollards à la bouche ». Fofana (2013) fait les mêmes constatations à l’endroit d’un jeune cybercriminel. A ce sujet, il écrit : « Visage bardé d’une paire solaire, le poignet scintillant d’une montre de luxe, le téléphone portable 3G scotché à l’oreille, une boucle en diamant sur l’oreille gauche, des bijoux rutilants au cou, des vestimentaires flamboyants neufs sortis

d'une boutique de griffes du Plateau (Abidjan) "massent" le corps de Alfred S. Ce samedi, assis dans une « Mercedes classe E » rutilante avec à son bord un iPad, cet adolescent âgé d'à peine 17 ans passe pour un redoutable escroc "avisé" sur internet. Il n'a rien à envier à des hommes d'affaires prospères. Encore moins à regretter alors que ses camarades qu'il a abandonnés, trois ans plutôt en classe de 3ème, poursuivent leurs études. Il surfe sur les grandes surfaces de la capitale économique d'Abidjan ».

Appelés dans leur milieu « les jeunes riches », ces cyber-escrocs aiment faire volontiers parade de leurs richesses et de leurs biens. Pour ce faire, ils ne se déplacent qu'en véhicules de luxe achetés ou loués pour la circonstance (BMW 318 I une portière, BMW X5, Mercedes ML, Infinity Fx 35, BMW X6, Porches Cayenne intérieur cuir et bois ciré, Limousines, des Hummer H2, H3, des BMW X6, des Audi Q7, etc.), comme révèlent ici nos sujets enquêtés. L'un d'eux affirme : « on ne peut pas être "un jeune riche", avoir des millions dans la poche et rouler dans de petites voitures, ce n'est pas normale ». Un autre souligne : « rouler dans de belles voitures est signe de richesse et moi je suis riche, donc ce n'est pas possible que je roule à bord d'une petite voiture, je ne suis n'importe qui ». Un autre encore ajoute : « actuellement, j'ai à mon actif une Mercedes Kompressor blanche, une Audi Q5. En plus, dans peu de temps, je me ferai le luxe de m'offrir une Porche Cayenne nouvelle version ». Au cours de nos investigations, il a nous été donné de voir un cortège de véhicules de "brouteurs" à « l'Allocodrome » de Cocody. Ces cybercriminels, au nombre de six (6), sont arrivés à bord de six (6) voitures de luxe : deux (2) Infinity Fx 35, une Audi Q7, deux (2) BMW X6 et une Chevrolet Camaro de couleur noire avec des jantes en aluminium. Aussi, ne mettent-ils que des vêtements, des chaussures et des accessoires de grandes marques. L'un de nos enquêtés dans le quartier de la Riviera M'Pouto déclarait : « moi, j'aime être toujours bien habillé avec des accessoires de luxe, par exemple j'ai des chaussures de très grandes valeurs que j'ai acheté à des prix exorbitants. » Il ajoute : « une John Barton coûte en magasin 120 000 f CFA (plus de 180 Euros), une Swatch dorée ne coûte pas moins de 100 000 f CFA (plus de 150 Euros)). Mais ces choses, je les achète facilement, puisque j'ai de l'argent ». Un autre cybercriminel, vêtu d'un tee-shirt Lacoste avec à ses pieds un mocassin Louis Vuitton noir velours, affirmait : « nous, nous sommes des stars et des jeunes riches, et des stars se démarquent. Ainsi, nous sommes toujours très bien vêtus, avec des chaussures comme John Lobb environ 600 000 à 700 000 f CFA (au moins 1000 Euros) selon le magasin ; Jean-Marie Weston qui coûte 300 €, soit 196 500 f CFA ; Mocassin Louis Vuitton 350 000 à 400 000 f CFA (plus de 500 Euros) ». Tous ces propos montrent bien que le mode de vie choisi par nos enquêtés semble être le summum du luxe et de l'opulence dans un des pays les plus pauvres du monde.

Par ailleurs, les cybercriminels investissent dans divers secteurs d'activités comme les cybercafés, la création d'agences de transferts de fonds, ... Si certains d'entre eux ont choisi de mener la vie à grandes guides avec l'argent issu du broutage, d'autres par contre ont opté pour la voie de l'investissement.

3. Usage d'investissement

La cybercriminalité en Côte d'Ivoire devient de plus en plus une activité organisée et structurée en raison de l'intérêt des cybercriminels pour les activités généra-

trices de revenus et de son enracinement dans le tissu socioéconomique. En effet, les PME (Petites et Moyennes Entreprises) telles que les établissements de transferts de fonds, les restaurants, l'immobilier, les entreprises de communication événementielles, les cybercafés, les boîtes de nuit, etc., sont devenues le terrain d'investissement de ces cyber-escrocs qui y voient des opportunités d'affaires pour blanchir l'argent issu du broutage. Ainsi donc, d'arnaque et délits perpétrés via Internet, le cyberspace en Côte d'Ivoire évolue de plus en plus vers une activité criminelle bien pensée, à savoir réinjecter dans le circuit normal l'argent soutiré aux victimes de manière frauduleuse sur Internet. C'est dans ce sens qu'Aman (2013) laisse entrevoir une transformation du paysage cybercriminel ivoirien qui passe de l'image de simple délinquance « gratuite » à celle d'activité criminelle structurée et professionnalisée. Ce phénomène qui prend de l'ampleur, eu égard au nombre sans cesse croissant dans la capitale économique de ces PME appartenant à ces jeunes cybercriminels et cyber-escrocs, a des conséquences néfastes pour l'économie de la Côte d'Ivoire, car il est un indice clé du blanchiment de capitaux. Se faisant appeler « nouveaux investisseurs » ou encore « opérateurs économiques », ces cybercriminels exposent sans crainte leurs affaires acquises illicitement, avec le fruit du crime.

Pourquoi des actes financiers de brouteurs sont-ils identifiés comme étant un blanchiment d'argent ?

Le blanchiment d'argent, faut-il le rappeler, consiste à cacher l'origine d'une somme d'argent qui a été acquise par le biais d'une activité illégale en la réinjectant dans des activités légales, c'est-à-dire à réinjecter l'argent sale dans une activité honnête (Encyclopédie Pratique, 2016 ; Groupe d'Action Financière Internationale sur le blanchiment (GAFI)).

Les actes financiers des brouteurs sont constitutifs de blanchiment d'argent parce qu'ils sont la conséquence logique de l'activité criminelle d'extorsion d'argent à leurs victimes via Internet. Autrement dit, leur délit est constitué parce qu'il fait suite à une infraction initiale ou préalable qui est punie par la loi (*la loi ivoirienne n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité*).

On parle donc de blanchiment d'argent concernant les brouteurs pour deux raisons essentielles : la première concerne les sommes acquises de manière illégale, appelées finance noire, lesquelles sont issues d'activités cybercriminelles ; ce qui est la conséquence de la seconde raison : les actes financiers de ces cybercriminels prennent généralement la forme d'opérations d'investissement dans des secteurs d'activités socioéconomiques favorisant la manipulation d'importantes liquidités (immobilier, bars, restaurants, produits de luxe, structures de dépôt/retrait d'argent, etc.) et qui, ouverts à tout citoyen, revêtent donc un caractère honnête. Le blanchiment d'argent permet de ce fait à l'activité criminelle de se perpétuer. Les secteurs d'investissement des cyberdélinquants sont les suivantes :

- Agences de transfert et cybercafés

Les brouteurs investissent de plus en plus dans la création des Agences de transferts d'argent. Cette option leur permet ainsi de contourner les obligations imposées par la législation nationale (restrictions liées au transfert et/ou au retrait de certaines sommes d'argent imposées aux agences de transfert de fonds) d'une part, et de se soustraire aux services répressifs, d'autre part. En effet, les dénonciations dont font l'objet les jeunes brouteurs quand ils doivent retirer de fortes sommes d'argent par

certaines maisons de transfert de fonds auprès des services répressifs et de lutte contre la cybercriminalité (Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité (PLCC), Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITT), etc.), et l'interaction entre lesdits services et les fournisseurs de services Internet pour mettre un terme au phénomène de broutage en Côte d'Ivoire, ont conduit nombre de brouteurs à créer des Agences de transfert et des cybercafés pour gérer sereinement et sans être inquiétés leur business. Dès lors qu'ils deviennent propriétaires d'Agences de transfert de fonds, ces cyber-escrocs peuvent empocher tranquillement la totalité de leurs gains sans être repérés par les autorités policières ou de lutte contre la cybercriminalité. L'un de nos enquêtés qui a voulu garder l'anonymat a déclaré ceci : *« les guichetières des agences de Western-union nous ont trop vendus (dénoncés) auprès des policiers et nous n'avons même pas pu avoir notre argent, donc nous avons décidé d'avoir nous-mêmes nos propres agences. Ainsi, plusieurs de mes collègues brouteurs retirent l'argent sans problème »*. Selon les témoignages recueillis par Beké (2009), *« plusieurs "brouteurs" ont connu un succès et roule sur l'or aujourd'hui »*. *« Un d'entre eux qui a extorqué des centaines de millions a construit des villas et acquis une agence de transfert d'argent »* comme

l'atteste un jeune internaute. Ces agences de transfert sont créées légalement avec tous les actes et documents administratifs délivrés par les autorités et structures compétentes (Ministères, District, Mairies, etc.). En effet, pour être à l'abri de tout soupçon, ces « nouveaux investisseurs » créent des Agences de transferts d'argent parmi celles qui sont déjà connues et présentes aux plans national et international. On peut trouver donc des Agences de transferts d'argent comme *Western Union*, *Money-gram*, *Orange money*, *MTN Mobile Money*, *Flooz Money* et des agences de placement d'argent au nombre des propriétés de ces cyber-escrocs.

Aussi, est-il bon de souligner que dans bien des cas, ce ne sont pas les noms des cybercriminels qui figurent sur les documents de ces agences créées, car plusieurs parmi eux se sont exprimés en ces termes : *« si on met nos propres noms sur les documents, on peut être arrêté et également saisir l'agence »*. Ces derniers choisissent, pour ce faire, un adulte, un parent ou une connaissance proche, dont le nom figure sur les documents desdites agences.

Concernant les agences de dépôt/retrait d'argent, notamment *Orange money*, *MTN money* et *Flooz money*, certains de nos enquêtés affirment détenir de telles agences dans le but de garder leur argent en lieu sûr et de le retirer à tout moment sans être dénoncés ou sans être obligés de justifier auprès de qui que ce soit l'origine ou la provenance de cet argent. En dehors des agences de transfert de fonds, les brouteurs et/ou ex-brouteurs ont également investi dans la création de cybercafés.

Les cybercafés sont des endroits où les brouteurs passent la majorité de leur temps. Ils y vont pour appâter et soutirer de l'argent à leurs victimes. Aucune commune de la capitale économique n'est épargnée par ce phénomène. Les plus touchées sont Abobo, Cocody, Marcory, Koumassi, Treichville et Yopougon, où ces cyber-escrocs profitant de la crédulité de certains utilisateurs d'Internet leur soutirent de fortes sommes d'argent. Mais, avec la politique de recensement des cybercafés et l'opération d'identification des abonnés de téléphonie mobile initiées par l'ATCI depuis le 1^{er} janvier 2009, aujourd'hui ARTCI (Autorité des Régulations des Télécommunications/Tics), sous la tutelle du Ministère de la Poste et des TIC en 2012, les cybercriminels ont changé de stratégie. Ainsi, plusieurs d'entre eux ne vont plus dans des cybercafés appartenant à des particuliers ; ils se connectent à

partir de leur propre cybercafé pour éviter d’être dénoncés, interpellés ou arrêtés par les agents de la DITT.

Aujourd’hui, plusieurs de ces cybercriminels sont propriétaires de cybercafés dans le district d’Abidjan. A titre d’exemple, un jeune brouteur qui a préféré garder l’anonymat au cours de notre enquête, et qui réside à Cocody Palmeraie, révèle avoir à son actif trois cybercafés répartis dans les communes de Cocody, Treichville et Koumassi : *« Vu que la Police nous traque dans les cybercafés et que nous dépensions des sommes pour la navigation, j’ai moi-même fondé mes propres bercy pour plus de discrétions et également avoir des sous quand je suis en manque d’argent. Car mes amis et collègues brouteurs y trouvent plus d’assurance et de protection d’autant plus que ces cybers appartiennent à un brouteur qui est de surcroît leur ami. Ces cybercafés ne désemplissent pas parce qu’on y trouve plusieurs ordinateurs et la connexion internet est très bonne »*. Puis, ajoute-t-il *« non seulement ces cybercafés sont bien équipés et répondent aux normes des Tic, mais encore ses investissements lui rapportent beaucoup de bénéfices »*. Une visite des lieux, (les investissements dans les communes de Cocody et Treichville) lors de l’enquête, a permis de confirmer la véracité des propos tenus par ce brouteur. Ces cybercafés sont gérés par des jeunes qu’il emploie. Alfred S. alias « Le milliardaire » affirme, lui également, dans une interview accordée à Fofana (2013), être détenteur de cybercafé : *« Par le biais de l’internet, je suis propriétaire d’une voiture, d’un*

cybercafé et de deux salles de jeux vidéo ». Un autre brouteur à Anoumabo dans la commune de Marcory, décédé le 28 Juin 2016 avait, quant à lui, deux cybercafés de plus de 50 ordinateurs chacun, aux dires de Z. Bertrand et B. Jean-Paul.

Ces cybercafés servent aussi de lieu d’apprentissage à l’informatique, d’enrôlement et d’initiation à la cybercriminalité pour des adolescents. *« Aujourd’hui, il emploie une dizaine de personnes qui travaillent quotidiennement dans ses petites affaires dénommées « écoles de formation »*. Dans son écurie, il apprend aux adolescents, les pires méthodes, les plus malicieuses pour gruger les honnêtes gens sur la toile. Ces « écoliers » sont baptisés “RL” (“Robot Lanceur”) pendant que lui est le Chairman » déclare Fofana (2013) au sujet d’Alfred S., un jeune cybercriminel des II-plateaux les Vallons. Ce jeune, comme certains cybercriminels, a investi dans des cybercafés qui servent certes de lieu de connexion à internet mais également d’écoles de formation à la pratique du “broutage”. D’autres jeunes y sont employés pour travailler. De ce fait, ces jeunes y apprennent de nouvelles stratégies d’arnaque via-internet ou encore des astuces leur permettant d’avoir plus de notions dans le domaine informatique (www.google.com).

- Entreprises de transport : location et vente de voitures.

Pourquoi investir dans le milieu du transport ? Après une enquête auprès des transporteurs, il ressort que les chauffeurs de taxis communaux versent en moyenne à leurs propriétaires comme recette la somme de 14000 FCFA, soit environ 22 € par jour ; à ceux des minicars communément appelé “Gbaka”, une recette journalière de 35000 FCFA, soit 54 € est exigée, là où les conducteurs des taxis compteurs sont priés de verser entre 23000 et 25000 FCFA, c’est-à-dire entre 35 et 39 €. De nombreux cybercriminels choisissent alors d’investir dans ce secteur d’activité pour blanchir l’argent issu du broutage, et se font appeler, pour cela, « opérateurs économiques, hommes d’affaires ».

Pour ces derniers, il s’agit d’un investissement assez rentable, en ce sens qu’il

procure des bénéfices conséquents. L'illustration suivante donne une idée de ce que rapporte l'activité de transport par le biais d'un taxi-compteur. En moyenne, le prix d'achat d'un taxi compteur "France-au-revoir", c'est-à-dire voiture d'occasion ou de seconde main oscille entre 2,5 et 5 millions de FCFA (entre environ 3900 à 7700 €). La recette journalière, pour cette catégorie de véhicule de transport, est de 24 000 FCFA (environ 37 €). La recette mensuelle est estimée à 720 000 FCFA (1100 €), soit 24000 x 30. La recette annuelle est alors évaluée à 8.640.000 F CFA (13 200 €), en raison de 720 000 F CFA x 12. Ce qui signifie que même si le véhicule est acheté à 5 000 000 F CFA (7 700 €), le brouteur qui y investit, peut se retrouver, au terme d'une année, avec un bénéfice de plus de 3 500 000 F CFA (près de 5 500 €). Cela leur permet, par retour sur investissement, de disposer toujours d'argent afin de maintenir leur vie mondaine de "pachas" ou de luxe. C'est l'une des raisons pour laquelle les jeunes cyberdélinquants investissent beaucoup d'argent dans l'achat de véhicules de transport en commun à Abidjan (taxis, gbakas). Qui plus est, un cyber-escroc notoire, âgé de 25 ans, surnommé "Le pétrolier", dit publiquement être propriétaire de trois grosses cylindrés et de plusieurs gbakas.

Par ailleurs, autrefois, la chasse gardée des opérateurs économiques d'origine libanaise ou syrienne, le secteur d'activité de la location-vente de véhicules d'occasion est aujourd'hui conquis par les jeunes ivoiriens dont certains sont des brouteurs. C'est le cas de l'un de nos enquêtés qui affirme détenir : « *un parc automobile avec au moins vingt-cinq (25) voitures de luxe telles que Porches Cayenne, Infinity Fx 35, Mercédès ML, Volkswagen Touareg, Peugeot 407, Hummer H2 et H3, et des voitures d'autres marques* ». Avec beaucoup d'insistance de notre part de vouloir voir ce parc auto ou de connaître la description géographique, notre enquêté a montré un refus catégorique de nous y conduire ou nous indiquer l'endroit exact. Néanmoins, il nous a montré des photos dudit parc avec ses voitures de luxe. Faut-il ajouter, que nous avons vu ce dernier à bord d'un de ses véhicules, une 4x4 de marque Infinity Fx35. Aussi s'est-il confié à nous en ces termes : « *ce business me rapporte quand même pas mal d'argent. Le coût de la location est fonction de la voiture et la vente également. Mes clients sont diversifiés : des particuliers, des hommes d'affaires nationaux comme binationaux, mais pour la plupart mes collègues brouteurs* ». C'est ce qui explique, en partie, un foisonnement de parcs automobiles, à travers toutes les communes d'Abidjan.

Les brouteurs blanchissent ainsi l'argent dans le transport et la location-vente de véhicules. Ils sont, par ailleurs, actionnaires dans des structures et vendeurs de portables.

- Actionnariat dans diverses structures et vente de téléphones

Ces nouveaux investisseurs que sont les cybercriminels, ne sont pas seulement créateurs d'entreprises, mais ils sont également actionnaires dans plusieurs PME (Petite et Moyenne Entreprise) dans la ville d'Abidjan. Ainsi, lors de nos investigations, dans les échanges avec quelques cyber-escrocs, nous avons pu relever que ces jeunes ont des actions dans des poissonneries au port d'Abidjan et de dépôts de gaz.

Au port d'Abidjan, dans l'industrie du poisson ou la vente de poissons dans des poissonneries, les jeunes cybercriminels, sinon quelques-uns d'entre eux, y trouvent une très bonne opportunité pour réinjecter le fruit de leur crime, c'est-à-dire l'argent illicitement acquis par le moyen du broutage. En effet, l'un de nos enquê-

tés résidant à la Riviera 3, qui lui est un ex-cybercriminel affirme ceci : « *Dans le milieu du broutage, il y a certains qui investissent dans des sociétés, c'est le cas de certains de mes anciens collègues brouteurs qui sont actionnaires dans certaines grandes poissonneries au port d'Abidjan. C'est un business qui rapporte énormément* » dit-il. Mais à la question de savoir « *Quelles sont ces entreprises ?* » Notre enquête déclare avec fermeté : « *là, je ne peux pas vous dire les noms de ces grandes poissonneries là, ce serait trahir mes copains et on pourra les saisir par ma faute* ». Ces cyber-délinquants ont refusé de nous donner les noms des dites entreprises de poissonneries au port d'Abidjan, car, selon eux, cela pourrait compromettre ces entreprises dont ils ne sont pas les seuls propriétaires ou actionnaires.

D'autres cybercriminels ont des actions ou sont copropriétaires de divers magasins de dépôt de gaz dans la ville d'Abidjan. A ce niveau, nous relevons que ces jeunes cyber-délinquants s'associent avec d'autres personnes (non cybercriminels) pour mettre sur pied divers magasins de dépôt et vente de gaz (petro ci, petro-ivoire, oryx, total, shell, etc...). Dans nos investigations, nous avons relevé dans leurs propos qu'ils ont plusieurs magasins dans les quartiers tels qu'Anono, Riviera 3, Angré... (Commune de Cocody) mais également dans certaines autres communes du District d'Abidjan, précisément dans les communes de Marcory, Yopougon, Abobo. Certains de nos enquêtés brouteurs disent s'être associés pour avoir des magasins de ventes de bouteilles de gaz.

Un autre business dans lequel plusieurs cybercriminels placent le fruit de leur crime, est la vente de téléphones portables importés des zones (parce que Dubaï n'est pas un pays mais une ville des Emirats arabes) tels que Dubaï, USA, France, Chine et Japon. La possession de téléphone portable surtout de *high-tech*, de dernière génération, tactile, est devenue un effet de mode partout à Abidjan. A l'ère de l'informatique, tous tentent de s'approprier ces appareils. Alors, vu que ce commerce peut leur procurer beaucoup de bénéfices, certains jeunes y investissent leur butin en devenant des actionnaires avec des structures de vente de téléphones déjà existantes dans les communes. C'est, manifestement ce qu'affirme cet enquêté à Angré : « *Nous-mêmes brouteurs, nous aimons ces genres de téléphones et tablettes, en plus ce commerce est rentable, car cela permet d'avoir des bénéfices sur ce que nous investissons, souvent de 50% à 80% de bénéfices sur le prix initial des téléphones ou des smartphones* ». D'autres investissent dans des activités ludiques. Plusieurs s'adonnent à la distribution des billets de banque dans les boîtes de nuit ou les maquis dans lesquels ils ont investi.

4. Complices actifs et passifs.

Le blanchiment d'argent ne peut prospérer que s'il y a des complicités, car il se nourrit de complicité qui lui permet de se poursuivre. Au nombre de leurs complices, nous avons des forces de l'ordre et des agents de structures de transfert d'argent (complices actifs), mais aussi toutes les personnes à qui la cybercriminalité et le blanchiment profitent et qui se gardent de dénoncer les brouteurs blanchisseurs (complices passifs).

- Forces de l'ordre et agents de transfert d'argent

Les expressions utilisées par les brouteurs lorsqu'ils reçoivent leur gain est « le West est tombé » ou « j'ai eu mes dix chiffres » (le code), pour signifier qu'ils ont accès à une agence de transfert d'argent permettant le retrait de leur butin. Pour tout

retrait d'espèces ou dans toutes les opérations bancaires, que ce soit dans les banques ou dans les agences de transfert d'argent, l'on exige normalement une carte nationale d'identité ou une attestation d'identité, a fait remarquer Akadjé (2011). *Comment les brouteurs arrivent à retirer de l'argent alors qu'ils n'utilisent pas leur réelle identité pendant leurs manœuvres frauduleuses ?* Les "brouteurs", qui reçoivent de leurs victimes des sommes d'argent, se présentent à une agence de transfert pour le retrait. Ne pouvant fournir de document confirmant leur identité, parce qu'ils n'utilisent pas leur vraie identité dans leur activité illicite, les "brouteurs" établissent un partenariat avec certaines agences de transfert pour entrer en possession de leur butin. Il s'en suit alors une collaboration entre trois (3) entités ou acteurs : brouteurs, guichetiers et policiers. Certains agents de police et de structures bancaires ou de transfert d'argent se laissent entraîner dans une complicité active avec des cyberescrocs en acceptant d'eux des pots-de-vin. De ce fait, ils deviennent tous des composantes de ce qu'il convient d'appeler un réseau criminel.

Il y a, en effet, certains cybercriminels qui disent avoir la couverture de certains agents des forces de l'ordre, qui les accompagnent lors des opérations de retrait d'argent monnayant des sommes d'argent que ces jeunes leur versent : « *nous partageons le butin avec eux et nous continuons à exercer sans être inquiétés...la complicité avec des policiers nous garantit l'impunité* ». Cette somme peut aller de 15% à 25% de la somme à retirer. Cette couverture peut souvent s'étendre jusqu'au retrait d'argent, c'est-à-dire les agents de police font eux-mêmes le retrait pour ces brouteurs avec également la complicité des employés des agences de transfert de fonds. Ainsi, un de nos enquêtés qui avait été interpellé à la Riviera 2 par des agents des forces de l'ordre dit avoir fait appel à d'autres agents qu'il connaissait pour négocier sa libération. Selon ce dernier, sa relaxe a été acquise à la suite de négociation entre ces agents de la force publique moyennant la somme de huit cent mille francs (800 000 FCFA, plus de 1200 Euros).

Plusieurs témoignages concordants expliquent comment ces agents, suite à des dénonciations, harcèlent les "brouteurs" en leur brandissant le spectre d'une éventuelle arrestation. Cet enquêté qui a voulu garder l'anonymat lève un coin de voile sur la complicité qui existe très souvent entre des guichetiers des points de retrait et de transfert d'argent et des agents de la police criminelle. C'est ainsi qu'un jeune, ayant reçu la somme de 150 millions FCFA s'est vu dépouiller par des agents de la police criminelle, avertis par des guichetiers de l'agence Western Union. « *Il ne lui restait que 500 000 FCFA ce jour-là* », soutient cet enquêté, témoin de la scène. « *Aujourd'hui, grâce à moi, certains agents des forces de l'ordre ont des voitures, à cause de la relation existant entre nous. Quand je reçois de l'argent, je leur donne d'abord leur quota. Ensuite, je leur fais des bonus allant jusqu'à un million de nos francs. Enfin, nous allons faire la fête le soir, tout cela à mes frais* », souligne, avec une certaine fierté, un enquêté résidant à Faya (Route Bingerville). Cette

collaboration est aussi révélée par les enquêtes menées par Akadjé (2011). Selon l'auteur, lorsque certains policiers aperçoivent un jeune suspecté de broutage, leur première réaction est de procéder à une fouille corporelle. Cette action vise essentiellement à se saisir du téléphone portable du jeune en vue de vérifier le répertoire téléphonique. Si ces agents y trouvent un numéro européen ou des références d'un transfert d'argent, le jeune est brutalisé et une partie de la somme d'argent qu'il a sur lui est arrachée. Cette réalité est mise en exergue à travers ce témoignage d'un brouteur : « *"Mon West est tombé", j'ai noté les références sur un papier que j'ai*

remis à une personne exerçant dans une agence de transfert. A la sortie, j'ai été interpellé par un policier qui m'a conduit dans son véhicule. Après une fouille, rien n'a été trouvé. J'ai été brutalisé et j'ai avoué que c'est un agent de l'agence qui ferait le retrait. Les policiers m'ont gardé dans le véhicule jusqu'à la fermeture de l'agence de transfert pour prendre leur part avant de me relâcher ». Ces policiers utilisent, selon le témoignage des brouteurs, l'expression “ça n'ira pas quelque part” pour dire que leurs plaintes éventuelles contre eux n'auront aucune suite. Ces policiers ferment donc les yeux sur les actes criminels des “brouteurs”, tout en réclamant une contrepartie financière tirée des gains de ces cybercriminels.

La complicité des agents exerçant dans les agences de change avec ces policiers est également relevée : « *j'ai récupéré mes 10%, à vous le tour !* », tel est rapporté par le cyberescroc N. J., un extrait d'une conversation entre un employé d'une agence de transfert d'argent et des agents de la police. En effet, dans leurs accords secrets, certains employés des agences de transfert d'argent prélèvent 10% des gains reçus par les brouteurs. Toujours dans cette enquête, Akadjé (op. cit.) montre que certains policiers collaborent avec des brouteurs, qui deviennent en fait des indicateurs. Ces indicateurs ont pour mission de fournir le signalement de tous les brouteurs ayant reçu leur butin. C'est ainsi qu'un brouteur témoigne : « *Mon “West est tombé”, je l'ai déposé dans une COOPEC de la place. Je reçois un appel d'un ami, brouteur, me demandant de le rejoindre à Treichville. Au lieu indiqué, je suis accueilli par des agents des forces de l'ordre. Ils m'ordonnent de monter dans leur véhicule sous menace d'une arme ; je m'y suis opposé car j'en ignorais les raisons. En procédant à une fouille corporelle avec brutalité, ils ont découvert le carnet de la COOPEC. Ils ont exigé que je leur verse de l'argent, parce qu'ils savent comment j'ai eu la somme d'argent mentionnée dans le carnet. J'ai été obligé de partir avec eux à la COOPEC pour faire un retrait. Puis, j'ai été relâché. J'ai compris que c'est mon ami qui avait donné mon signalement à ces policiers. Comme je ne compte pas arrêter maintenant cette activité, j'ai pris contact avec un policier pour éviter de me faire arracher mon argent* ». Ce brouteur a refusé de dire si ce policier recevait quelque chose pour ses manœuvres frauduleuses. Une telle collaboration ne peut qu'encourager les délinquants à perpétuer leur activité en causant de graves préjudices aux personnes physiques et morales. Ces policiers, comme certains agents financiers, non seulement sont des partenaires mais aussi ils tirent profit des manœuvres frauduleuses des brouteurs.

- Gérants de bars, hôtels... et de cybercafés et membres de l'entourage

Les maquis, bars de luxe, hôtels et de résidences de luxe font partie des divers lieux fréquentés par les “brouteurs”. Lieux dans lesquels ils dépensent leur butin. Ainsi, plusieurs de ces endroits ont été rénovés par leurs propriétaires grâce aux importantes sommes dépensées par les “brouteurs”. Lorsqu'une famille cybercriminelle se retrouve dans un bar climatisé, par exemple, elle prend en compte toute la consommation de tous ceux qui y sont présents. Chaque membre de la famille cybercriminelle paye la boisson à chaque table. Ces derniers sont capables de dépenser deux à trois millions ne serait-ce que le temps d'un week-end. Certains tenanciers desdites structures deviennent des “amis” des brouteurs afin que ceux-ci puissent faire

régulièrement la fête dans leurs locaux. Il en est de même pour les hôtels et résidences de luxe. Les brouteurs dépensent d'énormes sommes d'argent dans ces lieux, ce qui profite aux gérants et propriétaires. Parfois, ces cybercriminels louent

ces

endroits tout le week-end (vendredi, samedi et dimanche). Aussi, lorsqu'ils font une rentrée d'argent, ne fréquentent-ils plus les emplacements habituels de restauration et d'hébergement. L'un de nos enquêtés affirme ceci : *« quand on a de l'argent, on ne mange plus dans les mêmes coins, on va dans les grands restaurants, dans les grandes surfaces de pâtisseries où la nourriture coûte très cher, car on a de l'argent. »* Dans les grands restaurants, le prix des repas est parfois doublé, voire triplé. Comme dirait un brouteur : *« on ne peut pas avoir de l'argent et manger du "Garba" ou du riz dans un restaurant minime. Nous, on mange les vrais plats accompagnés du bon vin de France, car nous sommes des jeunes riches et les riches se distinguent même par la nourriture qu'ils mangent dans les endroits de classes »*. Comme lieux d'hébergement, il y a les hôtels et résidences de luxe dans lesquels les jeunes cybercriminels prennent l'habitude d'y aller. Ainsi, ces "brouteurs" ont pour domicile des hôtels et mêmes louent des résidences luxueuses pour au moins une semaine. C'est le cas d'un de nos enquêtés qui dit : *« moi mon endroit favori, c'est la résidence dénommée "chocolate" sis à la Riviera 2 près de la maison du célèbre chanteur Alpha Blondy. Là, c'est chez moi, j'y amène des filles pour des nuits de joie. Je peux louer la suite à quarante mille francs CFA la nuit (40000 FCFA, plus de 600 Euros), et je peux y passer plus d'une semaine-la »*. Certains d'entre eux louent des résidences entières, seulement pour faire leur fête communément appelée « Zè party » : *« j'organise avec mes amis brouteurs souvent des soirées accompagnées de plusieurs filles de joie appelées "prostituées de luxe" dans des résidences de luxe que je choisis au hasard au moins deux à trois fois dans le mois pour juste faire la fête en privée. Nous invitons parfois des DJ pour faire nos "spots" et nous dépensons en moyenne un million de francs CFA, (plus de 1500 Euros), voire deux millions de francs CFA (plus de «3000*

Euros), en fonction de l'argent que nous possédons » affirment plusieurs de nos enquêtés. Les brouteurs sont solidaires dans leur activité illicite ; ils partagent leur gain au sein du groupe dans des soirées libertines comme le souligne Dindé (2010) : *« Chez les brouteurs, la solidarité est de mise. Celui qui reçoit la « tune » de son "pigeon" (victime) la partage avec le groupe. Dans tous les cas, tout le groupe profite des gains acquis malhonnêtement »*.

En ce qui concerne les cybercafés, les propriétaires ont augmenté le nombre d'ordinateurs avec des connexions à haut débit à cause des "brouteurs". Dans ces cybercafés, *« ils dépensent au moins 10 000 F CFA (plus de 15 Euros) en un mois pour la connexion »*, propos recueillis de nos enquêtés gérants de cybercafés. Selon les enquêtes effectuées par Gueu (2013), *« ces jeunes peuvent investir en moyennes entre 10000 et 25 000 F CFA (entre 15 et «38 Euros et plus) par mois en temps de connexion sans compter les frais de téléphone, de photocopie et autres »*. Un autre enquêté, proche d'un cyberdélinquant, révèle : *« chaque jour, de huit (08) heures à vingt (20) heures, il passe tout le temps dans le cyber entrain de "brouter". »* A la question de savoir *« combien son parent peut dépenser ? »* Il répond : *« Il peut dépenser par mois au moins trente mille francs (30 000 FCFA, plus de 45 Euros) à cinquante mille francs (50 000 FCFA, 76 Euros) le prix de la connexion. »* Il ajoute encore : *« Mais à ce niveau, quand il n'a pas d'argent, il peut naviguer en traitant avec le gérant ou le propriétaire. Ainsi dès que l'argent tombe, il rembourse les frais de la connexion avec un taux d'intérêt supérieur ou égal à dix pour cent (10%) des frais »*.

Ces brouteurs qui ont navigué à crédit dans des cybercafés pendant leur période

de disette, en reconnaissance aux gérants font également du “travaillement” sur ces derniers quand ils escroquent des victimes via le net. Généralement, le remboursement des dettes contractées précédemment se fait avec un taux d’intérêt de 10% de la somme due. L’un de nos enquêtés, propriétaire aujourd’hui de trois cybercafés témoigne qu’au départ, il était détenteur d’un seul cybercafé, mais avec sa clientèle qui est en grande partie des cybercriminels, il a ouvert encore deux autres cybercafés.

En outre les actions « caritatives » évoquées plus haut poursuivent généralement deux objectifs : si le premier est de montrer leurs prouesses, le second, quant à lui, vise soit à acheter le silence des riverains, soit à jouir de leur protection. Ce fût le cas d’un enquêté qui a révélé ceci : *« j’ai été sauvé de justesse par les amis du quartier, qui m’ont prévenu, alors que je dormais, de la venue des forces de l’ordre dans le quartier, et qui montraient des photos de moi disant que je faisais l’objet d’un avis de recherche »*. Un autre de dire : *« je marchais dans les rues de mon quartier, quand tout à coup, j’ai été accosté par des forces de l’ordre. Mais après supplication des vieilles femmes de mon quartier, j’ai été relâché »*. Une telle situation ne facilite guère la tâche aux forces de l’ordre quand celles-ci décident de procéder à l’arrestation de ces brouteurs à domicile ou dans leurs quartiers.

IV. CONCLUSION

Cette étude a porté sur l’utilisation du gain issu de la cybercriminalité, en l’occurrence le “broutage” à Abidjan. Pour mieux appréhender le sujet, nous nous sommes posé les questions suivantes : Que font les brouteurs des gains issus du broutage ? A quoi servent les sommes d’argent acquises par les brouteurs ? Y-a-t-il des personnes qui bénéficient de cette activité illicite ? Les gains sont-ils injectés dans le secteur formel ? Dans quels secteurs d’activités les brouteurs investissent-ils ?

Par ailleurs, la méthodologie sur laquelle s’est basée notre recherche, a consisté en une étude de terrain. Notre terrain d’enquête a porté sur quatre (4) communes du district d’Abidjan : Abobo, Cocody, Koumassi et Marcory. L’échantillon de ce travail a été extrait d’une population mère composée essentiellement d’habitants de ces communes. L’étude documentaire, l’enquête-interrogation de même que l’analyse des données, en l’occurrence l’analyse qualitative, ont été d’un apport appréciable dans la conduite de cette étude.

Les principaux résultats issus de cette recherche mettent l’accent sur la gestion par les brouteurs des gains générés par la cybercriminalité à Abidjan. Les brouteurs ont des investissements dans lesquels ils réinjectent le fruit de leur escroquerie via-internet. Les brouteurs blanchissent ainsi des sommes d’argent dans la création d’entreprises de transport, des agences de transfert de fonds et de cybercafés et sont actionnaires dans diverses structures de vente de téléphones. Ensuite, le besoin de paraître amène les brouteurs à distribuer des billets de banque dans divers lieux. L’argent issu de la cybercriminalité est dilapidé dans des lieux tels que les bars climatisés maquis, restaurants, hôtels... Aussi, gaspillent-ils leur butin en menant une vie de luxe dans des vêtements et accessoires de luxe. Enfin, leurs familles et une certaine catégorie de personnes telles des policiers, des amis, des gérants de bars... tirent profits des activités illicites des cybercriminels. Ce qui confirme nos hypothèses.

Ainsi, toutes ces initiatives et réalisations des cybercriminels au sein de la société constituent un véritable problème de société grave. C’est ce que soulève Aman

(2013) : « *De l'autre côté, le nombre d'emplois créé par ces entreprises dans ce contexte socio-économique précaire, pose un véritable problème de société* ». De ces propos, il en ressort que certains amis des jeunes cybercriminels profitent des emplois qu'offrent les entreprises créées par certains cyber-délinquants.

Cette étude ne prétend pas avoir épuisé tous les aspects que peuvent susciter l'utilisation par les "brouteurs" des gains générés par la cybercriminalité à Abidjan. Elle n'a fait qu'ouvrir des pistes de réflexions qui pourraient faire avancer la recherche. Car d'autres problèmes comme ceux relatifs aux nombres d'emplois créés par l'entreprise des brouteurs, dans cette situation socio-économique précaire, pose un véritable problème de société. Les cybercriminels par la création d'emplois à travers leurs investissements font du blanchiment d'argent. La question que se pose Aman (2013) est de savoir si *l'impact socio-économique d'entreprises issues du blanchiment d'argent doit-il justifier que l'on ferme les yeux sur l'activité criminelle sous-jacente ?* Cette interrogation témoigne que des réflexions plus approfondies soient consacrées à cette problématique.

BIBLIOGRAPHIE

- Akadje, A. M., (2011). « Cybercriminalité et "broutage" en Côte d'Ivoire ». *Revue Internationale de criminologie et de Police Technique et Scientifique*, n°3, Juillet-Septembre, 299-310.
- Akadje, A. M. (2014). « Cybercriminalité et pratiques magiques en Côte d'Ivoire », *Revue internationale de recherches et d'études pluridisciplinaires, GUREP, C.L.I.P.S.*, Lyon : Editions LE CROQUANT, N° Spécial 1, décembre, pp. 64-78.
- Akadje, A. M., Zady, C. & Azi, J. W. (2017). « Parents et broutage à Abidjan », *European Scientific Journal*, vol.13, n°5, 285-302.
- Anon, N., (2014). « La pratique de la cybercriminalité en milieux scolaire et universitaire de côte d'ivoire. Cas des élèves et étudiants du district d'Abidjan », *European Scientific Journal*, vol.10, n°31, 178-195
- Azi, J. W. (2015). *La criminalité organisée en matière de cyberescroquerie à Abidjan*, Mémoire de Master 2, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody.
- Bogui, J-J (2010). « La cybercriminalité, menace pour le développement, les escroqueries Internet en Côte d'Ivoire ». *Revue scientifique Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 234 pp. 155-170.
- Encyclopédie Pratique (2016).
- Filiol, É., et Richard, P., (2006). *Cybercriminalité, enquête sur les mafias qui envahissent le web*. Paris : Dunod.
- Gariépy, J. et Rizkalla, S., (2002). *Criminologie générale*. 2^e édition. Modulo : Québec.
- Gassin, R., (2011). *Criminologie générale*, 7^{ème} éd. Paris : Précis Dalloz.
- Gueu, D., (2013). « La cybercriminalité à Abidjan, un phénomène de mode ou une nouvelle guerre contre les finances en Côte d'Ivoire ? ». *European Scientific Journal*, vol.9, n°1, 97-106.
- Kla Sylvanus (2009). « L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire va en guerre contre les cybercriminels » in *Objectifs Hebdo*, n°4, du 16 au 22 Mars 2009, p. 4.
- Koné, F. (2015). *Cybercriminalité et crimes rituels dans la commune de Yopougon*. Mémoire de Master 2. UFR Criminologie. UFHB.

Koudou, O. et al. (2016). « Déterminants psycho-sociaux des représentations sociales favorables à la pratique de la cybercriminalité chez des jeunes à Abidjan », *Revue Africaine de Criminologie*, N°19, 8-24.

Mohammed, M. (2011). *La formation des bandes, entre la famille, l'école et la rue*. Paris : Presses Universitaires de France, collection lien social, 418 p.

Loi ivoirienne n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité

Loubet Del Bayle, J.-L., (1998). *Introduction à la recherche*. Université Toulouse 1, IEP, Cerp.

Prates, F., Gaudreau, F. et Dupont, B. (2013). « La cybercriminalité : état des lieux et perspectives d'avenir », in Institut Canadien d'Études Juridiques Supérieures (dir.), *Droits de la personne : La circulation des idées, des personnes et des biens et capitaux* (pp. 415-442), Cowansville : Éditions Yvon Blais.

Yébouet, B. C. P-H. (...). La politique criminelle ivoirienne en matière de cybercriminalité, *Revue Internationale de criminologie et de Police Technique et Scientifique*, n°3, Juillet-Septembre, 458-469.

Site internet

Aman, V., (2013). <http://cybercrimactu.wordpress.com/2013/10/11/en-route-vers-une-cybercriminalite-professionnalisee/>, consulté le 6/5/16.

Beké (2009) http://www.abidjantribune.com/images/stories/news/internet_dog.jpg/2009/08/29

/le broutage, un véritable cancer économique /, consulté 6/5/16.

Dindé, F. (2010). http://regardscroisé.ivoire-blog.com/société_ivoirienne/archives/2010/04/05/profession-brouteur-à-Abidjan. Sources : Koaci et Ivoire news.

“Encyclopédie Pratique” <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/16510/blanchiment-definition-traduction.html>, consulté le 23/5/16.

Fofana, B.I. (2013). <http://visavis.mondoblog.org/cyber-delinquance-les-501-coups-des-brouteurs-ivoiriens/comments/27-mai-2013>, consulté le 23/5/16.

Mpozi, L., (2013). <http://www.memoireonline.com/08/14/8895/html>, « Du silence du droit pénal congolais face à la cybercriminalité », consulté le 23/05/2016.

<http://cybercrime.interieur.gouv.ci/>.

Note de fin

i Bercy : dans le jargon des brouteurs désigne un cybercafé.

ii Garba : mot ivoirien désignant l'attiéké accompagné de poisson thon.

iii Zè party : fête de jeunes à laquelle des garçons et des filles prennent part. Il s'agit de boire l'alcool sans mesure, fumer la cigarette et s'amouracher comme l'on veut et avec qui l'on veut.

iv Spot : éloges parfois exagérés fait par des disques jockers à l'endroit des jeunes brouteurs dans des chansons.

**REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES
ET
D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES**

ISBN/978-2-952-7687-4-0

EAN/9782952768740

(C.L.I.P.S)

N° 26 - Décembre- 2017